This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DIOCÉSAINE

d'Architecture & d'Archéologie.

III° ANNÉE

PRIX de l'Abonnement annuel
5 Francs.

QUIMPER
TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

1903

KFA 176 (3-4)

Jan. 1965
Treat

CHRONIQUE

Notre Musée.

Le Musée d'Art Religieux, créé par Monseigneur l'Evêque dans une salle de son Evêché, est depuis quelque temps complètement aménagé, grâce aux soins des excellents architectes, MM. Rapine et Guérin, qui en ont composé le plan et dirigé les travaux. C'est une vaste pièce mesurant 9 mètres de longueur sur 6 m. 50 de largeur et 5 m. 50 de hauteur, avec une tribune ou galerie qui en augmente considérablement la surface.

Déjà on a pu y disposer un bon nombre d'objets anciens, formant de vrais spécimens de notre art breton : statues, bas-reliefs, Christ en croix, sculptures, chandeliers de bois et de bronze, tronc pour offrandes, bannières, manuscrits, miniatures, vieux imprimés, gravures, portraits, dessins d'architecture, etc...

Nous espérons sous peu augmenter cette collection et nous en donnerons alors une description plus détaillée. Nous n'avons qu'à nous réjouir de ce premier succès et à remercier Monseigneur de cette initiative qui lui appartient pleinement.

Correspondance.

La Société Historique et Archéologique de l'Orne, dans le courant de l'année 1900, a créé dans son sein une Commission de protection des Monuments Ornais, analogue à *notre Commission Diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, ayant à peu près les mêmes statuts et se proposant le même but. Son président, M. H. Tournouer, nous a écrit pour nous demander communication de nos statuts et aussi l'échange de notre *Bulletin* avec le sien, afin de mieux connaître notre organisation et la marche de notre Société. Nous avons accepté volontiers cette combinaison, persuadés qu'elle ne peut qu'être profitable de part et d'autre.

Nous faisons encore l'échange de notre *Bulletin* avec d'autres organes d'études archéologiques : le *Bulletin Monumental* et l'*Art Sacré*.

ARCHITECTURE BRETONNE

Étude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

CHAIRES EXTÉRIEURES EN PIERRE

Dans quelques paroisses il existe des chaires extérieures en pierre, destinées à la prédication lorsqu'il y a de grandes foules pour un pèlerinage, ou encore pouvant servir au sermon dans le cimetière, lors de la fête des Trépassés. Ces chaires chez nous ne sont ni nombreuses ni très monumentales ; il y en a de plus belles dans les Côtes-du-Nord, notamment à Pleubian et à Runan.

Quoique ces chaires ne soient pas vraiment des objets mobiliers, il est bon cependant d'en faire mention.

A la Forêt-Fouesnant, le calvaire est entouré d'une petite enceinte carrée, qui a dû être destinée à servir à la prédication. Même disposition, mais plus simple, à N.-D. de Tréminou, en Plomeur, près Pont-l'Abbé ; à Kerinec, en Poullan, c'est autour de la croix, comme une margelle ronde, surmontée d'un pupitre en pierre, ce qui peut faire classer ce petit monument dans la catégorie des croix hosannières.

A Plougasnou, au ras du sol du cimetière, une petite chaire hexagonale, en arcatures gothiques.

A Guimiliau, dans la chapelle du cimetière, datant de 1642, une des baies est meublée d'une petite chaire ronde ornée de frises et de corniches, surmontée d'un petit dais en dôme, et encadrée par les colonnes qui ornent cette façade.

CUVES DE FONTS BAPTISMAUX

Nous n'avons pas dans notre diocèse de baptistères anciens, édifices à part et indépendants des églises, analogues aux baptistères de Saint-Jean de Latran, de Pise, Florence, Milan, et à celui de Poitiers, connu sous le nom de *Temple Saint-Jean.*

Les traditions et les dires de quelques archéologues déclarent que la fontaine qui coule sous le cimetière de Kerfeunteun, près Quimper, et celle de la crypte de Saint-Mélar de Lanmeur, paroisse autrefois désignée également sous le nom de Kerfeunteun, ont servi dans les premiers siècles du christianisme au baptême par immersion.

Dans la cour du presbytère de Saint-Pol-de-Léon se trouve une grande cuve en granit, affectant la forme presque demi-circulaire, mesurant 1 m. 87 de long sur 1 m. 37 de large et 0 m. 50 de profondeur. Elle a été retirée de la cathédrale, il y a une vingtaine d'années, et l'on affirme qu'elle a servi à l'administration du baptême par immersion, lorsque ce rite était en usage.

Il nous reste peu ou point de cuves baptismales de l'époque romane et même du XIIIe ou du XIVe siècle. Les plus anciennes et les plus remarquables qui se trouvent dans nos églises ne datent que du XVe siècle ou des premières

années du XVIe. Tels sont les fonts de Saint-Jean-du-Doigt, de Plonéour-Lanvern, et de N.-D. de l'Assomption de Quimperlé, entourés de moulures et de belles frises feuillagées, ceux de Penmarc'h ayant aussi une décoration de feuillages, des anges et des lions tenant des écussons. A Plouégat-Guerrand, même genre de cuve, ainsi qu'à Plougasnou où elle est entourée d'une inscription gothique, à moitié cachée malheureusement par le rebord du couvercle en bois. A l'intérieur de cette cuve en pierre s'en trouve une autre en bronze fondu, ornée de quatre jolies cariatides féminines, dont deux portent des anneaux pour servir d'anses. Elle a été acquise en 1609, d'après les anciens comptes de fabrique.

Au Faou, la cuve baptismale, datant aussi de la première moitié du XVIe siècle, a une décoration de phylactères portant des textes relatifs aux quatre fleuves du paradis terrestre, tels qu'on les trouve au chapitre II de la Genèse, versets 11-14 :

PHISON, c'est celui qui environne toute la terre de HÉVILA, là ou croist l'or. — Au bout de cette banderole est un serpent tirant son dard.

GEHON, c'est celui qui circuit toute la terre d'Ethiopie. — Un lion.

TIGRIS, c'est le troisième fleuve qui va vers l'Assyrie. — Cerf.

EUPHRATES, c'est le quatrième fleuve.

A Loc-Maria-Plouzané, la cuve est hexagonale et porte cette date : *Mil V*oo *XXX.III* — I.P.6

Elle a des pinacles gothiques sur les angles, et sur les faces des niches à encadrements Renaissance contenant l'*Ecce-Homo* et les statuettes assises des quatre Evangélistes avec leurs attributs.

A Plouédern, le style est différent, ce sont les moulures et les ornements du XVIIe siècle, avec cette inscription :

A : RIOV : RECTEVR : I : KERDELENT : H : APERVE : FABRIQVE : LAN : 1641 — R : LE : DORE : FECIT

Cette signature de Le Doré, comme sculpteur, se trouve aussi sur le socle de la statue de saint Jean l'évangéliste, à l'entrée du porche de Saint-Thégonnec, avec la date de 1625.

A Lampaul-Guimiliau, le pied de la cuve en granit est porté sur une base moulurée et ornée de petites niches sur ses huit côtés. La cuve elle-même est décorée d'une sorte de corniche de feuillages et d'oves, de moulures et de modillons, et sur la frise se déroule cette inscription : F : F : P : LAVRENS : ROPARTZ : E : L : ABGRALL : FABRIQVE : LAN : 1651

A Comanna, nous trouvons cette inscription:CELVI:QVI: CROIRA : ET : SERA : BAPTISE : SERA : SAUVE — F : F : P : P : BRETON : ET : Y : KERBRAT : 1656

Les fonts de Guiclan sont à peu près de même facture et presque de même date, comme le dit l'inscription : F : F : P : YVON : PICART : YVON : TANGUY : FABRIQVE : LAN : 1658

A Meilars, on trouve une ornementation également du XVIIe siècle, un peu barbare peut-être, mais très originale : sur la base et la piscine, des boudins taillés en torsade, le fond de la cuve formé de godrons et sur les parois cylindriques des arcatures ou panneaux où l'on voit en sculptures le soleil, la lune, les étoiles, des rosaces, des bouquets de fleurs.

Déplorons qu'à Locronan et à Kerfeunteun on ait remplacé de belles cuves anciennes en granit par des cuvettes en marbre sans valeur et sans style.

BALDAQUINS DE FONTS BAPTISMAUX

Pour donner plus de noblesse et témoigner plus de révérence aux Fonts Sacrés où les nouveau-nés reçoivent la vie de la grâce, et peut-être aussi pour rappeler les anciens baptistères circulaires ou octogonaux, on a élevé au-dessus des cuves baptismales des baldaquins tantôt en pierre, tantôt en bois, formant dais ou dômes portés sur des colonnes. Nous trouvons des baldaquins en pierre de Kersanton à Comanna, 1654, et à Bodilis. Dans ce dernier, le dôme repose sur des colonnes doriques cannelées, et dans les niches sont assises les statues des quatre grands Docteurs d'Occident.

Le baldaquin en bois de La Martyre est daté de 1635 ; celui de Plouédern doit être, comme la cuve qu'il surmonte, de 1641 ; il est entouré des statues des douze Apôtres et a pour couronnement la représentation du saint patron, saint Édern, à cheval sur son cerf.

A Lampaul-Guimiliau, le dôme est soutenu par huit colonnes dont quatre sont torses et tapissées de pampres de vigne ; les quatre autres cylindriques, entourées d'enroulements de rubans et de branches de laurier. Plus haut règne une petite arcature abritant le groupe du baptême de Notre-Seigneur et les statues des douze Apôtres. La frise courant au-dessus des premières colonnes porte cette inscription : F : F : P : MILLIO : ROPARTZ : E : HERVE : ABGRALL : LORS : FABRICQVE : LAN : 1650

Ce baldaquin n'a pas la valeur de celui de Guimiliau qui sera décrit tout à l'heure, et auquel il est antérieur de 25 ans ; mais il a cependant grand aspect, et a le mérite d'avoir servi de modèle et d'inspiration pour ce tra-

vail qui est le chef-d'œuvre de la sculpture en bois dans cette contrée.

Par ordre de date viennent ensuite les baldaquins de Saint-Melaine de Morlaix et de Ploujean, tous deux de même travail et de même date, 1660. Contentons-nous de décrire le premier : il est de forme octogonale et porté sur quatre colonnes corinthiennes couvertes d'enroulements et de feuillages ; les quatre angles intermédiaires, portant dans le vide, se terminent par des culots. Les chapiteaux et les culots sont reliés par des arcades dans lesquelles des griffons et des sirènes ailées tiennent un cartouche occupé par une tête de chérubin. Plus haut court une frise avec têtes, feuillages et cartouches aux angles. Au-dessus de cet entablement s'élèvent huit colonnettes à chapiteaux ioniques, formant huit arcades abritant autant de statues. Par dessus est un dôme couronné d'un lanternon. Ce joli ouvrage, quoique de la seconde moitié du XVIIe siècle, rappelle absolument dans ses détails le style du règne de Louis XIII ou même de Henri IV.

Mais la merveille, c'est le baptistère de Guimiliau, qui a du reste sa renommée bien établie et attire, chaque année, des milliers de touristes. Il est porté sur huit colonnes torses du galbe le plus pur et le plus gracieux. Les spirales de ces colonnes sont garnies de branches de vigne et de laurier ; des oiseaux aux poses les plus diverses viennent y becqueter les grains de raisin et les baies de laurier, des limaces glissent sur les feuilles et des serpents s'enroulent autour des branches.

Du haut des fûts, en dessous des chapiteaux, partent des arcades à plein-cintre dont les tympans sont couverts de sujets variés : Renommées couronnant un dauphin et jouant de la trompette ; ces trompettes sont ornées de drapeaux autrefois blasonnés aux armes de France ; petits amours jouant au milieu des fleurs, anges drapés, têtes

de chérubins ; deux autres anges, d'une grâce idéale, dignes des plus beaux temps de l'art grec, portent le plat sur lequel repose la tête de saint Jean-Baptiste ; et ailleurs ce sont des aigles, des festons, des guirlandes de toutes sortes.

Au-dessus vient une frise ornée d'arabesques, de chiffres, d'emblèmes. Sur deux cartouches on lit :
F : DU : TEMPS : DU : VENERABLE : M : H : GVILLERM : RECTEUR—LORS : DERRIEN : POULIQUEN : & : IAQUES : QUOTAIN : FABRIQUE

Plus haut, dans une succession de seize niches d'une admirable ornementation, on trouve une série de statues qui forment une couronne autour de ce dôme monumental :

1. — La Sainte-Vierge avec l'Enfant-Jésus.
2. — Saint Michel terrassant le dragon.
3. — Saint Miliau, le patron de la paroisse.
4. — Le Bon Pasteur.
5. — Saint Augustin.
6. — Saint Ambroise.
7. — Saint Jérôme.
8. — Saint Luc.
9. — Saint Marc.
10. — Saint Jean.
11. — Saint Mathieu.
12. — *Ecce Homo.*
13. — Saint Roch.
14. — Saint François d'Assise.
15. — Saint Louis, sous les traits de Louis XIV.
16. — Saint Grégoire le Grand.

Au-dessus de ce rang de niches règne une balustrade qui sert comme de naissance au dôme de la coupole. Ce dôme, orné de pilastres, d'arcatures, de corniches, d'urnes, de médaillons, etc., est de la plus grande richesse ; il

supporte un groupe représentant le baptême de Notre-Seigneur, et ce groupe est abrité par un second baldaquin porté sur quatre colonnes et surmonté d'un lanternon que couronne un ange aux ailes déployées.

Cette œuvre admirable ne porte pas de date, mais doit être de la même année que la cuve en pierre qu'elle surmonte : 1675. Or, c'est l'année de la révolte dite du papier timbré, et cette coïncidence donne lieu à réfléchir ; elle montre une grande prospérité, un grand mouvement d'art et de singuliers sentiments d'adulation à l'adresse de Louis XIV dans ce petit coin de Bretagne, au moment où sur d'autres points du pays on se battait contre les troupes du roi et l'on se faisait pendre par le duc de Chaulnes.

FOYERS AUX FONTS BAPTISMAUX

Quoique ces foyers ne soient pas des objets mobiliers, comme ils ont rapport aux fonts du baptême, nous trouvons logique d'en traiter à cette place.

Dans quatorze de nos églises de Cornouaille, nous avons constaté l'existence de foyers placés près des fonts baptismaux, et qui tous semblent remonter au XVIe siècle. Nommons-les par ordre alphabétique de paroisses : Perguet en Bénodet. — Cléden-Cap-Sizun. — Ergué-Gabéric. — Gourlizon. — Guengat. — Juch (le). — Penhars, ancienne église. — Penmarc'h. — Ploaré. — Plomelin, église de Bodivit. — Pont-Croix. — Pont-l'Abbé, église de Lambour. — Primelin, chapelle de Saint-Tujean. — Quimperlé, chapelle de Saint-David.

On peut remarquer que c'est dans une seule et même

région que l'on trouve cette particularité : dans le rayon de Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Quimper. A quelle influence cela est-il dû, et quelle était la destination de ces foyers et de ces cheminées ?

Quelques-uns ont pensé qu'on s'en servait pour allumer le feu nouveau que l'on bénit le matin du Samedi-Saint ; mais il faut remarquer que c'est là quelque chose de bien important pour une cérémonie qui n'a lieu qu'une fois dans l'année. Nous avons entendu, à Penmarc'h, émettre l'opinion qu'il n'est pas étonnant de voir une cheminée dans l'église, puisque les habitants s'y sont réfugiés pendant plusieurs jours lors des incursions de La Fontenelle, et ont dû y faire la cuisine, comme dans leurs maisons particulières. Ce raisonnement ne tient pas sur sa base : la cheminée de Penmarc'h est contemporaine de l'édifice, par conséquent de 1508, et en ce moment on ne prévoyait pas que les habitants devraient s'y retrancher et s'y défendre à la fin du siècle.

La seule opinion qui soit acceptable, c'est que ces foyers étaient destinés à réchauffer l'eau baptismale ou chauffer l'enfant après le baptême. Il peut se faire qu'on ait eu à traverser des hivers rigoureux pendant lesquels l'eau glaciale des fonts avait pu compromettre la vie des petits baptisés. Peut-être aussi les prétentieux seigneurs ou les riches bourgeois, tout puissants en certains centres commerçants, ont-il cru devoir à leur rang et à leur dignité de réclamer cette marque de distinction pour le baptême de leurs enfants. C'est à ces motifs seuls que nous devons attribuer l'usage des cheminées dans les églises, et dont le premier exemple paraît s'être produit à Penmarc'h, en l'année 1508, ou suivantes, époque de la construction de l'église.

Le foyer se trouve vers le bas du collatéral Midi, où devaient être placés autrefois les fonts baptismaux, qui

maintenant sont transférés au fond du bas-côté Nord.

La cheminée de Pont-Croix pourrait bien aussi être de la même époque ; elle a été ajoutée après coup ; et n'est certainement pas de la date du bas-côté roman dont elle occupe l'extrémité Ouest.

Les trois foyers qui viennent ensuite, avec des dates à peu près certaines, sont ceux de :

1° Ergué-Gabéric, qui doit être antérieur à la maîtresse-vitre de 1516 ;

2° Ploaré, 1555, au bas du collatéral Sud, qui en cet endroit se rétrécit en véritable entonnoir ;

3° Guengat, 1557, dans la petite chapelle latérale avoisinant le porche.

Le Juch et Gourlizon étaient autrefois trèves de Ploaré ; il n'est donc pas étonnant que ces deux églises aient pris exemple sur l'église-mère pour l'établissement de cheminées aux fonts baptismaux ; de même que Cléden-Cap-Sizun a dû se modeler sur Pont-Croix.

L'église de Lambour, à Pont-l'Abbé, formait une trève dépendant de Combrit ; elle est composée intérieurement de piliers et d'arcades datant de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Dans la première moitié du XVIe siècle on y a fait des adjonctions importantes, et c'est alors qu'on établit une sorte de réduit ou de chambre au bas du collatéral Sud, en bouchant une travée au moyen d'une maçonnerie assez grossière. C'est dans cette maçonnerie, près de la porte de la chambre, qu'a été établi le foyer en granit que nous voyons maintenant.

L'église de Perguet était primitivement paroissiale ; elle dépend désormais de Bénodet. La nef a des piliers romans et des arcades qui rappellent Loctudy et Fouesnant. Mais le foyer qui se trouve dans le bas-côté Nord est de beaucoup postérieur et doit être reporté certainement au XVIe siècle.

Il en était de même de la petite cheminée qui se trouvait dans la vieille église de Penhars, près de Quimper, à l'un des angles du transept Sud.

Saint-David, autrefois paroisse, est maintenant chapelle de cimetière de Quimperlé. Le style des portes et des fenêtres montre bien qu'elle est du commencement du XVIe siècle. C'est dans l'angle Nord-Ouest du bas de la nef que se trouve la vieille cheminée, et c'est bien là que devaient se trouver aussi les fonts baptismaux.

A Saint-Tujean de Primelin, belle et vaste chapelle, centre d'un pèlerinage important, on peut relever, au haut de la tourelle d'escalier qui dessert le grand clocher, la date de 1563. C'est à cette époque qu'il faut reporter la construction de la cheminée des fonts baptismaux qui se trouve placée au pied de cette tour, dans le bas-côté Sud.

Nous croyons ne pouvoir nous dispenser de donner la description de la curieuse petite chapelle qui entoure ces fonts avec leur petit foyer.

Elle est formée par une clôture en bois, composée d'un lambris plein à hauteur d'appui, et plus haut d'une claire-voie faite de balustres tournés. Au bas de cette clôture, à l'extérieur, les panneaux sont couverts de peintures formant fleurs de lis et arabesques. Au haut sont deux tableaux dont l'un représente un prêtre en surplis, étole et barrette, présidant au mariage d'un seigneur de Lézurec. Le seigneur et l'homme qui l'accompagne portent le costume du temps de Louis XIV, tandis que la dame et les deux femmes qui sont à ses côtés sont costumées comme les paysannes de l'époque. Au bas de ce tableau est cette inscription :

F . EN . 1705 . D . T . D *(Fait en 1705 du temps de)*
YVES : POVLHASAN . Fque

Dans le second tableau, on voit un prêtre, en chape, baptisant un enfant, qui est tenu sur les fonts par un sei-

gneur et une châtelaine portant grande coiffe, robe à paniers et traîne. La commère ou *amiegez* se tient derrière elle avec un pot à eau et un essuie-mains ; elle est couverte d'un manteau court ou capuchon. Au bas est cette inscription :

Mre I . GLOAGVEN Cre DE PRIMELIN en 1705	BAPTISt CET ENFANT NAY . DEPVIS . VN . MOMENT .

A l'intérieur de la petite chapelle, sur le lambris en planches formant voûte, sont peints trois tableaux représentant :

1. — Le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean, avec perspective d'arbres, ville et montagnes dans le lointain.

2. — Un prêtre dans un confessionnal, confessant un seigneur.

3. — Un évêque, accompagné de deux prêtres, donnant la confirmation à une femme.

Cette voûte a aussi une inscription :

Mre IAN : PERENNES : I
HERVE : PLOINEC : F : LAN 1679

Le haut du lambris est couvert d'un semis de fleurs de lis de France qu'on a fait disparaître à moitié en 1793 ou en 1830, au moyen de gros coups de bouchon chargé de lait de chaux. Sur les nervures sont des mouchetures d'hermines.

La cuve baptismale est ornée de moulures ; et dans l'angle Ouest est placée la cheminée, d'assez petite dimension.

BÉNITIERS EN PIERRE

Les deux plus anciens bénitiers du diocèse se trouvent dans l'église de Penhars et le cimetière de Gouesnac'h. Ce sont deux stèles en granit mesurant 1 m. 16 de hauteur, ayant une base carrée ornée de moulures, un fût également carré et une sorte de chapiteau mouluré, mesurant 0 m. 55 de côté, terminé par une ornementation en console ou en doucine, et creusé en cuvette. Or ces deux stèles ne sont autre chose que deux autels gallo-romains, et la cuvette creusée au sommet est le *foculus* ou le foyer dans lequel on allumait du feu, ou bien l'on déposait des charbons ardents pour brûler l'encens et offrir les sacrifices païens. Ce *foculus* est devenu maintenant récipient ou piscine pour l'eau bénite.

La stèle de Gouesnac'h est entièrement dégagée ; celle de Penhars a sa base engagée dans le pavé de l'église. Leur style indique bien qu'elles sont romaines, et ce qui le démontre encore mieux, c'est l'amphore dessinée en sculpture méplate sur l'une des faces du bénitier de Penhars.

Dans les églises de Plomeur et de Treffiagat, on voit deux bénitiers à pied avec ornementation feuillagée, qui semblent bien être de l'époque romaine.

Mais la période vraiment riche en beaux bénitiers, c'est le xve siècle et le xvie, la fin du style gothique et la Renaissance.

Nous pouvons admirer comme bénitiers flamboyants ceux du porche des Apôtres du Folgoat, des porches de Saint-Jean-du-Doigt et de Trémaouézan, et encore deux petits bénitiers à l'intérieur de cette église. Le ciseau du

sculpteur y a façonné avec une délicatesse extrême les moulures, les arcatures, les guirlandes de feuillages.

A Lampaul-Guimiliau, le porche est gothique et porte la date de 1533. Le bénitier en Kersanton, qui est incrusté dans le trumeau séparant les deux portes, doit être de la même époque, et cependant son ornementation est absolument Renaissance, consistant en torsades, modillons, rangs de perles et feuillages. A l'intérieur de l'église, près de la porte Sud, est un autre petit bénitier, orné de têtes d'anges, volutes, perles et pointes de diamant ; par dessus est un bas relief représentant le baptême de Notre-Seigneur, et sur le bord de la cuve se tordent dans des convulsions étranges deux diables dont les jambes et les queues plongent dans l'eau bénite.

Aux porches de Landerneau, Landivisiau et Guimiliau, nous trouvons trois bénitiers à peu près du même style et reproduisant les mêmes idées.

A Landerneau, adossé à un trumeau absolument gothique, le bénitier comme à Lampaul est dans la note pleinement Renaissance. Comme support, une colonnette couverte d'une ornementation de losanges et de macles des Rohan ; chapiteau très original, à feuillages, volutes et fleurons ; la cuvette entourée de quatre zones de feuillages affectant la forme de rais-de-cœur, et la courbe circulaire du bord coupée par quatre petites avancées en contreforts, portées sur des culots. Par là-dessus, un ange tenant dans ses mains deux goupillons et semblant inviter les fidèles à prendre de l'eau bénite.

Pour couronner le tout, un dais cylindrique recoupé par quatre pilastres moulurés et feuillagés se terminant par d'élégantes volutes qui viennent appliquer leur extrémité contre le petit dôme terminal. Ce dais est agrémenté d'une décoration de feuilles, dauphins, rubans en volute, etc... Des quatre pans issent des têtes caractéristiques des

styles François Ier et Henri II. On remarque particulièrement une tête féminine et une tête d'homme coiffée d'une toque, qui sont d'une finesse extrême et d'un style admirable.

A Landivisiau et à Guimiliau, nous retrouvons les mêmes caractères, les mêmes formes, et les mêmes motifs de sculpture : anges à goupillons, têtes saillantes, etc...

A la Martyre, à l'angle Sud-Est du porche flamboyant, est un bénitier de la Renaissance, au dossier duquel est sculpté un squelette ou image de la mort, *an Ankou,* tenant en main une tête qu'elle vient de trancher de sa faux.

En entrant dans l'église, dans le bas-côté Midi, près des portes du porche, on trouve deux autres bénitiers fort distingués. L'un à droite, adossé à une colonne, est surmonté de trois lanternons superposés. Sous le premier est agenouillé un ange tenant deux goupillons, et sur le dernier est postée la statuette de saint Michel terrassant le dragon. Le second, à gauche, a une vasque beaucoup plus grande, autour de laquelle est gravée cette inscription : HÆC : AQVA : BENEDICTA : SIT : NOBIS : SALVS : ET : VITA — F : QVENTRIC : F : I : K : RAOVL : 1681

A Ploudiry, nous trouvons aussi deux bénitiers avec inscriptions ; le premier porte : LABRVM : PAROCHIÆ : AQVÆ : LVSTRALIS ; le second, sur lequel est sculpté un crucifix au-dessus d'une tête de mort : CETTE : PISCINE : A : ESTE : FAICT : FAIRE : PAR : M : Y : PAPE : P : EN : SA : VIE : LAN : 1675. — Sur le rebord supérieur : HIC : JACET : M : YVO : PAPE : P : MORTVVS : ANNO : 1715

En terminant ce sujet, il convient de dire que dans la plupart des églises existent de grandes auges destinées à garder une réserve de l'eau lustrale bénite au jour du Samedi-Saint, et auxquelles les fidèles de la paroisse

viennent s'approvisionner avec dévotion. Quelques-unes de ces cuves sont d'un assez beau travail, et nous devons mentionner spécialement la grande auge de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, qui est un sarcophage du XIIe siècle que nous décrirons plus loin, et aussi la cuve qui se trouve au coin de la chapelle des fonts baptismaux, à Saint-Thégonnec. Elle est de forme elliptique, mesurant 1 mètre sur 1 m. 50, et porte cette inscription :

F : POULIQUEN : I : LE : BLOCH : Fque. 1721

BÉNITIERS PORTATIFS EN BRONZE

Ils étaient peut-être nombreux autrefois les bénitiers portatifs, en métal de cloche, *seaux benoistiers,* servant dans les églises près des catafalques, et au cimetière près des tombes, au jour de l'enterrement et des services funéraires.

On est heureux d'en trouver encore quelques-uns, intéressants par leur matière solide, leur dessin sérieux, et les inscriptions qui leur donnent encore plus de prix. Citons-les par ordre de dates :

A la chapelle de N.-D. de Kergoat, en Quéménéven, nous en trouvons un qui mesure 0 m. 19 de hauteur sur 0 m. 27 de diamètre à son ouverture évasée. En voici l'inscription en caractères gothiques : *Lorans . Kerivel . fabrique . d'Itron . Varia . Kergoat . fit . ce . lan . mil . Ve XXIX*

A Lannédern, même forme, même dimension :

GUILLAUME . LE . TOVX . DE . LA . PAROISSE .
DE . LANNÉDERN . 1578

Loqueffret :

F . POVR . LA . PAROISSE . DE : LOQUEFFRET .
SANCTA . GENOVEFA . 1617

Ploudaniel :

FAIT : POUR : N : D : DU : PONT : DU : CHATEAU : 1645

On en conserve encore trois autres, du même genre, mais sans inscriptions, à Clohars-Fouesnant, Fouesnant et Plomeur.

STATUES ET GROUPES

Nous n'avons pas la prétention d'avoir dans notre Bretagne une statuaire aussi parfaite que celle de l'Ile-de-France, de la Touraine, de la Bourgogne et de plusieurs autres provinces où les matériaux de choix, les écoles de sculpture fondées d'abord dans les abbayes et se diffusant ensuite dans les ateliers séculiers, l'émulation des villes, des princes et des seigneurs et une foule d'autres influences ont porté cette branche de l'art à une richesse et à une variété extraordinaires. Mais notre pays, pour avoir des productions moins remarquables et moins classiques, peut cependant fournir de belles et curieuses pages d'iconographie. Et combien on est heureux parfois, lorsque dans les églises les plus modestes et les plus humbles chapelles, on rencontre des images souvent vermoulues ou frustes, ayant le cachet et le style de la belle sculpture du Moyen-Age, avec les caractéristiques anciennes propres à chaque saint et si bien connues du peuple.

Ce qui reste chez nous de l'art de l'imagier ne remonte pas au delà du XIe ou même du XIIe siècle. La période

romane nous a même laissé bien peu de représentations sculptées. La sculpture la plus importante, comme caractère et comme ancienneté, c'est le tympan de la porte latérale Sud de la chapelle de N.-D. de Kernitroun, en Lanmeur. Elle consiste en un bas-relief méplat très peu saillant, où l'on reconnaît le Christ assis, les bras élevés, la tête entourée du nimbe crucifère, et ayant à ses côtés les animaux symboliques des quatre Évangélistes.

Par ailleurs, la figure humaine n'est traitée dans la sculpture romane que dans quelques chapiteaux des églises de Landévennec, de Loctudy et de Fouesnant, et cela sous forme de têtes isolées, faisant modillons, ou bien de personnages grotesques. A Loctudy cependant, nous trouvons une représentation précieuse pour cette époque : c'est, dans un des chapiteaux du collatéral Sud du chœur, le Christ en croix, revêtu d'une tunique ou robe courte qui couvre les reins et descend jusqu'aux genoux.

Du XIIIe siècle nous possédons bien peu de personnages sculptés ; les statues des deux porches de la Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et quelques têtes formant cariatides dans les pinacles des contreforts de l'abside de Quimper.

Même le XIVe siècle est représenté par de très rares spécimens, et l'on ne peut guère citer que deux ou trois statues conservées dans le musée de Morlaix et qui sont classées comme appartenant à cette époque ; probablement aussi la statue de Notre-Dame-du-Mur, dans cette même ville, et le beau groupe de la Trinité entouré d'anges, qui se trouve au musée de Quimper et qui provient de la Cathédrale de Saint-Corentin.

Les productions de l'époque romane et des deux premiers siècles du style ogival ont pu être nombreuses et disparaître par suite de la destruction et de la vétusté ; mais il semble que c'est vraiment le XVe siècle qui a ouvert chez nous l'ère des belles créations et donné un essor

prodigieux au talent des sculpteurs et des imagiers. Les chefs-d'œuvre enfantés à cette époque par les différentes corporations qui travaillaient dans notre pays, ou sortis des ateliers qui s'y étaient fondés, nous les trouvons encore existants en grand nombre, malgré les mutilations et les destructions ; ils ornent toujours nos porches, nos églises, nos retables, nos calvaires, nos fontaines, etc.

Cette belle floraison se continue à travers le XVIe siècle, en se modifiant peu à peu, mais en restant toujours noble et originale ; elle se poursuit pendant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, et ce n'est que vers le milieu du XVIIIe siècle que la sève se tarit et que l'on voit s'arrêter le courant artistique.

Cette étude iconographique pourrait être très étendue, si nous la faisions en détail ; force nous sera de l'abréger, et pour la mener avec plus d'ordre et de logique, il sera bon de la diviser par séries, correspondant aux diverses représentations.

Sainte-Trinité.

Nous la trouvons représentée de différentes manières.

Dans le grand bas-relief de forme ovale qui se trouve au Musée de Quimper et qui, comme nous l'avons dit, provient de la cathédrale de cette ville, le Père et le Fils sont assis sur le même trône ; le Père a une chevelure abondante et ondulée, ainsi que sa barbe ; il a une couronne royale non fermée, et de la main gauche il tient sur son genou la boule du monde. Le Fils est à sa droite, ayant la barbe plus courte et les cheveux divisés en tresses déliées ; de la droite il bénit, et de la gauche il tient un livre ouvert sur lequel sont gravées ces paroles : *Ego*

sum alpha et omega, primus et novissimus. Tous deux sont vêtus de robes à plis fins et multiples, serrées à la ceinture, et de manteaux retenus sur la poitrine par des agrafes ; le bas du manteau du Père Éternel se prolonge pour couvrir leurs genoux et leurs pieds à tous deux.

Au-dessus de leurs têtes est le Saint-Esprit, sous forme de colombe.

Tout autour d'eux est une couronne de quatorze anges, dont quelques-uns prient et adorent, les mains jointes, les autres chantent, tandis que cinq autres les accompagnent avec leurs instruments de musique, orgue, harpe, viole, psaltérion et cithare.

L'encadrement de ce grand médaillon est formé par ces nuages de convention usités dans les sculptures et les peintures du Moyen-Age, et qui semblent être des rubans ou des bandeaux repliés et comme tuyautés d'une façon uniforme et symétrique.

A l'église de Dinéault, on trouve la même représentation, sauf l'entourage des anges : le Père et le Fils sont assis sur un trône, leurs pieds posent sur des nuages. Sur le bas de leurs corps leurs robes et leurs manteaux se confondent ; ils tiennent un livre sur lequel est placé le Saint-Esprit.

C'est dans le même genre qu'est le groupe en pierre du porche de Clohars-Fouesnant : le Père est coiffé de la tiare et tient sur son genou gauche le globe du monde. Le Père et le Fils tiennent ensemble un livre ouvert sur leurs genoux. Leurs manteaux et leurs robes se confondent également dans la partie inférieure.

Sur le socle on lit en caractères gothiques : *M : G : Guillerm : F.*

Mais le tableau le plus remarquable de la Trinité, est celui de Loqueffret, déjà mentionné à l'article *autels et retables.* Les trois Divines Personnes sont encadrées dans

une niche ayant quatre volets, lesquels sont divisés en douze panneaux qui contiennent des prophètes, des apôtres, des princes, des rois, des pontifes, des martyrs, tous louant et adorant la Trinité Sainte.

Dans d'autres groupes, le Père-Eternel tient devant lui son divin Fils crucifié, comme à la croix du cimetière de Kerfeunteun, aux chapelles de la Trinité de Melgven et de Plouzané, aux églises de Plougasnou et de Pont-l'Abbé, dans l'intérieur de la statue de Notre-Dame-du-Mur, à Morlaix, le bas-relief en albâtre de Saint-Mathieu de Morlaix et un autre albâtre de Combrit.

Ou encore, c'est le corps inanimé de Notre-Seigneur qui repose sur les genoux du Père, ainsi qu'on le voit à Ploaré, Rumengol, au portail Ouest de la Trinité de Melgven, à la chapelle de Saint-Ener, en Guerlesquin.

A Lampaul-Guimiliau, on trouve quatre représentations différentes de la divine Trinité : à l'autel de saint Jean, on voit le Sauveur baptisé par le Précurseur ; au-dessus de lui plane le Saint-Esprit, tandis que plus haut est le Père-Eternel dans un nuage, et entouré d'anges.

Dans la niche supérieure de l'autel du *Grand-Prêtre*, le Père Eternel, coiffé de la tiare et vêtu d'une chape, est assis sur un trône, tenant devant lui son Fils ressuscité, montrant ses plaies, et debout sur le globe du monde.

Dans l'ancien ossuaire, chapelle du cimetière dédiée à la Trinité, au retable de l'autel, on a représenté Notre-Seigneur ressuscitant glorieux, et plus haut, le Père et le Saint-Esprit.

La clef de voûte, qui forme pendentif au-dessus du sanctuaire de cette chapelle, est admirablement sculptée et présente aussi un groupe de la Sainte-Trinité.

Notre-Seigneur.

Notre-Seigneur est rarement représenté seul. Nous le trouvons, Enfant, sur les bras de sa Mère ; dans sa Passion, en *Ecce-Homo*, mourant sur la croix, ou détaché de la croix et reposant sur les genoux de sa Mère, dans les groupes de Notre-Dame-de-Pitié, et encore déposé dans le sépulcre. D'autres fois, dans quelques églises, au-dessus du tabernacle du maître-autel, il est figuré ressuscitant ou montant au ciel, tenant dans ses mains une croix triomphale.

Notre-Seigneur est encore représenté dans les différentes scènes de sa vie et de sa passion qui ornent nos calvaires et qui ont déjà été décrites.

Au fond de plusieurs de nos porches du XVIe et du XVIIe siècle, on voit la statue de Notre-Seigneur, en robe longue, à plis serrés, et sans ceinture. Nous pouvons citer tout spécialement les porches de Guimiliau, Lampaul, Landivisiau, Bodilis, Loc-Mélar, Brasparts, Pleyben.

Mentionnons aussi les Christ en croix, vêtus de longues robes rouges sans ceinture et sans couture ; on en trouve encore deux, un grand et un petit, à la chapelle de *Christ*, en Guimaëc, un au village des Quatre-chemins, en Plouégat-Moysan, provenant de l'ancienne chapelle de ce hameau, un à Sainte-Croix de Quimperlé, et un cinquième à la chapelle de Sainte-Anne, en Lampaul-Guimiliau. Celui-ci a sur la tête une couronne royale, et les pieds posés sur la boule du monde.

C'est bien là la figuration de Notre-Seigneur régnant du haut de la croix, correspondant à ces paroles de l'hymne Vexilla Regis : *Regnavit a ligno Deus.*

Il y avait autrefois un beau Christ en robe rouge dans la chapelle aujourd'hui ruinée de Pont-Christ, près Brézal ;

il se trouve maintenant chez M. Huon de Penanster, dans les Côtes-du-Nord. Celui qui surmonte la grande poutre de gloire au haut de la nef de Loc-Maria de Quimper, est la copie d'un ancien Christ qui y existait précédemment, et celui de la chapelle de l'Évêché en est une reproduction.

A la chapelle de *Christ* de Guimaëc, la croix extérieure en pierre a aussi une image du Sauveur, du même modèle.

Sainte-Vierge.

Elles sont presque innombrables les images de Notre-Dame, et presque toutes la représentent comme Vierge-Mère, tenant son Divin Enfant dans ses bras ou sur ses genoux. Telles sont nos trois Vierges couronnées, de Rumengol, du Folgoat, et Notre-Dame-des-Portes, de Châteauneuf. La statue du Folgoat est en pierre de Kersanton, les deux autres en bois, et celle de Châteauneuf est particulièrement belle par la noblesse du visage, la grâce et l'harmonie des draperies.

Une statue qui semble avoir fait école, c'est celle de la fontaine de Folgoat, dans le style du xve siècle. Elle est là assise comme une reine au-dessus de ces eaux salutaires qui jaillissent de dessous le maître-autel, vêtue d'une robe et d'un manteau aux plis souples et abondants. Cette abondance, cette souplesse des draperies, la douce majesté du visage ont été imitées dans nombre d'autres statues que nous trouvons spécialement aux porches de Trémaouézan et de La Martyre, à la chapelle du Grouanec en Plouguerneau, à la cathédrale de Saint-Pol-de Léon, N.-D. de Bon-Secours, à Saint-Jacques de Lézérazien en Guiclan,

aux chapelles de N.-D. de Quilinen, en Landrévarzec, et de Saint-Laurent, en Goulien.

Les mêmes caractères et le même style se retrouvent dans trois statues de Vierge, malheureusement vermoulues, en la vieille chapelle de Beuzec-Cap-Caval, paroisse de Plomeur, dans la statue vénérée de Notre-Dame-des-Carmes de Pont-l'Abbé, celle de Notre-Dame de Bot-Scao, à Saint-Michel de Quimperlé et Notre-Dame du Relecq, en Plounéour-Ménez.

Il est bon de signaler une représentation qui a été assez en vogue au XVIe siècle ; la Sainte-Vierge foulant aux pieds un buste de femme tenant en main une pomme et le plus souvent terminé par une queue de serpent. Est-ce Eve ? Est-ce le serpent qui l'a trompée et qui est écrasé sous le pied de la Mère du Rédempteur ?

Ce genre de Vierges se voit dans les églises de Brennilis, Locquirec, Saint-Yvi, Landudal, et les chapelles de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, Saint-Sébastien de Saint-Ségal, Lannélec de Pleyben.

L'une de nos plus vénérables statues de la Sainte-Vierge est celle de Notre-Dame-du-Mur, à Morlaix ; c'était autrefois la statue patronale de la vieille église collégiale du Mur, fondée en 1275, dédiée en 1468, et démolie pendant la Révolution. Elle est maintenant conservée dans une petite chapelle désignée sous le même vocable de Notre-Dame-du-Mur, et les habitants de Morlaix la vénèrent toujours comme la puissante protectrice et le vrai *Palladium* de leur ville.

Cette image représente la Sainte-Vierge assise, tenant sur ses genoux l'Enfant-Jésus auquel elle présente une poire. Comme facture artistique, elle est très remarquable par la noblesse des traits et de la pose, par le style et la souplesse des draperies ; s'il est difficile de lui assigner une date exacte, le caractère de la sculpture semble indi-

quer qu'elle appartient à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe.

Cette statue offre une particularité que l'on retrouve en quelques autres de ce pays, et en différentes contrées, principalement dans le Nord de l'Italie : elle est ouvrante ou à armoire, c'est-à-dire que les draperies du buste et de tout le corps peuvent s'ouvrir à deux battants sur charnières, et présentent alors l'aspect d'un tryptique, renfermant dans le panneau du milieu une représentation de la Sainte-Trinité, en sculpture, et sur les volets ou panneaux latéraux, six scènes en peinture d'une extrême finesse : l'Annonciation, — Nativité, — Présentation au temple, — Flagellation, — Descente de N.-S. aux limbes, — Résurrection.

Ces exemplaires de Vierges ouvrantes devaient être plus nombreux autrefois ; nous en trouvons encore deux autres dans notre région bretonne : un à l'église de Bannalec, datant du commencement du XVIIe siècle et provenant de la chapelle de *Loc-Marzin* ou Saint-Martin, et un second à Notre-Dame-de-Quelven, près de Pontivy (Morbihan), d'une époque plus ancienne et remontant, comme Notre-Dame-du-Mur, au XVe ou XIVe siècle.

Dans la Vierge de Bannalec, les sujets représentés sont : le Crucifiement, au milieu, et dans les côtés, le baiser de Judas, — la Flagellation, — N.-S. devant Pilate, — le Portement de croix.

A Quelven, on voit également, sur les panneaux intérieurs de la statue, des scènes sculptées de la Passion et de la résurrection du Sauveur, la résurrection des morts et le jugement dernier.

*
* *

Un sujet que l'on a figuré dans un certain nombre d'églises, c'est l'Annonciation. Au Folgoat, d'un côté de l'immense maîtresse-vitre, la Sainte-Vierge est agenouillée sur un prie-Dieu, et de l'autre côté, en face d'elle, est l'ange Gabriel. Même groupe à la façade du porche Sud de Pleyben, 1588, à l'arc de triomphe de la Martyre, à la porte Sud de la chapelle de Quilinen, en Landrévarzec, au porche de Rumengol, 1537, et à l'entrée du porche de Bodilis, 1631. Ici l'ange Gabriel tient un lis entouré d'une banderole portant sa salutation : *Ave gratia plena.* En face, la Vierge est à genoux sur un coussin, ayant à ses pieds un vase d'où sort un lis autour duquel s'enroule également une banderole, avec sa réponse : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum.*

Dans le sanctuaire de l'église du Juch, l'archange Gabriel, sous les traits d'un bel adolescent, sans ailes, est debout dans une niche à volets. En face dans une niche semblable, est la sainte patronne qu'invoquait le baron du Juch, commandant les croisés bretons à la victoire de Damiette, 1249 : « *A nostre ayde, Nostre-Dame-du-Juch.* »

C'est avec de l'huile provenant d'une lampe brûlant devant ce saint Gabriel, que le vénérable Michel le Nobletz a opéré plusieurs guérisons.

Notons le sujet si gracieux de la Nativité de l'Enfant-Jésus, où la Sainte-Vierge est représentée couchée dans son lit, comme à la porte Ouest du Folgoat, au porche de la Martyre et au calvaire de Tronoën, ou bien agenouillée en adoration devant son divin Fils, comme au porche de Pencran et aux calvaires de Guimiliau, Plougastel, etc., tandis que pour l'adoration des Mages elle est assise, tenant son Enfant sur ses genoux.

Nous devons nécessairement indiquer qu'il existe de très nombreuses statues de Notre-Dame avec saint Jean, au pied de la croix, et cela dans nos calvaires de premier,

deuxième et troisième ordre, comme aussi dans les églises sur les trefs ou poutres surmontées de la croix et sur quelques jubés ou chancels.

On peut les citer également en grand nombre, les groupes de la descente de croix ou de Notre-Dame-de-Pitié, recevant sur ses genoux le corps inanimé de son Fils ; on les trouve faisant partie des calvaires, adossées à nos croix de cimetières ou de carrefours, ou encore en place honorable dans nos chapelles et nos églises. En nous contentant de nommer simplement ceux de Bodilis, Lampaul-Guimiliau, Landerneau, La Forêt-Fouesnant, Bénodet, Quilinen, Locronan, Ploéven, Plonévez-Porzay, Ursulines de Quimper, décrivons le plus important et le plus artistique : celui de Pencran.

Il est abrité dans une niche à dais mouvementé et à bordures feuillagées, près du maître-autel, au coin de l'Évangile. La Sainte-Vierge, remplie de douleur, a sur ses genoux le corps inanimé de son Fils, et, les mains jointes, le contemple avec attendrissement. A ses côtés sont agenouillés saint Jean qui soutient la tête de son divin Maître, et la Madeleine qui tient ses pieds sacrés. Au second plan sont les Saintes-Femmes, Joseph d'Arimathie et Nicodème avec deux serviteurs dont l'un porte la Couronne d'épines.

Certes ce sujet a été noblement traité dans la plupart des groupes que nous avons déjà cités, mais en aucun on n'a atteint à un si haut degré que dans celui-ci l'expression de douleur profonde, de compassion et d'adoration pour le divin Rédempteur.

D'après le style des draperies et des coiffures, on serait tenté de prendre cette œuvre pour un travail flamand, mais l'inscription du bas nous en donne la date, et semble indiquer qu'elle a été faite dans le pays : *En lan Mil V^cc XVII cest histoire fust complet ; L Diouget* $^{moy}_{ih}$

***

Déjà, à propos de retables, nous avons cité de nombreux groupes du Rosaire ; parmi eux citons trois des principaux, qui nous donnent d'admirables statues de la Vierge : Pleyben, Lopérec, Landudec.

L'énumération des Vierges gothiques nous en a fait oublier quelques-unes qui sont de la période ogivale et d'autres qui appartiennent à l'époque de Louis XIII et de Louis XIV.

Elle est bien majestueuse, la grave Notre-Dame de Rosporden, dans son manteau si bien drapé, avec sa couronne monumentale que semblent appuyer deux petits anges ; et tenant d'une main le bout d'une banderole dont son petit Jésus tient l'autre extrémité.

Elle est émotionnante jusqu'aux larmes, pour ainsi dire, cette Notre-Dame qui est assise au tympan du porche Midi de la Cathédrale de Quimper, couronne en tête, tenant dans sa main droite un livre et ayant sur ses genoux l'Enfant-Jésus caressant une colombe, symbole de l'âme fidèle, tandis que deux anges agenouillés les encensent dévotement et amoureusement.

Elle est noble et digne, Notre-Dame de Cléden-Poher, debout au-dessus du maître-autel, adossée au large meneau central de la grande fenêtre. Ils lui sont bien dévots, tous les paroissiens et tous les chrétiens d'alentour, et sitôt qu'ils aperçoivent son clocher, ils ne manquent jamais de la saluer de trois *Ave Maria*.

Citons encore comme Vierge gothique Notre-Dame de Bodilis, au fronton de son portail ; et au retable d'un autel latéral, une seconde Vierge-Mère, entourée de bas-reliefs qui formaient autrefois les volets de la niche où elle était enfermée.

Puis saluons rapidement d'autres statues plus récentes du XVIIe siècle, trônant comme des reines dans leurs dévotes chapelles de pèlerinage ou dans leurs églises paroissiales : Notre-Dame de Kergoat, en Quéménéven, la Mère de Dieu, en Kerfeunteun, Notre-Dame de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, Notre-Dame des Carmes, à Brest, Notre-Dame-des-Anges, à Landéda.

Quantité d'autres seraient à énumérer, car il n'est pas une paroisse, pas une chapelle qui n'ait une ou plusieurs images de la Sainte Mère du Sauveur.

(A suivre.)

ris Abbas et conventus Ste Crucis de Guencampo Trecorensis dyocesis salutem in Domino sempiternam.

Notum facimus universis quod cum contentio verteretur inter nos ex una parte et venerabilem patrem Episcopum, capitulum et archidiaconum de Corisopitensi ex altera super ecclesia de Veteri Corle cum pertinenciis suis Corisopitensis dyocesis, quam nos dicebamus possidere et debere habere, tandem fuit inter nos et ipsos amicabiliter compositum sub hac forma videlicet :

Quod nos pro eo quod dicebamus nos debere habere in dicta ecclesia cum suis pertinenciis, percipiemus annuatim in dicta ecclesia sexaginta solidos currentis monete videlicet, xxx solidos in die octava dominice resurrectionis et alios xxx solidos in die octava festivitatis omnium sanctorum, omni dilacione postposita, a quocumque capellano in dicta ecclesia ministrante divina. Sed si contingat quod predicti solidi predictis terminis, nobis vel certo nostro nuncio non fuerint persoluti, dictus ministrans cum singulis xxx solidis solvet nobis pro pena xxv solidos currentis monete sine aliqua dilatione, quociens in dicta solutione defecerit, terminis assignatis.

Nos vero renunciavimus omni actioni et juri-que dicebamus nos possidere et habere debere in dicta ecclesia cum pertinenciis suis, exceptis dictis sexaginta solidis, preter quos et penam nominatam, sine consensu et voluntate dictorum episcopi, capituli et archidiaconi, nihil accrescet nobis in dicta ecclesia cum pertinenciis suis.

Nos vero ex una parte et predicti Episcopus, capitulum et archidiaconus renunciavimus omnibus actis, hinc inde super dicta ecclesia et pertinenciis suis, habitis et confectis.

Juravimus eciam hinc inde videlicet, ego abbas pro me et dicto conventu meo et dicti Episcopus, capitulum et archidiaconus per procuratores suos, istam pacem tenere in perpetuum et fideliter observare.

Et ne super hoc in posterum aliqua contentio emergat, presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda in testimonium veritatis.

Actum V° idus Julii anno gracie M° CC° XL^mo VII°.

81.

QUEDAM CONSTITUTIO FACTA IN CAPITULO QUOD NEMO CAPIATUR VEL INSTALLETUR AD VACATURAS PREBENDAS (1)

Ordonnance de ne recevoir aucun à chanoine, canonicat et prebende non vacante.

— 18 Octobre 1247. —

Universis presentes litteras inspecturis vel audituris, humile capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Cum nos per mandatum sedis apostolice inducti pariter et astricti et litteris episcopi nostri Corisopitensis et magnorum virorum minus favorabiliter inclinati, plures recipimus ad vacaturas prebendas, stallum eis in choro et vocem in capitulo assignantes, nos circa hoc, fame nostre prodigi extitimus et juri quodam modo et utilitati nostre ecclesie et honestati nostre et nostre ecclesie providere volentes, juravimus, quod nullum de cetero recipiemus ad vacaturam prebendam nec et stallum in choro nec vocem in capitulo nec aliqua jura ad canonicum pertinencia concedemus, donec corporalem possessionem prebende fuerit assequutus, et hoc statuimus, aliis statutis ecclesie Corisopitensis et consuetudinibus suo robore duraturis.

Nos vero Willelmus Oliveri, thesaurarius Corisopitensis,
P. Cantor, J., archidyaconus de Poechær,
Galeranus, dictus Capellanus,
Mauricius, prior de loco beate Marie (2),

---

(1) C. 56, f° 5.
(2) On lit en marge : *Nota quod dicit de priore.*

Magister Richardus,
Magister Gradlonus,
Robertus de Rully,
Rodaudus, domini comitis clericus,
J. Kelent,

Gauffridus Juniart, canonici Corisopitenses interfuimus consensimus et sigillavimus et commune sigillum capituli nostri presentibus litteris apponi fecimus ad majorem roboris firmitatem.

Actum in capitulo Corisopitensi die veneris in festo beati Luce evangeliste anno Domini M° CC° XL^mo^ septimo.

82.

CONFIRMATIO DOMINI ARCHIESPICOPI SUPER CONSTITUTIONE PROXIMO PRECEDENTI IN CAPITULO FACTA [1]

Confirmation par le Sgr Archevesque de la dite ordonnance.
— Novembre 1247 —

Gauffridus dei gracia Turonensis archiepiscopus universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino.

Noveritis nos licteras capituli Corisopitensis vidisse sub hac forma :

Universis...

Suit l'acte cité plus haut avec cette différence :

Nos circa hoc fame nostre prodigi extitimus et juri quodam modo et utilitati nostre ecclesie et honestati derogavimus et statutis eciam in retroactis temporibus observatis. Nos autem in posterum utilitati et honestati nostre et nostre ecclesie... etc., *ut supra.*

Nos igitur actendentes ordinacionem predictam pro-

---

(1) C. 56, f° 5.

vidam et consonam honestati ne id futuris temporibus simile presumatur, ipsam prout juste et rite facta est, auctoritate metropolitana confirmamus, dum in Corisopitensem dyocesim visitacionis officio fungeremur.

Datum apud Kemper-Corentin, mense Novembris anno domini M° CC° XL° septimo, die veneris ante festum beati Martini hyemalis.

83.

CARTA DE COMPOSICIONE FACTA INTER CAPITULUM CORISOPITENSE ET EUDONEM RIVALLONI EVENI ET E. FILIUM SUUM [1]

Un Seigneur quitte au chapitre de Cornouaille certain village controversé en Plonévez-du-Faou, nommé Kaerdiffeth.
— Mars, 1248, (N.-S.). —

Universis presentes litteras inspecturis, Eudo filius Rivalloni Eveni et Evenus filius suus salutem in Domino.

Notum fecimus universis, quod cum inter nos ex una parte et venerabile capitulum Corisopitense ex altera, super quadam parte ville de Kaerdiffeth in parrochia de Plebe nova in fago diucius contentio verteretur, tandem post multas contentiones et excommunicationes in nos propter hoc latas, nos ad cor et ad gremium sancte matris ecclesie redeuntes, dictam partem ville cum suis pertinenciis, super qua contendebamus, in perpetuum pro nobis et nostris quitavimus et remitimus memorato capitulo pacifice et quiete, resignantes et eidem capitulo omnino concedentes totum jus, si quid in dicta parte ville cum suis pertinenciis habebamus vel habere eciam debebamus ; tenemur eciam et gratavimus proposse nostro defendere dictum capitulum super dicta parte ville cum

(1) C. 56, f° 13.

suis pertinenciis pro nobis et pro nostris bona fide, gratantes nichilominus quod contra istam gratationem et concessionem per nos vel per alios non veniemus nec procurabimus venire.

In cujus rei testimonium et munimen, presentes litteras ego Eudo Rivalloni sigillo meo proprio sigillavi.

Ego vero Evenus sigillum non habens, sigillum patris mei his litteris apposui inpresenti, sigillum meum proprium cum habeam, similiter positurus.

Datum mense Marcii anno gracie M° CC° XL^m° septimo (1).

84.

QUOMODO ACTUM FUIT IN CAPITULO QUOD NULLUS RECIPIAT DE CISTA PEREGRINORUM NISI QUI PERSONALEM FECERIT RESIDENCIAM PER MEDIUM ANNI (2)

Ordonnance du Chapitre que chanoine qui n'a résidé 6 mois en l'an, ne prendra aux deniers de la boitte ou tronc, fors la moitié s'il se trouve à l'ouverture d'icelle.

— 1248. —

Universis Christi fidelibus presentes licteras inspecturis humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Noverint universi quod nos, pensata utilitate nostre ecclesie et nostra, in pleno capitulo de communi assensu statuimus et ordinavimus quod nullus ex canonicis nostris qui per medietatem anni in ecclesia Corisopitensi non fecerit residenciam personalem (3) non habeat nec recipiat de denariis ciste peregrinorum (4) nisi medieta-

---

(1) En 1248, Pâques tombait le 19 Avril.

(2) C. 65, f° 21.

(3) On lit en marge : *Nota. Quod residencia tunc erat semestris que nunc est trium mensium.*

(4) Il s'agit ici du tronc des pèlerins du pèlerinage des *sept saints* de Bretagne.

tem porcionis que dabitur residenti, si interfuerit apercioni dicte ciste.

In cujus rei testimonium presentes licteras sigillo nostro duximus sigillandas.

Datum anno Domini M° CC° XL^mo octavo.

85.

CARTA QUOD NULLUS RECIPIATUR AD SEPULTURAM NEC AD BENEDICTIONES NUPCIALES IN ECCLESIA CORISOPITENSI NISI QUI REDDITUS EIDEM ECCLESIE CONFERAT ET ASSIGNET EXCEPTIS EPISCOPO CANONICIS ET CLERICIS (1)

Statut justement abrogé, qu'aucun ne sera enterré à St-Corentin ny reçu à bénédiction nuptiale s'il n'y donne rente, fors les chanoines, choristes et leurs serviteurs.

— Décembre 1248. —

Universis presentes litteras inspecturis vel audituris humile capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Notum facimus universis quod nos, die martis ante nativitatem Domini nostri, in pleno capitulo unanimiter statuimus, quod de cetero nullus admittatur in ecclesia Corisopitensi ad sepulturam nec ad benedictiones nuptiales, nisi qui dicte ecclesie redditus conferant et assignent, exceptis Episcopo, canonicis et capellanis et clericis chori et famulis episcopi et canonicorum.

Statuimus eciam quod de cetero presentes canonici contra hujus statutum non veniant nec venire procurent; quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, has litteras sigillo nostro duximus sigillandas in testimonium veritatis. Datum anno Domini M° CC° XL° octavo.

---

(1) C. 56, f° 19.

86.

CARTA DE PACE FACTA INTER RIOCUM MADOC ET GUIDONEM HERVEI GUIDONIS ET CAPITULUM CORISOPITENSE (1)

Que les nommés Madoc subjects du Chapitre en Beuzec-Cap-Sizun, aux terres de Caeroulan, Penleguet, Lannunen et Caeryenyan, prendront en chaque terme par les mains de l'alloué du Chapitre une mesure d'avoine raze non foulée et une poule par an en Novembre et des vefves seulement une poule.

— 1249 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis vel audituris humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Noverint universi quod cum inter nos ex una parte et Riocum Eudonis Madoc et Guidonem filium Hervei Guidonis ex altera, contentio esset super avenagio et gallinagio que ipsi petebant et habere debebant ut dicebant, in quadam nostra terra sita apud Bodoc Cap-Sizun videlicet : Caeroulan et in Penlegued et in Lannunen et in Caeryenyan, tandem inter nos et ipsos talis composicio et concordia intervenit scilicet.

Quod prefati Riocus et Guido et sui successores post ipsos percipient in predicta terra nostra annuatim, unum pastum equi de avena, mensurando in mensura de communi consensu nostro et ipsorum facta et adspecialiter deputata et unam gallinam tantum modo inter ipsos duos, successoresque eorum, a qualibet domo in predicta nostra terra, exceptis mulieribus viduis, a quarum qualibet domo, percipient annuatim solummodo unam gallinam (2).

---

(1) C. 56, f. 14.

(2) *On lit en marge :* Nota de terra apud Beuzec-Cap-Sizun et quod vidue hic excipiuntur.

Hujusmodi avena et gallina debent tradi dictis R. et G. successoribusque suis ut dictum est, annuatim per manum allocati nostri in terra predicta, durante mense Novembre et debent significare allocato nostro in prefato mense, quando voluerint hujus avenam et gallinam recipere, et idem allocatus infra octo dies subsequentes post dictam significationem, significabit eis diem durante mense proximo in qua hiis avenam et gallinam de predicta terra.

Et si allocatum nostrum steterit quominus ipsi habeant die assignata prefatas avenam et gallinam ad dictum nostrum, debet nobis et eis emendari.

Illa autem avena mensurabitur eis sine compressione et concussione, non ad cumulum sed quasi ad rasum.

Item predicti R. et G. et sui successores et eorum ministri non debent aliquem *(molestare)* aut injuriam facere circa receptionem et collectionem hujus avene et galline.

Preterea dicti Riocus et Guido et sui successores post ipsos debent esse homines nostri et obedire nobis tanquam dominis suis de dictis avena et gallina quas ipsi in predicta terra nostra percipient, dummodo possint habere consensum Domini Comitis Britanie, ad quem habendum bona fide intromictere se et laborare tenentur.

Et hoc grataverunt et promiserunt coram nobis. Si vero contigerit quod quando colligentur seu recipientur hujus avena et gallina, aliquis de hominibus nostris non habeat eas paratas, dabitur pignus vel legitima extimatio pro ipsis avena et gallina per manum allocati nostri predicti et illud pignus ponetur in certo loco ubi infra octo dies inveniatur ad luendum sine aliqua distractione et contencione.

Et istam composicionem tenere et inviolabiliter observare V *(volumus)* procurator noster in animas *(nostras)* ipsi similiter juraverunt.

In cujus rei testimonium, presentes litteras sigillo nostro et sigillis ipsorum et sigillo curie Corisopitensis quam de premissis tenendis nos et ipsi judicem posuimus et custodem, duximus sigillandas ut istud in posterum ratum et stabile habeatur. Et quando ipsi milites fuerint et sigilla mutaverint, istis litteris eadem sigilla apponent.

Datum anno Domini M° CC° XLmo nono.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BERRIEN

Cette paroisse est citée au cartulaire de Landévennec sous cette forme : « *In plebe Berriun* ». Au XIIIe siècle, *Beryan* était une prébende canoniale, dont un chanoine était recteur ; mais il semble que, à la fin du XVIe siècle, le chanoine se contentant du titre de recteur primitif, commença à présenter à la nomination de l'Évêque un suppléant pour le soin des âmes, sous le nom de vicaire perpétuel.

Au XVIIIe siècle, cette prébende ne rapportait aucun bénéfice au chanoine titulaire ; car sur le revenu, qui s'élevait à 1,300 livres, le chanoine devait verser au recteur et à trois vicaires 1,250 livres de portion congrue ; restait 50 livres, avec lesquelles le chanoine devait pourvoir à l'entretien de trois cancels, c'est-à-dire des chœurs des églises de Berrien et de ses deux trèves, Huelgoat et Locmaria. Aussi voyons-nous, le 31 Juillet 1788, M. Louis-Alexandre Marin, prébendé de Berrien, faire l'abandon des gros fruits de la paroisse, soit 1,300 livres, à M. Ker-

naléguen, recteur, pour être exempté de payer la portion congrue; il lui donnait de plus 2,400 livres pour se décharger des réparations des trois chœurs et cancels de Berrien, Huelgoat et Locmaria (Archives de l'Évêché).

Noms de quelques Chanoines prébendés

1472. Décès de Michel Keramanac'h.
1472. Jean Bleungant.
1525-1528. Pierre Plestin, recteur et chanoine.
1566-1574. Guillaume du Buys.
1574. Mathieu Torcol.
1670-1701. Julien Martial du Bouexis, clerc tonsuré de Vannes, prend possession de cette paroisse, par procuration le 4 Février 1670, et personnellement en 1672 ; en 1699, il est docteur en Sorbonne, et déclare que, condamné à payer la portion congrue à son vicaire de Berrien et à deux curés, il est obligé d'y mettre du sien (Rég. G., 515).
1701. Cervin Ninon de la Forêt, clerc, pourvu de la prébende en Cour de Rome, prend possession en 1703.
1764-1790. Louis-Alexandre Marin, prêtre licencié *in utroque*, ancien abbé de Lantérac, vicaire général du diocèse de Troyes, ancien grand-vicaire du diocèse de Léon (R. G., 73).

Vicaires ou Recteurs de Berrien

1561. Jean Béchart, résigne.
1582-1595. Lancelot Lesquélen.
1595-1615. Thomas Placzart.
1620. Julien Munyer.

En 1626, le 2 Janvier, le *déal* du Chapitre marque que « la prébende de Berrien, affectée à la préceptoriale, étant vacante depuis sept à huit ans, le produit en sera affecté au Chapitre ».

1639-1660. Jean Caradec, vicaire perpétuel.

1660-1683. Yves Cam.

1683-1709. Gilles Falchier, qui résigna à son neveu Yves, mais non sans protestation de la part des paroissiens, comme on peut s'en convaincre par l'extrait suivant du registre des délibération du Huelgoat (1) :

Le 28 Juillet 1709, « Messire Yves Falchier, prestre, exposé que Missire Gilles Falchier, prestre et sieur Vicaire du dit Berrien, son oncle, lui avait résigné la dite vicayrie, et que Mgr l'Evêque de Quimper, à ce qu'il disait, lui avait promis son agrément, et demanda en même temps aux dits paroissiens s'ils avaient quelques sujets de plainte contre lui et s'ils ne le connaissaient point pour honnête homme et de bonne vie et mœurs. Les paroissiens de Berrien, Huelgoat et Locmaria ont communément déclaré que le dit Sr Yves Falchier fréquente le dit Sr Gilles Falchier, son oncle, depuis plusieurs années, et a suscité plusieurs procès et chicanes continues aux dits paroissiens et notamment au sujet de la construction du presbytère du dit Berrien, et qu'il leur a causé la ruine ; ils en ont fait la connaissance à mon dit Seigneur de Quimper, lors de sa visite de tournée en la ville d'Huelgoat, qui a eu la bonté de faire défense à Mire Falchier de se mêler des offices de la paroisse. Ils sont unanimement d'avis et déclarent ne connaître ni ses bonnes vie et mœurs, n'étant pas originaire, ni domicilié de la dite paroisse de Berrien que pour leur causer des chicanes, mais

(1) Communication de M. l'abbé Guirriec.

bien de celle de Cléden-Poher, où il devrait s'adresser pour en juger ».

Ecuyer François Gillard, Sieur de Larchantel, demeurant en son manoir de la Coudraye, faisait la même déclaration.

Le Sieur Yves Falchier n'en demeura pas moins vicaire de Berrien de 1709 à 1719.

1719-1739. M. Corentin Quiniou, décédé le 1er Mars.

1740-1766. L. Kernours.

1767-1787. Germain Rivoal, né à Pleyben en 1738, prêtre en 1763.

1787-1803. Corentin Kernaléguen. Détenu au château de Brest du 11 Décembre 1791 au 11 Août 1792; déporté en Espagne où il résida à Mondonedo ; de retour à Berrien en 1802, il fut nommé recteur de Plogonnec en 1804.

1804-1809. Bernard-Gabriel Doucin, né à Quimper en 1759, ordonné prêtre à Jersey, en 1795. Peu après son ordination, il vint se fixer à Berrien sous le nom de Hautnory, et c'est sous ce nom qu'il signe les actes de son ministère, du 30 Août 1797 au 13 Mai 1801. — M. Le Guirriec a relevé sur le registre la note suivante :

« On espère que les supérieurs, tant ecclésiastiques que civils, ne trouveront pas mauvais que les rapports qui sont contenus dans ce premier registre ne soyent pas signés. Si Dieu laisse vie au prêtre Hautnory, il en certifiera lui-même la vérité quand il en sera requis légitimement. Dans le cas contraire, plusieurs personnes dignes de foi en rendront témoignage ainsi que du nom propre de Haunory. Il s'est vu forcé par le malheur des temps de se contenter de deux ou trois témoins pour les mariages dans quelques cérémonies. » On lit plus bas : « Je soussigné certifie que mon nom propre est Bernard-Gabriel Doucin. Berrien ce 17 Décembre 1805. »

1810-1823. Yves-Nicolas Plassart, né à Berrien.
1823-1830. Guillaume Plassart, né à La Feuillée.
1830-1836. Louis Banneat, de Plouégat-Guerrand.
1836-1840. Yves Coent, de Locmaria-Berrien.
1840-1842. René-Marie Bégoc, de Lampaul-Ploudalmézeau.
1842-1861. Alain Buzaré, de Hanvec.
1861-1888. Jean-Marie Sibiril, de Pleyber-Christ.
1888. Pierre-Jean Kérisit, de Goulien.

Prêtres-Curés de Berrien (1)
avant la Révolution.

1612. Jean Yvenat.
1636. J. Bolloré, curé.
1666. Jérôme Lochou.
1668. Yves Dilacer.
1695. Le Bigot de Kerjégu.
1699. Yves Geffroy, Yves Pezron, Pierre Pezron, Alain le Juif, Jérôme le Coust.
1711. François Clech, Hervé le Juif, Lozach.
1721. Alain Yvenat, Henri Pezron (mort en 1743).
1734. François Kergutuill, Yves Dilasser, Pierre-Charles Marchand.
1750-1774. Mathias Plassard, curé, devient recteur de Plomodiern, Alexandre Paul, curé.
1765. A. le Morvan, curé, Y. Bicrel, Yves Le Gall.
1769. L. Jouannot, curé.
1772. Y.-F. le Couedic, curé, Mathurin Carnot, né à Tourc'h en 1749, prêtre à Berrien en 1176, à Elliant, en 1780.
1778. Guillaume Hamon, curé, né à Laz.

---

(1) Relevé communiqué par M. Guirriec.

Vicaires de Berrien
depuis le Concordat.

1804-1805. François Guionvarc'h, né à Berrien en 1758, prêtre en 1786.
1805-1814. Charles Le Du.
1814-1818. Pierre Le Dall, de Lanarvily.
1818. Yves Coent, de Locmaria-Berrien.
Nicolas Brenner, de Lopérec.
1828-1829. Yves Tillizien, de Saint-Pol-de-Léon.
1829-1831. Charles Bourhis, de Guimaec.
1831-1833. Christophe Mével, de Plouvorn.
1833-1836. Charles Perrot, de Saint-Pol-de-Léon.
1836-1849. François-Louis Le Dilasser, de Scrignac.
1849-1852. Pierre-Marie Kerné, de Sainte-Sève.
1852-1853. François Cosquer, de Saint-Thégonnec.
1853-1856. Vincent-Marie Pennec, de Comanna.
1856-1857. Noël-François Saillour, de Saint-Pol.
1857-1870. Jean-Marie Picart, de Plougar.
1870. Pierre-Marie Créoff, de La Feuillée.
1870-1878. Jean-Yves Couloigner, de Saint-Servais.
1878-1884. Jean Le Duc, de Henvic.
1884. François Rozec, de Saint-Derrien.

Berrien, Paroisse

Avant la Révolution, cette paroisse comprenait la trève du Huelgoat et celle de Locmaria. Voici l'état du rôle des décimes en 1877 :

Le Recteur, M. Rivoal.....	38l 10s.
La fabrice.....	7l.
Le Sacre.....	1l 15s.
Le Rosaire.....	1l 15s.

Trève du Huelgoat.....	7l 12s 6d.
Le Sacre du Huelgoat.....	1l 15s.
Trève de Locmaria.....	5l 15s.
Confrérie du St-Sacrement..	1l 15s.
Ste-Barbe.....	1l 15s.
St-Ambroise.....	1l 15s.
N.-D. des Cieux.....	5l 2s 6d.
St-Guennec.....	1l 15s.
TOTAL.....	76l 5s.

En 1800, la population était de 2,040 âmes, 1,500 communiants.

En 1900 elle est de 2,388 habitants.

ÉGLISE DE BERRIEN

Elle est dédiée à saint Pierre. Son clocher porte la date de 1575. On lit ces mots à la base :

QUAE . EST . ISTA . QVAE . ASCENDIT .
DE . DESERTO . DELICIIS . AFFLVENS

La date ci-dessus, 1575, doit être écrite sur une pierre d'un édifice antérieur, car les archives de Berrien conservent le marché passé le 15 Mars 1650 entre les paroissiens et Mathieu le Bris, Guillaume Kerlezroux et Michel Milian, maistres tailleurs et picoteurs de pierres, pour moyennant la somme de 815 livres « construire à neuf la tour de Berrien ».

Statues anciennes en bois se trouvant dans l'église : saint Pierre ; deux Vierges avec l'Enfant-Jésus ; saint Jean ; saint Louis ; saint Joseph avec l'Enfant-Jésus ; sainte Anne.

Statue en pierre : saint Jacques de Compostelle.

Au presbytère, se voit une statue en pierre de la Vierge présentant une pomme à l'Enfant-Jésus.

paroisse, fabricque et marguillier en charge de la ditte chapelle, sur lequel mandement se serait présenté Marie Le Moullec, femme du dit Blanchard, à laquelle nous avons déclaré que l'objet de notre commission était aux fins de mettre et induire le dit seigneur de Lesquellen en sa ditte qualité d'acquéreur de Madame de Chiffrevast dans les droits honorifiques bancs et autres prééminances luy appartenants en la ditte chapelle de Sainte-Barbe, à laquelle fin et pour y parvenir nous avons interpellé la ditte Le Moullec de nous faire ouverture de la ditte chapelle, à quoy defferante, elle nous a introduit dans la ditte chapelle, dont elle nous a ouvert les portes, ou étants, sur les réquisitions du dit procureur *in rem* qui nous a fait voir et avons vus du costé de l'Evangille un escabeau joignant le balustre et le confessional de la ditte chapelle qu'il a maintenu estre le banc appartenant et dépendant de la ditte terre et seigneurie du Squiriou, et de l'autre costé à l'opposit, vers l'Épitre, un banc aussy joignant le balustre de la ditte chapelle qu'il a pareillement maintenu être le banc appartenant et dependant de la terre et seigneurie du Lergoet Ligolennec ; nous dits nottaires, le dit sieur procureur *in rem* le consentant, avons mis et induit le dit Seigneur de Lesquellen, icelluy le requerant en la plainne et entierre possession des dits banc et escabeau et de tous autres droits honnorifiques et preeminances a luy appartenants en sa ditte qualitté d'acquéreur, en la ditte chapelle de Sainte-Barbe, sans nulles ny aucunes oppositions en presence de la ditte le Moullec, laquelle interpellée de signer a déclaré ne le scavoir faire.

« *Signé :* Mauviel, de Lesquelen, Thépault, notaire royal, Le Febre, notaire royal. »

Note. — Messire François-Yves de Lesquellen, chef de nom et d'armes, chevalier seigneur du dit lieu, du Goasvennou, Coatquinec (Huelgoat), Le Fao (Huelgoat), Kerambellec (Loc-Maria), demeurant en son château de Goasvennou, paroisse de Poullaouen, « Acquéreur de Marie-Anne-Jacquette Le Bigot de Kerjegu, veuve de feu Messire Joseph de Duneville, chevallier seigneur de Chiffrevast, chevallier de l'ordre royal et millitaire de Saint-Louis. »

Lors de cette prise de possession, Messire Mathias Alexandre Guillard de Kersauzic et dame Angélique Tronson de Keryergar habitaient le manoir de Lergoet Ligolennec.

Chapelles de Berrien

1° *Sainte-Barbe.* — Chapelle à une lieue du bourg. Avant la Révolution, on disait une messe matinale les dimanches et fêtes. « Elle était très dévote », dit le Recteur en 1806. Elle fut donnée à la fabrique en 1858 par Mme Greff de Kermoué et érigée en chapelle de secours par décret du 10 Février 1859. Comme elle tombait en ruines, à cause sans doute de son éloignement du centre de la paroisse, en 1876 elle fut reconstruite à 700 mètres du bourg, sur un terrain donné par M. Blanchard. On y voit une ancienne statue de sainte Barbe représentée avec sa tour.

2° *Sainte-Catherine,* au cimetière.

3° Chapelle au Squiriou.

4° Chapelle au Ligolennec.

Ces trois dernières chapelles n'existent plus.

Seigneurs ayant prééminences

Les Srs du Botmeur, dont les armes étaient : *écartelé au au 1 et 4 d'or au lion de gueules armé d'azur, au 2 et 3 d'argent au lion de gueules,* devise : *Libera nos de ore Leonum.*

Lesquelen, Sr de Coetquenec : *d'argent au lion coupé de sable et de gueules.*

Lamarche, Sr du Botmeur : *de gueules au chef d'argent.*

Prévost, Sr de la Salle : *d'argent à 3 bandes fuselées de gueules ;* devise : *Advenis major et secundis.*

Croix de la paroisse

Il y a deux croix au cimetière :

La première à côté du portique, en Kersanton. Sur la partie antérieure, se voient Notre-Seigneur en croix, les deux larrons, saint Jean et la Vierge ; au dos, une *pietà* avec deux anges aux côtés de la Mère de Dieu ; à la partie supérieure de la croix, un ange semble descendre du ciel et soutenir la tête de la Vierge ; la gaule de la croix est bosselée, avec un autel en pierre au pied.

La seconde croix est au haut du cimetière et porte la date de 1515 (MDXV). Elle a été réparée par Larhantec en 1864. Par devant se voit le crucifiement ; au dos, un *Ecce-Homo,* saint Pierre et la Madeleine sur les croisillons ; des anges reçoivent le précieux sang dans des calices ; les croisillons sont soutenus par des anges tenant les instruments de la Passion ; au bas de la croix se trouve un écusson, portant *sur un fond d'hermines une fleur de lys posée en abime.*

Les autres croix de la paroisse sont en pierre, mais

sans ornementations. En voici les noms : Croas-Hamon, Croas-Alan, Croas-Peulmené, devant laquelle se trouvait autrefois une allée couverte, Croas-Tredudon, Croas-al-Lan-Quinoualch, Crois-ar-C'hran, Croas-Keraden, deux croix à Goazalec, Croas-Quinivel, trois croix à Kerampeul-ven, Croas-ar-Belec, Croas-Kernevez, Croas-Kernours, Croas-Goasquintin, Croas-Lestrezec et Croas-Stephan.

Les fontaines : Sainte-Barbe, Saint-Goulien et Feunteun-Verien, au bourg, sont en vénération. (Renseignements fournis par M. Guirriec.)

Monuments

Statuette romaine en bronze, trouvée à peu de distance du bourg, sur la route de Vorgium (Carhaix), à Vorganium (*Bul.*, 2, 145).

M. du Chatelier signale un dolmen près le bourg, et une cachette de fondeur, composée de cinq haches à talon, découverte en faisant un défrichement.

M. de Blois, sur le rapport de M. de la Boissière, parle d'un fait singulier qui se passa à Berrien, sans en préciser l'époque, que l'on pourrait probablement connaître en consultant le registre des sépultures.

« Un jour qu'il y avait foire à Berrien, un brouillard très épais s'éleva dans un vallon qui traverse l'un des deux chemins qui aboutissent au bourg ; cependant, un certain nombre de personnes n'hésitèrent pas à continuer leur route ; mais quand ce brouillard fut dissipé, on trouva les cadavres de dix-sept d'entre elles, qui avaient été asphyxiées » (Ogé).

***

Dans la belle édition des lettres (1) inédites de Guy Autret, Seigneur de Missirien, que nous a donnée M. le Comte de Rosmorduc, nous trouvons le récit suivant d'un combat singulier dont la paroisse de Berrien fut le théâtre le 22 Mars 1652.

« Nous avons une infinité de quereles entre des particuliers, et depuis un mois (la lettre est datée du 9 Avril 1652) on c'est batu en ceste province en trois ou quatre divers lieux, en des duels de réputation ; le plus remarcable c'est fait en ce quanton entre les marquis de Kerman et du Chastel ou de Merle, que vous scavés estre mon parent et mon présomtif héritier maternel. Le sujet de la querele est une mouvance de fieff que celui du Chastel prétand avoir sur quelque vilage qui dépand du marquisat du Tymeur, appartenant à la dame de Kerman ; le marquis du Chastel estant alé visiter celui de Kerman et l'ayant prié de mettre en arbitrage ceste contestation de fieff et qu'il montreroet de bons papiers qui justifioint sa demande, eut une réponse fort picante, le dit Kerman lui ayant dit que les papiers avoint estés dérobés de chés luy et qu'il eut à les porter dans sa garde robe....

« Quelques jours apres, M. du Chastel ayant fait signifier celui de Kerman, celui-cy escrivit à un de ses officiers que le Sieur du Chastel faisoet le mauvais, mais qu'a la premiere rencontre il lui bailleroet une correction charitable et adjoute : « Dieu me garde de la colère d'un home fait « comme celui la ».

« Mr du Chastel, se voyant outragé de paroles et par escrit, se resout de faire apeller le dit de Kerman, l'apel c'est fait par lestres ; Mr du Chastel s'est servi de Gabriel

(1) In-4° imprimé *pour l'auteur*, à Saint-Brieuc en 1899, et tiré à 47 exemplaires dont le n° 23 a été donné par l'auteur à la bibliothèque de l'Évêché de Quimper.

de Bouvans, Sieur de Bouvans, et Jean du Mescam, Sieur du Stanger, frère du Sieur de Mescaradec et du Sieur de La Rochemescaradec, qui est à Paris estudiant en théologie, et que je vous aye recomendé ; Mr de Kerman s'est aussi servi du Sieur des Sales Lesquiviou, capitaine au régiment de Chapaigne (duquel j'ai fait honorable mention en la généalogie de Lesquiviou le Borgne que j'ay envoiée à M. le Laboureur) et du Sieur de Kerincu.

« Les combatans ayant mins l'espée en la mein en mesme temps, Bouvans eut le premier advantage sur Kerincu, le blessa, le désarma et lui fit demander la vie, et néanmoins par oubliance ou autrement, ne ramassa pas l'espée du dit Kerincu, qui estoet a terre ; après quoy, Bouvans vat aux deux marquis et veut obliger celui de Kerman de demander la vie, ce qu'il refusa de faire ; come ils estoint sur ceste contestation, Kerincu ayant ramassé sa propre espée, court à Bouvans et le penssa larder d'un coup d'espée par deriere, qui ne perce que son pourpoint et sa chemise ; Bouvans tourne à lui et faché de se voir encore en teste celui auquel il venoet de donner la vie, le presse, le met en fuite et l'oblige de tourner le dos et lors il lui donne un grand coup d'espée par derrière, qui penetre tout le corps, du quel il se meurt et fut mins hier en extrême onction. Des Sales et Stangier se poussent quelques coups et passent enfin l'un sur l'autre ; Stanger fut abatu par des Sales, néanmoins, rompant sa propre espée, il en donne dans le ventre de des Sales et le blesse si grieffement qu'il mourut deux jours après.

« Stanger estant deffait de des Sales, vat aussi aux deux marquis qui se bataient encore, quoy que celui de Kerman eut un grand coup au costé gauche et perdoet beaucoup de sang. Stanger fit rendre l'espée au dit de Kerman, le valet de chambre de Mr du Chastel, qui est chirurgien,

pensa le dit de Kerman et ses deux seconds. M. du Chastel et ses deux seconds emportèrent toutes les espées. M. le Marquis de Kerman est depuis mort de ses blessures ; ses frères et beaux-frères, le Sieur de Lesquiviou et le Sieur de Penvern, frères de des Sales, protestent et méditent de grandes vengenges et font de grandes assamblées pour ce subjet et espèrent la protection de l'authorité de M. le Mareschal, duquel les dits Lesquiviou sont créatures, et estant question de persécuter M. du Chastel, qui a suivi le parti de Rohan.

« Les partisans du deffuntz content le combat autrement et disent que il est vrai que Bouvans eut le premier advantage sur Kerincu, mais que des Sales ayant passé sur Stanger l'abatit sous lui, rompit l'épée du dit Stanger et en tenant la pointe à la main, la porta à la gorge du dit Stanger, lui faisant demander la vie et que Stanger s'écria : « A moi, Bouvans, on me tue ! » Que Bouvans, sans s'arrêter a serrer l'espée de Kerincu, court vers Stanger qui demandoet secours, trouve que des Sales lui faisoet demender la vie et lui tenoet la pointe de l'espée à la gorge, que Bouvans sans davertir des Sales de demander la vie lui donne ce grand coup d'espée dans le ventre dont il est mort, qu'ensuite il passa comme un torrent aux deux marquis, advertit celui de Kerman de demander la vie, ce qu'ayant tardé et refusé de faire, il lui donne ce grand coup d'espée dont il est mort ; que Kerincu ayant reprins son espée s'adresse encore à Bouvans qui le met en fuite et le broche par deriere du coup dont il se meurt, et ainsi que c'est le dit Bouvans qui a tué les trois ; et la dessus ils l'appellent brutal, carnassier, assasin et soutiennent que Mrs de Kerman et des Sales sont mal tués et que pour avoir revanche il ne se faut pas batre en duel mais faire une armée contre ce Bouvans qu'ils qualifient un bourreau et diable deschené, lequel ils ne prétendent tuer qu'à coups de fusils et puis le hacher et bruler.

« Ce garçon ne s'estone non plus de ses menaces que si on lui prometoet des boquets, fait offre de se batre sens quartier contre tous les frères les uns après les autres, lui seul. En effait, c'est un des adroets et des dispots gentishomes du monde et des plus determinés, quoy qu'il ne soet agé que de 20 ans.

« Je suis bien empêché en tous ses malheurs.

« M. du Chastel et Stangier sont cousins germeins et mes nepveus, enfans de mes cousines germenes ; deffunt des Sales est cousin germein de la fame du Sieur de Kergaradec, mon nepveu. Je tache de faire la paix, mais je me trouve trop foeble ; M. le Duc de Rohan, qui devoet estre le protecteur de M. du Chastel, n'est plus en province et les Sieurs seront à présant persécutés à cause de lui par Mr le Mareschal. Je vous aye bien voulu escrire l'histoere de ce combat qui fait à presant la grande nouvelle de nostre province..... »

Prêtres originaires de Berrien

MM.

1. — Plassart, Yves-Nicolas, prêtre le 28 Octobre 1805, mort recteur de Berrien en 1823.

2. — Lochou, Jérôme, prêtre le 31 Mai 1817, mort vicaire à Plonévez-le-Faou en 1864.

3. — Nédélec, François-Louis, prêtre le 27 Mai 1820, mort recteur de Rosporden en 1871.

4. — Moullec, Jean-Louis-Marie, prêtre le 7 Juillet 1822, mort en 1859, curé d'Arzano de 1829 à 1851.

5. — Le Gac, Jean, prêtre le 18 Décembre 1830, mort recteur de La Feuillée en 1873.

6. — Le Gac, Louis, prêtre le 28 Mai 1831, mort curé de Plouigneau en 1869.

7. — Plassart, Pierre-Marie, prêtre le 2 Août 1835, mort recteur de Quimerc'h en 1859.

8. — Le Foll, Julien, prêtre le 19 Décembre 1846, mort.

9. — Nédélec, François, prêtre le 31 Juillet 1853, mort recteur de Langolen en 1865.

10. — Nédélec, Jean-Marie, prêtre le 24 Juillet 1859, mort missionnaire.

11. — Le Balc'h, Pierre-Marie, prêtre le 21 Décembre 1861, mort à la maison de Saint-Pol en 1873, ancien vicaire de Plougonven.

12. — Bicrel, Corentin, prêtre le 9 Août 1868, mort en 1886 recteur de Loc-Éguiner-Ploudiry.

13. — Le Dilasser, François-Marie, prêtre le 10 Août 1869, recteur de La Forêt-Fouesnant, depuis 1888.

14. — Le Porz, François-Louis, prêtre le 9 Août 1874, recteur de Loctudy, depuis 1897.

15. — Cornic, Thomas-Yves, prêtre le 10 Août 1876, recteur de Telgruc, depuis 1899.

16. — Plassart, Pierre-Marie, prêtre le 17 Avril 1897, vicaire à Saint-Pierre-Quilbignon, depuis 1901 (1).

---

(1) Liste communiquée par M. Normant, économe du Grand Séminaire.

(A suivre.)

de nature à impressionner l'esprit, le cœur et l'imagination des fidèles. Or dans l'œuvre combinée pour l'église de Plounéour il arrive que ces pages de peinture sur verre comportent ces deux genres de leçons.

L'idée générale, c'est la Foi chrétienne dans l'univers et spécialement dans notre Bretagne.

Notre-Seigneur a donné aux Apôtres la mission de prêcher la Foi. Cette Foi a été consignée dans les écrits des Evangélistes ; elle a été interprétée, expliquée, défendue par les Docteurs de l'Eglise ; implantée et propagée dans notre pays par les vieux saints fondateurs de nos diocèses et de nos paroisses.

Dans le cours des siècles elle a été pratiquée, renouvelée, fortifiée, illustrée par les saints personnages qui sont la gloire de notre Bretagne. A notre époque encore, elle se manifeste glorieusement par nos fêtes religieuses, nos pardons, nos grands pèlerinages.

Voilà les grandes données qui ont été traduites dans ces vitraux et qui sont exposées dans ce livre. C'est, on peut le dire, toute une histoire de Bretagne développée dans le texte et décrite en quarante-deux dessins photogravés.

A l'abside, dans la grande maîtresse-vitre, Notre-Seigneur donnant les clefs à saint Pierre et confiant aux Apôtres la mission de prêcher son évangile. Dans les *oculus* du haut du sanctuaire et du transept, les quatre Évangélistes et les quatre grands Docteurs d'Occident. Dans les transepts et les bas-côtés, les saints fondateurs de nos évêchés, les sept saints de Bretagne : saint Corentin, saint Pol de Léon, saint Tugdual de Tréguier, saint Brieuc, saint Samson de Dol, saint Malo, saint Patern de Vannes ; puis saint Clair de Nantes et saint Melaine de Rennes ; chacun est figuré dans un des actes les plus remarquables de son histoire.

A ces saints fondateurs sont associés d'autres bienheureux qui ont eu des rapports spéciaux avec eux ou avec leurs diocèses : saint Guénolé, le roi Grallon, saint Enéour, patron de la paroisse, saint Goulven, saint Tanguy, saint Derrien et saint Néventer ; puis l'on voit tour à tour saint Miliau et son fils saint Mélar, saint Judicaël, saint Salomon, le bienheureux Charles de Blois, sainte Françoise d'Amboise, saint Yves, saint Vincent Ferrier, saint Donatien et saint Rogatien, saint Martin de Tours et saint Germain d'Auxerre ; ensuite nos quatre grands Abbés bretons qui ont eu tant d'influence sur la civilisation de notre pays : saint Ildut, saint Gildas, saint Budoc et saint Brandan ; enfin nos missionnaires plus modernes, les vénérables Michel le Nobletz et Julien Maunoir.

Les manifestations contemporaines de la Foi du peuple breton nous sont montrées par le Vœu national de Montmartre, les pèlerinages au Folgoat, à Rumengol, à Lourdes.

Le livre de M. Stéphan détaille tous ces tableaux et fait passer devant nos yeux l'histoire générale de notre Église bretonne ; c'est presque un traité complet d'iconographie armoricaine. Le clergé aurait profit à l'étudier, pour mieux connaître nos vieux Saints d'Armorique, et je ne doute pas que les touristes et les baigneurs si nombreux sur les plages de Brignogan n'y trouvent intérêt et utilité, pour lire plus facilement et plus clairement cette série de verrières, qui doivent être, maintenant comme autrefois, le catéchisme du simple peuple.

ARCHITECTURE BRETONNE

Étude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

Sainte Anne.

Après la Sainte-Vierge, c'est sa vénérée mère Sainte Anne qui peut se glorifier d'avoir le plus de statues et de représentations dans nos églises bretonnes ; et si son culte a pris une grande expansion après ses manifestations mystérieuses à Nicolazic au champ du Bocenno, en 1625, manifestations qui ont déterminé l'érection de sa chapelle et ensuite de sa magnifique basilique de Sainte-Anne d'Auray, il n'en est pas moins vrai qu'elle était honorée bien antérieurement dans notre diocèse, puisque la tradition fait remonter au ve siècle son sanctuaire de *Sainte-Anne-la-Palue,* lequel aurait été fondé par le roi Grallon et saint Guénolé, et substitué par eux à un sanctuaire païen dédié à la *Mater Casta* des Romains.

C'est aussi à ces âges reculés qu'il faudrait peut-être faire remonter les origines de son église de Comanna. L'église actuelle ne date que de 1622, mais voici ce qu'on raconte au sujet de l'édifice primitif : quand on en creusa les fondations, on trouva dans le sol une auge de pierre dans laquelle était une statue ou statuette de femme tenant un enfant sur ses genoux ; c'était probablement un sarco-

phage païen renfermant une statuette de Lucine, déesse de la maternité. Les fidèles de l'endroit y virent l'image de sainte Anne et donnèrent à leur église le nom de *Com-Anna :* auge ou coffre de sainte Anne.

La statue de sainte Anne vénérée à Comanna, et qui est encadrée dans un retable monumental à colonnes torses enguirlandées de vignes, ne date que de 1662 ; celle de Sainte-Anne-la-Palue, en pierre de Kersanton, est datée de 1548. Elle est loin d'être belle, mais revêt cependant un certain air de noblesse et de majesté. Sainte Anne, assise dans un fauteuil, vêtue d'une robe et d'un manteau, la tête couverte d'un voile, tient un livre dans lequel lit la petite Sainte-Vierge, debout à son côté.

La fontaine miraculeuse voisine de la chapelle est surmontée d'une statue plus petite, mais ayant bien plus de style et d'élégance dans ses draperies ; elle semble appartenir au xve siècle.

Avant tout nous devrions peut-être signaler un genre de groupes qui sont assez nombreux chez nous, ce sont les groupes triples comprenant sainte Anne, la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus.

Les uns sont assez grossiers comme facture, d'autres au contraire sont d'une grande correction et fort gracieux ; la plupart doivent dater du xvie siècle et représentent sainte Anne soit debout, soit assise, portant la petite Sainte-Vierge couronnée dans ses bras, laquelle à son tour porte dans les siens le petit Enfant-Jésus. Dans cette catégorie nous devons classer les groupes de :

1. — Bannalec, à la chapelle de Loc-Marzin ou Saint-Martin.
2. — Châteaulin, à la chapelle de Notre-Dame.
3. — Crozon, autrefois à l'église paroissiale.
4. — Châteauneuf-du-Faou, chapelle de Saint-Michel.
5. — Elliant, chapelle de Tréanna.

6. — Guilers-Brest, église paroissiale.
7. — Guimaëc, chapelle de Christ.
8. — Kerlouan, chapelle du Croazou.
9. — Lanriec, jardin du presbytère.
10. — Melgven, chapelle de Kerampodou.
11. — Penmarc'h, église paroissiale.
12. — Plomeur, presbytère.
13. — Ploudaniel, chapelle de Saint-Eloi.
14. — Plouégat-Guerrand, église paroissiale.
15. — Plougasnou, chapelle de Kervouster.
16. — Plougonven, chapelle du cimetière.
17. — Plouigneau, sacristie.
18. — Pont-Croix, dans un coin du vieux cimetière.
19. — Poullan, chapelle de Kerinec.
20. — Saint-Derrien, église paroissiale.
21. — Saint-Hernin, chapelle du cimetière.
22. — Tourc'h, presbytère.
23. — Trémaouézan, église paroissiale.
24. — Tréméven, chapelle de Saint-Diboan.

Les groupes triples du XVIIe siècle comportent généralement les personnages détachés les uns des autres, la Sainte-Vierge et sainte Anne debout, et l'Enfant-Jésus sur les bras de sa mère comme à l'église paroissiale et à la chapelle Sainte-Anne de Lampaul-Guimiliau, ou bien debout entre sa Mère et son Aïeule, comme à la chapelle de Daoulas ; et alors, pour compléter la Sainte-Famille, on leur a adjoint souvent saint Joseph et saint Joachim. Il est du reste à remarquer que ces deux patriarches n'ont guère été représentés dans nos églises, si ce n'est associés à la Sainte-Vierge et à sainte Anne.

Parmi les plus anciennes et les plus vénérables statues de sainte Anne, il convient d'en indiquer une dont les prudes et puritains modernes, ou plutôt les hypocrites débauchés pourraient faire mine de s'offusquer, mais que

la piété de nos pères a figurée d'une façon toute hiératique et ingénieuse : c'est une représentation de l'Immaculée-Conception datant des dernières années du xve siècle et qui se trouve sur la façade à pans de bois du n° 32 de la Grande-Rue à Morlaix. Sainte Anne est debout, ayant dans son giron ou plutôt sur son sein la petite Sainte-Vierge debout, les mains jointes, entourée d'une gloire rayonnante. Une composition analogue existe dans un vitrail de l'église de Brennilis avec cette inscription : *Sainte Conception.* On est heureux de constater à cette époque la dévotion à ce privilège ineffable de Notre-Dame.

L'église de Kernilis a pour patronne sainte Anne dont la statue vénérée doit dater de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Elle est assise et a une figure noble et majestueuse ; elle est vêtue d'une robe et d'un ample manteau, d'une guimpe et d'un voile aux plis serrés et souples, admirablement drapés. D'un doigt elle montre dans un livre à la Sainte-Vierge un passage des Ecritures.

A la même époque doit appartenir le joli petit groupe qui se trouve dans la chapelle de Sainte-Anne à Lampaul-Guimiliau : sainte Anne est debout, sa robe, son manteau, sa guimpe et son voile sont absolument dans le genre gothique ; elle appuie la main gauche sur l'épaule de la Sainte-Vierge, représentée âgée d'environ dix ans, couronnée et vêtue d'une robe et d'un manteau aux plis très gracieux. Toutes deux posent la main sur un livre ouvert que soutient une sorte de petit guéridon ou pupitre carré recouvert d'une nappe ou d'un tapis.

Impossible d'énumérer toutes les autres statues anciennes disséminées dans le diocèse, représentant sainte Anne soit seule, soit avec la Sainte-Vierge : la liste en serait trop longue. Disons seulement que, en dehors des groupes triples dont il a été question précédemment, on

compte au moins soixante-dix ou quatre-vingts statues, parmi lesquelles il faut signaler les plus belles, comme celles de Plouénan, Pleyber-Christ, Bon-Voyage en Plogoff, Saint-Goazec, et surtout celle de Pont-Croix. Celle-ci est logée dans une niche formée d'un ancien retable à colonnes torses, sa figure a une grande noblesse, ses vêtements sont sculptés et drapés avec un art extraordinaire. Des deux côtés sont disposés quatre médaillons en bas-relief représentant : un ange annonçant à sainte Anne qu'elle sera mère de la Sainte-Vierge, — la rencontre de sainte Anne et de saint Joachim sous la porte dorée, — sainte Anne instruisant la Vierge enfant, — la Visitation.

Sous le second médaillon on lit :

F : MANSEAV : F : 1673

Cette date de 1673 est celle du vœu des Arzonnais, protégés miraculeusement par sainte Anne d'Auray, dans un combat naval livré aux Hollandais, le 7 Juin de la même année. Cet événement a-t-il eu une influence sur la confection du retable et de la statue de Pont-Croix ? Y avait-il des marins du pays dans cette expédition ? En tout cas, il est bon de noter cette coïncidence.

On doit aussi une mention spéciale aux statues en pierre qui se trouvent à l'entrée des porches de Pencran, 1553, Landivisiau, 1554, Plogonnec, 1586. Terminons en citant l'autel et la statue de sainte Anne que l'on voit à l'église de Notre-Dame des Carmes de Pont-l'Abbé-Lambour. Cet autel a été érigé à la suite d'un vœu fait à sainte Anne par les habitants de cette ville pour être délivrés des ravages de la peste, en 1652.

Saint Michel. — Saints Anges.

D'après l'ordre hiérarchique et liturgique il eût fallu mentionner les saints Anges immédiatement après la Sainte-Vierge, mais logiquement, surtout pour nous Bretons, à la suite de la Mère du Sauveur devait venir sa vénérable aïeule.

Maintenant disons que le Prince de la milice céleste, saint Michel est très honoré dans notre pays où il a quelques églises et chapelles, mais surtout de nombreuses statues. Quelques-unes sont du moyen-âge et ont un style, un caractère particulièrement intéressant ; d'autres appartiennent à la Renaissance et au XVIIe siècle, parmi elles plusieurs sont remarquables surtout par leur costume et par leur pose mouvementée.

Il serait peut-être bon de signaler, en premier lieu, les statues de saint Michel adossées à quelques-uns de nos calvaires, et qui ont à cette place une physionomie à part : au revers de la croix du Rédempteur, le chef des Anges terrassant et pourfendant Lucifer, le premier révolté. Nous trouvons ces représentations aux calvaires de Brasparts, Kerdévot en Ergué-Gabéric, Guengat, Laz, 1527, Mellac et Trégourez, même époque.

Les statues moyen-âge, XVe et commencement du XVIe siècle, sont armées de toutes pièces, comme les chevaliers de cette époque, foulent aux pieds le démon et le percent de leur lance. Plusieurs aussi tiennent en main une balance, indiquant la fonction de saint Michel comme peseur des âmes. C'est en cette qualité, en effet, nous dit M. le chanoine Peyron, que le paysan breton aime à l'invoquer, dans les veillées des morts. Ils ne manquent pas alors d'adresser une prière spéciale à saint Michel *Balancer an eneou, le balanceur* des âmes, pour que dans ses mains le

plateau de la balance penche du côté droit pour cette pauvre âme qui vient d'abandonner la dépouille mortelle auprès de laquelle ils sont pieusement agenouillés.

Citons comme les plus intéressantes de cette époque, la grande statue en pierre qui se trouve à l'un des contreforts du porche Nord de N.-D. de l'Assomption, à Quimperlé, puis celles plus petites en Kersanton que l'on voit au portail de N.-D. de Confors, en Meilars, à la façade du porche de Lampaul-Guimiliau, 1533, et sous la fenêtre du transept Sud de l'église de Landivisiau ; également celle de l'entrée du porche des Apôtres, au Folgoat. Ensuite une jolie statue de moyenne grandeur à Guengat, et une autre très grande et très belle, à la chapelle du *Pénity*, à Locronan.

Il faudrait encore en citer d'autres de la même époque à la chapelle de Loc-Marzin, en Bannalec, à celles de Saint-Michel, à Châteauneuf-du-Faou, de N.-D. des Fontaines, à Gouézec, du Moustoir, à Kernével, à l'église de Penmarc'h et à Morlaix, au haut de l'escalier monumental de la maison dite de la *Reine Anne*.

A la façade de l'église de Plonévez-Porzay, nous voyons une fort belle statue en pierre, de la Renaissance, François Ier ou Henri II.

Le XVIIe siècle nous en montre de remarquables à Saint-Michel de Douarnenez, au Mont-Saint-Michel de Brasparts, à Lesneven, Guimiliau, à la chapelle de Saint-Jaoua de Plouvien ; mais celle qui l'emporte sur toutes les autres par sa noblesse, sa correction classique, son attitude pleine de fierté et de force, est sans contredit celle qui se trouve à côté de l'autel de Saint-Jean, à Lampaul-Guimiliau, et certes les meilleurs critiques d'art n'hésiteraient pas à lui donner la préférence sur les plus beaux chefs-d'œuvre des grands maîtres de l'Italie.

***

Après saint Michel, l'Archange Gabriel ; mais celui-ci a beaucoup moins de représentations dans nos églises. Nous trouvons de lui une magnifique statue dans le sanctuaire du Juc'h, en face de Notre-Dame. Par ailleurs il figure dans le mystère de l'Annonciation à côté de la maîtresse fenêtre du Folgoat, au joli petit porche de N. D. de Quilinen, en Landrévarzec, au fond du porche de Rumengol, à la façade de ceux de Bodilis et de Pleyben, aux calvaires de Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon, de Plougonven, Plougastel et Pleyben. Dans ces groupes l'ange Gabriel est presque toujours figuré à genoux, vêtu d'une dalmatique et tenant un lis ou un sceptre autour duquel s'enroule une banderole portant sa salutation : *Ave gratia plena.*

Saints Anges.

L'Archange Raphaël, me semble-t-il, n'est représenté dans aucune de nos églises.

L'Ange Gardien n'a pas non plus de figurations bien anciennes.

Mais nous trouvons les saints Anges accomplissant une fonction bien noble et bien digne dans nos vieilles croix et nos calvaires : ils sont groupés autour de Notre-Seigneur crucifié, pour recueillir dans des calices le sang précieux coulant de ses cinq plaies, et ce groupement forme parfois des silhouettes très remarquables au point de vue esthétique. A ces mêmes calvaires nous voyons aussi un petit ange emportant au ciel l'âme du bon larron, tandis qu'un démon s'empare de celle du larron de gauche.

A l'un des autels du Folgoat, des anges à la chevelure

ébouriffée tiennent alternativement des blasons et des banderoles ; même disposition dans les voussures du porche Ouest de la cathédrale de Quimper ; et au tympan du porche Midi de la même cathédrale, deux anges agenouillés, d'une grâce et d'une piété attendrissantes encensent la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus.

Au haut de l'arcade des porches de Pencran, Bodilis et Guimiliau, des anges portent les instruments de la Passion ou jouent de différents instruments de musique. Dans les représentations du baptême de Notre-Seigneur, un ou deux anges tiennent sur leurs bras les vêtements du Sauveur.

Le XVIIe siècle a fait aussi grand usage des anges, comme motif de décoration, dans les autels, gradins, retables, buffets d'orgue, sans compter les anges sonnant de la trompette au-dessus des chaires à prêcher.

Saint Jean-Baptiste.

Le saint Précurseur a chez nous quelques églises et d'assez nombreuses chapelles ; la plupart de celles-ci dépendaient des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et faisaient partie des commanderies de La Feuillée et de Quimper. Dans ces vieilles chapelles se trouvent encore des statues de saint Jean, datant du moyen-âge, comme à Saint-Jean-Balanan, en Plouvien, Saint-Jean de Plougastel-Daoulas, Saint-Jean de Saint-Vougay, Loc-Jean, en Kernével, Saint-Jean de Leuhan et d'Edern, sans compter d'autres chapelles qui ont été détruites et dont les statues ont passé à l'église paroissiale, comme Saint-Jean Pont-Men, ou hôpital sur Bélon, en Riec, Saint-Jean du Mougau, en Comanna. Des chapelles placées sous d'autres vocables dépendaient encore des mêmes commande-

ries et possèdent aussi des statues de saint Jean, comme Coadry, en Scaër.

Ces statues représentent généralement le Précurseur, vêtu d'une peau de chameau ou d'autre bête et d'un manteau d'étoffe grossière, tenant en main un livre et sur ce livre un agneau qu'il indique en semblant dire : *Ecce Agnus Dei :* voici l'Agneau de Dieu. Pour que personne n'ignore que sa robe est en peau de bête, on voit ordinairement la tête de l'animal pendante entre ses pieds, quelquefois même on laisse les quatre pattes bien visibles.

A la chapelle de Saint-Jean de Kerity, on possédait une très grande statue en albâtre. Quand la chapelle a disparu, elle a passé à l'église paroissiale de Penmarc'h, et maintenant elle se trouve dans la chapelle des fonts baptismaux de la cathédrale de Quimper. Saint Jean est plus grand que nature, couvert d'une peau de bête et d'un manteau agrafé sur sa poitrine. A ses pieds est un chevalier donateur, avec un lévrier, et pour montrer qu'il est dans le désert et dans les forêts, on voit à ses côtés quelques petits animaux et autour de sa tête des oiseaux perchés sur les branches d'un arbre.

A Saint-Jean-du-Doigt, au fond du porche, une niche à volets renferme une très belle statue du XVe siècle, donnant au Précurseur une physionomie remplie de noblesse, avec un mélange d'austérité. D'un côté du maître-autel, une statue magistrale du XVIIe siècle indique une statue de Notre-Seigneur, et sur la banderole de la croix qu'il tient de l'autre main est inscrite cette parole : *Ecce Agnus Dei.* Dans la nef est un groupe du baptême de Notre-Seigneur, groupe que l'on retrouve encore au sommet de la fontaine monumentale du cimetière.

A Saint-Jean-Trolimon, on a conservé la statue du saint patron aux traits ascétiques et émaciés, pour bien montrer la vie de pénitence du prophète.

Au Folgoat, à la fin de la série des autels, à l'angle de la chapelle du Rosaire est une bonne statue de la période gothique. Dans la cour du presbytère de Landivisiau est reléguée une statue en Kersanton de 1 m. 60 de hauteur, ayant sur un pan de son manteau la date de 1557, et sur le socle, en lettres gothiques, le nom du donateur : *M. J. Floch,* lequel devait être un prêtre, comme l'indique le calice sculpté au milieu de l'inscription.

Des groupes du baptême de Notre-Seigneur se trouvent dans un certain nombre d'églises, notamment au portail et à la fontaine de Saint-Jean-Balanan, en Plouvien, au porche de Guengat, aux fonts baptismaux de Pleyben, aux baldaquins ou baptistères de Guimiliau et de Lampaul. Dans cette dernière église, saint Jean a un bel autel avec retables à colonnes torses qui encadre un grand bas-relief comprenant les sujets suivants :

1. — L'Enfant-Jésus et le petit saint Jean aux pieds de sainte Elisabeth et de Zacharie. Trois anges assistent à cette scène ; l'un d'eux, d'une grâce et d'une beauté sans pareilles, joue de la harpe; les deux autres chantent.

2. — Saint Jean sur les bords du Jourdain, entouré de quelques disciples et de quelques Pharisiens, montre au loin Notre-Seigneur : *Ecce Agnus Dei.*

3. — Au haut, baptême de Notre-Seigneur. Le Sauveur et saint Jean sont à genoux ; à l'arrière-plan trois anges dont l'un porte respectueusement la Sainte Robe.

4. — Au milieu, Hérode assis sur son trône, entouré de quelques courtisans et d'un garde, et décollation de saint Jean : le bourreau met sa tête sur le plat que tient Salomé.

Sur les piédestaux des colonnes torses sont sculptées en demi relief les statuettes de sainte Elisabeth et de Zacharie, en costume de grand-prêtre et tenant un encensoir. A côté de l'autel est un autre bas-relief représentant la prédica-

tion de saint Jean. Il est entouré d'une foule considérable qui écoute avec respect sa parole.

Au-dessus, est une grande statue du Précurseur, faisant pendant à celle de saint Michel déjà mentionnée ; si elle n'est pas aussi parfaite que celle-ci, elle en approche cependant par la dignité et la majesté, et elle doit être l'œuvre du même sculpteur.

Prophètes.

On ne peut pas dire que leurs images soient réellement l'objet d'un culte et d'une dévotion dans nos églises, mais ils ont été représentés dans quelques-unes, pour faire partie d'un ensemble iconographique, personnifier l'Ancien Testament ou faire pendants aux Apôtres et aux Évangélistes. C'est ainsi que sur le chancel de la chapelle de Saint-Herbot on voit d'un côté, les quatre grands Prophètes et les douze petits Prophètes, et de l'autre, les quatre Évangélistes et les douze Apôtres.

Dans le soubassement du retable en pierre ou travail Renaissance de Sainte-Croix de Quimperlé, on trouve aussi huit bustes de prophètes, parmi lesquels on reconnaît le roi David jouant de la harpe. Le Psalmiste est encore représenté en petit médaillon sur la chaire de Guimiliau et sur quelques buffets d'orgue.

Sibylles.

Ces prophétesses de la gentilité sont figurées dans cinq de nos églises : dans les niches de l'autel Midi de l'église de Brennilis, fin de la période gothique, commencement

de la Renaissance ; dans le chancel de Saint-Herbot ; derrière la poutre de gloire qui soutient le grand crucifix à Lampaul-Guimiliau ; à la base des colonnes des niches dans le sanctuaire de La Martyre ; dans les nervures de la voûte du transept de Pleyben. Leurs attributs sont à peu près les mêmes dans les différentes représentations, les voici tels qu'on peut les voir à Lampaul :

1. — *Cimmeria.* — Livre et cor d'ivoire.
2. — *Europea.* — Livre et glaive.
3. — *Lybica.* — Livre et torche allumée.
4. — *Hellespontica.* — Livre et croix de passion.
5. — *Cumea.* — Livre.
6. — *Persica.* — Livre et fanal.
7. — *Delphica.* — Livre et vase de parfums.
8. — *Erythrea.* — Livre et branche de rosier.
9. — *Tiburtina.* — Livre.
10. — *Samia.* — Figure casquée, livre, roseau.
11. — *Agrippa.* — Livre, parure de perles.
12. — *Phrygia.* — Livre, croix de résurrection.

Apôtres et Évangélistes.

Les Apôtres se trouvent placés généralement dans nos porches, pour rappeler aux fidèles qui entrent dans l'église que c'est à eux qu'ils doivent le bienfait de la foi chrétienne. Il existe trois ou quatre apôtres du XIIIe siècle dans le porche Midi de la cathédrale de Saint-Pol, mais les vrais chefs-d'œuvre sont ceux du porche du Folgoat. C'est une magnifique série de statues placides, nobles et majestueuses, rangées des deux côtés dans des niches sculptées en dentelles, et elles sont présidées par saint Pierre qui s'adosse au trumeau séparant les deux portes

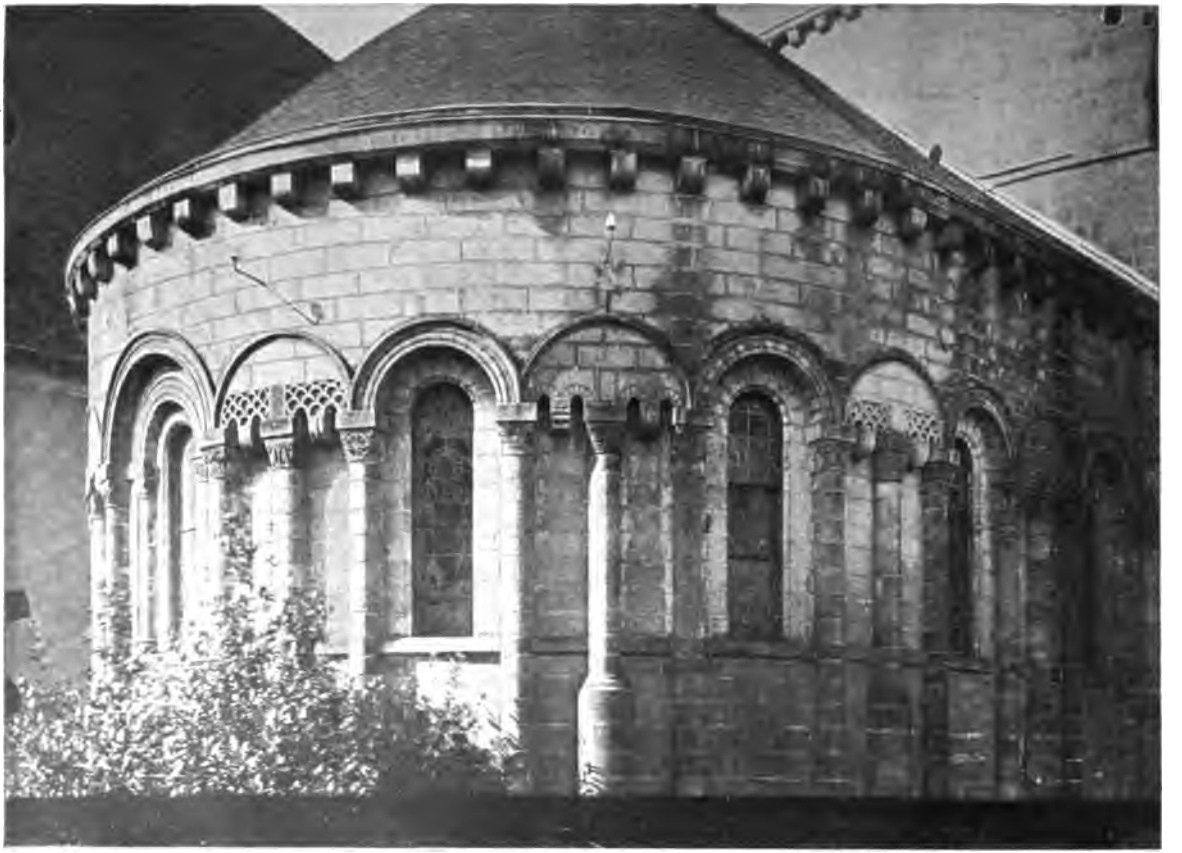

Abside de l'église Sainte-Croix, Quimperlé.

du fond. Toutes les draperies sont variées et cependant du même genre, un peu collées sur le corps et formant dans les retombées des plis d'une élégance extraordinaire et d'une abondance presque excessive. Chaque statue porte son attribut traditionnel ou sa caractéristique et tient en main une banderole où était peint autrefois un article du *Credo*.

Après ces statues du Folgoat, les autres paraissent nécessairement avec moins d'avantage, mais on peut citer encore avec éloge celles des porches de Notre-Dame de l'Assomption, à Quimperlé, Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, Saint-Tujean, en Primelin, La Martyre, Pencran, Daoulas, Lampaul, Landivisiau, Bodilis, Trémaouézan, Guimiliau, Brasparts, Pleyben, Plomodiern. Dans cette dernière paroisse, chaque statue d'apôtre est accompagnée du nom du donateur.

Nous trouvons encore les Apôtres groupés au pied des calvaires de N.-D. de Quilinen, en Landrévarzec, et de Saint-Vennec, en Briec ; ceux du calvaire de Confors, en Meilars, sont de facture récente, mais ils en ont remplacé d'autres qui dataient des premières années du XVIe siècle.

A l'intérieur des églises, les statuettes des Apôtres ont aussi trouvé leurs places dans les niches et panneaux des jubés et des chancels, comme à La Roche, Berven, Saint-Herbot et Sainte-Croix.

Les Évangélistes figurent spécialement sur les chaires à prêcher, et assez souvent ont, pour leur correspondre, les quatre grands Docteurs de l'Église d'Occident : à Saint-Thégonnec, Guimiliau, Lampaul. Ils sont quelquefois aussi disposés dans les retables à tourelles et autour des tabernacles, spécialement à Pleyben. Enfin, ils sont assis aux angles des calvaires de Guimiliau et de Plougastel, écrivant leur évangile et coiffés de la barrette de docteurs.

Saints Patrons du diocèse.

Saint Corentin et Saint Pol-Aurélien

Saint Corentin n'a dans sa cathédrale de Quimper d'autre statue ancienne que la petite statue en bois, du XVIIIe siècle, que l'on expose chaque samedi, jour de marché, au bas de la nef, et qui y est vénérée ces jours et surtout les jours de grandes foires par les campagnards qui viennent des paroisses voisines et même d'un rayon assez éloigné.

Au chœur de Locronan, gardant même la préséance sur saint Ronan le patron, est une grande et belle statue de saint Corentin, en chape, mitre et crosse, avec son petit poisson à ses pieds. A Ploéven, il porte son poisson sur un livre. Partout cet attribut accompagne son image. Citons les autres églises où il est représenté : Bannalec, à la chapelle de la Véronique ; Briec, chapelle de Sainte-Cécile, sur les volets de la niche de saint Maurice ; Dirinon ; Kerfeunteun, chapelle de la Mère-de-Dieu ; Châteaulin, à l'église paroissiale et à la chapelle de Notre-Dame de Kerluan ; Landeleau ; Landrévarzec, à la chapelle de Quilinen ; Lanmeur ; Lopérec ? Meylars, chapelle de Confors ; Melgven ; Plomeur ; Plonévez-du-Faou, chapelle de Saint-Herbot ; Pencran ; Pleyben ; Plouégat-Guerrand ; Plouguer ; Pont-l'Abbé ; Poullan, peinture murale ; Saint-Divy-La-Forêt.

Les paroisses de Caurel et du Bodéo, maintenant dans le diocèse de Saint-Brieuc, faisaient autrefois partie du diocèse de Quimper ; Caurel a une chapelle de saint Goulven où l'on voit une statue de saint Corentin ; au Bodéo, il y a une belle peinture du même saint au fond du chœur.

Dans sa nouvelle chapelle de Plomodiern, saint Corentin a une belle statue de pierre au sommet de la grande

façade Midi ; une autre statue le représente jeune ermite au fond du porche, et à l'intérieur, une statue en bois est placée dans une grande niche en chêne, pour être vénérée à l'entrée du chœur.

***

Saint Pol-Aurélien a sa statue de pierre à l'entrée de sa cathédrale, adossée au trumeau du porche Ouest ; il est représenté en chasuble antique, mitre et crosse, tenant son dragon en laisse au moyen de son étole ; c'est, du reste, la caractéristique qu'il a dans toutes ses images.

Nous trouvons encore sa statue à la façade du porche de Lampaul-Guimiliau, au pilier d'entrée du chœur de l'église et à sa fontaine de *Feunteun-Bol* près Traon-ar Vilin ; à la niche au-dessus de l'entrée du porche de Lampaul-Ploudalmézeau, à la façade de l'église de Tréglonou, aux ossuaires de Saint-Thégonnec et de la Martyre, aux églises de Pencran et de Plouédern, au petit autel du calvaire de Guimiliau.

Saints Patrons des paroisses et des chapelles.

Il convient d'abord de citer les Saints bretons, mais seulement ceux qui ont une statue d'une vraie valeur artistique. Nommons-les par ordre alphabétique :

Saint Budoc. — Statues à Beuzec-Cap-Sizun, Beuzec-Conq et Beuzec-Cap-Caval, en Plomeur. Représenté en évêque, chape, mitre, crosse, tenant un livre. A Plourin-Ploudalmézeau, les panneaux de la chaire à prêcher retracent sa légende et celle de sainte Azénor, sa mère.

Saint Cado. — Statue à la chapelle de Quilinen, en Landrévarzec, avec l'inscription : S. CADOCVS. ABBAS. —

A l'église de Leuhan, en robe, scapulaire, manteau, tonsure monacale, portant crosse et livre. Autrefois, dans sa chapelle de Gouesnac'h, des peintures couvrant le lambris en bois reproduisaient la vie et les miracles de saint Cado.

Sainte Candide. — Elle est patronne de Scaër et de la chapelle de Locundu, en Tourc'h. Ses deux statues la représentent en abbesse, portant crosse. La statue de Tourc'h est en pierre et a bien le style du xve siècle. Cette sainte doit être la même que sainte Ninnoc, qui établit son monastère à Lan-Ninnoc, en Pleumeur, près de Lorient. Elle a aussi une statue à Saint Hernin.

Saint David. — Doit être la même que saint Divy et saint Yvi, évêque de Ménévie, fils de sainte Nonne. Il a des statues à Dirinon, une à Plomelin, provenant de son église de Bodivit, à Saint-Yvi, à Saint-David de Quimperlé, Brennilis, Lambader, en Plouvorn.

Saint Derrien. — Statue du xiiie siècle au Drénec, du xvie siècle à Comanna. Représenté à Saint-Derrien en chevalier, au maître-autel, dans le chœur en évêque, dans le transept et à la croix du cimetière, en chevalier foulant un dragon.

Saint Edern. — Ermite à cheval sur un cerf, à Edern, à Lannédern, à Plouédern. Dans l'ancien ossuaire de Lannédern, une série de bas-reliefs réunis dans un même grand panneau retracent sa légende.

Sainte Ediltrude. — Connue aussi sous le nom de sainte Elflède ou Ethelflèdes, honorée sous le nom de *santez Ventroc* à Tréflez dont elle est la patronne, elle y a deux statues la représentant en abbesse, et une belle image brodée sur une vieille bannière. Serait-elle la même que Eldrude, mère de saint Brieuc ?

Saint Gildas. — Statue à sa chapelle de Cast, à Plouégat-Guerrand et à la chapelle de Saint-Trémeur de Cléden-Cap-Sizun.

Saint Goueznou. — A sa fontaine de Goueznou, à Lambader de Plouvorn et à la Trinité de Plouzané.

Saint Goulven. — A Goulven, Goulien, Dirinon.

Saint Guénael. — A Ergué-Gabéric et à sa chapelle de Pouldergat, à Lambader, à Plougonvelen.

Saint Guénolé. — Landévennec, Concarneau, Landrévarzec, Locquénolé, Pouldergat, Ergué-Gabéric.

Saint Gurloés. — Ou saint Urlou, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé. Statue tumulaire dans la crypte de cette église. Statues à Sainte-Cécile de Briec, à Loc-Maria-an-Hent, en Saint Yvi, à Coat-Dodou, en Melgven, à Landudal, à Leuhan et à Ergué-Armel.

Saint Hervé. — Représenté en ermite aveugle, guidé par le petit Guiharan, accompagné d'un loup ayant au cou un collier d'attelage, pour remplacer l'âne qu'il avait dévoré. Patron de Lanhouarneau, très belle statue à Guimiliau, statuette à Lampaul, statues en pierre à Kerlaz et à Sainte-Marie du Ménez-Hom, peintures à Locmélar.

Saint Herbot. — Représenté en ermite, vêtu d'une robe monacale, avec livre et bâton. Statue tumulaire dans le chœur de sa belle église de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, statue dans l'église, au porche Midi et à la porte Ouest. Autres statues à Sainte-Cécile de Briec, à Cast, Dirinon, Saint-Guénolé d'Ergué-Gaberic, Le Faou, Guengat, chapelle des Joies à Guimaëc, chapelle des Cieux à Huelgoat, Leuhan, chapelle de Confors à Meilars, Plomeur, Plonévez-Porzay, Plouédern, Plouguer, Pouldergat, Saint-Évarzec, Saint-Goazec, chapelle de Saint-Côme à Saint-Nic, Tourc'h.

Saint Maudez. — Représenté en abbé mitré, avec crosse et livre. Statues à la chapelle de Loc-Marzin de Bannalec, Notre-Dame de Châteaulin, Clohars-Carnoët, Saint-Guénolé d'Ergué-Gabéric, Pencran, Plogonnec, Plonéis, Languivoa de Plonéour-Lanvern, Saint-Antoine de Plouézoc'h,

autrefois à Lambour de Pont-l'Abbé, Sizun, dans sa chapelle, Saint-Jean-du-Doigt, Tronoën en Saint-Jean-Trolimon.

Une pratique attachée au culte de ce saint, c'est de prendre dans l'église, devant sa statue ou dans l'enclos de la chapelle, des pincées de terre ou de poussière pour les appliquer sur les plaies, en mémoire de la terre de son Ile de Bréhat à laquelle sa bénédiction avait donné la vertu de tuer tous les insectes venimeux.

Saint Maurice. — Abbé de Langonnet et ensuite de Carnoët, au fond de la forêt de Quimperlé. — Chape, mitre, crosse. — Statues à sa chapelle de Clohars-Carnoët, à Clohars-Fouesnant, au Moustoir de Kernével, à Plonéis, à Saint-Philibert de Trégunc.

Saint Méen. — Patron de Ploéven où il a une belle statue en pierre, vêtu de la chape, coiffé de la mitre, tenant de la main droite un livre, et de la gauche une crosse dont la hampe pose sur la gueule d'un monstre terrassé à ses pieds. C'est le dragon de Saint-Florent qu'il a dompté. Autre statue à Saint-Théleau de Plogonnec.

Saint Méliau. — Patron de Guimiliau. Représenté en prince, vêtu d'une robe et d'un manteau ducal doublé d'hermine, couronne en tête et collier de saint Michel autour du cou, tenant un sceptre et une épée. Statues à l'église et au porche de Guimiliau, églises de Lampaul et de Plonévez-Porzay.

Saint Mélar. — Jeune prince, fils de saint Méliau. Statues à Lanmeur, à Locmélar, à Meilars, et à la fontaine près de sa chapelle ruinée de Guimaëc. Représenté en manteau ducal, couronné, tenant sa main coupée. Statuette d'argent à Locmélar.

Saint Ronan. — Belle statue tumulaire à Locronan, dans la chapelle du Pénity, statue dans le chœur de l'église ; à Saint-Renan, à l'Ile Molène et à Sainte-Cécile de Briec.

Saint Salomon. — En costume royal, un poignard enfoncé dans le côté, à l'église de La Martyre. Bas-reliefs dans la même église. Statuette aux porches de Landerneau et de Landivisiau.

Saint Samson. — En archevêque à Lanmeur et à Landivisiau.

Saint Théleau. — Archevêque de Landaff, au pays de Galles. En chape, mitre et crosse, à cheval sur un cerf, à Landeleau, à la chapelle de Saint-Théleau de Plogonnec, au Moustoir de Kernével, à Leuhan et à Kerdévot d'Ergué-Gabéric.

Saint Trémeur. — Jeune prince décapité, tenant sa tête, façade de l'église de Carhaix ; en sa chapelle de Cléden-Cap-Sizun.

Saint Tugdual. — Représenté en évêque avec croix triple papale. Statues à Combrit, à Landudal, à Saint-Mathieu de Morlaix, à Sainte-Sève, Trébabu, Saint-Pabu, à Lanbabu de Plouhinec et Trébabu de Plougasnou.

Saint Tujean. — Représenté en abbé crossé et mitré, ayant à ses pieds un chien enragé et un enfant à genoux, dans sa belle chapelle de Primelin. Statue à Brasparts, à un angle extérieur de l'enclos du calvaire de Landerneau, à Loc-Mahé ou Saint-Mathieu de Bannalec, à la chapelle de Saint-Tugdual de Landudal, statuette à la chapelle de Saint-Jean à Saint-Nic, contre le tabernacle. Statue au presbytère de Cast.

Saint Winoc. — Belle statue en robe bénédictine, coule et crosse, à Plouhinec.

Saint Yves. — Prêtre, avocat des pauvres, défenseur des veuves et des orphelins.

Après la Sainte-Vierge et sainte Anne, c'est le saint qui a le plus de représentations dans nos églises, où il est figuré de différentes manières. Dans les plus anciennes statues, il est vêtu d'une robe longue recouverte d'un

autre vêtement à manches larges, descendant jusqu'aux genoux et qui doit être une cotte, surcot ou housse ; sur les épaules un chaperon, sorte de petit camail à grand capuchon qui couvre la tête avec le bonnet carré dont il est coiffé. Plus tard c'est la soutane, le surplis, le camail et la barrette. Ou bien c'est la robe de juge ou le manteau d'official. Souvent il tient dans sa main un rouleau de parchemin, et à son côté est suspendu un sac à procès ou son bréviaire enfermé dans un sachet d'étoffe.

Le saint est tantôt debout, tantôt assis, tantôt formant groupe triple entre le riche et le pauvre, détournant les yeux du riche qui veut le corrompre à prix d'or, et prenant les intérêts du pauvre qui le sollicite humblement.

Il faudrait une notice très longue pour détailler et décrire toutes ses images ; contentons-nous d'indiquer ses statues et ses groupes par ordre alphabétique des paroisses où elles se trouvent.

Bourg-Blanc, groupe triple au pied de la croix du cimetière. — Brennilis. — Brest, à l'église des Carmes, statue de 1534 provenant de l'ancienne chapelle de Saint-Yves; et au musée de Saint-Louis, un groupe provenant d'une église du Léon. — Briec, groupe triple à la chapelle de Saint-Vennec, 1598. — Cléden-Poher. — Le Conquet. — Elliant, groupe à la chapelle de Tréanna. — Le Faou. — La Feuillée. — Le Folgoat, groupe. — Goueznou, groupe à l'autel Nord. — Gouézec, groupe. — Guimiliau, statue et petit groupe. — L'Hôpital-Camfrout. — Huelgoat, groupe. — Irvillac. — Kerfeunteun, à la croix de Saint-Yves. — Lampaul-Guimiliau, petit groupe, le pauvre a disparu. — Landivisiau, statuette au porche. — Landrévarzec, groupe à la chapelle de Quilinen. — Landudal, à l'église paroissiale et à la chapelle de Trémarec. — Lanmeur, deux statues et un groupe. — Locquirec. — Loperhet, statue vendue à un brocanteur. — Loqueffret. — Melgven, à l'église paroissiale

et à la Trinité. — Morlaix, à l'angle de la maison de la reine Anne. — Pencran. — Peumeurit. — Pleyben, groupe. — Ploaré. — Plogoff. — Plomodiern, à la croix de saint Yves. — Plonévez-du-Faou, à Saint-Herbot. — Ploudiry. — Plouédern, groupe. — Plouégat-Guerrand. — Plouézoc'h, à la chapelle de Saint-Antoine. — Plougar. — Plougasnou, vieille statue remplacée par une nouvelle bien inférieure. — Plougonven, à l'église et au calvaire, 1554. — Port-Launay. — Plounéour-Ménez. — Pouldavid. — Pouldergat. — Primelin. — Quimper, au musée, statue et statuette faisant partie de la vitrine, façade maison moyen-âge. — Redéné. — Riec. — La Roche-Maurice, deux groupes et une statue. — Saint-Sauveur-Sizun, à la chapelle. — Sainte-Sève. — Tréflez.

Si l'on compte bien, voilà soixante-trois images de notre grand saint populaire, et probablement quelques autres auront échappé à nos recherches.

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

87.

DE SOLUTIONE SEXAGINTA QUINQUE LIBRARUM QUAS CAPITULUM DEBEBAT SOLVERE RODAUDO CANONICO AD SUBSIDIUM FABRICE DOMUS EJUS [1]

Quittance au Chapitre de 65 livres qu'il paye à un chanoine pour avoir réparé sa maison.

— 1er Août 1249. —

Omnibus presentes licteras inspecturis Rodaudus Canonicus Corisopiten salutem in Domino.

Noverint universi quod cum venerabile Capitulum Corisopitense debuisset solvere michi sexaginta et quinque libras pro subsidio fabrice domus mee quam contuli ecclesie et Capitulo Corisopitensi, predictum Capitulum totum illud debitum michi persolvit.

In cujus rei testimonium istas litteras dicto Capitulo dedi sigillo meo sigillatas.

Datum die jovis ante festum Sti Petri ad vincula anno Domini Mo CCo XLmo nono.

(1) C. 56, f° 21.

88.

LITTERE DE QUADAM CONSTITUTIONE CAPITULI QUOD SE SE DEFENDERENT CONTRA OMNES SUPER JURIBUS SUIS (1)

Protestation du Chapitre de se joindre à leur défense.
— Août 1249. —

Actum anno Domini M° CC° XL^mo^ nono die Martis post Assumpcionem B. M. Virginis. In Capitulo generali, statutum fuit et sub debito juramento promissum, quod canonici deffenderent se ad invicem super juribus et possessionibus suis contra omnes adversarios suos presentes et futuros.

89.

LITTERE DE COMPOSICIONE QUE FUIT INTER CAPITULUM CORISOPITENSE ET MONACHOS DE LANDEGUENNOC (2)

Accord entre le Chapitre de Cornouaille et le Couvent de Landevenneo, lequel Couvent s'oblige à 40 sols au Synode de St Luc au dit Chapitre pour quelques droits en Brieo.
— 18 Septembre 1249. —

Universis Christifidelibus presentes litteras inspecturis vel audituris, frater R. (3) humilis abbas totusque conventus monasterii de Landeguennoc Corisopitensis dyocesis et humile Capitulum Corisopitense eternam in Domino salutem.

Noveritis quod cum contentio verteretur inter nos Abbatem et conventum ex una parte et nos Capitulum ex altera, super eo quod nos Abbas et conventus dicebamus quod dictum Capitulum intruserat se in possessione quarumdam decimarum quas consueveramus percipere pari-

---

(1) C. 56, f° 18.
(2) C. 31, f° 8, et 56, f° 3.
(3) L'abbé de Landévennec, devait être alors Ruallon de Plouegat.

ter et habere ut dicebamus, in quibusdam villis que vocantur Languezenoc de Caeranlaed (et) Languern et Guellan in Corisopitensi diocesi constitutis, quam petebamus a dicto Capitulo nobis reddi, cum fructibus ex inde perceptis a viginti annis elapsis.

Et cum similiter inter nos Capitulum ex una parte et dictos Abbatem et conventum ex altera, contencio verteretur super eo quod nos Capitulum dicebamus quod dicti Abbas et conventus spoliaverant ecclesiam de Briziac que nostra est, juribus parrochialibus in quibusdam terris infra metas parrochie dicte ecclesie existentibus scilicet, in terra de Brenmoden in terra de Kerigou et in villa que dicitur Kerdifed et in medietate ville que dicitur Caergoloff et in villa que dicitur Caerloduic et in villa que dicitur Moustaer et in medietate Berrentguent et in duobus Tamgadou et in villa Vidou et in medietate Runlaharon et in villa Goetheloc et in tota terra de Trefles et in terra Lennoloc et in terra de Kenecrasoc, que jura parrochialia ad dictam nostram ecclesiam spectare dicebamus, quorum jurium restitutionem a dictis Abbati et conventu, nomine dicte nostre ecclesie petebamus ;

Et cum super premissis contentionibus hinc et inde, auctoritate Apostolica, coram diversis judicibus questio verteretur, tandem ad hanc formam pacis unanimiter devenimus hinc et inde videlicet :

Quod nos Abbas pro bono pacis gratamus et tenemur solvere annuatim dicto Capitulo XL solidos per manum celerarii monasterii nostri in Sinodo Sancte Luce, et ad hoc, nos et nostrum monasterium obligamus, et sic inter nos hinc et inde sopite sunt contenciones.

Et debemus bona fide hinc et inde scilicet quelibet pars nostrum, super possessionibus suis in perpetuum remanere pacifice et quiete et nobis ad invicem mutuum consilium obsequium et auxilium fideliter impertiri.

Et ut ista composicio in perpetuum inviolabiliter observetur et ne de cetero contencio moveri poterit vel oriri, presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda in testimonium veritatis.

Datum die sabbati post exaltationem Sancte Crucis anno Domini M° CC° XL° nono (1).

90.

CONSTITUTIO CAPITULI DE ANNIVERSARIIS FACIENDIS (2)

Statut capitulaire peu raisonnable et non pratiqué sçavoir que faute de payer l'anniversaire lors de la celebration d'iceluy, qu'il sera payé au double et qu'on exécutera meme portes et fenestres.
— 22 Octobre 1249. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Cum diu est, in Capitulo nostro fuerit statutum quod denarii ad anniversaria facienda deputati solverentur in vigilia vel in die obitus singulorum et nisi taliter solverentur quod dicti denarii ex tunc duplicarentur. Nos predictum statutum renovare et confirmare volentes, die veneris post sinodum Sancti Luce (3) in pleno ac generali Capitulo unanimiter statuimus quod de cetero, quemcumque contigerit in nostra ecclesia aliquod anniversarium celebrari, quod pecunia ad illud anniversarium faciendum deputata, in vigilia vel in die anniversarii totaliter persolvatur undecumque solvi debeat, sive de domibus vel censibus vel redditibus vel de terra et ad hoc tenean-

---

(1) En 1249, le 14 Septembre tombait un mardi ; le samedi suivant était donc le 18 Septembre.

(2) C. 56, f° 6.

(3) La saint Luc, 18 Octobre, tombait en 1249 un lundi. Cet acte est donc du vendredi 22 Octobre.

tur illi qui domos vel census vel redditus detinebunt, et nisi ut dictum est persolvatur, statuimus quod ex tunc duplicetur et sine reclamacione vel minima, illa pecunia recipiatur in duplum et Capitulum ex tunc solvet illam pecuniam duplicatam et distribuet eis qui anniversario intererunt et residentes Canonici cum Capellanis et clericis chori personaliter accedent ad domos vel ad loca ubi dicta pecunia ad facienda anniversaria deputata percipi debuerit et exinde auferent januas et fenestras (1) nec aliquo modo restituent donec illa pecunia in duplum fuerit persoluta.

In cujus rei testimonium illas litteras sigillo nostro duximus sigillandas, statuentes nichilominus quod contra hujusmodi statutum nostrum non veniatur.

Datum anno Domini M° CC° quadragesimo nono.

91.

LITTERE OFFICIALIS CORISOPITENSIS DE NOVEM DENARIIS CENSUALIBUS QUOS CONTULIT FILIA JOB CAPITULO PRO FRATRIBUS MINORIBUS DE KEMPERCORENTINO (2)

9 deniers de rente transférez de sur une maison donnée aux Cordeliers sur autre maison rue Quereon pour estre payés au Chapitre.

— 9 Novembre 1249. —

Universis presentes litteras inspecturis officialis curie Corisopiten. salutem in Domino.

Noverint universi quod cum Capitulum Corisopitense deberet habere novem denarios censuales de quadam terra in usum fratrum minorum de Kempercorentino redacta et peteret dictum Capitulum dictos denarios a

(1) *On lit en marge :* nota quod hæc non servata.
(2) C. 56, f° 18.

dictis fratribus sibi reddi vel alibi assignari, Amelina filia Job in nostra presencia constituta, pro salute anime sue et intuitu caritatis, liberavit dictos fratres a dicto censu, assignans eosdem denarios censuales annuatim solvendos dicto Capitulo mense Januarii de domo Ourogon Haden in vico sutorum, quam modo detinet Jaouen filia Otras et gratavit quod illi denarii in perpetuum solvantur dicto Capitulo ut dictum est, eodem modo et eodem jure sicuti de alia predicta terra solvebantur, ita tamen quamdiu vivat ipsa Amelina per manus ipsius, dictus census solvatur.

In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo nostre curie Corisopitensis duximus sigillandas ad peticionem dicte Amelie.

Datum anno Domini M° CC° XL^mo nono mense Novembris.

92.

CARTA QUOMODO FILIUS ABSALONIS QUITAVIT ET REMISIT OPERATORIUM QUOD PATER EJUS EDIFICAVERAT JUXTA FRONTEM ECCLESIE VENERABILI CAPITULO CORISOPITENSI (1)

Un édifice près St Corentin quitté à l'église pour 100 sols.
— 4 Février 1250, N. S. —

Universis presentes litteras inspecturis, officialis curie Corisopiten salutem in Domino.

Noveritis quod in nostra presencia constitutus Johannes filius Absalonis clericus, non coactus nec a Capitulo Corisopiten nec ab aliis aliquo modo inductus, voluntarie quitavit et remisit ecclesie Corisopitensi in perpetuum, totum edificium seu operatorium quod pater ejus edificaverat

(1) C. 56, f° 21.

juxta frontem dicte ecclesie a parte occidentali, gratans et concedens quod nunquam repeteret illud operatorium nec aliquid pro ipso, et dictum Capitulum solvit ei centum solidos pro operatorio predicto.

In cujus rei testimonium istas litteras sigillavimus sigillo Curie Corisopitensis ad petitionem dicti Johannis.

Datum die veneris post purificationem Beate Marie anno Domini M° CC° XL^mo nono (1).

93.

CARTA DE CONCORDIA FACTA INTER CAPITULUM CORISOPITEN ET CADNEVEDUM ARMIGERUM DE VILLA NOVA (2)

Un seigneur quitte ses pretentions au Chapitre sur quelque terre donnée en la paroisse de Cozon lui payant par an ce qu'il verifiera luy estre deu dessus.

— 21 Février 1250, N. S. —

Universis Christifidelibus presentes litteras inspecturis vel audituris, Tudguoredus miles senescallus Domini Episcopi Corisopitensis in regalibus suis, salutem in Domino sempiternam.

Notum facimus universis quod cum contencio verteretur coram nobis, inter Capitulum Corisopitense ex una parte et Cadnevedum de villa lata (3), armigerum ex altera super eo quod dictum Capitulum dicebat quod idem Canevedus injuriabatur eis, perturbando eos super possessione cujusdam terre unius domicilii cum pertinenciis suis apud Caeraethlou in parrochia de Cozon, inter Villam latam et domum Guillermi Coetbyli, quam ut dictum Capitulum dicebat, Symeon Ioldonn clericus jam defunc-

---

(1) En 1250, le 2 Février était un mercredi. Cette pièce est donc datée du vendredi 4 Février 1250, N. S.

(2) C. 56, f° 16.

(3) *De villa lata*, traduction latine du nom propre *Kerledan*.

Chancel de Rosgrand, près Quimperlé.

tus legaverat et dederat eidem in elemosinam in perpetuum pacifice et quiete, que eciam terra adjudicata fuerat eidem Capitulo contra dictum Canevedum in Curia seculari Domini Episcopi Corisopitensis, ut dicebat, et peteret eciam dictum Capitulum quod idem Cadnevedus compelleretur ad desistendum a predicta injuria et perturbatione et ad dimittendam eamdem terram pacifice cum eisdem ; dictus Canevedus super premissis ad instanciam predicti Capituli, coram nobis citatus et in jure comparens, recognovit predicta omnia vera esse et resignavit totam terram illam in perpetuum dicto Capitulo, gratans et concedens quod de cetero non perturberet ipsos nec injuriaretur eis super illa terra, solvendo eidem C. et successoribus suis annuatim jus secundum quod per scientes proprie inveniatur esse debendum et solvendum.

In cujus rei testimonium, presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum.

Actum puplice in plena curia seculari Domini Episcopi Corisopitensis coram nobis, die sabbati ante festum Cathedre S^ti^ Petri anno Domini M^o^ CC^o^ XL^mo^ nono. *Redde litteras.*

94.

LITTERA APOSTOLICA CONTINENS PROMISSA ET JURATA PER DUCEM SUPER JURIDICTIONE ET FACTO ECCLESIE [1]

1256. — Le duc de Bretagne, comte de Richemond, ayant été excommunié, se submet et jure qu'il fera obéir exactement aux excommunications, ne troublera la cour ecclésiastique, etc., et en donnera caution.

— 7 Avril 1257, N. S. —

Alexander episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis universis presentes litteras inspecturis, salutem et apostolicam benedictionem.

(1) C. 56, f° 30.

Noverit universitas vestra, nos vidisse et legisse litteram inferius annotatam, sigillis dilectorum filiorum nostrorum Hugonis tituli Ste Sabine presbyteri et Ricardi S^ti^ Angeli dyaconi cardinalium et nobilis viri Johannis ducis Britannie comitis Richemundie sigillatam, quam ad majorem cautelam de verbo ad verbum presentibus fecimus annotari, que talis est.

Ego Johannes dux Britannie comes Richemundie volens humiliter obedire omnibus sentenciis, ordinationibus, decretis et preceptis pro quibus in me vel contra me, excommunicationum sentencie sunt prolate in presencia venerabilium Patrum Dominorum Hugonis tituli Ste Sabine presbyteri et Richardi S^ti^ Angeli dyaconi cardinalium, juro, tactis sacrosanctis Evangeliis et promicto quod parebo et ex integro faciam et implebo et per illos qui mee sunt juridictioni subjecti, quantum in me fuerit, faciam adimpleri universa et singula que in dictis sentenciis, ordinationibus, decretis et preceptis continentur; ad majorem autem aliquorum expressionem promicto et juro infrascripta Capitula contenta in ordinationibus felicis recordationis Gregorii et Innocentii summorum pontificum me servaturum et quantum in me fuerit, implere faciam omnes mee juridictioni subjectos. Capitula autem sunt hec videlicet :

Quod per totam Britanniam, excommunicati vitentur et in judiciis ab agendo, testificando ac aliis actibus legitimis nec non publicis officiis, quamdiu in excommunicatione permanserint, repellantur et tercia pars judicii defunctorum, secundum terre consuetudinem approbatam, libere et integre persolvatur ecclesiis, impleantur pre decedentium voluntates, ecclesie ac ecclesiastice persone a me meisque liberis et subditis deffendantur.

Causas eciam super usuris, violatione fidei ac alias spirituales seu ecclesiasticas, coram episcopis in foro tantum

ecclesiastico agitandas, in eodem foro ecclesiastico, ego et mei, agi libere paciamur.

Permittam eciam decimas, ecclesiis et personis ecclesiasticis a laïcis resignari et quod provisio facta ab eodem G. Papa, de excommunicatis per secularem potenciam compellendis, ut redeant ad ecclesie unitatem et legatis tam de terris gentilibus quam servilibus faciendis secundum terre consuetudinem approbatam, firmiter observetur.

Item promitto et juro quod de omnibus manifestis offensis, pro quibus in me excommunicationis sentencias latas esse constiterit, satisfaciam et de dubiis cavebo et stabo juri.

Item juro et promicto quod episcopo Nannetensi satisfaciam de barbatanis (1), secundum sentenciam Domini O. olim episcopi Portuensis et incontinenti deponam totam pecuniam in qua condemnatus sum, episcopo vel ecclesie Nannetensi, et parebo omnibus sentenciis, ordinationibus, decretis et preceptis latis contra me, pro episcopo et ecclesia Nannetensi, pro quibus in me excommunicationum sentencie late sunt.

Item promicto et juro (2) quod super istis omnibus observandis, sufficientes cauciones, ad mandatum Domini Pape prestabo, quas et quando et ubi michi duxerit injungendum.

Si autem quod absit, venirem contra predicta vel aliqua predictorum, possit me Dominus Papa sine aliqua monitione, citatione seu requisitione, in excommunicationis sentenciam reducere, sicut de suo processerit beneplacito voluntatis.

Me autem et heredes meos obligo ad omnia supradicta.

---

(1) *Barbatani* ou *Barbacani*, murs de fortifications.

(2) *On lit en marge :* Duc promet caution d'obéir aux mandements du Pape.

In testimonium autem et in perpetuam memoriam premissorum, Domino Pape concedo presentes litteras sigillo meo munitas et sigillis dictorum Dominorum Cardinalium sigillatas.

Per premissa autem, michi et heredibus meis, gracie ac provisioni Domini Pape viam percludere non intendo quin, si aliquid vel aliqua in dictis sentenciis ordinationibus decretis ac preceptis corrigere, moderare vel emendare Domino Pape placuerit, illa sic correcta, moderata vel emendata debeant observari.

Actum in presencia dictorum Dominorum Cardinalium, anno Domini M° CC° quinquagesimo sexto, mense Aprilis die septima (1), pontificatus Domini Alexandri Pape IV^i^ anno secundo. Datum lateranis II idus Februarii, pontificatus nostri anno tercio (2).

95.

LITTERA APOSTOLICA SUPER CONFIRMATIONE CONTENTORUM IN LITTERA PROXIMA PRECEDENTI (3)

Confirmation par Sa Sainteté de la précédente déclaration. — 20 Août 1257. —

Alexander episcopus servus servorum Dei, venerabilibus fratribus universis episcopis Britannie, salutem et apostolicam benedictionem.

Dudum, inter bone memorie Trecorensem, Rodonensem, Macloviensem, Briocensem, Dolensem, Venetensem et Leonensem episcopos (4) ex parte una et quondam Petrum

(1) En 1257 (N. S.), Pâques tombait le 8 Avril. Le 7 Avril 1256 était donc la veille de Pâques.

(2) Pontificat d'Alexandre IV, 1254-1261. Le 2 des ides de Février de sa troisième année de son pontificat, correspond au 4 Février 1258.

(3) C. 56, f° 31.

(4) *On lit en marge :* Nota quod hic non dicitur de Corisopitensi et Nannetensi.

Britannie comitem ex altera, super diversis articulis, gravis exorta materia questionis, cum super ipsa multa fuissent a felicis recordationis Gregorio papa predecessore nostro impetrate littere, continentes qualiter, in partibus illis, per eumdem comitem, libertas ecclesie enormiter ledebatur et tandem super vitandis et compellendis excommunicatis ac de ipsis ad agendum, testificandum et alios actus legitimos nullatenus admictentes, quamdiu in excommunicatione persisterent et libertatibus ecclesie conservandis ab ipso comite, tam super tercia judicii defunctorum, quam decimis et legatis et ecclesiasticarum deffensionibus personarum, nec non super usuris, violatione fidei ac aliis causis in foro tantum ecclesiastico agitandis, a Sede apostolica, provisio emanasset ; quia postmodum nobilis vir Johannes comes Britannie, de novo tunc hujusmodi comitatum adeptus, provisionem retinebat observare hujusmodi tanquam expirasset, ex eo quod in illa de successoribus mencio non fiebat, idem precessor, ad ipsorum episcoporum instanciam, multis dictam provisionem tanquam proinde factam, robur firmitatis perpetuo obtinere, ipsam a prefato J. comite observari mandavit, extendens eamdem provisionem ad ecclesiam Nannetensem, decano et magistro scolarum Cenomanensi super hoc exequtoribus deputatis, qui ad citationes et monitiones aliquas eorumdem processerunt ; verum, quoniam nichilominus idem J. comes, provisionem observare hujusmodi, quanquam super hoc diligenter requisitus fuerit, contempnebat, eisdem episcopis miserabiliter, ecclesiarum Britannarum statui, per Apostolicam subvenire providenciam humiliter supplicantibus, felicis recordationis Innocentius papa predecessor noster, earumdem ecclesiarum oppressionibus paterna compaciens pietate, de suorum consilio fratrum decrevit ut per totam Britanniam excommunicati vitentur et in judiciis ab agendo, testificando ac aliis actibus legitimis

nec non publicis officiis, quamdiu in excommunicatione permanserint repellantur, quodque libertates ecclesiastice conserventur et tercia pars judicii defunctorum, secundum terre consuetudinem approbatam, libere et integre persolvatur ecclesiis, impleantur decedentium voluntates, ecclesie ac ecclesiastice persone a Comite ipso suisque ballivis et subditis deffendatur. Causas eciam super usuris, violatione fidei ac alias spirituales seu ecclesiasticas coram episcopis in foro tantum ecclesiastico agitandas, in eodem foro ecclesiastico, idem Comes et sui agi libere paciantur, permictant eciam decimas ecclesiis et personis ecclesiasticis a laicis assignari. Provisionem autem ab eodem G. predecessore nostro factam de excommunicatis per secularem potenciam compellendis ut redeant ad ecclesie unitatem et legatis tam de terris gentilibus quam servilibus faciendis, secundum terre consuetudinem approbatam, firmiter observari precipit, sub interminatione anathematis, districcius inhibens ne idem Comes vel quivis alius in Britannia ipsa, contra hujusmodi statutum quod perpetuis ibidem temporibus firmum et stabile permanere voluit, aut contra provisionem eamdem venire presumat ; bone memorie Cenomanensi episcopo super hoc eisdem episcopis conservatore concesso, qui in eumdem J. Comitem, occasione provisionis et constitutionum hujusmodi, excommunicationum sentenciam promulgavit. Cumque postmodum sepedictus Johannes Comes, apud sedem apostolicam, de observanda constitutione predicta prestito juramento, ab eadem sentencia auctoritate nostra obtinuerit se absolvi et constitutionis ipsius, in aliquibus correctionem, in aliis vero emendationem et in non nullis eciam moderacionem, per nostram fieri providenciam postulavit, nos dilecto filio abbati Beate Marie de precibus Nanetensis dyocesis, nostris dedimus litteris in mandatis, ut vos ex parte nostra, peremptorie citare per se vel per

alium procuraret, ut infra certum terminum in nostra curaretis presencia, cum provisione et constitutione predictis per vos vel per alios comparere, nostram super his correctionem, emendationem et moderationem prout ordo rationis exigerit recepturi.

Ex vobis igitur venerabilibus fratribus nostris Macloviensi et Trecorensi, pro parte vestra et nichilominus Nannetensi pro se et ecclesia sua episcopis ac procuratore ipsius J. Comitis comparentibus propter hoc, instituto termino, coram nobis et dicto procuratore, correctionem, emendationem et moderationem hujusmodi fieri cum instantia postulante, nos provisionem et constitutionem predictas inspeximus et examinavimus diligenter et auditis et intellectis que fuerunt hinc inde proposita, quia nichil in eis reperimus quod equitatem non saperet et justicie rectitudinem non haberet, in ipsis habito fratrum nostrorum consilio *(confirmandas)* duximus vel eciam . . . . . nolumus autem quod per hoc vobis detur materia, memoratum Comitem contra earumdem provisionis et constitutionis formam aut predictas consuetudines . . . . . molestandi, quia si secus presumpseritis, agere faciemus eidem Comiti, cum ad nos super hoc, ipsius querela pervenerit, exibere justicie complementum.

Datum Viterbii XIII kalendas Septembris, Pontificatus nostri anno tercio.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BEUZEC-CAP-CAVAL

Beuzec-Cap-Caval était le siège d'une juridiction décanale, assez importante au XIIe siècle. Le titulaire ou doyen jugeait les causes testamentaires et matrimoniales de son ressort, mais le Cartulaire de Quimper (56, fo 25) nous fait savoir qu'à la fin du XIIIe siècle, les ressources étant insuffisantes pour subvenir aux frais de cette charge, les officiers de la juridiction en étaient réduits, pour vivre, à exercer des exactions fort regrettables; d'un autre côté, le doyen ne trouvait à sa disposition pour discuter et plaider des questions importantes comme celles des successions et des mariages, que des gens incapables et illettrés, au grand détriment des fidèles. C'est pourquoi l'Évêque Yves Cabellic (1267-1276), décida en principe que le titre de doyen de Beuzec-Cap-Caval serait supprimé, et enfin le titulaire H. ayant donné sa démission, l'Évêque Even de La Forêt et le Chapitre de Quimper décidèrent d'un commun accord, par acte du 19 Octobre

1286, que le doyenné de Beuzec-Cap-Caval serait définitivement annulé.

Beuzec-Cap-Caval demeura une paroisse à la présentation du grand archidiacre de Cornouaille.

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Budoc, se trouve actuellement sur le territoire de la paroisse de Plomeur.

Cette église n'est pas maintenant entière. Autrefois elle se composait de deux parties distinctes séparées par un grand arc triomphal surmonté d'un petit clocher. Toute la partie Ouest a été supprimée, et l'arcade sous le clocher bouchée pour former façade. Mais dans les amorces laissées on reconnaît encore un pilastre roman avec tailloir en biseau, indiquant le XIe siècle.

Au pignon Est, on voit une belle fenêtre absidale à quatre baies avec fort jolie rose à six quatrefeuilles et oculus central à six lobes. Au fond du bas-côté Nord, une fenêtre à deux baies et trois quatrefeuilles.

A l'intérieur, la nef est séparée du bas-côté Sud par deux larges arcades surbaissées, du XVIe siècle, et de celui du Nord par trois arcades romanes en arc brisé, soutenues par une pile et deux pilastres carrés ayant les caractères du XIe siècle, et par un pilier cantonné de huit colonnettes, semblant être du XIIe siècle.

Au fond de la nef et des collatéraux sont trois autels en pierre.

Sous l'arcade du côté Sud du chœur est une tombe haute dont la table est ornée d'une croix fleuronnée, avec deux écussons portant deux lions rampants, et deux autres portant une rose, probablement celle des *Trémic*, que l'on trouve aussi à la clef de voûte du porche de Lambour. Ces mêmes écussons sont alternés dans les arcatures des côtés de la tombe.

Dans le bas-côté Nord, un enfeu abrite une autre tombe

haute ornée d'une croix simple et de deux écussons portant une croix latine et encore la rose des *Trémic*. Dans le pavé on trouve neuf tombes plates, offrant toujours les mêmes armes : *lion rampant, rose et croix.*

Les statues vénérées sont : Notre-Dame portant l'Enfant-Jésus, dans le style du XVIIe siècle. — Saint Budoc, le patron, en chape et en mitre, tenant une crosse et un livre. — Notre-Dame de Pitié en pierre. — Trois Vierges-Mères gothiques d'assez petite dimension, en bois à moitié vermoulu, de grand style, couronnées, drapées et hanchées dans le genre du XIVe ou du XVe siècle. — Sainte Barbe. — Saint Roch. — Débris d'un saint Sébastien. — Petit saint Jean l'Evangéliste avec calice. — Saint Etienne. — Deux évêques.

On trouve de plus deux ou trois mesures prébendaires.

Au côté Midi de l'église est un petit calvaire, sur gradins circulaires, où Notre-Seigneur en croix est accompagné des statues de la Sainte-Vierge, saint Jean, la Madeleine et Notre-Dame de Pitié.

A 400 mètres à l'Est, on voit un lec'h et une croix.

Etat des Décimes en 1787

M. le recteur Loëdon.....	42l
La Fabrice.....	7l 12s 6d
Trève de Trolimon.....	7l 12s 6d
Trève de Saint-Guénolé.....	4l 10s
Saint-Yves.....	1l 15s
Saint-Ambroise.....	1l 15s
Notre-Dame de Tronohen.....	5l 2s 6d
Saint-Eloy.....	1l 15s
Total.....	72l 2s 6d

Recteurs de Beuzec-Cap-Caval

1301. Raoul, recteur, fonde la chapelle Saint-Guénolé.
1577. Jacques Moreau, chanoine, recteur.
1735. Mort de Jacques le Calloch.
1744. Mort de Jean Hérrou, recteur.
1752. Gallo, recteur.
1764. Manach.
1766-1778. Nédélec.
1780. Bernard.
1782-1783. Le Siner.
1786-1791. Jérôme-Marie Loëdon, né à Quimper en 1737, prêtre en 1763.

BEUZEC-CAP-SIZUN

Cette paroisse est désignée par le nom de *Budoc Cap Sidun* dans la charte de donation, en 1030, d'Alain Cagnard à Loc-Maria de Quimper, du village de *Kaerguen* (Kerven) *in Budoc Cap Sidun*. Le même Comte de Cornouaille, est-il rapporté au Cartulaire de Quimper (56, f° 26), ayant fait vœu s'il repoussait les Léonnais qui avaient envahi ses frontières d'augmenter les revenus de Saint-Corentin, lui donna pour accomplir sa promesse la *trefve* de Lesbuzgar (Lesugar village) dans le *plou* de Buzoc au *pou* de Cabsizun. « *Quamdam tribum nomine Lesbuzgar in pago Cabsizun in plebe que dicitur Buzoc.* » Nous avons là un exemple de la division territoriale en pagus ou *pou*, plebs ou *plou*, paroisse et en tribus ou *tref*, dont parle M. de la Borderie (II, p. 174). Cette dernière

donation fut faite pour servir de prébende commune aux chanoines.

En 1145, Conan, duc de Bretagne et comte de Richemont, déclarait exemptes de taille et de tous les droits lui appartenant, les terres du Chapitre « *in pago qui dicitur Cap-Sizun* ».

En 1270 (Cartulaire), le chanoine Droco présente au vicariat de Bozoc-Cap-Sizun.

En 1283, le Cartulaire nous apprend que le Cap Sizun formait un doyenné comme le Cap Caval, et que tous deux furent supprimés à cette époque.

Jusqu'à la Révolution, la paroisse de Beuzec-Cap-Sizun comprenait trois prébendes canoniales valant dans leur ensemble, au XVIIe siècle, 1,300 livres, sur lesquelles les chanoines devaient payer 1,000 livres à un recteur et deux vicaires ; restaient 300 livres sur lesquelles les chanoines devaient l'entretien de deux cancels, c'est-à-dire l'entretien du chœur des églises de Beuzec et de Pont-Croix, sa trève. Dans le pouillé de Cornouaille, extrait du Cartulaire de Quimper et publié à la suite du Cartulaire de Redon, il est dit que le vicariat de Buzoc-Cap-Sizun, était à l'alternative dans le principe, mais qu'à la fin du XVIe siècle, il était présenté par les trois chanoines prébendés.

Voici quelques noms de chanoines titulaires de ces trois prébendes :

1512. Christophe Corre, chanoine, porte le titre de doyen de Cap-Sizun.
1568. Décès de René Gallyc.
1568. Pierre Goasguenou.
1569. Décès de Jean de Parcevaux.
1569. Alain Poulpry.
1571. Pierre Belyec, résigne.
1571. Yves Toulalan.
1573-1596. Hervé du Haffont.

1596-1617. Jean Moreau, auteur de l'*Histoire de la Ligue en Bretagne.*
1600. Yves Rospiec, résigne au suivant.
1600-1620. Mathurin Rouillé.
1610-1641. Jacques L'Honoré.
1617-1643. Julien Texier.
1641. François Le Gall, nommé en régale, permute avec le suivant.
1641-1674. Guillaume Bocou, se démet.
1674-1681. Joseph-François de Coetlogon, se démet.
1671-1676. Jean Boulon.
1676. Yves Lochou.
1676. Décès de Julien-Jean Guesdon.
1676-1680. Lucien Borzou, clerc de Paris, se démet.
1680. Jacques Lambert, clerc de Lisieux, qui ne prit point possession.
1681. Nicolas Hardouin, prêtre de Paris.
1681. Pierre Rogier du Crévy.
1696. Routier de la Forcade, résigne au suivant.
1696. François de Coetlogon, diocèse de Rennes, grand archidiacre, se démet pour devenir prébendé de Combrit.
1697. Maurice-Corentin de Kernaflen, clerc.
1706. M. Chiragay.
1706. Joachim de Guernisac.

Derniers titulaires des trois prébendes de Beuzec-Cap-Sizun

Première prébende.

1764-1765. Grimaud Giraud.
1766-1774. Picol.
1778-1783. Raoult.
1786-1790. Cossoul.

Seconde prébende.

1764-1765. Galois.
1766-1767. Grimaud Giraud.
1771. De la Pomélie.
1774-1787. Yves-Joseph Lesné de Penfantan, bachelier en Sorbonne, vicaire général de Saint-Brieuc, chanoine de Rennes, se démet le 27 Janvier.
1787-1788. De Boisberthelot. — A la mort de M. de Boisberthelot, en Août 1788, M. Joseph-Elisabeth Lanjuinais est promu, mais se démet de ses droits sur ce canonicat.

Troisième prébende.

1764. Desnos Roussel.
1764. De Raymond.
1765. Picol.
1766-1768. De Raymond.
1771-1787. Pierre Benoit Adudonyn de la Restinaye, décédé.
1788-1790. Jerôme Thiberge, licencié *in utroque* du diocèse de Léon, nommé official le 1er Février 1788.

Le vénérable P. Maunoir donna une mission à Beuzec, en 1652.

RÔLE DES DÉCIMES EN 1789

M. Billon, recteur	28l 5s
La Fabrice	14l 10s
Le Sacre	2l
Le Rosaire	1l 15s
Trêve de Pont-Croix	6l 15s
Saint-Spé	2l
Saint-Conogan	1l 15s
Saint-Brieuc	2l 15s
Lochrist	3l 15s

Population en 1800 : 1,500 habitants.
Id. en 1900 : 2,254 id.

Église paroissiale

L'église de Beuzec se fait remarquer tout spécialement par son clocher, qui est une imitation en petit de celui de Pont-Croix. Deux autres clochers du voisinage, ceux de Plouhinec et de Cléden, sont bâtis un peu d'après le même modèle. Sur le côté Midi de la base est gravée cette inscription gothique : *Lan MV° LII Guifuron*

Au-dessus de cette base un peu lourde s'élève une galerie ajourée, formée d'une balustrade à quatrefeuilles, d'une arcature haute et d'une seconde balustrade, d'où partent quatre clochetons élégants et une flèche très svelte qu'on aperçoit de loin, par delà la baie de Douarnenez, de Plonévez-Porzay, de Plomodiern, de Crozon, qui lui fait face au Nord.

Ce clocher renferme deux cloches dont la plus grosse mesure 1 mètre de diamètre et porte cette inscription : LAN . 1756 . SANCTE . BVDOCE . ORA . PRO . NOBIS . SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM

On y voit aussi un écusson timbré d'une couronne comtale, *parti, portant à dextre 3 fasces ondées et à senestre une ancre.*

Au delà du porche s'élève un pignon de style ogival flamboyant, qui porte cette inscription : M : I : MOREAU : R : 1632

Près de ce pignon, une jolie petite porte, ornée de colonnettes et de nervures prismatiques, donne accès dans le transept Sud qui forme la chapelle de Notre-Dame de la Clarté.

Le porche, qui a été accolé postérieurement à l'édifice, et qui est d'un style différent, est d'un aspect très noble. L'arcade d'entrée repose sur des colonnes à tambours cannelés et bagues saillantes, telles qu'on en trouve dans

beaucoup d'autres porches du pays, comme à Guimiliau, Landerneau, Saint-Thégonnec, Pleyben, Ploudiry, Comanna, etc., et qui semblent être une imitation de la colonne *Française*, inaugurée par Philibert Delorme au Palais des Tuileries.

Puis deux colonnes en façade soutiennent un entablement dorique surmonté d'une niche.

A l'intérieur de ce porche sont creusées douze niches, destinées à abriter les statues des Apôtres. La porte qui donne entrée dans l'église est accostée de deux colonnes doriques, surmontées d'un entablement. A la clef est suspendue une colombe sculptée dans la pierre, figurant le Saint-Esprit.

A l'intérieur de l'église, la nef est séparée des bas-côtés par des piliers octogonaux, qui soutiennent des arcades à moulures déliées, dans le genre de celles du commencement du XVIe siècle.

Au-dessus de l'arcade transversale, ou arc-doubleau, qui domine l'entrée du chœur, on lit cette inscription :

MI : I : RIOV : R : I : LOX . I . KNAET . 1655

Au-dessus de la porte de la sacristie :

1648 : M : I : RIOV : R : I : CLOREC

Cet arc-doubleau est orné de sculptures assez peu saillantes, représentant des poissons de diverses grandeurs et un homme poussant une charrue traînée par deux bœufs.

Sur quelques-uns des piliers, on trouve gravées des marques de tâcherons, ou signes de tailleurs de pierre : ronds, carrés, losanges, croix, ancres, etc., analogues à ceux que l'on voit aux ruines du château de Lézarscoët, près du Vieux-Châtel, en Plonévez-Porzay, et que Grégoire de Rostrenen disait être les caractères du vieil alphabet gothique. Pareilles marques se retrouvent à la sacristie de Locronan, à l'extérieur du transept Nord de la cathé-

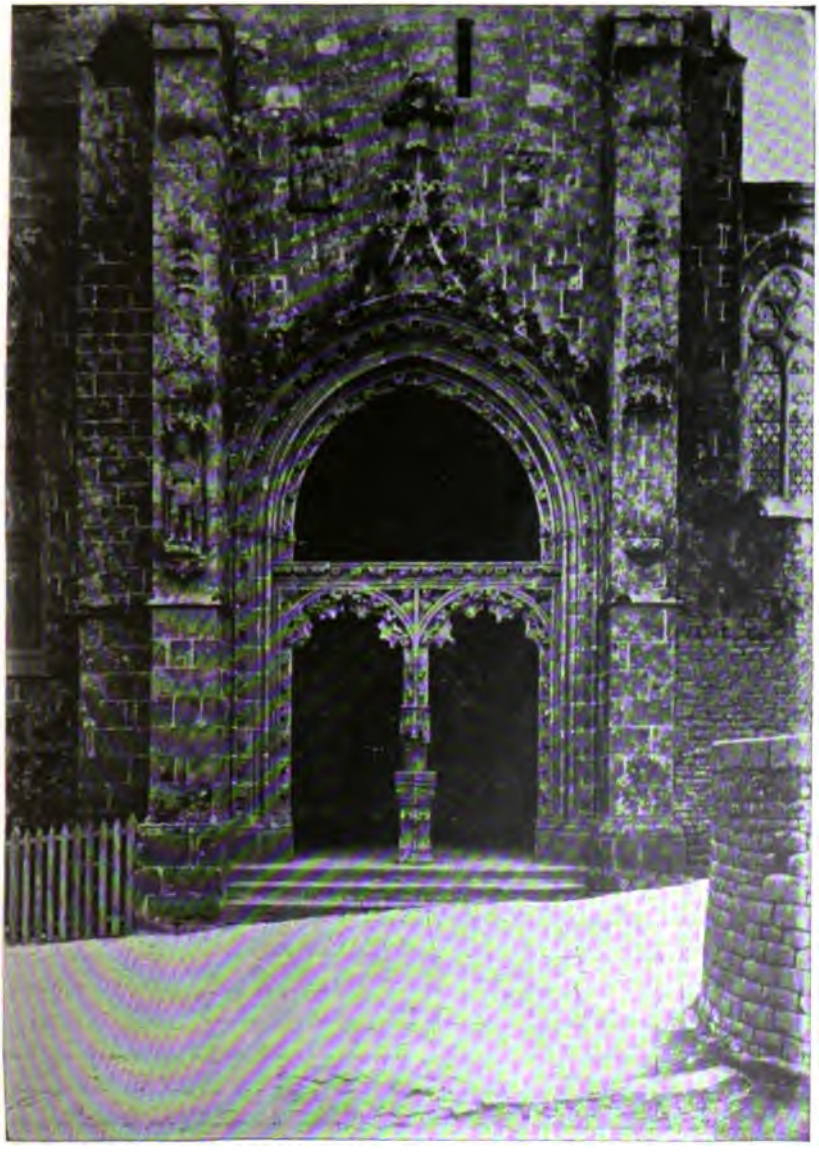

Porche Nord de Notre-Dame de l'Assomption,
Quimperlé.

drale de Quimper, et au bas du clocher de Plestin-les-Grèves.

La branche de croix, qui forme comme un transept du côté Sud, renferme un autel sous le vocable de *Notre-Dame de la Clarté,* surmonté d'un retable à colonnes torses couvertes de pampres de vigne dans lesquels se jouent des anges et des oiseaux. Sur les bases des quatre colonnes sont quatre médaillons représentant en sculpture :

1° Le buste de saint Charles Borromée devant un crucifix.

2° Notre-Dame de Pitié, entourée d'une auréole formée par les sept glaives de douleur ;

3° La Sainte-Vierge assise, tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux ;

4° Saint Pierre pleurant son péché, avec le coq chantant.

Au-dessus de ces médaillons est l'inscription suivante :

Mre . IAN : LE : MEVR : R : — F : F : PAR : MATIEV : KERISITE : PLACE : DANS : LE : TANS : DOLIVIER : ANSQVER : F : 1684

Au-dessus de la statue moderne de Notre-Dame de la Clarté, deux anges tiennent une couronne de roses. Plus haut, un très beau médaillon représente la Fuite en Egypte ; des anges voltigent dans les airs, au-dessus de la Sainte-Famille, et le Saint-Esprit plane sur le tout. Dans le fronton qui forme le couronnement, deux jolis petits anges semblent pleurer et s'essuient les yeux avec les draperies qui leur servent de vêtements.

Tout cet autel est couvert d'ornements représentant des aigles, des pélicans, des têtes d'anges, des festons et des guirlandes de roses.

Dans cette même chapelle, un beau tableau votif, témérairement retouché il y a vingt ans, représente la Sainte-Vierge assise dans les nuages, les bras étendus et la tête couronnée de douze étoiles. Elle est entourée d'une foule

d'anges et de chérubins, dont trois portent ces inscriptions :

AVE MARIS STELLA — OMNES ISTI VOVERE
STELLA MATVTINA

Au bas, à gauche, une scène de naufrage : une mer démontée, et sur un vaisseau désemparé des matelots désespérés levant les bras vers le ciel. A droite, l'église et le bourg de Beuzec, et sur la baie d'autres navires ballottés par la tempête. Sur le rivage, deux hommes vêtus de rouge portent un naufragé sur un brancard, ils sont suivis de deux autres hommes, jambes nues, et vêtus de bleu. Au bas est une grande inscription :

NOTRE DAME DE LA CLARTÉ SECOVREZ NOVS
V : Et : D. Missire Alain le Gargadennec.
R^r de Beuzec-Cap-Sizun.
St-Luc de Lannion Pinxit à Quimper.
Michel Le Cloarec, fabrique de Beuzec en 1713.

Vers 1899, on refit le pavé de l'église et on en releva trois grandes dalles funéraires qui avaient été retournées et dont la face inférieure portait des écussons en relief : l'un ayant une *croix pattée*, le second, *d'hermines à trois chevrons de gueules*, qui est Plœuc, et le troisième *fascé de vair et de gueules*, qui est du Louët.

La Fabrique possède encore une jolie croix en argent de la fin du XVIIe siècle portant au revers du Christ l'image d'un évêque ; saint Budoc titulaire de la paroisse, ou peut-être saint Conogan si la croix provient de la chapelle dédiée à ce dernier.

*
* *

Non loin du bourg sont les deux fontaines de Notre-Dame de la Clarté et de Saint-Tudy. Sur le fronton de la fontaine de Notre-Dame de la Clarté on lit :

CESTE : FONTAINE : FVST :
FAICT : 1624 : I : M : KHO : F :

Etat des Chapelles

1° Chapelle de Saint-Conogan.

A quatre kilomètres, au Nord-Est, se trouve la chapelle de *Lescogan* ou *Saint-Conogan*, lequel y est représenté en chape, mitre, crosse avec livre en main.

Le pardon de Saint-Conogan, qui avait lieu au mois de Juillet, a été supprimé, il y a une vingtaine d'années. Saint Conogan est invoqué pour guérir la fièvre, et pour obtenir guérison on vide sa fontaine. Dans la chapelle se trouve une statue de saint Philibert, qu'on invoque pour obtenir la guérison des maux de ventre.

Le seul pardon qui subsiste est celui de Saint-Herbot, le dimanche dans l'octave de l'Ascension.

On lit sur une poutre de l'église la date de 1655.

On y remarque un seul autel, sous le vocable de Saint-Conogan ; sa statue est d'un côté de l'autel, de l'autre est la statue d'un évêque, peut-être saint Budoc ; ce ne peut être saint Herbot, qui était solitaire et non évêque.

A quelque distance de la chapelle au Nord, près du vieux moulin, est un immense bloc erratique d'une longueur de 8 mètres, posant par quelques points seulement sur une roche qui émerge du sol, et affectant la forme générale d'un navire, ce qui lui a fait donner par le peuple le nom de bateau de saint Conogan.

2° *Chapelle de Sainte-Espérance* (en breton *San-Spe*).

Il est à remarquer, qu'en breton on n'emploie pas la forme féminine pour désigner la patronne, et tous les papiers et registres, particulièrement le rôle des décimes du siècle dernier, écrivent en français saint Spé. Ce nom est porté, en 1712, comme nom de baptême : « le sieur

dédiée à Sainte-Brigitte, à Lannuign ; tombée en ruines, les matériaux furent transportés sur le territoire d'Esquibien, où la chapelle a été relevée.

Une troisième chapelle, dont il ne reste plus trace, existait au XVIIIe siècle et figure au rôle des décimes sous le nom de *Saint-Brieuc* . On n'en conserve plus le souvenir dans la paroisse, mais il est probable qu'elle devait être voisine du village aujourd'hui abandonné de Kerbriec, sur le bord de la mer, à l'Ouest de Coz-Castel.

Recteurs de Beuzec-Cap-Sizun

1512. Christophe Corre, chanoine, doyen de Cap-Sizun.
1569-1580. Buzon.
1580. Emery Le Bihan.
1592-1594. Conan.
1595. Yves du Cleuziou.
1602-1616. Alain Guéguen (rector seu vicarius).
1616-1636. Jean Moreau le jeune.
1639. Julien Yves, nommé le 14 Juin et décédé le 4 Décembre de la même année, à Locmaria de Quimper, où il était précédemment vicaire. Il mourut de la peste qui désolait alors Quimper.
1643-1656. Jean Riou.
1656-1660. René Corre.
1668-1672. Thomas de la Boullaye.
1673-1675. N. Tournel.
1675-1680. Jean Mazéas.
1680-1685. Jean Le Meur.
1686-1688. François Audouyn.
1690-1691. François Le Corffman, décédé le 22 Novembre 1691 et enterré à Roscudon.
1692-1721. Alain Gargadennec, décédé le 18 Août.
1721-1727. Pierre Le Masson.

1728-1737. Simon-Olivier Kerlois Faget.
1737-1768. François-Joachim Chenau, décédé le 29 Janvier 1768.
1768-1777. Denis-Marie de Kerven de Kerlec'h, décédé le 6 Novembre 1777.
1777-1779. Louis Raoult.
1780-1791. Louis-Marie-Laurent Billon, originaire de Mur, qui devint curé constitutionnel de Pont-Croix.

Curés et prêtres de Beuzec-Cap-Sizun avant la Révolution

1603-1617. P. Coublant.
1603-1628. Onneau Cabellic.
1603-1629. Yves Tanguy.
1603-1628. Guillaume Stéphan.
1603-1614. Jean Fily.
1610-1622. Henri Dalam.
1614-1617. Trividic.
1631. Guymarch.
1633-1646. M. Gouzien.
1633. J. Mauguen.
1635-1642. Jean le Louper.
1635. Fily.
1637-1640. Olivier le Sergent.
1638-1645. P. Bloch.
1638-1645. Alain Cabellic.
1652-1674. Glairan Guillou.
1667-1689. Jean Gounidec.
1667-1682. Olivier Loque.
1667-1710. Claude le Bailliff.
1667-1674. Jacques Sinou.
1674. Hervé le Cudennec.
1674. Joseph Kerisit.
1682. Jean Tretout.

1682-1688. Jean Pennanrun.
1687. Deschamp.
1689-1731. Jean le Pichon.
1690-1729. Hervé Gounidec.
1703-1742. Olivier Sergeant.
1713-1729. Corentin Cudennec.
1738. J. le Menez.
1738-1754. Olivier Fily.
1748. G. Breneol.
1754-1777. Pierre Gouzien.
1754-1765. J. Guezennec.
1756-1777. Henri Douarinou.
1772-1774. Clet Ansquer.

En 1779, une grande mortalité est signalée ; par suite de « *la dissenterie et de la fièvre pourpreuse* » 75 hommes et 75 femmes sont décédés, alors que la moyenne des décès ne devait pas s'élever à plus de 40 à 50 personnes.

En 1791, MM. Olivier Ansquer et Pierre Kerneis refusèrent le serment. M. Ansquer mourut pendant la Révolution. M. Kerneis fut arrêté et interné à bord du *Washington* en rade de l'île d'Aix.

Recteurs depuis le Concordat

1804-1813. Pierre Jaffry, d'Esquibien.
1814-1815. Louarn, mort le 20 Juin 1815.
1815-1823. Jean-Alain Abgrall, de Beuzec-Cap.
1823-1829. Alain Le Bars, d'Esquibien.
1829-1858. Jean Bannalec, de Plonévez-Porzay.
1858-1861. Yves Boutouiller, de Plougoulm.
1861-1863. Goulven Milin, de Guipavas.
1863-1870. François Coulm, de Bodilis.
1879-1891. Jean-Joseph David.
1891-1901. Henri Pellerin.
1901. Jean-Marie Le Bec.

VICAIRES

1821-1829. Jean Plassart, du Huelgoat.
1829-1832. Louis-Marie Le Gouezac, de Lanriec.
1832-1833. Victor Taburet, de Saint-Renan.
1833-1834. Louis-Marie Inisan, de Cléder.
1834. Philippe Le Rest, de Plougoulm.
1834-1849. Paul Michel, de Plouescat.
1849-1850. Hervé Le May, de Scaër.
1850-1851. François-Marie Morvan, de Plouzévédé.
1851-1857. Tudy Romégou, de Pont-l'Abbé.
1857-1858. Paul Le Priol, de Primelin.
1858-1862. Yves-Toussaint Danzé, de Ploaré.
1862-1872. Yves-Marie Le Guen, de Plouarzel.
1872-1873. Jean-Marie Maguet, de Saint-Thégonnec.
1872-1873. François-Claude Vigouroux, de Loperhet.
1873-1875. Yves-Joseph Abgrall, de Guipavas.
1875-1890. Yves Pichon.
1884-1885. Jean-Louis Quintrec.
1885-1888. François-Marie Pichavant.
1888-1894. Louis Guéguen.
1890. Jean Le Roy.
1894-1898. Jean Morvan.
1898-1902. Jean-Louis Ollivier.
1899-1902. Joseph Perret.
1902. Alexandre Salaun.

***

M. Le Vot, dans son Dictionnaire biographique, nous donne une notice (1) sur un personnage né à Beuzec-Cap-Sizun au village de Kerbuzec.

(1) Cette notice est de M. Cayot-Délandre, de Vannes. L'auteur écrit le nom D'Alam par un d suivi d'une apostrophe. Les registres de Beuzec écrivent Dalam dans un seul mot.

« Yves Dalam naquit en 1600 au mois d'Avril, il perdit sa mère presqu'en naissant, son père homme riche et considéré prit pour seconde épouse une femme qui devint aussitôt l'ennemie de ce jeune homme. Repoussé de la maison paternelle, il fut confié à l'un de ses oncles, Henri D'alam vénérable prêtre qui lui enseigna à lire et à écrire (1) puis on l'envoya au collège de Quimper(2); mais la haine de sa belle-mère le poursuivant dans cette maison, le priva des moyens d'achever ses études.

« Le pauvre élève quitta donc le collège. Heureusement un habitant de Morlaix le recueillit, et le chargea de commencer l'éducation de ses enfants : cette bonne fortune lui permit de continuer lui-même ses études. Chargé ensuite par un gentilhomme du Leonnais, M. de Kernaou, d'accompagner à Rennes ses deux fils, qui allaient étudier dans cette ville, le jeune Dalam y fit sa rhétorique sous le P. Labarre qui fut frappé de son aptitude pour la science en même temps que de son austère piété. Son intention était d'entrer chez les Carmes de Rennes, mais il fut détourné de ce projet par l'obligation où il se trouva d'accompagner à Paris les fils de M. de Kernaou. Ces jeunes gens et lui-même entrèrent au collège de Clermont, D'alam y passa une année à étudier la logique et immédiatement après il fit profession dans la maison des Carmes déchaussés, il avait alors 23 ans (il prit en religion le nom de Bruno de Saint-Yves).

« Peu d'années après, son mérite et son éminente piété le firent élever successivement sous-prieur et prieur de la maison des Carmes de Vannes, en 1634 il fut élu prieur de la maison de Pont-à-Mousson. Il exerça cette charge

---

(1) Les registres de Beuzec-Cap-Sizun, qui n'existent que depuis 1603, font mention, en effet, d'un prêtre Henri Dalam de 1610 à 1622.

(2) C'est-à-dire à l'école qui précéda l'institution du collège par les Pères Jésuites en 1621.

jusqu'en 1640, époque à laquelle il s'en démit pour entrer en qualité de simple religieux dans la maison de Paris.

« Il avait un ardent désir d'aller exercer l'apostolat dans les Missions étrangères ; il obtint bientôt d'y être envoyé et le 7 Avril 1644, il quitta Paris avec un autre religieux du même ordre pour aller s'embarquer à Marseille, d'où ils se rendirent à Malte et de là en Syrie. Après s'être entretenus avec l'Évêque de Babylone qu'ils trouvèrent à Seide (l'ancienne Tyr), ils allèrent en pèlerinage à Jérusalem, puis s'acheminèrent sur Alep, où ils furent accueillis avec grande joie par les chrétiens du pays.

« Avec son aptitude naturelle pour l'étude des langues, il ne fallut que peu de temps au Père Bruno pour entendre et parler arabe.

« Il commença alors ses prédications et obtint de très nombreuses conversions. Compatissant et charitable, jusqu'à se dépouiller de ses habits pour les donner aux pauvres, il parcourait le pays en bravant les mauvais traitements des soldats turcs, qui, plus d'une fois, l'accablèrent de coups, sans parvenir à l'empêcher d'accomplir son apostolique mission. Il passa ainsi dix-sept années, employant le jour à convertir des schismatiques ou des infidèles, à secourir les malheureux, à assister les malades, et une partie des nuits en actions de grâces et en prières.

« Son ardente charité lui faisait braver tous les dangers, et plus d'une fois il échappa au fléau de la peste, mais fut enfin atteint d'une fièvre pestilentielle, qui l'enleva en peu de jours. Il mourut à Alep le 5 Juillet 1661. Son convoi se fit avec une grande solennité, un capucin français prononça son oraison funèbre en langue arabe ; la population en larmes suivit le cercueil de son bienfaiteur, dont elle conserve religieusement la mémoire.

« Le Père Bruno avait composé, en langue arabe, un livre de controverse sur les hérésies de l'Orient, cet

ouvrage n'a sans doute pas été imprimé. Il aurait aussi traduit dans la même langue l'Office de la Sainte-Vierge. »

Monuments anciens (1)

Menhir de 3 mètres de haut, à 200 mètres de Luguénez.

Menhir près la mer, au Nord du bourg, à l'Ouest de Castel-Beuzec.

Menhir de 2 mètres de haut, renversé, à 25 mètres de la galerie de Kerbannalec.

Allée couverte de Kerbannalec, au Nord du village, mesurant intérieurement 10 m. 95 de long sur 2 m. 20 de large et 1 m. 90 de hauteur sous table ; fouillée en 1879, elle a donné des poteries dolméniques, des pendeloques en pierre, une hache de pierre polie et divers instruments en silex (musée de Kernuz).

Dolmen détruit à 20 mètres de l'allée de Kerbannalec.

Tumulus à 200 mètres au Sud-Est de Kerbannalec, d'un grand diamètre, il est très aplati.

Tumulus presque détruit, à 50 mètres au Nord de l'allée de Kerbannalec.

Tumulus dans un bois de pins maritimes au Sud-Est de Kerilsant, au bord de la route de Beuzec à Poullan, à 100 mètres à gauche, à quatre kilomètres à l'Est du bourg. Il a 20 mètres de diamètre sur 1 mètre de haut.

Petit tumulus à Keranlay, à 5 kilomètres Est-Sud-Est du bourg.

Tumulus au pied Sud-Est de la montagne de Porspiron.

Retranchements, dits Castel-Coz, au bord de la mer, à 2 kilomètres au Nord du bourg. Ce promontoire, défendu du côté de la terre par un double retranchement et du côté de la mer, par des roches inaccessibles, est le siège d'un établissement qui a été exploré par M. Le Men.

---

(1) Statistique donnée par M. du Châtellier dans son livre : *Les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère.*

Il contenait dans son enceinte plus de 200 habitations gauloises rondes et rectangulaires, dans lesquelles il recueillit une perle, une bague et un fragment de poignard en bronze, une monnaie gauloise en or, des fragments d'anneaux en verre et en terre, des fusaïoles en terre cuite, plusieurs haches brisées en pierre polie, des quantités d'éclats de silex.

Autres retranchements dits Castel-Beuzec sur le promontoire de ce nom, au bord de la mer, au Nord du bourg.

Camp très endommagé, sur la montagne, au Sud-Est de Porspiron, à 4 kilomètres à l'Est du bourg, enceinte à 500 mètres, à l'Ouest de Kergol.

Restes d'habitations à 200 mètres au Nord de Kerguien. Des urnes cinéraires ont été trouvées à 200 mètres au Sud-Ouest du bourg, près de la voie romaine se rendant à la pointe du Raz.

Voie romaine passant à Tremaria.

Des tuiles à rebord ont été recueillies près le sentier conduisant de Kerlavarec au bourg, à un demi-kilomètre à l'Est de Kerudoret ; et aussi à 100 mètres à l'Ouest du même lieu.

Le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, IV, p. 87, signale en outre :

Une allée couverte détruite à Lescogan, et sur une pointe à l'Ouest de *l'oppidum* de Castel-Coz, les « vestiges d'une tour carrée appelée Coz-Castel, dont les murs, à en juger par ce qui reste, étaient formés de gros blocs de pierres non taillées. »

En 1890, MM. les professeurs de Pont-Croix fouillèrent un tumulus au *Rodou*, sur la voie romaine ; on y trouva un fer de lance qui fait partie de la collection de Kernuz.

M. Abgrall résume ainsi les fouilles de M. Le Men au Castel-Coz en 1869 :

« Le Castel-Coz est une presqu'île étroite, haute de

47 mètres, présentant de tous côtés des bords escarpés, et ne se reliant au continent que par une langue de terre resserrée qui s'élève au Sud aussi brusquement qu'elle s'abaisse au Nord. Cinq retranchements et deux lignes de pierres, formant chevaux de frise, défendent l'entrée de ce rocher, dont la nature et l'homme avaient fait une citadelle imprenable. Le système de fortification commence au Sud de l'isthme par deux retranchements : la pente du terrain vers le Nord y est encore assez rapide. Ces deux lignes, partant d'un même point à l'Est, se dirigent vers le Sud-Ouest sans douves, et avec un angle très sensible. Le premier retranchement est formé de pierres et de terre, le second de blocs granitiques. A 100 mètres au Nord, le terrain commence à s'élever rapidement, couvert de deux lignes de pierres, plantées très près les unes des autres, et coupant l'isthme dans toute sa largeur ; ensuite viennent trois retranchements avec douves. Les deux premiers sont de pierres et de terre ; le dernier de pierres de taille, percé au milieu d'une porte et surmonté d'un mur épais, atteint, avec une hauteur de 6 mètres, la plate-forme du rocher. C'est sur cette plate-forme rectangulaire, et bordée d'un parapet, que s'élevaient les habitations, dont les traces nombreuses et très visibles permettent de fixer le nombre des habitants à 1,000. Ces maisons ont la forme triangulaire ou rectangulaire, l'âtre était au milieu, point de traces de portes ni d'escaliers : Presque toutes sont bâties en dedans du parapet, six seulement sont situées le long du mur au Sud, et sont les plus remarquables. Une est creusée dans le mur même, de chaque côté de la porte d'entrée ; les deux principales sont à l'Ouest de cette même porte, et reliées par une clôture.

« Quoique le système de fortification soit unique, il est cependant des rapports frappants entre le Castel-Coz et

les oppidums élevés dans le Finistère au moyen-âge. D'un autre côté, il ressemble à certaines demeures d'Écosse et de France, antérieures aux Romains. M. Le Men, le savant directeur du Musée départemental du Finistère, qui a le premier, en 1859, signalé l'oppidum de Castel-Coz, a hésité à trancher cette question d'âge. Néanmoins, les fouilles qu'il a pratiquées dans dix de ces maisons, lui ont permis de croire avec raison, ce qui est aujourd'hui reconnu, que c'était un oppidum gaulois, et que cet oppidum fut pris d'assaut, brûlé et saccagé par les Romains.

Dans ces fouilles, M. Le Men a découvert :

1° Vingt meules différentes, en granit,
2° Une centaine de molettes,
3° Vingt pilons,
4° Huit lissoirs ou brunissoirs,
5° Soixante marteaux,
6° Dix-neuf pierres à aiguiser,
7° Huit boutons ou fusaïoles,
8° Un bouton en os,
9° Un anneau en verre blanc,
10° Une moitié de grain de collier en verre bleu,
11° Une bague en bronze,
12° Un grain de collier en bronze,
13° Un poinçon en bronze,
14° Douze fragments de haches en pierre,
15° Partie inférieure d'une épée en bronze,
16° Sept fragments de fer,
17° Plusieurs centaines d'éclats de silex,
18° Plusieurs centaines de pierres de fronde,
19° Des milliers de fragments de poterie,
20° Huit disques en terre cuite (vases),
21° Quelques centaines de pierres rondes et polies,
22° Quelques morceaux d'argile,
23° Assez grande quantité de patelles communes,
24° Ossements de mammifères,
25° Un fragment de poterie romaine.

Seigneurs de la paroisse

Kerharo : *De gueules au massacre de cerf d'or.*

Fily, Sr de Kerneis : *D'or à la fasce de gueule accompagné de 5 fleurs de lys de mesme. « Hec lilia tincta cruore. »*

Plœuc : *D'hermines aux trois chevrons de gueules.*

Pontcroix : *D'azur au lion morné d'argent. « Naturellement et bien sur. »*

Rosmadec : *Pallé d'argent et d'azur.*

Tyvarlen : *D'azur au château d'or.*

Prêtres originaires de Beuzec-Cap-Sizun de 1800 a 1900

MM.

1. — Abgrall, Jean-Alain, prêtre le 19 Décembre 1812, mort en 1872, ancien recteur de Beuzec-Cap-Sizun, puis de Nizon.

2. — Jannic, Henri, prêtre le 31 Mai 1817, mort recteur de Goulien en 1850.

3. — Sergent, Jean, prêtre le 8 Août 1830, mort vicaire de Plogoff en 1842.

4. — Gonidec, Mathieu, prêtre le 8 Août 1830, mort vicaire de Pluguffan en 1838.

5. — Le Moign, Jean-Yves, prêtre le 21 Décembre 1844, mort vicaire de Kernével en 1854.

6. — Cotonéa, Alain, prêtre le 1er Août 1847, mort recteur de l'Ile-Tudy en 1875.

7. — Pérennou, François-Marie, prêtre le 31 Juillet 1853, mort vicaire de Plogonnec en 1859.

8. — Sergent, Jean-Marie, prêtre le 9 Août 1868, mort vicaire de Plovan.

9. — Cotonéa, Jacques-Henri, prêtre le 23 Décembre 1876, Père du Saint-Esprit.

10. — Sergent, Jean, prêtre le 10 Août 1888, vicaire de Plogonnec depuis 1895.

(A suivre.)

Penmarc'h. — Clocher central.

ARCHITECTURE BRETONNE

Etude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

Après avoir passé en revue la série des saints bretons vénérés dans nos églises, examinons les autres représentations de Bienheureux par ordre d'hiérarchie.

Il nous faut donc revenir aux Apôtres, dont nous n'avons parlé que figurés en groupes dans les porches, sur les calvaires, les chancels et jubés. Or, il se trouve que saint Pierre et saint Paul ont leur place d'honneur dans les nombreuses églises dont ils sont les patrons, et même dans bien d'autres où ils sont vénérés en qualité de chef du collège apostolique et de grand prédicateur des nations. Saint Pierre a toujours en main les clefs symboliques ; bien souvent il a la tiare et la croix papale à triple croisillon. Une de ses plus curieuses et plus anciennes statues se trouve à Plougasnou, le représentant assis, vêtu de la chasuble antique, indiquant un travail du XIIIe ou du XIVe siècle. Saint Paul tient un livre et l'épée, instrument de son martyre.

L'apôtre saint Jacques a une bonne vieille statue assise, du XVe siècle, dans la chapelle du rosaire, au transept Sud de l'église de Pont-Croix ; une autre debout, de même style, dans la nef de Pouldavid, et une magistrale représentation du XVIIe siècle, à côté du maître-autel de la

même église. Autres statues à Locquirec, à Kernével, à Saint-Jacques de Lézérazien, à Saint-Jacques de Bannalec, à Lambour avant la ruine partielle de l'église, au n° 9 de la Grand'Rue à Morlaix, et à la façade de la maison dite de la Duchesse-Anne, n° 33 de la rue du Mur, anciennement rue des Nobles ; enfin au musée religieux de l'Evêché, cette dernière provenant du Grand-Séminaire. Les attributs ordinaires de saint Jacques sont l'escarcelle, le bourdon de pèlerin, auquel est suspendue une gourde, les coquilles de saint Jacques plaquées contre son chapeau retroussé et disposées en collier sur le camail de son manteau ; parfois même un chapelet.

Saint André est figuré dans ses chapelles d'Ergué-Gabéric et de Landrévarzec, et je me souviens d'avoir vu, il y a un demi siècle, un tableau curieux de son crucifiement, dans la chapelle de Kericuff, en l'église de Plougasnou.

L'évangéliste saint Mathieu a sa statue à Saint-Mathieu de Morlaix et à la chapelle de Loc-Mahé en Bannalec. Celle qui se trouve à l'un des contreforts de la façade du Conquet, doit provenir très probablement de l'église abbatiale de Saint-Mathieu *fine terre.*

Saints Martyrs.

Le plus populaire et le plus vénéré est saint Sébastien, qui a été universellement invoqué contre les épidémies et les maladies contagieuses. Nous en trouvons d'admirables statues à Brennilis, à Lampaul-Guimiliau, à Pont-Croix et surtout à Guiclan. Le saint, à moitié couvert par une draperie, est lié à un arbre, dans une attitude très noble, et présente une anatomie absolument classique. A ses pieds, on voit son casque, sa cuirasse, son bouclier et les autres pièces de son armure. Au-dessus de sa tête,

trois petits anges tiennent une couronne de roses. Des deux côtés, deux archers numides, mouvementés avec une correction étonnante, le percent de leurs flèches. Au-dessous, un bas-relief retrace son supplice final : deux bourreaux, armés de massues, l'écrasent sous leurs coups.

On doit citer encore les statues qui se trouvent dans les deux chapelles de Saint-Sébastien de Saint-Ségal et de Loc-Maria-Plouzané, et la si gracieuse statue en pierre, style Louis XII, qui se trouve au musée de l'Évêché et provient de la chapelle de Kergoat de Quéménéven. A la chapelle de Saint-They, en Cléden-Cap-Sizun, on voit un saint Sébastien en albâtre, provenant certainement d'un naufrage.

Saint Laurent est aussi honoré dans bon nombre de nos églises, et se trouve toujours représenté vêtu de sa dalmatique de diacre, avec son gril à ses côtés, et parfois tenant son cœur dans sa main élevée.

Saint Georges, le guerrier, a dans l'église de Botsorhel une remarquable statue à cheval, et une autre image au n° 19 de la Grand'Rue, à Morlaix.

Les saints Côme et Damien, patrons des médecins, ont deux fort belles statues dans leur chapelle de Saint-Nic, semblant indiquer le style du XVIe siècle. Saint Côme est vêtu d'une robe drapée, avec capuchon ; il a les cheveux longs, est coiffé d'une toque ronde et tient à la main un vase à médicaments de forme hexagonale. Saint Damien, son frère, a une aumônière ou escarcelle et tient une grande ampoule à goulot.

Dans l'église de Lambour, les deux saints étaient représentés vêtus de la robe de docteurs avec un camail et épitoge d'hermine, tenant aussi l'ampoule et le vase de médicaments. Même représentation dans les statuettes des porches de Landerneau et de Landivisiau. A Pouldergat, les deux saints ont toujours leurs attributs de

médecins et sont vêtus d'un costume assez original du XVIe siècle. Autres statues au Moustoir de Kernével.

Les saints Crépin et Crépinien, patrons de la confrérie des cordonniers, ont leurs statues dans l'église de Pont-Croix, à Saint-Mathieu de Morlaix et la chapelle de Notre-Dame de Châteaulin. En outre, dans cette chapelle un tableau les représente travaillant à leur métier, et de petits médaillons donnent différentes scènes de leur vie et de leur martyre.

Saint Thomas de Cantorbéry est représenté dans son église de Bénodet et dans celle de Saint-Thomas de Landerneau, avec bas-relief de son martyre.

Saints Pontifes, Confesseurs, Docteurs.

Saint Augustin, statues à Pont-Croix, Pont-l'Abbé, etc.

Saint Jérôme, à Rosporden.

Saint Martin, dans son église de Morlaix, sa chapelle de Loc-Marzin, en Bannalec, et à la chapelle de Saint-Michel de Châteauneuf, où il est figuré en soldat à cheval, coupant son manteau pour en donner la moitié au pauvre.

Saint Nicolas a de nombreuses représentations, presque toujours avec les trois petits enfants dans le saloir. On le voit tout spécialement à la façade du n° 9 de la Grand'Rue, à Morlaix, et dans l'escalier de la maison de la Reine-Anne.

Saint Eloi, patron des maréchaux et des chevaux, est représenté le plus souvent en évêque, tenant un marteau, et ayant à ses pieds une enclume ou un cheval. Quelquefois aussi en apprenti maréchal, ferrant sur une enclume un pied de cheval qu'il a eu soin de couper et de détacher au préalable, pour plu de facilité et de simplicité dans l'opération.

Saint Germain l'Auxerrois, ou saint Germain l'Armoricain, d'après le Rev. Baring-Gould, est patron de Pleyben, de Kerlaz et de Saint-Germain de Plogastel. Sa statue dans le sanctuaire de Pleyben est surtout remarquable par sa noblesse et la richesse de sa chasuble, de sa mitre et de sa crosse. Autre statue au-dessus du porche formant base de la tour.

Saint Isidore agricole a pour caractéristique une gerbe de blé, une bêche ou une faucille, quelquefois une charrue. Il arrive même que dans quelques églises il est costumé en paysan breton.

Saints Moines et Ermites.

Saint Benoît a une belle statue à Kernével ; il est accompagné de son corbeau et tient le livre de la règle bénédictine.

Saint Antoine a de nombreuses représentations. Le type traditionnel le montre vêtu d'une robe et d'un manteau, quelquefois coiffé d'un bonnet ou calotte, tenant en sa main une potence ou bâton à T, auquel est suspendue une clochette ; à ses pieds montent des flammes. Le plus souvent, il est accompagné de son petit cochon ayant au cou une clochette, en souvenir des cochons de l'hôpital des religieux Antonins, autorisés par faveur à vaguer dans les rues de Paris pour chercher leur nourriture de porte en porte. Statues à la chapelle de l'hôpital de Quimper, Saint-David de Quimperlé, Saint-Antoine de Plouézoc'h, au n° 10 de la Grand'Rue, Morlaix, etc...

Saint Dominique se trouve figuré dans les autels et retables du Rosaire.

Saint François d'Assise, au pied de quelques calvaires, dans quelques églises, au n° 17 de la Grand'Rue et au

n° 41 de la rue Saint-Melaine, Morlaix. Il est toujours vêtu de la robe de bure, les pieds déchaux, et montrant les stigmates de ses mains.

Un autre saint franciscain, saint Pascal Baylon, qui a été célèbre par sa dévotion à l'Eucharistie, et dont les franciscains ont propagé le culte au cours des missions qu'ils ont autrefois prêchées dans nos campagnes, est reproduit dans cinq ou six de nos églises, tenant un calice ou un ciboire. On trouve ses statues à Bodilis, à la Roche-Maurice, à Brennilis, à Lanneuffret et à Kerbénéat. Cette dernière provient du couvent de Notre-Dame-des-Anges de l'Aberwrac'h, en Landéda.

A Pencran, une belle statue en bois du XVIIe siècle représente saint Hyacinthe portant, pour les soustraire à la profanation, le Saint Sacrement dans un ciboire et une image de la Sainte-Vierge. Une statue semblable existait autrefois à Loc-Maria-Quimper ; il en reste un simple petit débris dans le cloître attenant à l'église.

Saint Fiacre, patron des jardiniers, se voit spécialement à l'église de Guengat dont il est le patron, à la chapelle de Kerdévot et au porche de Lampaul-Guimiliau, vêtu d'une robe serrée par une corde, et tenant une bêche.

Saint Roch est très populaire dans nos paroisses. On l'invoque contre les épidémies. Toujours il est représenté coiffé d'un chapeau retroussé, avec coquille de saint Jacques, tenant un bourdon et une gourde, montrant une plaie qu'il a à la jambe. A ses pieds, un petit chien lui apporte un pain pour sa subsistance. Quelquefois il est accompagné d'un ange.

Saintes Martyres, Saintes Vierges et Saintes Femmes.

Les quatre saintes le plus universellement honorées chez nous sont, sans contredit, sainte Marie-Madeleine, sainte Catherine, sainte Barbe et sainte Marguerite.

Sainte Marie-Madeleine a sa place surtout dans nos calvaires, dans les groupes de la descente de croix, de Notre-Dame-de-Pitié et de la mise au tombeau. Généralement elle tient en main son vase d'aromates. L'identité de son attitude et des draperies de son vêtement au pied des croix de Lopérec, Pencran, Saint-Sébastien de Saint-Ségal et Sainte-Marie du Ménez-Hom, indiquerait que ces croix sortent des mêmes ateliers.

Sainte Madeleine était toujours la patronne des chapelles réservées aux *cacous* ou lépreux ; il en existait à Morlaix et à Quimper, et celle de Pont-l'Abbé subsiste encore.

Sainte Catherine d'Alexandrie est représentée le plus souvent en princesse, couronne en tête, tenant une palme et une épée, ayant à ses côtés la roue armée de pointes, destinée à la déchirer, et qui se rompit à sa prière. Sous ses pieds, elle foule la tête du tyran Maximin, assez souvent représenté sous les traits d'un prince oriental ou d'un chef sarrasin, coiffé d'un turban.

Sainte Barbe, invoquée surtout contre la foudre, porte la tour où son père l'avait emprisonnée, et à laquelle elle fit percer une troisième fenêtre, en l'honneur de la Sainte Trinité.

Sainte Marguerite foule aux pieds un dragon monstrueux.

Outre ces saintes, on honore encore spécialement sainte Geneviève qui a sa statue à Plouégat-Guerrand et à Argol.

On la trouve encore représentée en bas-relief dans les panneaux du jubé de la Roche-Maurice et des chancels de Saint-Herbot et de Berven, à la chapelle de Loculdut de Sizun et sur les volets de la niche de Notre-Dame, à Brennilis. Dans ces dernières représentations, elle tient un cierge qu'un démon éteint au moyen d'un soufflet et qu'un ange rallume d'un autre côté, allusion à un miracle qu'elle accomplit en différentes circonstances de sa vie, rallumant par ses prières les torches dont elle s'éclairait pour aller visiter les églises pendant la nuit, et que le démon éteignait en excitant des tempêtes.

Sainte Cécile n'a qu'une chapelle dans le diocèse, Sainte-Cécile de Briec, datant des premières années du XVIe siècle. On y trouve une curieuse statue de la sainte et un vitrail la représentant en prière, pendant qu'un organiste fait entendre les accords de son petit orgue. Au buffet d'orgue de Guimiliau, un magnifique bas-relief la représente comme ravie en extase pendant que ses doigts parcourent le clavier de son instrument. A l'orgue de Saint-Jean-du-Doigt, elle est aussi figurée dans une grande peinture sur bois, faisant de la musique en compagnie du roi David.

Citons encore sainte Apolline, représentée avec les tenailles qui servirent à la torturer et à lui arracher les dents.

Sainte Brigitte est patronne de Loperhet et de Perguet, autrefois paroisse, maintenant en Bénodet, et de la chapelle de Sainte-Brigitte, en Saint-Thégonnec. Elle a son image dans l'église de Logonna-Quimerc'h, tenant un livre fermé, et gracieusement drapée dans le genre des statues du XVe siècle.

BAS-RELIEFS

Outre les innombrables statues anciennes dont nous avons indiqué quelques-unes, nos églises possèdent encore des bas-reliefs nombreux, ayant leur place spécialement dans les autels et retables, les chaires à prêcher et les tribunes des orgues, les jubés et chancels. Quelques-uns ont déjà été décrits, mais il importe de traiter ce sujet et d'énumérer rapidement ces tableaux sculptés, en les prenant par ordre alphabétique de paroisses.

Bannalec. — Scènes sculptées dans l'intérieur de la Vierge ouvrante, déjà décrites à l'article *statues*.

A la chapelle de Saint-Jacques, le retable de l'autel Nord, composé d'une dalle de granit, présente trois sujets : Notre-Seigneur en croix, saint Longin le perçant de sa lance ; la flagellation, avec le coq de saint Pierre au-dessus de la tête du Sauveur ; deux moines cordeliers dont l'un tient en l'air un livre ouvert posé sur un pupitre à pied, et paraissant tous deux chanter la Passion.

Sur les panneaux de la niche de saint Jean sont d'autres bas-reliefs, mais il vaut mieux les passer sous silence ainsi que les autres de même nature, pour s'en occuper à l'article : *niches à volets*.

Beuzec-Cap-Sizun. — Au retable de Notre-Dame-de-la-Clarté, 1684, quatre médaillons sur les piédestaux des colonnes torses :

1° Le buste de saint Charles Borromée devant un crucifix ;

2° Notre-Dame de Pitié, entourée d'une auréole formée par les sept glaives de douleur ;

3° La Sainte-Vierge assise, tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux ;

4° Saint Pierre pleurant son péché, avec le coq chantant.

Bodilis. — Déjà les cinq magnifiques bas-reliefs du maître-autel ont été décrits à l'article *retable*. Nous en aurons d'autres à signaler à propos des niches à volets. Mais en outre, il faut citer à l'autel de saint Jean-Baptiste, les médaillons des quatre évangélistes et un cinquième avec deux personnages à genoux adorant l'Enfant-Jésus ; puis, à l'autel du rosaire, les médaillons des quinze mystères.

Brennilis. — Le retable du maître-autel est composé de panneaux anciens dont l'ordre a été bouleversé, mais qu'il faut rétablir ainsi : 1. Annonciation. — 2. Visitation. — 3. Nativité. — 4. L'ange apparaît aux bergers. — 5. Adoration des Mages. — 6. Présentation au temple. — 7. Assomption de Notre-Dame.

A l'autel du bas-côté Sud, les douze sibylles, déjà signalées.

Carhaix. — A la sacristie, deux panneaux retraçant l'histoire de l'hostie sainte profanée par le juif de la rue des Billettes.

Cléden-Poher. — Dans le maître-autel, de travail moderne, on a mis en valeur d'excellentes sculptures du xvie siècle ; dans le retable, trois hauts-reliefs, la montée au Calvaire, le crucifiement, la mise au tombeau. Ces scènes contiennent des personnages très nombreux, très mouvementés et très intéressants par leurs expressions et leurs costumes. Dans le coffre de l'autel, l'adoration des Mages, en bas-relief.

Au haut des boiseries qui lambrissent le mur du fond, des deux côtés de l'autel, on a incrusté sept petits panneaux charmants, représentant les sept sacrements, et un huitième qui semble être une cérémonie de l'Ancien Testament : la lecture de la loi dans la Synagogue.

Les retables des autels des bas-côtés donnent en grands bas-reliefs le Rosaire et la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, 1694.

Crozon. — Sous le grand retable monumental de dix mille martyrs, deux panneaux du xviie siècle : la flagellation et le portement de croix.

A la chaire à prêcher : Pêche miraculeuse. — Saint Pierre aux liens. — Saint Pierre, pape, entouré de prêtres et de fidèles. — Crucifiement de saint Pierre.

Ergué-Gabéric. — A la sacristie de Kerdévot, vieille Adoration des Mages, toute vermoulue.

Folgoat. — Le tympan de la porte double du portail Ouest contient un bas-relief en Kersanton représentant, avec une grande naïveté et en même temps une admirable habileté de ciseau, l'Adoration des Mages. La Sainte-Vierge est couchée dans un lit élégamment drapé et tient sur sa poitrine l'Enfant-Jésus qui tourne les yeux vers les princes de l'Orient venus pour l'adorer. Saint Joseph est assis à terre, tenant un bâton de la main droite et saisissant de la gauche l'un des glands de l'oreiller de la Sainte-Vierge. Derrière lui, l'âne et le bœuf avancent la tête. Déjà l'un des rois est prosterné devant l'Enfant divin. Le second, debout, portant en bandoulière une ceinture garnie de clochettes, tient d'une main une cassolette remplie d'encens et de l'autre montre l'étoile qui les a guidés dans leur course lointaine. Plus loin, le troisième Mage est à l'état fruste, par suite de la chute du porche ; à l'extrémité plane un ange portant une banderole avec cette inscription : *Puer natus est,* et au-dessous on voit un troupeau de moutons paissant sur la montagne.

A l'occasion du couronnement de Notre-Dame des Dunes, à Dunkerque, 31 Mai 1903, cérémonie à laquelle prit part Monseigneur Dubillard, évêque de Quimper, le *Bulletin de Notre-Dame des Dunes* parle de ce bas-relief du

Folgoat et l'attribue au duc de Bretagne, Jean IV, qui y aurait reproduit une représentation semblable, existant à Notre-Dame de Bourbourg, près Dunkerque. Le duc Jean fut, en effet, témoin d'un grand miracle dans ce sanctuaire, lorsqu'il vint en 1383 avec ses seigneurs bretons et le connétable de Clisson au secours de la grande cité flamande, pour en chasser les Anglais.

Gouesnou. — Au retable de l'autel Nord, grand tableau en haut-relief représentant saint Yves assis sur un siège élevé, rendant la justice et ayant autour de lui un riche offrant une bourse, deux pauvres, une veuve, un orphelin et un homme de loi. Un petit ange tient un cartouche dans lequel est écrit : SAINT-YVES.

Goulven. — Sujets déjà décrits à l'article *autel.*

Guiclan. — Quinze mystères du Rosaire.

Guimaec. — Sur la porte Ouest de l'église paroissiale, quatre bas-reliefs de la Renaissance : Annonciation, Nativité, Circoncision, Fuite en Egypte.

A la chapelle de *Christ,* cinq panneaux sculptés : Flagellation, Couronnement d'épines, Crucifiement, Descente de croix, Résurrection.

A la chapelle de *Notre-Dame-des-Joies,* au-dessus du maître-autel, scènes en haut-relief : Couronnement d'épines, Notre-Seigneur conduit par les soldats, Montée au Calvaire, Crucifiement, Descente de croix, Mise au tombeau.

En bas-relief : Baiser de Judas, Descente aux limbes. Panneaux représentant saint Pierre, saint Paul, saint André, saint Mathieu, saint Jean, saint Jacques.

Guimiliau. — Trois admirables tableaux sur les parois de la tribune des orgues, composés et sculptés dans le genre le plus noble et le plus correct du XVIIe siècle :

1° Marche triomphale. — C'est, dit-on, la reproduction d'un tableau de Lebrun, le triomphe d'Alexandre. En tête

sont des hérauts à cheval sonnant du cor, puis le peuple portant des palmes et acclamant le souverain, des écuyers conduisant par la bride les chevaux du char triomphal. Sur ce char, orné de festons et de tentures, est assis le monarque portant une perruque à la Louis XIV. Une victoire ailée vient déposer une couronne sur sa tête. Est-ce une flatterie à l'adresse du grand roi ?

2° David jouant de la harpe dans les jardins de son palais. C'est un tableau merveilleux, donnant en perspective une idée des splendeurs des jardins de Versailles.

3° Sainte Cécile touchant de l'orgue. La sainte est couronnée de roses, son regard inspiré plonge dans l'infini et semble indiquer qu'elle écoute les concerts des anges.

Les sculptures de la chaire à prêcher ont déjà été décrites.

Autel du Rosaire, les quinze Mystères.

Autel de saint Miliau, six scènes de la vie et du martyre du prince breton patron de cette église.

A l'extérieur, sur le soubassement de l'ossuaire adossé au porche, différentes scènes sont sculptées sans ordre :

1° Saint François d'Assise montrant ses stigmates.

2° Notre-Seigneur au tombeau. Deux anges à genoux tiennent la tête et les pieds du corps sacré ; deux autres assistent.

3° Notre-Seigneur en croix, la Sainte-Vierge et saint Jean à ses côtés.

4° Adoration des Mages.

5° Deux anges à cheveux frisés, vêtus de dalmatique et tenant un ostensoir.

6° Notre-Seigneur à la colonne ; deux soudards avec toques et culottes bouffantes le tiennent par des liens.

7° Visitation ; saint Joseph, appuyé sur un bâton, se tient à l'écart.

8° Notre-Dame-de-Pitié. La Sainte-Vierge tient le corps

de Notre-Seigneur sur ses genoux ; à ses côtés, saint Jean et une Sainte-Femme.

Les sculptures du porche ont déjà été mentionnées.

Henvic. — Dans la vieille église, aux côtés du maître-autel, on voit les statues des deux patrons, saint Maudez et sainte Juvette, sa sœur. Sous celle de saint Maudez, dans une sorte de diptyque gothique, sont quatre bas-reliefs retraçant les principaux actes de sa vie : « 1. Saint Maudez guérit les infirmes. 2. Reçoit la bénédiction de son Père. 3. Délivre un possédé. 4. Rend la vue à un aveugle. »

Sous sainte Juvette : « 1. Sainte Juvette a ressuscité un jeune seigneur et autres. 2. Sainte Juvette a délivré des possédés, des fols, des anragés. 3. Sainte Juvette a donné la vue aux aveugles, louie aux sourds et la parole aux muets. 4. Sainte Juvette défendait aux oiseaux et bestes d'endommager le bled des pauvres gens. »

Huelgoat. — A la chapelle de Notre-Dame-des-Cieux, des panneaux, qui faisaient autrefois partie d'un autel, sont maintenant disposés pour faire soubassement autour du sanctuaire : 1. Annonciation. — 2. Visitation. —3. Nativité. — 4. Anges apparaissant aux bergers. — 5. Adoration des Mages. — 6. Massacre des Innocents.

Dans les petits autels, Portement de Croix et Mise au Tombeau.

Sous la statue de saint Jean, un ange tient le démon enchaîné et porte en main la clef de l'abîme. (Apocal. xx.)

Sous la statue de saint Roch, un bourreau décapite une vierge, à côté de laquelle est un ange tenant une corbeille de fleurs. Un juge en robe, rabat et toque, ordonne le supplice.

Kernilis. — Médaillons du Rosaire.

Lampaul-Guimiliau. — Autour du chœur, à côté des autels à retables et sous les statues, série de tableaux sculptés :

1. — Nativité de la Sainte-Vierge, saint Anne couchée dans un lit à baldaquin, saint Joachim lui apporte des gâteaux ou d'autres douceurs sur un plateau ; une servante verse de l'eau dans un bassin où une femme va baigner la petite Sainte-Vierge.

2. — Martyre de saint Miliau, mis à mort par son frère Rivod, et tenant sa tête dans ses mains, de la même manière que saint Denis.

3. — Saint Paul renversé de cheval sur le chemin de Damas.

4. — Saint Paul descendu dans une corbeille du haut des remparts de cette ville.

5. — Crucifiement de saint Pierre.

6. — Figures allégoriques de la Foi, de l'Espérance et de la Charité.

7. — Chute des démons, copie exacte d'un tableau de Boudt d'Anvers ; impossible de pousser plus loin la variété et la vigueur des mouvements.

8. — Scènes de l'autel de saint Jean, déjà décrites.

9. — Prédication de saint Jean.

Sur le tref ou poutre de gloire au milieu de la nef, scènes de la Passion, et au revers, les douze Sibylles.

Landerneau. — A l'église Saint-Thomas, panneaux du martyre de saint Thomas de Cantorbéry.

Landivisiau. — Chaire à prêcher, les évangélistes, panneaux du XVIIe siècle. A l'entrée du porche, scènes de l'Ancien Testament, 1554.

Dans les culs-de-lampe des statues des Apôtres, on remarque deux sujets assez singuliers : deux lions mettant leurs griffes dans la bouche d'une jeune fille ; trois sortes de lansquenets, à moitié ivres, entraînent deux jeunes filles, dont une tient un miroir et l'autre un sceptre ; puis vient une bête, sorte de lévrier, qui joue du biniou.

A la fontaine de saint Thivisiau, sculptures décrites à l'article *fontaines*.

LANDUDEC. — Grand tableau du Rosaire en haut-relief.

LANMEUR. — Bas-relief roman, à moitié fruste, au tympan de la porte Sud de Kernitroun, représentant le Christ assis, entouré des quatre animaux symboliques des Évangélistes.

A l'église paroissiale, grand tableau en bas-relief de saint Yves entre le riche et le pauvre.

LANNÉDERN. — Dans l'ancien ossuaire, une sorte de triptyque en bois donne en six panneaux des épisodes de la vie de saint Edern.

LOC-MARIA-PLOUZANÉ. — Sur la cuve baptismale, cinq arcatures flamboyantes enfermant un *Ecce-Homo* et les quatre Évangélistes sculptés dans le genre de la Renaissance.

LOCMÉLAR. — Au retable du maître-autel et des deux côtés sont des médaillons sculptés représentant différentes scènes de l'histoire du jeune prince Mélar, patron de la paroisse.

1. Son oncle Rivod offre une bourse pleine d'or à deux serviteurs, pour empoisonner Mélar.

2. On présente au prince une coupe empoisonnée ; un des serviteurs se prosterne à terre pour demander pardon.

3. Côté de l'Épître, sous la fenêtre. — Deux bourreaux coupent à saint Mélar la main droite et le pied gauche.

4. Côté de l'Évangile. — Le saint est en prière devant un crucifix. Un ange descend du ciel et lui apporte une main d'argent et un pied d'airain.

5. Grand tableau au-dessus du tabernacle. — Mort du jeune prince. Kerioltan lui tranche la tête et la donne à son fils Justan. Dans les côtés, on voit la punition de ces deux scélérats : Justan se brise la tête en sautant par la fenêtre, et Kérioltan perd ses yeux qui sortent de leurs orbites.

Penmarc'h. — Pignon de l'ossuaire ruiné.

Dans le retable de l'autel d'autres médaillons représentent encore l'Agonie de Notre-Seigneur au jardin des Oliviers, — le Couronnement d'épines, — l'*Ecce-Homo*, — le Portement de Croix.

Sur la porte du tabernacle, le Sacrifice d'Abraham. — Au fond de l'exposition, Notre-Seigneur en croix, et la Madeleine à ses pieds.

Les scènes de la Passion, sculptées sur le côté Ouest, sont décrites à l'article *portes*.

Locquirec. — Scènes de la Passion en haut-relief dans le retable du maître-autel. Dans les panneaux du coffre, personnages en bas-relief : saint Claude, saint Jean-Baptiste, saint Jacques, saint Mélar, sainte Barbe, saint évêque, saint Nicodème.

Adossée à un pilier, une Notre-Dame-de-Pitié, en albâtre.

Locronan. — A la chapelle du Pénity, dans l'église paroissiale, bas-relief de Notre-Dame-de-Pitié. Sur la chaire, différentes scènes de l'histoire de saint Ronan.

Loctudy. — Bas-relief fruste en albâtre, représentant sainte Anne et la Sainte-Vierge, recueilli dans un coin du cimetière, maintenant au musée de Kernuz, en Pont-l'Abbé.

Lopérec. — Les quinze médaillons du Rosaire sur le socle de la croix ou calvaire, la Véronique, Notre-Seigneur portant sa croix, le *noli me tangere*, les quatre Evangélistes.

Loqueffret. — Grand triptyque de la Sainte-Trinité, mentionné à l'article *autels et retables*.

Martyre (La). — Les sculptures de la façade du porche ont déjà été décrites. Au maître-autel, le martyre de saint Salomon, qui eut lieu en cet endroit même. Autour du sanctuaire, les quatre grands Docteurs d'Occident. A l'autel latéral Midi, différents genres de supplices des martyrs.

Morlaix. — A l'église Saint-Mathieu, près de la porte Sud, bas-relief en albâtre, représentant la Sainte-Trinité.

Au couvent des Carmélites, autre albâtre. Assomption de la Notre-Dame. La Sainte-Vierge laissant tomber sa ceinture dans les mains de l'apôtre saint Thomas, d'après un récit de la *Légende dorée*. Au musée de la ville, deux ou trois autres panneaux en albâtre.

Bien des suppositions ont été faites sur la provenance et l'atelier de fabrication de ces albâtres qui sont assez nombreux dans nos églises et dans nos musées, et qu'on trouve disséminés dans toutes nos provinces, soit par panneaux isolés, soit par collections faisant retables. Certains archéologues les font venir d'Espagne ou d'Italie, d'autres du Tyrol ou des Flandres.

M. l'abbé Bouillet, dans le *Bulletin monumental*, n° 1, 1901, donne un catalogne de tous les panneaux qu'il connaît et cite une indication d'Alexandre Lenoir disant qu'un tableau de l'Annonciation était en albâtre de Lagny. On a trouvé, en effet, de l'albâtre aux environs de Lagny (Seine-et-Marne). Mais il faudrait des indications mieux fondées, quelque inscription au revers d'un panneau, un marché ou acte d'achat pour préciser le lieu d'origine de toutes ces productions un peu étranges dont il a été fait un grand commerce à la fin du XIVe siècle et dans la première moitié du XVe.

Pleyben. — Médaillons du Rosaire. Différentes représentations dans les sablières ou corniches sculptées.

A la chapelle de Lannellec, au retable du maître-autel, trois scènes sculptées : Notre-Seigneur, entouré d'anges, vient annoncer à la Sainte-Vierge l'approche de sa mort. — Ensevelissement de la Sainte-Vierge, les Apôtres entourent son tombeau. — Assomption de Notre-Dame.

Sur la porte Nord, deux panneaux représentant la Sainte-Vierge et un prêtre donateur, en chape, au-dessus duquel une banderole porte cette inscription : *Mater Dei ora pro me. 1544.*

Pleyber-Christ. — Au maître-autel, grand bas-relief de la Cène. Sur la porte du tabernacle, la Madeleine au pied de la croix. Dans le retable, buste de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge, en des médaillons tenus par les quatre vertus cardinales.

Plogastel-Saint-Germain. — Albâtre maintenant au musée de Kernuz.

A la chapelle Saint-Germain, panneaux de la chaire à prêcher : Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean et décollation de saint Jean. Deux autres panneaux plus beaux et plus originaux, dans le pur style de la Renaissance, avec encadrement d'architecture : Un petit génie païen sonnant de la trompe. — Saint Michel terrassant le dragon. Ce dernier a été enlevé par un peintre-vitrier, en guise de salaire pour son travail, et vendu à des brocanteurs.

A la chapelle de Saint-Honoré, la chaire avait aussi des panneaux dans le même genre.

Plomodiern. — A la chapelle de Sainte-Marie-du-Ménez-Hom, près de l'autel Nord : Baptême de Notre-Seigneur. — Saint Laurent. — Saint Louis tenant la couronne d'épines et un des clous de la Passion. — Trois Saintes-Femmes avec des vases de parfums.

Au maître-autel, sur la porte du tabernacle, le sacrifice d'Abraham. Dans les côtés, les quatre Évangélistes. Dans le retable et le devant d'autel : L'Annonciation. — La Visitation. — La Nativité. — L'Assomption.

A l'autel Sud : saint Pierre marchant sur les eaux. Saint Pierre pleurant son péché. — *Noli me tangere,* Notre-Seigneur, sous la figure d'un jardinier, apparaît à Marie-Madeleine. Deux petits anges assis et entourés de jolies draperies, au haut d'une corne d'abondance. — Les disciples d'Emmaüs. — Sculptures bizarres dans les sablières.

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

GUY DE PLONEVEZ

1262-1267

96.

TENOR SENTENCIE ET CONCORDIE INTER EPISCOPUM CORISOPITEN ET ABBATEM DE KEMPERLE SUPER SUBJECTIONE ET ALIIS [1]

Sentence par cardinal député du Pape Innocent IV 1253 (2) avec modération dicelle pour les parties qui sont le Sgr Evesque de Cornouaille et l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé et leurs Chapitres. L'Évesque visite l'abbaye de Sainte-Croix et les bénéfices en dépendant en Cornouaille, et a la consecration ; n'a procuration aux églises de Quimperlé ni à Douelen, aura 30 s. l'an de Landujean et Pontbriend, les 2 archidiacres de Cornouaille protestent de leurs droits. Plusieurs privilèges sont ici specifiez.

— Octobre 1262. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, Guydo de Plounevez miseratione divina Episcopus et humile Capitulum Corisopiten et frater Evenus humilis abbas et conventus monasterii Sancte Crucis de Kemperle ordinis Sancti-Benedicti Corisopiten diocesis, salutem in Domino.

Noveritis quod super causa que orta et ventilata fuit

(1) C. 56, f° 28 et suivant.
(2) Erreur pour 1250. *Vide infra.*

inter episcopum et capitulum Corisopiten ex una parte et nos abbatem et conventum ex altera, super subjectione, obedientia, reverentia, visitacione, correctione et aliis juribus episcopalibus que in eodem monasterio et prioratibus et ecclesiis in dyocesi Corisopiten constitutis ad dictum monasterium spectantibus, episcopo corisopitensi de jure communi, nos episcopus et capitulum deberi dicebamus, diffinitiva sentencia lata fuit, cujus tenor talis est :

Innocentius episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri Herveio episcopo Corisopitensi, salutem et apostolicam benedictionem.

Ea que vel judicio vel concordia terminantur, firma debent et illibata persistere et ne in recidive contencionis scrupulum relabantur, apostolico convenit presidio communiri. Orta si quidem inter te ex una parte et abbatem et conventum Sancte-Crucis de Kemperele ordinis Sancti Benedicti Corisopitensis dyocesis ex altera, super subjectione, obedientia, reverentia, visitacione, correctione et aliis juribus episcopalibus que in eodem monasterio ac prioratibus et ecclesiis in eodem dyocesi constitutis, ad monasterium ipsum spectantibus, tibi de jure communi debere dicebas, materia questionis. Nos tandem in ipsa dilectum filium nostrum P. tituli S^ti^ Marcelli presbyterum cardinalem cedimus auditorem. Qui, cognitis cause meritis et relatis fideliter coram nobis de speciali mandato nostro, te ac partis alterius procuratore presentibus, diffinitivam pro ut in patentibus litteris inde confectis plenius continetur per te sententiam promulgavit.

Nos itaque tuis supplicationibus inclinati, sentenciam perinde latam ratam et firmam habentes, cum auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus, tenorem autem litterarum ipsarum de verbo ad verbum presentibus fecimus annotari qui talis est :

In Dei nomine amen. Nos Petrus miseratione divina tituli S^ti^ Marcelli presbyter cardinalis, notum facimus universis, quod in causa que inter episcopum Corisopiten ex parte una et abbatem et conventum monasterii S. Crucis de Kemperele ex altera mota fuit, dominus papa, nos dedit partibus auditorem et ex parte ipsius episcopi libellus coram nobis oblatus extitit in hunc modum :

Coram vobis venerabilis pater domine P. tituli S^ti^ Marcelli presbyter cardinalis in hac causa a Domino Papa partibus auditore concesso, proponit episcopus Corisopitensis contra abbatem et conventum monasterii S^ti^ Crucis de Kemperele Corisopitensis dyocesis, quod cum dictum monasterium et omnes prioratus de insula de Guezel et prioratus S^ti^ Amandi et prioratus S^ti^ Ronani de nemore et prioratus de Doelann et prioratus de Landujan ad dictum monasterium pertinentes, siti sint in Corisopitensi dyocesi et esse debeant de jure communi eidem episcopo subjecti et ad ordinationem et potestatem illius debeant pertinere et predecessores ipsius episcopi qui per tempora fuerunt, fuissint in possessione vel quasi omnium jurium episcopalium in predictis usque ad tempora Guillermi predecessoris sui, dicti abbas et conventus spoliaverunt eumdem predecessorem suum possessione vel quasi omnium predictorum, denegando ei et non admittendo ipsum ad jura predicta, nec permictunt eumdem episcopum visitacionem, correctionem et alia jura episcopalia exercere in dicto monasterio et in locis predictis; quare petit idem episcopus se restitui et reduci ad statum et in possessionem vel quasi omnium predictorum et adjudicari sibi per vos sentencialiter obedienciam, visitacionem, correctionem et omnia jura episcopalia in dicto monasterio et in locis predictis, in omnibus aliis ecclesiis et capellis ad dictum monasterium pertinentibus et in dyocesi Corisopitensi constitutis, et super his petit dictos ab-

batem et conventum sibi per vos sententialiter condempnari. Petit eciam, eisdem abbati et conventui sentencialiter inhiberi quod de cetero non impediant vel impediri faciant dictum episcopum volentem uti juribus episcopalibus in locis et ecclesiis predictis. Petit expensas factas quas estimat centum marchas et protestatur faciendas et hec petit salvo jure.

Super quo libello, lite coram nobis legitime contestata, prestitoque hinc inde a partibus juramento de veritate dicenda, factis peticionibus et ad eas responsionibus, subsequentibus articulis hinc inde exhibitis et super hiis testibus receptis et eorum deposicionibus puplicatis et privilegiis a parte monasterii nec non instrumentis ab utraque parte coram nobis exhibitis, auditis et intellectis que partes coram nobis proponere voluerunt, visis eciam privilegiis a parte ipsius monasterii et instrumentis et rationibus hinc inde exhibitis super omnibus et singulis supra dictis, coram domino papa et fratribus suis relatione plenarie facta et discutione diligenti habita, ipsius Domini Pape speciali mandato, communicato fratrum consilio, Corisopitensi episcopo subjectionem, obedienciam et reverentiam, visitacionem, correctionem et omnia jura episcopalia que episcopis competunt in monasteriis sibi subjectis secundum canonicas sanctiones, in dicto monasterio et in omnibus prioratibus nec non ecclesiis et capellis supra dictis in Corisopitense dyocesi constitutis ad monasterium supradictum pertinentibus, per diffinitivam sentenciam adjudicamus. Magistrum Yvonem clericum procuratorem constitutum a fratre Rotaldo monacho dicto monasterio a Domino Papa deffensore dato, nomine monasterii et ipsum monasterium ad ea omnia eidem episcopo sentencialiter condempnantes, salvo dicto monasterio illa clausula que in privilegiis felicis recordationis Celestini pape tercii continetur ; videlicet Crisma

vero, oleum sanctum, consecrationes altarium seu basilicarum, ordinationes clericorum qui ad sacros ordines fuerint promovendi a dyocesano suscipietis episcopo, si quidem catholicus fuerit et communionem sacro Sancte Romane sedis habuerit, et ea vobis gratis voluerit et sine pravitate qualibet exhibere, alioquin liceat vobis quemcumque malueritis catholicum adire antistitem graciam et communionem sacrosancte Romane sedis habentem, qui nostra fultus auctoritate, vobis quod postulatur impendat ; salvo eciam eidem monasterio illo jure quod Bernardus, quondam Corisopitensis episcopus, in ecclesiis in fundo dicti monasterii constructis, monasterio memorato concessit. Super insula vero de Guezel, quantum ad jura episcopalia que episcopus in eadem insula yendicabat, dictum procuratorem monasterii memorati, nomine ipsius monasterii, sentencialiter reddimus absolutum ; Corisopitensi episcopo super iis perpetuum silencium imponentes. In cujus rei testimonium hanc sentenciam per infrascriptum notarium in puplicam formam redigi fecimus, et nostro sigillo muniri. Prolata est hec sentencia in scriptis per dictum dominum cardinalem Lugdunensem, presentibus domino Herveo episcopo Corisopitensi, et Herveo clerico et procuratore dicti episcopi, et predicto magistro Yvone, clerico et procuratore monasterii supra dicti, presentibus eciam magistro Bernardo Ypsano, magistro Berardo neapolitano, et magistro Radulpho de Mirabello, capellanis domini Pape, et magistro Wilelmo papiensi, magistro Anglero romano, advocatis; presentibus eciam magistro Johanne de Doaco, et magistro Arnoldo de Valetes, et domino Nicholao, monacho claravallensi, capellanis predicti domini cardinalis, et multis aliis. Anno domini millesimo CC° quinquagesimo, III° Idus maii, Indictione VIII. Pontificatus domini Innocentii pape quarti anno VII°.

Ego Bartolomeus de Cirsine, auctoritate apostolica notarius, prolationi predicte sentencie interfui et eam, de mandato predicti domini cardinalis, scripsi et in puplicam formam redegi. Nulli ergo omnino homini liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contra ire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum, datum Lugduni XIII° kalendas junii, pontificatus nostri anno VII°

Tandem nos Guido episcopus et capitulum Corisopitensis ex una parte, et nos Evenus abbas et conventus monasterii sancte Crucis de Kemperele ex altera, ad hanc amicabilem compositionem seu ordinationem, moderando dictam sentenciam, unanimiter devenimus. Cujus composicionis seu ordinacionis et moderationis sentencie forma talis est : Nos abbas et conventus dicti monasterii et successores nostri, et nos episcopus et capitulum Corisopitense et successores nostri, parebimus dicte sentencie diffinitive, hoc modificato et moderato, quod ecclesie parochiales site apud Kemperele nichil solvent episcopo Corisopitensi nec successoribus suis, nomine procurationis. Sed tamen dictus episcopus et successores sui visitabunt ibi et corrigent. Prioratus de Landuian et Ponte Briencii solvent ambo triginta solidos annuatim tantum, nomine procurationis. Acta curie camerarii hucusque facta, rata manebunt. Evenus remanebit abbas. Episcopus Corisopitensis et successores sui nichil petent in capite nec in membris racione retroactorum seu arreragiorum. Dictum monasterium habebit ecclesiam de Mellac post decessum rectoris qui nunc est, et presentabit episcopo perpetuum vicarium ad curam dicte ecclesie, qui habebit terciam partem reddituum et proventuum ipsius ecclesie et monasterium duas partes, et solvet dictum

monasterium episcopo Corisopitensi, pro dicta ecclesia de Mellac, XXX solidos annuatim, nomine procurationis. Item episcopus et capitulum Corisopitense, sine aliqua contradictione, sustinebunt quod abbas et monachi dicti monasterii probent appellacionem suam post dictam diffinitivam sentenciam interpositam, salva moderacione predicta, et quod sentencie late in dictos abbatem et monachos denuncientur non valere, vel absolvantur ab illis sentenciis, secundùm quod judici videatur expedire. Item sustinebunt episcopus et capitulum Corisopitense quod, quolibet alio bono modo quo fieri possit, irregularitas dictorum abbatis et monachorum evitetur, observatis tamen predictis. Item episcopus Corisopitensis et successores sui visitabunt et corrigent in omnibus locis predictis, salvo jure archidiaconi Cornubiensis in ecclesia de Mellac. Item protestantur duo archidiaconi ecclesie Corisopitensis de jure suo in omnibus aliis locis.

Lictera Bernardi salva erit et tenor ejus qui talis est :

Bernardus Dei gracia Corisopitensis ecclesie humitis minister, dilectis filiis suis Rivallano abbati Ste Crucis de Kempereleio ejusque fatribus tam presentibus quam futuris vitam regularem ibidem professis in perpetuum. Quoniam nobis ecclesieque nostre bene innotuit quod Orscandus episcopus felicis memorie qui ecclesie vestre prime fundationi interfuit, cunctas que in fundo vestro fundate sunt ecclesias vobis concessit quas eciam in bona pacis tranquillitate temporibus Benedicti, Roberti, Radulphi pontificum, semper possedistis, easdem ecclesias vobis in perpetuum concessimus habendas, tali tamen tenore ut electo ab abbate et monachis capellano, eum episcopo presentent, ostendentes ei qua conditione velint ipsum substituere, videlicet an ad tempus an in tota vita sua, qui ut moris ecclesiastici est, curam animarum ab episcopo recipiens, episcopo de spiritualibus, monachis

vero de temporalibus respondeat. Quotiescumque seu loco deffuncti seu vivi capellani alium voluerint mutare capellanum, toties ipsorum episcopo presentent. Ut autem hujusmodi concessioni firmitas per succedentia tempora firma atque inconvulsa perseveret, placuit eam assertione sigilli nostri communiri, et subscriptione nominum eorum qui huic stipulationi interfuerunt, roborari, omnes illos sub anathematis sentencia ponentes qui huic assertioni presumpserint obviare.

Actum est hoc anno ab incarnatione Domini M° C° LXVI° apud confluentiam in ecclesia beate Marie et beati Corentini, toto capitulo ejusdem ecclesie assistente et assensum prebente, presentibus Mauricio, abbate de Langonio, Tanguy monacho de Relec, Rivalono, Gaufrido archidiacono, Priamo, Wilhelmo ; de monachis de Kemperelle Simone priore, Tugdualo et pluribus allis. »

Ecclesie sancti Tayaci et de Trefguennou et santi Rivallazri nichil solvent nomine procurationis. Nos autem Guido episcopus et capitulum Corisopitense ex una parte, et nos Evenus abbas et conventus dicti monasterii ex altera, predictas composicionem, ordinacionem et sentencie moderationem et omnia et singula contenta in eis et etiam sentenciam, salva dicta moderacione, rata et firma habentes, promittimus et tactis sacrosanctis evangeliis juramus nos pro nobis et successoribus nostris hinc et inde imperpetuum inviolabiliter observaturos. Volentes et gratantes quod religiosus vir abbas de Langonio, cisterciensis ordinis, Corisopitensis dyocesis, judex a domino Papa inter partes deputatus, habeat, auctoritate apostolica, potestates, si aliqua parcium contra predicta vel aliqua predictorum venerit vel venire voluerit, quod absit, coercendi eamdem. Et quantum ad hoc nos hinc et inde supponimus juridictioni ejusdem ; volentes et concedentes quod dictus abbas de Langonio sigillum suum

presentibus apponat. Et ut hec omnia et singula rata et stabilia permaneant in futurum, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine duximus roborandas, in certitudinem et in testimonium veritatis.

Datum anno ab incarnatione Domini M° CC° sexagesimo secundo mense octobris. Alanus dictus Pennharz,

---

97.

LITTERE ANNIVERSARII HERVEI EPISCOPI CORISOPITEN. SUPER MOLENDINIS COMITIS SUPER TEYR [1]

30 sols de rente assignés pour un obit d'Evesque sur les moulins du seigneur Comte sur teyr près le pont Médard.
— Août 1263. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, Guido miseratione divina Corisopitensis Episcopus, æternam in Domino salutem.

Generatio preterit, generatio advenit, nec erit certa prioris recordatio si non litteris imprimantur memoriæ futurorum. Sciant igitur universi, quod cum bone memorie Herveus Dei gratia quondam Corisopitensis Episcopus, quamdam summam pecuniæ pro qua, totam terram tam propriam quam teneuram, quæ fuerat Doenerd, filii an Corr, in parochia de Coroe tenebat pignori obligatam, concesserit Capitulo Corisopitensi ad suum anniversarium faciendum, nos pro obligatione dicte terre, medietatem 60 solidorum cursilis monetæ annui reditus, quos tempore nostro acquisivimus super molendinis Domini comitis supra Teyr, juxta pontem Medardi, apud Kemper Corentin concedimus in perpetuum et assignamus de consensu et voluntate nostri Capituli ad anniversarium dicti quondam in Corisopitensi ecclesia faciendum, in vigilia

---

(1) C. 56, f° 23.

B. Laurentii martyris, scilicet 30 solidos annuatim. Unde cum expediat quod fama boni operis publicetur ad provocandum ad similia pro viribus audientes, presentes litteras in hujus rei testimonium et munimentum, sigillo nostro una cum sigillo dicti nostri Capituli fecimus sigillari.

Datum anno Domini 1263 mense Augusti pontificatus nostri anno secundo.

98.

LICTERE ANNIVERSARII G. EPISCOPI CORISOPITEN DE XXX SOLIDIS SUPER MOLENDINIS SUPRA TEYR [1]

Autres 30 sols de rente sur mesme moulins pour obit d'autre Evesque de Cornouaille.
— Août 1263. —

Universis Christifidelibus presentes licteras inspecturis Guido miseratione divina Corisopitensis Episcopus eternam in Domino salutem.

Cum inter corruptibiles corporum species nichil vivat quod nesciat deffectui subjacere et omne quod senescit etate ad interitum inevitabilem appropinquet ac nichil morte cercius habeatur et nichil incercius hora mortis, nos in bona prosperitate per Dei graciam positi, hec omnia apud nos cogitantes, ex nunc ad nostrum anniversarium in Corisopiten ecclesia post nostrum obitum faciendum concedimus et assignavimus de voluntate et assensu nostri Capituli, triginta solidos qui super molendinis domini comitis sitis supra Teyr juxta pontem Medardi apud Kempercorentin fuerunt nostro tempore acquisiti nisi vita comite ad dictum nostrum anniversarium alibi valo-

(1) C. 56, f° 23.

rem talis et tanti redditus vel amplius duxerimus assignandum ; alii vero triginta solidi de dictis sexaginta solidis sunt a nobis ad anniversarium bone memorie Hervei quondam Corisopiten episcopi faciendum de voluntate nostri Capituli assignati.

Quod ut ratum et stabile in posterum habeatur, presentes litteras sigillo nostro una cum sigillo dicti Capituli duximus sigillandas in testimonium veritatis.

Datum anno Domini M° CC° LX^mo tercio mense Augusti, Pontificatus nostri anno secundo.

99.

PRESENTATIO ADMINISTRATORUM DOMUS DEI PERTINET AD CAPITULUM [1]

Le Sgr Évesque reconnaît que c'est à son Chapitre à luy présenter pour l'hôpital ou aumosnerie.

— Mai 1264 —

Universis presentes litteras inspecturis Guido miseracione divina Corisopiten episcopus salutem in Domino.

Noveritis quod cum inter nos ex una parte et capitulum nostrum ex alia super electione et presentatione administratoris seu procuratoris domus dei de Kemper-Corentin aliqua altercatio orta esset, comperta postmodum plenius veritate, recognovimus dictas electionem et presentationem ex antiqua consuetudine et ante nos per multum tempus approbata, ad dictum Capitulum pertinere, qui magistrum Droconem administraorem dicte domus nobis unanimiter presentarunt et nos ipsum per presentationem eorum recepimus ad eamdem.

Datum mense maiy anno domini M° CC° LX° quarto.

(A suivre.)

---

(1) C. 56, f° 33.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BEUZEC-CONQ

Au Cartulaire de Landévennec, Concarneau est ainsi désigné : *Locus Wingualoei in Buduc.* En 1468, nous trouvons *Beuzeuc Conq*, *Beudeuc*, en 1596.

L'église actuelle, datant de 1890, environ, reproduit exactement les dispositions et les arcades de l'église ancienne, sauf que, au lieu d'un seul transept, il y en a deux. Un ancien sépulcre de Notre-Seigneur, maintenant transféré au musée de Kériolet, était placé autrefois dans le bras de transept formant chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Il était encadré dans un enfeu du xve siècle, ayant des colonnettes à larges chapiteaux qui servaient de supports aux statues de saint Roch et de saint Sébastien. Sur l'autel était une statue du Précurseur, avec deux jolis panneaux Renaissance. Cette chapelle intéressait beaucoup les touristes, et servait fréquemment de motif pittoresque aux peintres.

La statue de saint Budoc, le patron, a été conservée, et celle de saint Jacques transformée en saint Jean-Baptiste.

Le patron est saint Budoc.

Cependant, dans un testament de 1622 (H. — 156), un sieur Alain Caillebote fait quelques libéralités à Notre-Dame de Beuzec-Conq. La Vierge aurait donc été titulaire de la paroisse, à moins que ne soit désignée ici *Notre-Dame du Portail*, chapelle de la ville close de Concarneau, appartenant à la paroisse de Beuzec.

Chapelles de la paroisse

Les chapelles de la paroisse avant la Révolution, sans compter celle de Concarneau, sa trève, étaient :

1° La chapelle de *Lochrist*, la seule qui subsiste encore, et a été restaurée en 1873. Elle est située non loin de la route de Concarneau à Quimper, à 3 kilomètres du bourg. Le pardon se célèbre, le dimanche de la Trinité, le second dimanche de Juillet, et le dimanche après le 14 Septembre.

On y voit trois autels : le maître-autel, dédié à la Croix ; le second à la Sainte-Vierge ; le troisième à saint Herbot.

Une belle statue de Notre-Seigneur, assis, faisant pendant à un groupe de la Sainte-Trinité.

2° *Saint-Jean*, où l'on a cessé d'exercer le culte depuis 1880.

3° *Saint-Jacques*, que le Curé déclarait en 1806 être « dans le plus grand délabrement ». Il en reste aujourd'hui quelques pans de murs, avec fontaine surmontée d'un petit édicule. Depuis la Révolution, elle n'a pas dû être ouverte au culte, car au mois de Février 1806, M. Corgat, curé de Beuzec, demande à l'Évêque l'autorisation d'en prendre les ardoises, pour réparer l'église paroissiale.

Lampaul-Guimiliau. — Arc de triomphe.

Saint-Thégonnec. — Arc de triomphe.
(VUE PRISE DU PORCHE.)

4° La chapelle *Saint-Laurent*. En 1806, il n'en restait que « de tristes débris ». Cependant, le Curé faisait remarquer que « c'était la chapelle la plus fréquentée du pays avant la Révolution, et que c'était le vœu commun des habitants qu'on la fît rebâtir ».

Au rôle des décimes il est fait mention d'une cinquième chapelle, mais qui se trouvait peut-être dans la trève de Concarneau, c'était la chapelle de *Saint-Valée* ou *Balay*, disciple de saint Guénolé.

Aucune des chapelles de Beuzec n'a été vendue pendant la Révolution.

ETAT DES DÉCIMES EN 1789

M. Le Goff, recteur	42l 5s.
La Fabrice	11l.
Le Rosaire	2l.
Trève de Concarneau	7l 15s.
Lochrist	4l.
Saint-Laurent	*nihil.*
La Croix	2l.
Saint-Jean	2l.
Saint-Valée	2l.

Population en 1800 : 2,000 habitants.
Id. en 1900 : 4,608 —

Beuzec était doyenné, depuis le Concordat jusqu'en 1831. Le 24 Août de cette année, fut rendue l'ordonnance suivante : « La cure de Beuzec-Conq, canton de Concarneau, est transférée dans la commune de Concarneau, la succursale établie à Concarneau est transférée à Beuzec-Conq ».

Recteurs de Beuzec-Conq

1525. François Le Veyer, recteur de Beuzec-Quimper ; était en même temps chanoine de Léon et recteur de Plougonvelen et de Ploumoguer.

....-1531. † Christophe Kérareiz, recteur, décédé en Juin (Déal).

1531. Louis de Tréanna lui succède et est adjudicataire de l'annate pour 70 livres.

1580. Ollivier Jézéquel, recteur, assiste au Synode (G. 95).

1596. Coataudon, recteur de Beudec (G. 106).

1615-1633. François Richart.

1654-1680. Jean Pezron, recteur, † 5 Février (R. G. 518).

1681-1690. Jean-Louis de Kervenozael.

1690-1721. Vincent Ropert.

1722-1727. Ch. G. Marigo.

1727-1780. Charles-Corentin-Chapeau, recteur.

1780-1790. Le Goff.

Le 2 Mars 1804, Beuzec n'était pas pourvu d'un pasteur ; M. de Kersalaun, adjoint, demeurant à Kériolet, écrit à l'Evêché : « J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien avoir égard à la députation de cultivateurs qui va vous demander un curé. Je puis vous assuré que jamais paroisse n'en a eu plus de besoin, car depuis longtemps ils ont grand besoin d'être remis aux bons principes. »

Curés

1804-1827. Hyacinthe Corgat.

1827-1831. Jean Morvan, nommé curé en Août 1827. A sa mort, en 1831, le titre curial fut transféré de Beuzec à Concarneau.

Recteurs

1831-1836. Yves-Julien Cariou.
1836-1844. Charles Hervoche.
1844-1851. Louis Caradec.
1851-1856. Guillaume Bariou.
1856-1872. Louis Le Grand.
1873-1884. Pierre Jézéquel.
1884-1895. Hervé Berthou.
1896-1900. Joseph Le Quéau.
1900. Alain Tanguy.

Vicaires

1816-1823. Jean Quiniou.
1823-1824. Jean-François Plantec.
1824-1830. Jean Normant.
1830-1831. Vincent Auffret.
1831-1833. Jean Sergent.
1833-1835. Jean-Louis Croissant.
1837-1845. Pierre-Marie Hervé.
1845-1846. Jérôme-François Rolland.
1846-1848. Guillaume Goliès.
1848-1857. Michel Boulch.
1857-1861. Antoine Perron.
1861-1863. Jean-François Floch.
1863-1865. Alain-Bernard Le Pape.
1865-1868. François-Marie Labigou.
1868-1872. Germain Dantec.
1872-1875. François-Marie Le Sann.
1875-1877. Guillaume Isaac.
1877-1881. Jean-Clet Cuillandre.
1881-1886. Guillaume Floch.
1886-1888. Pierre-Marie Collec.

1888-1892. Olivier Caër.
1892-1899. Pierre Guyavarch.
1896-1899. Louis Le Hir.
1899. Pierre Henry.
1899. Hervé Quéré.

Seigneurs

De la Bruyère ou de Bruczec, Sr de Menguen, en Beuzec-Conq — dont Eon fut receveur de Conq-Fouesnant en 1410. — Porte *trois Losanges*.

Keratry. Paraît à une montre de 1562, en la paroisse de Beuzec-Conq (de Courcy). *D'azur au greslier d'argent surmonté d'une lance de même.*

Monuments anciens [1]

« Deux menhirs à l'Est de la baie de la Forest.

« Menhir de 3 m. 75 c. de haut entre Kergoat et Keroulin, sur le bord de la route de Lesnevar.

« Tumulus détruit, dans le courtil de la ferme du Rhun. Il y a été recueilli une spirale en or et des haches à ailerons (musée du Vieux-Chatel, en Kerlaz).

« Urnes cinéraires rencontrées dans un tumulus à Kerampennou ; tuiles et débris romains à l'Est de l'anse de la Forest ; motte, près du Passage. »

Manoir et Musée départemental de Keriolet

Le manoir de Keriolet, distant d'un kilomètre du bourg de Beuzec, a appartenu successivement aux familles de Trédern, Euzeno de Kersalaun et Billette. C'est là qu'à la fin du XVIIIe siècle, Messire Claude Marigo, ancien recteur

(1) M. du Chatellier. — *Epoques préhistoriques.*

de la paroisse, passa les dernières années de sa vie, et écrivit son beau livre de la Vie des Saints, *Buez ar Zent*, qui se lit encore tous les jours dans la plupart des familles bretonnes, avant la prière du soir.

Ce manoir, très modeste et très simple, mais situé dans un site admirable, fut acquis sous le second Empire par la princesse russe Narischkine, veuve du prince Yousoupoff, et qui épousa en secondes noces le comte de Chauveau. De concert avec son second mari, elle fit transformer, embellir et agrandir cette habitation, si bien qu'elle devint le magnifique château dans le style de Charles VIII, Louis XII et François Ier, que nous voyons maintenant, la fastueuse maison seigneuriale comprenant un corps de logis principal, grande tour crénelée et tourelles d'escaliers, appartements des hôtes, portiques, cloîtres, puits monumental, salle des gardes et chapelle.

Cette transformation ou plutôt cette création est due à M. Bigot, ancien architecte diocésain de Quimper.

Le comte et la comtesse de Chauveau se plurent à recueillir dans leur demeure une foule d'œuvres d'art parmi lesquelles on doit remarquer surtout une belle collection de tapisseries des Flandres, des faïences de Rouen, de Sinceny, de Nevers, de Strasbourg, de Delft, des tableaux, statues, bas-reliefs, vitraux, pièces de dinanderie et de ferronnerie, armes et armures du moyen-âge, etc...

Quand la princesse Narischkine devint veuve pour la deuxième fois, en 1890, pour témoigner de son attachement et de sa reconnaissance à son pays d'adoption, et aussi pour soustraire sa belle œuvre aux hasards de l'avenir, elle résolut de faire don du château et du domaine de Keriolet au département du Finistère. Elle est décédée le 20 Octobre 1893, et peu de temps après le département est entré en possession de cette magnifique propriété, qui est devenue MUSÉE DÉPARTEMENTAL.

Depuis ce temps, la collection d'objets d'art a été augmentée et on a vu s'y ajouter spécialement le SÉPULCRE de l'église paroissiale de Beuzec-Conq, deux autels et un retable à colonnes torses provenant de l'ancienne église de Névez.

BEUZIT-SAINT-CONOGAN ou LA BOIXIÈRE

Ce prieuré cure, à la présentation de l'abbé de Saint-Mathieu de *fine terre,* a existé jusqu'à la Révolution. Au Concordat, son territoire a été partagé entre Saint-Thonan et Landerneau ; M. de Blois, annotant Ogée, dit que c'est dans cette dernière commune que se trouve encore le clocher de Beuzit, au pied duquel est le tombeau du Sgr de Mondragon, Sieur de la Palue. Les registres de cette paroisse de 1609 à 1791 sont déposés à la mairie de Landerneau.

La première mention que nous trouvons de cette paroisse est au Cartulaire de Landévennec (p. 165). Voici la traduction de la pièce qui a pour titre : *de tribu Live Buzitt cum suis terminis.*

« Cette charte fait connaître que St Conogan, confesseur, ayant eu avec St Guénolé un entretien spirituel touchant le salut de son âme, mit sous sa protection sa personne et tous ses biens, c'est-à-dire tout le petit domaine que depuis longtemps lui avait donné le roi Hylibert, avec tous les droits, dimes et appartenances sur le fleuve Helorn et dont voici les limites : au midi le dit fleuve, au nord il s'étend jusqu'à un autre petit domaine appelé

Langurdeluu inclusivement, à l'orient jusqu'au petit ruisseau Pené, en vue de l'enclos de St Houardon, et à l'occident jusqu'au ruisseau sur lequel les religieux bâtirent un moulin au sortir de leur enclos. Dans ce lieu même il fut convenu solennellement entre St Conogan et St Guénolé, qu'il y aurait à perpétuité une communauté de frères spirituels, et en aussi grand nombre que les circonstances de lieu et de temps le permettraient, mais vivant tous sous la direction et la règle des abbé et couvent de St Guénolé. En conséquence, St Conogan, le fidèle serviteur de Dieu, paracheva son monastère par des édifices claustraux, des ateliers et de bons retranchements sans laisser aucun droit onéreux peser sur son domaine dans tout son enclos. »

Saint Conogan, Guenegan ou Guennuc naquit, nous dit Ogée, au manoir de la Palue, et devint Évêque de Quimper. Nous ignorons comment et à quelle époque Beuzit devint un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu fin de terre plutôt que de l'abbaye de Landévennec, sous la protection de laquelle le monastère de Saint-Conogan avait été placé ; tout porte à croire que Beuzit a partagé la même destinée que la paroisse voisine, La Forêt, qui a toujours été un prieuré cure dépendant de Saint-Mathieu, et elles figurent toutes deux en cette qualité dans l'aveu de l'abbaye en 1686 (voir Le Vot, *Abbaye de Saint-Mathieu*, p. 55).

Les Archives départementales conservent (G. 264) plusieurs comptes de Beuzit qui nous fournissent quelques détails intéressants.

Un inventaire de 1680 mentionne parmi les reliques un chef et un bras de Mr St Conogan avec leurs étuis. Par le chef on doit entendre une portion notable du crâne, car le Cartulaire de Quimper porte également à son inventaire de 1273 : « le chef de St Conogan dans une boîte d'argent ».

Ce même inventaire de 1680 nous révèle l'existence d'une chapelle au manoir de Kermalvezan, car on y marque comme appartenant à Beuzit « deux croix d'argent et trois calices dont un est avec le sieur vicaire pour le service de la chapelle de Kermalvezan ». Kermalvezan appartenait alors à Escuyer René de Kerménou *(fascé d'or et d'azur de six pièces)*, qui, le 26 Septembre 1678, venait de faire une fondation de chapellenie dans l'église de Beuzit.

En 1680, « payé à Me Pierre Tréguer, pour réparer la fontaine, 2 l. 10 s.; pour faire la croix de pierre au-dessus de la fontaine et la quérir de la ville de Landerneau, 8 livres ».

En 1681, « payé au charpentier pour faire la chaire du prédicateur, 21 livres ».

En 1683, « à Claude Grall, Sr de Belazeur, maître peintre, pour avoir peint et étoffé les images de St Jean et St Yves et le crucifix dans la sacristie, 24 l. 4 s. ».

En 1688, « payé au Sr de Turberville, Me brodeur de Quimper, pour une chape, chasuble étole et voile blanc luy acheptés à la foire de la Martyre, 90 livres ».

En 1701, « payé au Sr Pennec, prêtre, pour avoir prêché au temps du jubilé, 3 livres ».

La grande source des revenus pour la fabrique étaient les offrandes faites par les particuliers pour avoir l'honneur de porter les reliques, les croix bannières ou statues des saints aux processions.

La procession des reliques de saint Conogan avait lieu le troisième dimanche de Mai, et en 1681, nous voyons Guillaume Jollec et Louis Labat s'associer pour avoir l'honneur de les porter à leur tour et payer pour ce un prix d'adjudication de 13 écus 15 sols, soit 39 livres 15 sols, ce qui vaudrait environ 120 fr. de notre monnaie.

Voici quels furent les adjudicataires des insignes en 1734 :

Louis Prigent et consorts, porteurs des saintes reliques..... 27l

Goulven Gourmelon, pour la croix des reliques..... 7l

Goulven Hamon, pour la grande croix..... 6l

François Dantec, pour la croix de cuivre.... 4l 10s

Jean Le Mével, pour l'image de St Conogan. 5l 5s

Yves Garnier, id. de la Ste Vierge. 4l 5s

Yves Salaun, id. de St Caurantin 4l 7s

Jean Le Gloannec, id. de St Sébastien. 5l

Lucas Jégou, pour la grande bannière..... 4l 7s 6d

Yves Cam, pour l'enseigne..... 3l.

En 1736, vient s'ajouter une image de saint Jean, et une image de saint Yves en 1746.

Une portion des reliques était trempée dans de l'eau dont les fidèles se servaient pour l'appliquer à un membre malade, et faisaient une offrande au saint à cette occasion, comme cela se pratique encore en plusieurs endroits, notamment à Saint-Jean-du-Doigt et à Goulven. Nous trouvons, en effet, cette mention au compte de 1683 : « Reçu d'un particulier pour avoir eu de l'eau de dessus de la sainte relique, 6 sols » :

Lorsque les reliques de saint Conogan sortaient le jour *de leur translation,* comme portent les comptes, le troisième dimanche de Mai, la procession passait devant le village de Gorré-Beuzit, s'arrêtait un instant, et le célébrant, par suite d'une fondation, récitait un *De profundis,* pour lequel, en 1685, Jan Cloarec, propriétaire du village, paie 3 sols.

Mais les reliques de saint Conogan sortaient pour d'autres occasions que pour cette procession de la paroisse, s'agissait-il de la grande procession de saint Gouesnou,

ou du jour du pardon du Folgoët; les reliques de saint Conogan, accompagnées d'un prêtre et d'un laïque, étaient exposées sur le chemin des pèlerins, comme nous voyons encore, à la grande procession de la Troménie de Locronan, les saintes reliques ou statues des saints patrons de Plogonnec, Plonévez et Quéménéven, exposées sur le parcours de la procession.

« Le jour de l'Ascension 1681, pour avoir exposé les saintes reliques sur le grand chemin de Goueznou, reçu des pellerins 50 sols.

« Dépensé 10 sols en pain pour le prêtre et l'homme qui ont esté avec les reliques sur le grand chemin, lors du pardon du Folgoet ».

***

Beuzit était à la fois prieuré et cure, c'est-à-dire qu'elle avait comme titulaire d'abord un prieur, généralement un religieux de Saint-Mathieu, mais ne s'occupant nullement du ministère paroissial, dont un vicaire était chargé. Tout le revenu du prieuré appartenait au prieur, et ce revenu était en 1780 de 1,200 livres, en 1786 de 1,057 livres; mais sur cette somme, le prieur devait payer au vicaire une portion congrue de 700 livres et 350 livres au prêtre auxiliaire ou curé du vicaire, en sorte que le revenu du prieur était à peu près nul.

Voici le détail du revenu du prieur Dom François-Pierre Courtois, en 1780.

Revenus :

La maison priorale et dépendances affermées à Jean Le Boulch..... 200l

Les dimes et prémices de la paroisse affermées à M. le Recteur..... 420l

Dimes et chefrentes en l'île d'Ouessant à Louis Stéphan..... 81l

Parcelles de terres au même lieu à Michel Le Névet..... 10l

Le convenant de Saint-Méen, en Ploudaniel, à Louis Le Gott..... 45l

Le convenant de Laneuvret, bail congéable affermé à Mme de Kersaint..... 100l

Rentes seigneuriales en argent en la paroisse de Lanrivoaré..... 42l 85s

Au même lieu, 115 hanapées de rentes en bled à 30 sols l'hanapée..... 172l 10s

État de la paroisse de Beuzit, Saint-Conogan ou la Boissière

en réponse à une circulaire de Mgr de la Marche en 1786.

Le patron, l'abbaye Saint-Mathieu.

Le collateur, l'ordinaire.

La portion congrue est payée par le prieuré régulier de Beuzit au Curé, soit : 700 livres.

« Il n'y a dans cette paroisse aucun émolument de fondation ni presque de casuel. La paroisse est habitée par beaucoup de pauvres, elle est située près la grande route entre Brest et Landerneau, la vie est très chère et le Recteur est exposé à des occasions de dépense. La paroisse de Beuzit a toujours eu un vicaire. Le prieuré ne vaut que 1,057 livres, et ce revenu est absorbé par la portion congrue du curé, 700 livres, et du vicaire, 350 livres.

« Le curé pourrait tirer quelqu'avantage de la réunion du prieuré à la cure, parce qu'il pourrait lever la dime plus avantageusement que les religieux ne l'afferment ».

Prieurs

1603-1623. Jacques Trousson.
1658. Joseph de Montigny, résigne.
1658. Fr. Jacques Angeron, chantre de l'abbaye de Beaulieu (Tours).
1660-1671. D. Yves Gaigneron.
1674-1687. Etienne Janvier.
1687-1727. Dom Michel Piette.
1727-1730. Pierre Pitot.
1747-1770. D. Thomas Pioche.
1780. D. François-Pierre Courtois.

Recteurs et Vicaires de Beuzit

1600-1624. François Mao, qui donna à Albert-le-Grand, l'ancien légendaire manuscrit rapportant la vie de saint Conogan.
1656. Nicolas Edern.
1673-1681. René Le Guédès.
1681-1705. Yves Kerlan.
1711. Jean Lamour, curé, mort en 1711.
1705-1734. Pierre Guillou, vicaire, mort en 1734.
1734-1744. François-Nicolas de Lézervant.
1744-17 François Guéguen.
1748-1750. Jean-François Fyot de la Briantaye.
1750-1751. Gilles Moncus.
1751-1756. Alain Le Guen, mort en 1756.
1756-1790. Jean-Louis Roussel.

Le 3 Novembre 1791, la gendarmerie signifiait au Recteur que sa paroisse était supprimée et annexée à Landerneau (L. 16).

LE BODÉO

Ancienne paroisse de Cornouaille, aujourd'hui en Saint-Brieuc.

Etat en 1780

Patron : Saint Théo ; présentateur : à l'alternative ; collateur : l'Ordinaire ; décimateur : le Recteur ; revenu : 1,000 livres.

700 communiants, 1,000 âmes, sans compter sa trève Laharmoye.

Sur ces 1,000 livres, le Recteur doit 500 livres à deux Vicaires.

Etat des Décimes

M. du Couedic, Recteur, paye.....	37l		
La Fabrice	7l	12s	6d
Le Rosaire	1l	15s	
Laharmoye.....	7l		

La trève compte 1,800 âmes.

Recteur depuis 1758, M. René-Marie du Couedic, né à Merléac en 1721, prêtre en 1747, s'est démis en Mars 1787, décédé en Mars 1788.

M. Le Goff, curé de Merléac, lui succède.

Vicaire, Jean Le Covec, né au Bodéo en 1727, prêtre en 1758, décédé en 1787.

Cette paroisse faisait autrefois partie du diocèse de Quimper. C'était le coin du diocèse qui s'avançait le plus dans le département actuel des Côtes-du-Nord, et la seule paroisse qui fût située sur la rive gauche de l'Oust.

Saint-Martin, Caurel, Mur, Le Quillio, Merléac, se trouvaient sur la rive droite.

Le lambris de l'église est décoré de peintures intéressantes, exécutées par M. Dupont, de Pontivy, vers 1715.

1. — Au fond du sanctuaire, la Sainte-Vierge est debout, entourée de nuages et de têtes de chérubins. Au-dessus de sa tête plane le Saint-Esprit, sous forme de colombe, et à ses côtés sont saint Pierre, vêtu de la chape, portant la tiare et la triple croix, et saint Corentin, patron du diocèse. (On a écrit : *Corrantin.)* Il porte aussi la chape, la mitre et la croix, ayant à ses pieds le poisson qui est sa caractéristique. La Sainte-Vierge présente une fleur à saint Pierre, étend la main droite vers saint Corentin, et foule aux pieds un dragon. Elle a un type remarquable de jeunesse, de noblesse et de beauté. Les draperies de son manteau bleu d'une nuance très douce sont à la fois amples et gracieuses, rappelant le faire large de la Renaissance et la grâce du Moyen-Age. On dirait presque du Pérugin.

2. — Dans le chœur, on voit les quatre Évangélistes avec leurs symboles.

3. — Dans le transept, les quatre grands Docteurs d'Occident.

Dans la nef :

4. — Saint René, évêque.

5. — Sainte Anne.

6. — Saint Joseph.

7. — Saint François de Sales.

8. — Ste Julienne tenant une palme et une épée.

9. — Ste Françoise Romaine.

10. — S. Cado, belle chape, mitre, crosse, livre.

11. — S. Vincent-Ferrier.

12. — S. Julien, cuirasse, casque, épée et manteau.

Le maître-autel est abrité sous un baldaquin qui doit dater de 1718, comme les boiseries du sanctuaire.

Au fond de l'abside sont les statues de saint Théot, patron de la paroisse et de Saint-Mathurin, qui est en grande vénération dans tout le pays.

Saint Théot est vêtu d'une chasuble Moyen-Age et porte un livre fermé devant sa poitrine.

Derrière le maître-autel est une toile représentant la Transfiguration, assez bonne copie du tableau de Raphaël.

Quatre autres toiles assez remarquables, dans le chœur, représentent :

1. La Cène ; 2. La Descente de Croix ; 3. La Résurrection ; 4. La Pentecôte.

L'autel à retable du transept Sud est surmonté d'un tableau du Rosaire avec les quinze mystères dans des médaillons carrés.

On vénère les statues de la Sainte-Vierge, Sainte-Marguerite et une autre sainte martyre portant une palme et un livre. Sainte Marguerite foule aux pieds un dragon qu'elle tient au moyen d'une chaîne et qu'elle menace d'une épée. Au haut du retable on lit cette inscription :
DONNE . PAR . M . CHARLES : MALLET : DE : ST MALO . DLE MGTE . LE . FRANC . DE CLEHUMAUL . SA . FEMME . FONDATEURS . DE . CETTE . CONFRAIRIE . 1713.

A l'autel du transept Nord est un tableau de la Résurrection.

BODILIS

D'après M. Le Guen (1) un monastère fondé par saint Paul au lieu encore appelé *Mouster-Paul* fut l'origine de cette paroisse.

Ancienne trève de Plougar, l'église, dédiée à la Sainte-Vierge, se trouve citée en ces termes dans la notice du Père Cyrille le Pennec (*Albert le Grand*, édition Kerdanet, page 506) : « dans Plouégar se voit de bien loin l'église trefviale de N.-D. de Botylis ; elle est magnifiquement construite sur une colline assez éminente et a esté ces dernières années (2) merveilleusement embellye, selon la direction de noble et vénérable personne Claude missire de Kermenou, recteur de la sus dite paroisse. Le concours et l'affluence du peuple qui la fréquente aux solennitez de la Sainte-Vierge est très remarquable et dénote que ce dévot lieu est parmy les Léonnais en singulière vénération et respect ». M. de Kerdanet remarque que sur le portail de l'église se voit la date de 1601, sur le clocher celle de 1714, et sur une porte de l'intérieur, JESVS . 1680 . MARIA.

Le clocher de Bodilis, construit dans les données de la fin de la période gothique, a quelques points de ressemblance avec celui de Saint-Jean-du-Doigt, grâce surtout aux galeries ajourées qui courent dans l'épaisseur de la base. La balustrade haute et les clochetons d'angle sont

(1) *Bulletin de la Société Archéologique*, XV, p. 141.

(2) La notice du P. le Pennec sur les églises dédiées à Notre-Dame dans le diocèse du Léon a été imprimée à Morlaix en 1647.

La Martyre. - Arc de triomphe.

d'excellent style, et à la flèche il ne manque que d'être plus élancée et d'être terminée plus élégamment. Au bas de la face Midi est une inscription gothique trop fruste pour être déchiffrée et c'est réellement dommage. Il ne reste qu'une inscription en lettres romaines, relatant une restauration faite, en 1711, par M. de Moucheron, recteur de Plougar et de Bodilis.

Le porche latéral est, comme dans bien d'autres paroisses, la partie la plus remarquable de l'édifice. Il est du même style et de la même composition générale que celui de Guimiliau. A l'intérieur, deux anges tiennent un cartel portant la date de 1570, tandis qu'à l'extérieur, au-dessus de la clef de la grande arcade, on trouve la date de 1631. Dans les niches des contreforts de l'entrée est représentée l'*Annonciation :* d'un côté l'ange Gabriel tenant un lis entouré d'une banderole portant ces mots : AVE : GRATIA : PLENA ; en face, la Sainte-Vierge à genoux sur un coussin, et à ses pieds un vase contenant un lis entouré aussi d'une banderole avec l'inscription au rebours : ECCE : ANCILLA : DNI : FIAT : MIHI : SECVNDVM : VERBVM : TVVM.

Dans les embrasures, des deux côtés de l'arcade, sont des scènes de l'Ancien Testament : Adam et Ève, Noé, le déluge, etc...

Au milieu du fronton, logée dans une niche, est une statue de Notre-Dame, ayant beaucoup de caractère et rappelant encore dans sa pose et ses draperies les Vierges de l'époque gothique. A l'intérieur du porche, au-dessous des niches des Apôtres, règne un soubassement d'une vigueur et d'une bizarrerie extraordinaires ; c'est une série de panneaux formant cartouches découpés et déchiquetés, ornés chacun d'une, deux ou trois têtes grimaçantes ; ces panneaux sont séparés les uns des autres par des pilastres ou cariatides de facture étrange, bonshommes et

bonnes femmes dans des poses et avec des expressions des plus fantasques. Dans la niche du fond on retrouve, comme à Guimiliau et dans beaucoup d'autres porches, la statue de Notre-Seigneur vêtu d'une robe étroite à plis serrés, et tenant dans sa main le globe du monde.

Tout l'extérieur de l'église est d'une constitution noble et distinguée, offrant de hautes fenêtres surmontées de pignons ornementés.

A l'intérieur de l'église, au bas du collatéral Nord, on remarque d'abord le baldaquin des fonts baptismaux, œuvre en pierre de Kersanton, reposant sur des colonnes doriques cannelées. Dans les niches de ce dôme sont les statues assises des quatre grands Docteurs d'Occident. Plus haut, dans le même collatéral, est un *Ecce Homo,* puis une belle descente de croix dans une niche à armoire. Au-dessous, sur la frise de la porte de la sacristie: IESVS — 1680 — MARIA. Plus loin, la statue de sainte Marguerite.

Ensuite, l'autel de la Sainte-Famille, contenant les statues de la Sainte-Vierge et de saint Joseph conduisant l'Enfant-Jésus ; sainte Anne, saint Joachim, un saint évêque, saint Roch et un saint prêtre, semblable à celui de Lampaul.

Au fond du bas-côté est l'autel de Notre-Dame de Bodilis. La statue, de tournure gothique, est entourée de bas-reliefs qui faisaient partie des volets fermant la niche ancienne : dans le haut, l'Annonciation ; dans les côtés, la Nativité, l'Adoration des Mages, la Fuite en Égypte, le Massacre des Innocents. Au-dessus, les statues de sainte Barbe et de sainte Élisabeth ; et, tout à côté, contre le mur, une petite statue d'un saint franciscain tenant un ciboire et une hostie, très probablement saint Pascal Baylon, qui s'était fait remarquer par une très grande dévotion au Saint-Sacrement, et dont les Franciscains

propagèrent le culte dans les missions qu'ils prêchèrent en cette contrée. Une statue absolument semblable se trouve dans l'église de la Roche-Maurice, et d'autres encore à Kerbénéat, provenant de N.-D. des Anges, à Landéda, puis à Lanneuffret et à Plounéventer.

Dans le sanctuaire, au-dessus du maître-autel, sont les statues de saint Pierre et de saint Paul ; dans les côtés, celles de l'ange Raphaël et de saint Pol de Léon.

Autour du maître-autel, quatre bas-reliefs gothiques dont les sujets sont difficiles à déterminer. Le retable du maître-autel, se dessinant en surfaces concaves des deux côtés du tabernacle, renferme quatre admirables panneaux du temps de Louis XIV, séparés par des colonnes torses très fouillées :la dernière cène, — le grand-prêtre Achimélech donnant à David les pains de proposition, — la Manne, — la Manducation de l'Agneau pascal dans le Temple. Un cinquième sujet est représenté sur la porte du tabernacle, c'est le sacrifice d'Abraham, Isaac sur le bûcher, le glaive d'Abraham retenu par l'ange, et le bélier dans le buisson épineux. Ce dernier tableau surtout est d'un dessin très gracieux et très savant et est, du reste, la reproduction d'une peinture ancienne dont il m'a été donné de voir une gravure, sans que je puisse savoir à qui l'attribuer.

D'après les archives de Bodilis, ce maître-autel aurait été exécuté en 1700 ou 1701, par L'Érel, maître-sculpteur à Landivisiau. « Le jeudi, 30 Juillet 1705, on passait un marché pour étoffer (peindre et dorer) le maître-autel et toutes les boiseries, niches et statues du sanctuaire, marché conclu avec maître Clérent, maître-peintre et doreur de la ville de Saint-Paul, et M. Fourguelen, aussy maistre-peintre et doreur, demeurant en la ville de Landerneau. »

A l'autel de saint Jean-Baptiste se trouvent les statues

du saint Précurseur, de saint Éloi, de sainte Claire, et à côté, celle de sainte Catherine.

Il y a aussi cinq bas-reliefs représentant les quatre Évangélistes et saint Jean ou l'Enfant-Jésus enfant, entre deux personnages à genoux et deux debout.

Il y a encore dans l'église de Bodilis d'autres détails qui méritent l'attention des archéologues, ce sont les sculptures très riches et très variées qui couvrent les poutres apparentes et les sablières ou corniches ; elles reproduisent des motifs d'ornementation, des monstres, des serpents, des griffons, puis des scènes de la vie journalière à la campagne, des attelages traînant des charrettes, des labourages à la charrue, des convois funèbres, etc., tout cela sculpté avec verve et entrain.

Une corniche à l'intérieur de la sacristie haute porte cette inscription : F : HIRA HERGOVARCH : FABRIQUE : 1687.

*
* *

La plus ancienne pièce concernant Bodilis que nous ayons trouvée est l'octroi d'une foire, par Jean V (voir les lettres de Jean V publiées par les bibliophiles bretons). En voici le texte intégral :

Le 28 Octobre 1429, par lettres datées de Redon, Jehan (V) à tous salut... Comme à nous appartiengne ordonner et de nouvel instituer foires et marchez eslieux et endroiz qu'il nous plaist et soit ainsi que (par) Olivier de Kerozeré, fils du fils de nostre bien amé et feal conseiller Yvon de Kerozeré, nostre président, nous ait esté fait exposer que en certains héritages que son dit ayeul a ès fins et metes de Coetsabrieuc, il y a lieu convenable et proufitable à y faire tenir foire une foez len au jour et vigille de St Mahé auquel jour et lieu y a congregacion et assemblée

de gens... Savoir faisons que considérans les bons loyaulx et agréables services que nostre dit président et son père et plusieurs ses autres parents et ammis nous ont faitz es temps passés et espérons que le dit Olivier fera au temps avenir de bien en mieulx..., avons institué une foire es fins et metes du dit lieu de Coetsabrieuc et les droits prerogatives coutumes appartenant à la dite foire, et ainsi que es autres foires de nostre dit païs est accoutume prandre, nous avons donne au dit Olivier et à ses hoers pour en jouir à james en perpetuel... »

Le lieu de Coatsabiec est en Bodilis, non loin de la chapelle de Saint-Vazé, qui appartient à la paroisse de Plougourvest.

Relevé des Titres et Registres (1)

1583. Délibération pour rétablir le portique de Bodilis. On y remettra les écussons des seigneurs du Cleuzou, de Creachcaribot et le Plessis.

Le 14 Septembre 1623, à la requête du Sr de Keranguen, chanoine, le Chapitre de Léon accorde quelques parcelles du chef de saint Pol et du bras de saint Laurent pour être déposées dans les autels qui doivent être bénits dans l'église de Bodilis (Déal, r. G, 298).

1633, Novembre. Erection de la Confrérie du Rosaire.

En 1665, Michel Grall et Yves Quintin, peintre de Saint-Paul, exécutent divers travaux.

1670. Christophe Grandet, architecte, répare l'église.

1672. 160 livres sont employées à la réparation d'une bannière.

---

(1) Nous empruntons ce relevé ainsi que les noms des prêtres, au travail manuscrit très complet de M. l'abbé Rolland, aumônier des Frères à Quimper, sur les archives de la paroisse de Bodilis.

1674. Confection du retable de Saint-Joseph, qui a coûté 650 livres.

Le 10 Juin 1690, le Sr le Dourguy seigneur de Lambezre est autorisé à placer ses armoiries dans un vitrail de Bodilis.

1695, le 22 Septembre, adjudication du retable du maître-autel, à Guillaume le Errel, sculpteur à Landivisiau. L'acceptation du travail donna lieu à contestation ; un procès s'en suivit, dont M. Favé nous a raconté les péripéties, au *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* sous ce titre : « Un procès d'art à Bodilis ».

En 1700, Bodilis paie une taxe de 18 livres 15 sols pour avoir le droit de porter des armoiries sur les bannières.

1705. Dorure et peinture du maître-autel par Clerant, peintre de Saint-Paul, et Fourguelen, peintre de Landerneau.

1713. 1300 livres sont employées à la reconstruction de la tour.

1719. Restauration du reliquaire dans le cimetière.

1744. Chaire à prêcher en bois des îles, exécutée par François de Lesquelen, maître charpentier. L'ange qui la surmonte coûte à lui seul 48 livres.

En 1765, à l'occasion d'une mission commencée le 16 Juin, on plante une croix dans le cimetière.

1775. Achat d'une lampe en argent sur le modèle de celle de Guiclan ; elle pesait 15 marcs et coûta 1,030 livres.

Les dévaliseurs d'églises s'étant multipliés, on alloue 3 livres par mois au sacriste pour qu'il couche à la sacristie du 1er Novembre au 31 Avril et sonne la cloche en cas d'alerte.

1782. M. Le Roux, prêtre desservant la chapelle de Kerfeunteniou, lègue ses livres pour servir de bibliothèque, à l'usage des prêtres de Bodilis, Plougar, Landi-

visiau et Saint-Servais ; les livres empruntés devront être rentrés dans le délai maximum d'un mois.

En 1785, à la veille de la Révolution, la fabrique achetait chez M. Le Février, de Morlaix, une vierge d'argent coûtant 800 livres.

Cloches

En 1708, achat d'une nouvelle cloche chez Souéff, à Landerneau ; elle est placée au-dessus de la sacristie pour sonner la messe.

En 1718, refonte sur place de la seconde cloche, par Le Beurrié de la Rivière, fondeur à Brest ; cette cloche existe encore et porte cette inscription :

JE . M'APPELLE . MARIE . ET . SVIS . POVR . SON . SERVICE . ET . POVR . CELVI . DES . TREVIEN . DE . BODILIS . LORS . RECTEVR . DE . PLOVGAR . NOBLE . Mre . RENÉ . DE . MOVCHERON . 1719
JOANNES . LE . BEVRRIEE . DE . LA . RIVIERE
JOANNES . FRANCISCVS . LE . BEVRRIEE .
DE . LA . RIVIERE
ME . FECERVNT

Le 29 Juillet 1764, la grande cloche ayant été fendue, fut brisée et expédiée à Brest pour la refonte. Dès le 10 Septembre de la même année elle était de nouveau bénite par le Recteur de Plougar. « Le Parrain était Haut et Puissant Seigneur Jean-Marie-Gabriel-Paul-André de Launay, baron du St Empire, Seigneur de l'Estang, et la Marraine : Haute et Puissante Dame Suzanne-Augustine de Coatanscour, Marquise de Coatanscour et de Kerjean. »

Le 11 Octobre, le corps politique décida que désormais la grande cloche ne pourrait être sonnée que pour le service divin et les enterrements et services des gens mariés,

la seconde étant réservée pour l'enterrement des jeunes gens et des célibataires.

En plus de la cloche que nous avons signalée plus haut comme existant encore à Bodilis, il y en a deux autres portant les inscriptions suivantes.

On lit sur la plus petite, fondue en 1836 :

JAI . ETE . NOMME . ANNE . MARIE . PARAIN . M . CHRISTOPHE . GVENEGAN . ET . MARRAINE . MARIE . ANNE . LE . ROVX . M . M . ARZEL . RECTEVR . Jh . GVENEGAN . MAIRE . P . CORNILY . TRESORIER.
MIEL . ALPHONSE . FONDEVR . A . BREST

On lit sur la plus grande cloche :

JE . ME . NOMME . MARIE . JEANNE . FRANCOISE . AV . SERVICE . DE . N . D . DE . BODILIS . PARAIN . M . JEAN . MARIE . PINVIDIC . MARRAINE . MARIE . ANNE . CVILLAVMA. M . M . J . CASTEL . RECTEVR . J . LE . BRAS . MAIRE . J . COVLOIGNER . TRESORIER . J . QVENTRIC . J . GVENEGAN . P . CORNILY . CONSEILLERS . DE . FABRIQVE
FOVDVE . PAR . BRIENS . AVGVSTE . JVILLET . 1862

Curés de Bodilis

1633. Yves Bodros.
1670-1679. Alain Kergouarc'h.
1682-1710. Yvo Derrien.
1710. Tanguy Donval.
1712-1715. Jean Barregar, mort le 28 Février 1720.
1714-1720. François Le Roux.
1720. Mars-Avril. Yves Le Bras.
1720-1751. Alain Le Roux.
1753-1757. Jean Couloigner.

1757-1779. Jean Le Brézel.
1780-1789. Yves Morvan.
1790. François Grall.

Recteurs de Bodilis

1804-1829. Yves Mével, né en 1750, prêtre en 1779.
1829-1834. Thomas Bernard, né à Plouider.
1834-1837. Jean-Marie Arzel, de Lampaul-Ploudalmézeau.
1837-1855. Jean-Louis Tanguy, de Guiclan.
1855-1857. Pierre Kervennic, de Lambézellec.
1857-1871. Jacques Castel, de Carantec.
1871-1873. François-Marie Cloarec, de Plouvorn.
1873-1883. Jean Rohou, de Roscoff.
1883-1884. Tremeur Queneuder, de Cléden-Poher.
1884-1888. Augustin Troussel, de Guerlesquin.
1888-1893. Alain Quiniou, de Châteauneuf.
1893. Alain Hernot, de Landivisiau.

Prêtres de Bodilis

1495-1513-1517. Hervé Thomas, 1538.
1518. Yves André.
1521. Guillaume Miqueal, 1529.
1540. Olivier Bailly.
1571. Alain Tomboul.
1614. Yves Arzur, 1619.
1629. Guillaume Kerangal.
1630. Ollivier Person, 1652.
1670. François Arzel.
1670-1715. Jean Caroff.
1670-1679. Jean Omnès.

1671-1718. Alain Baron.
1671-1774. Laurent Martin.
1671-1682. Yves Derrien, devient curé, en 1682.
1671-1676. Jean Madec.
1671-1672. Hervé Mésangoas.
1671-1679. François Le Hell.
1671-1699. Jean Mingam.
1671-1673. Guillaume Pradal.
1671. Guillaume Penguilly.
1671-1677. Paul Respliquet.
1672-1674. Alain Marc.
1674-1677. Yves Inisan.
1674-1675. Philippe Le Hir.
1674-1699-1707. François Madec.
1674-1675. Olivier Martin.
1675-1679. Maurice Mingant.
1676-1720. Jean Le Bihan.
1682-1712. Jean Berrégar, devient curé.
1693-1694. Guillaume Floch.
1694-1699. François Baron.
1702-1716. François Cren.
1709-1711. Jean Cornily.
1711-1714. Mathieu Couloigner.
1712-1714. Mathieu Kerraoul.
1716-1726. François Cam.
1716-1719. Alain Le Roux, diacre ; curé en 1720.
1720-1725. Laurent Pérès.
1723-1751. François Couloigner.
1726-1736. Jean Piolot.
1732-1735. Jean Thépault de Crechalliou.
1734-1756. Jean Le Brézel, devient curé.
1734-1736. François Le Hir.
1736-1782. François Le Roux, mort en odeur de sainteté le 23 Avril. Sa tombe, sur laquelle on conduit encore

les enfants lents à marcher, se trouve auprès du Calvaire, côté Nord de l'église.

1737-1743. Jean Couloigner, devient curé,
1740. Yves Pouliquen.
1750-1756. François Prigent.
1744 1745. Alain Pouliquen.
1740-1774. Jean Berregar, né en 1716, prêtre en 1748.
1756-1767. René-Joseph Pennec.
1761-1762. Pierre Tanné.
1762-1767. Michel le Borgne.
1763-1770. Yves Cueff.
1774-1779. Hervé Sanquer.
1778. René Bizien.
1779-1804. Yves Mével, devient recteur.
1780-1781. Barthélémy le Roux.
1784-1813. Pierre Goasduff.

Comme on peut en juger par cette longue liste, le chiffre des prêtres habitant Bodilis était relativement considérable; on peut en trouver la raison dans le nombre des chapellenies à desservir, on en comptait neuf en 1691 : les chapellenies de Saint-Jean-Baptiste, de l'étang, de Lambezre, de Yves Person, prêtre, de Yves Rannou, de Jean Rannou, de Yves Abgrall, de Catherine Madec, de Jean Berregar, prêtre, ou de Pont-Arzullier.

La trève de Bodilis était divisée en six cordellées : Le Bourg, Mouster-Paul, Coat-Sabiec, Ninivit, Le Plessix ou Quinquis et Lambezre.

En 1800, Bodilis comptait 1,800 âmes.

Elle en compte 1,814, en 1900.

Vicaires de Bodilis depuis le Concordat

1804-1807. Pierre Goasduff, né au Drénec en 1748, prêtre en 1776.
1814. Guillaume Cabioc'h, né à Roscoff en 1744, prêtre en 1770.
1815-1827. Jean-François Troniou, né en 1785 à Guipavas, prêtre en 1814.
1827-1833. Olivier Donval, né à Sizun.
1833-1834. Louis Le Gac, de Berrien.
1835-1836. René Guilcher, de Saint-Jean-du-Doigt.
1836-1837. Jean-Pierre Felep, de Landerneau.
1837-1845. Alain Postec, de Plouvorn.
1845-1848. Modet Pennors, de Cléder.
1848-1849. Joseph Le Gall, de Plougastel-Daoulas.
1849-1852. Jean Boucher, de Plouguerneau.
1852-1853. Alain-Marie Inisan, de Plounévez-Lochrist.
1853-1857. Vincent Le Traon, de Cléder.
1857-1866. Olivier Rohel, de Plouédern.
1866-1882. Jules-Lucien Daniélou, de Locronan.
1882-1883. Yves Penndu, de Ploujean.
1883-1890. Jean Poulhazan, de Primelin.
1890-1897. Joseph Le Gall, de Plougastel-Daoulas.
1897-1902. Nicolas-Marie Drogou, du Bourg-Blanc.
1902. Jean-François-Marie Menguy, de Ploudalmézeau.

Seigneurs de Bodilis

Dourguy, Sr de Lambezre. *De gueules à 6 besants d'or 3. 3. et un annelet d'argent au 1er canton* (alias *en abyme*).

Lambezre, Sr du dit lieu, en Bodilis. *D'argent à 6 macles d'azur, un écu de gueules en abyme.*

de l'Estang, Sr du dit lieu, en Plougar. *Écartelé au 1er et 4 d'or à la coquille de gueules* qui est l'Estang, *aux 2 et 3 losangé d'argent et de sable,* qui est Rusquec.

Launoy, Sr de l'Estang. *D'argent au lion d'azur armé et lampassé de gueules couronné d'or.*

Sarsfield, Sr de Creachcaribot. *Parti de gueules et d'argent, à la fleur de lys de l'un en l'autre ;* alias *chargé sur le haut d'une étoile d'azur au canton d'argent chargé d'une main dextre de carnation posée en pal ;* devise : *virtus non vertitur.*

Sparler, Sr de l'Estang. *De gueules à l'épée d'argent en bande, garnie d'or la pointe en bas ;* devise : *Aestus et frigoris expers,* et aussi : *tout au naturel.*

Prêtres originaires de Bodilis depuis le Concordat

Les dangers si nombreux qu'encourut le vénérable M. J. Mével, les souffrances que parfois il endura, pendant les dix années de terreur, pour procurer à ses compatriotes de Bodilis ainsi qu'aux habitants des paroisses voisines les secours de la Religion, attirèrent visiblement la bénédiction de Dieu sur son ministère.

Aussi vit-on bientôt accourir de tous côtés des jeunes gens, la plupart baptisés par M. Mével pendant la révolution, venant lui demander, au vieux presbytère du Bugn, de leur apprendre les premiers éléments de la langue latine, afin qu'ils puissent, à leur tour et au plus tôt, se dévouer au salut des âmes.

1812, 23 Mai. Bléas, Jean-Marie (1).
1814, 26 Mars. Bléas, Alain (2).

(1) Né à Plougourvest, mais élevé à Bodilis.
(2) Id. id.

1814, 26 Mars. Pouliquen, Laurent.
1814, 4 Juin. Berregar, Tanguy.
1814, 4 Juin. Rolland, Claude.
1815, 9 Avril. Caër, Alain.
1820, 27 Mars. Quentric, Olivier; décédé curé de Landivisiau, le 19 Juillet 1856.
1820, 27 Mai. Plantec, Louis ; décédé recteur de Landéda, le 6 Février 1835.
1824, 24 Octobre. Lotrou, Yves ; décédé recteur de Kernilis.
1825, 21 Août. Sizun, Claude ; décédé à la Trappe, le 21 Novembre 1871.
1826, 23 Décembre. Bléas, Jean-Michel-Catherine (1) ; décédé recteur de Plouguin.
1827, 8 Juillet. Richou, Jean-Marie ; décédé recteur du Bourg-Blanc, le 17 Novembre 1840.
1828, 22 Mars. Plantec, Gabriel ; décédé recteur de Saint-Jean-du-Doigt, 2 Avril 1871.
1830, 18 Décembre. Le Bras, François, décédé recteur de Plounéour-Ménez.
1831, 28 Mai. Diner, Yves ; décédé vicaire à Laz, Août 1836.
1833, 21 Décembre. Plantec, Hervé ; décédé à Guiclan, 24 Février 1871.
1836, 17 Décembre. Léon, Christophe-François ; décédé recteur de Saint-Melaine, 1861.
1839, 28 Juillet. Le Bras, Yves ; décédé recteur de Commana, le 19 Mai 1863.
1847, 18 Décembre. Bernard, Paul ; décédé recteur de Dirinon, le 20 Juin 1894.
1848, 30 Avril. Coulm, François ; décédé recteur démissionnaire de Beuzec-Cap-Sizun, 17 Mars 1881.

---

(1) Frère des deux premiers.

1851, 20 Décembre. Picard, Jean-Marie ; décédé au monastère de Kerbénéat, le 25 Avril 1897.

1854, 30 Juillet. Couloigner, René-Marie ; décédé vicaire à Pont-l'Abbé, le 9 Décembre 1861.

1856, 17 Mai. Guennégan, Jean-Marie ; décédé chez les PP. Jésuites à Quimper, le 20 Juillet 1896.

1862, 20 Décembre. Faujour, François ; recteur de Saint-Pabu, depuis 1890.

1862, 20 Décembre. Mesguen, Jacques ; décédé vicaire à Landerneau, le 30 Septembre 1868.

1862, 20 Décembre. Olivier, François ; né à Landivisiau, mais élevé à Bodilis ; décédé aumônier de l'Hospice de Lesneven, en 1874.

1870, 14 Août. Richou, Yves-Marie ; recteur du Bourg-Blanc, depuis 1894.

1871, 30 Juillet. Quentric, Yves ; entré aux missions étrangères, depuis.

1875, 10 Août. Le Roux François ; décédé vicaire à Coray, 1885.

1884, 10 Août. Rolland, Louis-François-Marie ; aumônier du Pensionnat-Likès, Quimper, depuis 1898.

1885, 4 Avril. Héliès, Guillaume-Marie ; aumônier de l'Hospice, Lesneven, depuis 1900.

1886, 10 Août. Pouliquen, Yves-Jean-Pierre, vicaire à Pleyber-Christ, depuis 1889.

1887, 10 Août. Caroff, Jean-François ; vicaire à Poullaouen, depuis 1887.

1889, 21 Décembre. Quentric, Jacques-Marie ; vicaire à Plouguer, depuis 1892.

1899, 25 Juillet. Dantec, Joseph-Marie ; vicaire à Landeleau, depuis 1903.

1899, 25 Juillet. Simon, Paul-Marie ; vicaire à Mahalon, depuis 1899.

1900, 25 Juillet. Cloarec, Christophe-Yves-Marie ; vicaire à Ploumiliau (Côtes-du-Nord), depuis 1901.

1901, 25 Juillet. Le Bras, Olivier, vicaire à Meilars, depuis 1902.

Monuments anciens relevés par M. du Chatellier

Au village du Quinquis, à 4 kilomètres au Sud du bourg, tuiles indiquant des restes d'établissement romain.

Sur le placitre du village de Mouster-Paul, restes de constructions romaines, briques à rebord.

En quittant le chemin de Lesneven à Commana, un peu à droite du chemin vicinal de Bodilis, butte en terre entourée de douves peu apparentes.

(A suivre.)

ARCHITECTURE BRETONNE

Etude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

PLOUÉGAT-GUERRAND. — Sur la porte du porche, 1536 : représentations de saint Méen, saint Egat, Baptême de Notre-Seigneur, saint Gueltas ou Gildas.

PLOUGASNOU. — Albâtre peint, Couronnement de la Sainte-Vierge, maintenant au musée de l'Évêché.

Le Saint-Esprit y est représenté sous forme humaine.

PLOUGONVELIN. — Au maître-autel, les soubassements des niches latérales sont ornés de panneaux où sont sculptées les quatre vertus cardinales.

Des deux côtés du maître-autel sont deux bas-reliefs donnant deux épisodes de la vie de saint Guénael, patron de la paroisse : 1° saint Guénael faisant jaillir une source à l'île de Groix ; 2° sa rencontre avec le comte Guerech, comme il est raconté dans sa vie par Albert Le Grand. Dans ce dernier tableau, le comte est costumé en seigneur du temps de Louis XIV, avec un chien de chasse et un fusil à pierre.

PLOUGOURVEST. — Au maître-autel : Sacrifice d'Abraham ; — Crucifiement ; — Couronnement d'épines ; — Descente de Croix.

PLOUGUER. — Dans le retable de l'autel Nord : Arbre de

Jessé ; — Cène ; — Lavement des pieds ; — Notre-Seigneur devant Pilate ; — Flagellation ; — Couronnement d'épines ; — Portement de Croix ; — Ascension ; — Dans le coffre de l'autel : Descente de Croix.

Plouhinec. — Dans le gradin de l'autel du transept Nord, petite Vierge à la chaise admirablement sculptée.

Plounéour-Ménez. — Au retable de l'autel Nord, grand haut-relief du Purgatoire, et religieux de trois ordres différents.

A l'église abbatiale du Relecq, à l'autel de Notre-Dame, la Madeleine au pied de la Croix, et personnages allégoriques aux piédestaux des quatre colonnes.

Plourin-Ploudalmézeau. — Sur la chaire à prêcher, légende de saint Budoc, fils de sainte Azénor.

Plouzévédé. — Au jubé et au chancel de Berven : les douze Apôtres, saints et saintes, dans le soubassement. Sur la façade : *Ecce-Homo ;* — Notre-Dame de Pitié ; — Portement de Croix ; — Mise au tombeau, 1601.

Pont-Croix. — A l'autel de Saint-Pierre, quatre médaillons : saint Pierre marchant sur les eaux ; — la tradition des clefs ; — saint Pierre, les clefs en main et la tiare à ses pieds ; — saint Pierre pleurant son péché, le coq chantant.

A l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, bas-relief de la Sainte-Vierge au pied de la croix, assistée de deux anges et recevant sur ses genoux le corps inanimé de son Fils ; — La Véronique.

Quimper. — A la cathédrale de Saint-Corentin, albâtres provenant de Penmarc'h et formant retable à l'autel des Saints-Anges ; on y voit : au milieu, Notre-Seigneur assis et bénissant ; dans les côtés, deux saintes couronnées, portant un livre fermé et une crosse abbatiale à volute feuillagée ; sainte Marguerite couronnée, tenant un livre ouvert et une croix dont elle enfonce la hampe dans

la gueule d'un dragon ailé ; autre sainte couronnée, tenant un glaive et une tête de mort.

Au Musée archéologique de Quimper, salle 2, un fragment de retable aussi en albâtre représentant un roi et une reine, ou bien un duc ou une duchesse dans des arcades flamboyantes. Mêmes dimensions et même dessin que ceux qui précèdent, devant faire partie de la même série. Deux panneaux plus petits : Baiser de Judas et Flagellation.

Roscoff. — Médaillons du maître-autel déjà décrits.

Au bas de l'église, une sorte de triptyque vitré renferme une série de bas-reliefs en albâtre retraçant les scènes suivantes : Annonciation ; — Adoration des Mages ; — Enfant-Jésus au milieu des docteurs ; — Flagellation ; — Crucifiement ; — Résurrection ; — Ascension.

Saint-Jean-du-Doigt. — Au retable du maître-autel : Annonciation ; — Visitation.

Saint-Ségal. — A la chapelle de Saint-Sébastien, au retable du maître-autel : saint Sébastien percé de flèches ; — son dernier supplice.

Des deux côtés : Vertus théologales et Vertus cardinales ; — saint Roch avec chien et ange.

A l'autel Nord, sur les volets de la niche de la Sainte-Vierge, au retable et dans le soubassement, onze bas-reliefs retracent l'histoire de la Sainte Maison de Lorette. Trois autres panneaux donnent l'histoire d'un saint évêque, et quatre sont consacrés à l'enfance de Notre-Seigneur. Les douze Apôtres forment encadrement autour de la statue de saint Joseph.

Dans le transept Nord : Nativité ; — Circoncision ; — Apparition de Notre-Seigneur à Marie-Madeleine ; — Disciples d'Emmaüs.

Saint-Servais. — Panneaux de la chaire à prêcher : Annonciation ; — Enfant-Jésus, Sainte-Vierge et saint

Joseph ; — Assomption ; — David et le prophète Nathan.

Socle de la croix du cimetière : Flagellation ; — Couronnement d'épines ; — Portement de Croix ; — Résurrection.

Sainte-Sève. — Au maître-autel : Dernière Cène ; — Lavement des pieds.

Saint-Thégonnec. — Panneaux de la chaire à prêcher : les quatre Évangélistes et les quatre grands Docteurs d'Occident.

Au dossier du siège de l'officiant, trois médaillons : Sacrifice d'Abraham ; — Sacre du roi David par le prophète Samuel ; — Un ange apparaît pour annoncer à David, par l'organe de Gad le prophète, les trois fléaux dont il est menacé par le Seigneur, et entre lesquels il peut choisir ; l'ange, pour figurer les trois fléaux, tient dans ses mains une tête de mort, une épée et un fouet.

Spézet. — Au fond du porche, vieux bas-relief en bois doré, dans le genre flamand, représentant la Nativité, et ayant quelques rapports avec le retable de Kerdévot.

NICHES A VOLETS

La plupart des statues anciennes ont leur place dans les retables d'autels ou dans des niches séparées. Il arrive que, lorsque ces statues sont l'objet d'un culte plus spécial, la niche qui les abrite est garnie de volets ou panneaux qui en font comme une sorte d'armoire, de manière à enfermer la statue en temps ordinaire, et à ne la faire apparaître, à ne l'exposer à la vénération du peuple et des pèlerins que le jour de sa fête patronale et aux solennités de l'année, de même que l'on fait l'ostension des reliques en certaines circonstances extraordinaires.

Ces panneaux de fermeture des niches sont parfois très simples, parfois enrichis de sujets en bas-reliefs ou en peinture, sujets ayant généralement un rapport direct avec le saint ou la sainte vénérée, quelquefois aussi étant absolument indépendants de sa légende.

Reprenons encore par ordre alphabétique les paroisses qui possèdent ces richesses.

Bannalec. — A la chapelle de Saint-Jacques, la statue de saint Jean-Baptiste le représente vêtu d'une peau de chameau et d'un manteau, tenant de la main gauche un livre surmonté d'un agneau qu'il montre de la main droite : *Ecce Agnus Dei.* Sur les volets de la niche qui l'enferme sont sculptées en bas-reliefs un peu simplistes les quatre scènes suivantes :

1. *Saint Jean prêchant dans le désert.* — Le Précurseur, debout sur une sorte de rocher, appuyé sur une palissade rustique, en guise de chaire, prêche devant quatre personnes : une femme à genoux ; un jeune homme assis sur des pierres ; le roi Hérode, en manteau et couronne, assis dans un grand fauteuil, la main passée dans sa longue barbe ; Hérodiade parlant à son mari, et semblant protester contre la sévérité des paroles du Prophète.

2. *Saint Jean mené prisonnier par ordre du roi Hérode.* — Le saint, les mains liées, est conduit brutalement dans une tour par un geôlier brandissant un gourdin et tenant une énorme clef.

3. *Décollation de la tête de saint Jean pour avoir dit la vérité.* — Saint Jean est agenouillé, les yeux bandés, les mains liées et appuyées sur un billot. Un bourreau, en bottes à revers, culotte bouffante et chemise rouge, brandit son glaive, pendant que Salomé, ou plutôt Hérodiade, couronne en tête, attend, la main gauche appuyée sur la hanche, et tenant un grand plat sous le bras droit.

4. *La tête de saint Jean mise dans un plat offerte à table*

au roi Hérode. — Hérode est assis à table, semble contristé et étreint sa barbe de la main droite. Hérodiade, tenant un couteau pointu, va percer la langue du Précurseur et met la main gauche sur l'épaule du roi, pour lui imposer sa volonté et faire taire ses remords. Salomé, les deux mains sur les hanches, semble braver et triompher, pendant que derrière elle Jeanne de Chuza, femme de l'intendant d'Hérode, est toute consternée et fait un geste de douleur.

Bodilis. — Scènes nombreuses et bizarres sculptées dans les sablières. Au fond du bas-côté Nord est l'autel de Notre-Dame de Bodilis. Autel et retable sont de facture assez récente et d'assez pauvre style. Mais la statue de la Sainte-Vierge est de tournure absolument gothique, et les panneaux à bas-reliefs qui la surmontent et qui l'entourent sont, de toute évidence, les volets de son ancienne niche. Les sujets qui y sont représentés sont : l'Annonciation ; — la Nativité ; — l'Adoration des Mages ; — la Fuite en Egypte ; — le Massacre des Innocents.

La disposition actuelle semble indiquer qu'il y avait autrefois trois volets, contenant chacun deux sujets, et que l'un de ces sujets a été supprimé, très probablement la Visitation.

Brennilis. — Au coin du maître-autel, du côté de l'Épître est cette inscription, en lettres gothiques : *Yves Toux procureur lan Mil CCCC IIII XX cinq (1485) commencement de cette chapelle.*

Tout à côté est la statue de Notre-Dame de Breac Ellis, contemporaine de la construction ; elle pose le pied sur le croissant de la lune, et au-dessous est le buste d'Ève ou bien le serpent ayant un buste féminin, tenant la pomme cause de la chute. Des deux côtés sont des volets avec ces sujets sculptés : l'Annonciation, d'une part l'ange Gabriel, avec ces mots : *Ave Maria ;* de l'autre la Sainte-

Vierge, avec : *Ecce ancilla Domini ;* — sainte Geneviève, tenant un cierge qu'un ange allume au moyen d'une bougie et qu'un démon cherche à éteindre au moyen d'un grand soufflet ; — sainte Apolline, tenant dans une tenaille une de ses dents arrachée.

Briec. — A la chapelle de Sainte-Cécile, de chaque côté du maître-autel, sont deux grandes niches à volets. Celle du côté de l'Évangile abrite sainte Cécile debout, les mains jointes, la tête couronnée, les nattes de sa chevelure opulente retenues par un large ruban. A côté d'elle est un petit orgue porté sur deux cariatides terminées par deux gaînes longues et effilées.

Sur les volets de la niche on a représenté en bas-reliefs : sainte Cécile plongée dans une chaudière, deux petits bourreaux nus soufflent et attisent le feu ; — saint Marc, avec rochet, chape et mitre pointue, prêchant à un roi païen qui l'écoute à genoux ; — sainte Apolline, ayant en main une longue tenaille ; — saint Durlou (saint Gurloës, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé), vêtu d'une robe échancrée sur les jambes, portant une sorte de couronne sur la tête, et tenant de la main droite la crosse abbatiale.

La deuxième niche est celle de saint Maurice, d'abord abbé de Langonnet, ensuite fondateur de l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoët, près Quimperlé. Il porte chape, mitre et crosse. Sur les volets sont sculptés saint Pierre, saint Paul, saint Corentin et saint Ambroise.

Collorec. — A la chapelle de Sainte-Marguerite, belle statue de cette sainte, assise sur deux dragons horribles. Sur les volets sont peints saint Laurent et saint Yves.

Crozon. — Au retable des *dix mille martyrs,* les douze panneaux du milieu sont sculptés en haut-relief, dans une sorte d'armoire, tandis que douze autres sont sculptés en bas-relief sur deux volets latéraux. Le panneau

isolé qui couronne le tout a aussi deux volets avec quatre sujets.

Guimaec. — A la chapelle de Christ, est un groupe triple comprenant sainte Anne portant la Sainte-Vierge, laquelle à son tour porte l'Enfant-Jésus. Sur les volets de la niche sont représentés en peinture : saint Pierre, saint Jacques, saint Dominique et un saint évêque.

A la chapelle de Notre-Dame-des-Joies, l'autel du transept Nord est surmonté de la statue de la Sainte-Vierge, tenant un sceptre de la main droite, couronnée de roses, avec chevelure abondante tombant sur les épaules. Elle porte l'Enfant-Jésus, qui bénit de la main droite et tient un livre sous le bras gauche. Sur les deux volets de la niche sont peintes quatre scènes dont la facture rappelle pour ainsi dire les finesses et le style des primitifs d'Italie ou encore le genre de Memling et de Jean de Bruges. Ces peintures sont signées d'un nom du pays : *P. Barazer fecit 1593*, et chaque scène est accompagnée d'une inscription, les trois premières composées de deux hexamètres :

1. — Adoration des Mages.

Mystica trigemino, regique, hominique Deoque,
Munera dona ferunt sacra ad cunabula reges.

2. — Présentation au Temple.

Mortali similis Deus hîc mortalis et ipse
Sistitur ante aras cœli qui præsidet aris.

3. — Assomption.

State viri lacrymisque modum jam ponite, cœlo
Altius evectum mundi jubar eximit umbras.

4. Couronnement de la Sainte-Vierge.

Veni de libano, sponsa mea, veni coronaberis.

Juch (Le). — Dans le sanctuaire, sont les statues de Notre-Dame et de l'Ange Gabriel. Les volets fermant les niches sont ornés de peintures des deux côtés : sur le côté intérieur ce sont des scènes, sur le côté extérieur des per-

sonnages en pied. Ces peintures sont très fines, ont le style de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie, et rappellent un peu les peintures flamandes de cette époque. A chaque niche il n'y a actuellement que deux volets, tandis qu'il y en avait trois primitivement, de sorte qu'il manque à chacune deux scènes et deux personnages.

Scènes de la niche de l'Ange Gabriel :

1. — Rencontre de sainte Anne et de saint Joachim sous la porte dorée.

2. — Présentation de la Sainte-Vierge au Temple. Sainte Anne et saint Joachim sont au pied d'un escalier élevé ; la petite Sainte-Vierge monte les degrés et se dirige vers le Grand-Prêtre.

3. — Mariage de la Sainte-Vierge.

4. — Visitation.

Scènes de la niche de Notre-Dame :

5. — Adoration des Mages.

6. — Fuite en Égypte.

7. — Légende du semeur. La Sainte-Vierge, fuyant en Égypte avec son divin Enfant, rencontre un homme qui semait son blé, et le prie de ne pas la trahir si les soldats d'Hérode viennent pour la poursuivre. Le laboureur promet, et Notre-Dame lui dit que son blé va croître immédiatement et monter en épis. En effet, le blé mûrit instantanément, de sorte que le laboureur peut le récolter aussitôt. Les soldats d'Hérode viennent et lui demandent s'il n'a pas vu passer une femme emportant son nouveau-né. Il répond qu'elle a passé lorsqu'il semait son blé. Les soldats déconcertés retournent sans continuer leur poursuite.

8. — Massacre des Innocents. Les soldats et les bourreaux ont des costumes étranges.

Personnages en pied :

Une sainte et quatre évêques sans caractéristiques ni attributs spéciaux ; — saint Paul, apôtre, tenant livre et épée ; — sainte Ursule avec flèche ; — sainte Marguerite foulant un dragon monstrueux.

Les scènes qui manquent et qui complétaient cet ensemble devaient être :

1. — Sainte Anne priant dans son jardin ;

2. — Saint Joachim gardant ses troupeaux sur les montagnes de Nazareth ;

3. — Nativité de l'Enfant-Jésus ;

4. — Adoration des bergers.

Locquirec. — Statue de la Sainte-Vierge, foulant aux pieds un buste de femme tenant une pomme et terminé en serpent. Elle est entourée d'un arbre de Jessé, représentant les rois de Juda, ancêtres de Notre-Seigneur ; et sur les volets latéraux sont les six bas-reliefs suivants : Annonciation ; — Visitation ; — Nativité ; — Adoration des Mages ; — Présentation ; — Fuite en Egypte.

Loqueffret. — Sur les volets du grand triptyque de la Sainte-Trinité, Anges, Patriarches, Apôtres, Martyrs, Pontifes, etc...

Pleyben. — A l'église paroissiale, nombreuses représentations dans les sablières aux corniches sculptées. A la chapelle de Guernilis, statue de saint Nicodème, tenant d'une main la couronne d'épines. La main gauche manque et tenait probablement les trois clous. Sur les montants de la niche sont sculptés les douze Apôtres ; et sur l'unique volet, la Descente de Croix et Notre-Seigneur, sur les genoux de sa Mère, entouré de saint Jean et des Saintes Femmes, Joseph d'Arimathie et Nicodème, lequel porte la sainte couronne et les trois clous.

A la chapelle de Notre-Dame de Lannélec, statue de la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus dans ses bras et fou-

lant aux pieds un immense dragon. Sur l'unique volet qui soit conservé, on voit les trois scènes suivantes : Annonciation. — Visitation. — Nativité de Notre-Seigneur.

Plogonnec. — La belle statue en pierre de saint Maudez était autrefois placée dans une niche dont les volets retraçaient sa légende en six ou huit tableaux ; ces panneaux ont été démontés et réunis dans un même cadre.

Plonévez-du-Faou. — A la chapelle de Saint-Herbot, à côté du maître-autel, au coin de l'Evangile, dans une niche Renaissance, la statue de Notre-Dame a sous les pieds la lune et le buste d'Eve tenant la pomme fatale. Sur les volets sont peints les bustes de six prophètes : Daniel, Zacharie, Jérémie, Isaïe, Joël, David.

Saint Herbot occupe une niche gothique au coin de l'Épître, mais les volets n'ont reçu aucune décoration.

Plougastel-Daoulas. — A la chapelle de Saint-Claude, niche de saint Eloi, avec volets simples, sans aucune représentation.

Plouzévédé. — A la chapelle de Notre-Dame de Berven. Au-dessus de l'autel de Notre-Dame, statue de la Sainte-Vierge posée sur le croissant de la lune, entourée d'une gloire rayonnante, d'une couronne de roses et d'un arbre de Jessé, avec deux personnages plus grands dans le bas : Abraham et Jessé. Dans le haut sont figurées trois Sibylles, tenant une corne, un berceau, une branche fleurie. Sur les deux volets sont sculptés six bas-reliefs : Annonciation ; — Visitation ; — Nativité ; — Ange apparaissant aux bergers ; — Adoration des Mages ; — Présentation au Temple.

Dans le transept Midi, la statue de saint Éloi est accompagnée de ces quatre scènes :

1. — Saint Éloi, évêque, arrête le cheval du roi Dagobert. Au-dessus, dans le ciel, est une colombe ;

2. — Saint Éloi est en prière pour conjurer l'incendie qui dévore trois maisons ;

3. — Saint Éloi, costumé en évêque, ferre un pied de cheval, détaché de l'animal ;

4. — Saint Éloi reçoit deux chartes de Dagobert.

Pont-Croix. — On peut citer les quatre médaillons accompagnant la belle statue de sainte Anne, dans un retable daté de 1673 : un ange annonçant à sainte Anne qu'elle sera mère de la Sainte-Vierge ; — la rencontre de sainte Anne et de saint Joachim sous la Porte dorée ; — sainte Anne instruisant la Sainte-Vierge enfant ; — la Visitation.

Saint-Jean-du-Doigt. — Au fond du porche, la très noble et très distinguée statue de saint Jean est enfermée dans une niche aux montants sculptés et au dais tout ajouré de découpures flamboyantes ; les volets, au lieu d'être ornementés, sont vitrés, afin que les fidèles et les pèlerins puissent toujours vénérer l'image du Précurseur.

Saint-Thégonnec. — Contre les parois de la nef, à une très grande hauteur, au-dessus et en face de la chaire à prêcher, sont deux niches abritant les statues de Notre-Dame-de-Bon-Secours, patronne de la paroisse, et de saint Thégonnec, le patron. Autour de Notre-Dame est sculpté un arbre de Jessé, et sur les volets sont les scènes suivantes : Annonciation ; — Visitation ; — Nativité ; — Ange apparaissant aux bergers ; — Présentation ; — Adoration des Mages.

Sur les volets de la niche de saint Thégonnec sont aussi sculptées des scènes de sa légende, mais qui sont difficiles à déterminer, d'abord à cause de la trop grande hauteur et aussi parce que son histoire est désormais peu connue.

SÉPULCRES DE NOTRE-SEIGNEUR

On s'est plu, au Moyen-Age et à la Renaissance, par dévotion pour la Passion de Notre-Seigneur, à représenter la *Mise au tombeau*. Voici quelle en est la composition ordinaire : Autour du corps inanimé du Sauveur, sont : la Sainte-Vierge, sa mère, soutenue par l'apôtre saint Jean ; la Madeleine, portant son vase d'aromates, les Saintes Femmes, Joseph d'Arimathie et Nicodème, tenant les extrémités du linceul.

A la cathédrale de Quimper existe un sépulcre que Mgr Sergent fit exécuter par M. Froc-Robert, vers 1868, et qui, m'a-t-on assuré, serait la copie du sépulcre de la cathédrale de Bourges. Je croirais plutôt que c'est la reproduction de celui de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Le plus ancien du pays est probablement celui de Sainte-Croix de Quimperlé, autrefois dans l'église, et maintenant au fond du jardin du presbytère. Les personnages sont en pierre blanche, ayant sur les bordures de leurs vêtements des feuillages brodés avec une extrême finesse, ou leurs noms gravés en jolies lettres fleuries : *Joseph ab Arimatheâ ; — Nicodemus ; — Abibon ; — Gamaliel meus dominus*. Lettres et ornements semblent indiquer les premières années du xvie siècle.

De la même époque doit être aussi le sépulcre de la chapelle de Coadry, en Scaër ; il est en grande vénération, et les pèlerins vont baiser avec respect les plaies du Sauveur, *an Autrou Christ*.

Les deux plus beaux, comme importance et correction de style, sont ceux de Saint-Thégonnec et de Lampaul-Guimiliau. Celui de Saint-Thégonnec est dans une sorte de crypte ou chambre basse, sous l'autel de l'ossuaire ou magnifique chapelle du cimetière. On y remarque tout

particulièrement la Véronique, la Madeleine et un ange pleurant au bord du tombeau.

A Lampaul, le sépulcre occupait autrefois aussi une place analogue, au-dessous de l'abside dans la chapelle de la Trinité. Comme il se rongeait par l'humidité, on l'a placé depuis plusieurs années au bas du collatéral Nord de l'église. La tête et le torse de Notre-Seigneur sont d'une noblesse sans égale, et l'on ne peut se défendre d'admirer l'expression douloureuse de tous les personnages, dont les yeux sont fixés sur la figure inanimée du Sauveur.

Ce monument est en pierre blanche, il est signé et daté : ANTHOINE : FECIT : 1676. C'est un des rares ouvrages qui portent la signature du sculpteur.

Après cela, nous pouvons nommer les sépulcres de Plouguerneau, de Saint-Martin de Morlaix, de Saint-Mathieu de Morlaix, dans un édicule derrière l'église, près de la chapelle de Notre-Dame-du-Mur, celui de Beuzec-Conq, maintenant au musée de Kériolet, dans la même paroisse ; puis à Rosporden, la même scène en haut-relief, sous l'autel latéral Nord.

TRIBUNES ET BUFFETS D'ORGUES

A quelle époque remonte l'usage des orgues dans nos églises de Basse-Bretagne ? Il est difficile de le préciser. Le plus ancien organiste cité pour la cathédrale de Quimper est Hervé an Theurin, 1468. D'après des vestiges anciens, on peut dire qu'un grand nombre d'églises et même quelques chapelles avaient des orgues dans le courant du XVIIe siècle.

Les plus anciennes tribunes qui existent sont celles de Saint-Melaine de Morlaix et de la cathédrale de Saint-

Pol. Elles sont décorées de panneaux en style flamboyant d'une très grande richesse et d'un dessin très correct, probablement du commencement du XVIe siècle. A celle de Saint-Pol on a ajouté une console centrale, d'un autre style, dans le courant du siècle suivant.

A PONT-CROIX, on voit au bas de la nef une petite tribune qui, dit-on, avait sa place précédemment dans la chapelle du Rosaire. Elle est aussi de style gothique, composée de panneaux à étoffes plissées, séparés par des contreforts ou pinacles couverts d'ornements sculptés et variés, avec frises de feuillages et de griffons en haut et en bas. Il y a environ dix ans, existait encore dans cette tribune un buffet d'orgue dont le style indiquait le commencement de la Renaissance, par conséquent le règne de François Ier.

La tribune à découpures et sculptures flamboyantes qui se trouve au bas de l'église de Goulven, n'est autre chose qu'un ancien jubé en chancel qui devait faire clôture autour du chœur. Cela est indiqué par l'absence de symétrie qui se remarque dans cet ouvrage et par la trace de poteaux d'appui qui ont été supprimés.

A SAINT-JEAN-DU-DOIGT on a une tribune bien simple, dont la façade consiste en une grande peinture sur bois, où l'on voit le roi David, couronne en tête, jouant de la harpe, sainte Cécile touchant de l'orgue, et au-dessus d'eux, des anges prenant part à leur concert. En dessous se lit cette inscription :

SA CŒCILIA. ORA. PRO. NOBIS — LE. ROY. DAVIT

Le style des peintures et de l'inscription nous reporte au XVIe siècle.

La plupart des autres tribunes appartiennent au XVIIe siècle, et se font remarquer par la richesse de leurs panneaux encadrés de colonnettes, ou de vigoureuses moulures, rehaussés de festons et d'arabesques. La plus belle

dans ce genre est celle de Guimiliau, dont nous avons déjà décrit les trois magnifiques bas-reliefs.

Après, et dans le même style, on peut citer Lampaul, Pleyben, Roscoff, Saint-Thégonnec, Sizun.

A Ergué-Gabéric, la façade est occupée par des peintures figurant des anges musiciens.

Tous les buffets d'orgue qui se trouvent dans les tribunes qu'on vient de citer, appartiennent au xviie ou au xviiie siècle ; il n'y en a pas un seul qui soit de l'époque gothique ni même de la vraie Renaissance. Ils se composent de deux, quatre ou six tourelles se terminant par de petits dômes ou lanternons, ou bien par des agencements de découpures et des urnes avec flammes ou fleurs, quelquefois aussi par des anges sonnant de la trompette ou de quelque instrument de musique. Les côtés forment encorbellement, au moyen de consoles ou de volutes feuillagées, ou bien sont portés par des cariatides. Outre les buffets garnissant les tribunes mentionnées, citons en plus ceux de Saint-Corentin de Quimper, Saint-Louis de Brest, Landivisiau et Rumengol.

SARCOPHAGES ANCIENS
OU CERCUEILS EN PIERRE

Au tome viiie du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1880, page 175 et *seq.*, M. l'abbé Euzenot, du diocèse de Vannes, a publié un mémoire détaillé et très savant sur les sarcophages du Morbihan. Dans notre pays les cercueils en pierre ne sont pas si nombreux que dans le département voisin ; les quelques exemplaires que nous connaissons méritent cependant d'être étudiés, précisément à cause de leur rareté.

M. Euzenot, dans sa notice, commence par faire un classement chronologique des différents sarcophages d'après leurs dimensions et leurs formes. Il base ce classement sur l'autorité d'illustres archéologues qui ont traité cette matière : l'abbé Martigny, l'abbé Cochet, M. P. Lacroix et M. de Caumont. Selon les données de ces savants, les sarcophages de l'époque mérovingienne, à partir du VIe siècle, ont environ deux mètres de longueur, sont plus étroits à la place des pieds qu'à celle de la tête du mort, mais sont creusés droits ou carrément aux deux extrémités. Les cercueils de l'époque carlovingienne au contraire présentent un caractère qui les distingue nettement des précédents ; ils ont un emboîtement, une entaille, une petite cellule évidée dans la pierre pour loger la tête.

Or, c'est ce détail qui semble être en contradiction avec la date que je crois pouvoir assigner au premier sarcophage dont je vais traiter. Ces caractères cités par M. Euzenot et indiqués par les archéologues sur lesquels il s'appuie sont-ils précis, absolus ? ou bien n'ont-ils pas pu être employés dans une région avant d'avoir été en usage dans une autre ? M. de Caumont et les autres savants n'ont pas étudié la Basse-Bretagne. Or, de même que notre architecture ancienne était différente de celle des autres provinces, de même aussi notre mobilier funéraire pouvait avoir ses formes spéciales, indépendantes de toute autre influence.

Quoi qu'il en soit, j'aborde mon sujet, et dans le cours de l'exposition je me propose de discuter les raisons pour et contre.

Saint-Jaoua.

Le premier sarcophage que je veux examiner est celui de saint Jaoua dans la chapelle de ce saint, à 500 mètres du bourg de Plouvien.

Ayant reçu commission de Sa Grandeur Mgr Valleau, évêque de Quimper, de regrettée mémoire, de faire l'ouverture du tombeau de saint Jaoua, pour rechercher les quelques reliques que l'on savait par la tradition y être restées après le transport de son corps, à l'époque des invasions normandes, je m'acquittai de ce mandat, le mardi 17 Août 1897, en présence de M. l'abbé Léal, recteur de la paroisse, avec le concours de sept hommes requis pour faire le travail et servir en même temps de témoins.

On a commencé par enlever les différentes pièces du monument gothique qui recouvrait le tombeau. Sous ce monument régnait une plate-forme en épaisses dalles de granit, lesquelles ayant été déplacées, on a découvert une longue pierre légèrement cintrée, semblant former couvercle. Sous ce couvercle était un sarcophage ou auge de pierre de faible profondeur, ayant extérieurement 2 m. 10 de longueur, et intérieurement, dans la partie creusée pour recevoir le corps, 1 m. 85. Cette partie excavée offrait à l'une des extrémités une petite logette ou cellule pour la tête, ayant 0 m. 30 de large et 0 m. 20 d'enfoncement. L'endroit des épaules mesurait 0 m. 53 de large, et le tout allait se rétrécissant pour n'avoir que 0 m. 40 aux pieds.

La dalle ayant servi à creuser ce cercueil n'ayant que peu d'épaisseur, il s'est trouvé que la profondeur était absolument insuffisante pour le corps qu'on devait y déposer puisqu'elle n'était que de 0 m. 08 aux pieds et de 0 m. 10 à la tête, et on s'est vu dans l'obligation de creuser également le couvercle, de 0 m. 10, de manière à donner un espace total de 0 m. 20 à la tête, et 0 m. 18 aux pieds, chose que l'on a pu constater sur place en retournant la dalle qui formait couvercle.

Cette particularité que les archéologues n'ont observée dans aucun autre sarcophage, qui est uniquement spéciale peut-être au cas actuel, nous met à l'aise pour dis-

cuter l'autre caractère, la logette de la tête qui semble contredire nos données.

Saint Jaoua qui a occupé le siège épiscopal de Léon, du vivant même de saint Pol, lequel, accablé par l'âge, s'était démis de cette charge, est mort vers l'an 590, donc en pleine période mérovingienne. Les historiens et la tradition s'accordent pour placer son tombeau à Plouvien, dans la chapelle qui porte son nom. Cette tradition est corroborée par le monument gothique du xve siècle ou du commencement du xvie siècle qu'on a érigé sur le lieu de sa sépulture, avec son effigie et cette inscription :
SAS . JOEVIN . EPUS . LEONS . FUIT . HIC . SEPULTUS.

De temps immémorial, la vénération s'est attachée à cette tombe comme étant celle du saint évêque ; on peut donc conclure légitimement que le sarcophage trouvé sous le monument sculpté est bien le cercueil en pierre dans lequel a été inhumé son corps et dont ses ossements sacrés ont été retirés pour les soustraire aux profanations des Normands, en y laissant toutefois quelques restes, comme précieux souvenir et comme objet du culte qui pouvait s'y perpétuer. Dans mes recherches, en effet, j'ai eu le bonheur d'y trouver quatre fragments d'os, dont une tête de fémur, la partie médiane du même membre et l'extrémité condylienne fendue en deux.

Donc, malgré la particularité de la petite cellule pour la tête, je me crois autorisé à avancer que ce sarcophage est vraiment mérovingien, en dépit des observations faites par les archéologues en dehors de notre pays.

Un détail à noter pour ce cercueil, comme pour quelques autres, c'est l'existence d'un trou d'évacuation percé vers le milieu pour laisser filtrer les liquides et les matières provenant de la décomposition du cadavre.

Il resterait encore une observation à faire à propos du sarcophage de saint Jaoua ; il existe un autre sarcophage

bien authentique et dont la date est connue, c'est celui de saint Gildas, en son église abbatiale de Saint-Gildas-de-Rhuys. Cet illustre abbé est mort en l'an 565, 25 années environ avant saint Jaoua. La tombe se trouvait autrefois sous le maître-autel dans un enfoncement en forme d'arcade basse et ouverte ; actuellement, le maître-autel ayant été changé de place et établi plus avant vers l'entrée du sanctuaire, le cercueil de pierre se trouve absolument isolé et posé à fleur de terre. Le couvercle de ce cercueil rappelle par ses dimensions celui de saint Jaoua ; par sa forme il en diffère un peu, étant moins fruste, et taillé en figure de toit plat avec pente des deux côtés et aux deux extrémités.

Les dimensions extérieures sont : 2 m. de longueur, 0 m. 70 de largeur à la tête, et 0 m. 30 aux pieds. S'il avait été possible de contrôler les dispositions intérieures, on aurait pu constater s'il y avait divers rapports de similitude avec le sarcophage de saint Jaoua, tout particulièrement pour ce qui regarde la logette de la tête, et conclure à la contemporanéité des deux monuments. Cette tombe a été ouverte en 1856, et malheureusement le procès-verbal ne fait pas mention de ce détail particulier qu'il aurait été si précieux de constater en la circonstance.

Lochrist.

A l'extérieur de la chapelle de Lochrist, en Plounévez-Lochrist, au pied du mur Nord, se trouve un sarcophage en granit dont la forme générale rappelle celui de saint Jaoua : il mesure 2 m. 23 de longueur totale, 0 m. 60 de largeur à la tête, et 0 m. 40 aux pieds. La partie creusée pour recevoir le corps est longue de 1 m. 96, large de 0 m. 47 aux épaules et 0 m. 18 aux pieds ; un trou d'évacuation existe aussi vers le milieu, et pour la place de la

tête est pratiquée une logette, la plus caractérisée que j'aie jamais constatée, puisqu'elle mesure 0 m. 26 de longueur sur 0 m. 20 de largeur ; au lieu d'être arrondie à son extrémité, cette logette est taillée carrément. La profondeur maxima sous le dos est de 0 m. 30. Ici aucune tradition ne nous dit à quel personnage a pu appartenir ce cercueil et nous indiquer par conséquent quel peut être son âge. Nous savons seulement que la fondation première de la chapelle de Lochrist remonte à l'enfance de saint Guénolé, en mémoire de la victoire de *Mil-Guern* remportée par son père Fragan sur les pirates qui voulaient envahir le pays ; mais le sarcophage en question peut être de beaucoup postérieur à ce premier établissement.

Plougonven.

Dans le cimetière de Plougonven, contre le mur Ouest, tout près du vieil ossuaire gothique, on remarque une auge qui sert au couvreur de l'endroit à éteindre de la chaux lorsqu'il a des réparations à faire à la toiture de l'église. Or, c'est là un vieux sarcophage qui a dû être extrait autrefois du sol de l'église ou de celui du cimetière ; sa forme spéciale et ses dimensions le démontrent bien. Il a comme longueur extérieure 2 m. 08, comme largeur à la tête 0 m. 78 et 0 m. 65 aux pieds. La longueur intérieure est de 1 m. 85, sur 0 m. 58 de largeur aux épaules et 0 m. 45 aux pieds ; la profondeur est de 0 m. 23. Ici il n'y a qu'un rudiment de cellule pour la tête, une simple entaille large de 0 m. 25, mais n'ayant que 0 m. 05 de saillie sur le reste, et, chose remarquable, la même entaille se répète à l'autre extrémité pour les pieds. C'est une disposition exceptionnelle, en dehors des observations ordinaires des archéologues et semblant échapper par là même à leurs règles de classification chronologique ; mais il faut cependant constater

Sarcophages

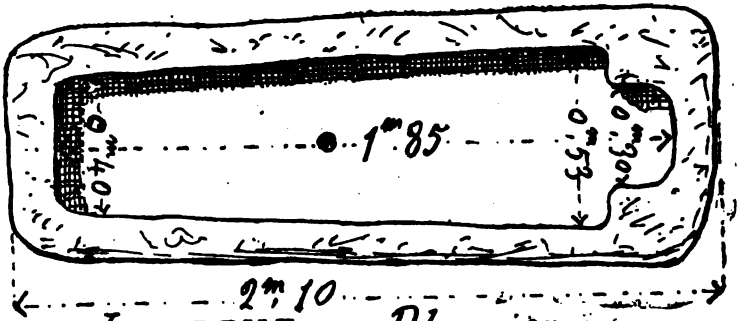

SAINT-JADUA en Plouvien.

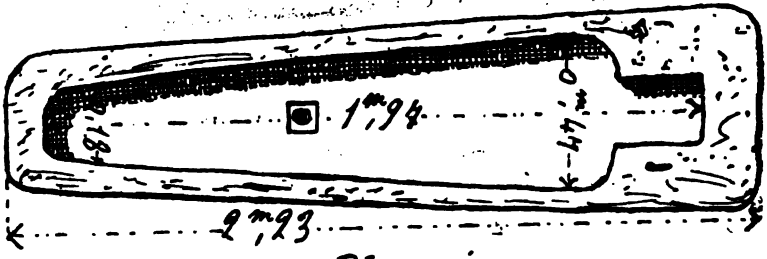

LOCHRIST, en Plounévez.

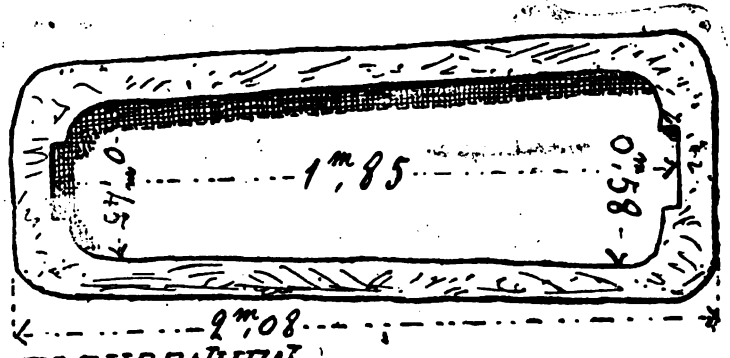

PLOUGONVEN.

bretons.

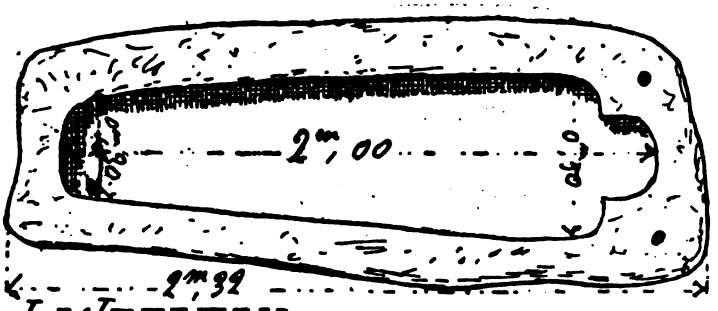

LANDELEAU.

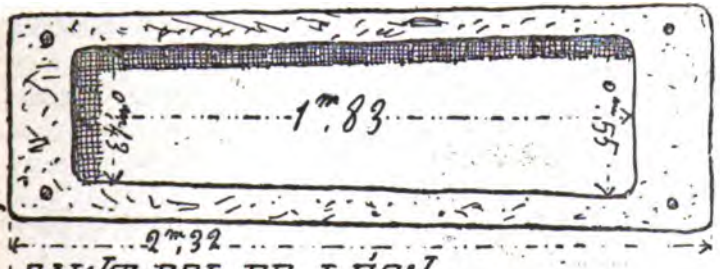

SAINT-POL-DE-LÉON

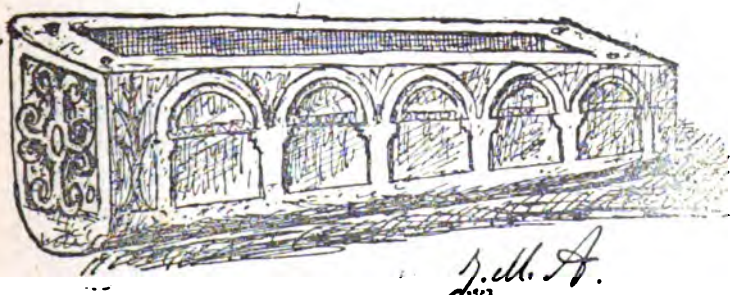

ici une certaine parenté avec les deux monuments qui nous ont occupés précédemment.

Landeleau.

Avant 1886 existait dans le cimetière de Landeleau, à 7 ou 8 mètres en avant du clocher, un petit oratoire de 4 m. 50 environ de longueur sur 3 mètres de largeur extérieure, désigné dans le pays sous la dénomination d' « Ermitage de Saint-Théleau ».

Saint Théleau ou Théliau, évêque de Landaff, en Cambrie, a, en effet, séjourné dans notre contrée. Il quitta son pays avec les survivants de son troupeau pour échapper à la peste qui avait décimé la population et qui menaçait de faire disparaître tous les habitants. Ils se réfugièrent tous en Armorique, où saint Théleau vint d'abord voir son beau-frère Budic, comte de Cornouaille, et sa sœur, la comtesse Anaumed, et demeura quelques mois chez eux ; après quoi, il poussa jusqu'à Dol pour visiter son ami saint Samson, auprès duquel il resta sept ans et sept mois (Dom Lobineau, p. 28, d'après le *Liber landavensis).*

Il est probable que pendant son séjour il passa par le territoire de Landeleau, où se construisit une église sous son vocable. Il est possible même qu'il y ait demeuré quelque temps et qu'on ait bâti un oratoire sur la place même où il habita. La construction que j'ai vue debout portait la date de 1684 ; mais dans les assises du soubassement on reconnaissait des lignes de moellons appareillés en fougères ou en arêtes de poisson et qui faisaient partie d'un édifice antérieur qui pouvait parfaitement dater du XIe siècle, peut-être même du IXe ou du XIIIe siècle.

C'est dans cet oratoire ou ermitage de saint Théleau que se trouvait le sarcophage connu de tout le monde sous le nom de *lit de saint Théleau.* Saint Yves étant de passage

dans cette paroisse coucha une nuit dans ce sarcophage par esprit de pénitence et par dévotion pour le saint dont il portait le nom. Depuis la démolition de l'ermitage, le cercueil de pierre a été transporté dans l'église qui, elle-même, a été récemment reconstruite.

Les mesures de ce sarcophage sont : 2 m. 32 de longueur extérieure, 2 m. de longueur dans la partie creusée, en y comprenant la logette de la tête, 0 m. 50 de largeur aux épaules et 0 m. 30 aux pieds et 0 m. 32 de profondeur. Deux trous de scellement qu'on remarque de chaque côté de la tête semblent indiquer que le couvercle était solidement fixé sur la partie inférieure, et ces traces de scellement se retrouvent encore dans d'autres cercueils, notamment dans le beau sarcophage de Saint-Pol-de-Léon. Dans le même caractère que ceux que je viens de mentionner, c'est-à-dire avec la cellule de la tête et largeur plus faible aux pieds, il existe encore deux autres sarcophages en granit, l'un au bas de l'église de Mahalon, servant de réservoir d'eau bénite, l'autre à la chapelle de Saint-Ronan, entre Landudec et Plozévet. Ajoutons-y un sarcophage provenant de la vieille collégiale de Carhaix et relégué maintenant au fond du cimetière ; puis un autre, connu sous le nom de sarcophage de saint Houardon et transporté de Landerneau au musée religieux de Saint-Louis de Brest.

Il est à croire qu'il en existe un grand nombre cachés dans le sol de nos cimetières et sous le pavé de nos églises.

Saint-Pol-de-Léon.

Le sarcophage que l'on voit à la cathédrale de Saint-Pol, dans le bas-côté Midi, est dans un genre absolument différent. C'est une grande auge carrée, ornementée extérieurement de sculptures sur ses deux côtés et ses deux extré-

mités, ayant comme mesures extérieures 2 m. 32 de longueur, 0 m. 73 de largeur à l'un des bouts et 0 m. 67 à l'autre. A l'intérieur elle a 1 m. 83 de longueur, l'extrémité de la tête, taillée carrément est large de 0 m. 55 et celle des pieds de 0 m. 43 ; la profondeur est de 0 m. 32. Comme je l'ai dit précédemment, aux quatre angles on trouve les traces de quatre scellements en plomb pour fixer le couvercle.

L'ornementation consiste en une série de cinq arcades à plein-cintre sur chacun des côtés, en une croix ancrée à l'extrémité des pieds. Toutes ces sculptures sont méplates et très peu saillantes. Sur les côtés on remarque encore quelques motifs gravés, arbuste, feuillage, chevrons, damiers, losanges. Tous ces caractères semblent devoir faire attribuer ce tombeau au XIe ou XIIe siècle. Notons cependant que des ornementations à peu près analogues se retrouvent sur des sarcophages attribués au Ve ou au VIe siècle. Le chanoine Toussaint de Saint-Luc, en 1664, prétend avoir lu sur le couvercle aujourd'hui disparu : HIC . JACET . CONANUS . BRITONUM . REX, tout en disant que les lettres étaient presque effacées ; il est donc probable qu'il aura pu lire le commencement de l'épitaphe, et qu'il aura deviné ou plutôt supposé les deux derniers mots. La donnée la plus vraisemblable est que ce n'est point le cercueil de Conan Mériadec, mais d'un évêque Conan dont M. le chanoine Peyron a trouvé le nom sur la liste des évêques de Léon au XIIe siècle.

Je ne parle que pour mémoire du grand sarcophage provenant de l'abbaye blanche de Quimperlé, ou couvent des Dominicains, devenu maintenant couvent des Dames de la Retraite. Cette grande auge en pierre se trouve actuellement dans une des salles du rez-de-chaussée de notre Musée départemental et a été décrite et savamment étudiée par M. l'abbé Euzenot au tome XII du *Bulletin de la Société archéologique,* année 1885, page 247.

Le tombeau de Jean de Monfort trouvé dans les ruines de la même église de l'abbaye blanche a fait également l'objet d'un mémoire de M. de la Villemarqué et d'une notice de M. l'abbé Euzenot, tome XI du *Bulletin*, 1884, pages 278 et 302.

Je termine en disant un mot de la sépulture que l'on dit être le tombeau du roi Grallon dans l'église abbatiale de Landévennec. A l'angle qui se trouve entre le transept Sud et le bas-côté du chœur existe une petite chapelle carrée de 2 m. 40 de côté à l'intérieur, couverte d'une voûte d'arêtes. On y accède par trois ouvertures donnant sur le collatéral, sur le transept et sur la sacristie. A environ un mètre de profondeur au-dessous des seuils de ces ouvertures, on descend par trois marches à une aire où l'on trouve une tombe maçonnée en gros moellons, ayant la forme des anciens sarcophages, offrant une logette pour la tête, une plus grande largeur pour les épaules, et se rétrécissant vers les pieds. La longueur de ce tombeau est de 1 m. 70.

Est-ce le tombeau primitif du roi Grallon, remontant à la première église, bâtie du temps de saint Guénolé ? ou bien est-ce une reconstitution faite lors de la reconstruction de cette église, au temps de l'abbé Blenlivet, c'est-à-dire vers l'an 1030 ?

TOMBEAUX DE SAINTS

Nous devons une mention toute spéciale aux tombeaux de nos vieux Saints, des apôtres qui ont évangélisé notre pays, des pontifes qui l'ont gouverné, des moines, ermites et anachorètes qui l'ont édifié par leurs vertus et leurs austérités.

Nous savons que saint Corentin a été enseveli dans son

église cathédrale, et que plus tard ses précieuses reliques ont été transportées au loin pour être soustraites aux profanations des Normands ; mais rien ne nous indique la place de son tombeau. A la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, une plaque de marbre noir dans le pavé du chœur marque l'emplacement du sépulcre de saint Pol ; rien n'existe que cette simple indication.

De même pour saint Guénolé, son histoire raconte qu'il fut enseveli « et mis en un coffret ou charnier de pierre, « élevé sur des pilastres de deux pieds et demy de hauteur « contre la paroy de la chapelle qui fait l'aisle gauche de « la croisée de l'église de Land-Tévenec ».

On est donc à bon droit autorisé à reconnaître la place de la sépulture du saint abbé dans le bras de croix ou même l'absidiole du transept Nord que l'on distingue encore dans les ruines de l'église abbatiale ; car l'église reconstruite au XIe siècle par l'abbé Blenlivet devait reproduire autant que possible les dispositions de l'édifice primitif, et il est à croire surtout qu'on respecta l'emplacement de la tombe du vénéré fondateur, comme on avait respecté celle du roi Grallon.

Nous sommes mieux partagés pour ce qui concerne quelques autres de nos vieux Saints. Des monuments assez importants et d'un caractère artistique ont été érigés dans le cours des siècles, sur le lieu de leur sépulture, par la piété des fidèles ou des généreux donateurs.

C'est ainsi qu'à Locronan, au milieu de la chapelle du *Pénity*, accolée au bas du collatéral Sud de la grande église, la duchesse Anne ou sa fille Renée de France, qui devint duchesse d'Este et de Ferrare, fit établir au-dessus du caveau où fut enseveli saint Ronan, une tombe en Kersanton consistant en une table sur laquelle est couchée la statue du Saint, couvert des ornements pontificaux, mitre en tête et la crosse dans la main gauche, foulant aux pieds

un animal monstrueux. La table est élevée de 1 mètre au-dessus du pavé, et supportée par six pilastres auxquels sont adossés des anges tenant des livres et des écussons.

A la chapelle de Saint-Jaoua, en Plouvien, au-dessus du sarcophage qui a renfermé le corps du saint évêque, est un monument de même matière et presque de même forme, sauf que la table est supportée par un massif orné sur son pourtour d'arcatures subtrilobées et ayant une ouverture ou passage étroit qui va d'une extrémité à l'autre. Le Saint est revêtu de ses ornements pontificaux, chasuble antique aux plis souples et gracieux, manipule, étole, tunique et aube, la tête coiffée de la mitre, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite. Deux petits anges soutiennent le coussin sur lequel repose sa tête, et cette tête est nimbée.

Sur le bord de la table on lit cette inscription en caractères gothiques :

Sas . Joevin . Epus . Leons . fuit . htc . sepultus.

Le caractère général du monument indiquerait le xve siècle.

Non loin de Plouvien, dans la paroisse de Bourg-Blanc, à la chapelle de Saint-Urfold, est la tombe de ce saint, oncle et maître de saint Hervé. C'est un sarcophage uni, sans inscription, élevé de terre de trois pieds, avec ouverture ou passage en dessous.

A Dirinon, au milieu de la petite chapelle du cimetière, est le tombeau de sainte Nonne, mère de saint David. Tout autour sont les statuettes des douze Apôtres, et sur la table élevée d'environ 0 m. 50, est la statue couchée de la sainte, vêtue en religieuse.

A Lannédern, le monument de saint Edern était autrefois au milieu de la nef, très probablement au dessus de son tombeau. Sous prétexte d'encombrement, on l'a maintenant relégué dans un coin sombre du bas-côté Nord,

Sur une arcature qui paraît être du XIVe siècle, le Saint est représenté couché, la tête couverte d'une aumusse, les mains jointes et les pieds reposant sur un cerf. C'est cet animal qui est sa caractéristique, et comme saint Théliau, évêque de Landaff, on le représente toujours chevauchant sur un cerf.

A la chapelle monumentale de SAINT-HERBOT, en Plonévez-du-Faou, dans la clôture même du chœur, est la tombe très simple de ce bon ermite, patron des vaches bretonnes. Sur quatre pilettes carrées est une table sur laquelle repose la statue couchée du Saint, vêtu d'une robe à longs plis et d'un camail à capuchon. Il a les mains jointes sur la poitrine, tient un bâton sous le bras gauche et un livre suspendu sous le bras droit. Au-dessus de sa tête est un fronton feuillagé, dans le style du XVe siècle, et à ses pieds un lion ou un chien couché.

Dans la crypte de SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ on vénère aussi la tombe de saint Gurloës, premier abbé de ce monastère. Sur un soubassement haut de 0 m. 80 ou 1 mètre, il est couché, vêtu de la chasuble antique, la crosse en main et les pieds appuyés sur un dragon.

Il convient d'ajouter à cette série de tombeaux de saints, le monument du vénérable *Michel Le Nobletz,* en l'église du CONQUET. Ce saint missionnaire avait passé dans cette ville les dernières années de sa vie et fut enterré dans l'église paroissiale de Lochrist, où ses restes furent exhumés au bout de quelques années et placés dans un tombeau de marbre noir veiné de blanc, surmonté de sa statue en pierre blanche, le représentant à genoux, en surplis et en étole, les mains jointes, dans l'attitude de la prière. Lorsque, vers 1852, l'église de Lochrist fut démolie pour être reconstruite au Conquet, le monument et les restes de Michel Le Nobletz y furent transférés également.

TOMBEAUX MONUMENTAUX
ET HISTORIÉS

Nos églises étaient autrefois remplies de tombes de seigneurs, bienfaiteurs, donateurs, prééminenciers, tombes logées dans des enfeus ou arcades le long des murailles, ou bien formant dallage dans le pavé, ou encore parfois élevées de un ou deux pieds au-dessus du sol. Un grand nombre ont disparu, par suite de mesures prises au commencement de la période révolutionnaire, et depuis cette époque encore par des remaniements et des renouvellements de pavage fait dans les églises.

Citons, aussi complètement qu'il sera possible, les tombes qui existent encore dans leur place primitive ou qui en ont été retirées pour être déposées ailleurs.

Dans la cathédrale de Quimper, on trouve un certain nombre de vieux tombeaux d'évêques ou de chanoines, et quelques-uns reconstitués. Nous les indiquons par ordre, en commençant par la chapelle des fonts baptismaux et en faisant le tour de la cathédrale en remontant le collatéral Nord, en citant même les plus récents, qui dès maintenant appartiennent à l'histoire :

Dans la chapelle des fonts, tombeau de Raoul Le Moël, qui occupa le siège de Quimper, de 1493 à 1501.

Sous le vitrail de saint Yves : Mgr de Plœuc, 1707-1739 ;

Chapelle de Saint-Pierre : Mgr Graveran, 1840-1855 ;

Chapelle de Saint-Corentin : Mgr Dom Anselme Nouvel, de l'ordre de Saint-Benoît, 1871-1886 ;

Près de la statue en marbre de Notre-Dame d'Espérance : Mgr Sergent, 1855-1871 ;

Chapelle de Notre-Dame de la Victoire : Even de la Forest, 1280-1290 ; Gatien de Monceaux, 1408-1416 ;

Sous le vitrail de saint Charles Borromée : Mgr Jacques-Théodore Lamarche, 1887-1892 ;

Chapelle de Saint-Paul : Pierre du Quenquis, chanoine de Quimper, de 1415-1459 ;

Chapelle de Saint-Jean-Baptiste : Bertrand de Rosmadec, 1415-1459 ;

Chapelle du sépulcre : Alain Le Maout, 1484-1493.

A la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, il faut signaler autour de la clôture du chœur et du sanctuaire, en commençant par le collatéral Sud, les tombeaux de :

Guillaume de Kersauson, 1292-1327 ;

Rolland de Neufville, 1565-1613 ;

François de Visdelou, 1661-1671, très belle œuvre en marbre blanc, terminée en 1720 par le sculpteur Coulonge, et représentant le prélat à demi-couché, en chape et ornements épiscopaux, tenant un livre ouvert ;

Mgr de la Marche, dernier évêque de Léon, 1772-1802, émigré en Angleterre et mort à Londres, en 1806.

René de Rieux, 1613-1651.

A l'entrée de la chapelle absidale est une tombe richement sculptée, dans le genre de la Renaissance, élevée en 1539, à la mémoire d'Olivier Richard, chanoine de Léon et de Nantes, archidiacre d'Ack.

En avant de la balustrade de la chapelle autrefois de Notre-Dame du Bon-Secours, maintenant chapelle des Reliques de saint Pol, on voit, dans le pavé, la pierre tombale d'Amice Picart, morte en odeur de sainteté, en 1652 ; puis la tombe de M. de Trébodennic, archidiacre de Léon, marquée de ses armes, *au massacre de cerf*.

Pour ce qui est des autres tombeaux, passons-les en revue par ordre alphabétique des paroisses.

Dans l'ancienne église de Beuzec-Cap-Caval, faisant maintenant partie de la paroisse de Plomeur, sous l'arcade du côté Sud du chœur est une tombe haute dont la table est ornée d'une croix fleuronnée, avec deux écussons portant deux lions rampants, et deux autres portant une

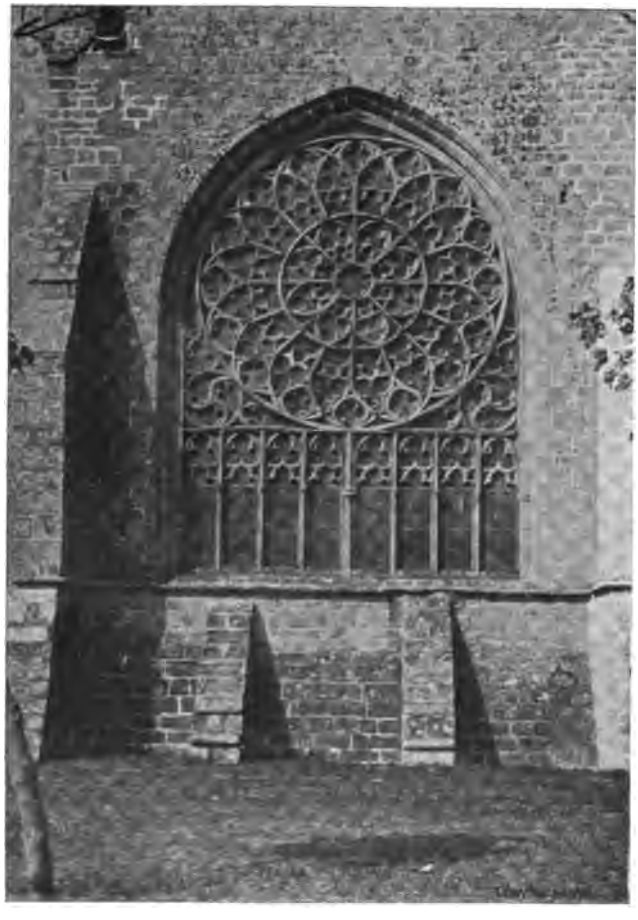

Pont-l'Abbé. — Rose absidale.

rose, probablement celle de *Trémic*, que l'on trouve aussi à la clef de voûte du porche de Lambour. Ces mêmes écussons sont alternés dans les arcatures des côtés de la tombe.

Dans le bas-côté Nord, un enfeu abrite une autre tombe haute ornée d'une croix simple et de deux écussons portant une croix latine et encore la rose des Trémic. Dans le pavé on trouve neuf tombes plates, offrant toujours les mêmes armes : *lion rampant, rose et croix.*

Beuzec-Cap-Sizun. — En restaurant le pavé de l'église, vers 1899, on trouva deux dalles tumulaires, qui y avaient été posées sens dessus dessous. Elles étaient blasonnées *d'une croix pattée* (?) — *d'hermines et trois chevrons d'argent,* qui est Plœuc, seigneurs de Kerharo, en Beuzec, — de *gueules et de vair,* qui est du Louët, seigneurs de Penaot, en Mahalon.

Ces dalles sont maintenant dressées contre le mur du préau de l'école libre des filles.

Beuzit-Conogan, ancienne paroisse près de Landerneau. — Dans les ruines de l'église, située sur la rive droite de l'Élorn, tout contre le chemin de fer allant vers Brest, on trouve la tombe de Troïlus de Mondragon.

Clohars-Fouesnant. — Au milieu de la nef, tombe haute, ornée d'une croix fleuronnée ; elle doit appartenir aux Bodinio ou aux Cheffontaines.

Combrit. — Autrefois devant le chœur, maintenant dans l'enfeu du transept Midi, tombe plate portant les armes du Cosquer : *d'argent, à sept feuilles de houx d'azur.*

Crozon. — Tombe avec effigie de chevalier, autrefois à l'église, maintenant dans la cour du presbytère.

Forêt-Fouesnant. — Autrefois au prieuré de Locamand, une tombe avec effigie de chevalier tenant un bâton prioral, et qui doit représenter Isaac du Plessis de Kergario, qui fut tout à la fois guerrier et prieur commandataire de Locamand, de 1610 à 1618. Cette pierre a

été transportée au château de Kernuz vers 1860. (Voir le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1899, p. 401.)

Guengat. — Tombe avec effigie double, chevalier et châtelaine, Lanascol ou Saint-Allouarn. Autrefois au bas du collatéral Nord, maintenant dans l'ossuaire.

Henvic. — Dans la vieille église, dalle en marbre noir d'un seigneur de Penamprat de Trémeur : *trois quintefeuilles et une étoile en abyme.*

Kerfeunteun. — Tombe portant effigie de chevalier du xvie siècle, provenant de Saint-Pierre de Cuzon, et maintenant au Musée de Kernuz. (Voir la notice de M. du Crest de Villeneuve, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1899, p. 412.)

Landéda. — A la chapelle de Saint-Laurent, tombe portant l'effigie d'un seigneur de Carman tué en duel, par un seigneur de Troménec.

Landivisiau. — Statue tumulaire d'Alain de Tournemine, autrefois à l'église de Landivisiau, maintenant à la villa de Sainte-Anne, près Pennpoul, en Saint-Pol-de-Léon.

Lannilis. — Statue tumulaire d'un seigneur de Kerengar ou de François du Coum, maintenant au Musée religieux de Saint-Louis de Brest.

Loc-Maria-Quimper. — Dans le bas-côté Nord, dalle tumulaire du prieur Alain de Pennélé, 1423, et autres tombes de prieurs et d'abbesses.

Locronan. — Tombe d'un seigneur de Névet.

Loctudy. — Une dalle, dressée contre la muraille, près de la porte de la sacristie, porte les armes des Kerfloux, seigneurs de Kerazan, avec quelques alliances. Une autre porte des écussons chargés d'un lion rampant couronné.

Plougasnou. — Autrefois, près de l'entrée de la chapelle de Kericuff, existait une tombe haute armoriée.

Plounévez-Lochrist. — A la chapelle de Lochrist, dalle d'Alain de Carman, 1253.

Plouvien. — A l'église paroissiale, tombe monumentale de Laurent-Benoît Richard, recteur de Cintré et chanoine de Nantes. Ce monument porte la date de 1555 et a été transféré de la chapelle ruinée de Tariec, dont Laurent Richard était un des fondateurs.

Ce tombeau, dont la corniche est ornée d'une guirlande de feuillages, repose sur des pilastres engagés, entre lesquels sont de petites figures de moines dans l'attitude de la prière et de la douleur. Au milieu de ces moines sont deux anges soutenant des écussons aux armes de Laurent-Benoît Richard : *une tête de cerf cantonnée de trois roses.* Sur trois banderoles déployées se lisent, en langue bretonne, les trois devises qui avaient fait la règle de sa vie : *Enori Doe — Meli Doe — Carret Doe.*

Le chanoine repose sur sa tombe, comme sur un lit funèbre, revêtu du surplis et de la chape. Sur les orfrois de cet ornement, enrichis de fleurs variées et de ses armes, sont représentés ses saints patrons, saint Laurent avec son gril et saint Benoît. Il porte trois anneaux aux doigts en signe de sa dignité de chanoine d'une église cathédrale et de ses grades de docteur en théologie et en droit. Sa barrette est à ses côtés.

Près de sa tête sont deux anges agenouillés, soutenant des plaques sur lesquelles sont gravées les images du crucifix et la Sainte-Vierge. Les pieds sont appuyés sur un cerf. *(Notice de M. l'abbé Jean Le Guen, ancien aumônier de la Retraite de Lesneven, originaire de Plouvien.)*

Sainte-Croix de Quimperlé. —. Près de la tombe de saint Gurloës, autre tombe décorée de la statue et des armes de l'abbé Henry de Lespervez, mort en 1434.

A la chapelle de Rosgrand, dalles funéraires armoriées de Simon-Bernard Joly de Rosgrand et de Catherine-Louise Briand du Stang, son épouse, 1774.

Saint-Eutrope. — Tombeau d'un seigneur de Rosampoul.

Saint-Louis de Brest. — En 1898, dans un remaniement du pavé du chœur, on en retira une dalle plus grande que les autres, renversée sens dessus dessous et portant, sur la face cachée dans le sol, une statue tumulaire d'un homme d'armes, qui doit être probablement Gilles de Texüe, mort le 12 Juillet 1514. Cette pierre est déposée au Musée religieux de Saint-Louis. (Voir la notice de M. du Crest de Villeneuve, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1898, p. 248.)

Musée de Quimper. — Dans une des salles du Musée départemental, mausolée reconstitué au moyen des restes des tombes des évêques Alain de Lespervez et Gatien de Monceaux. Sur la table repose la statue de François du Chastel, marquis de Mesle, sieur de Châteaugal et de Landeleau, gouverneur de Quimperlé pendant la Ligue, mort en 1612.

Dans la même salle, dressée contre le mur, la dalle tumulaire portant l'effigie gravée de Grallon de Kervastar, seigneur du dit lieu, en la paroisse d'Elliant : 1383.

Dans la cour du Musée, on trouve onze pierres tombales, historiées et armoriées, provenant presque toutes du couvent de Saint-François ou Cordeliers de Quimper.

Saint-Vougay. — Adossée à la façade Ouest de l'église, la dalle tumulaire de Louis Barbier, seigneur de Kerjean, avec effigie, du XVIe siècle.

Tréflaouénan. — Tombeau avec statue du sire de Kermilin, retirée de l'église et encastrée dans le pignon de la mairie.

Tréflévénez. — Dans un enfeu de l'église, tombe portant cette épitaphe :

Charissimo : S D : *Hamo :* HVON. *hoc pignus amoris æternum apposuit amantissimo filio suo Jacobo Ludovico qui obiit die 15. Feb. 1677.* — Devise : *Birviquen.*

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

100.

RÈGLEMENT CAPITULAIRE [1]

— 7 Mai 1264. —

Anno Domini M° CC° LXIV° die VII mensis maii fuit injuncta pena sub pena X librorum Floic quod non loqueretur verba injuriosa alicui canonico ad precipiendum ad libitum patientis predictam injuriam ; testibus presentibus : thesaurario, cantore, Guidone Fabri, Guillermo Moroci, canonicis.

Scriptum per me Riocum de Lustuhan, canonicum, et notarium apostolicum.

101.

SERMENT DE CHANOINE EXPECTANT

— 1267 [2] —

Ego Gaufridus Prepositi rector ecclesie de Golchuen (3) promitto me non venturum ad tractatus Capituli Corisopitensis nisi pro meo negocio speciali vel meorum nisi ad

(1) C. 31, f° 20.
(2) C. 31, f° 20.
(3) Forme ancienne de Goulien.

electiones, nisi vocatus a majore parte Capituli et quod non impetrabo distribuciones cotidianas in ecclesia per me nec per alium et impetratis super hoc, quod absit, nunquam utar, quousque prebenda michi debita in ecclesia Corisopitensi vacaverit et eam fuerim assecutus et hoc per juramentum meum confirmo, de manu propria scribo.

Datum in crastino purificationis B. M. Anno Domini M° CC° LX° septimo in capitulo generali. (1268. N. S.)

102.

SERMENT DE CHANOINE EXPECTANT

— 1267 (1) —

Ego M^str Gaufridus dictus Boch promitto me non venturum ad tractatus capituli Corisopitensis nisi pro meo negocio speciali, vel meorum nisi ad electiones, nisi vocatus a majore parte Capituli et quod non impetrabo distribuciones cotidianas, in ecclesia per me nec per alium et impetratis super hoc, quod absit, nunquam utar, quousque prebenda michi debita in ecclesia Corisopitensi vacaverit et eam fuerim assecutus, et hoc per juramentum meum affirmo, et manu propria scribo.

Datum in crastino purificationis B. M. V. Anno Domini M° CC° LX° in capitulo generali (1). (1268. N. S.)

---

(1) C. 31, f° 20.
(2) Le mot *septimo* a été évidemment omis dans la date de cette pièce.

YVES CABELLIO
1267-1280

103.

LITTERE EPISCOPI SUPER CONTENTIONE SUPER VICARIA DE PLOE KERNEVEL ET ALIIS [1]

1267. Le Sgr Evesque de Cornouaille confirme les dons faits par ses prédécesseurs Evesques à son chapitre, leur accorde la présentation de Landeleau, non du vicariat de Plouguernevel qu'il se réserve, partage quelques terres dont le chapitre ne jouissait plus.

— 21 Octobre 1267. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis eciam audituris, Yvo divina permissione electus confirmatus ecclesie Corisopitensis, salutem in Domino sempiternam.

Noveritis, Nos litteras bone memorie Guidonis quondam episcopi Corisopitensis non cancellatas, non abolitas nec in aliqua parte sui viciatas, reçepisse ac vidisse verba subsequentia continentes sub hac forma :

Universis presentes litteras inspecturis, Guido miseracione divina Corisopitensis Episcopus, eternam in Domino salutem.

Noveritis quod cum contencio esset inter nos ex una parte et venerabile Capitulum nostre ecclesie ex altera, super terra de Colle-berri in parochia de Villa fontis et super anniversariis bone memorie Renaldi quondam Episcopi Corisopitensis et defunctorum magistri Gallerani et Gauffridi dicti Boffic canonicorum quondam ecclesie Corisopitensis et super conferendis vicariis ecclesiarum de Ploe Kernevel, de Plebe nova in Porzoez et de Kemenet maen (2) concessarum ab antecessoribus nostris in usus

(1) C. 56, 54.
(2) Ancienne forme de Quéménéven.

Capellanorum et clericorum chori, dyaconi et subdyaconi ecclesie Corisopitensis et super terra de Laneloc in parrochia de Pleizben, ita est inter nos et ipsos unanimiter concordatum et attemptatum, quod dicta terra de Kenecberr inter nos et dictum Capitulum per medium dividetur.

Item dicta anniversaria dicto Capitulo libera pacifice permanebunt.

Item nos vicariam de Ploe Kernevel conferemus et Capitulum ad alias vicarias, personas eligent et eas ad ipsas vicarias nobis et nostris successoribus presentabunt.

De terra vero de Lanneloc testimonium audietur et secundum testimonium, terra episcopi et terra Capituli dividetur.

Item recognoscimus ecclesiam de Lan de leou (1) ad jus patronatus dicti Capituli pertinere, nec intendimus nec volumus per collacionem quam fecimus semel de ipsa ecclesia ignoranter magistro Danieli de Mathalon, predicto Capitulo aliquod prejudicium generare, collatione tamen ipsi Danieli facta in suo robore duratura.

Nos autem volentes jura quorumlibet observare illesa et precipue ea que sunt vel debent esse nostri Capituli, ecclesias ipsi Capitulo a nostris antecessoribus ad quemlibet pium usum in ecclesia Corisopitensi collatas et constitutiones et consuetudines ipsius ecclesie legitimas, ratas habentes et firmas in quantum cum Deo possumus, auctoritate Ordinaria confirmamus.

In cujus rei testimonium istas litteras, sigillo nostro una cum sigillo dicti Capituli, fecimus sigillari.

Datum in crastino kalendarum maij anno domini M° CC° sexagesimo septimo.

Nos autem volentes jura quorumlibet observare illesa et precipue ea que sunt vel debent esse nostri Capituli,

---

(1) Landeleau.

ecclesias ipsi Capitulo a nostris antecessoribus ad quemlibet pium usum in ecclesia Corisopitensi collatas et constistutiones et consuetudines ipsius ecclesie legitimas ratas habentes et firmas in quantum cum Deo possumus, auctoritate ordinaria confirmamus.

In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo nostro duximus sigillandas.

Datum die veneris proxima post synodum S^ti^ Luce anno domini M° CC° sexagesimo septimo (1).

104.

SERMENT EN EXPECTATIVE DE PRÉBENDE (2)

— Mai 1268. —

Ego Henricus Torz clericus promitto me non venturum ad tractatus capituli Corisopitensis nisi pro meo negocio vel meorum nisi ad elecciones vel a majori parte capituli vocatus, et quod non impetrabo distribuciones cotidianas in ecclesia per me vel per alium et impetratis super hoc, quod absit, non utar, quousque prebenda mihi debita in ecclesia Corisopitensi vacaverit et eam fuerim assecutus et hoc per juramentum meum affirmo et manu propria scribo.

Datum in festo Inventionis S. Crucis, anno Domini MM° LX° octavo in capitulo generali.

105.

STATUTS CAPITULAIRES (3)

— 1268. —

A. D. M° CC°..... Statutum fuit in capitulo generali Sancti Luce, presente domino Episcopo, quod de firma

---

(1) En 1267, le 18 Octobre, fête de St Luc, tombant un mardi, le vendredi suivant était le 21.

(2) C. 31, 20.

(3) Les quatre actes qui suivent extraits du Cart. 31, f° 21, verso, sont grattés et en partie illisibles.

ecclesie de Ploe Kernevel octo capellani (1) habebunt XVII libras, diaconi et subdiaconi LX..... scilicet quatuor..... XII libras..... alii masicoti de novo electi, scilicet Daniel..... Guido clericus Eudo IIII libras.....

Item statutum fuit quod omnes canonici.....residentes..... solvant VI libras.....quilibet eorum XL solidos.....quod..... absentes fuerint..... et similiter qui..... fuerint absentes solvant ad truncum ecclesie Corisopitensis..... de quibus pro quolibet denario..... et..... teneantur..... in ecclesia Corisopitensi ad minus in tribus horis in matutinis in missis et vesperis..... sicut..... videbitur expedire.

Item statutum fuit in crastino sinodi pentecostes, presente domino episcopo, quod de XXVII^{l} de Ploe Kernevel habebunt octo capellani XVI^{l} et sic remanent XI libre et.... tribus canonicis absentibus omnino scilicet jacobo de vetr (eriis). Adam de Cerpiaco et Cantore VI^{l} et sic..... XI^{l} distribuende. Sic quatuor macicotis, XII libras Guidoni Fabri magistro scholarum XI solidos. Actum Anno Domini M^{o} CC^{o} LX.....

106.

Anno Domini M^{o} CC^{o} LX octavo die jovis post Synodum S^{ti}..... estivalis fuit in capitulo generali ordinatum, quod Gaufridus Decani clericus sit procurator generalis capituli Corisopitensis in..... centum solidos quolibet anno in duabus..... videlicet XL solidos de bursa..... de..... et..... solidos de luminari, qui Gaufridus..... et fidelitatem dicto capitulo..... *jurabit* presentibus et. — G. Calarou, Mg^{tro}....., Alano Dervei, Mg^{tro}, Petro..... Mg^{tro}, Alano Sarge, Gaufrido Prepositi, canonicis Corisopiten.

---

(1) Il s'agit ici des chapelains de la cathédrale, c'est-à-dire des sept curés ou vicaires et du sacriste.

107.

RECEPTION DE CHANOINE [1]

— 1269. —

Ego Mgr Ansellus dictus Gras clericus pro me juro et promitto me servaturum statuta ecclesie Corisopitensis et decreta, juro etiam fidelitatem dicte ecclesie, juro eciam me observaturum non prejudicaturum scienter juri alicujus Canonicorum receptorum in dicta ecclesia ante me ; predicta manu propria scripsi.

Datum in die Ascencionis Domini A. D. M. CCo LXo nono (2).

108.

DE MUTATIONE ARGENTARII

Que chanoine argentier sera changé d'an en an.

— 1269. —

Die sabbatti post festum Sti Chorentini hyemalis continuata a die veneris precedente, in Capitulo generali fuit statutum quod anno quolibet argentarius ecclesie mutatur et alius de canonicis instituatur.

Anno Domini Mo CCo LXo nono (3).

109.

DE PRESENTACIONE VICARIORUM SPECTANTIUM AD PRESENTACIONEM CAPITULI [4]

Vicariats en présentation au Chapitre de Cornouaille, à chacun le sien. Pionéour, Rostrenen, Beuzec, Plozévet, Combrit, Saint-Mathieu, Kerfeunteun, Plomodiern, Brieo, Tréguno, Scaezre, Spezet, Berien, Landeleau, Carnoet Poher, Banalleo, le reste en commun.

— 5 Juin 1270. —

Anno Domini Mo CCo LXXo die jovis in crastino synodi Penthecostes (5) statutum in generali capitulo Corisopitensi quia sepe inter canonicos Corisopitenses oriebatur

(1) C. 31, 20.
(2) En 1269, Pâques étant le 24 Mars, l'Ascension tombait le 2 Mai.
(3) En 1269, le samedi après le 12 Décembre était le 14 de ce mois.
(4) C. 56, 24.
(5) En 1270, la Pentecôte tombait le 1er Juin. Le jeudi suivant était le 5 du même mois.

contencio super collationibus et presentacionibus vicariorum spectancium ad presentationem et collationem Capituli Corisopitensis quod quicumque habuerit prebendam quam habet Magister Guido dictus Calarer presentabit ad vicariam de Ploeneor. Quicumque vero habuerit prebendam Roberti de Rulliaco presentabit ad vicariam de Rostroenen. Quicumque vero habuerit prebendam Magistri Droconis presentabit ad vicariam de Bozoc-Cap-Sizun. Quicumque vero habebit prebendam Petri de Maclaria presentabit ad vicariam de Ploezevet. Quicumque vero habebit prebendam Alani Dervei presentabit ad vicariam de Combrit. Quicumque vero habebit prebendam Firmini presentabit ad vicariam Sti Mathei. Qui vero habebit prebendam Magistri Gauffridi Infantis (1) presentabit ad vicariam de Kaerfonton. Qui vero habebit prebendam Gemeli de Verreriis presentabit ad vicariam de Ploemodierne. Qui vero habebit prebendam Guillermi de Locmaria presentabit ad prebendam vicariam de Briziac. Qui vero habebit prebendam Magistri petri de Roma presentabit ad vicariam de Tregunc. Qui vero habebit prebendam Magistri Jacobi Fisici (2) presentabit ad vicariam de Scazre. Qui vero habebit prebendam Guillermi Oliverii presentabit ad vicariam de Spezet. Qui vero habebit prebendam Magistri Eveni presentabit ad vicariam de Landeleu. Qui vero habebit prebendam Gaufridi Prepositi presentabit ad vicariam de Carnoet-Pochaer. Qui vero habebit prebendam Guillermi archidiaconi Cornubie presentabit ad vicariam de Banazlec.

Alia vero beneficia spectancia ad collationem seu presentationem dicti capituli conferentur et presentabuntur a communitate prout moris est. *(A suivre.)*

(1) Le nom *infantis* doit être la traduction du nom breton *buguel*.
(2) Ce mot *fisici* serait peut-être la traduction du breton, *louzaouer* ou *louzaouen*.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BODIVIT

Bodivit a cessé d'être paroisse au Concordat et a été rattaché à Plomelin.

L'église est maintenant en grande partie ruinée. La nef, sans bas-côtés, assez sombre et d'une grande simplicité, conserve encore sa toiture. On y remarque un foyer, près l'emplacement des fonts baptismaux.

La partie orientale, qui devait être le transept et le chœur avec collatéraux, forme un ensemble de ruines pittoresques, au milieu desquelles poussent des herbes folles, des arbustes, et même de grands arbres. Des colonnes octogonales, à bases et chapiteaux moulurés, indiquant le xve siècle, soutiennent des arcades qui sont réellement gothiques, quoiqu'elles soient en plein-cintre. Entre ces colonnes se trouve une tombe haute en granit, et dans le mur, au Nord, un ou deux enfeus à moitié éboulés.

La statue de saint David, le patron, est maintenant vénérée dans l'église paroissiale de Plomelin.

On voit dans le cimetière quelques chapiteaux provenant du cloître des Cordeliers de Quimper.

En 1684 (G. 111), Mme de Sévigné revendique dans cette église les prééminences suivantes :

« En l'église, un banc à double accoudoir joignant le balustre du côté de l'Évangile, avec tombe à cinq écussons, dont un chargé d'une levrette et les autres en alliance. En la vitre du pignon oriental elle y a les mêmes armoiries qu'à Pont-l'Abbé. »

L'église paroissiale, dédiée à Saint-Divy ou David, évêque, avait un autel sous le vocable de Sainte-Ursule (G. 111).

Les ressources de la Fabrique devaient être peu considérables, car nous remarquons dans le procès-verbal de visite de 1782 (Archives de l'Évêché) la note suivante :

« On supprimera la statue de saint Sébastien, qui n'est pas décente. On lambrissera et on pavera la nef. Nous défendons de se servir de l'ornement en papier et ordonnons de le brûler. La sacristie est fort incommode. »

État des Décimes en 1789

M. Duval, recteur	8l 15s
La fabrice	7l 15s
Saint-Roch	2l

Recteurs de Bodivit

1586-1589. P. Gourmelen.
1592-1595. Jan Moign.
1596-1628. Jan Bigon.
1628-1632. Martin Larzul.
1632-1636. Pierre Mynier.

Le V. Père Maunoir prêche à Bodivit en 1631 et 1632.

1636-1641. François Lagadou.

1641-1675. Pierre Gueznou.
Mission du V. Père Maunoir en 1656.
1677-1678. Guillaume Conan.
1678-1689. Pierre Picquet.
1689-1691. Olivier du Menez.
1691-1714. Jan Le Cor.
1714-1763. Noël Kernévez.
1763-1790. Corentin-Pierre Duval.
1790-1791. Thomas François Compagnon.

Sur les registres paroissiaux du temps de M. Le Cor, recteur (1691-1714), conservés au presbytère de Plomelin, nous relevons les deux annotations suivantes :

En 1693, c'est une prière touchante qu'il adresse aux Recteurs, ses futurs successeurs, qui sont peut-être encore dans le néant, mais qu'il supplie de songer à lui quand à son tour il ne sera plus.

« *Domini successores mei, pro me si placet orate, equidem pro vobis in missa semper Deum precor ex corde. Ergo Deum oro pro vobis, tempore forsan quo non estis ; ad turnum vero, cum ero nihil, mei spero memineritis.* »

L'autre note a trait à la révolte du papier timbré et du pillage du château du Cosquer.

« Le quinzième jour de Septembre 1697, Mathieu Mendez, âgé de 63 ans, du lieu du Coet, a esté inhumé par moy prestre soussignant dans l'église paroissiale de Bodivit, en présence de François Mendez, son frère, de Michel Mendez, son fils, de René Droal, de René Jaury et de plusieurs autres. Ce fut celuy qui sauva le reste de vie qu'on laissa à M. de Kersalaun dans le temps de la révolte, le portant sur ses épaules du Cosquer en secret, tandis que les autres s'enyvraient dans ce manoir, jusqu'au bateau pour estre transporté à Quimper où il reçut ses sacre-

ments et mourut tost après. En reconnaissance de quoy le duc de Chaulne, estant venu à Quimper avec des troupes, luy donna publiquement quelques pièces d'or et l'exempta de payer des tailles sa vie durant, par écrit avec son cachet, c'est ce qui est vrai, c'est ce qui s'est fait.

« Jan Le Cor, *recteur*. »

BOHARS (1)

Avant la Révolution, *Bohars* était une trève de *Guiler*, paroisse qui dépendait de l'archidiaconné d'*Ack* et de l'Évêché de Léon. Il en est fait mention sur les rôles des deniers censaux dus au Chapitre de Léon pour les années 1467-1487 et 1536 sous la rubrique suivante : (1467). *Censalia... Archidiaconatus Agnensis... Rector de Guiclars Botgarz X*s. (2)

L'orthographe *Botgartz, Botgarz, Bothars* est fréquemment usitée dans les registres paroissiaux ; on trouve encore la dernière forme sur la couverture d'un registre de l'État-civil pour l'an XIII.

I. — Étymologie

La signification du nom *Bohars* paraît être « l'habitation de la haie » ou encore : « l'habitation de le Garz ».

Bod, Bot (masc.) est un des nombreux vocables bretons qui désignent une résidence d'une nature particulière,

---

(1) Cette notice sur Bohars nous a été gracieusement communiquée par l'écrivain érudit qui dépouille, avec un si grand intérêt pour l'histoire, les archives des paroisses de Brest dans l'*Echo paroissial*.

(2) (1487) Guiler et Botgartz. (1536) Guylerz Botgarz.

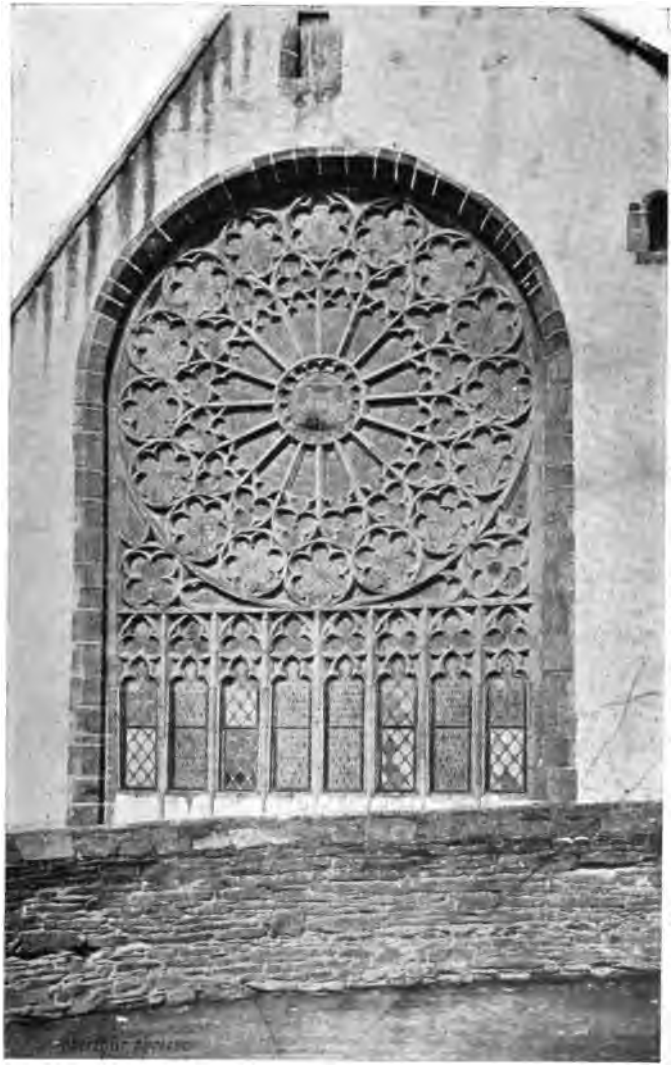

Morlaix. — Rose de l'église des Jacobins.

comme *Castel, Enez, Garz, Lan, Lez, Loc, Maner, Meur, Moguer, Porz, Sal, Tor, Ty.* Le sens propre de *Bot* est *buisson,* et, par extension, habitation située dans un massif d'arbres.

Quant à *Garz* (fém.) qu'on traduit en français par le mot *haie,* on le trouve soit seul, soit en composition (1); mais c'est également un nom d'homme, sans doute par attribution de nom de lieu : il existe des le Gars, le Hars, l'Hars, L'ars, Lars, et l'on trouve même, dans la seconde moitié du XIXe siècle, un maire de Bohars portant le premier de ces noms.

Pris comme nom de résidence, le mot *garz* désigne plus particulièrement une habitation palissadée, cachée au milieu des bois, — quelque chose comme les villages sud-africains, — et l'on pourrait se demander s'il ne faut pas ici le rapporter à une réminiscence de la petite forteresse en terre qui est si bien dissimulée au pied du taillis de Bohars-ar-Coat, et dont on parlera plus loin.

II. — Monuments religieux

a) Église.

Le P. Cyrille le Pennec semble ranger l'église de Bohars parmi les chapelles dédiées à la Sainte-Vierge. (Voir Albert le Grand, édition de Kerdanet, p. 511.) « En la paroisse « de *Guycler,* dit-il, le peuple fréquente, avec une grande « dévotion, la chappelle de *Botc'hartz,* d'autant que depuis « quelques années on y a establi le sainct Rosaire ; elle « est bastie sur les terres du seigneur de *Coatjunval.* »

(1) Le Garz ou la Haye en Guiclan, la Martyre, Milizac, Ploumoguer, Saint-Divy. — Coathars ou Cohars en Ploumoguer, — Coatangars en Plouzévédé, — Menhars en Saint-Thégonnec, — Meznars en Saint-Vougay, — Penhars en Ploumoguer, — Quélars en Cléder, — Street-C'harz en Plabennec, — pour nous borner au Léon.

Mais le titulaire actuel de l'église est *saint Pierre-ès-Liens.*

M. de Kerdanet ajoute en note : « on y lit cette inscription : Faict du temps de *Mescam Beillou* et *Kaer* 1559 ». Cette inscription a disparu lors de l'élargissement de l'église en 1835, travail qui amena la démolition des murs latéraux, et fut exécutée par *Pondaven,* entrepreneur à Saint-Pol-de-Léon, sur un devis montant à 6,682 francs.

Le clocher avait été reconstruit antérieurement, en 1669, ainsi qu'en témoigne la date qu'on lit au-dessus de la porte d'entrée.

La chaire à prêcher est du même temps, — 1670 à 1679 ; mais elle n'appartient pas au mobilier primitif : elle provient de l'église du *Bourg-Blanc,* et fut achetée 50 francs. Elle est décorée d'une architecture rudimentaire, œuvre sans doute de quelque menuisier de village, inspirée par le souvenir de modèles appartenant à l'époque de la Renaissance. Sur la plate-bande de la corniche polygonale de l'abat-voix, on lit cette inscription : F : PAR : M : YVES : COVR — LAY : RECTE — VR : IAN : LEO — N : DE : TRIFI — LI : GOVVERNEVR : LAN 167..... —

A l'intérieur de l'église, au-dessus du maître-autel, on voit une statue de la Trinité, dont il ne reste que Dieu le Père. A l'autel du transept, du côté de l'Evangile, une statue de *saint Elar,* en bois, dans l'attitude mouvementée du XVIIIe siècle ; une autre statue en bois de la même époque, représentant un moine vêtu du costume dominicain, et portant le rabat, sur le piédestal de laquelle est inscrit le nom de saint Herbot ; au-dessus du retable, un tableau représentant la Sainte-Vierge, en assez mauvais état, mais qui paraît d'une bonne exécution.

Dans la sacristie, un Christ, et une statuette de la Sainte-Vierge en bois qui se porte processionnellement.

*
* *

Par un acte en date du *16 Juin 1499*, passé entre *Henry Kerguiziau*, escuyer, sieur de Kerguiziau, et *Henry du Val*, sieur du Traonmeur, d'une part,

Et d'autre part, *Bernard Mathilin*, ou autrement *Thomas*, procureur et fabricque de la p[ar]roe[sse] de Botgarts, — Jan le Cren, — Hervé Bohic, — Hamon Jourden, — Jan Morvan, — Jan du Moulin, — Jan Kerivault, — Jan de Rochglas, — Henry le Normand, — Guyomarc'h, — le Bris, — Allain Kerlozrec, — Guyziou an Rochglas, — Hamon March, — Symon Bougaran. — Bernard Robert, — Jan et Loys et Allain le Briz, — Guynazre Yvon an Quinquis, — Jan Macheron, — Allain Floch, — Yvon Pochat, — Yvon Floch, — Jan Boulch, — Hervé Robert, — Jan an Scoureur, — Guyon Cozian, — parroissiens de la ditte p[ar]roe[sse] de Botgartz, avecq[s] la plus saine et maires voix des dits paroissiens congrégés et assemblés au prosne de la grande messe dominicalle »,

Il est reconnu que les dits sieurs de *Kerguiziau* et *du Val* possèdent chacun d'eux en la dite Eglise sa chapelle croisée, savoir : « le *S[r] de Kerguiziau* devers l'Epistre, et le *Sr du Val* devers l'Evangile ».

En outre, les paroissiens les autorisent à augmenter, réparer et refaire ces chapelles, en les élargissant tant du côté du chœur que du cimetière, et à « y faire arche et voulte, tombe enlevée soubz les dites voultes » à charge pour eux d'entretenir les dites chapelles. (Archives du Traonmeur.)

A l'époque de la Ligue, la chapelle dite du Traonmeur fut le théâtre d'actes de violence ; on trouve, en effet, à la date du 11 Avril 1585, des lettres monitoires signées de *Guillaume Calvez*, chanoine de Léon, et commissaire de l'Evêque, relativement à une enquête ordonnée par la

cour royale de Saint-Renan, au sujet de « certains maligns p[er]sonages qui se seraient advancés de démolir et d'efacer les armoiries et intersignes que noble écuyer *Jean de Lesguen* seigneur temporel de Traonmeur avoict faict mettre à la chapelle du Traonmeur à Botgarz ».

La pièce est scellée aux armes de *Mgr Rolland de Neuville,* évêque de Léon de 1562 à 1613, qui sont : *de gueules au sautoir de vair.* (Archives du Traonmeur.)

On trouve encore, dans les mêmes archives, en date du 10 Novembre 1526, un acte d'opposition faite par noble homme « *Petrus ar Traon,* dominus temporalis de Traonmeur, » à la concession accordée par les paroissiens de la paroisse ou trève (sic) de Bohars (in ecclesia parrochiali seu treviali de Botgarts), à noble et puissant Tanguy de Kerguiziau, seigneur du dit lieu, de deux tombes : *Unum scilicet ad caput magni altaris dictæ Ecclesiæ super quod dicitur Evangelium, et aliud in medio chori, cujus caput contingenter se habet ad gradus prædicti altaris pro soma et prætio duodecim denariorum pro quolibet sepulchro.* (Archives du Traonmeur.)

b) Chapelle de Loquillau.

Cette chapelle, située au bas du bourg, et fondée par les seigneurs de *Kerguiziau,* était devenue de nos jours une dépendance du manoir de Keranouez : elle est aujourd'hui réunie à celui de *Kerampir.*

Il est de tradition qu'elle était autrefois dédiée à *saint Quijau,* et le préfixe *Loc* pourrait bien attester le séjour à Bohars de ce saint peu connu, dont le souvenir nous est encore commémoré par le nom que portait anciennement le manoir voisin de *Kerguiziau,* qu'on prononçait *Kerguichaou,* et qu'on appelle maintenant *Kerguillau.*

On ne sait rien de *S*[t] *Quijau ;* on retrouve toutefois son

nom dans le vocable de quelques localités : *S*t *Quijeau* ou *Quijo* en Lanvenegen, ancienne trève de Guiscriff, manoir ayant appartenu à la famille *Ansquer ; S*t *Quio,* manoir et chapelle en Cléguer, désignés sous le nom de *S*t *Guiau* en 1448 et *S*t *Cujau* en 1536 (Réformations et Montres de l'Évêché de Vannes). *Poulguiziau,* terre et famille du Léon cités dans l'armorial de *Guy le Borgne,* à identifier probablement avec *Poulquijeau,* terre du Léon qui a appartenu aux *Kerdaniel,* puis aux *Lisac. Quilliguizieau* en Plésidy, terre et famille citées par Guy le Borgne. Auprès des ruines du château de *Penhoat* en Taulé, il existe une fontaine de *S*t *Vizio* qui pourrait tout aussi bien se rapporter à *S*t *Tivizio.*

Quant aux textes, on ne connaît jusqu'à présent d'ancien que celui du Cartulaire de l'abbaye de Quimperlé, charte de 1081-84 (Édition de MM. Léon Maître et Paul le Berthou, p. 137), qui cite : « *Quandam villam juxta Caer Ahes, in qua est Sancti kigavi ecclesia* », *S*t *Quijeau,* commune et canton de Carhaix.

En Cornouaille, du côté d'Audierne, le nom de *Quijeau* s'est transformé en *Guichaou, Guichaoua.* Enfin, on trouve ce nom francisé en Guichoux aux environs de Morlaix (Taulé, Plouénan), avec les armes parlantes suivantes : le Guichoux ou le Guéhou : *d'argent au greslier* (1) *d'azur lié de gueules, accompagné de trois étoiles de gueules.* Enfin une famille *Quéjau* est mentionnée dans la paroisse de Gaël, aux Réformations de 1440 à 1543.

Quoi qu'il en soit, le culte de *S*t *Quijau,* qui existait encore à *Loquillau* en 1650, était remplacé au commencement du XIXe siècle par celui de la Vierge, et la chapelle était alors connue sous le nom de *N.-D. de Loquillau* ou

(1) On sait que l'embouchure d'une trompe ou grelier s'appelle enguichure.

N.-D. de Grâce. La statue vénérée existe encore : elle représente la Vierge portant l'Enfant-Jésus, et foulant aux pieds notre mère Ève, qui tient en sa main la pomme funeste.

En 1822, la chapelle était la propriété du Ch^er^ *Fleurine de la Garde* qui, par acte revêtu de sa signature et inséré au Registre du Conseil de fabrique, fit abandon de ses droits à la paroisse, à la condition que le culte y serait exercé ; et cependant la chapelle fut ultérieurement désaffectée par un nouveau propriétaire, et transformée en pressoir. Finalement, elle fut réédifiée et même agrandie au milieu du XIXe siècle, puis rendue à la dévotion publique, et son propriétaire actuel, M. le Comte de Trolong du Rumain, n'a rien négligé pour la décorer dans ce but.

On s'y rend en procession à la St Marc, l'un des jours des Rogations, à la Fête-Dieu, aux fêtes de l'Assomption et du Rosaire : on n'y va plus le jour du pardon de Bohars.

On conserve dans la chapelle quelques statues en bois, l'une de saint Joseph, l'autre d'une sainte dont la couronne royale est la seule caractéristique.

Dans la reconstruction de l'édifice, on a fait emploi d'une ancienne fenêtre du style flamboyant, qui est surmontée d'un écusson en bannière chargé d'un fascé, qui ne peut être que *Penancoat de Kerouazle* (le manoir de *Kerouazle* est en Guilers). A droite et à gauche de la fenêtre sont deux écussons frustes.

Près du chevet de la chapelle, une petite fontaine reçoit l'eau d'une source qui jaillit de la montagne ; elle est connue sous le nom de *feunteun Sant Vaodès.*

Saint Maudez est un des nombreux saints guérisseurs invoqués en Bretagne. Albert Le Grand rapporte dans sa vie que la terre de l'île où il bâtit son oratoire, au pays de Tréguier, et qui s'appelle *Isle de Maudez,* « sert d'antidote et remède très souverain contre les morsures ou piqueures des serpens et toutes sortes de bestes venimeu-

ses. L'usage en est qu'on en verse quelque peu en la boisson qu'on veut boire ; l'expérience de cette merveille se voit tous les jours ».

La tradition de cet usage s'est conservée à Bohars : la terre de la fontaine, délayée dans de l'eau, est un spécifique réputé contre les douleurs rhumatismales, et aussi contre l'enfle des bestiaux. On y venait autrefois de fort loin en pèlerinage ; si l'on pouvait se procurer un verre de terre recueilli aux abords de la source, et l'appliquer contre le membre malade, la mort de l'animal était le signe assuré d'une prompte guérison.

c) Chapelle du Manoir du Traonmeur.

Il y a aussi une chapelle particulière au manoir du *Traonmeur* ou *Tromeur ;* on s'y rendait autrefois processionnellement le jour de la Fête-Dieu.

d) Chapelle du manoir de Kerguiziau (aujourd'hui Kerguillau).

Cette chapelle est détruite, ainsi que l'ancien manoir de Kerguiziau. Elle était située à l'extrémité Est d'un vaste jardin enclos de murs ; les moulures de quelques pierres de taille provenant de la porte d'entrée permettent d'attribuer cet édifice au xve siècle.

III. — Clergé

Curés ou vicaires de Bohars.

1700. 13 Mai 1702. Nicolas Madec, prestre curé de Bohars, signe les registres.

Fin de 1702. — Ils sont signés J. Gouzian, prestre.

1703. 15 Février 1706. Pierre Floch, prestre, curé.

8 Mai 1706 à la fin de l'année, J. Gouzian, prestre.

1707 à 1710. Robert Le Hir, sous-curé jusqu'au 28 Février 1707, curé à dater du 1er Mars 1707.
1741-1775. Antoine Le Beïou.
1775-1786. Guillaume-Marie Ulfien Duval.
1789. Riou.

Au Concordat, se trouvait à la tête de la paroisse un singulier personnage qui pourrait bien être pris comme le type adouci des prêtres ordonnés par Expilly : c'était Hervé-Jean-André Pizivin, né à Saint-Martin de Morlaix, le 30 Octobre 1764.

« Enfant de chœur de la Cathédrale de Léon (écrit M. de Troerin en 1806), il fut ensuite attaché au bas chœur. J'avais comme chef de corps et grand chantre de fréquents rapports avec lui, on m'en portait souvent des plaintes quelques fois fondées, il était un peu mauvaise tête, mais je finissais par le calmer. La Révolution l'a perdu, il y donna en plein, mais n'a commis aucune atrocité, personne ne s'en est plaint, il est assez bon musicien mais fort bègue. Il était en basses classes au commencement de 1791, Expilly en fort peu de temps lui a imposé les mains. Son église de Bohars est bien tenue. » Tel est le témoignage assez modéré que rend de lui le grand vicaire de Mgr Dombideau pour le bas Léon en 1806.

Les archives de l'Evêché possèdent une lettre de M. Pizivin qui complète sa biographie. — Après avoir été ordonné par Expilly en Mars 1792 et placé à Saint-Sauveur de Brest, il ne tarda pas à subir la persécution de la Révolution arrivée à ses dernières conséquences, la proscription de toute idée religieuse.

« Après le renversement des autels (écrit-il le 17 Janvier 1806), j'ai quitté Brest pour me soustraire aux attaques et aux recherches des forcenés qui ne voyaient dans les prêtres que des fanatiques, des charlatans. Je me retirai chez une de mes tantes à Lesneven, où les jacobins étaient

en plus petit nombre qu'ailleurs et où les honnêtes gens pouvaient un peu plus contenir les coquins en respect. Cependant je n'y fus pas longtemps tranquille, quelques propos fanatiques éveillèrent sur moi l'attention des frères et amis ; mais une de mes anciennes connaissances, M. Miossec de Kerdanet, me fit nommer par le District élève de l'école normale à Paris, où j'arrivai le 19 décembre (1794 ?). Les cours y durèrent jusqu'au 6 Juillet suivant que j'ai quitté Paris pour aller chez une de mes tantes à Orléans. La Terreur finie, je retournai à Brest où par mon crédit j'obtins l'ouverture de Saint-Sauveur deux ans avant qu'on pût ouvrir Saint-Louis.

« A mon retour d'Orléans, me rendant à Brest, je fus forcé de séjourner à Nantes en attendant une escorte pour sortir ; il ne me restait de mes provisions faites à Saumur qu'une livre de pain moisi dont il fallut me contenter pendant six jours, n'ayant pas un sou de numéraire, mon papier de nulle valeur depuis Angers, et ne pouvant par conséquent entrer dans une auberge, je couchais le soir dans les allées, derrière les portes que je trouvai ouvertes.

« La cinquième nuit, je fus surpris dans cet état par une patrouille ; on trouva mon passe-port en règle et on me mena au corps de garde ; j'étais si désespéré que le septième jour, au matin 3 Novembre, je profitai de l'escorte et sans trop savoir ce que j'allai devenir, je sortis de Nantes étourdi par le malheur et trébuchant à chaque pas d'inanition. Je n'avais que la triste perspective ou de mourir de misère ou d'être égorgé par les chouans. En sortant de la ville, je fis rencontre de trois militaires auxquels je racontais ma misère et qui me sauvèrent la vie en me nourrissant à leurs dépens jusqu'à Vannes, là j'ai trouvé des amis opulents et généreux. »

Il est dit ailleurs que ce malheureux prêtre, pendant

son séjour à Paris, avait été réduit pour gagner sa vie à s'engager comme musicien dans un théâtre.

M. Pizivin quitta Bohars vers 1806 pour devenir sacristain et organiste à la cathédrale de Quimper. Il remplit pendant quelque temps les fonctions de recteur de Penhars, puis fut nommé recteur de Logonna-Daoulas, où il mourut en 1822.

Recteurs de Bohars depuis le Concordat.

1802-1806. Pizivin.
1806-1809. Cazuc.
1810-1817. Pochard.
1817-1837. Pierre-François Lannuzel, de Brélès.
1837-1841. Jean-François Calvez, de Plouénan.
1841-1870. Jean-Marie Berthou, de Plouzévédé.
1870-1880. François-Marie Kerneis, de Saint-Divy.
1880-1889. Prosper Podeur.
1889-1893. Desban.
1893. Pierre Mével.

Prêtres originaires de Bohars depuis le Concordat.

Drogou, François-Marie, prêtre le 27 Juillet 1834.
Drogou, Jean-Marie, prêtre le 29 Juillet 1849.
Drogou, Guillaume-Marie-Joseph, prêtre le 10 Août 1888.

IV. — Familles et Maisons nobles de Bohars

En Bretagne, il est impossible d'aborder l'étude archéologique d'une paroisse sans connaître les familles, — tant nobles que roturières, — qui l'habitaient ; des armes, un nom de Recteur ou de Fabrique sont souvent de précieux jalons pour déterminer la date ou l'attribution d'un monument, d'un tableau, d'une pièce d'orfèvrerie.

Les plus anciens documents qui nous fournissent des

renseignements sur les familles nobles de Bohars sont les réformations du xve siècle. On y trouve les noms des *Jouhan*, des *Kerguiziau* et des *du Val ;* nous parlerons plus loin des deux dernières familles.

Quant aux *Jouhan*, possessionnés en Trébabu, Saint-Renan, Plouzané, Milizac, et s^rs de Kermerien, en Guiler, ils portaient pour armes : *de gueules au lion d'or armé et lampassé d'argent, accompagné de 3 annelets de même*, et pour devise : *En Jouan point de soucis.*

Les *Jouhan de Kerroc'hic*, en Plouvien, qui n'ont point fait attache avec les précédents en 1670, bien que vraisemblablement de même souche, s'armaient : *d'or à 3 fasces ondées d'azur*, et aussi : *d'argent au huchet de gueules*, comme Kerhals.

La réformation du commencement du xve siècle porte Henry Jouan comme noble en Bohars.

Les principales maisons nobles de Bohars étaient :

1. *Kerguiziau.*

Kerguiziau, — aujourd'hui *Kerguillau*, — berceau de la famille qui porte le premier de ces noms, et dont les armes sont : *d'azur à 3 têtes d'aigle, aliàs d'épervier arrachées d'or*, et la devise : *Spes in Deo.*

L'*Écho paroissial* de Brest a publié dans sa partie archéologique (n°s 176 et suivants), une notice assez développée sur cette famille, qui remonte jusqu'à Henry, écuyer dans une montre de du Guesclin reçue au siège de Brest en 1370.

La dernière héritière de la branche aînée, *Jeanne*, épousa vers 1530 *Olivier du Louet* s^r de Coatjunval, et lui apporta la terre de Kerguiziau, pour laquelle il rendit aveu au roi le 11 Juillet 1541, comme père et garde naturel de *François du Louet* s^r de Kerguiziau. Les *du Louet*

avaient déjà quitté leurs armes personnelles pour prendre, depuis le commencement du XVIe siècle, celles de *Coetmenech*, qui sont *fascé de vair et de gueules.*

En 1675, *Achille de Harlay,* comte de Beaumont, conseiller d'Etat, épousa *Louise du Louet,* dame de Keranhoat, Coatjunval, Penhoadic, Kerguilliau ; il portait pour armes : *d'argent à 2 pals de sable.*

Leur fille, *Louise Magdeleine de Harlay,* fut mariée à *Christian Louis de Montmorency-Luxembourg,* prince de Tingry, souverain de Luxe, d'abord connu sous le nom de *Cher de Luxembourg,* fils de *François Henry,* cte de Luxe et de Bouteville, et de *Marie Charlotte de Clermont Tallard de Luxembourg,* duchesse de Piney, princesse de Tingry, baronne de Dangu. *Christian Louis de Montmorency,* créé maréchal de France en 1734, mourut en 1746. Les armes des *Montmorency* sont : *d'or à la croix de gueules cantonnée de 16 allérions d'azur ;* devise : *Dieu ayde au premier baron chrétien.*

L'ancien manoir de *Kerguiziau* a été détruit : il en reste quelques vestiges dans la ferme de *Kerguillau,* notamment des fenêtres dans le style du XIVe siècle. La chapelle, du XVe siècle, a été également démolie depuis longtemps. Cette terre appartient actuellement à M. le baron Didelot.

2. *Le Traonmeur* ou *Tromeur.*

Le *Traonmeur* ou *Tromeur* a été possédé successivement, par fusion, par les familles suivantes :

a) Traon ou *du Val ;* armes : *d'argent à la tour couverte de sable.* On voit figurer aux montres de 1534, 1544 et 1577, trois *Henry du Val,* les deux derniers dénommés srs de Penantraon (en Guiler). Cette famille s'est fondue vers 1560 dans *Lesguen.*

b) Lesguen, vers 1560 ; armes : *d'or au palmier d'azur,*

aliàs de *Rannou*, qui est *losangé d'argent et de sable*, au franc canton de *Lesguen*.

c) *Huon de Kermadec*, vers 1710 ; armes : *d'or à 3 annelets d'azur 2.1, cantonnés de 3 croisettes recroisettées de même*. Devise : *Atao, da virviquen*.

d) *le Bihannic de Tromenec*, vers le commencement du XIXe siècle ; armes : *de gueules à 2 dauphins affrontés d'or*.

e) *de Bergevin*, au XIXe siècle ; armes : *de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de 2 grappes de raisin et en pointe d'un croissant, aussi d'or*. Cette dernière famille possède encore le Tromeur.

Le 4 Avril 1587, Mgr *Rolland de Neufville*, évêque de Léon, autorisa noble homme *Jehan Lesguen*, sr du Traonmeur, pour l'amitié qu'il lui portait, à construire au dit manoir « ung coulombier et fuye à pigons ».

L'acte est signé de sa main, et porte, en date du 3 Février 1588, le consentement du procureur du roi, — *le sr de la Tour*, — vu l'assentiment de quelques gentilshommes voisins, et attendu l'antiquité et étendue suffisante du manoir du *Troumeur*.

3. *Penfel*.

Penfel appartenait, — au moins en partie, — en 1248, à Hervé IV de Léon, qui vendit à cette date à un bourgeois de Guingamp sa terre de *Penfeel* (D. Lobineau, I, 273). Il avait déjà vendu en 1239 au duc *Jean le Roux* la ville, le château et le port de Brest, moyennant une rente de 50 livres. Le Duc fit opérer le retrait de *Penfeel* par *Riou de Penanros*, sénéchal de Lesneven, et y fit construire des moulins du consentement d'*Aufroy de Penfeel* et avec la ratification de *Bernard du Chastel*.

Ce texte semble indiquer que l'acquisition du Duc ne

portait pas sur la totalité de *Penfeel*, et que cette terre était sous la mouvance des seigneurs *du Chastel*.

On lit dans l'armorial de *Vaumeloisel* que *Auffridus Penfel*, scutarius, qui possédait du bien proche Brest, *apud Penfell*, avait pour sceau *une fleur de lys*.

4. *Keramezec*.

Keramezec est un ancien manoir, possédé de nos jours par les familles de Parscau du Plessix et Saget de la Jonchère.

Parscau (*Bâr skao*, la montagne du Sureau) porte pour armes : *de sable à 3 quintefeuilles d'argent*, et pour devise : *Amseri (temporiser)* (Guy le Borgne).

Saget porte : *de gueules à 3 flèches empennées d'argent posées en pal, accompagnées de 3 annelets d'or*, alias : *au chef d'argent chargé de 3 bandes de sable* (P. de Courcy).

René Georges, S^gr de la Jonchère et d'Eancé, comte de Coesmes, épousa en 1724 *Mauricette Pauline de Ruellan*, fille du baron *du Tiercent*. Il mourut le 23 Décembre 1748.

5. *Keranouez* et *Kerampir*.

Keranouez et *Kerampir* sont de construction moderne ; la première de ces terres a été possédée depuis la Révolution par les familles *Fleurine de la Garde, du Marc'hallac'h, le Gars, de Dieuleveult* et *de Trolong du Rumain ;* la seconde par le contre-amiral *Lavaud* et *M. du Rumain*.

Armes des du Marc'hallac'h : *d'or à 3 orceaux de gueules ;* devise : *Usque ad aras*.

Armes des Dieuleveult : *d'azur à 6 croissants contournés d'argent ;* devise : *Diex le volt*.

Armes des Trolong : *Ecartelé aux 1 et 4 : d'argent à 5 tourteaux de sable en sautoir ; aux 2 et 3 d'azur au château d'argent ;* devise : *Raktal (sur le champ)*.

V. — Anciennes Stations militaires

La position de *Castellou izella*, au bas du bourg de Bohars, ne présente aujourd'hui rien de particulier, si ce n'est que son nom suppose l'existence d'un *Castellou huella*, situé sur un point voisin, d'altitude supérieure au bourg vraisemblablement.

Le retranchement de *Bohars ar c'hoat*, à 500 mètres du bourg, s'élève à l'extrémité du grand taillis de *Bohars ar c'hoat*, vestiges d'un bois qui rejoignait sans doute jadis les bois du *Traonmeur*, à quelques centaines de mètres de distance.

C'est un ouvrage octogonal, dont les saillants se sont éboulés formant des sortes de quarts de cônes. Il a 32 à 33 m. de diamètre inscrit jusqu'aux crêtes d'escarpe, et un commandement de 6 m. 50 à 7 m. sur le fond des fossés, et de 3 m. 50 à 4 m. sur les terrains avoisinants. Les fossés ont une profondeur de 3 m. ; leur largeur est de 4 m. au fond et de 6 m. 70 à la crête de la contrescarpe.

La position militaire est parfaitement choisie : les vues sur les revers du côté de Brest sont étendues, et cependant le poste est dérobé aux regards, et se confond avec les reliefs environnants. Il domine un ruisseau assez important, qui coule à ses pieds, et dont les eaux remplissent les fossés de ses ouvrages avancés. Ce ruisseau est coupé par une chaussée, et quelques travaux insignifiants suffisaient et suffiraient encore pour inonder en peu d'heures toute la vallée supérieure.

A l'extérieur du poste, un espace de plus d'un hectare, bordant le ruisseau, défendu par des fossés de 5 m. de largeur, en partie comblés, et des parapets de 2 m. 50 de hauteur, servait sans doute de parc à bestiaux. Il est traversé par un chemin creux de 70 m. de longueur, excavé

dans le terrain naturel, parfaitement dissimulé, et qui devait l'être encore davantage autrefois par la verdure des bois formant voûte au-dessus de ses berges.

A l'intérieur, il existe des traces de murailles dans la partie voisine du chemin couvert dont on vient de parler. On y pratiqua des fouilles du temps où M. de la Jonchère était maire de Bohars, et l'on y trouva divers objets en cuivre, sur lesquels je n'ai pu avoir de renseignements, et un plat qui est actuellement au presbytère de Bohars.

Ce plat, de forme rectangulaire terminée par deux parties circulaires de 0 m. 32 — 0 m. 22, est en cuivre jaune recouvert d'étain, à fond creux et larges rebords. Les rebords sont terminés par une petite moulure ; le fond est décoré de canaux dont les côtes viennent se perdre au milieu du plat. Il est difficile d'assigner une époque à cet objet.

Disons, pour terminer, que le chemin creux est désigné au cadastre sous le nom de *an doufez*, que l'ouvrage avancé porte celui de *dorguennic*, et le champ voisin celui de *parc ar moguer*. La prairie en amont s'appelle *ar clos*.

Enfin, à quelques centaines de mètres de distance, sur la rive opposée du ruisseau, dans un champ situé derrière la gare de *Bohars* et appartenant à *M. Castrec*, maire de cette commune, on a trouvé depuis dix ans six coins en bronze, — le dernier cette année ; et l'on voit à fleur de terre des débris de poteries noires et rouges et des fragments de charbons. On trouve encore des débris analogues un peu plus haut, dans un champ qui appartient au même propriétaire et qui borde la route de Bohars, à côté de sa maison.

(A suivre.)

CHRONIQUE

Une Revue parisienne : le *Bulletin de l'Association de l'Art sacré* (1) nous met au courant du mouvement des études archéologiques dans divers diocèses de France et nous renseigne sur les cours d'archéologie qui sont professés dans un certain nombre de Séminaires.

Quoique notre diocèse n'ait pas été peut-être le premier à entrer dans cette voie, on peut le considérer cependant comme l'initiateur, grâce à la COMMISSION DIOCÉSAINE D'ARCHITECTURE ET D'ARCHÉOLOGIE créée par Mgr l'Évêque, grâce au *Bulletin* qui a bien vite fait au loin la diffusion de nos travaux et qui a servi de bases à des créations analogues dans d'autres diocèses.

De plus, le cours d'archéologie sacrée, au Séminaire, n'est pas sans avoir déjà produit ses fruits. Les auditeurs ont appris à connaître, à estimer, à admirer nos monuments et nos richesses d'art ; ils ont appris surtout à observer toutes les productions artistiques qui sont disséminées dans nos églises de campagne et dans nos plus modestes chapelles ; et la preuve de ce résultat obtenu, c'est que bon nombre d'entre eux ont apporté des notes de vacances où se révélait leur esprit d'observation et de bonne critique, notes qui ont été déjà utilisées dans le travail d'ensemble sur l'*Architecture bretonne* publié dans ce *Bulletin*, mais qui serviront surtout d'une façon plus immédiate dans la grande Monographie ou *Notices sur les Paroisses*, travail déjà bien en marche et qui, dans quelque temps acquerra plus d'ampleur et de rapidité.

(1) Poussielgue, éditeur, Paris, rue Cassette, 15.

ARCHITECTURE BRETONNE

Etude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

VITRAUX PEINTS

La plupart de nos églises et de nos chapelles étaient autrefois ornées de vitraux historiés, retraçant les légendes des Saints en vénération et surtout les mystères de la vie de Notre-Seigneur et de Notre-Dame. Il en reste encore d'assez nombreux exemplaires; et certains petits fragments, conservés dans les tympans de quantité de fenêtres, indiquent que toutes ces baies en étaient garnies et que cette décoration si riche et si brillante était presque générale dans nos édifices religieux.

Peu à peu les orages, les tempêtes violentes, la grêle en ont brisé ou défoncé les panneaux ; des réparations maladroites ont été faites ; souvent on a remplacé par du verre blanc les débris qui restaient, et c'est ainsi que successivement ont disparu ces richesses artistiques qui étaient de vrais trésors pour nos églises.

Ajoutons que pendant la période révolutionnaire, on s'est acharné à briser les armoiries et blasons qui constellaient les tympans ou brillaient dans les panneaux, et

on n'épargna même pas ceux qui ornaient les cuirasses et robes des donateurs et donatrices habituellement représentés avec leurs saints patrons au bas du vitrail.

Il est à croire que plusieurs de ces œuvres furent exécutées par des peintres-verriers résidant dans le pays. Nous savons que bon nombre de nos anciennes verrières sont sorties des ateliers d'Alain Cap, de Lesneven, et l'un des vitraux de Saint-Fiacre du Faouët porte cette inscription : *Pierre Androuet ouvrier demeurant à Quimperallé, 1552.*

Pour avoir une idée des vitraux qui nous restent, donnons-en la nomenclature en détaillant et en décrivant ceux qui offrent le plus d'intérêt :

Bannalec. — A la chapelle de la *Véronique*, trois vitraux du xvie siècle ou du commencement du xviie, un peu trop restaurés et trop renouvelés dans une récente réparation. Ils représentent : Fenêtre du milieu : Baiser de Judas ; — Portement de croix ; — Crucifiement.

Fenêtre Sud : En haut, la Cène ; — en bas, Ange portant la croix ; — La Véroniqne tenant la Sainte-Face ; — Inscription : OLIVIER . VICAIRE .

A la chapelle de *Loc-Mahé*, ou *Saint-Mathieu-Troganvel*, la fenêtre du fond a dans ses deux baies les représentations de saint Louis et de saint Tujen avec un chien enragé. Les soufflets ou compartiments flamboyants du tympan contiennent quatre blasons :

1. — *De sable au grêlier d'argent et aux trois molettes de même*, qui est le Vestle ;

2. — *De gueules aux trois tours d'argent :* Mur, Sr de Livinot ;

3. — *D'or au canton de gueules et deux tourteaux de même :* du Hautbois, Sr de Kimerc'h ;

4. — *D'or à trois fusées d'argent.*

A la chapelle de *Saint-Jacques*, le vitrail au-dessus du

maître-autel a conservé huit écussons où l'on reconnaît les armes des Livinot, Mur et Guengat et dont quelques autres n'ont pu être déterminés.

Bénodet. — A l'église de *Perguet*, la maîtresse-vitre offre un Crucifiement avec une Sainte-Face et les armes suivantes :

1° *De sable à l'aigle éployée d'argent*, qui est Fouesnant.

2° *D'azur au griffon d'argent.*

Brasparts. — Dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile, est un vitrail du XVIe siècle dont deux scènes ont été refaites ; voici les tableaux qui le composent :

1. — Entrée triomphale de N.-S. à Jérusalem.
2. — Lavement des pieds.
3. — Dernière Cène.
4. — Prière au jardin des Oliviers.
5. — Notre-Seigneur devant Caïphe.
6. — Notre-Seigneur devant Pilate.
7. — Notre-Seigneur, les yeux bandés, maltraité par les soldats.
8. — Flagellation.
9. — Couronnement d'épines.
10. — Portement de croix.
11. — Crucifiement.
12. — Notre-Seigneur descendu de la croix.
13. — (Tympan) Anges tenant les instruments de la Passion.

M. le vicomte de Villiers du Terrage a publié en 1895, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, une note sur la commande d'un vitrail à Brasparts, en 1543, marché signé par nobles hommes Charles de la Marche, seigneur du dit lieu et de Bodriec, d'une part, et Giles le Sodec, peintre et vitrier, de Quimper-Corentin, d'autre part. Ce vitrail, qui n'existe plus, garnissait une fenêtre du côté Midi et représentait les douze Apôtres tenant

chacun un rollet ou banderole contenant les articles du *Credo* et le nom de chacun des Apôtres. Au haut, étaient les armes du donateur et en-dessous, par suite d'un accord, celle de noble escuier Louys Ansquer, seigneur de la Forest et de Penguern.

Brennilis. — L'église paroissiale possède trois vitraux :

La maîtresse-vitre, ayant un tympan à trois fleurs de lis, présente des sujets dont l'ordre a été interverti et qu'il faudrait rétablir ainsi :

Présentation de la Sainte-Vierge au temple ; — Son mariage ; — Annonciation ; — Visitation ; — Nativité de l'Enfant-Jésus ; — Circoncision ; — Adoration des Mages ; — Fuite en Egypte.

Dans le tympan fleurdelisé, on trouve les armoiries qui suivent :

1. — *D'argent à 3 jumelles de gueules au franc canton d'or au lion sable,* qui est Berrien.

2. — Mi-parti *d'un burelé d'argent et de gueules de 10 pièces,* qui est Quélen-Vieux-Chastel, *et d'or à 3 fasces de gueules,* qui est du Chastel. (Yvon de Quélen, seigneur du Vieux-Chastel, épouse vers 1450 Jeanne du Chastel.)

3. — Mi-parti de Berrien et *de gueules à 3 épées d'argent en bande,* qui est Coatanezre, fondu dans Berrien, puis dans Quélen Vieux-Chastel.

4. — *D'azur à trois besans d'or,* parti *de gueules à la fasce d'or.*

5. — Mi-parti de Berrien et *d'azur à la croix d'or,* qui est Lezongar (Yvon de Berrien épouse en 1443 Jeanne de Lezongar.)

6. — Mi-parti de Quélen et de Berrien. (Louise de Berrien, dame de Coatanezre et de Kerdudal, épouse vers 1500 Olivier de Quélen, baron du Vieux-Chastel).

7. — Mi-parti de Berrien et *d'azur au lion d'argent,* qui est du Juch (Henry de Berrien, homme d'armes dans

montre de 1481, épouse Louise du Juch, père et mère de la précédente).

8. — Mi-parti de Berrien et de.....

On voit que quelques-uns de ces blasons indiquent d'anciennes alliances, antérieures au vitrail, car celui-ci ne peut pas remonter au delà de 1485, date de la construction de l'église.

La fenêtre au-dessus de l'autel Nord contient saint Christophe ; — un saint moine et l'Immaculée-Conception ou *Sainte-Conception*, figurée par la petite Sainte-Vierge, représentée dans le sein de sa mère sainte Anne, les mains jointes et entourée d'une gloire lumineuse.

Écusson de Berrien plein.

Une singulière inscription donne le nom du donateur : *No. de Bezyen Prestre de Pleyben a faict vitrare istas fenestras.*

Au-dessus de l'autel Midi, ou des Sibylles, le vitrail donne : Notre-Seigneur sortant du tombeau ; — Saint Michel ; — Saint Roch ; — puis les armes de 1° — Quélen ; 2° — Berrien ; 3° — *d'argent fretté d'azur*, qui est Goazmoalou Guicaznou.

D'autres fenêtres ont dans leurs débris : Mi-parti de Berrien et de Lezongar.

Mi-parti de France et de Bretagne (1).

Briec. — Dans la chapelle de *Sainte-Cécile*, trois fenêtres conservent des restes de vitraux, en assez mauvais état.

Maîtresse-vitre. — Quatre baies ; dans les trois premières, Notre-Seigneur en croix, avec la Sainte-Vierge et saint Jean. Dans la quatrième, sainte Cécile portant la palme du martyre, avec un petit orgue à son côté.

---

(1) La détermination de ces armoiries a été faite par Louis Le Guennec, de Morlaix.

Fenêtre du transept Nord. — Annonciation. L'Ange tient une banderole avec ces mots : *Ave Maria, gracia plena Dns tecum.* Dans le tympan est le Père-Éternel bénissant de la main droite et tenant de la gauche le globe du monde. Il est coiffé de la tiare et vêtu d'une chape d'or avec étole croisée sur la poitrine.

Fenêtre du transept Sud. — Première baie : CŌMEN . S : CECIALIA : PRIOET . DIEV : AVĀ : LES.....

La Sainte, vêtue d'une robe violette et d'un manteau rouge doublé de vert, est à genoux devant un prie-Dieu surmonté d'un crucifix. Au-dessus de sa tête, à travers une arcade ouverte, on voit un musicien qui joue d'un petit orgue ; derrière l'instrument se trouve le souffleur, coiffé d'une toque verte avec plumet bleu. — (Le peintre-verrier a donc bien compris le texte des actes de sainte Cécile : *Cantantibus organis,* etc...)

Deuxième baie : Tout le bas de cette baie a disparu, mais dans le haut, on voit l'évêque Urbain instruisant Valérien. Urbain est représenté en pape, avec la tiare et une chape très riche. Il fait lire à Valérien le Livre des Évangiles. L'époux de sainte Cécile ne porte pas le nimbe des Saints, parce qu'il n'est pas encore baptisé. Au-dessus de sa tête, dans une gloire lumineuse entourée de nuages, plane le Saint-Esprit sous forme de colombe.

Dans cette fenêtre, les figures et l'architecture qui les encadre offrent les caractères de la Renaissance. Dans la fenêtre du milieu, au contraire, les personnages sont surmontés de dais flamboyants très chargés de détails.

A la chapelle de *Saint-Vennec,* dans la même paroisse, restent quelques débris de verre peint dans lesquels on reconnaît deux anges tenant des banderoles, la Sainte-Vierge et saint Sébastien.

Cast. — A la chapelle de *N.-D. de Quilidouaré,* la maîtresse-vitre se compose de quatre baies. Dans la première

est Notre-Seigneur condamné à mort. Dans les autres, le crucifiement, Notre-Seigneur en croix entre les deux larrons, bourreaux, pharisiens, cavaliers. La croix de Notre-Seigneur est surmontée d'un pélican.

Dans les soufflets se trouve un écusson écartelé au 1 et 4, d'*azur au basilic d'or*, au 2, d'*azur au lion rampant d'or*, au 3, d'*argent au grêlier de sable accompagné* de *trois étoiles de même*.

Un autre écusson porte : d'*argent au sanglier de sable*.

D'autres débris nous montrent une adoration des Mages et Madeleine au pied de la croix.

Clohars-Fouesnant. — Deux fenêtres latérales : Sainte-Vierge et saint Maurice, abbé ; — Notre-Dame-de-Pitié et saint Christophe ; — Armes du Juch et Bodinio.

Combrit. — A la chapelle de *N.-D. de la Clarté*, la maîtresse-vitre conserve deux panneaux intacts et quelques autres incomplets :

1. — Notre-Seigneur en croix.
2. — Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus.
3. — Trois têtes de Saintes-Femmes.
4. — Assomption : Sainte-Vierge dans un nuage, entourée de quatre anges.
5. — Couronnement de Notre-Dame.

Conquet (Le). — Maîtresse-vitre composée de cinq baies. Au haut des trois baies du milieu, est Notre-Seigneur en croix, entre les deux larrons, accompagné de la Sainte-Vierge, saint Jean, la Madeleine, Saintes-Femmes, juifs et bourreaux. Douze ou treize anges sont en adoration autour de Notre-Seigneur crucifié.

Dans le reste de la fenêtre, sont représentés les Apôtres, saint Pierre et saint Paul isolés, les autres groupés deux à deux. Au milieu est Notre-Seigneur ressuscité prenant la main de saint Thomas et la mettant dans la plaie de son côté.

La facture de ce vitrail indique la Renaissance avancée, ou même l'époque de Louis XIII.

Daoulas. — L'église abbatiale de Daoulas possédait autrefois dans sa grande fenêtre absidale, aujourd'hui détruite, une magnifique verrière qui a été décrite par l'historien de l'abbaye, Louis Pinson, chanoine de Daoulas. M. le chanoine Peyron a reproduit cette description dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1897, p. 319 et *seq.* Cette verrière a été exécutée, vers 1530, par les soins de R. R. Père en Dieu, frère Charles Jégou, abbé régulier de la dite abbaye, et nous voyons qu'elle était absolument identique à la maîtresse-vitre de Saint-Mathieu de Quimper et à celle de la Roche-Maurice.

Les soufflets du tympan contenaient 30 écussons armoriés.

Dinéault. — La chapelle de *Saint-Exupère (Sant-Dispar)*, avant d'avoir été reconstruite, vers 1895, possédait une jolie verrière à trois baies, qui a été acquise par la Société archéologique du Finistère, et se trouve maintenant dans notre Musée départemental.

Dans la baie centrale, se trouve la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus ; dans les côtés, sainte Marie-Madeleine tenant son vase de parfums, et saint Exupère en chape, mitre et crosse, présentant un seigneur donateur de la maison de Kersauson, comme on le voit par les armes qui blasonnent son vêtement. En effet, en 1562, Jean de Kersauson était seigneur de Rosarnou, en Dinéault.

Ces mêmes armoiries se reproduisent au haut de chacune des trois baies et dans les deux soufflets latéraux ; elles peuvent se déterminer ainsi : *Ecartelé au 1 et 4 de gueules au fermail d'argent, aux 2 et 3 d'azur à trois étoiles d'or, au chef d'or à trois étoiles d'azur, portant en abîme vairé d'argent et de gueules.*

Dans le soufflet supérieur, sont les instruments de la Passion : croix, couronne d'épines, clous, fouet, roseau,

éponge, lance, sur un écusson de gueules supporté par deux anges.

Ce vitrail est très riche comme coloris et fort précieux à cause de l'architecture des soubassements et des dais, agrémentés de petits médaillons ronds, personnages assis tenant une fleur, groupes de cariatides enfantines, amours et génies jouant du biniou et de la flûte traversière. Les caractères de style qu'on y observe indiquent bien la seconde moitié du XVIe siècle.

DOUARNENEZ. — A la chapelle de *Sainte-Hélène*, on trouve des restes de vitraux au bas des deux collatéraux.

Fenêtre Nord : Baiser de Judas ; — Notre-Seigneur devant Pilate ; — Crucifiement ; — Résurrection.

Fenêtre Sud : Agonie au jardin ; — Portement de croix ; — Jugement dernier ; — Donateurs avec inscriptions.

Ces sujets ont dû faire partie d'un ensemble dans une grande fenêtre à trois baies.

ÉDERN. — Il y a vingt ans, existait dans la chapelle de *Lannien* une belle verrière qui a été brisée depuis par le vent et les orages et qui a presque entièrement disparu.

ERGUÉ-GABÉRIC. — L'église paroissiale possède deux vitraux anciens.

Dans la maîtresse-vitre composée de quatre baies et terminée par un tympan dessinant deux fleurs de lis, on voit les scènes suivantes : 1. — Nativité de Notre-Seigneur ; 2. — Circoncision ; 3. — Baptême de Notre-Seigneur ; 4. — Entrée à Jérusalem ; 5. — Dernière Cène ; 6. — Prière au jardin des Oliviers ; 7. — Baiser de Judas ; 8. — Flagellation ; 9. — Notre-Seigneur condamné à mort ; 10. — Portement de croix ; 11. — Crucifiement ; 12. — Résurrection.

Les dais de couronnement qui terminent les baies sont composés de motifs d'architecture Renaissance, anges, dauphins, formant un dessin très riche.

Dans les quatre panneaux formant le premier rang du tympan, on trouve saint Barthélémy, un jeune homme sans nimbe, coiffé d'un chapeau et portant une palme, saint Michel terrassant le dragon, saint André. Ils doivent probablement représenter les patrons des donateurs dont on voit les armes plus haut. Dans le panneau du milieu est la Sainte-Trinité, le Père-Éternel assis, tenant son Fils crucifié.

Au-dessus de l'autel Sud, une fenêtre à deux baies se termine aussi par un tympan à fleur de lis. On y voit représentés : 1.—Saint François d'Assise présentant le donateur, François de Kergonan, que l'on reconnaît à ses armes : *d'or à trois croissants de gueules;* 2.—Sainte Catherine présentant une châtelaine. Le petit panneau formé par le pied de la fleur de lis renferme le séraphin crucifié, tel qu'il apparut à saint François sur le mont Alverne.

A la chapelle de *N.-D. de Kerdévot*, la maîtresse-vitre est bien détériorée, on y reconnaît cependant les scènes suivantes : Evêque avec crosse, parties frustes ; — Nativité ; — Fuite en Egypte ; - Portement de croix ; — Crucifiement ; — Mise au tombeau ; — Résurrection.

Dans les soufflets, les quatre Evangélistes, anges portant les instruments de la Passion, puis les armoiries des différentes familles bienfaitrices de la chapelle : Guengat, Tréanna, Liziart, Kersulgar, Lanros, Autret de Missirien.

A la chapelle de *Saint-Guénolé*, il reste aussi quelques débris : Notre-Seigneur en croix, entre les deux larrons. Dans les soufflets du haut, Père-Eternel en chape rouge, et étole ; — Ange en dalmatique rouge, portant la croix ; — Saint-Esprit et Sainte-Face ; — Ange Gabriel ayant fait partie d'une Annonciation.

Garlan. — Chapelle de *N.-D. de Kervézec*, restes de vitraux : Crucifiement et Résurrection.

Gouézec. — Maîtresse-vitre de l'église paroissiale ;

Notre-Seigneur fait prisonnier ; — Notre-Seigneur en croix entre les deux larrons, avec foule de personnages ; — Résurrection. Cette verrière a beaucoup de rapport avec celle de Guengat.

A la chapelle de *N.-D. des Fontaines*, cinq fenêtres conservent des fragments de vitraux, mais incomplets et en désordre.

1. — Adoration des Mages ; — Assomption, Sainte-Vierge debout dans un nuage lumineux, entourée d'anges dont deux tiennent une couronne au-dessus de sa tête ; — Même Sainte-Vierge, plus petite et sans couronne ; — Annonciation.

2. — Adoration des bergers et fragments.

3. — Maîtresse-vitre : Notre-Seigneur en croix entre les deux larrons ; tout le bas a disparu ; très beaux couronnements, arabesques et petits anges.

4. — Transfiguration : Notre-Seigneur entouré d'une gloire jaune, bleue et rouge ; — Moïse avec ses cornes lumineuses ; — Elie portant l'habit de l'ordre du Carmel, mais en bleu. En bas, les Apôtres et un donateur présenté par saint Pierre.

5. — Annonciation : Ange Gabriel et Sainte-Vierge sous un dais gothique ; — Sainte-Trinité : Père-Éternel coiffé d'une couronne d'empereur, Notre-Seigneur assis, Saint-Esprit entouré d'anges et de bienheureux.

Guengat. — C'est une de nos églises les plus riches en vitraux anciens ; elle compte cinq fenêtres dont la vitrerie est à peu près complète.

A. — Abside, autel Nord, trois baies. — Les trois panneaux du bas sont empruntés à une scène du Jugement dernier.

1. — Cinq bustes d'Apôtres parmi lesquels on reconnaît saint Pierre portant les clefs et saint Jean tenant une coupe d'où sort un dragon.

2. — Cinq têtes de Saintes-Femmes dont l'une porte un vase de parfums.

3. — Groupe de cinq anges, l'un jouant de la trompette, les autres, les mains jointes.

4. — Saint Michel portant la croix et la balance, présentant un seigneur donateur.

5. — Saint Jean-Baptiste présentant un seigneur et une dame.

6. — Saint Pierre portant les clefs, présentant un seigneur et une dame.

7. — Nativité : La Sainte-Vierge et saint Joseph à genoux devant l'Enfant-Jésus couché sur la paille.

8. — Circoncision : Le grand-prêtre est coiffé d'une mitre.

9. — Baptême de Notre-Seigneur.

Les trois baies sont couronnées par des dais Renaissance d'une bonne composition.

B. — Maîtresse-vitre, six baies : La Passion.

1. — Notre-Seigneur chargé de sa croix.

2. – Notre-Seigneur portant sa croix.

3. — Deuxième, troisième et quatrième baies, Crucifiement. — On attache à la croix le mauvais larron, vêtu d'une chemise et la corde au cou. A côté de lui se tient un démon, tandis qu'un ange emporte au ciel l'âme du bon larron. Chose étrange, le mauvais larron tient une petite croix entre ses mains enchaînées. Au bas se trouve la Sainte-Vierge en pamoison, assistée de saint Jean et des Saintes-Femmes. Au pied de la croix est la Madeleine, puis des bourreaux, le centurion à cheval. Sur le harnachement de ce cheval et les bordures des vêtements des personnages sont des semblants d'inscriptions, composées d'une suite de lettres sans liaison ni sens, telles qu'on les trouve encore maintenant brodées au bas des habits des paysans bretons du côté de Pont-l'Abbé.

4. — Quatrième baie : Déposition de Notre-Seigneur de la croix par Joseph d'Arimathie et Nicodème. Au bas, est la Sainte-Vierge soutenue par saint Jean et entourée par les Saintes-Femmes portant des aromates.

5. — Sixième baie : Au haut, Notre-Seigneur ressuscité sortant du tombeau.

6. — Au bas, saint Fiacre, patron de l'église, vêtu d'une robe blanche et d'un scapulaire et capuce rouge ; il tient un livre ouvert et une bèche. Au bas de ce panneau est inscrite la date : LAN 1571.

Il est important de faire observer que la scène du crucifiement qui se trouve ici est exactement reproduite dans la maîtresse-vitre de Gouézec. Ces deux verrières sortent donc du même atelier et sont faites sur les mêmes cartons.

Dans les soufflets du tympan, des anges portent les instruments de la Passion : croix, colonne, fouet, verges, couronne d'épines, clous, échelle, marteau, tenailles, vase de myrre et d'aloès ; dans le panneau central, un agneau crucifère. Six panneaux contiennent des écussons dont les blasons ont disparu.

C. — Autel Sud, trois baies.

1. — Saint Michel.

2. — Notre-Dame assise, portant l'Enfant-Jésus.

3. — Saint Jean-Baptiste.

D. — Bas-côté Sud, près de l'autel, quatre baies.

1. — Saint Michel présentant un seigneur et une dame portant chevrons semés d'hermines.

2. — Saint à genoux, en prière, vêtu d'une peau de bête, entouré de nuées et surmonté d'un arc-en-ciel. Ce doit être Noé ou le prophète Elie.

3. — Quatre anges les mains jointes, un cinquième sonnant de la trompette. Ce sujet doit être la continuation du troisième panneau du vitrail A.

4. — Baiser de Judas ; Notre-Seigneur fait prisonnier et guérissant l'oreille de Malchus.

5. — Notre-Seigneur devant le grand-prêtre.

6. — Sainte Catherine présentant un chevalier et une dame qui portent chevrons et hermines.

8. — Notre-Seigneur attaché à la colonne et flagellé.

9. — Sainte Barbe présentant un seigneur et une dame : *écu d'azur au griffon d'or, couronné d'argent.*

10. — Notre-Seigneur en croix. Le bon larron regardant le ciel, le mauvais larron la tête renversée vers la terre. Au pied de la croix, Notre-Dame soutenue par saint Jean, puis deux pharisiens.

11. — Notre-Seigneur ressuscité.

12. — Sainte Marie-Madeleine présentant un seigneur et une dame : *d'azur au griffon d'or couronné d'argent.* Dais flamboyants ; — Dans le tympan, deux anges jouant de la viole ; — Croix, échelle, deux écussons détruits.

E. — Fenêtre au dessus de la porte Ouest, au bas de la nef ; trois baies. Deux panneaux seulement sont conservés :

1. — Femme entrant dans une maison, suivie d'une autre qui porte une quenouille. Cette scène pourrait bien se rapporter à l'histoire de saint Fiacre, patron de la paroisse.

2. — Saint Laurent et saint Sixte.

Dans la chapelle de Lanascol restent quelques phylactères, devises, légendes, mais les blasons ont disparu.

Guimiliau. — Maîtresse-vitre ; Crucifiement.

Huelgoat. — A la chapelle de *N.-D. des Cieux*, sont des restes de vitraux où l'on reconnaît la mort de la Sainte-Vierge ; les Apôtres entourent son lit funèbre et deux anges transportent son âme au ciel. Plus bas, les trois Marie et des scènes détachées. De l'autre côté, la Sainte-Trinité, saint Pierre et saint Paul. Dans la fenêtre de

droite, restes du donateur, le seigneur de Quélen Vieux-Chastel.

Juch (Le). — Maîtresse-vitre ; quatre baies ; Scène du crucifiement. Notre-Seigneur en croix entre les deux larrons dont les âmes sont emportées par un ange blanc aux ailes rouges et un démon rouge aux ailes vertes. Bourreaux et cavaliers, saint Longin perçant le côté de Notre-Seigneur ; — Dans la baie Nord, la Sainte-Vierge assise entre saint Jean et une Sainte-Femme. Derrière on voit le buste d'un saint en dalmatique rouge.

Madeleine au pied de la croix ; — Au bas de la baie du bon larron, on croit voir le manteau et la robe de la donatrice armoriés d'*azur au lion rampant d'argent*, et d'*or au lion passant de gueules*. Le Juch portait d'*azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules*.

Kerfeunteun. — La maîtresse-vitre de l'église paroissiale contient un bel *Arbre de Jessé*, représentation que l'on retrouve encore dans quelques-unes de nos églises. Elle est inspirée par ce texte d'Isaïe, chap. xi : *Il sortira une tige de la souche de Jessé, et elle produira une fleur sur laquelle se reposera l'Esprit du Seigneur.*

De la poitrine de Jessé endormi sort le tronc d'un arbre sur les branches duquel sont les rois de Juda, ancêtres de Notre-Seigneur, à partir de David, fils de Jessé. Au sommet de l'arbre, est la fleur mystérieuse prédite par le Prophète, la Sainte-Vierge Marie avec son divin Fils, l'Enfant-Jésus, au dessus desquels plane généralement le Saint-Esprit.

Dans le vitrail de Kerfeunteun, par exception, ce n'est pas la Sainte-Vierge qu'on a représentée, mais Notre-Seigneur en croix, entre sa Mère et saint Jean.

Dans un des panneaux latéraux du bas, on voit la Sainte-Trinité, sous le vocable de laquelle l'église est dédiée, puis de l'autre côté un saint évêque bénissant, en chape,

mitre et crosse, probablement le patron du donateur. Dans les soufflets, des anges tiennent quatre écussons, qui sont désormais frustes.

Kerlaz. — Vers 1880, la maîtresse-vitre possédait un vitrail, œuvre d'Alain Cap, de Lesneven, qui a disparu maintenant et dans lequel on voyait : le Couronnement d'épines ; - Notre-Seigneur en croix, entre les deux larrons ; — La descente de croix ; — Saint Jean-Baptiste présentant un chanoine donateur, puis un écusson : *d'azur à trois truites d'argent.*

Lababan. — Maîtresse-vitre ; Passion.

Lampaul-Guimiliau. — Panneaux provenant de diverses fenêtres, réunis en une seule, au-dessus de l'autel de la Passion.

On y voit quelques personnages du Jugement dernier, avec Notre-Seigneur au milieu ; les quatre Évangélistes, des anges, une Annonciation. Cette église, au commencement du xixe siècle, était presque entièrement garnie de vitraux de couleur.

Landudal. — A la chapelle de *Saint-Tugdual,* autrefois église paroissiale, restent quelques misérables fragments de vitrail, représentant le Crucifiement de Notre-Seigneur.

Langolen. — Possédait autrefois une maîtresse-vitre dont les débris ont été acquis par la Société archéologique du Finistère, pour être reconstitués au Musée départemental, mais ce travail n'a pu encore être exécuté.

Lannédern. — La maîtresse-vitre présente 12 panneaux dont plusieurs ont trait à la Passion ; d'autres ont dû être pris en dehors de cette fenêtre ; ils y sont placés sans ordre ; je les cite dans l'ordre qu'ils occupent actuellement :

1. — Résurrection des morts.
2. — Flagellation.
3-4. — Montée au Calvaire.

5. — Saint Edern à cheval sur son cerf.
6. — La Cène.
8-12. — Notre-Dame-de-Pitié.
9. — Saint Yves et une veuve.
10- — Portement de croix.
11. — Baiser de Judas.

Loc-Eguiner (Saint-Thégonnec). — Débris figurant le baptême de Notre-Seigneur au-dessus duquel paraît le Père-Eternel.

Locronan. — La maîtresse-vitre comprend dix-huit scènes de la Passion.

A la chapelle du *Pénity*, accolée à la grande église, et qui renferme le tombeau monumental de saint Ronan, une des fenêtres a conservé son vitrail, représentant : Notre-Seigneur en croix, accompagné de la Sainte-Vierge et saint Jean ; – Sainte Catherine, vierge et martyre ; — Saint Paul, apôtre.

Chapelle de *N.-D. de Bonne-Nouvelle*. — Un évêque ; — Un Apôtre ; — Saint Jean-Baptiste ; — Saint Pierre ; — Anges portant les instruments de la Passion ; — Sainte-Trinité.

Martyre (La). — Quatre fenêtres garnies de vitraux anciens, dont les sujets sont quelque peu bouleversés.

A. — Au fond de la nef du Nord, portant la date de 1562 ; — Dans le bas, une sorte d'arbre de Jessé, ancêtres de la Sainte-Vierge ; — Trépassement de Notre-Dame, ou mort de la Sainte-Vierge ; elle est couchée sur un lit à baldaquin, entourée des Apôtres ; — Dans le haut, couronnement de la Sainte-Vierge, avec accompagnement de tous les Saints du ciel et des anges jouant de la trompette.

B. — Abside, côté de l'Évangile.

1. — Sainte nimbée présentant une châtelaine, puis deux autres personnages assis à une table, et un troisième tenant un flacon.

2. — Saint évêque présentant un chevalier donateur agenouillé, portant sur ses vêtements les mâcles des Rohan ; ange tenant la couronne d'épines.

3. - Flagellation.

4. — Couronnement d'épines.

5. — Prière au jardin des Oliviers.

6. — Baiser de Judas.

Dans le tympan, écussons brisés.

6. — Fenêtre du milieu. — Crucifiement, la Sainte-Vierge et saint Jean, Saintes-Femmes, soldats et centurion à cheval.

D. — Côté de l'Épître.

1. — Descente de croix.

2. — Notre-Seigneur aux limbes ; il en ouvre les portes pour délivrer les âmes des justes ; les démons s'en montrent furieux.

3. — Fuite en Egypte. (Sujet déplacé).

4. — *Noli me tangere ;* Marie-Madeleine portant un vase d'aromates ; Notre-Seigneur en manteau rouge et tenant une bêche de jardinier.

5. — Apparition de Notre-Seigneur ressuscité à sa Mère.

6. — Scène étrangère.

7. — Ascension, panneau double.

8. — Sujet bouleversé.

Mahalon. — Chapelle *de Saint-Pierre.* — Restes de vitraux : Transept Sud : Notre-Seigneur assis, au jugement dernier ; — Annonciation. Transept Nord : saint Roch, étendu à terre, avec son chien, puis le seigneur Gothard à cheval.

Blason : *écartelé aux 1 et 4 d'argent fascé de gueules, aux 2 et 3, d'or plein.*

Meilars. — Chapelle *de Notre-Dame de Confors.* — Dans la fenêtre du milieu de l'abside, un bel arbre de Jessé où les rois de Juda sont vêtus de costumes très riches com-

me coloris et broderies. Cet arbre est terminé par Notre-Seigneur en croix. Dans les côtés, on voit la Sainte-Vierge et Notre-Seigneur ressuscité.

Les vitraux latéraux ont été massacrés par un vitrier de Quimper qui a ravagé beaucoup d'églises vers 1850. On y reconnait cependant l'Enfant-Jésus au milieu des Docteurs; — La Sainte-Famille à Nazareth : la Sainte-Vierge filant sa quenouille, avec l'Enfant-Jésus à ses côtés; saint Joseph travaillant à son établi, des anges les assistant.

Inscription : JAN . FLOCH . FABR. 15.....

MELGVEN. — La maîtresse-vitre a été restaurée vers 1897. Elle compte quatre baies et semble remonter à la première moitié du XVIe siècle, toutes les architectures y sont flamboyantes. Les sujets représentés sont :

1. — Saint Pierre.

2. — Saint Paul.

3. — La Sainte-Trinité : le Père et le Fils assis sur un même trône et tenant un livre ouvert sur leurs genoux ; le Père coiffé d'une couronne fermée et ayant en main la boule du monde ; le Fils bénissant, tous deux ayant en guise de nimbe, derrière la tête, une croix fleuronnée.

4. — Saint Michel, avec cheveux d'or ornés d'un cordon de perles et d'une petite croix, revêtu d'une cuirasse d'or et d'un manteau bleu, tenant de la main droite une croix fleuronnée, présentant un donateur, prêtre agenouillé, vêtu d'une chape d'or et ayant sur la poitrine un blason : *d'argent à trois maillets de gueules, 2 et 1.*

5. — Saint Sébastien, percé de flèches.

6. — Notre-Seigneur en croix, entre la Sainte-Vierge et saint Jean.

Dans les soufflets et au bas des baies sont de nombreux blasons, parmi lesquels on peut citer :

1. — En supériorité : *France et Bretagne* surmonté d'une couronne fleurdelisée.

2. — *D'azur à 3 étoiles d'or*, entouré du cordon de Saint-Michel.

3. — *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 billettes de même.*

4. — *Parti, à dextre d'argent au grêlier de sable, à sénestre, d'azur à 3 pommes de pin d'or.*

Autres restes de vitraux : Crucifiement ; — Adoration des Mages.

A la chapelle de la *Trinité*, le vitrail au-dessus du maître-autel représente : la Sainte-Trinité ; — Saint Pierre ; — Têtes de saint Christophe et de sainte Barbe ; Ecu, *de sable à l'aigle impériale d'argent.* — Le même en alliance avec : *azur au lion rampant d'argent* (Pont-Croix).

Penmarc'h. — Dans la maîtresse-fenêtre restent quelques débris de vitraux, et dans les soufflets, les armes de France et de Bretagne en supériorité, puis celles des sires du Pont avec diverses alliances : Rostrenen, Rohan, Bourbon-Navarre, Brosse-Bretagne.

Peumeurit. — Au bas de la maîtresse vitre, on lit cette date : MIL V^{cccc} XXX : IX (1539). — Dans les baies sont représentés les quatre grands Docteurs d'Occident :

1. — Saint Ambroise, ayant à ses pieds le donateur, un prêtre en chape d'or, les mains jointes, agenouillé sur un prie-Dieu surmonté d'un livre.

2. — Saint Grégoire, pape. — Il a une robe jaune d'or, couverte de broderies, un manteau violet, une sorte de capuce ou d'aumusse rouge et un bonnet carré de même couleur, de la main droite il tient un livre, et à son côté gauche est une tiare.

3. — Saint Jérôme. — Robe rouge, manches bleues, chapeau rouge de cardinal, renversé sur le dos et retenu par une cordelière bleue qui passe sur les épaules et retombe en glands sur la poitrine. Il est en contemplation,

les mains jointes, devant un crucifix, et à ses pieds est couché son lion.

4. — Saint Augustin. — Robe bleue et bonnet carré de même couleur ; sorte de camail rouge.

Dans les soufflets, on voit douze anges jouant de différents instruments de musique, sans compter une dizaine de petits panneaux qui ont été endommagés.

Pleyben. — La maîtresse-vitre, comprenant quatre baies, est une œuvre très-belle de la fin du xvie siècle ou du commencement du xviie ; elle renferme les scènes suivantes :

1. — Notre-Seigneur lave les pieds à ses Apôtres.

2. — Dernière cène : Saint Jean repose sur le cœur de Notre-Seigneur. Un jeune serviteur apporte un plateau. Au mur de la salle, est adossé un dressoir garni d'assiettes.

3. — Prière au jardin des Oliviers : le calice surmonté d'une hostie, qui est devant Notre-Seigneur, rappelle le vieux calice de Guengat. Les trois disciples sont endormis, et saint Pierre serre dans sa main son glaive nu. Par la porte du jardin, on voit venir au loin Judas suivi de soldats.

4. — Baiser de Judas : Saint Pierre coupe l'oreille de Malchus. Au bas du panneau, on voit l'écu de France entouré du cordon de l'ordre de Saint-Michel.

5. — Notre-Seigneur devant Caïphe.

6. — Pilate se lave les mains ; sa femme lui adresse des reproches. Notre-Seigneur est amené par les soldats.

7. — Flagellation.

8. — Notre-Seigneur portant sa croix et tombant sous son fardeau.

9. — Scène du crucifiement prenant trois baies. — Autour de la croix du Sauveur, on voit saint Longin et le centurion à cheval, les soldats armés de leurs lances ; au pied

de la croix, Marie-Madeleine à genoux. Au bas de la croix du bon larron, dont l'âme est reçue par un ange, se trouvent saint Jean debout et la Sainte-Vierge tombant en pamoison, soutenue par les Saintes-Femmes. Au bas de la croix du mauvais larron, dont l'âme est emportée par un petit démon rouge, trois soldats jouent aux dés pour tirer au sort la robe de Notre-Seigneur.

10. — Résurrection.

Dans les soufflets du tympan, des anges portent les instruments de la Passion ; et tout à fait au sommet, le Père-Eternel tient dans la main gauche la boule du monde et bénit de la droite.

Chapelle de *N.-D. Lannélec.*— Maîtresse-vitre ; sujets considérablement endommagés : Notre-Seigneur en croix, avec la Sainte-Vierge et saint Jean à ses côtés ; — Sainte Barbe ; — Notre-Dame de Pitié, tenant le corps de Notre-Seigneur sur ses genoux ; — Dans les soufflets, on voit trois écussons :

1. — *D'argent à cinq fusées de gueules, surmontées de quatre tourteaux de même,* Kervenoaël ou Kergoët ?

2. — Les mêmes, parties à sénestre *d'argent à la croix ancrée de sable.*

3. — *Parti d'argent aux fusées de gueules, et au chef d'or, et d'argent fascé de deux jumelles de gueules.*

Ce vitrail pourrait être à peu près contemporain de la construction de la chapelle : 1490.

Ploéven. — La chapelle *de Sainte-Barbe,* située sur la route de Cast, a son abside droite percée de trois fenêtres dont deux conservent encore leurs vitraux anciens.

A. — Maîtresse-vitre ; Notre-Seigneur en croix, entre les deux larrons, avec beaucoup de personnages sur le calvaire, le centurion, saint Longin et le grand prêtre à cheval, beaucoup de soldats ; deux d'entre eux se battent à coups d'épée pour se disputer les vêtements du Sauveur.

La Madeleine embrasse le pied de la croix et lève les yeux vers son divin Maître. Dans la baie de gauche, la Sainte-Vierge tombe en pamoison et est soutenue par les deux autres Marie.

Les blasons du haut ont disparu. Il y a dans le bleu du ciel, dans le bois de la croix et dans quelques cuirasses, d'admirables effets de nuances et des reflets qui ont dû être obtenus par l'attaque du verre et par l'emploi des émaux.

B. — Fenêtre au-dessus de l'autel du transept Sud : Panneaux incomplets. — Buste de sainte Barbe couronnée de roses, et buste d'une autre Sainte tenant un livre et portant couronne royale ; probablement sainte Catherine. Dans le petit compartiment du haut, voile de la Véronique, avec Sainte-Face.

Plogonnec. — Six vitraux anciens, dont quelques-uns à peu près intacts.

1. — Bas-côté Nord : saint Nicolas dans un navire, calmant la tempête ; — Saint évêque ; — Saint Eloi ferrant le pied d'un cheval, détaché de l'animal ; — Saint Edern sur un cerf ; — Saint Théleau, en chape et mitre, à cheval sur un cerf ; — Saint évêque ; — Notre-Seigneur ressuscité, garde endormi au pied de son tombeau ; — Ermite ou pélerin, sonnant une cloche, probablement saint Cado ou saint Gildas, ou bien, d'après le Révérend Baring-Gould, saint Alouarn, ou Aelhaiarn, disciple de saint Dubrice et par là très lié avec saint-Théleau ou Teilo, évêque de Landaf, qui vint en Armorique en 547 ou 548.

2. — Bas-côté Nord : Saint Sébastien.

3. — Fond du bas-côté Nord : Sainte Madeleine ; — Sainte-Vierge assise avec l'Enfant-Jésus ; — Sainte Catherine ; — Grande scène de la Transfiguration.

4. — Maîtresse-vitre : neuf scènes de la Passion, et quelques panneaux bouleversés.

5. — Fond du bas-côté Sud : Saint Michel et un chevalier donateur ; — Sainte Barbe et une châtelaine donatrice ; — Grande scène du jugement dernier.

6. — Bas-côté Midi : Sainte Madeleine présentant une donatrice.

Plomeur. — Chapelle de *N.-D. de Tréminou.* — Maîtresse-vitre : Notre-Seigneur en croix entre la Sainte-Vierge et saint Jean ; — N.-D. de Pitié ; — Sainte Marguerite à genoux sur un dragon ; — Dans les soufflets, armes des barons du Pont.

Fragments dans deux autres fenêtres.

Ploudiry. — Fenêtre absidale : la Cène ; — Prière au jardin ; — Baiser de Judas ; — Grande scène du Crucifiement.

Côté de l'Épître : Couronnement de la Sainte-Vierge.

Côté de l'Évangile : Tradition des clefs à saint Pierre.

Plougastel-Daoulas. — Chapelle de *N.-D. de la Fontaine-Blanche ;* quelques restes : Notre-Seigneur en croix entre la Sainte-Vierge et saint Jean ; — Saint Paul, apôtre.

Plouguerneau. — Chapelle de *N.-D. du Grouanec.* — Débris dans deux fenêtres du transept Sud : Notre-Seigneur en croix entre la Sainte-Vierge et saint Jean, avec donateur et donatrice portant *de gueules à la quintefeuille d'argent ;* — Saint Laurent ; — Saint Roch.

Plourin-Morlaix. — Dans l'église paroissiale, à la cinquième chapelle du côté droit, qui est celle du Rosaire, fragment d'une *Annonciation :* ange Gabriel vêtu d'un manteau rouge avec bordure d'or, tenant un lis autour duquel s'enroule une banderole portant cette inscription en lettres gothiques : *Ave gratia plena — Dominus tecum.*

Pont-Croix. — Dans la branche du transept Midi, dite chapelle du Rosaire, est une grande fenêtre ornée d'un vitrail Renaissance dont le haut et le bas ont été enlevés vers 1850, sous prétexte de donner plus de lumière à l'édi-

fice. Dans le bas devait exister un soubassement architectural soutenant les scènes que nous retrouvons encore en grande partie :

1. – Saint évêque présentant un chevalier donateur.

2. — Adoration des Mages, comprenant quatre panneaux.

3. — Saint Jean l'Évangéliste présentant une donatrice.

Deuxième rang.

4. — Annonciation.

5. — Nativité, adoration des bergers, et anges jouant de divers instruments de musique, quatre panneaux.

6. — Fuite en Egypte. La Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus sur un âne ; saint Joseph recevant dans son chapeau des pommes jaunes et rouges que les anges y jettent du haut d'un arbre.

Les dais qui couronnent ces panneaux se composent d'arabesques variées dans lesquelles juchent de petits angelots ; ils sont absolument du même dessin que les dais d'un des vitraux de N.-D. du Crann en Spézet, qui contient aussi l'adoration des bergers et l'adoration des Mages. Ce vitrail de Spézet n'est pas daté, mais deux autres verrières de la même chapelle portent les dates de 1548 et 1553.

Les panneaux que l'on voit maintenant au bas de la grande fenêtre de Pont-Croix, proviennent de l'ancienne maîtresse-vitre et comprennent différentes scènes de la Passion : Notre-Seigneur devant Pilate ; — La Flagellation ; — Le Couronnement d'épines ; — Le Baiser de Judas.

D'autres panneaux ont été posés dans la fenêtre surmontant l'autel de Notre-Dame de Pitié.

Pouldavid. — Trois panneaux, restes d'une belle verrière de la Passion.

Quéménéven. — Maîtresse-vitre ; 3 baies :

1. — Dernière Cène ; 2. — Lavement des pieds ; 3. — Prière au jardin ; 4. — Baiser de Judas ; 5. — Flagellation ; 6. — Notre-Seigneur devant Pilate ; 7. — Crucifiement, prenant toute la largeur. Soufflets, quatre anges tenant les instruments de la Passion ; — Armes de France, et au dessus : *de gueules à cinq billettes d'argent.*

Chapelle *de N.-D. de Kergoat.* – C'est dans cette chapelle que l'on trouve une des plus belles collections de vitraux ; on en compte sept. Les plus intéressants, les quatre du côté Nord ont été restaurés en 1900, par les soins de la *Commission des Monuments historiques*, travail exécuté par M. Félix Gaudin, Paris.

A. — 2 baies : Histoire de Joseph, sujets bouleversés par des remaniements, je les rétablis d'après l'ordre historique :

1. — Joseph expliquant à ses frères le songe des gerbes de blé. Il est vêtu d'une robe blanche semée de broderies d'or.

2. — Joseph descendu dans la citerne par ses frères.

3. — Il est vendu à des marchands Ismaëlites.

4. — Les frères de Joseph présentent à Jacob sa robe teinte de sang.

6. — Joseph résiste à la femme de Putiphar. Celle-ci est assise sur un lit à baldaquin rouge, avec courtines bleues ; ses mollets sont ornés d'anneaux d'or.

B. — 2 baies. — Les sujets de cette fenêtre et ceux de la suivante formaient primitivement un seul vitrail à 4 baies, dans une chapelle antérieure à la chapelle actuelle.

1. — Enfer, représenté par la gueule d'un monstre dans laquelle se trouvent une foule de damnés.

2. — Continuation, diable bleu et un réprouvé.

3. — Saint et donateur : prêtre en chape, à genoux devant un prie-Dieu.

4. — Un personnage ressuscité, tenant sa main sur sa tête. — Un ange en dalmatique, recevant un autre personnage ressuscitant ; trompettes.

C. — Très nombreux personnages faisant partie du jugement dernier : Saint Michel, sainte Marie-Madeleine, saint Pierre, saint Jean, saint Sébastien, saint Laurent, saint Étienne, saint François d'Assise, saint Paul, saint Barthélemy, deux Saintes-Femmes, anges sonnant de la trompette. Au haut : Notre-Seigneur assis.

D. — Verrière du xve siècle ; très précieuse comme style et facture ; — Apôtres et prophètes tenant des banderoles avec inscriptions gothiques.

E. — Côté Midi ; — Saint docteur ; — Saint Michel ; — Saint évêque ; — Apôtre ; — En haut, Père-Éternel bénissant.

F. — Facture du xve siècle ; — Sainte-Femme ou abbesse tenant un livre, robe brune, manteau bleu, guimpe blanche ; — Nativité de l'Enfant-Jésus ; — Agonie au jardin des Oliviers ; — Flagellation ; — Mariage de la Sainte-Vierge.

6. — Saint Jean-Baptiste ; — Saint Pierre ; — Saint Laurent ; — Saint Sixte, avec mitre et croix.

Roche-Maurice (La). — La magnifique verrière qui remplit la grande fenêtre absidale est ainsi datée : EN LAN MIL V^oo XXXIX FUT FET CESTE VITRE ET ESTOET DE FABRICQUE POUR LORS ALLEN JOCE.

Elle est absolument la même que celle qui se trouvait autrefois à Daoulas et celle qui existe encore à Saint-Mathieu de Quimper ; voici les sujets qui la composent :

1. — Entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem.
2. — Dernière Cène.
3. — Lavement des pieds.
4. — Agonie au jardin.
5. — Baiser de Judas.
6. — Notre-Seigneur devant Caïphe.

7. — Notre-Seigneur les yeux bandés, moqué et souffleté.

8. — Flagellation.

9. — Couronnement d'épines.

10. — *Ecce-Homo.*

11. — Notre-Seigneur devant Pilate.

12. — Portement de croix.

13. — Crucifiement comprenant trois baies.

14. — Mise au tombeau.

15. — Résurrection.

Dans les soufflets, armes de Rohan, et leurs alliances.

Saint-Corentin de Quimper. — Notre cathédrale conserve dans les fenêtres hautes du chœur, du transept et de la nef, 31 vitraux anciens qui ont été restaurés et en partie renouvelés de 1867 à 1874, c'est-à-dire dans les dernières années de l'épiscopat de Mgr Sergent et les premières de Mgr Nouvel. Ils ont été énumérés et décrits par M. Le Men, archiviste du Finistère, dans sa *Monographie de la Cathédrale de Quimper*, et par M. l'abbé Thomas, chanoine honoraire, dans sa *Visite de la Cathédrale de Quimper*, et ce serait faire double emploi que de refaire ici cette description.

Dans le palais épiscopal, on conserve encore deux petits panneaux qui doivent provenir de la chapelle des *Trois Gouttes de Sang.*

Saint-Divy. — Maîtresse-vitre : Couronnement de la Sainte-Vierge, entourée d'anges, ainsi que des Saints et Saintes du paradis. Au bas, on lit cette inscription :
HERVEVS : PALVDANVS : IVRIS : VTRIVSQVE : DOCTOR : DOTAVIT . 1531.

Ce donateur était donc de la Palue, en Beuzit-Conogan, près de Landerneau, au bord de l'Elorn.

Saint-Goazec. — Avant que l'église eût été reconstruite, la maîtresse-vitre renfermait un vitrail remarquable qui

a été divisé pour être réparti dans les trois fenêtres absidales de la nouvelle église. Voici quelle en était la composition :

1. — Entrée à Jérusalem ; 2. — Cène ; 3. — Prière au jardin ; 4. — Baiser de Judas ; 5. — Pilate se lavant les mains ; 6. — Portement de croix ; 7. — Crucifiement ; 8. — Résurrection.

Dans les 15 compartiments du tympan, anges conduisant les âmes des justes, démons emportant les âmes des réprouvés, anges et Saints, armoiries.

Saint-Martin de Morlaix. — Dans cette paroisse se trouve la chapelle de *Saint-François de Cuburien*, ancien couvent de Cordeliers, occupé actuellement par les Dames hospitalières de Saint-Augustin. Cette chapelle date de 1527.

Parmi les sujets de la maîtresse-vitre se remarquent une Résurrection ; — Le Martyre de saint Etienne et plusieurs scènes des vies de la Sainte-Vierge et de saint François.

Une petite fenêtre du chœur, à droite, conserve aussi des vitraux, avec deux écussons dont l'un porte *de gueules au grêlier d'argent.*

Dans la dernière fenêtre de la nef, du même côté, on trouve encore un ancien vitrail, figurant quelques scènes de la vie de saint Jean-Baptiste :

1. — Le Précurseur reprochant ses désordres à Hérode, près duquel se trouve Hérodiade qui regarde le roi avec un air de courroux.

2. — Décollation de saint Jean.

3. — Hérodiade, vêtue d'une robe dorée, présente à Hérode la tête du saint.

4. — Baptême de Notre-Seigneur, au-dessus duquel est écrit : *Hic est Filius meus dilectus.*

A droite et à gauche de cette dernière scène, au bas du

premier et du deuxième panneau, sont les effigies des donateurs : Jean le Barbu, seigneur de Bigodou, paroisse de Saint-Martin-des-Champs, et sa femme Marie du Boys, qui vivaient dans la seconde moitié du XVIe siècle. Jean le Barbu est revêtu de son armure et de sa cotte de mailles d'or chargée de ses armoiries, *un sautoir fleuronné ;* il est agenouillé devant un prie-Dieu et est présenté par un évêque. On lit devant lui : *Ecce agnus*. La femme a sa robe chargée des armes de son mari mi-parti avec les siennes, *d'argent au lion d'azur*. Elle est présentée par un Saint, et près d'elle se tient la Sainte-Vierge avec l'Enfant-Jésus.

Plusieurs écussons, maintenant brisés, se trouvaient au haut de ce vitrail ; l'un d'eux était entouré du cordon de Saint-Michel, et les autres de la devise des le Barbu : *en Dieu soit*. Cette verrière est remarquable par la correction du dessin et le brillant coloris des costumes ; il est regrettable qu'elle soit si détériorée. (Notes de M. Louis Le Guennec).

Saint-Mathieu de Quimper. — Dans la nouvelle église de cette paroisse, on a reconstitué la maîtresse-vitre de l'ancienne église, et, pour la restauration des panneaux qui manquaient, on s'est basé sur le vitrail de Tourc'h, qui sort des mêmes ateliers et a dû être fait sur les mêmes cartons, ainsi que sur quelques-unes des scènes du vitrail d'Ergué-Gabéric.

Cette verrière est absolument la même que celle de La Roche-Maurice, sauf qu'il y a trois scènes en moins.

Voici sa composition :

1. — Prière au jardin.
2. — Baiser de Judas.
3. — Notre-Seigneur devant Caïphe.
4. — Flagellation.
5. — Couronnement d'épines.
6. — Pilate se lave les mains.

7. — Portement de croix.

8. — Crucifiement, comprenant trois baies et deux hauteurs de panneaux.

9. — Mise au tombeau.

10. — Résurrection.

Au sommet du tympan, dans le soufflet supérieur, le Père-Eternel en tiare et chape, bénissant de la main droite et tenant de la gauche le globe du monde.

Plus bas, les instruments de la Passion : croix, lance, éponge, marteau, tenailles, manteau de pourpre, colonne de la flagellation, verges, fouet, 2e marteau et glaive de saint Pierre. Dans les côtés, un ange tenant une aiguière sur son plateau, un autre ayant en main une lanterne.

Les autres soufflets contiennent des blasons :

1. — Écu de France, soutenu par deux anges, entouré du cordon de l'ordre de Saint-Michel et surmonté d'une couronne non fermée, à fleurons fleurdelisés.

2. — Mi-parti de France et de Bretagne, supporté par deux anges, avec le même cordon et la même couronne.

Dans les autres blasons, ainsi que dans ceux des fenêtres latérales, on trouve les armes de : Rosmadec, Pont-Croix, Quélennec, L'Honoré, Lohéac, Le Baud, Lesongar, Lagadec, etc.

L'ancienne église possédait en outre deux panneaux d'un vitrail de saint Yves. Ils n'ont pas été rétablis, mais prochainement ils trouveront leur place dans le musée religieux de l'Évêché.

Saint-Melaine de Morlaix. — Dans la maîtresse-vitre, qui a été retouchée, on trouve plusieurs panneaux anciens :

1. — Promesse d'un rédempteur à nos premiers parents :

2. — Sacrifice d'Abraham.

3. — Passage de la Mer Rouge.

4. — La Cène.

5. — Crucifiement.

6. — Résurrection.

7. — Sainte-Trinité.

Saint-Nic. - Deux vitraux au fond des transepts ; les fenêtres n'ont pas de meneaux de pierre, mais des armatures de fer.

1. — Transept Nord ; — Jugement dernier, anges sonnant de la trompette, ressuscités, démons ; — Trois scènes de martyre.

2. - Transept Sud : Notre-Seigneur portant le roseau, moqué et outragé ; — Baiser de Judas ; — Notre-Seigneur devant Caïphe ; — Pilate se lavant les mains ; — Crucifiement ; — Descente de croix.

Saint-Pol-de-Léon. — Dans la cathédrale sont deux vitraux anciens, remarquables par leur composition et leur facture.

Le premier, dans la quatrième travée du bas-côté Nord, représente le jugement dernier. Au haut, Notre-Seigneur assis dans les nuages, sur un arc-en-ciel, les bras étendus ; des deux côtés, des anges sonnant de la trompette ; dans la baie de droite, les élus exprimant la confiance, la joie et l'adoration ; à gauche, les réprouvés, dans les convulsions de la terreur et du désespoir. Au-dessous, se trouve une scène correspondant littéralement au texte de l'Écriture ayant trait à la séparation des bons et des méchants : *Et separabit eos ab invicem sicut pastor segregat oves ab hœdis.*

Un berger au milieu de son troupeau ; à droite, les brebis qu'il garde à ses côtés ; à gauche, les boucs qu'il renvoie d'un geste impitoyable.

Le deuxième vitrail est dans le bas-côté Midi et représente quatre œuvres de miséricorde :

Peregrinos colligere. — *Donner l'hospitalité aux étrangers.*

Captos redimere. — *Racheter les captifs.*

Ægros curare. - *Soigner les malades.*

Esurientes pascere. — Donner à manger à ceux qui ont faim.

En haut, est un écusson : *d'argent aux deux dauphins d'azur adossés,* devise : *En espoir mieulx* (Kerseau) 1650.

Saint-Ségal. — Chapelle *de Saint-Sébastien.* — Le vitrail Sud, à trois baies, contient six épisodes de la vie de saint Jean l'Évangéliste. Le vitrail Nord, à deux baies, renferme l'Annonciation; — l'Adoration des bergers; — l'Adoration des Mages. On y trouve également deux écussons :

1. — *D'argent à cinq fusées de gueules surmontées de cinq tourteaux de même,* Kervenoaël ?

2. — *D'argent à la croix pattée de sable accompagnée de trois tourteaux de gueules, 2 et 1.*

Spézet. — Dans cette paroisse, la chapelle *de Notre-Dame du Cran* est remarquable par ses anciennes verrières; encore bien conservées.

1re Fenêtre, côté Nord. — 3 baies.

Baptême de Notre-Seigneur ; — Notre-Seigneur ; — Saint Jean ; — Anges tenant ses vêtements et autres personnages.

2e Fenêtre. — Transept Nord.

1. — Adoration des Mages.
2. — Adoration des bergers.

Les dais de couronnement, dans le genre de la Renaissance, sont absolument les mêmes que ceux du vitrail de la chapelle du Rosaire, dans l'église de Pont-Croix, et indiquent que ces deux vitraux sont l'œuvre du même peintre.

3e Fenêtre. — Transept Nord.

Saint Laurent sur le gril.

Une foule considérable assiste à son supplice.

Inscription : MIL V^{cc} CINQUANTE III (1553) CHARLES QUAMPION FABRIQUE.

4e Fenêtre. — Au chevet.

1. — Entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem.
2. — Prière au jardin des Oliviers.
3. — Baiser de Judas.
4. — Cène (Changée de place).
5. — Notre-Seigneur devant Caïphe.
6. — Flagellation.
7. — Couronnement d'épines.
8. — *Ecce Homo.*
9. — Pilate se lave les mains.
10. — Portement de croix.
11. — Crucifiement.
12. — Résurrection.

Dans le tympan se voient des scènes du jugement dernier.

5e Fenêtre. — Transept Sud.

HISTOIRE DE SAINT JACQUES

1. — Saint Jacques dans un chariot traîné par des bœufs.
2 et 3. — Saint Jacques dans un bateau.
4 et 5. — Martyre de saint Jacques.
6. — Saint Jacques reçu au ciel par le Père-Eternel.

MIL V^{c} XLVIII (1548) CHARLES QUAMPION FABRIQUE.

6e Fenêtre.

1. — Mort de la Sainte-Vierge. Cette scène est d'une grandeur et d'une noblesse admirables. La Sainte-Vierge, sur le point de mourir, est entourée des Apôtres qui la contemplent et qui prient. Quelques-uns d'entre eux sont revêtus d'ornements ecclésiastiques, chasubles, chapes.

2. — L'âme de la Sainte-Vierge est transportée au ciel par Notre-Seigneur.

3. — Notre-Dame est couronnée au ciel par le Père-Éternel et Notre-Seigneur entourés d'anges.

7e Fenêtre. — Côté Nord.

Saint Éloi ferrant un cheval. 1550. V D.

Tourc'h. — Maîtresse-vitre : Grande scène du crucifiement. Notre-Seigneur en croix entre les deux larrons ; saint Longin, à cheval, lui perce le côté de sa lance ; Madeleine au pied de la croix. Sous le larron de droite, on voit la Vierge éplorée, soutenue par saint Jean et par une Sainte-Femme ; à l'arrière-plan, deux juifs debout, puis un soldat casqué et un pharisien à cheval. Sous le larron de gauche, un centurion au costume très riche monté sur un magnifique cheval, et au second plan le prince des Prêtres et un pharisien aussi à cheval. Le bon larron rend le dernier soupir, et son âme, sous la forme d'un petit enfant nu, est portée au ciel par un ange, tandis que celle du mauvais larron est emportée par un démon hideux.

Au bas de la scène, trois soldats tirent leurs épées pour se disputer la robe de Notre-Seigneur, pendant qu'un quatrième en prend l'extrémité à deux mains.

Dans un coin est une date fruste, mais où l'on croit pouvoir lire : 1550.

Le soufflet supérieur, rempli maintenant par un triangle entouré d'une gloire, devait contenir autrefois les armes de France.

Le soufflet de gauche contient les armes suivantes. Ecartelé : au premier, *d'argent à trois molettes de gueules* (Kerminihy) ; au deuxième, *au chêne de sinople englanté d'or, au franc canton de gueules chargé de deux haches d'armes*

d'argent adossées (Plessis-Nizon) ; au troisième, *parti de Plessis-Nizon et de gueules aux trois croissants d'argent* (Kerflous) ; au quatrième, *d'argent à la croix de sable* (?)

Au soufflet de droite : *d'argent au grêlier d'azur* (probablement Kerfors). (Déterminations de M. le vicomte de Villiers du Terrage.)

Treffiagat. — Dans la maîtresse-vitre, quelques débris avec les armes des du Haffond et des du Couëdic.

Tréméoc. — Chapelle de *Saint-Sébastien :* Notre-Seigneur en croix entre la Sainte-Vierge et saint Jean. Saint Longin perçant le cœur de Notre-Seigneur ; le centurion s'écriant : *Vere Filius Dei erat Iste.*

Tréméven. — Chapelle de *Saint-Diboan :* deux restes de vitrail : Vierge couronnée, assise, tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux ; — Evêque bénissant.

***

Voilà une revue des vitraux qui restent dans nos églises et chapelles. Tout en déplorant la disparition d'un nombre bien plus considérable, réjouissons-nous des trésors que nous possédons encore, et faisons des vœux pour leur parfaite conservation.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BOLAZEC

L'église est de construction récente, sauf le clocher, qui doit être du XVIIe siècle, ayant deux chambres de cloches superposées, avec tourelle ronde d'escalier. Les patrons sont la Sainte-Vierge et saint Guénaël, qui ont leurs statues au maître-autel. Autres statues : saint-Michel terrassant le dragon, bien mouvementé, deux statuettes de moines, Christ en croix.

Dans le cimetière, croix en pierre où le Christ est accompagné de deux anges qui recueillent dans des calices le précieux sang coulant des plaies de ses mains.

Bolazec était une trève de Scrignac et doit probablement son origine à un manoir, berceau de la famille de *Botglazec* (le buisson verdoyant). Cette famille, possessionée dans les paroisses voisines, Guerlesquin, Botsorhel, Plouigneau, portait : *d'argent à un arbre de sable, sommé d'une merlette de même,* avec la devise : *Quitte ou double.* Sa dernière branche s'est fondue dans Coatmen, vers 1580.

Terre noble : manoir du Halgoët, résidence en 1669 de Claude du Parc, écuyer, sieur de Penanguer, du Parc :

d'argent à 3 jumelles de gueules ; devise : *Vaincre ou mourir !* (Notes de M. Louis Le Guennec).

Il s'y trouve une seule chapelle sous le vocable de Saint-Conogan ou Guenégan, évêque de Quimper. La statue du saint le représente avec tous les attributs épiscopaux. La chapelle est située au village de Kered, à une demi-lieue du bourg.

Un décret du 15 Septembre 1848, autorise la donation que fit le Sr Guéguen de cette chapelle à la fabrique de Bolazec.

En 1853, M. Kerbaul, recteur, disait que la chapelle Saint-Conogan avait deux pardons, l'un le dimanche avant la Saint-Jean, l'autre le second dimanche après la Toussaint ; « mais, ajoutait-il, je désire que Monseigneur me dispense de faire le premier qui est une occasion de désordre sans profit pour l'église, vu que les offrandes montent à peine à 3 francs et c'est un prétexte pour les habitants de ne point assister aux offices ; quant au second pardon, il produit, année ordinaire, une vingtaine de francs à l'église et on y assiste régulièrement aux offices. »

Actuellement, il y a encore deux pardons dont les époques sont ainsi modifiées : le grand pardon a lieu le dimanche de la Trinité, le petit pardon, le dimanche qui suit la fête du Saint (16 Octobre).

Au moment de la Révolution, le curé de Bolazec, M. Guillou, refusa le serment. Les arrêtés du département l'obligeaient à se tenir à quatre lieues de son ancienne résidence ; mais il fut bientôt remplacé à Bolazec par M. François Cosquer, en 1792.

M. Cosquer, originaire de Scrignac, avait été ordonné prêtre par Mgr de Saint-Luc, en 1787, puis envoyé à la trêve de Kergrist Moelou (aujourd'hui diocèse de Saint-Brieuc), où il demeura cinq ans, il refusa le serment, puis ayant perdu tout son ménage vendu par la Nation, sur les

ordres de M. Lescoat, supérieur du Séminaire, il vint exercer les fonctions du ministère à Bolazec sans l'agrément du District de Carhaix. Mais bientôt les prêtres non assermentés durent cesser tout exercice public du culte et se tenir cachés, M. Cosquer se retira alors au village de La Forêt, en Bolazec, où il aidait son frère et sa sœur à cultiver la ferme. C'est là que le 14 Septembre 1793, il fut pris par la gendarmerie, sur la dénonciation d'un habitant de Botsorhel. Le procès-verbal de cette arrestation est ainsi conçu (1) :

« L'an 1793, le 14 Septembre, nous, Julien Berdou, Colin Martin et Guillaume Rolland, gendarmes du Ponthou, certifions que sur les midi est venu en notre résidence le nommé René Le Gordonec, charron, demeurant en la trève de Botsorhel, qui nous a dit qu'il savait où il y avait un prêtre réfractaire qui s'était réfugié chez son frère, et que nous n'avions qu'à nous trouver en un endroit nommé Tachen-Christ, en Botsorhel, sur les 6 heures du soir, qu'il y serait lui et son fils et nous aurait conduits en la maison où était le dit prêtre. Ils furent fidèles au rendez-vous, et avons parti tous ensemble et avons continué notre route pour nous rendre au village de La Forêt, en Bolazec, ce que voyant nous avons entré dans une loge au pignon de la maison dont nous avons trouvé le nommé François Cosquer qui était même au lit. Après avoir fait la fouille dans cette dite loge, interrogé ce qu'il était, a déclaré qu'il était prêtre, nous l'avons fait s'habiller, puis il nous a demandé d'aller voir son frère qui était dans la maison, auparavant que de partir, afin d'avoir son chapeau ; étant entrès, son frère lui a donné son chapeau, et nous avons aperçu un fusil pendu à la cheminée sans pierre ni chargé, que nous avons pris, car le conducteur nous avait avertis de nous méfier de son frère

(1) L. 15.

à cause de ce fusil. Après avoir fait ses adieux à son frère et à sa sœur, nous avons quitté la maison et revenus par Guerlesquin au Ponthou, et nous avons remis le prêtre au District de Morlaix. »

Le 18 Septembre, le District procéda à l'interrogation de M. Cosquer, mais ayant constaté qu'il n'avait pas fait « d'actes extérieurs de fonctions ecclésiastiques » ne le condamna pas à mort, mais ordonna qu'il fut conduit à Quimper pour y attendre un passage à la Guyanne.

Nous apprenons, par une lettre de M. Cosquer, en 1809, que ce ne fut pas sur Quimper mais sur Brest qu'il fut dirigé, et qu'en passant par Landerneau il subit un second jugement qui le condamna à la peine de mort ; « mais, ajoute-t-il, mon heure n'était pas encore venue et le commissaire refusa de signer mon jugement ». Il demeura vingt-sept mois en détention à Brest, d'où il fut libéré avec tous les autres prisonniers, à la fin de 1795. Il revint alors à Bolazec et à Scrignac, où se trouvaient dit-il « dans le voisinage MM. Larchantel et Lescoat, qui me dirent de m'y tenir au lieu de retourner à Kergrist, annexé aux Côtes-du-Nord ».

A l'organisation du clergé en 1802, M. Cosquer fut maintenu à Bolazec, où il était encore en Novembre 1809, époque à laquelle il fut appelé à Pouldreuzic, à son grand regret, car il redoutait pour sa santé les bords de la mer.

M. Cosquer ne fut pas remplacé à Bolazec, qui demeura sans recteur comme annexe de Scrignac, pendant près de vingt ans.

Population de Bolazec : en 1800, 700 âmes.
— en 1900, 856 âmes.

Recteurs de Bolazec

1804-1815. François Cosquer, né en 1760 à Bolazec, prêtre en 1786.

1830-1835. Pierre-Michel Bléas, de Bodilis.

1835. Louis Caradec, de Plogastel-Saint-Germain.
1840. Jacques Bohic, de Henvic.
1840-1845. Jean-Marie Lolivier, de Scrignac.
1845-1856. Jean-Louis Kerbaul, de Treffléveněz.
1856-1860. François Guyader, de Roscoff.
1860-1864. Guillaume Colleter, de Plouézoc'h.
1864-1867. Paul-Marie Guivarch, de Mespaul.
1867-1876. Hervé Lojou, de Plougasnou.
1876-1880. François-Marie Le Quéré de Plouvorn.
1880-1888. Guillaume Guézennec, de Ploujean.
1888-1895. Louis-Marie Lochouarn, de Quimperlé.
1895-1901. Aimé Berriet.
1901. Alfred Chavet.

Seigneurs de la Paroisse

Guynement, Sr de Lannunec : *de sable à 3 rencontres de cerf d'argent.*

Prêtres originaires de Bolazec de 1800 à 1900.

MM.

1. — Guinament, Guillaume, prêtre, 13 Mars 1813.
2. — Buanec, Jean-Louis-Marie, prêtre, 10 Août 1873.

BONEN

État en 1789

Trève de Plouguérnével, 400 communiants, 700 âmes. Patron : saint Claude.

Curé : M. Jean Le Gloannec, né en 1739 à Plouguernével, prêtre en 1764 ; à Plouguernével de 1764 à 1771, puis curé de Bonen de 1771 à 1786, nommé curé de Mur.

Remplacé par M. Jean Prigent en 1786, et par M. Poezvara en 1787.

BOTHOA

Ancienne paroisse de Cornouaille, aujourd'hui en Saint-Brieuc.

État en 1780

Patron : saint Pierre ; présentateur : à l'alternative ; collateur : l'Ordinaire ; décimateur : M. le Recteur ; — Revenu : 5,000 livres.

C'était la plus riche paroisse du diocèse, on y comptait 1,800 communiants et 2,700 âmes, sans compter les trèves. Sur les 5,000 livres, le recteur payait 1,250 livres pour entretenir cinq vicaires.

Rôle des décimes

Le Recteur paye.....	208l 10s.
La fabrice.....	8l 5s.
Le Rosaire.....	1l 15s.
Sainte-Trephine (trève)...	9l 3s 9d.
Landrivain (trève).....	8l 5s.
Canihuel (trève).....	7l 12s 6d.
Querien (trève).....	8l 5s.
N.-D. de Lanvenegen.....	1l 15s.
Saint Antoine.....	1l 15s.
Saint Jean du Cosquer.....	1l 15s.
N.-D. de la Croix.....	1l 15s.
Saint Éloy.....	1l 15s.
Saint Hervé.....	1l 15s.
Le Guéodet.....	1l 6s 3d.
Saint Michel.....	1l 15s.
La Trinité de Canihuel....	1l 15s.

Saint André	1l 15s.
Saint Eusèbe	1l 15s.
Saint Jean du Pinity.....	1l 15s.
N.-D. des Fontaines	1l 15s.
N.-D. des Duillo.....	1l 15s.
La Trinité de Lanrivain....	1l 15s.

Recteurs de Bothoa

François-Marie du Bois de Poilley, né en 1706 au diocèse de Léon, recteur de Bothoa de 1734 à 1778. Se retire à Saint-Brieuc.

Remplacé par René-Vincent Gilard de Larchantel, né à Quimper en 1749, recteur de 1778 à 1786. Nommé chanoine à Quimper.

Remplacé par M. Poho en 1786, mort le 25 Mai 1788.

Vicaires de Bothoa

Mathurin Le Hescop, né à Bothoa en 1737, prêtre en 1762 ; en 1780, va à Kergrist, en Neuillac.

Sébastien Poézvara, né à Bothoa en 1741, prêtre 1768-1787.

Jean Pollotec, né à Bothoa en 1740, prêtre en 1758 ; en 1783 va à Saint-Gilles.

BOTMEL

Trève de Plusquellec ; 1,700 communiants ; 2,400 âmes ; patronne : Notre-Dame.

Curé

François Jaouen, né à Plusquellec en 1729, prêtre en 1758, décédé en Décembre 1785.

Remplacé par Jacques Jicquel, né à Goarec en 1745, prêtre en 1770 ; successivement curé de Plévin, de Maël-Pestivien, puis de Botmel en 1785.

Prêtres desservant la Paroisse

Jean Le Moing, de Plusquellec, né en 1718, prêtre en 1748.

Ambroise Rivoal, né à Châteauneuf, prêtre en 1784.

René-Marie-Hyacinthe Le Guitton de Pempoullou, de Plusquellec, prêtre en 1786.

Sébastien Quénerdu, de Plusquellec, prêtre en 1765.

Pierre-Jean Le Meur, de Quimper, prêtre en 1783, « annonce toutes sortes de talents et de la piété » (1), envoyé à Ergué-Gabéric en 1784.

Guillaume Le Roux, de Plusquellec, prêtre en 1776, fait les petites écoles, curé de Châteaulin en 1783.

BOTMEUR

Patrons : Saint Eutrope et saint Isidore.

L'église de Botmeur n'a été érigée en paroisse que depuis l'ordonnance royale du 31 Mars 1837. Même avant la Révo-

(1) Note de Mgr de Saint-Luc.

lution, Botmeur n'était pas une trève, mais une simple chapelle domestique du château du Botmeur, propriété des Srs de La Marche, en la paroisse de Berrien.

« Les seigneurs de Botmeur étaient voyers héréditaires de Quimper. La famille de ce nom, issue d'ancienne chevalerie, et dont les deux branches résidaient, l'une à Berrien, l'autre à Morlaix, lors de la réformation de 1670, portait : *écartelé aux 1 et 4 d'or au lion de gueules, aux 2 et 3 d'argent au lion de gueules,* avec la devise : *Libera me de ore leonum.*

« Le territoire de Botmeur s'étend sur le versant Sud de la montagne d'Arrée, entre Roc'h-Trévézel, Torgen-Sant-Mikel et le Yeun-Elez.

« Le bourg, qui est assez considérable, est situé dans un bas-fond, près d'un étang couvert de plantes aquatiques. L'église, située à l'extrémité Ouest de cette agglomération, est une construction pauvre et mesquine, qui semble être de la fin du XVIIe siècle. Le chevet doit être encore moins ancien. Par contre, les contreforts du transept sont gothiques et doivent provenir de l'ancienne chapelle, ainsi que les ogives des fenêtres du transept. Un petit clocheton Renaissance surmonte le tout.

« Le maître-autel, qui doit être du XVIIIe siècle, a une certaine valeur, avec ses deux statues d'anges adorateurs et les petites têtes d'angelots sculptées aux angles. A droite, sur une console, est une jolie statuette de Vierge-Mère, peinte et dorée, qui doit dater du XVIIe siècle.

« L'autel de droite est dédié à saint Eutrope, patron de la paroisse. On y voit sa statue en mitre et chape, une croix à la main et bénissant. Derrière, est un tableau représentant un personnage conduisant une paire de bœufs enjougués : saint Isidore.

« A l'autel de gauche se voit un tableau sur bois : la Sainte-Vierge debout sur le croissant de la lune, et tenant

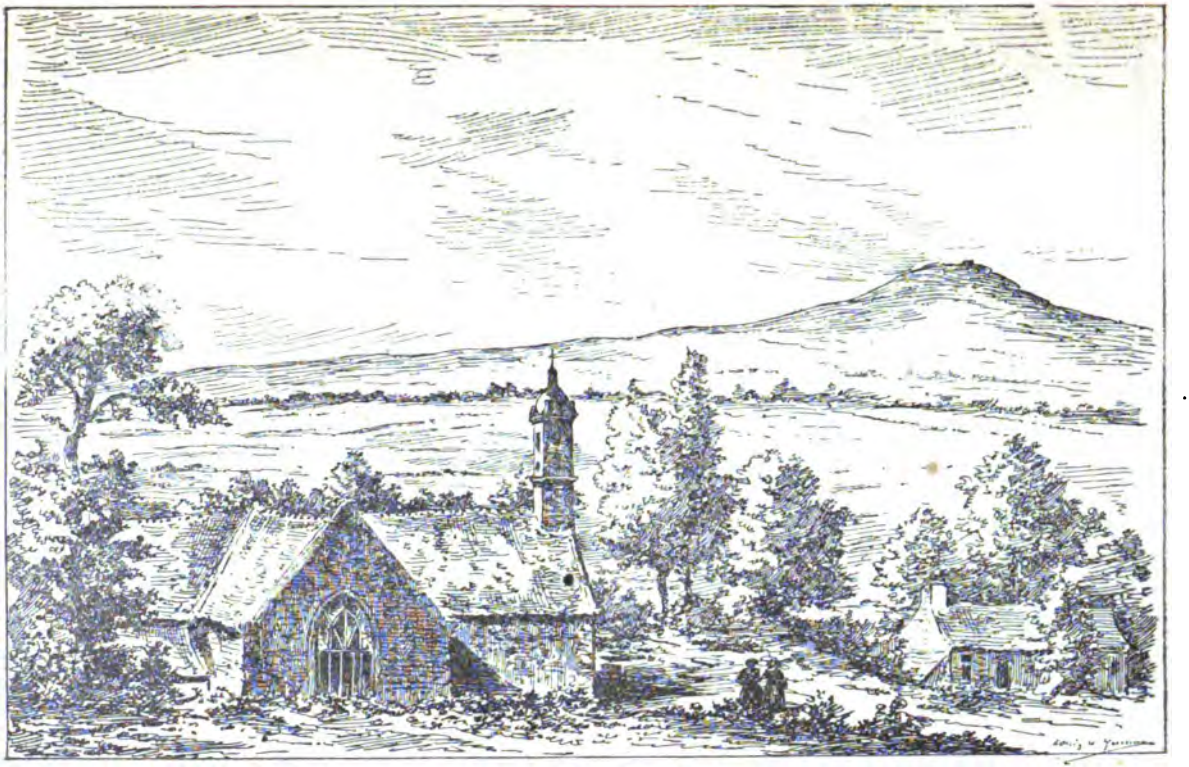

ÉGLISE DE BOTMEUR

Au fond, le marais du « Yeun-Elez » et « Torgen-Sant-Mikel ».

« De là il arrive que l'on publie inutilement les bans des personnes de leur canton, elles sont exposées à contracter avec des empêchements parce que les anciens qui les connaissent ne sont point instruits de leurs mariages.

« On publie des ordonnances pour le service du Roi ou pour les corvées, ils n'en sont instruits que par les condamnations et les garnisons.

« Il est dans l'ordre de la religion que les dimanches et fêtes soient sanctifiés par un repos religieux, mais il est également dans l'ordre de la Providence que les solennités offrent un repos salutaire après de pénibles travaux. Quel repos ou plutôt quel excès de fatigue non seulement pour les femmes et les enfants, mais même pour les hommes les plus robustes, d'avoir six lieues à faire avant leurs repas.

« Ce n'est donc pas une volonté d'entêtement et de caprice, mais l'ordre physique qui s'oppose à ce qu'ils aillent y faire baptiser leurs enfants, à ce qu'ils y transportent leurs morts, à ce qu'ils s'y rendent pour les Pâques, et à ce qu'ils aillent même s'y marier, au moins pendant l'hiver. L'ordre moral ainsi que la police ecclésiastique et civile exigent que, ne pouvant se rendre à leur paroisse, les publications des bans et celles qui concernent le service du Roi et de la province se fassent sur les lieux ; cette loi impérieuse a toujours résisté à ce qu'on a vainement exigé d'eux, et continuer à l'exiger encore en les privant des secours qu'ils demandent, ce serait s'exposer à voir renaître ces temps fâcheux dont la tradition a conservé la mémoire et qui, quoique fort reculés, font encore frémir la religion et l'humanité (1).

« Rebutés par le recteur de La Feuillée, plus près d'eux, appelés en vain par le recteur de Berrien, trop éloigné,

(1) Allusion à la révolte du papier timbré.

les enfants parvenaient à l'âge de 7 à 8 ans et plus sans qu'il y eut de preuves qu'ils eussent reçu le baptême et sans que leur état fut constaté par aucun registre public.

« Dans différents temps, Monseigneur, le cri de cette malheureuse partie de vos ouailles s'était fait entendre sans avoir été écouté. Il était réservé à Votre Grandeur de faire cesser leurs justes plaintes; ils connaissent l'étendue de votre vigilence et de votre zèle, c'est avec une entière confiance qu'ils concluent à vous prier d'autoriser le chapelain actuel des Botmeur et ses successeurs, à faire dans ladite chapelle toutes les fonctions qui se font dans les églises tréviales.

« ... Ils sont disposés à se charger du salaire de leur desservant et de l'entretien de la chapelle dans le cas où, par l'abandon du Seigneur aux habitants, elle cesserait d'être domestique, moyennant que, pour faire face à ces objets, le recteur de Berrien cède au desservant du Botmeur ses droits rectoriaux et la dime très modique qu'il perçoit dans ce canton... »

A cette instance et aux requêtes précédentes des habitants de Botmeur, Mgr de Saint-Luc répondit par l'ordonnance suivante, dont nous devons la communication à M. l'abbé Guirriec, recteur de Locmaria-Berrien :

« Toussaint François Joseph Conen de Saint Luc, par la divine miséricorde et la grâce du Saint Siège apostolique, évêque de Quimper, comte de Cornouaille, conseiller du Roi en tous ses conseils, etc. ;

« Vu la requête cy dessus, ensemble l'adhésion du sieur recteur de Berrien mise aux pieds des arrégements par nous cy devant pris relativement à la position des habitants des environs du Botmeur dans la dite paroisse, laquelle adhésion est restée par devers nous pour être déposée aux archives de notre secrétariat avec coppie en forme de la sus ditte requête, ayant égard à l'exposé ainsi

qu'aux raisons et motifs à Nous allégués, avons loué et approuvé, louons et approuvons le zèle et la charité de Monsieur de La Marche seigneur du Botmeur et du sieur recteur de la ditte paroisse et pour entrer autant qu'il est en nous dans des vües aussi bienfaisantes dictées par les sentiments de religion et de piété qui les animent, avons permis et permettons ce qui suit :

« 1° Que la messe soit célébrée dans la chapelle du Botmeur, même les fêtes et dimanches et les fêtes principales de l'année.

« 2° Qu'on administre dans la dite chapelle du Château du Botmeur les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie aux habitants des environs du dit château, fors le tems de la quinzaine de Pâques pendant lequel les habitants du dit canton seront tenus de venir satisfaire au devoir pascal à l'église paroissiale de Berrien ou seront tenus d'avoir la permission du dit sieur recteur de Berrien (si pour quelques causes légitimes ils ne peuvent se rendre à l'église paroissiale) pour satisfaire au dit devoir dans la sus dite chapelle du Botmeur.

« 3° Nous permettons que du consentement du sieur recteur de Berrien on enterre dans le cimetière de la dite chapelle.

« 4° Qu'on y conserve même l'eau baptismale et les Saintes-Huiles et qu'on y administre le sacrement de baptême.

« A l'effet de tout quoi on construira si fait n'a déjà été un tabernacle dans la chapelle du Botmeur, on se pourvoira d'un ciboire et d'une lampe qui sera jour et nuit allumée devant le Saint-Sacrement. On fera faire un confessionnal, des fonts baptismeaux et l'on aura des vaisseaux pour les Saintes-Huiles et autres choses relatives à l'accomplissement des permissions par nous accordées.

« N'entendons toutes fois que les sus dites permissions

puissent en aucune manière préjudicier au dit sieur recteur de Berrien ny lui imposer de nouvelles charges vis-à-vis du prêtre desservant que nous jugerons à propos d'envoyer à la dite chapelle du Botmeur et sans que la ditte chapelle *puisse être regardée par la suite comme trève ou succursale* mais seulement comme une même chose avec l'église paroissiale. Et pour le rapport des actes de baptêmes et sépultures qui se feront dans la dite chapelle du Botmeur voulons que l'on se pourvoye de registres dans la forme ordinaire sur lesquels les dits baptêmes et les dites sépultures seront relatées pour être l'un des dits registres annuellement déposé entre les mains du sieur recteur de Berrien et l'autre au greffe de la juridiction royale.

« Et avons dès ce moment nommé et nommons pour desservant de la ditte chapelle du Botmeur et pour y faire les fonctions sus dites la personne de Maître Louis Graveran, prêtre de notre diocèse, auquel nous donnons tous pouvoirs à cet effet comme aussi celui de bénir le ciboire, le cimetière, les linges et ornements et touts autres meubles et ustensiles nécessaires pour le service de la dite chapelle. Ordonnons que la requête cy dessus ensemble notre présente ordonnance soient transcrites en entier en tête des registres de baptêmes et sépultures pour y avoir recours au besoin et ne vaudront la dite commission et les sus dites permissions qu'autant et si longtemps qu'il nous plaira. Donné au cours ne nos visites à Berrien, le quinze Juin mil sept cents soixante dix neuf.

« T. F. J., *évêque de Quimper.*

« Par Monseigneur : Boissière, *prêtre secrétaire.*

« Je certifie les sus dites requêtes et ordonnances transcrites conformément à l'original au Botmeur le 22e Juin 1779.

« L : Graveran, *prêtre-délégué du Botmeur.* »

Recteurs de Botmeur

1810-1847. Jean Le Coant, de Berrien, chapelain.
1827. Nicolas Brenner, de Lopérec, chapelain.
1837-1841. Vincent Auffret, premier recteur.
1841-1849. Yves Ollivier, de Cléder.
1849-1867. Jean-François Le Breton, de Saint-Thégonnec.
1867-1875. Jean-Marie Boustouler, de Plouégat-Guerrand.
1875-1882. Vincent Guéguen.
1882-1890. Jean Jourdren.
1890-1896. François Rolland.
1896. Jean-François Claquin.

Monuments anciens

En défrichant un bois taillis, entre les villages du Salou et de Rosdu-Huellaff, on a trouvé, en 1860, plusieurs sarcophages formés de quatre pierres plates posées de champ et une cinquième servant de couvercle. Ils renfermaient une terre noirâtre ; dans l'un d'eux était, dit-on, un vase de terre muni d'anses.

BOTSORHEL [1]

D'après Guillaume le Jean, l'étymologie de Botsorhel serait : *le Buisson de la vallée sauvage.*

L'église de Botsorhel dédiée à saint Georges est moderne, sauf la tour, datée sur la façade de 1675 et assez originale comme ensemble.

(1) Cette notice a été rédigée d'après les renseignements fournis par M. Louis Le Guennec, de Morlaix.

STATUES DANS L'ÉGLISE DE BOTSORHEL

(Dessins de Louis Le Guennec).

On y remarque comme statues anciennes ; — Au maître-autel, Saint-Eloi, en costume de forgeron, avec un tablier de cuir, tenant une barre de fer, et un marteau, auprès de lui, une enclume et un petit cheval.

Dans la chapelle de droite du transept : — Christ en robe rouge, d'assez petite dimension, 0 m. 60 ou 0 m. 70, fixé sur une croix moderne avec cette inscription : *Regnavit a ligno Deus.*

Deux Christs aux mains liées, après la flagellation, l'un assis, l'autre debout provenant de la chapelle *Christ.* — En face de l'autel, belle statue restaurée de saint Brandan, provenant de sa chapelle ruinée en Botsorhel. Les orfrois de sa chape sont chargés de personnages sculptés.

Dans la chapelle de gauche du transept : — Saint Sébastien percé de flèches — Sainte Barbe avec sa tour — Evêque et abbé sans noms — Saint Grégoire bénissant, avec la tiare et la triple croix. Ces trois dernières statues proviennent également de la chapelle *Christ.* — Un Saint Michel, de grandeur naturelle, provenant de l'ancienne chapelle du cimetière, désignée sous le nom de *chapel an Ael mad,* elle datait de 1575 et a été démolie en 1867

Christ ancien, en face de la chaire, provenant de la chapelle de Brevara, restauré par M. Le Corre, recteur.

Au bas de l'église, au-dessus des fonts baptismaux, belle statue équestre de saint Georges. Armé de toutes pièces, avec casque, cuirasse, brassards et jambières, et chevauchant un coursier somptueusement harnaché, il plonge sa lance dans la gueule d'un affreux dragon vert à demi couché à ses pieds, et qui déchire de l'une de ses pattes le poitrail du cheval. L'un des coins de la selle de saint Georges porte un écusson : *d'azur à la croix d'argent.*

L'esprit populaire a localisé dans le pays même la légende du saint patron de la paroisse. Non loin de la chapelle du Fouennec, dans un taillis dit *Coat-ar-Sar-*

pent, on voit une pierre portant l'empreinte grossière du fer d'un cheval, et l'on dit que saint Georges combattit en cet endroit un féroce dragon qui se nourrissait de victimes humaines et avait, ce jour-là, réclamé la fille du roi du pays. Saint Georges, qui traversait justement le canton, s'enquit des causes de la désolation universelle, et accompagna lui-même la jeune fille jusqu'à l'antre du dragon, qu'il tua après une lutte terrible. Le roi et ses sujets se convertirent au christianisme. Cette tradition est calquée sur les actes de la vie de saint Georges, d'après lesquels il tua, dans les mêmes circonstances, un monstrueux dragon près de Sylène, en Lybie.

Chapelles

Chapelle du Christ.

Cette chapelle est située à près de 3 kilomètres au Sud-Est de Botsorhel, à gauche du chemin de Guerlesquin. C'est un petit édifice très simple, rectangulaire, percé sur les deux faces de deux fenêtres cintrées, avec une porte latérale à droite. Au-dessous du clocheton, se lit la date de 1738. Cependant l'arcature en talon de la crédence du maître-autel indique une époque plus ancienne.

L'autel est surmonté d'un tableau sur toile, figurant le Christ debout sur le globe du monde, et entouré d'anges adorateurs, dont l'un tient un cartouche portant ce mot : *Charitas*. A gauche, est la statue du Christ, assez singulière, car le sculpteur s'est complètement écarté du type traditionnel, et son Christ est représenté debout, avec une mine florissante, sans barbe, chevelure bouclée, tenant d'une main le globe du monde et élevant l'autre, comme pour parler ou pour bénir. Il ne doit remonter qu'au XVIIIe siècle, ainsi qu'une jolie sainte Barbe, aujour-

d'hui en l'église paroissiale. C'est de cette chapelle que doit provenir le Christ en robe rouge qui se trouve maintenant à l'église paroissiale.

Contre les murailles de gauche, sont les statues de :

1.—Un Saint portant une armure romaine, casque et cuirasse. Il tient (ou plutôt tenait) une lance dans la main droite et une épée dans la gauche. (Saint Maurice ou saint Théodore ?) (1)

2. — Une Sainte-Vierge aux mains jointes.

3. — N.-D. de Bon-Secours. — Statue gothique en chêne, portant un petit Enfant-Jésus bénissant.

Contre la muraille de droite :

1. — Saint Michel avec un bouclier au monogramme du Christ et levant son épée.

2. — Sainte Marguerite portant une croix, debout sur le dragon.

3. — Au bas de la chapelle, statue de sainte Anne.

Un peu à gauche de la chapelle, dans une prairie, est la fontaine avec fronton et piscine en granit. Du tertre de la chapelle, la vue est belle sur la vallée et les bois du château de Keraël, dominés par une suite de sauvages collines rocheuses, dont la plus haute, *ar Menez Charuel*, portait jadis la citadelle de ce nom, berceau du fameux Yvon Charuel, vicomte de Guerlesquin, capitaine de Morlaix et l'un des champions du combat des Trente, en 1351.

Les seigneurs de Keraël-Kergariou étaient prééminenciers de cette chapelle.

« Cette chapelle a été donnée à la fabrique par Madame de Lanidy par acte du 1er Août 1827 et autorisé par décret du 24 Octobre 1827.

On y célèbre deux pardons : le grand pardon a lieu le

(1) M. Le Corre, ancien recteur de Botsorhel, pense que cette statue est un saint Georges dont le cheval a disparu. On remarque, en effet, que les jambes du chevalier sont écartées outre mesure.

dimanche de la Trinité ; on y chante la grand'messe et les vêpres. Au petit pardon, le 4e dimanche de Septembre, on chante simplement les vêpres à la chapelle. La procession s'y rend également le premier jour des Rogations.

Le jour du grand pardon, les paroissiens voisins de la chapelle *Christ* s'y rendent de bon matin en pèlerinage lorsqu'ils veulent obtenir une grâce. Cet acte de dévotion doit se faire en silence depuis le départ de la maison jusqu'au retour au logis.

On est dans l'habitude d'envoyer à cette chapelle les petits enfants pour les faire marcher et parler de bonne heure » (1).

Chapelle de Saint-Brandan.

La chapelle de Saint-Brandan se trouvait à 5 kilomètres environ au Sud de Botsorhel. C'était un édifice du XVIe siècle, tombé depuis plus de trente ans en ruines, et dont les restes ont été rasés récemment. Sur la façade était la date de 15.. ?, surmontée d'un écusson chargé de *trois jumelles,* armes des du Parc de Brévara.

La statue du saint patron, qui a été conservée longtemps dans le manoir de Brévara, est maintenant dans l'église paroissiale. On raconte que, il y a quelques années, on l'y avait déjà transférée, mais que la nuit qui suivit sa translation, la statue revint d'elle-même à Brévara.

Quelques autres statuettes étaient aussi conservées au manoir, entre autres un saint Georges armé de toutes pièces, chevauchant un destrier, et un saint Éloi posé sur un socle daté de 1664 et offrant les armes pleines de la famille du Parc : *d'argent à trois jumelles de gueules.* Cette statue fort mutilée est au presbytère de Botshorel. On y

(1) Renseignements communiqués par M. Diraison, recteur de Botsorhel en 1893.

voyait encore la cloche de la chapelle qui portait cette inscription :

LAN 1698-JESUS-MARIA-JOSEPH-JOACHIM-ANNA

et un écusson parti de *trois jumelles* et *d'un fascé ondé accompagné en chef d'une pomme de pin*, armes de Charles du Parc, écuyer, seigneur de Brévara, et de sa femme, Marguerite Pinart du Fouennec, vivante à cette époque.

Il y avait près de la chapelle une fontaine avec petit édicule. (On venait y invoquer saint Brandan contre la fièvre et les maux de tête.)

Chapelle du Fouennec.

Cette chapelle dépendait du manoir du Fouennec, aujourd'hui démoli ; on n'en voit plus que les vestiges, sur un petit placitre à droite de la ferme. On conserve au Fouennec une statue de Saint-François qui en provient et qui était patron de la chapelle.

Chapelle Sainte-Anne.

« Chapelle en ruine sous le vocable de Sainte-Anne, au château de Kerael ; elle n'a pas été ouverte au culte depuis la Révolution, elle avait été construite par M. l'abbé Calloet de Lannidy, qui mourut vers l'an 1750. (Note de M. Diraison.)

Recteurs de Botsorhel

1677. Pierre Plougonven.

1715. François Calaix.

1750-1764. Jean de Cœtanlem.

1791-1803. M. J. Clastrou, prêtre constitutionnel ; en Juillet 1803, il bénit une nouvelle cloche pour remplacer celle qui fut brisée par le tonnerre en 1796.

1804-1808. Yves Nigeou, vicaire à Plougonven en 1766 ; prisonnier aux Carmes de Brest en 1791, au Château

en 1792, déporté en Espagne, enfermé à la citadelle de Ré, libéré le 26 Mai 1800.

1800-1818. Yves Le Foll.
1818-1831. Olivier Mear.
1831-1838. Bernard Teurnier.
1838-1847. Paul Le Saint.
1847-1862. François Rolland.
1862-1866. Guillaume Le Guen.
1866-1868. Théodore Le Briero.
1868-1872. François-Hervé Manchec.
1872-1873. Félix Berthou.
1873-1875. Yves Mingant.
1875-1885. Jean-Marie Abjean.
1885-1889. François-Claude Vigouroux.
1889-1897. Mathieu Diraison.
1897-1903. Louis Corre.
1903. Jean-Louis Guenver.

VICAIRES DE BOTSORHEL

1828-1831. Yves Tillizien.
1831-1832. Yves l'Ollivier.
1832-1845. Charles Bodeur.
1845-1860. Joseph Le Roux.
1860-1860. Félix Berthou.
1860-1865. François-Marie Favé.
1865-1866. Jules Daniélou.
1866-1868. Yves Scouarnec.
1868-1871. Charles Siou.
1871-1873. Jean-François Le Roux.
1873-1884. Hippolyte Péron.
1884-1887. Louis-Marie Lein.
1887-1888. Jean-Marie Traon.
1888-1893. Gilles Rannou.
1893-1898. Pierre-Marie Daniel.
1898. François Sellin.

Prêtres originaires de Botsorhel depuis le Concordat

Le Balc'h, Jean, prêtre le 12 Avril 1818.
Le Scornet, Alain, prêtre le 22 Décembre 1821.
Cosquer, François-Marie, prêtre le 25 Juillet 1898.

Maisons Nobles

La maison seigneuriale de la paroisse était le château de Kergariou, situé au Sud du bourg, dans la montagne d'Arrée. Cette terre, avec haute et basse justice, appartenait en 1425 à Jean du Penhoat, amiral de Bretagne. (Lettres du duc du 8 Juin 1425 pour ordonner le transfert des « hommes, rentes et héritages, fiefs, seigneureries et obéissances..... ès paroisses de Guerlesquin, Ploegrois, Botsorer, etc,...) » qui appartenaient au dit sire du Penhoat, de la châtellenie de Guingamp en la châtellenie de Morlaix. (Dom Morice, Preuves. 11. 1175). En 1543, Kergariou était possédé par Claude de Malestroit, sieur de Keraër ; il passe ensuite aux Jourdain et fut acquis en 1657 par Rolland Calloët, seigneur de Lannidy et de Lostanvern, pour 90,000 livres. Il resta dans cette famille jusqu'à la Révolution.

La motte de l'ancien château se voit encore près du hameau de Kergariou, dans un bas-fond. C'est une esplanade rectangulaire mesurant environ 50 mètres de long sur 35 mètres de large à l'intérieur, avec un retranchement en terre et de profondes douves remplies d'eau. On ne distingue plus dans l'enceinte que des monceaux informes de pierres. L'entrée de la place était au Nord. Ce château a dû être détruit pendant les guerres de la Ligue. La tradition locale rapporte qu'il fut *bombardé* et ruiné la

même nuit que les châteaux voisins de Charuel, en Guerlesquin, et de Kerviniou, en Plouigneau.

Les autre principales terres nobles de Botsorhel étaient :

1° Brévara, aux Derrien (1543) et du Parc par alliance. L'ancien manoir doit dater de la fin du XVIe siècle et a une tourelle accolée à sa façade. De ce manoir dépendait la chapelle de Saint-Brandan, aujourd'hui rasée.

2° Le Fouennec, aux Pinart, vers 1640. Ce manoir est démoli, ainsi que sa chapelle dont il ne reste d'autre souvenir qu'une statue de Saint-François dans la ferme actuelle.

3° Lostanvern, à la famille du même nom (1309), aux Toupin (1499), aux Jourdain (1543), puis Calloët par alliance. Ce manoir avait une chapelle prohibitive dans l'ancienne église de Botsorhel et un banc dans celle de Lannéanou.

4° Keraël. — Annexe de Kergariou. Aux Charuel en 1350, aux Jourdain en 1545, puis Calloët et le Rouge de Guerdavid par alliance. Il y a à Kerahel un château moderne au bord d'un étang, dans un très beau site, avec chapelle.

5° Keranguen. — Résidence en 1669 de Jean Bonaventure de Keranguen (issu d'une famille de Plouénan), sieur de Trédillac. L'ancien manoir existe encore avec les débris d'une chapelle,

***

La Montre de 1481 signale :

« Ollivier Botglazec — Jean Carn, en jusarme — Yvon « Treuzguern — Yvon Pasquelin, malade — Yvon Latour, « en jusarme — Jehan Keraudren, de la garde, tous « archers en brigandine. »

La réformation de 1543 indique à Botsorhel 26 maisons nobles, dont les principales sont :

Penhoët, seigneur de Kergariou : d'or à la fasce de gueules. Devise : *Red eo.*

Charuel : de gueules à la fasce d'argent. Devise : *Kalonec a drec'h bep tra.*

Jourdrain : d'azur au croissant d'argent. Devise : *Servire Deo, regnare est.*

Derrien : de gueules à 5 coquilles d'argent en sautoir.

Pinart : fascé ondé de 6 pièces d'or et d'azur, au chef de gueules chargé d'une pomme de pin d'or.

Parc (du) : d'argent à 3 jumelles de gueules. Devise : *Vaincre ou mourir.*

Lostanvern : d'argent à la barre de sable accostée de 2 merlettes de même.

Toupin : Vairé d'argent et de sable.

Calloët : d'or à la fasce d'azur surmonté d'une merlette de même. Devise : *Advise-toi.*

Keranguen : d'argent à 3 tourteaux de gueules. Devise : *Laka evez.*

Monuments celtiques

Cinq ou six menhirs détruits, sur les hauteurs de Crec'h-Peulven.

Deux tombelles situées au carrefour de la route de Scrignac à Guerlesquin et du chemin de la chapelle Saint-Ener.

Camp de Kergariou, qui paraît être plutôt l'emplacement d'un château moyen-âge.

On remarque trois tumulus formés en grande partie de pierres, tout près du lieu dit La Croix du Christ, entre cette localité et le village du Bodou. *(Bulletin de la Société archéologique.)*

(A suivre.)

ARCHITECTURE BRETONNE

Etude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

Omission à réparer.

Dans la nomenclature des vitraux faite au dernier numéro de ce *Bulletin*, une distraction inexplicable a fait omettre les trois fenêtres absidales de la chapelle de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou.

La maîtresse-vitre contient les sujets suivants :

1. — Agonie au jardin.
2. — Baiser de Judas.
3. — N.-S. devant Caïphe.
4. — Pilate se lave les mains.
5. — Couronnement d'épines.
6. — Portement de croix.

Le vitrail au-dessus de l'autel Nord représente saint Yves entre le riche et le pauvre, et porte trois fois la date de 1556.

Celui de l'autel Sud figure le martyre de saint Laurent et est également daté de 1556.

Dans ces vitraux se trouvent les blasons suivants (1) :

1. — *D'azur au chef d'or chargé de trois pommes de pin de gueules*, qui est du Rusquec.

(1) Détermination de M. Louis Le Guennec.

2. — *De gueules au chef d'argent,* qui est la Marche de Bodriec.

3. — *Fascé de six pièces d'or et de gueules,* qui est de Kerlerc'h du Chastel.

4. — *D'argent à trois bandes fuselées de sable,* qui est le Forestier (?).

5. — *D'argent à trois jumelles de gueules, au franc canton d'or au lion de sable,* qui est Berrien.

6. — *D'argent au chevron de sable accompagné de trois quintefeuilles* de même, qui est Rosily de Méros.

PEINTURES, TABLEAUX

Notre climat est plus propice à la sculpture qu'à la peinture qui est exposée à s'y détériorer promptement. On y trouve cependant quelques peintures anciennes sur murs et surtout sur bois, panneaux et lambris, et aussi bon nombre de tableaux sur toile, qui ont affronté assez bien les injures du temps. Ce ne sont pas toujours des chefs-d'œuvre, mais souvent ce sont des pages pleines de style et de caractère, et nous devons leur faire l'honneur d'une mention, comme faisant partie du patrimoine artistique de notre pays :

Audierne. — Au-dessus de l'autel du transept Midi est un tableau du XVIIe ou du XVIIIe siècle, d'assez beau style, représentant l'Assomption de la Sainte-Vierge : Notre-Dame montant au ciel, entourée d'anges ; dans le bas, les Apôtres entourant son tombeau qu'ils trouvent vide et couvert de fleurs.

Le retable de l'autel Nord encadre un tableau moderne, copie d'une *Annonciation* de Vasari.

Au-dessus des arcades de la nef est un autre grand tableau moderne représentant le martyre des Machabées. Ces deux tableaux sont un don de l'Etat, du temps du roi Louis-Philippe ou du second Empire.

Bénodet. — A l'église de *Perguet*, dans le transept Nord, est un tableau de la Sainte-Famille qui est en même temps un tableau de la Trinité. On y voit l'Enfant-Jésus entouré de la Sainte-Vierge, saint Joseph, sainte Anne et saint Joachim, et au-dessus de lui planent le Père-Éternel et le Saint-Esprit.

Beuzec-Cap-Sizun. — Dans le transept Sud, désigné sous le nom de chapelle de Notre-Dame de la Clarté, un beau tableau votif représente la Sainte-Vierge assise dans les nuages, les bras étendus et la tête couronnée de douze étoiles. Elle est entourée d'une foule d'anges et de chérubins, dont trois portent ces inscriptions :

AVE MARIS STELLA — OMNES ISTI VOVERE
STELLA MATVTINA

Au bas, à gauche, une scène de naufrage : une mer démontée, et sur un navire désemparé des matelots désespérés levant les bras vers le ciel. A droite, l'église et le bourg de Beuzec, et sur les flots, d'autres navires ballottés par la tempête. Sur le rivage, deux hommes vêtus de rouge portent un naufragé sur un brancard ; ils sont suivis de deux autres hommes, jambes nues, et vêtus de bleu. Au bas est une grande inscription :

NOTRE-DAME DE LA CLARTÉ SECOVREZ-NOUS
V : Et : D. Missire Alain le Gargadennec.
R^r de Beuzec-Cap-Sizun
St Luc de Lannion Pinxit à Quimper.
Michel Le Cloarec, fabrique de Beuzec en 1713.

Botsorhel. — A la chapelle du *Christ*, l'autel est surmonté d'un tableau figurant le Christ debout sur le globe du monde et entouré d'anges adorateurs, dont l'un tient un cartouche portant ce mot : *Charitas*.

Brasparts. — Dans le porche Midi, les compartiments de la voûte sont ornés de peintures qui doivent dater des dernières années du xvie siècle et qui sont encore assez reconnaissables :

1. — Au centre, le buste de Notre-Seigneur portant le globe du monde et bénissant, entouré de nuages.

2. — L'Agneau de l'Apocalypse ouvrant le livre scellé, et portant l'étendard orné d'une croix ; il est entouré d'une auréole rayonnante.

3. — Personnage prenant deux panneaux, le bas du corps est vêtu d'une robe longue ; dans le haut, la tête n'est plus visible, mais deux ailes bien indiquées le font reconnaître pour un ange.

4. — Dans les triangles extrêmes sont les quatre Évangélistes, assis dans des fauteuils et tenant leurs livres ouverts.

L'autel du transept Sud est surmonté d'un grand tableau de saint Pierre-aux-Liens. Saint Pierre est dans sa prison ; un ange lumineux fait tomber ses chaînes et lui rend la liberté, pendant que les trois soldats commis à sa garde sont plongés dans un profond sommeil.

A la sacristie sont conservés huit tableaux représentant les quatre Évangélistes et les quatre grands Docteurs d'Occident. L'un d'eux porte cette inscription :

SIZVNVEZ : 1649 : LOVARN : PINXIT

Carantec. — A la chapelle de *Notre-Dame de Callot*, du côté Midi, tableau de la descente de croix.

Chateaulin. — A la chapelle de *Notre-Dame*, tableau du Rosaire, par Valentin. Autre tableau des saints Crépin

et Crépinien, patrons de la confrérie des cordonniers : ils sont représentés travaillant à leur métier. De petits médaillons retracent des scènes de leur vie et de leur martyre.

Cléden-Poher. — La voûte en bois de l'église paroissiale est toute couverte de peintures représentant différentes scènes ou différents personnages entremêlés de têtes de chérubins, entourées de nuages :

1. — A l'abside, au-dessus du maître-autel, Notre-Dame assise comme sur un trône de nuages, couronnée d'étoiles ; au-dessus de sa tête plane le Saint-Esprit et plus haut, le Père-Éternel tenant dans sa droite le globe du monde.

2. — Plus bas, d'un côté, la Sainte-Vierge et saint Joseph.

3. — De l'autre côté, sainte Anne et saint Joachim.

4. — Notre-Dame représentée en reine, debout, couronne en tête, vêtue d'un manteau fleurdelisé et portant dans ses bras l'Enfant-Jésus.

5. — En face, saint Pierre, en chape et tiare, tenant les clefs du paradis.

6. – Annonciation.

7. — Assomption. Notre-Dame est enlevée sur des nuages, entourée d'anges qui portent des fleurs et dont deux tiennent une couronne au-dessus de sa tête.

8. — Adoration des bergers : Un ange est dans les airs, chantant : *Gloria in altissimis Deo.*

9. — Visitation.

10. — Saint Jean l'évangéliste bénissant une coupe d'où le poison sort sous forme de serpent.

11. — Un saint pape bénissant de la main droite, tenant de la gauche la triple croix, vêtu d'une riche chape et coiffé de la tiare.

A la sacristie Midi, le lambris est aussi couvert de pein-

tures de même style et exécutées très probablement par le même peintre. Elles représentent Notre-Seigneur en croix, avec la Sainte-Vierge et saint Jean à ses côtés, la Madeleine à ses pieds. Au bas se trouve la signature : *Herbault, pinxit, 1750.*

Cette signature d'Herbault se retrouve au bas d'un tableau de la chapelle de *Sainte-Thévette*, à Esquibien, 1718, et se lisait également autrefois dans l'ancienne église de Landéda.

Dirinon. — Dans le lambris, il y a des peintures, dont quelques-unes sont du XVIIe siècle et les autres de 1875-1880.

Douarnenez. — A la chapelle de *Saint-Michel*, à Port-Rhu, élevée sur l'emplacement de la maison qu'habita le vénérable Michel Le Nobletz : au fond du transept Sud est un tableau sur toile représentant une apparition de la Sainte-Vierge à Michel Le Nobletz : l'Enfant-Jésus lui présente trois couronnes ; le vénéré missionnaire est à genoux, avec un lis à ses pieds. Une inscription porte ce texte : *Le révérend Père Michel Le Nobletz mourut en 1652, âgé de 75 ans.*

Mais ce qui fait l'intérêt de cette chapelle, ce sont les peintures historiques et symboliques qui ornent et recouvrent entièrement le lambris ou plafond en bois, et qui ont été exécutées dans la période de 1667 à 1675, comme nous l'apprendront les inscriptions et dates dont nous nous occuperons à la fin.

Dans l'abside sont représentés les quatre Évangélistes : saint Marc, saint Mazé, saint Luc, saint Jean, puis les quatre grands Docteurs d'Occident : saint Hiérosme, saint Ambroise, saint Augustin et saint Grégoire.

Ensuite viennent des scènes de la vie de la Sainte-Vierge et de Notre-Seigneur ou des représentations figuratives ayant trait aux différents ministères des anges auprès des

hommes ; nous les citerons dans l'ordre où nous les trouvons, pour suivre tout du long la série, quoique ce ne soit pas toujours la suite logique et chronologique, particulièrement dans l'histoire de Notre-Seigneur. Au bas de chaque tableau est un texte que nous donnerons, avec la description du sujet, quand il y aura lieu.

1. — Auprès de saint Marc, du côté de l'Évangile : la Conception de la Sainte-Vierge : — sainte Anne et saint Joachim sont en vénération et en contemplation devant la Vierge Immaculée apparaissant dans les nuages, couronnée de douze étoiles. Au-dessus plane le Père-Éternel bénissant, la main gauche posée sur le globe du monde, la tête parée du nimbe triangulaire.

2. — Nativité de la Sainte-Vierge : — une femme porte des gâteaux dans un plat.

3. — Présentation de la Sainte-Vierge.

4. — L'Annonciation : — ou plutôt la moitié de cette scène, car il n'y a ici que l'ange Gabriel ; et la Sainte-Vierge, qui est le complément du tableau, se trouve en face de l'autre côté.

5. — Dans le transept Nord : Lange nous arme : — un ange donne une croix à un enfant que le diable menace de sa fourche.

6. — Lange nous anseigne : — un petit enfant écrivant, l'ange lui montre un livre.

7. — Lange qui nous esclaire : — il tient un flambeau allumé.

8. — Lange de dévotion : – il tient un gros chapelet.

9. — Lange de paix : — il tient une couronne et une palme.

10. — Lange chef de larmée de léternel : — tenant un glaive.

11. — Lange gardien : — conduisant un enfant.

12. — Lange tient Satan enchaisné.

13. — Lange envoié pour nous défendre : — il tient un bâton et un glaive.

14. — Lange porte un cierge bénist : — il tient un cierge et une couronne.

15. — Lange qui donne Lo contre le diable : — il tient un bénitier et un goupillon.

16. — Lange nous mène à la pénitence : — il conduit un enfant dans un confessionnal.

17. — Lange nous mène à la sainte communion.

18. — Lange nous assiste à la mort : — il exhorte un moribond et le démon s'enfuit.

19. — La salutation de lange : — la Sainte-Vierge faisant pendant à l'ange Gabriel dans la scène de l'Annonciation.

20. — La résurrection de Nostre Seigneur.

21. — Lascension de Nostre Seigneur.

22. — La descente du S. Esprit sur les apostres.

23. — Le mariage de la sainte Vierge.

24. — Sant Michel chassant Lucifer du Paradis.

25. — La mort du juste.

26. — Passant du côté de l'épître, au bas : Les anges montent et descendent dans léchel de Jacob.

27. — L'apparition de saint Michel : — c'est la manifestation du mont Gargan ; on voit le bouvier lançant sa flèche vers la caverne.

28. — Le Sauveur Jésu crucifié.

29. — Jésu portant sa croix.

30. — Jésu est couronné d'épines.

31. — La flagellation du Sauveur.

32. — La prière au jardin.

33. — Dans le transept Sud : Nostre Seigneur disputant : — au milieu des docteurs.

34. — Nostre Seigneur est adoré de trois rois.

35. — Nostre Seigneur est né en Betlem.

36. — Prens la † de Jésus-Christ : — ange tenant une croix.

37. — Saint Paul.

38. — Dom Michel Le Nobletz, prestre : — il est représenté en surplis et en étole, les mains jointes.

39. — Mère de Dieu P. P. N. (priez pour nous) : — la Sainte-Vierge les mains jointes.

40. — Sauveur du monde A. P. D. N. (ayez pitié de nous).

41. — Saint Michel.

42. — Saint Pierre.

43. — Si tu veux une couronne de gloire : — ange portant une couronne de roses. (Le panneau est le complément du n° 36.)

44. — La Vierge est couronné reyne des anges et des hommes.

45. — La Vierge est ensevelie par les apostres.

46. — Le trépassement de la Vierge : — la Sainte-Vierge est sur son séant, entourée des apôtres, dont l'un porte la croix et un autre un cierge allumé.

47. — Au chevet ou abside : La Visitation de la Vierge.

48. — La Purification de la Vierge.

49. — Lassomption de la Vierge.

Autour de la clef sculptée qui est à la croisée des transepts se trouvent les inscriptions suivantes :

N.H.LANLARCH.GOUVERNEUR.1674.
Mre.GVILLAVME.PAILLART.RECTEVR.1675.
PEINCT.PAR.LE.SIEVR.DE.PRATANBARS.1675.
Mr.MICHEL.CONAN.POVLLAOVEC.CVRF.
V.ET.DISCRET.G.PAILLART.DOCTEVR.1692.
H.H.ALAIN.SAVIDAN.GOVVERNEVR.1675.
MESSIRE.JAN.COVLLOCH.CVRE.1675.
MESSIRE.HIEROSME.PAILLART.1667.

Ergué-Gabéric. — Sur la façade de la tribune des

orgues, XVIIe siècle, sont des anges musiciens et chantants, dont quelques-uns tiennent des banderoles avec notes de plain-chant.

ESQUIBIEN. — A la chapelle de *Sainte-Thévette*, compagne de sainte Ursule, d'après les uns; sœur de saint Démet, patron de Plozévet, d'après la légende recueillie par M. Le Carguet *(Bull. de la Soc. arch. du Finistère, 1899, p. 193)*. Dans le retable de l'autel est un tableau de 1 mètre de largeur sur 1 m. 40 de haut, représentant la Sainte en robe rouge, manteau vert, brodé et entouré d'un riche galon, ceinture couverte de broderies et de pierreries. Elle a une magnifique chevelure dans laquelle passe une rivière de perles. Sur la tête elle a une couronne, et en tient deux autres dans ses mains, ce qui fait qu'on l'appelle la Sainte aux trois couronnes. Dans un nuage apparaît un ange qui lui apporte une palme et une couronne de laurier. A ses côtés, dans le paysage, on voit le port d'Audierne entouré de maisons, dont quelques-unes crénelées avec tourelles. Au loin, le clocher d'Esquibien, et aux pieds de la Sainte, une petite chapelle avec grand château fort.

Contre le mur Sud est un autre tableau de 0 m. 40 sur 0 m. 50. Sainte Thévette, vêtue de blanc, est à genoux, tenant une flèche et un crucifix ; un ange lui dépose sur la tête une couronne de roses.

Inscription : *Ste Edwet vierge et martyre, née en Angleterre dans le quatrième siècle, morte en 383. Elle était l'une des compagnes de sainte Ursule. Herbault pinxit, 1718.*

Chapelle de *Sainte-Brigitte*. La voûte est presque entièrement couverte de peintures, où l'on distingue l'Ascension, l'Assomption.....

FOLGOAT (LE). — Dans la chapelle des fonts baptismaux, au-dessus de l'arcade, est une peinture murale représentant, dans le haut, l'histoire de *Salaün ar foll*. On le voit

d'un côté se balançant à la branche d'un arbre, et de sa bouche sort une légende avec ces mots : *Ave Maria, Salaün a debrez bara.* De l'autre côté il est assis auprès d'un coffre ouvert d'où il prend du pain. Au milieu, un prêtre prononce ces paroles empruntées à la légende de Jean de Langoueznou : *Nihil addiscere potuit præter hæc duo verba, Ave Maria, quæ pius duplicabat triplicabatque.* Dans le lointain, on aperçoit le château et la ville de Lesneven.

Au bas de cette composition, Pierre II, duc de Bretagne, à genoux sur un coussin, la couronne ducale posée devant lui, armé de toutes pièces et couvert d'un manteau d'hermines, est en prière en face de la duchesse, sa femme, la bienheureuse Françoise d'Amboise.

Cette peinture doit être de la fin du XVIIe siècle et est signée : M. FLOH, P.

Quelques autres peintures, ayant trait à la dévotion de nos ducs de Bretagne à N.-D. du Folgoat, ornent les panneaux de l'armoire des bannières.

Forêt-Fouesnant (La). — Au transept Nord, est un grand tableau du Rosaire, entouré d'un cadre en chêne sculpté, mesurant 3 mètres de largeur sur 3 m. 60 de hauteur. Au haut de la toile, la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus donnant le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne ; au bas, on voit le roi Louis XII, la reine et plusieurs personnages de la cour ; au milieu, dans le lointain, la bataille de Lépante, ou plus probablement la prise de la Rochelle en 1628. Tout autour sont les mystères du Rosaire, peints dans quinze médaillons.

Gouesnac'h. — Il y a trente ans, à la chapelle de *Saint-Cadou,* tout le lambris était couvert de peintures représentant la vie de ce Saint, patron des lutteurs et des guerriers. Des travaux de restauration ont été faits, le lambris a été renouvelé et les peintures ont disparu.

Goueznou. — Tableau du Rosaire.

Goulven. — Peinture très naïve du XVIIe siècle représentant l'entrevue de saint Goulven et du comte Even, après la victoire de ce dernier sur les pirates du Nord.

Guimaec. — A la chapelle de *Joies*, peintures de la niche de N.-D., déjà décrites à l'article : *Niches à volets*. Autres peintures sur les volets de la niche de saint Herbot. — Tableau du vénérable Michel Le Nobletz, entouré de Yves de Kerrérault, sieur de Mesguen, sa femme Françoise Quéhou et leurs enfants.

A la chapelle de *Christ*, peintures sur les volets de la niche de sainte Anne, représentant saint Pierre, saint Jacques et saint Dominique.

Henvic. — Vieille église, à l'autel Nord, un tableau de l'Immaculée Conception accompagnée de deux anges tenant une légende latine. — A l'autel Sud, Christ en croix, très beau d'expression.

Juch (Le). — Peintures sur bois, décrites dans l'article : *Niches à volets*.

Kerfeunteun. — Au presbytère, un petit tableau de la Sainte-Famille, par Valentin. Autrefois, au-dessus de l'autel Nord, une Assomption, du même peintre, tableau détruit actuellement.

Kergloff. — A la voûte de l'église, peintures de même genre et de même date que celles de Cléden-Poher, faites du temps de M. Le Gléau, recteur.

Kernilis. — Tableau du Rosaire.

Lampaul-Guimiliau. — A la chapelle de *Sainte-Anne*, tableau : la Sainte-Vierge présentant l'Enfant-Jésus à sainte Anne ; au second plan, saint Joseph et saint Joachim ; au haut, le Père-Éternel bénissant, entouré d'anges.

Landerneau. — Église *Saint-Houardon*, tableau de Notre-Dame de Pitié, de Jobbé-Duval ; saint Houardon voguant dans un bateau de pierre, par Yan 'Dargent ;

grande frise de Saints, dans le chœur et la nef, par le même.

Landévennec. — Grand tableau de la Cène, paraissant être de la fin du xvie siècle. — Deux petits tableaux sur bois : l'un représente saint Corentin, avec une vue de la façade de la cathédrale de Quimper. Un seigneur indiscret coupe le poisson du Saint au bord de sa fontaine.

L'autre représente le martyre de saint Jacques le mineur, évêque de Jérusalem ; trois hommes d'armes l'assomment à coups de bâtons de foulon. Le Saint est figuré grand, debout, tenant un livre et un bâton de foulon, instrument de son supplice.

Lanmeur. — Dans l'ancienne église paroissiale, tableaux de la Cène et du Rosaire. — A la chapelle de *Kernitron*, un tableau votif où l'on voit sainte Anne à genoux, présentant l'Enfant-Jésus à la Sainte-Vierge assise. Derrière elle, saint Joseph assis, ayant un livre ouvert. Au-dessus planent le Père-Éternel et le Saint-Esprit entourés de sept têtes de chérubins. Plus bas que saint Joseph, un seigneur à genoux, portant grande perruque poudrée, habit rouge à basques, jabot et manchettes de dentelle, les mains jointes. Derrière lui est un écusson : d'*azur à une épée d'or*, avec la devise : *Joye sans fin à Goudelin.* C'est un seigneur de Goasmelquin du nom de Goudelin.

Locmélar. — Au-dessus de l'autel du bas-côté Midi est un ancien tableau de saint Hervé, avec une scène principale et quatre médaillons. La scène principale représente saint Hervé aveugle, conduit par son petit guide Guic'haran et accompagné du loup rendu doux et docile. Le Père-Éternel plane dans le ciel.

1er médaillon. — « *Saint Hervé obtient par sa prière une fontaine au sommet de la montagne de Bré.* » Le Saint, conduit par Guic'haran, frappe la terre de son bâton et en fait jaillir une source.

2e. — « *Vision de saint Paul et de saint Hervé. — Il levère les yeux vire le ciel ouvert.* » Saint Pol-Aurélien est seul à figurer dans ce médaillon, à genoux, en costume épiscopal, mitre et chape. Dans les nuages, on voit le Père-Éternel et le Fils. A l'arrière-plan est une chapelle.

3e. — « *Le loup ayant mangé l'asne de saint Hervé est mis en sa place à la charette.* »

4e. — « *Saint Hervé voyant lam de sa mère allant au ciel porté par les anges.* » Le Saint toujours conduit par son guide, puis une longue échelle allant de la terre au ciel, garnie d'anges qui portent l'âme de sa mère Rivanone.

Dans le coffre de l'autel est un autre tableau sur toile ; Guic'haran fait le partage du produit de la quête, il décharge un sac de blé dans un boisseau ; et comme il avait des tendances à tromper le Saint et à faire des parts inégales, au préjudice de ce dernier et à son propre profit, saint Hervé lui montre le ciel, pour lui faire savoir que Dieu le voit. Dans le paysage, on voit un joli cours d'eau avec déversoir.

Locquénolé. — Au maître-autel, tableau de la Sainte-Famille et Père-Éternel.

Locquirec. — Beau tableau du Rosaire, et dans le lambris peintures d'anges, signées : *Cléran fecit, 1712.*

Loctudy. — Vœu de Louis XIII.

Moelan. — A la chapelle de *Saint-Roch* et *Saint-Philibert,* tableau représentant saint Philibert distribuant des aumônes.

Penmarc'h. — Vœu de la paroisse, procession.

Pleyber-Christ. — A la chapelle de *Saint-Éloi*, la niche du Saint a conservé un seul de ses volets, sur lequel sont peints quatre médaillons :

1er. — Saint Éloi, vêtu d'une robe jaune, est debout à gauche d'une grande enclume et frappe de son marteau l'objet qu'il forge. De l'autre côté est un person-

nage en rouge, portant couronne, c'est sans doute le roi Dagobert.

2°. — Saint Éloi agenouillé, toujours en jaune, ferre le pied d'un cheval qu'il a coupé et détaché. Devant lui est couché le cheval qui attend paisiblement que le bon Saint lui remette son pied après l'avoir ferré.

3°. — Saint Éloi debout devant une dame richement vêtue.

4°. — Saint Éloi est sacré évêque de Noyon.

PLOBANNALEC. — Vierge et Enfant-Jésus.

PLOÉVEN. — Le lambris du chœur est couvert de peintures très curieuses, d'un caractère très original, et semblant être du XVI° siècle. Ces peintures comprennent huit panneaux :

1. — *Flagellation.* Notre-Seigneur tout couvert de plaies est attaché à la colonne. Deux bourreaux le frappent de verges, un autre tient ses liens ; un pharisien assiste à son supplice avec un air à la fois contrit et satisfait. Les traits du dessin dans les figures sont énergiques et pleins de caractère ; c'est presque de la caricature, mais cela donne du style.

2. — *Couronnement d'épines.* Notre-Seigneur est couvert d'un manteau rouge et assis sur un escabeau. Un bourreau lui enfonce la couronne d'épines au moyen de tenailles. Un autre, à genoux, lui présente le roseau en guise de sceptre, en lui tirant la langue. Un troisième lève la main pour le frapper. Deux pharisiens sont dans le fond, l'un s'enveloppe dans son manteau, l'autre tient un roseau.

3. — *Notre-Seigneur condamné à mort.* Pilate vêtu de rouge, coiffé d'un turban, se lave les mains. Notre-Seigneur, les mains liées, est emmené par ses bourreaux.

4. — *Montée au Calvaire.* La Véronique essuie la figure de Notre-Seigneur. Simon le Cyrénéen l'aide à porter sa croix. La Sainte-Vierge apparaît derrière lui. Devant est

un jeune homme coiffé d'un chapeau et portant sur ses épaules une scie emmanchée avec des dents bien menaçantes ; fond de monuments ; dans le lointain, le Calvaire avec les trois croix déjà dressées.

5. — *Notre-Seigneur en croix.* A ses pieds sont la Sainte-Vierge et saint Jean ; dans le fond, Jérusalem avec un clocher gothique.

6. — *Descente de croix.* La Sainte-Vierge est agenouillée à côté du corps inanimé de son Fils. Saint Jean le tient sur un linceul. Une sainte femme debout pleure ; puis vient Joseph d'Arimathie vêtu d'une sorte de planète rouge et coiffé d'un bonnet de même couleur ; il porte dans ses mains un vase d'aromates pour embaumer le corps du Sauveur. Dans l'arrière-plan, on voit encore Jérusalem avec château fort à tourelles et poivrières, puis un petit clocher à coupole avec croix et coq.

7. — *Mise au tombeau.* Joseph d'Arimathie et Nicodème, aidés d'un valet, mettent le corps sacré dans le sépulcre. La Sainte-Vierge tient l'un des bras de son Fils. La Madeleine, complètement renversée à terre, baise ses pieds ; on ne voit que son dos en raccourci et sa chevelure opulente.

8. — *Résurrection.* Notre-Seigneur plein de vie et de force s'élève du tombeau, tenant l'étendard du triomphe ; il est entouré d'une auréole et d'une gloire. Les soldats tombent à la renverse ou fuient épouvantés.

Le lambris de la nef est orné d'un semis de têtes d'anges, soleils de Louis XIV, étoiles et fleurs de lis. Ces derniers ornements ont été considérés comme emblèmes séditieux et effacés au moyen d'un coup de bouchon, probablement en 1830, de la même manière qu'aux fonts baptismaux de la chapelle de Saint-Tujean, en Primelin.

Dans la chapelle du Midi, où se trouvent les fonts baptismaux, sont représentés les quatre Évangélistes assis, tenant la plume et le livre des Évangiles, chacun accompagné de son attribut. Fond de paysage.

Le lambris du porche est divisé en quatre panneaux comprenant les quatre grands Docteurs d'Occident : saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire. Au-dessous des deux premiers, on lit : Mre YVES : SOLIEC : R : S : LE QUERR : F. LAN . 1660.

Plonévez-du-Faou. — Chapelle de *Saint-Herbot*, peinture de niches à volets déjà décrites. Sur le coffre d'un vieil autel mis au rebut, est peint un saint Yves.

Ploudiry. — Trinité et Rosaire.

Plouégat-Guerrand. — Tableau du Rosaire. Au fond du porche, deux anges en peinture, accompagnant la statue de la Sainte-Vierge. Dans les côtés, peinture des quatre Évangélistes, au-dessus des statues des Apôtres.

Plouégat-Moysan. — A la chapelle de *Saint-Laurent du Pouldour*, vieux tableau représentant le martyre du saint diacre.

Plouézoc'h. — Rosaire.

Plougasnou. — Grand et beau tableau du Rosaire : la Vierge, avec l'Enfant-Jésus debout sur ses genoux, est assise sur un beau trône dont les tentures sont soutenues par deux anges ; elle est vêtue d'un très riche manteau. A ses pieds sont agenouillés saint Dominique et sainte Catherine de Sienne recevant le Rosaire. Sous le trône de la Vierge est le chien symbolique de saint Dominique, tenant dans sa gueule une torche allumée dont il brûle le globe du monde. Tout autour sont les quinze mystères, en petits tableaux enchâssés dans le cadre. Au bas de la composition est cette inscription double :

Mre Jan Le Coat	*Jacob. Alix*
Rr de Plougaznou	*Pingebat Anno*
a Donné ce Tableau	*Dni. 1668*

Dans le retable du maître-autel sont peints en médaillons les bustes de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge.

Près de la porte de la sacristie, petit tableau de N.-S. en croix, entouré de la Sainte-Vierge, saint Jean, sainte Barbe et saint Nicolas. Il y a un demi-siècle, existait dans la chapelle de *Kericuff* un curieux tableau du martyre de saint André.

Plougastel-Daoulas. — A la chapelle de *Saint-Claude* existait, il y a quelques années, un lambris de bois couvert de peintures représentant la vie et les miracles du saint patron. Le lambris a été renouvelé et les peintures ont disparu.

Plouguerneau. — A la chapelle de *Saint-Michel*, tableau du Sacré-Cœur.

Plouguin. — A la chapelle du château de *Lesven*, tableau de sainte Guen, mère de saint Guénolé.

Plouhinec. — Joli tableau de la Nativité, un peu dégradé.

Plounévez-Lochrist. — A la chapelle de Lochrist, Notre-Seigneur en croix.

Plouvien. — Rosaire.

Pont-Croix. — Rosaire. Au dossier du maître-autel, évangélistes ou prophètes, peu visibles.

Pont-l'Abbé. — A l'église de *Lambour*, à moitié ruinée, sur les murs de la nef, aux endroits où les couches de badigeon se sont écaillées, on remarque des traces de fresques sur l'enduit primitif, personnages et ornements, qui pourraient bien dater du XIIIe ou du XIVe siècle.

A la chapelle de la *Madeleine*, sur le lambris, sont peints huit panneaux ayant trait à l'histoire et à la légende de cette grande Sainte. Sur le mur Nord, est une grande fresque du crucifiement : Notre-Seigneur en croix entre les deux larrons, la Sainte-Vierge et saint Jean, Madeleine, Véronique, bourreaux.

Pouldavid. — Lambris du chœur, dix ou douze panneaux; dans quelques-uns on reconnaît des scènes de la Passion, d'autres sont très difficiles à déterminer.

PRIMELIN. — Aux fonts baptismaux de la chapelle de *Saint-Tujean*, peintures déjà mentionnées à l'article : *Baldaquins de fonts baptismaux.*

QUÉMÉNÉVEN. — Chapelle de *N.-D. de Kergoat*, deux tableaux copiés de Valentin.

QUERRIEN. — Beau tableau du Rosaire, au bas duquel on lit ce distique :

Obtulit hoc munus Rector cognomine Flohic
qui vestra ante Deum vota precesque rogat — 1651.

RÉDÉNÉ. — Le lambris du transept Midi, au-dessus de l'autel de Notre-Dame de Lorette, est orné de six panneaux de peinture :

1. — Couronnement de la Sainte-Vierge.
2. — Notre-Dame de Lorette, priez pour nous.
3. — Saint Mathurin.
4. — Deux anges portant la sainte Maison de Lorette.
5. — Saint Pierre.
6. — Saint Paul.

A côté des peintures est cette inscription :

Vénérable Messire Yves Postec. Recteur.
Jan Le Bris, fabrique, lan 1716.

ROSNOEN. — Le 9 Mai de l'année 1895, en enlevant une boiserie délabrée, on a découvert sur le mur du transept Sud de l'église de Rosnoën une grande fresque ou peinture à la détrempe exécutée sur l'enduit en chaux. Ce tableau, mesurant 3 m. 80 de largeur sur 4 mètres de haut, quoique pâli et défraîchi par le temps, peut se déchiffrer assez facilement et présente des détails remarquables comme dessin et comme style ; mais c'est surtout au point de vue iconographique et théologique qu'il est d'un intérêt supérieur. Il peut se définir : *le Triomphe de la Sainte-Trinité*, ou l'Église du ciel et celle de la Terre rendant ses hommages à l'Adorable Trinité. C'est ce que

proclament, du reste, les textes qui sont inscrits tout autour :

Au haut : SANCTA SVMMA ET INDIVIDVA TRINITAS ||||| NOSTRO IN SÆCVLA SÆCVLORVM AMEN.

D'un côté : TE SVMMA DEVS TRINITAS COLLAVDET OIS SPVS.

De l'autre côté : OIS SPVS LAVDET DMNV.

Dans la bordure du bas : TE PER ORBEM TERRARVM SANCTA CONFITETVR ECCLESIA 1677.

La fresque est divisée en trois zones : dans la partie supérieure est la Sainte-Trinité, entourée d'un grand nimbe circulaire et assise sur un arc-en-ciel. Les trois divines Personnes sont représentées sous forme humaine et sont revêtues de chapes ; le Père est coiffé de la tiare et le Fils tient en main une croix à longue hampe. Des deux côtés de la Sainte-Trinité, on voit la Sainte-Vierge assise et saint Jean-Baptiste debout, et plus bas deux anges en adoration.

La zone du milieu représente l'Église du ciel. Dans la partie centrale, les Patriarches et les Prophètes ; à leur droite, le groupe des Apôtres parmi lesquels on distingue saint Pierre tenant les clefs symboliques ; plus loin, saint Louis, roi de France, couronne en tête, vêtu du manteau royal et portant la Couronne d'Épines avec les trois Clous de la Passion. Puis un pape, un évêque, deux saints guerriers casqués et cuirassés, qui doivent être saint Maurice et saint Georges ; et en dernier lieu saint Sébastien tenant en main trois flèches.

Au-dessus du groupe des Apôtres s'enroule une petite banderole sur laquelle on ne distingue que quelques lettres, mais où l'on devine ce verset du *Te Deum : « Te gloriosus apostolorum chorus »*.

Du côté opposé, on reconnaît saint François d'Assise, les mains croisées sur la poitrine et marquées des stigmates.

A ses côtés, un personnage féminin qui doit figurer la sainte Pauvreté ; plus loin, on est bien tenté de reconnaître saint Dominique avec deux ou trois moines ; et à l'arrière-plan, une quantité de martyrs tenant des palmes à la main.

Dans la zone inférieure, figurant l'Église de la terre, le milieu est occupé par une représentation de l'église de Saint-Pierre de Rome, au-dessus de laquelle s'enlèvent deux longues banderoles légères portant ces inscriptions :

Te Deum laudamus, te Dominum confitemur
Te æternum Patrem omnis terra veneratur.

Du côté droit, on voit le Pape à genoux sur un prie-Dieu, des cardinaux, des évêques, des prêtres. Du côté gauche, agenouillés, l'empereur et le roi de France portant couronne et vêtus du manteau impérial et royal. L'empereur a à ses pieds le globe du monde. Derrière eux, sont des dames de la cour et des personnages du peuple.

C'est sous ce groupe que se trouve ce texte : *Te per orbem terrarum sancta confitetur ecclesia* : Sur toute la surface du globe la Sainte Église proclame vos louanges.

On peut voir par cette description que ce tableau est un magnifique commentaire du *Te Deum*.

Cette fresque est signée : sur l'une des portes de la basilique de Saint-Pierre, on lit en caractères très fins : P CANN P. 1677

Cette œuvre, précieuse par son style et par sa rareté, méritait d'être conservée et même restaurée ; elle a été habilement réparée, absolument dans le même caractère, en lui conservant toujours son aspect de fresque ; tous les détails ont été fidèlement reproduits, et c'est une page magnifique qui peut se lire maintenant avec la plus grande clarté.

Rumengol. — Dans le retable de l'autel Sud, Assomption. Autel Nord, Visitation, moderne.

Spézet. — Tableaux au-dessus des autels : Nativité de l'Enfant-Jésus et Adoration des bergers. — Descente de croix. — Assomption.

Peintures murales du XVIIIe siècle : Saint Pierre pleurant son péché. — Sainte Madeleine à la Sainte-Baume. — Saint André. — Évêque, saint Ambroise ou saint Augustin.

Saint-Corentin de Quimper. — Peintures murales par Yan 'Dargent. — A la sacristie, tableaux de sainte Anne et de l'Extrême-Onction par Valentin. — La tradition des clefs à saint Pierre. — Les disciples d'Emmaüs. — Saint Jérôme.

A l'Évêché, un tableau représente le vénérable Michel Le Nobletz auprès du lit d'un malade, entouré de toute sa famille, avec la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus dans les nuages. Une légende donne l'explication du sujet : *Veu faict par Monsieur de Fages de la ville de Quimper à Dom Michel Noblet prestre et a esté guéri au moys de Novembre lan 1661.*

A la chapelle des *Ursulines*, belle Assomption qui se trouvait autrefois devant la fenêtre absidale de la cathédrale.

Sainte-Croix de Quimperlé. — Au bas de l'église, un tableau bien détérioré : saint Joseph assis, portant l'Enfant-Jésus dans ses bras. A ses pieds, un pape portant son nom inscrit : *Saint Clément ;* une sainte : *Sta Joanna.*

Ce tableau est signé : *Avignon inv. 1656.* Ne serait-ce pas cet Avignon ou Auignon qui aurait habité l'hôtel d'Auignon, derrière l'Ellé, sur la vieille route de Vannes, et qui aurait donné son nom au vieux pont et à la place qui l'avoisine ?

Saint-Divy. — Sur le lambris du chœur, des peintures datant de 1676 retracent en six tableaux la légende de saint Divy ou David, évêque de Ménévie, et de sa mère sainte Nonne. En voici la description d'après Pol de Courcy :

Premier tableau. — Inscription latine : *David vulgo Devi ab angelo predicitur, terdenis priusquàm nasceretur annis, prophetatus innotuit.*

Inscription française : « L'ange apparaît à Xantus, roi de Walles, père de monsieur saint Divy, et lui annonce que le lendemain, chassant, il rencontreroit un cerf, un poisson et un essaim d'abeilles, qui pronostiqueroient la sainteté de saint Divy, son fils. Le cerf pronostiqueroit son zèle, le poisson son austérité et l'abeille sa sagesse ».

Xantus, endormi sur un lit de parade, reçoit la visite de l'ange indiquée par les mots : *Xanto patri.* Au-dessous, des cavaliers partant pour la chasse avec une meute nombreuse, se dirigent vers le monastère de *Nautanum.* En avant du monastère, une femme vêtue de blanc est accostée par trois personnages, dont l'un, tête nue, fléchit un genou devant elle. Les trois animaux symboliques, mentionnés dans l'inscription française, figurent au bas de cette dernière scène.

Deuxième tableau. — Eodem tempore sanctus Patricius, angeli jussu, Rhosinam vallem dimittit, tendens Hyberniam, linquens David Meneviam.

« Saint Patrice est adverty par un ange de quitter le vallon très-agréable, réservé pour monsieur saint Divy qui devoit noistre de là à trente ans, et passer en Hybernie pour en estre l'apôtre, et s'embarquer au port Maugan. Il ressuscite Runither qu'il amena avec luy. »

Ce tableau représente, sur le premier plan, saint Patrice agenouillé, à qui l'ange apparaît ; le sol qu'il foule est jonché de roses ; c'est la vallée des Roses *(Traon-Rhos)* qu'il quitte suivi de ses disciples. Au milieu, un homme sort d'un tombeau sur lequel on lit : *Runither a* XV *annis hic sepultum, ressuscitat.* A droite, une ville fortifiée : *Portus Maugan,* puis la mer, sur laquelle flotte un vaisseau, et une île désignée par le mot *Hybernia.*

Troisième tableau. — Gignit Xantus sanctum David de beatâ Nonnita, et tempore conceptionis duo grandes lapides apparuerunt de novo.

« Xantus, roi de Cornouailles, à présent Walles, en Angleterre, faisant rencontre de sainte Nonne, engendre son fils, saint Divy, entre deux roches miraculeusement apparues. La terre s'amollit sous les coudes de sainte Nonne, en enfantant saint Divy, son fils. »

Au-dessus d'un cavalier dont le cheval se cabre, on distingue deux têtes, dont l'une est une tête de femme couronnée, et la légende : *Nonnita oppressa.* Dans le centre du tableau, sainte Nonne, vêtue d'une longue robe rouge, coiffée d'un voile blanc et la tête nimbée, porte un chapelet à la ceinture et la main droite sur son cœur. Derrière elle, sont deux menhirs, et au-dessus la légende : *Nonnita concipit.* Dans le lointain, sainte Nonne est agenouillée sur un rocher près de l'enfant qu'elle vient de mettre au monde.

Quatrième tableau. — Puer hic quando baptizatur aquâ, cæco Mobo lumen datur oculos qui respersit.

« Belve, évesque de Ménévie, baptisa saint Divy. Mobus, aveugle, son parrain, est illuminé, se lavant les yeux des eaux de la nouvelle fontaine. Saint Divy, estant escholier, rendit la vue à son maître Paulinus, par le signe de la croix. »

Mobus, les yeux fermés, tient au-dessus d'une auge un enfant que baptise un évêque. Plus loin, Divy s'avance vers un docteur vêtu de noir, portant barrette et rabat, lequel est assis et semble sommeiller. Derrière lui, d'autres enfants examinent avec curiosité les gestes de leur condisciple.

Cinquième tableau. — Dùm prædicat incredulis, humus tunc colli similis surgit. Ens priùs humile ac error evanuit (sic).

« La terre se leva sous les pieds de monsieur saint Divy.... de montaigne, lorsqu'il prescha dans le concile de Brévy.... Pélagiens et un ange descendit comme un.... qu'il devoit prescher. »

Saint Divy, assis sur une élévation conique, tient en main son bâton pastoral ; une colombe voltige près de son oreille droite ; un grand nombre de personnages, et au premier rang des évêques, semblent l'écouter attentivement. Au-dessus de sa tête, on lit : *Sanctus David archiepiscopus.*

Sixième tableau. — Esto præsens D. patrone desolatis in agone. Salutem fer pastor bone, nostræ semper Treviæ.

« Dieu advertit saint Divy de sa mort prochaine, qui arriva l'an 107 de son âge. »

Ce dernier tableau représente saint Divy couché ; saint Kentigern, penché sur son lit, l'exhorte à la mort ; Jésus-Christ, tenant sa croix, apparaît au Saint, de la bouche duquel sort un rayon où sont écrits ces mots : *Tolle me post te.*

Saint-Jean-du-Doigt. — Au-dessus des autels latéraux, tableaux de la Nativité de la Sainte-Vierge et Décollation de saint Jean. — A la tribune des orgues, peinture sur bois, le roi David jouant de la harpe, sainte Cécile, anges.

Saint-Louis de Brest. — Moïse frappant le rocher. — Sainte Félicité et ses sept enfants.

Saint-Melaine de Morlaix. — On y trouve les douze tableaux suivants :

1. — Grand tableau du XVIIe siècle représentant saint Antoine de Padoue et un autre saint Franciscain donnant l'habit du Tiers-ordre à une dame âgée, agenouillée sur un coussin et vêtue d'un manteau rouge bordé d'hermines. Deux femmes la soutiennent, et près d'elle une jeune fille à genoux pleure, tandis qu'un vieillard semble prier l'Enfant-Jésus porté par saint Antoine. Trois anges parais-

sent au ciel. On croit que ce tableau provient du couvent de Cuburien.

2. — Tableau du Rosaire.

3. — Tableau moderne de saint Vincent de Paul recueillant sur une poignée de paille, dans la neige, deux enfants abandonnés. Bonne toile, don de l'État, au temps de Louis-Philippe.

4. — Scène de martyre. Deux chrétiens sont déjà décapités, et le bourreau lève sa hache pour en frapper un troisième. Derrière, le juge est assis sur une estrade, et à droite, un soldat romain à l'air affligé tient une banderole portant ces mots : *Merito armatur contra me omnis creatura ;* C'est à bon droit que toute créature s'arme contre moi.

5. — Enfant Jésus debout sur le globe du monde et écrasant la Mort ou le démon. Il est entouré de têtes de chérubins et d'anges dont plusieurs portent des instruments de la Passion. Au-dessus est un paysage, et des deux côtés saint Charles Borromée et un roi de France âgé et barbu.

6. — Sainte-Trinité adorée par différents saints.

7. — Beau tableau du Purgatoire, de Valentin.

8. — Petit tableau de la Sainte-Famille.

9. — Enfant-Jésus debout sur le globe du monde, avec, à ses pieds, la croix et le crâne d'Adam. Œuvre de Valentin.

10. — Adoration des bergers.

11. — Sacré-Cœur.

12. — Ensevelissement du Christ avant sa mise au tombeau.

Saint-Pol-de-Léon. — A la cathédrale, dans une chapelle du côté Nord, fresque du Moyen-Age représentant le jugement dernier. Anges et blasons à la voûte de la croisée du transept. — Tableau du Rosaire. — Adoration des Mages.

Sainte-Sève. — Belle Ascension, autrefois au-dessus du maître-autel.

Tréflaouénan. — Le lambris de l'église est couvert de peintures, donnant en 14 sujets un abrégé de la vie et de la Passion de Notre-Seigneur :

1. — Nativité.
2. — Présentation au temple.
3. — Adoration des Mages.
4. — Entrée à Jérusalem.
5. — Lavement des pieds.
6. — Cène.
7. — Agonie au jardin.
8. — Baiser de Judas.
9. — Couronnement d'épines.
10. — Notre-Seigneur moqué et outragé.
11. — Montée au Calvaire.
12. — Crucifiement.
13. — Résurrection.
14. — Ascension.

Ces peintures sont de 1663. On y trouve la même naïveté et les mêmes anachronismes que dans celles de Ploéven : Jérusalem figurée comme une ville bretonne, avec flèche gothique surmontée d'un coq ; château-fort avec tours et créneaux.

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

110.

TERRE DE TREGUENC DE NEGUEZ ET DE SCAZRE PERTINENT AD CAPITULUM CORISOPITENSE

Un chanoine se désiste de ses prétentions sur terres en Scaezre, Névez et Tréguno, les reconnaît appartenir en communité au Chapitre.

— 27 Mai 1271. —

Universis presentes litteras inspecturis et audituris officialis curie Corisopiten eternam in Domino salutem.

Noveritis quod cum contencio verteretur inter venerabiles viros Capitulum Corisopitense ex una parte et Magistrum Petrum de Roma eorum concanonicum ex alia, super eo quod idem magister dicebat, terras dicti capituli sitas in parrochia de Treguenc, de Neguez et de Scazre, ad ipsum Petrum pertinere ratione prebende sue, tandem dictus Petrus coram nobis constitutus recognovit dictas terras ad dictum Capitulum communiter pertinere et dimisit dicto Capitulo dictas terras ex nunc in antea pacifice possidendas et habendas.

In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie Corisopitensis una cum sigillo dicti magistri Petri duximus sigillandas.

Actum die mercurii in synodo penthecostes anno domini M° CC° LXX° primo (1).

(1) En 1271, la Pentecôte tombait le 24 Mai, et le mercredi suivant, jour de la tenue du synode, était le 27 Mai.

111.

DE CAPA ET PASTU [1]

Que chanoine payera 8 livres pour chappe à la St Corentin et traitera chanoine et tous ceux du chœur.

— 28 Mai 1271. —

Anno domini M° CC° septuagesimo primo in crastino synodi Penthecostes fuit statutum in Capitulo generali quod quilibet canonicus ordine suo solvat capam (2) in festo sancti Chorentini hyemalis et solvat pastum canonicis, capellanis et clericis chori in vigilia festi; si vero capa valuit XII libras, debet habere a Capitulo IV libras.

112.

LITTERE APOSTOLICE QUANDO PLURIBUS RECEPTIS IN CANONICOS, CUI DABUNTUR DISTRIBUCIONES PREBENDE VACANTIS [3]

Reglement de Sa Sainteté que un seul de plusieurs mandataires, le mieux fondé aura distribution en concours d'iceux.

— 23 Juillet 1272. —

Gregorius (4) episcopus servus servorum Dei.

Dilecto filio abbati de Langonio Corisopitensis diœcesis salutem et apostolicam benedictionem.

Venerabilis frater noster Episcopus et dilecti filii Capitulum Corisopitense nobis significare curarunt quod si quando in Corisopitensi ecclesia, in qua prebendarum collatio ad dictum episcopum pertinet, prebendam aliquam vacare contingat, plures sub expectatione prebendarum vacaturarum ibidem recepti per executores sibi a sede Apostolica deputatos vel legatores ipsius, prebendam

(1) C. 56, f° 52.
(2) Il s'agit ici du droit de chape que chaque chanoine devait solder non seulement lors de la réception, mais chaque année à tour de rôle.
(3) C. 56, f° 32.
(4) Grégoire X, 1271-1276.

hujus sibi conferri procurant quorum quilibet dictis episcopo et Capitulo per executores ipsos mandari faciunt ut eum ad prebendam ipsam admictere ac distribuciones cotidianas sibi exibere procurant, in dictum episcopum et singulos de ipso Capitulo si hoc non fecerint, excommunicationis sentencia promulgata.

Unde cum prefata ecclesia sepe propter hoc remaneat debitis obsequiis destituta, maxime quia frequentes sentenciam incurrunt eamdem, pro eo quod ad unam eamdemque prebendam plures simul non possunt recipere nec unius ratione prebendae distributiones debent pluribus ministrare, dicti episcopus et Capitulum provideri a nobis super hiis humiliter supplicarunt. Quocirca discretioni tue per apostolica scripta mandamus, quatinus si est ita, receptos hujusmodi quam eciam recipiendos in eadem ecclesia et eorum executores, quod ab indebito super hoc gravamine dictorum Episcopi et Capituli et ecclesie, videlicet in concursu diversorum tantum modo mandatorum, omnino desistant, dum modo idem Episcopus et Capitulum de prebendis vacaturis iidem se nullatenus intromittent, tunc scilicet cum simul pro diversis personis diversa mandata susceperint super eis et sufficienter caveant in hoc casu quod ad ipsas ex eis liberaliter recipiant qui canonice ipsas fuerint assecuti vel sentencialiter obtinebunt easdem illasque distribuciones ratione prebendarum hujusmodi eis debitas integre ministrabunt, monitione premissa, per censuram ecclesiasticam, appellatione remota, compellas. Relaxans auctoritate nostra excommunicationis, suspencionis et interdicti sentencias si quas in predictos episcopum et Capitulum vel ipsorum aliquem, latas fore hujusmodi occasione, tibi constiterit vel in posterum contigerit promulgari.

Datum apud Urbem veterem X kalendas Augusti pontificatas nostri anno primo.

113.

PRESENTATIO SACRISTE ECCLESIE CORISOPITEN SPECTAT AD CAPITULUM [1]

1273. Le Sgr Évesque (sur procès), recognoist que son Chapitre a droit à la Sacristie.
— 12 Juin 1273. —

Universis presentes litteras inspecturis et audituris, Yvo miseracione divina Corisopitensis Episcopus eternam in Domino salutem.

Vacante sacristeria ecclesie Corisopitensis per mortem bone memorie Jacobi ejusdem ecclesie sacriste quondam, nos sperantes collationem ipsius sacristerie ad nos pertinere, ipsam sacristeriam magistro Anschero dicto an Piger (2) clerico bona fide duximus conferendam. Discreti vero viri Capitulum Corisopitense jus suum minime negligentes, ad eamdem sacristeriam magistrum Symeonem dictum Geraut vicarium ecclesie S^ti^ Tudini tunc temporis, nobis ad eamdem sacristeriam presentarunt, quem ex quibusdam causis veris, non duximus admittendum.

Orta postmodum contentione inter nos super hiis ex una parte et dictum Capitulum ex altera, factoque quodam compromisso in officialitate Turonensi, tandem cum dicto Capitulo, usi salubri consilio, concordavimus in hunc modum.

Nos attendentes quod presentacio sacriste ecclesie Corisopitensis, sacristeria ipsa vacante, Corisopitensi episcopo de persona idonea facienda ad ipsum Capitulum pertinet, ordinamus cum ipso Capitulo de eorum voluntate et assensu, quod idem Anscherus in dicta sacristeria cum suis pertinenciis, ex permissione ejusdem Capituli remaneat et quod eam habeat et possideat, vita comite possidendam pacifice et habendam.

(1) C. 56, f° 33.
(2) *Piger*, traduction du mot breton *Lezirec*.

Item omelias Beati Gregorii et moralitates Job et phsalterium glossatum et moralitas super Job quas Episcopus habet. Item librum genesis cum quibusdam prologiis.

Item quatuor phsalteria, quarum Cantor unum habet; duo breviaria in quatuor voluminibus.

Item antiphonaria quatuor, duo ad usum parisiorum, alia antiqua.

Item quatuor gradalia, tria nova et unum vetus et unum manuale et aliud manuale antiphonarium.

Item unum sequenciarium et tria missalia et unum collectarium et duo collectaria magnalia.

Item duo collectaria magna et vetera et duo omeliaria et unum passionale.

Item unum passionale quod Firminus habuit de priore de Locmaria.

Item epistolas Beati Jeronimi.

Item unum gradale vetus et duo gradalia vetera et unum passionarium vetus.

Item invenimus septem pannos sericos, quinque novos et duos veteres et tres vexillas novas et unam veterem.

Item duas mitras.

Item capas bonas viginti octo et ceteras octo.

Item cape magistri Petri et Firmini.

Item dalmaticas et tunicas septem et novem casulas et septem albas cum amitis.

Item toballas de serico quatuor.

Item unum baculum pastoralem de argento.

Item capellam bone memorie Renaldi episcopi, scilicet tres albas cum amitis, tres pallas, duas casulas et Yvo episcopus habet terciam et duas tunicas cum stolis et manipulis et duobus tobbalis custodiis.

Item unam tobbalam magnam operatam et tria pectena de eburneo et alia quatuor.

Item balsamum in tribus vasibus.

Item unum altare portatile.

Item duos anulos episcoporum scilicet Guillermi et Renaudi. Duas cistas eburneas cum reliquiis.

Item unam parvam archam de argento cum reliquiis.

Item de perlis minutis, libram minus parum.

Item sex culcitras de serico ad parandum, et duos pannos de serico in tela.

Item unam cistam de eboreo cum reliquiis.

Item unum dentem Beati Chorentini cum osse de brachio ipsius.

115.

HEC EST CARTA MAGISTRI PETRI DE ROMA DE ANNIVERSARIO FACIENDO ANNUATIM IN ECCLESIA CORISOPITENSI [1]

Obit de 20 sols de rente donnnez par le chapitre pour l'obit d'un chanoine qui avait reparé sa maison prébendale en tour de chastel près l'auditoire de l'official.

— Mai 1275. —

Universis presentes litteras inspecturis et audituris humile Capitulum Corisopiten salutem in Domino.

Noveritis quod nos damus, concedimus et statuimus magistro Petro de Roma Concanonico nostro, XX solidos annui redditus ad anniversarium suum faciendum in ecclesia Corisopiten annuatim in perpetuum die obitus sui, super domo quam ipse habet a nobis et inhabitat in castro S^ti^ Chorentini coram consistorio officialis Corisopitensis, pro reparatione et edificatione quas ipse fecit et facit circa dictam domum. In cujus rei testimonium et munimen perpetue firmitatis, istas litteras sigillo nostro duximus sigillandas.

Nos vero Y. dei gracia Corisopitensis episcopus, pre-

---

(1) C. 56, f° 23.

dicta omnia rata et firma habentes, ipsis omnibus et singulis nostrum assensum prebemus.

In cujus rei testimonium presentibus licteris nostrum sigillum duximus apponendum.

Datum in nostro Capitulo generali die jovis in crastino festi beati Chorentini estivalis anno Domini M° CC° LXX mo quinto.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BOURG-BLANC

Cette église paroissiale, dédiée à la Sainte-Vierge, était autrefois une simple trève de Plouvien. Voici ce que nous en dit le R. P. Cyrille Pennec dans sa notice sur les églises dédiées à la Sainte-Vierge en Léon (1).

« Dans Plouvien vous passerez près la belle chapelle du Bourgblanc ; elle est pour la structure gentille, bâtie sur un tertre au bord d'une rivière. La dévotion y a recommencé depuis peu (1646) à s'accroistre à mesure que l'on travaille à l'embellir ; elle est souvent hantée d'un grand peuple. Le Sgr supérieur en ceste église, soubs le prince de Léon est le Sgr Marquis du Tymeur à cause de son château du Breignou, non beaucoup éloigné du Bourg, soignée en l'honneur de N.-D. par le Sr du Boys Kervastoué, prêtre et recteur de la dite paroisse (de Plouvien) ».

L'église du Bourg-Blanc, rebâtie au siècle dernier, n'offre aucun caractère architectural ; mais son clocher élancé et bien découpé à jour est d'un effet fort pittoresque. La fête patronale a lieu le 15 Août.

(1) Notice éditée à Morlaix, 1646. — *Vide* Albert Le Grand, p. 514.

La croix du cimetière est ancienne et d'excellent style. Aux côtés de Notre-Seigneur sont les statues de la Sainte-Vierge et saint Jean, puis la Madeleine à ses pieds. Il y a de plus un *Ecce-Homo* et un saint Yves entre le riche et le pauvre.

État des Chapelles

1° *Saint-Urfot, Urfol, Urfold, Urfoal-Ermite.*

« A un kilomètre Nord-Ouest du bourg, on rencontre, à la droite sur la route de Coatméal, une jolie chapelle du xve siècle, dédiée à Saint-Urfot. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir dans les légendes et la tradition, ce vénérable solitaire, né au manoir de Lanriou, dans le territoire de Lanntuzan (Landouzan) (au Drennec) et formé à la vie religieuse au monastère d'Ack, vint, vers le milieu du vi^e siècle, sanctifier ces bois de Dunan où il termina ses jours ». Ainsi s'exprime M. Le Guen dans le travail qu'il nous a laissé sur la paroisse de Plouvien (1).

Nous trouvons dans Albert Le Grand quelques autres détails sur ce saint oncle maternel de saint Hervé, s'appelant *Wulphroëdus*, « personnage de rare sainteté et doctrine lequel demeurait en un petit monastère en l'Archidiaconé d'Ackh ». Saint Hervé eut par révélation divine connaissance de la mort de son oncle Urfol, et se mit en route « pour visiter l'oratoire et le sépulchre de St Vulphroedus, mais ce lieu avait été tellement négligé, qu'il était tout tombé par terre, et ses ruines avaient tellement couvert le pavé qu'on ne pouvait discerner l'endroit où estait enterré le S^t corps. Sur ces entrefaites, St Hervé se prosterna en oraison, pendant laquelle le sol trembla si fort,

(1) *Bulletin Archéolog.*, XV, p. 147.

qu'elle jetta par terre tous ceux qui étaient dans l'oratoire, et en l'endroit où estait enseveli le Saint, la terre s'ouvrit et de cette ouverture sortit une odeur suave et odoriférante que rien plus, et dura un mois entier. St Hervé ayant par ce miracle conneu et trouvé le sépulchre de son maistre et oncle, l'accomoda de pierres et fut illustré de grands miracles ».

M. de Kerdanet remarque que dom Lobineau place ce tombeau dans la forêt de Duna, comme le disait plus haut M. Le Guen ; mais à l'encontre de cette opinion il pense avec la tradition, que saint Urfol mourut dans le canton de *Plouzévédé*, dans cet endroit de la paroisse du *Bourg-blanc* où est la chapelle dédiée à son honneur.

Dans une note, page 514 (1), M. de Kerdanet dit que cette chapelle « renferme le tombeau de ce saint Ermite, qui consiste en un sarcophage uni, sans inscription, mais ayant dans son intérieur une arcade allongée, par laquelle passent et repassent les pèlerins ; ce sarcophage, élevé de terre de trois pieds, repose sur la pierre même dont St Hervé avait recouvert jadis le tombeau de son oncle ».

Cette chapelle, vendue à la Révolution, fut cédée en 1825 par le Sr Guena à la commune qui, en 1841, la donna, à titre gratuit, à la fabrique pour qu'elle fut ouverte au culte.

« Le pardon de la chapelle se célèbre le lundi de la Pentecôte ; ce jour elle est fréquentée d'une foule considérable de pèlerins venus de toutes les paroisses voisines ; on invoque le Saint pour la guérison des rhumatismes » (2).

La chapelle n'a qu'un autel, et les statues du saint Patron, de N.-D. des Douleurs, et de saint Jean l'Évangéliste.

Le monument est du xve siècle, on n'y voit ni armoiries ni inscriptions.

---

(1) *Albert Le Grand*, édition de Kerdanet.
(2) Note du Recteur, enquête de 1892.

Dans cette chapelle se desservait jusqu'à la Révolution, une chapellenie connue sous le nom de Gouvernement de Saint-Urfot. En 1780, le Sgr de Coetivy le Chastel en était le présentateur, le titulaire était M. Guyomar de Saint-Laurent, curé de la Rondehaye, au diocèse de Coutance. Le revenu était de 300 livres, avec la charge de dire dans la chapelle une messe basse tous les dimanches et fêtes.

2° *Saint-Yvi.*

M. Le Guen nous dit (1) que, « 130 ans environ après que saint Urfot eut cessé de vivre, un jeune diacre nommé Yvi, fuyant la Grande-Bretagne, vint sanctifier de nouveau le bois de Dunan. Son ermitage était à 1 kilomètre Nord-Ouest de celui de Saint-Urfot. Le modeste solitaire fut inhumé dans son oratoire, qui ne tarda pas à être remplacé par une vaste chapelle dont nous retrouvions encore les vestiges en 1863. La fontaine, bien qu'elle soit totalement négligée, reste en grande vénération, parce qu'on attribue à ses eaux une vertu surnaturelle ».

3° *L'Hôpital.*

« En l'an 1328, ajoute M. Le Guen, Grallon Le Fèvre *(Grallo fabri)* (2) fondait au Bourgblanc sous le patronage de Sant-Yvi, un hôpital et une chapelle que Messire Hervé de Léon dota par acte testamentaire du 21 Août 1363 pour l'entretien de douze lits et d'un chapelain. Cet Hôpital avait pour gouverneur, en 1785, l'abbé Augustin Le Hir » (Tableau des bénéfices de Léon).

---

(1) *Loco citato.*
(2) On pourrait peut-être traduire « Grallon Le Goff ».

4° *Le Breignou.*

C'était la chapelle d'un château nommé *Castel-Gleb* ou Château mouillé, parce qu'il était situé au milieu d'un étang. Il appartenait autrefois (1) à l'antique famille des Saint-Gouesnou ou Langouesnou, dont un membre, Jean de Langouesnou, abbé de Landévennec, écrivit l'histoire de Salaun le fou du bois, à l'époque même où l'événement eut lieu.

Ce château du Breignou fut la dernière étape des religieuses Carmélites rebelles qui, poursuivies par le délégué apostolique, de Morlaix à l'Évêché de Saint-Pol, puis du château de Brest au château du Breignou, où elles s'étaient mises sous la protection de Mgr de Léon et de M. de Sourdéac, gouverneur de Brest, furent enfin obligées de se rembarquer pour la Flandre en 1625.

Dans la chapelle du château se desservait une chapellenie dite de Sainte-Julitte, fondée par le prêtre Jean Le Daré ; les seigneurs du Breignou, dans le principe, puis ensuite les Recteurs de Plouvien en étaient les présentateurs.

En 1892, le Recteur du Bourg-Blanc signale une ancienne chapelle dédiée à Saint-Julien, dont il ne reste plus de traces.

5° *Le Cimetière.*

Cette chapelle, dite des Trépassés, fut restaurée en 1842 par le Recteur, qui y plaça un autel dédié à saint Eloy et à saint Herbot « pour lesquels, dit-il, on a grande dévotion ici ».

C'est l'ancien ossuaire, en style Louis XIII, ayant sa façade percée d'une porte et de sept arcades.

---

(1) A. G. Note de M. de Kerdanet, p. 70.

PRÊTRES DU BOURG-BLANC (trève).

1711. Guillaume Coat, curé.
Tanguy Deude.
Briand.
1775-1789. Hervé Kerriou, curé, né en 1737.
Ambroise Monot.
Augte Le Hir, prêtre, confesseur depuis 1774.

1789. Vicaire François Richou, né en 1751 au Bourg-Blanc, prêtre en 1782, vicaire depuis 1784. Se montra courageux en face de la persécution ; il est signalé comme prêtre insoumis, 1798, dans le canton de Lannilis ; en 1804, il est recteur du Bourg-Blanc, et il écrit : « Les malheurs de la Révolution m'ont rendu infirme au point que je ne puis plus presque dire mon bréviaire ni aller aux malades, tant soit peu qu'ils soient éloignés de l'église ».

De 1812 à 1817, M. Richou eut comme vicaire coadjuteur, M. J. Le Bléas, et de 1817 à 1821, époque de sa mort, il eut en qualité d'auxiliaire, M. Jean Cozian, qui lui succéda comme recteur, de 1821 à 1836.

1836-1838. Yves Coadou.
1838-1840. Jean-Marie Richou.
1840-1851. Joseph-Marie Miniou.
1851-1875. François Le Sann.
1875-1894. Jean-Marie Stricot.
1894-1903. Jean-Marie Richou, décédé subitement comme il sortait de chez un malade qu'il venait d'administrer, le 6 Novembre 1903.
1903. Pierre-Marie Souêtre.

VICAIRES DU BOURG-BLANC

Vicariat créé en 1824.
1824-1825. Javoa Gorez.

1825-1833. René Lamour.
1833-1834. Paul Kerbiriou.
1834-1838. Jean-Bernard Laurent.
1838-1841. Yves Prigent.
1841-1847. François Marec.
1847-1849. Divy Lety.
1849-1859. François-Marie Huguen.
1859-1871. Claude-Marie Boléat.
1871-1876. Auguste-Valentin Morvan.
1876-1883. Théodore Caroff.
1883-1889. François-Marie Cardinal.
1889-1896. Jean-Marie Burel.
1896. Auguste Stéphan.

Chateau du Breignou (1)

« Le Breignou a été possédé d'abord par les Saint-Goueznou. Marie de Saint-Goueznou, dame du Breignou, épousa, vers 1568, Charles de Plœuc, Sr du Tymeur, et lui apporta cette terre, que Marie de Plœuc de Kerc'haro fit passer en 1653 dans la maison de Kerlech par son mariage avec Claude Kerlech de Langalla ; une vingtaine d'années ensuite, le Breignou appartenait à la famille Thépault.

Saint-Goueznou : *de gueules à la fasce d'or accompagné de 6 besants de même.*

De Plœuc : *d'hermines à 3 chevrons de gueules.*

Kerlech : *d'azur à 5 (alias 10) grelots d'argent.*

Kerlech, juveigneurs de Duchastel, portaient : *fascé d'or et de gueules brisé d'un lambel d'azur.*

Langalla : *losangé d'argent et de sable à la bande d'argent chargée de 4 molettes de sable.*

---

(1) Note communiquée par M. Jourdan de la Passardière.

Thépault du Breignou : *de gueules à la croix alésée d'or adextrée d'une macle de même.*

MONUMENTS ANCIENS (1)

« Au village de Coativy-Bihan à 100 mètres au Nord-Ouest du village, enceinte quadrangulaire avec douves.

« On trouve au même lieu, dans la parcelle dite Parc-ar-Chapel, des fragments de poteries romaines et des tuiles à rebord. »

BRASPARTS

Cette paroisse est mentionnée au Cartulaire de Landévennec sous le nom de *Bratberth* (page 161). L'abbaye y possédait les terres appelées *Rudheder, Carrent* et *Luphant.*

D'après les légendaires (2), Judulus, abbé de Landévennec, « ayant a pourvoir de recteur à la paroisse de Braspartz, y nomma saint Jaoua (neveu de saint Paul de Léon) » il y trouva beaucoup de difficultés à raison que les paroissiens mal instruits et peu catéchisés se rendaient difficiles à gouverner, si est ce qu'il se rendit si infatigable à les prêcher et exhorter, reprenant leurs vices avec telle ardeur et zèle, que peu à peu il les réduisit, les uns par beau, les autres par menaces et censures ; il y avait, parmi

(1) Du Chatelier, *Époques préhistoriques.*

(2) Voir Albert Le Grand, qui cite l'ancien Propre du Léon, et les notices du chanoine Yves Le Grand (XVe siècle) sur le Diocèse de Léon.

la Cornouaille, plusieurs qui se ressentaient encore des superstitions des payens, Saint Jaoua fit tant qu'il les réduisit au vrai et droit chemin du salut ».

Saint Jaoua devint abbé de Daoulas, mais peu après il résigna son abbaye et sa paroisse pour devenir coadjuteur de saint Pol, puis son successeur. Mais étant venu à Brasparts, il fut saisi « en son presbytère » d'une forte fièvre qui ne tarda pas à l'emporter. Se voyant mourir, « après avoir donné sa bénédiction aux assistants, il commanda que quand il seroit décédé, on mît son corps sur un branquart neuf et que là où les bêtes qui le devaient porter s'arrêteraient, ils l'ensevelissent ; et puis levant les mains et le cœur à son Créateur, il mourut le second jour de Mars, environ l'an 554. Son corps, lavé et vêtu de ses ornements pontificaux, fut mis dans une litière neuve, et laissa-t-on les bêtes le conduire où elles voulurent ; elles allèrent tout le chemin de Brasparts jusqu'à un certain lieu nommé Pors-ar-Chras, où la litière fit un éclat si grand, qu'on pensait qu'elle fut rompue, mais les bêtes continuèrent d'aller quelques cents pas plus avant, où elle se brisa tout-à-fait ». (On y a bâti la chapelle de Saint-Jaoua dans la paroisse de Plouvien.)

Depuis, saint Jaoua, tout en n'étant pas le titulaire de la paroisse, y a toujours été honoré, et le compte de 1699 (Archives départementales) note que le sieur Botreff, recteur, « a dépensé 15 livres dans un voyage qu'il a fait à Plouyen, par l'advis de M. le Grand Vicaire, pour la recherche des reliques de St Jaoua, qui avait été recteur de Brasparts, et que poursuivant ce même dessein avec M. de l'Isle, fabriquè du Saint-Sacrement, il a fait un voyage à Landerneau pour présenter sa requête à M. le Grand Vicaire, voyage pour lequel ils ont dépensé 6 livres ».

La paroisse était autrefois dédiée à Notre-Dame ; elle est actuellement sous le patronage de saint Tujan. Les

comptes de 1699, cités plus haut, mentionnent une somme de dix sous donnée à un exprès « qu'on avait envoyé à Conquerneau pour la recherche de la vie de St Tujan ». Pourquoi à Concarneau plutôt qu'à Primelin ? Nous l'ignorons et n'avons pas trouvé trace d'un culte particulier rendu à ce Saint à Concarneau ; peut-être que, à cette époque, quelque prêtre de cette trève avait-il publié quelque notice sur saint Tujan. Albert Le Grand dit que saint Jaoua résigna sa Recteurie de Brasparz et son Abbaye de Daoulas à Tusveanus, fils d'Arastagn. Ne serait-ce pas le même, dont on aurait fait Tusvan, Tusan, Tujean ?

Dans la déclaration suivante du Recteur de Brasparts, en 1730, nous trouvons des détails précis sur le revenu de la paroisse.

« Déclaration que donne à Nos Seigneurs de l'Assemblée générale du Clergé de France, qui sera tenue en l'an 1730, et MM. du Bureau du diocèse, Missire J. Boterel, recteur de Brasparts, des biens et revenus de la dite paroisse pour satisfaire à la délibération de l'Assemblée générale du Clergé du 12 Décembre 1726.

« La dite paroisse est à la nomination du Pape et du S^gr Évêque de Quimper, suivant l'usage de Bretagne.

« Déclare que le pourpris et domaine dépendants du presbytère lui peut valoir, déduction faite des frais de labeur, la somme de..... 20 livres.

« Qu'il est le seul décimateur à la trentième gerbe sur tous les grains, à la réserve du blé noir ou sarazin, et a droit de prémices qui consiste en une brassée du meilleur blé par chaque personne qui ensemence, laquelle confondue avec la dime lui peut produire par année commune 10 boissaux de froment lesquels, suivant l'apprécis de la juridiction du Faou des années 1713 à 1718, 1723 à 1726, à raison de 6 livres 15 sols 6 deniers font 67 livres 15 sols..... 67^l 15^s

« 130 boissaux de seigles à 4 livres 13 sols 9 deniers..... 609l 7s 6d
« 80 boissaux avoine à 47 sols 8 deniers.... 190l 15s 4d
« Casuel et tiers des chapelles..... 50l

« Total..... 937l 17s 10d

« Sur quoi il faut faire distraction des charges ci-après :
« Droit censaux à Mgr l'Evêque..... 16l 17s
« A M. l'Archidiacre..... 3l 10s
« Entretien du presbytère..... 45l
« Pour 2 curés..... 300l
« Frais à lever et battre la dime..... 20l
« Partant, reste net : 552l 10s 10d.

« Je soussigné susdit Boterel, recteur de Brasparts, certifie et affirme la présente déclaration véritable, sous les peines énoncées en la délibération de l'Assemblée.

« A Brasparts, le jour 23e Juin 1728. »

En 1719, il est constaté « que la paroisse n'étant que montagnes, il n'y a pas plus d'un dixième des terres labourables, dont la moitié n'est pas ensemencée, mais sous pâturage, ce qui fait que le revenu en est très modique ».

Église paroissiale

L'église de Brasparts, commencée en 1551, comme l'indique la date qui surmonte la porte Ouest, sous le clocher, est de style gothique dans la plus grande partie de ses détails. Cette porte Ouest est encadrée de jolies moulures prismatiques et surmontée de deux pinacles et d'une accolade ornée de crochets à feuilles frisées.

Le clocher a une première galerie gothique, portée sur une triple corniche très saillante, au-dessus de laquelle s'élève la chambre des cloches, différente de style et pos-

térieure de plusieurs années, formée de deux hautes arcades ouvertes. Puis vient une seconde galerie, composée de balustres genre Renaissance, de laquelle part une flèche élégante ajourée à sa base par de larges lucarnes et hérissée à ses arêtes de crossettes végétales. Une belle tourelle octogonale à sa base et passant ensuite à la forme circulaire, sert de cage d'escalier pour monter à la chambre des cloches.

Sur la façade Sud de l'église, un élégant porche, mi-gothique et mi-Renaissance, porte la date de 1589. L'arcade qui en forme l'entrée et la porte double du fond ont leurs détails empruntés à l'ornementation flamboyante, ainsi que la voûte divisée en huit triangles par un arc doubleau et quatre arcs ogives. Au contraire, les contreforts qui appuient les angles sont agrémentés de niches, colonnettes et pilastres Renaissance et sont couronnés de clochetons de même style. La niche du milieu du fronton abrite une statue de saint Pierre, et le tout est terminé par un clocheton très élancé.

Les niches intérieures qui renferment les statues des Apôtres reposent sur des culs-de-lampe dont quelques-uns sont de facture Renaissance, tandis que d'autres sont formés de feuilles frisées ou de cariatides bizarres : sirène à tête cornue tenant une pomme dans sa main, personnage accosté d'un chien et d'un lapin qu'il tient tous deux par la patte, peut-être pour les accorder. Les statues des Apôtres sont grêles, raides, revêtues de draperies très serrées. Au-dessous de la statue de saint Jean l'Évangéliste, on lit cette inscription :

LA . 1592 . L . GODO . LORS . FAB.

Au fond, au-dessus du trumeau qui sépare les deux portes, est une statue du Sauveur, bénissant de la main droite et tenant de la gauche le globe du monde. Il est

vêtu d'une robe sans ceinture, à plis serrés et parallèles. Cette représentation de Notre-Seigneur se retrouve dans une foule d'autres porches de la même époque, comme à Guimiliau, Bodilis, Pleyben, Plomodiern, etc.

Les compartiments de la voûte sont ornés de peintures qui doivent dater d'une époque rapprochée de la construction et qui sont encore assez reconnaissables :

1. — Au centre, le buste de Notre-Seigneur portant le globe du monde et bénissant, entouré de nuages.

2. — L'Agneau de l'Apocalypse ouvrant le livre scellé de sept sceaux et portant l'étendard orné d'une croix ; il est entouré d'une auréole rayonnante.

3. — Personnage prenant deux panneaux ; le bas de son corps est revêtu d'une robe longue, dans le haut la tête n'est plus visible, mais on remarque deux ailes qui le font reconnaître pour un ange.

4. — Dans les quatre triangles extrêmes sont les quatre Évangélistes, assis dans des fauteuils et tenant leurs livres ouverts.

Sur le côté du transept Sud s'ouvre une jolie porte en anse de panier, avec nervures et colonnettes à cannelures tordues en spirale, qui soutiennent deux pinacles et une accolade de couronnement. Les angles de ce transept sont appuyés par des contreforts surmontés de clochetons gothiques.

Par ailleurs, l'extérieur de l'église n'offre rien de particulier, si ce n'est la date de 1720 qui se trouve à l'abside et qui indique un travail de restauration. D'autres parties ont été remaniées dans des réparations récentes.

Intérieur. — Le maître-autel est surmonté d'un baldaquin semi-circulaire supporté par quatre colonnes corinthiennes. A l'entrée du sanctuaire, dans des niches qui garnissent les pans-coupés, sont les statues de Notre-Dame de Brasparts et de saint Tujan, patrons de la pa-

roisse ; ce dernier portant chape, mitre et crosse. Les deux statues sont remarquables par la beauté de leurs draperies, par leur air de grandeur et de noblesse.

Dans le transept Nord est l'autel du Rosaire dont le retable comprend quatre colonnes torses entourées de branches de vigne, et qui encadrent un panneau central contenant en sculpture Notre-Dame et l'Enfant-Jésus donnant le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. Tout autour sont les médaillons des quinze mystères. Dans une petite niche formant le fronton est la statue de saint Joseph portant l'Enfant-Jésus. Dans un coin, à peu près dissimulée, est gravée la date de 1668.

L'autel du transept Sud, beaucoup plus simple, est surmonté d'un grand tableau représentant saint Pierre-aux-Liens. Saint Pierre est dans sa prison, un ange lumineux fait tomber ses chaînes et lui rend la liberté, pendant que les trois soldats commis à sa garde sont plongés dans un profond sommeil.

Deux statues de très bon style sont en vénération dans l'église : Notre-Dame-de-Pitié, adossée à la colonne qui avoisine le porche, et saint Roch, du même côté, plus près du chœur.

La chaire à prêcher est décorée de belles sculptures du temps de Louis XIV, et porte à ses angles les statuettes des quatre Évangélistes.

Le vitrail qui est près du maître-autel, du côté Nord, est ancien et porte tous les caractères du XVIe siècle ; il renferme différentes scènes de la Passion, deux des panneaux ont été refaits :

1. — Entrée triomphale à Jérusalem.
2. — Lavement des pieds.
3. — Dernière Cène et institution de l'Eucharistie.
4. — Agonie au jardin des oliviers.
5. — N.-S. devant Caïphe.

6. — Pilate se lave les mains.
7. — N.-S. les yeux bandés, outragé.
8. — Flagellation.
9. — Couronnement d'épines.
10. — Portement de croix.
11. — Crucifiement.
12. — N.-S. déposé de la croix.
13. — (Dans les soufflets) Anges portant les instruments de la Passion.

A la sacristie sont conservés huit tableaux représentant les quatre Évangélistes et les quatre grands Docteurs d'Occident. L'un d'eux porte cette inscription :

SIZVNVEZ . 1649 . — LOVARN : PINXIT.

Tout près de l'église, au coin de l'ancien cimetière, est l'ancien ossuaire, percé d'un fenestrage flamboyant. Au bas des rampants des pignons on voit :

1. — Un squelette représentant la Mort, *an Ankou,* tenant un javelot avec une inscription rongée et illisible, peut-être : *Je vous tue tous,* comme à la Roche-Maurice.

2. — Un ange sonnant de la trompette, avec cette inscription : *Réveillez-vous.*

3 et 4. — Deux autres anges avec inscriptions frustes.

Au côté Nord de l'église, est une vieille croix de cimetière portant cette date :

O : LE : BRAS : 1640 : M . O . C . CVRE

Calvaire. — Au côté Midi, non loin du porche est un calvaire à base carrée, offrant quelques rapports avec celui de Mellac. Le Christ en croix est accosté de deux anges qui recueillent dans des calices le précieux sang coulant des plaies de ses mains et de son côté. Les deux larrons ont disparu, mais les fûts de leurs croix sont toujours debout.

A mi-hauteur de la croix principale sont trois cariatides portant des écussons et formant culs-de-lampe pour des statuettes qui n'existent plus. Au-dessous, adossé au fût, est un saint Michel très maigre, qui plonge son épée dans la gueule de Lucifer. Plus bas encore, contre le massif de la base, Notre-Dame-de-Pitié accompagnée de deux des Saintes femmes. Sur la face est un autel en pierre, et sur les côtés, deux bénitiers.

M. de Villiers du Terrage a publié, dans le tome XXII, page 320 du *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, le marché conclu en 1543 pour la confection du vitrail de la maîtresse-vitre (E. 5). En voici la teneur :

« Le vingt cinq^e jour de Novembre l'an mil cinq cents quarante et troys, nobles hommes Charles de la Marche, S^r du dit lieu, et de Bodriec, d'une part, et Giles le Sodec, peintre et vitrier de Quimper-Corentin d'aultre part, lesquels et chacun d'eulx ont fait marché et accord ensemble et par forme que le dit le Sodec a promis et doibt faire et construire une vitre en l'église paroichiale de Braspers, devers le midy, en laquelle y aura mys et peint les douze appostles tenant chacun un rollet contenant les articles du *Credo* et aussy y sera le nom de chacun appostle, avecques en haut d'icelle dite vitre les armes du dit Sr de Bodriec.

« Est le dit marché fait pour le prix et somme de soixante livres monnaie et deux écuts d'or a le souleill, en oultre d'être payé par le dit Sr de Bodriec au dit le Sodec acceptant, scavoir : la moitié à la foare de St Corentin prochain venant et l'aultre moitié au prochain samedi de la Chandeleur prochaine d'illecques ensuivant et oultre ce que sera le bon plaisir du dit S^r bailleur ordonner audit le Sodec après l'accomplissement de la dite vitre, laquelle vitre ledit le Sodec trouvera preste dedans la fête de Notre-Dame en my mars prochain venant. Gréé et juré

par la court du Fou o toute renonciation, liaison, serment, soubmission et prorogation de juridiction, condamnation, etc., en maire forme de contrat et sauff forme en la maison de Alain Heart l'un des notaires et tabellions y souscrits les jours an que dessus.

« HEART. »

En 1684 (G. 4), Olivier Cozvas, François Deniel et le Meur, du village de Pentraon, reconnaissent que les détenteurs du dit village « sont de temps immémorial obligés de payer fondation a l'église en acquit de la seigneurie du Squiriou, qui se payait par froment à chaque fête de M. St Tujean, en considération de la permission accordée au sieur du Squiriou d'élever une tombe en la dite église de Braspars, du côté de l'Évangile, appelée tombe du Squiriou, sur laquelle on fait annuellement un office la nuit de Noël ».

En 1726, cette tombe fut déplacée comme on peut le constater par la délibération suivante du général assemblé en la chapelle de Sainte-Barbe.

« Ce jour de dimanche 11e Aout 1726, à l'issue de la grande messe célébrée par Mre Jacques Botterel, recteur de Brasparts, après l'assignation pronalement donnée aux délibérateurs de la dite paroisse de s'assembler en la chapelle de Ste Barbe lieu ordinaire des dites assemblées..... Jan le Bihan, du lieu de Runavoalch et Christophe le Belech, du lieu de Penhoet-bihan, principaux marguilliers, en présence du dit Recteur etc., des dits délibérants, ont représenté que Mre François-Louis de la Marche, Sgr de Kerfort, du Squiriou, Penlehen etc., outre les prééminences qu'il a dans la dite église paroissiale, aurait surtout une tombe élevée d'un pied 1/2 qui se trouve dans l'emplacement du chœur du côté de l'Évangile, telle qu'elle se voit actuellement, étant armoyée à chacun côté des armes de la seigneurie du Squiriou, avec une figure d'homme sur

le haut de la dite tombe en relief ; qu'il est à la connaissance de toute la paroisse que devant l'ouvrage qu'on a fait dans la dite église, la dite tombe joignait le balustre du côté de l'Évangile et qu'aujourd'hui il serait de la décence et avantage pour l'exercice de l'office divin qu'il y eût une place propre pour faire un chœur et un passage libre pour approcher de la table de communion, qu'il est de l'avantage de tous les paroissiens de supplier le dit Sgr du Squiriou de vouloir bien consentir que la ditte tombe soit remuée et replacée dans un autre endroit. Le Sr Recteur a représenté à la ditte assemblée que le dit Sgr du Squiriou par grâce et par bienveillance voulait bien consentir que la ditte tombe serait transportée au bout de l'autel du rosaire, du côté de l'Évangile, par ce qu'on placera une pierre armoyée des armes de la seigneurie du Squiriou au niveau du pavé en la place que tenait la dite tombe devant le nouveau bâtiment. »

Cette tombe dut subir un troisième déplacement, car le 3 Avril 1755, François Quiniou, principal marguillier...., « présente billet du 27 Novembre 1754, signé François-Louis de la Marche, portant consentement pour l'ornement du temple, que la tombe du Squiriou soit déplacée pour la mettre dans le coin de la chapelle du rosaire, costière du Nord, et son banc placé de ce côté au haut vis-à-vis du sixième pilier ».

(A suivre.)

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN DE LA COMMISSION DIOCÉSAINE

d'Architecture & d'Archéologie

pour l'année 1903

Étude des Monuments du Diocèse de Quimper,

par M. le chanoine ABGRALL

(Suite.)

	Pages.
Chaires extérieures en pierre	7
Cuves de fonts baptismaux	8
Baldaquins de fonts baptismaux	11
Foyers aux fonts baptismaux	14
Bénitiers en pierre	19
Bénitiers portatifs en bronze	22
Statues et groupes	23
— Sainte-Trinité	25
— Notre-Seigneur	28
— Sainte-Vierge	29
— Sainte Anne	68
— Saint Michel, Saints Anges	73
— Saint Jean-Baptiste	76
— Prophètes, Sibylles	79
— Apôtres, Evangélistes	80
— Saint Corentin, Saint Pol Aurélien	82
— Saints patrons des paroisses et des chapelles	83
— Saints martyrs	130
— Saints pontifes	132
— Saints moines et ermites	133
— Saintes martyres, Saintes Vierges, Saintes femmes	135
Bas-reliefs	137
Niches à volets	196
Sépulcres de Notre-Seigneur	205

Pages.
Tribunes et buffets d'orgues..... 206
Sarcophages anciens..... 208
Tombeaux de Saints..... 219
Vitraux peints..... 258
Tableaux et peintures..... 322

Cartulaire de l'église de Quimper,

par M. le chanoine PEYRON

(Suite.)

79. Fondation de l'anniversaire de Roudaud, chanoine..... 36
80. Accord entre l'Evêque et le Chapitre de Quimper d'une part et l'abbé de Sainte-Croix de Guingamp..... 37
81. Ordonnance de ne recevoir aucun chanoine à canonicat non vacant..... 39
82. Confirmation par l'Archevêque de ladite ordonnance..... 40
83. Accord entre le Chapitre et Eude Rivallon Even..... 41
84. Chanoine qui n'a résidé six mois en l'an ne prendra aux deniers du tronc des pélerins..... 42
85. Aucun ne sera enterré à Saint-Corentin ny reçu à bénédiction nuptiale s'il n'y donne rente..... 43
86. Accord entre le Chapitre d'une part et Riou Madec et Gui d'Hervé..... 44
87 Le Chapitre paye 65 livres à un chanoine qui a réparé sa maison..... 90
88. Les chanoines se défendront solidairement..... 91
89. Accord entre le Chapitre et les religieux de Landévennec..... 91
90. Statut touchant les anniversaires..... 93
91. Transfert d'une rente de 9 deniers..... 94
92. Edifice construit près Saint-Corentin abandonné au Chapitre pour 100 sols..... 95
93. Accord entre le Chapitre et l'écuyer Canévet de Kernevez..... 96
94. Lettre apostolique d'Alexandre IV touchant les réparations promises par le Duc de Bretagne..... 97
95. Confirmation par Sa Sainteté de la précédente déclaration.... 100
96. Sentence d'Innocent IV touchant le différent entre l'Évêque de Quimper et l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé..... 148
97. Anniversaire d'Hervé de Landeleau, évêque..... 156
98. Anniversaire de l'Évêque Guy de Plonevez..... 157
99. La présentation d'administrateur de l'hôtel-Dieu appartient au Chapitre..... 158
100. Règlement capitulaire..... 229
101. Serment du chanoine Geoffroy le Prévost..... 229

Pages.
102. Serment du chanoine Geoffroy Boch..... 230
103. Confirmation par Yves Cabellic d'une donation faite au Chapitre par son prédécesseur Guy de Plonevez..... 231
104. Serment de Henri Torz, chanoine..... 233
105-106. Statuts capitulaires..... 233
107. Réception de Ansell Gras, chanoine..... 235
108. Que chanoine argentier sera changé d'an en an..... 235
109. Listes des vicariats auxquels les chanoines prébendés présenteront..... 235
110. Terres reconnues comme appartenant au Chapitre en Scaër, Névez et Trégunc..... 348
111. Statut touchant le droit de chape..... 349
112. Règlement de Grégoire X touchant les prébendes vacantes.... 349
113. Le Chapitre a droit de présenter le sacriste..... 351
114. Inventaire du trésor de Saint-Corentin en 1274..... 352
115. Fondation de l'obit de Pierre de Roma, chanoine..... 355

Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper,

par MM. PEYRON et ABGRALL

(Suite.)

Berrien..... 47
Beuzec-Cap-Caval..... 104
Beuzec-Cap-Sizun..... 107
Beuzec-Conq..... 159
Beuzit-Saint-Conogan..... 166
Bodéo..... 173
Bodilis..... 176
Bodivit..... 237
Bohars..... 240
Bolazec..... 294
Bonen..... 298
Bothoa..... 299
Botmel..... 300
Botmeur..... 301
Botsorhel..... 310
Bourg-Blanc..... 357
Brasparts..... 364

Chronique. — Le Musée..... 5-257

Bibliographie. — *L'Église de Plounéour-Trez*..... 65

Cartulaire.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

(Le chiffre indique le numéro de l'acte du Cartulaire dans lequel le nom est cité.)

A

Absalonis Johannes..... 92
Adam de Cerpiaco..... 105
Alexander (papa)..... 94-95
Anna (Beata)..... 114
Anscher..... 110
Ansellus Gras..... 107
Armagilus (Beatus)..... 114

B

Benedictus (episcopus)..... 96
Bernard (évêque)..... 96
Boch (Geoffroy)..... 103
Boffic (Geoffroy)..... 103
Buguel..... 109

C

Cabellic..... 103
Cadnevedus..... 93
Calarer..... 109
Capellanus..... 81
Cerpiaco (de)..... 109
Coetbily (Guillaume)..... 93
Corre (an)..... 97

D

Daniel (trésorier)..... 114
Decani..... 106
Dervei..... 106-109
Doenerd..... 97
Droco..... 99-109

E

Eudo..... 83-86-105
Even Rivallon..... 83
Even..... 83
Even (abbé)..... 96
Eveni..... 109

F

Fabri (Guy)..... 100-105
Firmin (Guy)..... 109
Fisici (Jacques)..... 199

G

Galeran..... 81-103
Gaufridus (decanus)..... 106
Gaufridus (archevêque)..... 82
Gaufridus (archidiacre)..... 96
Gaufridus Infantis..... 109
Gemelus de Verrerüs..... 109
Gradlonus..... 81
Gras..... 107
Grégoire X (pape)..... 112
Guillaume de Locmaria..... 109
Guy Calarer..... 109
Guido..... 86-98-99-103
Guy de Plonevez..... 96

H

Haden..... 91
Herveus (clericus)..... 96
Hervei..... 86
Hervé (évêque)..... 96-97-98

I

Infantis..... 109
Ioldonn..... 93

J

Jaouen..... 91
Job (filia)..... 91
Johannes (duc)..... 94
Johannes..... 92
Juniart (Geoffroy)..... 81

K

Kelent J..... 81

L

Lezévec..... 113
Locmaria (de)..... 109
Louzaoner..... 109
Lustuhan (Rioc)..... 100

M

Maclaria (Pierre de)..... 109

Madoc..... 86
Mathalon (Daniel)..... 103
Mauricius (abbas)..... 81-96
Moroci (Guillaume)..... 100

O

Oliverius (Guillaume)..... 81-109
Orscand..... 96
Otras..... 91
Ourogon..... 91

P

Pierre (Le duc)..... 95
Piger (an)..... 113
Prepositi (Geoffroy).. 101-106-109
Priam..... 96

R

Radegundis B..... 114
Radulphus (évêque)..... 96
R. (abbé de Landévennec).... 89
Renaldus (évêque)..... 103-114
Richardus..... 81
Richemond..... 94
Rioc *Lestuhan*..... 86
Rivallon..... 83-96
Robert (évêque)..... 96
Robert de *Rulliaco*..... 109
Rodaldus Rodaudus.. 79-81-87-96
Roma (Pierre de).... 109-110-115
Rulliaco (Robert de)..... 109
Rully (Robert de)..... 81

S

Sᵉ Conoganus..... 114
Sᵉ Corentinus..... 114
Sᵉ Maudetus..... 114
Sᵉ Ronanus..... 114
Simon..... 96
Symeon..... 96

T

Tanguy..... 96
Torz (Henri)..... 104
Tudguoredus..... 93
Tugdualus..... 96

V

Verrerus (de)..... 109

Y

Yvo (clericus)..... 96
Yvo (Cabellic)..... 103-115

Cartulaire.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE LIEUX

B

Bannalec..... 109
Berien..... 109
Berrentguent..... 89
Bodoc-Cap-Sizun..... 86-109
Brenmoden..... 89
Briziac..... 89-109

C

Caeraethlou..... 93
Caeranlaed..... 89
Caergolof..... 89
Caeroulan..... 86
Caeryenyan..... 86
Caerloduic..... 89
Carnoet-Poher..... 109
Collis berri..... 103
Combrit..... 109
Coroe..... 97
Cozon..... 93-96

D

Doelan (prieuré)..... 96

G

Goetheloc.....
Golchuen..... 101
Guellan..... 89
Guengamp..... 80

K

Kaerdifeth..... 83-89
Kemenetmaen..... 103
Kemperele..... 96

Kenecrasoc 89
Kerfeunteun 109
Kerigou 89
Kerledan (villa lata) 93

L

Landeguennoc 89
Landeleau 103-109
Landujan 96
Langonet 96-112
Languern 89
Lannunen 86
Lennoloc 89-108
Locmaria 81

M

Moustaer 89

N

Nevez 110

P

Penleguet 86
Plebs nova in porzoes 103
Pleyben 103
Ploe Kernevel 103-105
Ploeneour 109
Plomodiern 189
Plonevez-du-Faou 83
Plozevet 109
Precibus (Abbatia de) 95

Q

Quimper, Saint-Mathieu 109

R

Reuys 79
Rostrenen 109
Runlaharon 89

S

Saint Amand (prieuré) 96
Saint-Ronan (prieuré) 96
S. Tayacus 96
S. Tudinus 113
S. Rivallazre 96
S. Treffguennou 96
Scaër 109-110
Spézet 109

T

Tamgadou 89
Teyr 97-98
Trefflez 89
Trégunc 109-110

V

Vidou 89
Vieux Corlé 80
Villa fontis 103
Villa lata 93
Villa nova 93

Quimper, imp. de Kerangal.

DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DIOCÉSAINE

d'Architecture & d'Archéologie.

IVe ANNÉE

PRIX de l'Abonnement annuel :
5 Francs.

QUIMPER
TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

1904

ARCHITECTURE BRETONNE

Etude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

BANNIÈRES

Si nos paroisses bretonnes sont fières, à juste titre, de leurs églises et de leurs clochers, elles ont aussi raison de tirer gloire de leurs vieilles bannières et de leurs croix de procession. C'est pour elles un sujet de noble émulation, et c'est en même temps, pour les amis de l'art et pour les connaisseurs, une vraie bonne fortune, que de voir réunis en certaines circonstances ces objets d'un autre âge, témoins des splendeurs d'autrefois, restes des richesses des siècles passés. Mais il faut des solennités exceptionnelles, comme le couronnement de Notre-Dame-du-Folgoat ou de Notre-Dame-des-Portes, la translation des reliques de saint Pol de Léon, pour grouper en grand nombre nos bannières historiées et nos croix ciselées, et c'est un coup d'œil ravissant que de voir défiler lentement et gravement, dans ces processions immenses, ces chefs-d'œuvre de broderie et d'orfèvrerie, dignement portés par les robustes jeunes gens et par les notables des paroisses.

Elles étaient nombreuses, autrefois, nos riches bannières, mais désormais le chiffre en est bien réduit. Exposées parfois aux injures de la pluie, enfermées dans des armoires sans air, en des églises humides, elles se sont défraîchies et sont peu à peu tombées en lambeaux. Disons que les paroisses qui ont le bonheur d'en posséder encore, prennent maintenant tous les soins voulus pour les bien conserver.

Toutes ont la même physionomie générale, portant sur les deux côtés les images des saints patrons de l'église ou de la confrérie à laquelle elles appartiennent, brodées en fils de soie, d'or et d'argent, entourées de bordures en arabesques, semis de bouquets, fleurons et rosaces ; à chaque extrémité de la traverse du haut est une boule massive, sculptée et dorée ou couverte d'une riche étoffe, et le bas est découpé en lambrequins d'où pendent des glands en franges dorées, où sont cachées des clochettes qui font entendre leurs joyeux tintements.

Dirinon. — Deux anciennes bannières.

Guimiliau. — Deux : L'une portant d'un côté l'image de Notre-Seigneur en croix, et de l'autre : saint Miliau, le patron, avec la date de 1658 ; la seconde porte les représentations de Notre-Dame-du-Rosaire et saint Pol-Aurélien.

Lampaul-Guimiliau. — Deux : Notre-Dame, première patronne, debout sur des nuages, portant l'Enfant-Jésus sur le bras gauche et tenant un sceptre de la main droite ; tout ce côté est couvert d'un semis de grands bouquets, très déliés. Saint Pol-Aurélien, second patron, en chape, mitre et crosse, foulant aux pieds son terrible dragon ; fond damassé, avec fleurons de fleurs de lis, bordures dans les côtés et bouquets dans le bas. — Bannière de la confrérie du Saint-Sacrement : deux anges en adoration devant un ostensoir entouré de nuages. — La Sainte-Vierge environnée d'anges et couronnée par la Sainte-Trinité.

Locquénolé. — Une : Notre-Seigneur en croix entre la Sainte-Vierge et saint Jean. — Sainte-Famille ; en haut, le Père-Éternel, avec rayons descendant sur l'Enfant-Jésus.

Pencran. — Une bannière.

Ploudiry. — Bannière de confection récente, composée de petits personnages brodés, provenant d'anciennes chasubles et dalmatiques.

Plougonven. — Ancienne bannière mise au rebut, absolument du même dessin que celle de Lampaul-Guimiliau ayant Notre-Dame avec l'Enfant-Jésus.

Plougourvest. — Deux : 1re, Notre-Seigneur en croix, entre la Sainte-Vierge et saint Jean ; saint Pierre, patron de la paroisse. — 2e, Notre-Seigneur en croix ; saint Pol de Léon.

Plouguerneau. — Deux : 1re, Notre-Seigneur en croix ; Notre-Dame-du-Rosaire, avec saint Dominique et sainte Catherine-de-Sienne. — 2e, saint Pierre et saint Paul, patrons.

Ploumoguer. — Deux bannières.

Sibiril. — Vieille bannière hors d'usage, maintenant au musée de l'Évêché. D'un côté, Notre-Seigneur en croix, avec la Madeleine agenouillée à ses pieds ; fond blanc, semé de bouquets brodés formant de grandes rosaces ; les bordures et les lambrequins du bas ont des fleurs de lis. De l'autre côté est le Rosaire : Notre-Dame et l'Enfant-Jésus donnant le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine-de-Sienne. Autour de cette scène montent deux grandes tiges de rosier, dont les branches forment des enroulements très élégants, et sur le tout se déploie la représentation d'un grand chapelet dont les grains sont faits en broderie.

Taulé. — On conserve dans cette église une bannière en velours rouge, en forme d'oriflamme à deux pointes, bordée de franges d'or et couverte d'un semis de fleurs de lis

d'or. C'est un ex-voto offert autrefois par la reine Marie Leczinska à la chapelle de Notre-Dame-de-Callot, qui dépendait à cette époque de la paroisse de Taulé.

Sur le milieu sont brodés deux écussons surmontés d'une couronne royale fermée. Le premier porte les armes de France : *d'azur à trois fleurs de lis d'or ;* le second, écartelé, porte : *au 1 et 4 aigle éployée, au 2 et 3, cavalier armé d'une massue,* avec écu brochant sur le tout, portant *une tête de diable.*

Les extrémités de la traverse haute portent une pointe de lance en cuivre doré, évidée et ornée, dans cet évidement, d'une fleur de lis découpée.

Tréflez. — Deux bannières, dont l'une porte la représentation très belle et très distinguée de sainte Ediltrude, la patronne.

Musée de Morlaix. — Deux vieilles bannières, dont l'une provenant de Saint-Jean-du-Doigt.

Musée de Quimper. — Bannière de Notre-Dame-de-Pitié, venant de Lampaul-Guimiliau.

Signalons encore :

Rumengol. — Une bannière moderne, fabriquée absolument dans le genre des anciennes du xviie siècle.

Folgoat (Le). — Bannière brodée et offerte par Mlle Roux, de Plounéour-Trez, en 1894, représentant d'un côté Salaün-ar-Foll se balançant à son arbre et chantant à la Vierge son *Ave Maria ;* de l'autre, l'écusson ducal de Bretagne.

Chateauneuf-du-Faou. — Bannière de Notre-Dame-des-Portes, faite pour la grande solennité du couronnement, 26 Août 1894. Reproduction de l'Image miraculeuse, encadrée dans une porte d'or. Couronnement de la Sainte-Vierge au ciel.

Ajoutons que dans ces dernières années, on a fait l'acquisition de bon nombre de bannières nouvelles, et qu'on

prend soin de les avoir de bon style et de bonne confection, dignes autant que possible des anciennes.

CROIX DE PROCESSION

Combien nombreuses devaient être, autrefois, ces croix précieuses et artistiques qui ont disparu pour la plupart !

Un relevé des objets qui furent portés à la *Monnaie* en 1793 nous en signale 33 pour le district de Brest, sans compter bon nombre de reliquaires, bras et chefs en argent et vermeil, ostensoirs, chandeliers, statues et statuettes, etc.

Cette liste ne donne pas malheureusement la description et le style de ces différents objets d'orfèvrerie, elle se contente d'en indiquer le poids, mais il est à croire que, dans le nombre, il se trouvait plusieurs qui étaient de vraies œuvres d'art et dont la perte est à jamais regrettable.

Parmi les croix processionnelles qui nous restent, nous pouvons en citer 29 qui ont réellement du style et du caractère. Il est probable que quelques autres auront échappé à mes investigations, mais on pourra être certain d'avoir au moins la nomenclature des plus remarquables.

Deux seulement sont de style gothique; celles de Plouguerneau et de Pont-Croix ; une troisième est de la vraie Renaissance, époque et style de François Ier ; toutes les autres sont des dernières années du XVIe siècle et du courant du XVIIe, et ont entre elles beaucoup de points de ressemblance et de rapports communs, tout en différant de richesse et d'ornementation.

Brennilis. — Croix d'argent portant la date de 1650,

ornée à son sommet et aux extrémités des croisillons de grosses boules à godrons, avec dépression dans le milieu, en forme d'équateur. Le grand nœud du pied se compose d'un double étage de niches séparées par des contreforts cylindriques et contenant des statuettes d'Apôtres et d'autres saints, le tout couronné par un dôme à imbrications. Ce nœud, plus ou moins développé, plus ou moins riche, se retrouve dans presque toutes les croix du XVIIe siècle, avec les boules à godrons.

De chaque côté de Notre-Seigneur crucifié sont la Sainte-Vierge et saint Jean, portés sur des consoles en volutes se terminant en un épanouissement en forme de corne d'abondance, et ornées à leur partie moyenne d'autres boules à godrons de moindre dimension. A chacun des bras ou croisillons est suspendue une clochette.

Carantec. — Croix de même genre que la précédente, un peu plus trapue dans ses formes, avec le nœud du bas plus riche, et trois ou quatre clochettes suspendues à ce nœud. Derrière est adossé saint Carantec portant chape, mitre et crosse. Cette croix mesure 1 m. 30 de hauteur, sur 0 m. 82 de largeur aux croisillons. Elle est ainsi datée : CESTE : CROIX : FVT : FAISTE : POVR : LA : TRAIVE : DE : QVARANTEC : LAN : 1652

Gouesnac'h. — Croix en vermeil, à peu près de même modèle que les deux précédentes. Elle a 1 mètre de hauteur et est aussi ornée de deux branches en consoles portant les statuettes de la Sainte-Vierge et saint Jean. Derrière est la statuette du patron, saint Pierre, surmontée d'un joli dais. Le sommet et les bouts des croisillons sont terminés par des boules ornées, au lieu de godrons, de gloires à rayons pointus et flamboyants alternés.

Le nœud, un peu différent des autres, forme lanterne terminée en dessus et en dessous par deux demi-boules ou calottes gravées de pointillés. Autour sont six niches

séparées par des contreforts cylindriques et contenant les bustes en bas-relief des apôtres saint Pierre, saint Paul, saint André, saint Jacques, saint Jean et saint Philippe.

A la jonction du pied avec la hampe est gravée cette inscription :

M. G. KVZORE. P. E. R

Sur la naissance des deux branches :

NOBLE. E. DISCRET. RENE. BLANCHARD. R^r^. DE. GOHENNEH. E. PROMOTEVR. DE CORNOVALE. 1691

Goulien. — Croix avec boules à godrons, mais sans branches à volutes ; deux clochettes. Au dos, petite niche avec Vierge-Mère. On y lit cette inscription :

Ceste croix apartient à la chapelle de N^re^ Dame de Lanourec en la paroisse de Goulien, feict au temps de Guillome Quilivic, fabrique, 1574.

Guengat. — Croix renommée et très riche, mesurant 1 m. 30 de hauteur ; statuettes de la Sainte-Vierge et saint Jean, boules à godrons, deux clochettes ; aux pieds du Christ, médaillon ovale contenant un gros cabochon. C'est le grand nœud surtout qui est remarquable, il est formé de deux rangs de niches à coquilles, celles du bas plus grandes, reposant sur un soubassement et séparées par des contreforts ou pilastres carrés et guillochés que couronnent de petites urnes. Le second étage est en retrait, les niches sont de plus petite dimension, et les angles sont garnis de colonnettes rondes. Le dessous du soubassement et les couronnements des frises sont ornés de crêtes découpées et ciselées. Au haut de la niche de la face antérieure, est gravée la date de 1584.

Irvillac. — Cette paroisse conserve la belle croix de la chapelle de Coat-Nan, qui fut réclamée en 1793 pour la *Monnaie.* Les paysans qui furent chargés de la porter à Landerneau firent semblant de se battre en route, se firent aux bras des entailles sanglantes et arrivèrent en

ville disant qu'ils avaient été attaqués et maltraités par des voleurs qui avaient enlevé la croix.

Kerfeunteun. — La croix de cette paroisse a aussi trois belles boules à godrons, deux statuettes de la Sainte-Vierge et saint Jean, deux clochettes. Le nœud diffère un peu de ce que nous avons vu jusqu'ici ; il est constitué par six colonnettes corinthiennes dégagées supportant une sorte de dôme qui abrite un petit édicule intérieur, où sont six niches avec statuettes.

Inscription : B. TRINITAS.·. P. R. DVBOIS. J. LE : BESCOND. F. DELY. RECTEVR. 1638

Lannédern. — Notre-Seigneur en croix entre la Sainte-Vierge et saint Jean, boules, nœud à deux étages de niches contenant les douze Apôtres. Au dos, saint Édern, à cheval sur un cerf.

Inscription : FET. CE. IOVR. 19 AVRIL. 1620

Lanneufret. — Même genre.

Laz. — Croix très riche, qui a figuré avec honneur au couronnement de Notre-Dame-des-Portes.

Mespaul. — Croix datée de 1675.

Pleuven. — Argent doré ; hauteur, 0 m. 93 ; quatre boules, Sainte-Vierge et saint Jean ; au dos, saint Jacques le Majeur, avec chapeau, bourdon et gourde.

Inscription : POUR. LA. PAROISSE. DE. PLEUVEN

Pleyber-Christ. — C'est, semble-t-il, la plus riche et la plus grande des croix du diocèse. Elle a trois grosses boules à godrons, deux clochettes, statuettes de la Sainte-Vierge et saint Jean portées sur des consoles ornées de feuillages ciselés et agrémentées de petits enroulements qui forment de fines crossettes. Sur la tige et les croisillons sont des médaillons ovales contenant les emblèmes des Évangélistes. C'est le nœud particulièrement qui est d'une grande richesse ; il a peut-être trop de développement en hauteur, mais autour des niches, sur les contre-

forts et pilastres, sur les soubassements, frises et couronnements s'étalent des ciselures variées, de la plus grande finesse et de la plus remarquable élégance. Cette croix n'est pas datée, mais elle a les plus grands rapports avec celles de Carantec, Guengat, Plougoulm et Plouigneau.

Plonévez-du-Faou. — Croix d'argent retrouvée vers 1895 au fond de l'ossuaire de Saint-Herbot, où elle a dû être cachée pendant la Révolution. Elle a trois boules aux extrémités, une plus grosse faisant nœud sous les deux bras en consoles qui portent les statuettes. Au dos, statuette de saint Herbot.

Plouénan. — Croix mesurant 1 mètre sur 0 m. 75. Trois grosses boules aux extrémités ; nœud rond formé d'une série de nichettes formant comme un cylindre entre deux demi-boules ou calottes sphériques, bras en consoles portant les statuettes habituelles, deux clochettes, quatre petits médaillons ronds.

Plougasnou. — Boules à godrons, statuettes latérales. Au dos, statuette de saint Pierre en chape et tiare, tenant les clefs.

Plougoulm. — Hauteur, 1 m. 05, largeur, 0 m. 70. Deux statuettes, deux clochettes. Le nœud est en forme de lanterne hexagonale, avec niches creusées dans les parois et pilastres carrés aux angles, jolies ciselures ou ornements au repoussé. Le couronnement est en forme de dôme, entouré de six niches plus petites. Cette croix date de 1640 et a été fabriquée par un orfèvre de Lyon, Robert Daniel, dont elle porte le poinçon : R. D.

Plouguerneau. — Jolie petite croix gothique, en argent doré, mesurant 0 m. 60 de hauteur sur 0 m. 32 de largeur. Aux côtés de Notre-Seigneur sont les statuettes de la Sainte-Vierge et saint Jean. Les extrémités sont formées par des fleurons à trois feuilles estampées et gracieusement découpées. Ces fleurons sont précédés de quatre

médaillons en quatre feuilles émaillées, portant sur la face une ornementation de quatre petites rosaces avec croisette au milieu, et au revers les emblêmes des Évangélistes. Au milieu de ce revers est un médaillon plus grand, avec Agneau pascal. Le nœud forme comme une petite bastille hexagonale, avec tours à poivrières dans les angles et niches dans chacun des intervalles.

Malgré ses apparences gothiques, cette croix doit être de la première moitié du XVIe siècle, car le titre I. N. R. I. est en caractères romains.

Plouigneau. — Riche croix, haute de 1 m. 30, large de 0 m. 80 ; statuettes de la Sainte-Vierge et saint Jean, deux clochettes suspendues aux croisillons, et deux autres aux consoles qui soutiennent les statues. Le nœud est carré et semble avoir des dimensions excessives en largeur. Cela est dû au grand développement des quatre contreforts d'angles, sur les jours desquels se continuent la série des nichettes des Apôtres.

Ploumoguer. — Croix dans le même style.

Pont-Croix. — Petite croix gothique en cuivre fondu, bouts des croisillons fleurdelisés, nœud orné de quelques dessins flamboyants.

Saint-Jean-du-Doigt. — C'est peut-être la croix la plus précieuse et la plus intéressante que nous ayons, non pas tant au point de vue des dimensions et de la richesse qu'à cause de la beauté de son style et de la finesse de son ornementation. Elle est du plus pur style de la Renaissance, époque de François Ier, elle en offre tous les caractères. Au lieu d'être fondue et d'avoir sa tige ronde comme les croix du XVIIe siècle, elle est faite de lames d'argent appliquées sur une âme en bois, mais sur ces lames sont estampés les rinceaux les plus fins et les plus déliés, que nous trouvons du reste dans tous les monuments de cette période. Des deux côtés du Christ en croix sont la Sainte-

Vierge et saint Jean ; aux quatre extrémités trilobées, de petits médaillons contenant les Évangélistes. Au revers, saint Jean-Baptiste dans une niche et la Sainte-Trinité dans un médaillon central. Le nœud, en forme de boule, est couvert d'ornements estampés et environné d'une série de petits médaillons ronds.

Saint-Servais. — Belle croix en argent, du xviie siècle, mais un peu plus simple que celles que nous avons étudiées précédemment.

Saint-Thégonnec. — Deux belles croix d'argent ; la grande mesure 1 mètre de hauteur et est à double croisillon, comme les croix archiépiscopales.

Saint-Yvi. — Deux croix, l'une de saint Yvi, l'autre de saint Symphorien, soldat martyr, dont elle porte l'image à son revers.

Trégourez. — Hauteur, 1 m. 04 sur 0 m. 65 de largeur ; consoles soutenant deux statuettes ; nœud hexagonal à deux rangs de niches et contreforts cylindriques surmontés d'un petit fleuron. Au-dessus, est la statuette de saint Idunet, le patron, et au revers, saint Pierre et la Vierge-Mère entourée d'une gloire rayonnante. Sur le nœud, on voit une jolie frise et des enroulements frappés à la matrice.

Trégunc. — Cette croix est très remarquable par la beauté et la correction de ses lignes. Elle diffère des autres en ce que la tige et les croisillons ne sont pas de forme cylindrique, mais en prismes octogonaux, et ces pans du prisme se continuent également sur les boules des extrémités. Sur toutes ces parties planes courent des rinceaux très fins que l'on retrouve également sur le nœud, lequel présente un très bel aspect architectural. La hauteur est de 1 m. 25, et l'inscription est ainsi conçue :

1610. EN. FEVRIER. POVR. LA. PAROISSE
DE. TREGUNC

CALICES, OSTENSOIRS

CHASSES, RELIQUAIRES ET AUTRES ŒUVRES D'ORFÈVRERIE

Outre les croix de procession, il est bon d'étudier les autres œuvres d'orfèvrerie ancienne que l'on conserve dans nos églises. On possède encore quelques vieux calices et ostensoirs, des reliquaires de styles variés, des chandeliers, lampes de sanctuaire, statues d'argent, etc.

Clohars-Carnoet. — Calice de saint Maurice.

Crozon. — Petit reliquaire en bronze doré, en forme de chapelle gothique, entouré de contreforts et de niches du xve siècle, qui contiennent les statuettes des douze Apôtres. Il mesure 0 m. 20 de longueur, 0 m. 12 de largeur et 0 m. 40 de hauteur, et porte cette inscription :

Gouzien faic faire ceste relicquere en l'oneur de Dieu, Monsieur saint Pierre, avecq dix mille martyrs et pour la paroisse de Crauzon.

Ces dix mille martyrs sont ceux dont l'histoire est décrite dans le grand retable conservé dans cette église et qui a été mentionné à l'article : *Autels et retables.*

Il existe encore une autre châsse plus grande, en bois noir, revêtue d'ornements en argent repoussé, style Louis XIII ou Louis XIV. Il contient les reliques de : saint Valentin, martyr ; saint Félix, martyr ; sainte Candide, vierge ; saint Valentin, prêtre et martyr ; saint Vincent, martyr ; saint Prétextat, martyr ; sainte Justine, vierge et martyre ; saint Sévère, martyr ; saint Innocent, pape et martyr.

Cette même église possède dix beaux chandeliers en bois sculpté, du xviie siècle.

Dirinon. — Calice Louis XIII dont la patène est ornée, en dessous, d'un magnifique sujet en bas-relief représentant l'Assomption de Notre-Dame. La Sainte-Vierge est portée dans les nuages par quatre anges, dont deux tiennent une couronne au-dessus de sa tête.

En plus, on trouve un beau coffret en argent contenant les orceaux des saintes-huiles.

Douarnenez. — Reliquaire d'argent, autrefois à Ploaré, en forme de châsse reposant sur une base en empattement, avec supports en volutes dans les angles.

Mesure de la base : 0 m. 36 × 0 m. 16.

Corps de la châsse : 0 m. 22 × 0 m. 10 sur 0 m. 14 de hauteur.

Hauteur totale, avec le couvercle et la statuette qui le surmonte : 0 m..30.

Le tout est composé dans le style Louis XIV ou Louis XV. Sur chacune des deux grandes bases sont deux baies vitrées, encadrées de feuilles d'acanthe et de lourds festons. Aux angles sont des statuettes dont l'une est vêtue d'une dalmatique et tient une scie comme caractéristique. Les trois autres sont probablement des Apôtres tenant des livres et des palmes.

Au haut du coffret, la corniche est couronnée d'une crête de fleurons découpés, courant à la base du toit. Ce toit est en forme de carène renversée, décorée d'arabesques et de feuilles d'acanthe, et est surmonté d'une statuette de saint Corentin, en chape, mitre et crosse, ayant à ses pieds son poisson traditionnel.

Ergué-Gabéric. — Six chandeliers d'argent en style Louis XIII, de trois hauteurs différentes, d'un galbe excellent et d'une admirable ornementation feuillagée. Une croix d'autel, un encensoir et deux lampes du même travail.

Esquibien. — Bel ostensoir de 1603, porté sur un pied

à dix lobes pointus. Le nœud est absolument le même que celui des belles croix du XVIIe siècle, composé de deux étages de niches séparées par des pilastres ornementés et couronnés de petites urnes. La lunette est entourée de rayons à pointes et à flammes alternés, et surmontée d'un petit crucifix.

Le tout ne mesure que 0 m. 47 de hauteur, et on y lit cette inscription :

D. KNEVEL : LE : JENER. F. 1603

Cette lunette peut se démonter et s'enlever pour être remplacée par une coupe de calice qui est également d'un beau travail.

GOULIEN. — Petit reliquaire en argent doré, renfermant des reliques de Terre-Sainte et de saint Laurent, diacre et martyr, authentiquées par Mgr de Coetlogon, en 1680.

Ce joli reliquaire est fort intéressant, parce qu'il est composé de pièces qui sont différentes de style et aussi de date. C'est un coffret rectangulaire recouvert d'un toit à une seule pente, vitré de deux verres et surmonté d'un fronton courbe contenant le buste du Christ. Entre les deux vitres, dans un médaillon ovale, est un écusson portant du *vair*.

Sur la façade, une niche centrale contient la statuette de saint Laurent avec son gril, mais vêtu d'une chasuble au lieu d'une dalmatique. Des deux côtés, panneaux en bas-reliefs :

1. — La Sainte-Vierge assise, tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux ; saint Joseph agenouillé, prenant la main de l'Enfant-Jésus ; sainte Anne et saint Joachim.

2. — Saint Goulven, patron de la paroisse, en chasuble et mitre, tenant sa crosse et un livre.

Cette façade et le couronnement sont en style de la fin du XVIIe siècle, tandis que sur les deux côtés qui forment les bouts sont des panneaux gravés avec une riche orne-

mentation Renaissance et la représentation de saint Pierre et de saint Paul, portant la date de 1557.

Sur le dos, on lit cette inscription :

NOBLE. ET. DISCRET. Mre. IAN DE KGARIOV RECTEVR — HONORABLE. HOMME. YVES. PERROT. FABRIQVE. 1680.

Les mesures sont : longueur, 0 m. 18, largeur, 0 m. 055, hauteur, 0 m. 12.

Pour cette même paroisse, indiquons aussi la cloche de saint Goulven, qui est conservée et vénérée comme relique du saint patron. Elle est en forme de tronc de pyramide. Les côtés de la base inférieure mesurent 0 m. 11 et 0 m. 12, ceux du haut, 0 m. 08 et 0 m. 10 ; la hauteur est de 0 m. 14, et elle est terminée par une anse assez forte, fondue avec le tout. Elle est donc de même forme et à peu près de mêmes dimensions que la cloche de saint Pol-de-Léon, et on l'impose aussi sur la tête de ceux qui sont affligés de maux de tête et de surdité.

Est-ce une des cloches fabriquées par saint Goulven lui-même, comme il est raconté dans sa vie ?

Forêt-Fouesnant (La). — Calice en argent doré, mesurant 0 m. 35 de hauteur et 0 m. 13 de diamètre à la coupe. Il repose sur un pied à six lobes ronds séparés par des pointes ; sur ce pied s'épanouit une gloire à rayons flamboyants, et sur l'un des lobes est figuré un petit crucifix.

La tige est presque entièrement couverte par un grand nœud formé par deux étages de niches abritant de minuscules statuettes, niches séparées par des colonnettes fuselées et couronnées par de petits frontons de volutes et de feuillages. Au bas de la coupe montent des rayons à pointe, alternant avec des rayons flamboyants. Le genre de ce travail semble devoir nous reporter à la seconde moitié du xvie siècle.

Guengat. — Calice gothique de 0 m. 30 de hauteur. La coupe a un diamètre de 0 m. 13.

Guimaec. — Calice portant cette inscription : I. ANA VALOI. KVLIO. 1583

Juch (Le). — Petite châsse en argent mesurant 0 m. 192 de longueur, 0 m. 082 de largeur et 0 m. 165 de hauteur totale. Le coffret, en partie carré, a ses deux côtés ornés d'un cartouche allongé, avec évidement vitré dans le milieu. Aux quatre angles, dans des niches, des petits génies nus ou des anges sans ailes tiennent les instruments de la Passion : clou, marteau, lance, échelle. Au-dessus sont quatre petites urnes de couronnement.

Le toit ou couvercle est en forme de carène renversée, surmontée d'une croix et d'une crête feuillagée. Les côtés et les bouts sont ornés d'une décoration d'arabesques se détachant sur un fond pointillé.

Landeleau.— Reliquaire en tôle dorée ou en cuivre, en forme de petite châsse, ayant 0 m. 36 de longueur, 0 m. 14 de longueur et 0 m. 24 de hauteur. Les deux extrémités et la face principale sont ornées de compartiments flamboyants et d'arcatures contenant de petits personnages de 0 m. 03 de hauteur ; quelques masques et cartouches indiquent qu'on est en pleine Renaissance. Le tout est porté sur le dos d'un cerf et d'une biche en étain, qui se regardent fièrement.

Landévennec. — Grand reliquaire en bois avec application d'ornements d'argent. Deux jolis petits reliquaires analogues provenant de l'abbaye.

Lanhouarneau.— Bras-reliquaire en argent, avec ornements ciselés ou frappés à la matrice, qui semblent indiquer le XIIIe siècle.

Lannédern. — Reliquaire d'argent, long de 0 m. 50, large de 0 m. 12 et haut de 0 m. 15, contenant des reliques insignes de saint Edern. Aux angles sont des niches go-

thiques abritant les statuettes de saint Pierre, saint Paul, saint André et saint Jean.

Lannilis. — Petite châsse de cuivre doré en forme de chapelle du xve siècle. Deux petits médaillons du xiiie siècle. Joli ostensoir Louis XIV, haut de 0 m. 55 et portant cette inscription :

DON . FAICT . A . L'ARCHICONFRAIRIE . DV . SAINT . SACREMENT . ERIGÉE . EN . L'ÉGLISE . PAROISSIALE . DE . LANNILIS . EVÊCHÉ . DE . LÉON . PAR . H . ET . P. D. CATHERINE . DE . LYS . DOVAIRIERE . DE KEROVARTZ . 1664

Lesneven. — A la chapelle de l'hôpital, bras d'argent de saint Maudet.

Loc-Maria-Quimper. — Petite croix reliquaire, ayant double croisillon, formée de lames en argent doré appliquées au moyen de rivets sur une âme en bois et couvertes d'une ornementation de lignes, losanges et zig-zags faits au pointillé et semblant indiquer le xie siècle, de même que la forme des lettres des deux inscriptions qui se lisent sur les croisillons :

HIC EST CRUX XPI
HIC EST CRUX SCI PETRI

Les dimensions de cette croix sont : hauteur, 0 m. 17 ; longueur des croisillons, 0 m. 068.

Cette croix a été déposée au Musée de l'Évêché.

Loc-Mélar. — Le reliquaire en bois noir, qui renferme les reliques de saint Mélar, est surmonté d'une statuette en argent du jeune prince, mesurant 0 m. 43 de hauteur. De la main gauche il tient sa main droite coupée, et de la main en argent qui remplace celle-ci, il porte le sceptre. Il est vêtu d'une longue robe recouverte d'une sorte de dalmatique ornée de fleurons, et par-dessus est un manteau royal semé de fleurs de lis et d'hermines ; à son cou

est passé le cordon de l'ordre de saint Michel, et sa tête est surmontée d'une couronne fermée.

Locquénolé. — Le trésor renferme deux reliquaires contenant des reliques de saint Guénolé :

1. — Une tête d'argent à grande tonsure, contenant un os sous le crâne. Le vêtement qui couvre les épaules, chasuble ou chape, est garni d'ornements feuillagés.

2. — Bras d'argent renfermant un ossicule sous un cristal. Il est ornementé de feuillages dorés, très déliés.

Locronan. — Petit reliquaire de saint Eutrope, en forme de coffret, mesurant 0 m. 23 de longueur, 0 m. 07 de largeur, 0 m. 13 de hauteur. Les côtés sont couverts de panneaux ornés d'arabesques frappées à la matrice, analogues à celles de la croix de Saint-Jean-du-Doigt. Les côtés sont d'argent, le soubassement et le couvercle sont dorés. Au milieu de la façade est une niche dorée abritant une statuette de saint Eutrope.

Calice : hauteur, 0 m. 25 ; largeur du pied, 0 m. 20 ; diamètre de la coupe, 0 m. 125. Au-dessous du nœud sont six niches d'Apôtres ; le nœud est formé de six mamelons en losange, décorés d'hermines niellées, et séparés par de petits panneaux flamboyants. Ce calice a été donné par Marguerite de Foix, épouse de François II, duc de Bretagne.

Petit ostensoir Louis XIII, avec deux petites Renommées dans les côtés, dans le genre de celui de Plougasnou.

Cloche de saint Ronan, formée de deux feuilles de cuivre cintrées et rivées l'une à l'autre sur les bords par une série de petits clous de même métal, de manière à former comme un cylindre aplati, dont le plus grand diamètre est de 0 m. 15 et la hauteur de 0 m. 20. On la porte en procession lors de la grande *Troménie*.

Martyre (La). — Reliquaire de saint Salomon, ou petite châsse en argent, l'une des plus belles œuvres d'orfèvrerie

de la Renaissance que possède notre pays. Cette châsse a la forme d'une chapelle dont la façade principale, les deux pignons et les quatre contreforts d'angles sont ornés de niches contenant les statuettes des douze Apôtres. Les niches de la façade et des pignons sont constituées par des culs-de-lampe de forme arrondie, puis par des cariatides qui soutiennent une arcade surbaissée ornée de feuillages en arabesques et d'un ruban en volute saillante formant clef centrale. Au-dessus, règne une frise de feuillages et de rubans enroulés. Sur le côté du toit, sont deux lucarnes, dans lesquelles se détachent les images de la Sainte-Vierge et d'un saint évêque. Ce toit est surmonté d'un lanternon à pans ornés de six niches, dans lesquelles la même figure de guerrier alterne avec une cariatide trois fois répétée. Comme ce guerrier n'est pas nimbé, on n'est pas autorisé à conclure que c'est saint Salomon, le second patron de l'église. A la base de ce lanternon, est une décoration feuillagée dont on trouve des analogues dans les compositions des maîtres de la Renaissance.

Les mesures de ce précieux reliquaire sont : longueur, 0 m. 29 ; largeur, 0 m. 18 ; hauteur du toit, 0 m. 25 ; hauteur totale avec le lanternon, 0 m. 40.

Cette église possède aussi une belle statue d'argent de l'Enfant-Jésus.

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

116.

LICTERA ANNIVERSARII HENRICI TORZ ET PARENTUM SUORUM [1]

Un Chanoine donne au Chapitre des moulins par lui bastis à Plounevez-du-Faou pour obitz de luy et les siens, sur quoi sera donné par an aux pauvres 8[l] [2].

— 1275. —

Universis presentes litteras inspecturis, Yvo miseracione divina Corisopitensis episcopus, salutem in Domino.

Noveritis quod in nostra presentia constitutus vir venerabilis et discretus Henricus dictus Torz cantor Briocensis et canonicus Corisopitensis dedit libere et concessit cum assensu et auctoritate nostra, venerabili Capitulo Corisopitensi capellanisque et clericis Deo in ecclesia Corisopiten deservientibus, molendina cum moltura et folatura hominum dicti capituli, in parrochia inferius nominata existencium et aliis pertinenciis suis, que idem Henricus de novo construxit et edificavit in parrochia de Plebe nova in fago, pro redempcione anime sue, parentumque suorum et Guillermi fratris sui jam defunctorum, ita quod anno quolibet, tenentur et debent prefati Capitulum, capellani et clerici prout moris est, facere ex nunc in dicta ecclesia anniversarium dictis parentibus et fratri ipsius

(1) C. 56, f° 34.
(2) *On lit en marge* : Nota bene hanc litteram usque ad finem.

successive et cuilibet, anniversarium die suo et ipsi eciam Henrico, quando diem clauserit extremam, in posterum, statuens idem Henricus et ordinans quod quicquid in predictis molendinis et eorum pertinenciis ultra octo libras annui redditus percipiatur per manus prefati capituli Corisopitensis, octo pauperibus clericis in ecclesia Corisopitense desservientibus distribuatur annuatim, et de ipsis molendinis et eorum possessione et proprietate aut quasi possessione cum pertinenciis suis se devestiens, dictum capitulum, capellanos prefatos et clericos presentialiter investivit.

Datum et actum in Capitulo generali Corisopitense, cum auctoritate nostra et assensu ipsius Capituli, die sabbati post festum S^ti^ Chorentini hyemalis continuata a die veneris precedenti crastina dicti festi.

In cujus rei testimonium et munimen, presentes litteras sigillo nostro una cum sigillo prefati capituli et sigillo ipsius Henrici duximus sigillandas. Anno Domini M° CC° LXX° quinto. Minov.

117.

QUANDO DEBENT FIERI ANNIVERSARIA (1)

Obit arrivé le dimanche ou grande feste se fera le jour devant.
— 13 Décembre 1275. —

Anno Domini M°CC°LXXV° in Crastino S^ti^ Chorentini fuit statutum in capitulo generali, quod anniversaria illorum qui certos redditus relinquerunt Capitulo Corisopitensi pro suis anniversariis faciendis, debent fieri diebus quibus eveniunt, nisi dies dominica vel festum duplex evenerit, in quibus casibus debent fieri die precedenti (2).

(1) C. 56, 51.
(2) Var. *die succedenti*. Cart. 31, f° 31.

118

QUOD FAMILIA CANONICORUM DEFFUNCTORUM TENEANT DOMOS USQUE AD CERTUM TEMPUS

Les héritiers d'un chanoine deffunt jouissent de son logis 40 jours, le Chapitre suivant dit 20 jours.

— 13 Décembre 1275. —

Item et quod familia canonicorum domos a Capitulo habencium in civitate Corisopitensi, eas teneant et inhabitent usque ad quadraginta dies a tempore puplice noticie in dicta civitate mortis canonici, ut de bonis defuncti canonici, ordinent et disponent sui successores (1), prout eis videbitur expedire.

119.

QUOD CANONICI SEXAGENARII HABEANT DISTRIBUTIONES MATUTINARUM (2)

Que chanoine sexagenaire sera exempt pour matines et en sera creu.

— Octobre 1276 —

Anno Domini M° CC° septuagesimo sexto in crastino Capituli Synodi S^ti^ Luce fuit statutum in Capitulo Corisopitensi quod Canonici sexagenarii percipiant distributiones matutinarum in domibus ubi fuerint in civitate Corisopitensi ac si interessent personaliter matutinis, quoad hoc fides eis plenaria adhibendo.

120.

DE DISTRIBUTIONE VESPERARUM

Chanoine traitant un chanoine externe sera exempté de vêpres.

— Octobre 1267. —

Item et quod si mensa alicujus Canonici esset apposita ubi aliquis canonicus extraneus comedere deberet in

(1) Var. *Sui exequtores*. Cart. 31, f° 31.
(2) C. 56, f° 52.

mensa alta, et pulsaretur ad vesperas, ille Canonicus non teneretur accedere ad vesperas et nichilominus distributiones illarum percipiet vesperarum.

121.

LITTERA QUALITER DOMINUS DUX DIMISIT TERRAS DE TREGUENC CAPITULO CORISOPITENSI [1]

Le Duc de Bretagne quitte au Chapitre de Cornouaille ses droits sur leurs terres de Treguenc parce qu'ils lui quittent 60 sols de rente qu'il leur devait sur ses moulins, et les retient comme tous les autres Chapitres en sa protection et sauvegarde.

— 1276. —

Universis presentes licteras inspecturis et audituris Johannes Dux Britannie eternam in Domino salutem.

Noveritis quod cum contencio verteretur inter nos ex una parte et humile Capitulum Corisopitense ex alia, super quadam terra sita apud Kernauter et alibi in parochia de Treguenc Corisopitensis dyœcesis, super eo quod nos dicebamus dictam terram esse de feodo nostro et quod nos debebamus habere de eadem terra obedienciam et alia jura *(que)* Vasallus debet reddere Domino et ob deffectum illorum jurium ut dicebamus, posueramus, dictam terram in manu nostra et eam tenebamus et petebamus quod dictum Capitulum dictam terram extra manum mortuam poneret, nos cum predicto Capitulo, consensu et auctoritate Yvonis, Dei gracia episcopi Corisopitensis, super hoc habitis, ad hanc formam pacis unanimiter devenimus quod predictum Capitulum cum assensu et auctoritate dicti episcopi, triginta solidos annui redditus de sexaginta solidis quos tenebamur eidem Capitulo seu ecclesie Corisopitensi solvere annuatim de super molendinis nostris sitis apud Kemper

---

(1) C. 56, f° 25.

Corentin. et octo solidos annui redditus, quos similiter tenebamur eidem capitulo seu ecclesie Corisopitensi solvere de super prato nostro sito ante domum nostram apud Kemper Corentin. quod fuit quondam Magistri Hervei dicti Groce Morter, nobis et nostris in perpetuum remisit et gratavit et promisit idem Capitulum nos et nostros super dictis XXX et VIII solidis annui redditus quos nobis remittet, contra episcopum Corisopitensem deffendere, garantizare et tueri. Nos vero predictus Dux, dictam terram de Treguenc quam solebat predictum Capitulum tenere ante dictam contencionem, dimictimus pro nobis et nostris dicto Capitulo in perpetuum libere pacifice possidendam pariter et habendam a predictis juribus, obediencia et positione extra manum mortuam et aliis, præterquam quod sit in nostra et nostrorum post nos gardia et custodia, prout alie terre Cathedralium ecclesiarum et Capitulorum Britannie sunt.

In cujus rei testimonium presentibus licteris sigillum nostrum duximus apponendum.

Datum die jovis (1) post festum omnium Sanctorum apud Venetum, anno Domini millesimo CC° LXX mo sexto.

122.

LITTERA ANNIVERSARII EUDONIS DICTI BETH ET PARENTUM SUORUM (2)

Fondation d'anniversaire pour 20 sols de rente.

— 3 Février 1277. N. S. —

Anno Domini M° CC° LXX° sexto die crastina purificationis Beate Marie, Eudo dictus Beth clericus, in Capitulo

(1) En 1276, le 1er Novembre tombait un dimanche ; cette pièce est donc datée du 5 Novembre.

(2) C. 56, f° 45.

nostro generali ordinavit et statuit anniversarium suum in ecclesia Corisopitensi et parentum suorum, pro quo anniversario dedit ministris dicte ecclesie X solidos annui redditus de super terra sua de Trabed et alias X solidos de super terra sua in civitate Corisopitensi apud vicum sutorum, que terra dicitur insula.

123.

MODUS DISTRIBUTIONIS COTIDIANE [1]

12 deniers par jour à chanoine résidant, 3 à vepres, 6 à matines, 3 à la messe, 6 deniers à procession du dimanche.

— 1278. —

Anno Domini M° CC° LXX mo octavo, die... statutum fuit in Capitulo generali ecclesie Corisopitensis quod distribuciones cotidiane, quas canonici residentes in dicta ecclesia consueverant percipere a modo, inter ipsos distribuantur in modum qui sequitur : Qualibet enim die privata percipiet quilibet canonicus residens in dicta ecclesia XII denarios, videlicet III denarios in vesperis sex denarios in matutinis et tres in missa, die autem qualibet veneris pro Capisterio (2) sex denarios. Item pro processione qualibet Dominica privata sex denarios.

124.

REDDITUS ARGENTARIE CAPITULI CORISOPITENSIS [3]

Est deu au dit Chapistre les 2 tiers des revenus des églises de Briziac, Plouneour et Treguno et quelques autres debvoirs cy specifiez.

— 1278. —

Item hii sunt redditus argentarie Capituli Corisopitensis

---

(1) C. 56, f° 41.
(2) Le chefcier ou primicier.
(3) C. 56, f° 41.

videlicet : due partes reddituum ecclesiarum de Briziac, Ploneor, de Treguenc, tercia pars ecclesiarum pertinencium ad fabricam et medietatem denariorum Spiritus Sancti (1) dyocesis Corisopiten, cista peregrinorum (2) medietas censuum (3) Capituli apud Kemper Corentinum. Landeguenneh XI s. (4) Kernevell, Erge Foenant XX s., terra apud Pou Treguenc, tera apud Pleyben... Ab Henrico de Kerledan in die cinerum V s.

125.

DE ANNIVERSARIO HENRICI TORZ ET PARENTUM SUORUM CANONICI, IN ECCLESIA CORISOPITEN FACIENDO (5)

Moulin et son destroict en Plounevez du Faou affectez par chanoine a son anniversaire 8 livres de rente et anniversaire de ses parents.

— 6 Février 1279. N. S. —

Item anno Domini millesimo CC° LXX mo VIII° die lune post Purificationem Beate Marie (6) statutum fuit quod mutura et folagium terre et hominum qui sunt et fuerint in eadem terra, quam quidem terram venerabilis vir Henricus Torz concanonicus noster tenet et possidet in parochia de Plebe nova in Fago pro prebenda sibi in ecclesia Corisopitensi assignata, sicut ad districtum mo-

---

(1) Les deniers du Saint-Esprit étaient une sorte de taxe ecclésiastique qui se levait chaque année à la Pentecôte.

(2) Le tronc du pèlerinage des Sept Saints de Bretagne.

(3) Rentes du Chapitre sur plusieurs maisons de la ville de Quimper.

(4) Le cartulaire 31, f° 59, reproduisant cette pièce, porte en marge cette observation qui ne semble pas justifiée par le texte : « Nota quod Landeguennoc debet XI° ecclesie Corisopitensi racione ciste peregrinorum ».

(5) C. 56, f° 26.

(6) En 1279, la Purification 2 Février tombait un jeudi ; la pièce est datée du lundi 6 Février.

lendinorum que idem canonicus construxit de novo in dicta terra, super quibus molendinis assignavit VIII libras annui redditus de consensu Capituli Corisopitensis et Yvonis, Dei gracia Corisopitensis episcopi, ad anniversaria sui patris, matris nec non et Guillermi fratris sui facienda annuatim in ecclesia Corisopitensi.

Et hec acta sunt anno et die predictis in Capitulo generali presentibus G., archidiacono Cornubiensi. G. de Pochær archidiacono, magistris Drocone, Petro de Roma, Alano Suniart, G. dicto Roch, Alano Salvage, Oliviero de Conc, domino Eveno de Foresta et Henrico Torz. Et alias eciam statutum fuit in alio generali Capitulo sequente in crastino beati Chorentini hyemalis.

126.

DE EPISCOPIO [1]

Que absent aux distributions des droits et profits de l'Évesché n'y participera.

— 19 Octobre 1279. —

Anno Domini M°CC°LXX° nono in crastino synodi S^ti^ Luce in Capitulo generali extitit taliter ordinatum et eciam statutum quod nullus canonicorum habeat aliquid de emolumentis provenientibus ratione episcopii (2) nisi presens fuerit in propria persona, tempore distributionis hujusmodi emolumentorum, exceptis dumtaxat habentibus privilegium.

---

(1) C. 56, f° 36.

(2) Il s'agit ici des profits de l'Évêché touchés par le Chapitre, le siège vacant, car Yves Cabellic était décédé dans le courant de l'été 1279

127.

DONACIO QUEDAM FACTA CAPITULO [1]

Fragment d'un acte de donation au Chapitre.

Ego Petrus de Roma Canonicus Corisopitensis do et concedo venerabili Capitulo Corisopitensi, domum quam habui ab uxore dicti Gueluc retro domum meam in porta.....

(1) C. 56, 36.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

Extrait des Comptes (1)

1648. — Construction de la sacristie.

« Payé à un maître vitrier pour être venu de Saint-Pol s'entendre avec les paroissiens pour mettre la vitre de Notre-Dame en sa place, 40 sols. »

Cette année, la fabrique de Brasparts fit marché avec le Chapitre de Cornouaille pour acheter les vieilles orgues de la cathédrale, qui dut à cette époque être pourvue d'un nouvel instrument. Le compte de Brasparts porte en effet :

« Payé à Olivier Le Page, charpentier, pour avoir fait le jubé des orgres, 47 livres.

« Pour les orgres, payé à Messieurs du Chapitre de Quimper, 300 livres.

« Payé à L'anglais (2) maître organiste, pour monter et démonter les dites orgres, 63 livres.

(1) R. G. 109.

(2) L'anglais dont il est ici question devait être le Sr Robert Dallam (voir Le Men, *Monographie*, page 327).

« Payé en trois chevaux pour rendre le dit orgre à Brasparts, 4 livres.

« Payé pour nourriture du dit organiste et de son fils pendant qu'ils furent à le placer, 13 livres. »

En 1652, il est question d'un organiste attitré qui reçoit pour sa dernière année 30 livres, et d'un organiste que l'on fait venir d'Audierne pour la mi-Août.

Le même compte porte en dépense :

« Pour le vin de la communion à Pâques, 18 livres.

« Pour le pain de la communion à Pâques, 24 sous. »

L'inventaire que possède le compte de 1699, note dans le trésor de l'église :

Cinq calices d'argent, dont deux dorés.

Deux grandes croix d'argent et trois devants d'autels (ou *antipendium)*, pour les autels de Sainte-Anne, de Sainte-Marguerite et de Notre-Dame de Pitié.

En 1700, le compte porte des dépenses extraordinaires pour la décoration de l'église, probablement à cause de l'indulgence du grand jubilé.

« Deux pièces de toile pour chaque pilier avec leurs rubans dont il y a six touffes, trois pour chacun, de diverses couleurs, avec deux rubans rouges pour les nouer au bas. »

« Payé au peintre pour avoir fait des cartouches et écrit des sentences dans les cartouches, 6 livres. »

Lors de la visite de 1782, il est dit que la fabrique possède trois beaux orceaux en argent pour conserver les saintes huiles.

En 1763, la grande cloche fut refondue.

« Je soussigné, Jacques Lapaire, demeurant en la ville de Châteauneuf, aurait reçu de Missire Jean-François Mogy, recteur de Brasparts, la somme de 121 livres 10 sols pour le métal que j'ai fourni pour la fondure

d'une grande cloche de la dite paroisse, dont quittance à Brasparts le 21 Mars 1763. Jacques Lapaire » (G. 3).

Principales Fondations

Hervé Salomon ou Salaun, prêtre mort en 1511, fonde une chapellenie en l'honneur de la Vierge, en l'église de Brasparts.

1623. Olivier le Goff, curé, donne pour faire prier Dieu pour lui 40 sols de rente *mediatim* entre les fabriques et messieurs les prêtres, sur le lieu de Kerrarun, en Lannédern.

1652. Érection de la confrérie du Rosaire. Le registre 113, série G. des Archives départementales conserve le nom de tous les confrères depuis 1653 jusqu'en 1679.

1656. Guillaume Labous, prêtre, fonde 32 sous de rente pour les prêtres et pour l'église.

1657. Alain Telant, prêtre, fonde 40 sols de rente pour les prêtres, et 7 livres de rente entre les trois fabriques de Saint-Tujean, Notre-Dame et le Rosaire.

1662. Philippe de Kerret et dame Julienne du Boisguehenneuc, S^r et dame du Quillien, donnaient 10 livres de rente sur le village de la Motte, dont 8 livres à MM. les prêtres, 30 sols à la fabrique et 10 sols au sacriste.

En 1663, Mathieu Larrer, recteur, « en sa maison de Chateaunoir qu'il a fait nouvellement bâtir, fonde une chapellenie ou collège de trois chapelains et d'un doyen, desservie dans l'église paroissiale. Le premier doyen fut Olivier du Louet, Sr de la Rive, archidiacre et chanoine de Cornouaille ». Cette chapellenie, dont le recteur était d'ordinaire doyen et les prêtres de la paroisse chapelains, a subsisté jusqu'à la Révolution sous le nom de « chapellenie de Chateaunoir » (G. 342).

Le 23 Mai 1667, Jérôme Mogarec et Catherine Boulouart

donnent de rente : 3 livres aux prêtres, 3 livres à la fabrice et 5 sols au sonneur de cloche, sur le village de Gars-Spern.

Par contrat du 7 Août 1674, M. Hiérome Paillart, recteur de Ploaré, lègue « aux fabrices de Saint-Tujan et de N.-D. de Brasparts 15 livres de rente, dont 8 livres aux prêtres, pour quatre obits et 7 livres au profit des dites fabrices, y affectant tous ses droits patrimoniaux en Brasparts » (G. 3).

Le 7 Novembre 1672, Mathieu Larrer, recteur, fondateur de la chapellenie de Châteaunoir, donne encore à la fabrice du Saint-Sacrement 21 livres de rente sur ses droits au village de Kerlidec, en Pleyben (G. 3).

1680. Nicolas de la Villeneuve, écuyer, Sr de Penpoullou, donne 18 livres de rente sur des maison et courtil au bourg de Brasparts (G. 3).

1681. Philippe Coloigner, Sr de la Hautaye, donne « 15 livres de rente sur la maison noble du Ty-Bras lès le bourg ».

Nous donnons, pour terminer, l'acte testamentaire de Constance le Mével, daté du 27 Avril 1691.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. A comparu devant nous notaire en la Cour royale de Châteaulin, ce jour 27e Avril, après midy, l'an 1691, honorable femme Constance le Mével, veuve de feu Hervé Henry, etant au lit malade au village de Lesquelen, paroisse de Brasparts, saine toutefois d'entendement et de volonté, considérante qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni rien plus incertain que l'heure d'icelle et voulant disposer de ses affaires tant pour le salut de son âme qu'autrement avant se voir réduite aux extrémités, elle a fait et fait par ceste son testament en la forme qui ensuit.

« 1° Recommande son âme à Dieu, à la Bienheureuse Vierge, à son bon ange et à tous les Saints et Saintes du

paradis et souhaite que son corps soit inhumé en l'église paroissiale de Brasparts ; de plus, elle veut qu'on baille par an au fabrique du Saint-Sacrement 4 livres 10 sols en forme de fondation à perpétuité pour aider à entretenement d'huile dans la lampe devant le Saint-Sacrement et le reste, qui est 30 livres, seront distribués à MM. les prêtres de la paroisse pour la célébration de l'office du sacre qu'ils feront aussi par an à perpétuité à chacun samedy immédiatement après la fête du S. Sacrement pour le repos de l'âme de la dite Mével, parents et bienfaiteurs. (Cette rente hypotéquée sur Parc an Prat Iselaff, dépendant de Lesquelen.)

« Outre, elle entend qu'on celebre l'office de huitaine avec les nocturnes des morts et messe de *requiem* dans la dite église après son décès.

« De plus, elle supplie MM. les pretres de la dite paroisse de celebrer un office et nocturnes avec messe de *requiem* après son décès journellement durant un an entier. A laquelle fin elle a légué la somme de 90 livres qu'elle ordonne à ses héritiers de payer sur le plus clair de ses biens meubles.

« Item à la fabrice du S. Sacrement, 30 sols et 10 livres 10 sols *tierciatim* entre les trois autres fabriques de l'église paroichiale de Brasparts.

« 3 livres à la chapelle de la Croix.

« A Ste Barbe, 15 sols.

« A St Sébastien, 15 sols.

« A St Michel Cronom, 30 sols.

« Au fabrique de St Edern et au fabrique du Rosaire du dit Lanédern, chacun 15 sols.

« A la Fabrice de Ste Geneviefve à Loqueffret, 9 livres.

« A la Fabrice du Rosaire au dit lieu, 3 livres.

« A N.-D. de Brennilis, 30 sols.

« A Rumengol, 30 sols.

« Le Roudouallec, 3 livres.

« A St Yves, à Huelgoat, 30 sols.

« A N.-D. des Cieux, 30 sols.

« A la Congrégation ou frérie du tiers ordre à Huelgoat, 6 livres, dont Mire Jaffré, pretre, sera distributeur.

« Veut de plus et ordonne qu'on distribue incontinent après son décès 50 aulnes de grosse toile entre les pauvres honteux et nécessiteux. »

Chapelles de la Paroisse

1° Saint-Michel.

Cette chapelle fut fondée par le Sr de Kermabon, en 1672, sous le titre de *St Michel de la Motte Cronon.* Le registre 115, série G, des Archives départementales nous conserve le compte fait par la fabrique à l'occasion de la construction de l'édifice ; nous y relevons les articles suivants :

« Payé à un Me architecte et arpenteur pour prendre le dessin de la construction de la dite chapelle, 40 sols.

« En bois pour faire l'oratoire, 28l 3s 6d.

« En paille, 55 sols.

« Payé pour 100 copies de la bulle de St Michel, 5 livres.

« Pour le brevet des indulgences en Cour de Rome, 13l 10s.

« Au notaire pour le rapport des miracles, 16 sols.

« Payé à un homme pour aller avertir le seigneur fondateur de la dite chapelle de se trouver sur les lieux avant l'édification de la chapelle, 20 sous.

« Pour faire des billets pour publier la dédicace de la dite chapelle, 30 sols. »

En 1673, la chapelle était terminée, mais le compte que nous venons de citer, dressé avant même la construction

de la chapelle, nous permet de penser que saint Michel était déjà honoré en ce lieu et manifestait sa protection par des faveurs assez sensibles pour nécessiter les formalités d'une enquête juridique et l'obtention d'indulgences de Rome pour les pèlerins. Le fondateur, le Sr de Kermabon, était Ser de Roudoumeur, dans la paroisse de Plonévez-du-Faou, et portait pour armes, d'après M. de Courcy, *écartelé au 1 et 4 d'or a 3 fasces d'azur,* alias *chargées de 8 étoiles d'or 3.3.2,* qui est *Kermabon* et *au 2 et 3 fretté d'or et de sable,* qui est Guenguizou de Kerprigent.

La chapelle du mont Saint-Michel, située sur le point le plus élevé des montagnes d'Aretz, 391 mètres, domine un pays à peu près désert, car à ses pieds s'étendent à perte de vue des marais immenses de tourbes qu'on a essayé d'exploiter dans ces derniers temps sans grand résultat. Cette position de la chapelle l'expose à toutes les intempéries de l'air, et nécessite des réparations incessantes ; aussi tomba-t-elle en ruine pendant la période révolutionnaire.

En 1806, le Recteur constate avec tristesse que la chapelle Saint-Michel est toujours en grande dévotion, mais en ruine, il n'y a plus que des pierres, que l'on songe à utiliser pour réparer les autres chapelles moins éprouvées ; mais la piété des paroissiens pour cet oratoire vénéré, au lieu d'en disperser les restes préféra les restaurer et, vers 1817, M. Abgrall, recteur de Brasparts, commença les démarches pour mener ce projet à bonne fin ; mais ayant été nommé curé de Pleyben sur les entrefaites, la municipalité de Brasparts elle-même s'adressa à Monseigneur pour obtenir l'autorisation de relever de ses ruines l'oratoire du mont Saint-Michel. Cette lettre est trop à l'honneur des habitants de Brasparts pour que nous ne la citions pas intégralement.

« Braspars, le 23 Mai 1820.

« MONSEIGNEUR,

« Il y a environ deux ou trois ans que mon prédécesseur parla à M. Abgrall, alors demeurant à Brasparts, du rétablissement de la chapelle Saint-Michel, en grande vénération dans cette commune et dans les communes voisines. M. Abgrall dut vous écrire dans le temps, pour obtenir de vous l'autorisation de rétablir cette chapelle ; votre réponse dut être favorable aux vœux des habitants, autant toute fois que les temps deviendraient meilleurs qu'ils n'étaient alors.

« Le désir de voir rétablir cette chapelle n'ayant fait qu'augmenter depuis, mon Conseil, animé du même zèle, se réunit dans le mois de Novembre dernier, pour demander à M. le Préfet l'autorisation de faire une quête dans la commune pour cet objet et d'appeler à notre secours les communes voisines qui voudraient volontairement contribuer à cette réédification. M. le Préfet, après avoir pris l'avis des différentes communes, nous accorda notre demande sur l'avis de M. le Sous-Préfet du 25 Mars dernier. Mon Conseil voulant profiter de la bonne volonté du public, prit de suite ses mesures pour faire faire partout les quêtes autorisées, il s'est aussi mis en mesure de relever la chapelle et a fixé l'adjudication de la maçonnerie à dimanche prochain 28 du courant.

« Je dois vous observer que toutes ces opérations se sont faites sans l'intervention de notre respectable pasteur qui était à la mission de Crozon pendant que nous nous occupions de ce travail. Aussitôt son retour, je me suis empressé de lui faire part de tout ce que nous avions déjà fait ; il m'a observé que nous avions omis de vous demander votre autorisation, sans laquelle la chapelle

que nous allions construire ne serait qu'un édifice comme un autre.

« C'est pour réparer cette erreur, que j'ai l'honneur, au nom de mes administrés, au nom de toutes les âmes charitables qui voudront contribuer à la réédification de la chapelle Saint-Michel, de prier Sa Grandeur de vouloir bien nous accorder l'autorisation de rétablir cet édifice en chapelle de dévotion avec tous les privilèges qu'il lui plaira y attacher.

« J'ai l'honneur d'être de Sa Grandeur le plus respectueux et le plus dévoué serviteur.

« Le Guillou, *maire.* »

Au mois de Juillet de l'année suivante, M. Le Bléas, recteur, demandait à Monseigneur l'autorisation de bénir la chapelle Saint-Michel relevée de ses ruines. La dépense n'avait pas excédé 2,554 francs.

En 1836, lorsque l'ancienne trève de Saint-Rivoal fut érigée en paroisse, il fut absolument spécifié que la chapelle Saint-Michel qui, par sa situation, semblait appartenir à Saint-Rivoal, demeurerait attachée à Brasparts, et c'est vers cette époque, 1835, que les paroissiens de Brasparts élevèrent autour de la chapelle, pour la protéger contre le vent, ces sortes de remparts de pierres amoncelées qu'on y voit encore aujourd'hui. Quant à la petite maison qui sert d'abri près de la chapelle, elle fut élevée en 1842 par les soins de M. Léon, recteur. Les dernières restaurations de la chapelle ont été exécutées par les soins de M. Duclos, recteur, sous la direction de M. l'abbé Abgrall, et grâce à la généreuse initiative de Mgr Lamarche, en 1892.

« Le pardon se célèbre à deux époques : le dimanche qui suit le 8 Mai, et le dernier dimanche d'Août. On s'y rend en pèlerinage des paroisses circonvoisines. Saint-Michel

est particulièrement invoqué pour obtenir du beau temps pendant la récolte ; on le prie aussi pour les malades ; on voit assez souvent les pèlerins faire le tour de la chapelle à l'intérieur, nu-pieds.

2° *Saint-Caduan.*

Ancienne chapelle, maintenant en ruines, dont les Archives départementales possèdent les comptes pour les années 1660-1694 (G. 193 *et rég.* G. 118). En 1809, les murs étaient encore debout et soutenaient la moitié de la toiture ; mais depuis le Concordat, elle ne fut jamais rendue au culte. Les ruines et l'enclos appartiennent à la fabrique.

En 1681, les paroissiens de Brasparts reconnaissaient le Sr du Parc comme fondateur de la chapelle (1).

Saint-Caduan ou Cadoan (2), était né en petite Bretagne vers 403, d'Enée Ledovige et de Blanche Teirbron. Prêtre, il passa au pays de Galles à la suite de Saint-Germain d'Auxerre, fut abbé d'Euli, dans l'île de Bordsey, et mourut au commencement du VIe siècle, ayant près de 100 ans.

On lui donne le titre de martyr à cause des dangers qu'il courut et des peines qu'il souffrit pour combattre l'hérésie des Pélagiens. Les Gallois l'honorent comme patron des guerriers.

Sa fête se célèbre le premier dimanche de Septembre.

D'après M. Le Men, dans sa notice sur sainte Guen Teirbron et saint Cadvan (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1875, p. 104), saint Cadvan pourrait être identifié avec saint Vénec ou Guenoc, frère de saint Guénolé et de saint Jacut, mais le Rév. Baring-Gould, d'accord avec Garaby, dit que ce saint naquit d'un premier mariage de sainte Guen avec Æcneas Llydewig, et

(1) *Bulletin Arch.*, II, p. 108.
(2) Garaby, p. 559-534.

que Guethenoc, Guénolé et Jacut naquirent d'un second mariage avec Fragan.

3° *Sainte-Barbe.*

Cette chapelle, située au bourg même, devait être très ancienne, car dans une déclaration de 1681 (1), les marguilliers de Brasparts « advouent qu'il y a au bourg une chapelle de Sainte-Barbe contre laquelle il y a une maisonnette y annexée de temps immémorial ».

Les Archives départementales (Reg. G. 111, 112 et G. 93) possèdent les comptes de cette chapelle de 1646 à 1659, de 1664 à 1672 et de 1678.

Cette chapelle, qui était le lieu ordinaire des assemblées du général et du corps politique de la paroisse, fut reconstruite en 1692. Sur les observations du fabrique de Sainte-Barbe, qui remontrait (2) « que ses prédécesseurs fabriques ayant commencé à faire reconstruire la dite chapelle, ils ont abandonné la dite construction, le maçonnage presque fini et la charpente prête ; il demandait en conséquence pour activer l'œuvre d'emprunter l'argent nécessaire aux fabriques des autres chapelles, ce qui lui fut accordé. Sur les murailles on lit les deux dates de 1691 et 1769.

La balustrade en bois porte cette inscription :

OLIVIER : SIZVN : FABRICQVE : PIERRE : PICHON :
FABRICQVE : 1649

Pendant la Révolution, cette chapelle servit de caserne, et au Concordat fut réclamée par le Recteur pour y faire le catéchisme aux enfants. Ce ne fut qu'en 1827, que M. le recteur, l'abbé Mérer, demanda à Monseigneur

(1) G. 3.
(2) Ibid.

l'autorisation de la bénir et de la réparer, car, écrivait-il le 8 Mai, « le peuple me témoigne l'ardent désir de voir cette chapelle rétablie et il contribuera, j'en suis sûr, à son ornementation ».

« Outre la statue de sainte Barbe, on y voit celles de la Vierge et de saint André.

« Le pardon a lieu le dimanche qui suit le 4 Décembre ; les paroissiens seuls y prennent part ; on prie la Sainte pour être préservé de la foudre, et aussi pour qu'elle préserve le blé noir, les éclairs nuisant beaucoup, dit-on, à la floraison de ce blé. De fait, on apporte beaucoup de blé noir en offrande à sainte Barbe » (1).

Au bout de la chapelle est l'ancienne Maison de Ville, portant cette inscription : H . BERNARD : F . 1697

4° *Saint-Sébastien.*

A quatre kilomètres du bourg. Les Archives départementales possèdent (G. 193) les comptes de 1663 à 1698.

Le Sr du Doulven en était le fondateur (G. 3).

M. Duclos, recteur, nous apprend que la chapelle est voisine du manoir de Squiriou, duquel elle pouvait autrefois dépendre.

Il y a deux pardons dans cette chapelle : le dernier dimanche de Juillet et le premier dimanche de Septembre ; quand le temps est beau, il y a beaucoup de monde.

Saint Sébastien est particulièrement invoqué pour les malades qui se trouvent dans un état à peu près désespéré, afin qu'ils guérissent ou soient délivrés par une heureuse mort. On fait à cet effet une sorte de neuvaine en cette forme originale : neuf personnes se rendent en même temps à la chapelle ; pendant le trajet on ne doit

(1) Note de M. Duclos, recteur.

pas causer, on récite le chapelet ; arrivées à la chapelle, ces personnes commencent le rosaire et continuent en faisant le tour de la chapelle pour terminer le troisième chapelet dans la chapelle même ; la neuvaine est ainsi terminée. Souvent quand le malade a une agonie qui se prolonge, on s'entend pour promettre à saint Sébastien une neuvaine de ce genre si le malade ne tarde pas à être délivré, promesse qui s'accomplit après la mort du patient.

La chapelle renferme trois autels, mais il n'y a que le maître-autel qui serve ; les deux autres consistent en une maçonnerie recouverte d'une pierre ; on n'y dit pas la messe.

5° *Sainte-Anne.*

Chapelle du manoir de Penhelan, ayant appartenu aux Kersaingilly et aux de la Marche.

« Le 1er jour d'Octobre 1681, Mire Louis René de la Marche, chevalier Ser du dit lieu, Kerfors, Le Squiriou, Penhelen, étant à présent en son manoir de Penhelen, paroisse de Brasparts, héritier Mire Jan de la Marche, son frère ainé, lequel, pour la gloire de Dieu, le repos des fidèles trépasés, seconder les bonnes intentions de feu écuyer Jacques de Kersaintgilly, en son vivant Ser du Squiriou, son oncle, afin d'assurer la continuation des six messes par lui ordonnées dites en la chapelle de Ste Anne, estant dans l'enclos du manoir de Penhelen par son testament du 17 Novembre 1643 » augmente la fondation (G. 4).

6° *La Croix.*

Une note du Recteur de Brasparts sur l'état de ses chapelles en 1809, après avoir cité la chapelle de la Croix entre Loqueffret et Brasparts, ajoute : « Cette chapelle a fait beaucoup de bruit, comme si la chose en valait la

peine ». Il faut pourtant avouer que la chose avait une certaine importance, puisque l'affaire, après bien des contestations de part et d'autre, n'eut une solution définitive qu'en 1843, en vertu d'une intervention du ministère des cultes.

Cette chapelle avait, en effet, une situation singulière, elle était mitoyenne, de temps immémorial, dit le Recteur en 1806, entre Brasparts et Loqueffret ; et, de tout temps, ajoute-t-il, le pardon se faisait alternativement par les Recteurs de Brasparts et de Loqueffret. Avant la Révolution, fait remarquer M. Mérer, recteur de Brasparts, en 1828, « la chapelle de la Croix se trouvait sur les confins des deux paroisses, et elle ne se trouve actuellement en Loqueffret que par le fait de Messieurs du cadastre ». Mais le Recteur démontre que, depuis 1739 jusqu'à la Révolution, plusieurs des fabriques de cette chapelle étaient des paroissiens de Brasparts.

Les contestations ne semblent, du reste, dater que de la nouvelle circonscription des paroisses. Le Recteur de Loqueffret, profitant de ce que la chapelle était de fait sur sa paroisse, voulut en contester la mitoyenneté avec Brasparts, et avoir le droit exclusif d'y faire les deux pardons qui avaient lieu en Mai et en Septembre. Le Recteur de Brasparts, M. Le Cann, pour prévenir tout conflit au pardon du 4 Mai 1806, écrivit en ces termes à son confrère de Loqueffret :

« Vous ne devez pas trouver mauvais que nous fassions cette année le pardon de la Croix ; c'est un droit qui nous est acquis, vous le savez, depuis longtemps, nous nous croyons fondés à en user comme cy devant malgré la grande contestation y relative, jusqu'à ce qu'il soit statué autrement par qui de droit. En conséquence de ce, je vous prie d'annoncer à vos brebis que nous leur procurerons la grand'messe à la dite chapelle le 4 Mai prochain, pour

ne rien innover. Nous vous y verrons avec plaisir si vous voulez vous donner la peine de vous y trouver. J'ose me flatter qu'en remplissant le devoir que cet ancien usage m'impose de la part des miens je n'encourrai pas la disgrâce des vôtres. »

Cependant, le Recteur de Loqueffret continuait, de son côté, à annoncer son pardon à la chapelle de la Croix, et le Recteur de Brasparts envoyait un exprès à Monseigneur pour lui demander le parti à prendre pour n'occasionner aucun trouble. Nous ne possédons pas la réponse à cette difficulté, mais tout porte à croire que la mitoyenneté fut maintenue et que chacune des paroisses put y célébrer alternativement l'un des deux pardons; c'est ce qui résulte d'une lettre de M. Mérer, recteur de Brasparts, datée du 3 Septembre 1825, qui semble même ignorer le fait de la contestation soulevée en 1806 :

« J'ai eu l'honneur, Monseigneur, de manifester vos intentions à M. le Recteur de Loqueffret touchant la chapelle mitoyenne de la Croix; il ne veut pas s'y conformer. A ma connaissance, jamais personne n'a osé douter de la mitoyenneté de cette chapelle qui se trouve absolument sur les confins des deux paroisses. M. Cren nous la conteste aujourd'hui, mais il m'a été facile de lui démontrer que cette chapelle était mitoyenne, par une délibération tenue en 1775 ; je le prouve encore par les cahiers des comptes de notre église jusqu'à la tourmente révolutionnaire, sans interruption. Outre, de temps immémorial, il a été toujours d'usage de nommer tous les ans un fabrique quêteur de Brasparts à cette chapelle, et les Recteurs des deux différentes paroisses ont toujours fait à l'alternative les deux pardons qui se font dans cette chapelle ; ils partageaient de moitié les recettes et les dépenses ; tout cela est à la connaissance publique depuis 1800 ; le même usage s'est maintenu sans réclamation jusqu'au-

jourd'hui, et dernièrement encore, il a plu à Votre Grandeur de confirmer la décision de vos prédécesseurs en m'autorisant à faire le pardon de Septembre. M. Cren, après toutes ces preuves convaincantes, persiste dans son sentiment... »

Mgr de Poulpiquet confirma, en effet, la règle pour célébrer les pardons à l'alternative, et l'affaire semblait terminée lorsqu'en 1833, le Recteur de Brasparts ayant fait couper un arbre sur le placitre de la chapelle de la Croix pour en réparer la sacristie, la municipalité de Loqueffret adressa une plainte à la Préfecture ; une correspondance s'ensuivit entre M. le Préfet et Monseigneur. Enfin, le ministère ayant été saisi de la question, déclara, le 10 Juin 1843, « que les édifices religieux dont le domaine s'était saisi et qui se trouvaient disponibles ont été rendus aux fabriques des églises conservées dans la *circonscription desquelles ces biens étaient situés* », et que, dès lors, « la chapelle de la Croix appartient à la fabrique de Loqueffret, qui a seule le droit d'en jouir » ; « quant aux anciens titres invoqués par la fabrique de Brasparts, ils se sont trouvés éteints par les effets de la main mise nationale ».

Ainsi fut terminé le différend à la satisfaction sans doute des deux partis, car dès 1825, le Recteur de Brasparts écrivait à M. Michel, secrétaire de l'Évêché : « Je te prie de dire à Monseigneur que mon plus ardent désir est de voir cette chapelle attachée à une paroisse quelconque pour éviter les différends ; si Monseigneur veut bien attacher cette chapelle à Locqueffret, je serai bien content ».

La chapelle de La Croix avait été fondée par les Srs de Baudriec (1).

---

(1) Aveu, 1690. G. 3.

Faits divers

1° *Tirage au sort.*

« Le 31 Juillet 1701, réunion en la chapelle Sainte-Barbe (lieu ordinaire des séances). A été délibéré, qu'attendu que le nommé Jacob le Paoule, premier nommé des trois soldats, sur lesquels le sort est tombé (à l'endroit de la dernière convocation faite de la jeunesse de la paroisse en la ville du Faou), a voulu donner à croire être détenu de maladie depuis que le sort lui est tombé, s'étant même fait administrer les Sts Sacrements (communion et extrême onction), quoique par bruit commun et relation de la plupart des habitants et de ses plus proches voisins, on dit que sa prétendue maladie est simulée et feinte, sera visité de jour et d'heure à autre, à la diligence et frais de son père et autres proches, par médecin ou chirurgien non suspect, ce qu'il sera tenu de faire tous les 24 heures, au défaut son dit père sera appréhendé au corps. »

Le 8 Septembre, à une autre réunion, la fraude et feintise est constatée (R. G. 119, registre des délibérations).

2° *L'assistance publique à Brasparts à la fin du XVIIIe siècle.*

Le 13 Août 1782, M. Pasco, recteur de Pluvigner, près Auray, écrivait au Secrétaire de l'Évêché de Quimper :

« Je me trouve dans le cas de proposer à Mgr l'Évêque de Quimper une somme de 900 livres à placer sur le clergé pour les pauvres de la paroisse de Braspars ; vous m'obligerez sensiblement et les particuliers de ma paroisse au nom desquels je vous écris, en me répondant si Sa Grandeur accepte la proposition. On désire que Sa

Grandeur daigne se réserver le droit de veiller à la distribution de cet argent. »

Le 24 Août, le Recteur de Pluvigner écrivait de nouveau : « Les particuliers au nom desquels j'ai eu dernièrement l'honneur de vous écrire, ont cru devoir ajouter 300 livres à la somme que je proposais d'abord » (G. 3).

Nous ignorons quels étaient ces particuliers et pour quelle raison ils s'intéressaient aux pauvres de Brasparts ; mais une somme de 1200 livres fut placée sur le clergé de France, et rapportait aux pauvres de Brasparts 60 livres par an qui leur furent versées jusqu'à la Révolution, comme on peut le constater par les reçus encore conservés aux Archives départementales.

3° *Un instituteur laïque, il y a cent ans.*

Le Recteur de Brasparts écrivait le 22 Août 1840 :

« Un événement inopiné nous a enlevé en quelques heures, le 18 courant, notre instituteur, M. Marc Le Férec. Il naquit à Plouézoc'h en 1769 ; après avoir terminé ses études au collège de Saint-Pol, il se destinait au sacerdoce ; mais arriva 89, qui lui fit changer de carrière ; il vint alors à Saint-Thégonnec, où il passa quelques années de sa vie à faire le bien.

« En 1799, voyant les ravages que la Révolution avait faits dans les rangs du clergé, il se dévoua tout entier à l'instruction et vint avec son épouse à Lopérec, où il fonda à ses frais cette école qui a donné à l'Église de Quimper tant de vertueux prêtres, à la société tant de bons citoyens, et à différentes administrations tant de sujets capables.

« M. Le Férec a laissé à Lopérec une réputation d'honneur et de vertu qui ne sera pas oubliée.

« En 1817, M. Le Férec fut nommé maire de Brasparts, mais cette fonction étant incompatible avec celle d'instituteur, il ne tarda pas à y renoncer pour suivre ses premiers goûts. Il ouvrit donc une seconde école à Brasparts, et cette école, comme celle de Lopérec, a fourni plusieurs sujets à l'Église ; elle a donné un successeur au vénéré abbé Péron.

« Mgr Dombideau de Crouzeilles, de si grande mémoire, lui fit une pension en reconnaissance des grands services qu'il rendait au diocèse. Les divers gouvernements qui se sont succédé ont aussi reconnu ses services par des encouragements réitérés. Tous l'ont honoré comme un bon maître, comme un vertueux citoyen, comme un chrétien modeste et exemplaire. Sa mort comme sa vie a été celle du juste, *cœpit facere et docere*, je suis chargé par la famille d'y convier ses parents, ses élèves et ses bienveillans.

« *Le desservant de Brasparts*, LÉON. »

(Le 21 Septembre, service à Brasparts.)

RECTEURS DE BRASPARTS, AVANT LE CONCORDAT

1534. Louis Kerguern, chanoine de Quimper et titulaire de onze autres paroisses.
1561. Alain Jézéquel.
1644. Guillaume Conan.
1650-1673. Mathieu Larrer.
1673-1679. Amice, se démet.
1679-1681. Jean Fenice.
1700. Jean Le Boterff, devient théologal de Dol.
1700-1707. Olivier-Jean Le Mavic.
1707-1717. Jean Pichavant.
1719-1743. Jacques Botherel.
1763-1782. François Maugy.
1782-1771-1802. Guillaume Le Bihan.

Prêtres de Brasparts, avant le Concordat

1511. Décès de Hervé Salomon ou Salaun, prêtre, qui fonda une chapellenie en l'honneur de la Vierge en l'église de Brasparts.

1511-1542. Hervé Motreff, prêtre, premier titulaire de la dite chapellenie (G. 342).

1542. Yvon an Goff, lui succède.

1543. Dom Jacques Le Louvard, prêtre exécuteur testamentaire de Dom Germain Braverec, prêtre (G. 4).

1623. Olivier Le Goff, curé.

1656. Guillaume Labous, prêtre.

1657. Alain Telant, prêtre.

1663. Hervé Sezven, prêtre.

1695. Olivier Jaffrez, Barnabé de la Goublaye, Jean Paige, Jean Le Bour, Anselme-Jean Le Guillou.

1699. Jean Le Joncour, prêtre.

1705-1721. Yves Chulou, demeurant au Leuré.

1721. Joncourt, demeurant à Kernevez.

1721. Louis Riou, demeurant à Nouglas.

1721. Hervé Colvigne, demeurant à Tinevez.

1721. René Le Bihan, demeurant à Penanech.

1721. Yves Guillerm, demeurant à Kerlaz.

1764. Le Normant, doyen de Châteaunoir.

1781. Caugant, curé, Jean Kerdrez, Yves Le Page.

Brasparts pendant la Révolution

La paroisse de Brasparts peut être considérée comme une de celles qui opposa le plus de résistance aux prêtres assermentés. Les sieurs Guillou (1) et Chansy (2), curé et

(1) Nommé plus tard curé constitutionnel de Pleyben, il mourut assassiné.

(2) Félix Chansy, né à Gouézec, ordonné par Expilly, mourut vicaire de Crozon le 22 Décembre 1810.

vicaire constitutionnels de Brasparts, ne pouvaient même se rendre sans danger du presbytère à l'église pour y dire la messe, témoin le rapport que les sieurs Le Prédour, Cariou et Lesnevel rendaient au District de Châteaulin, le 6 Novembre 1791 (1) :

« En vertu d'ordres à nous donnés hier par la Municipalité de Brasparts, nous nous rendîmes à la porte du bureau municipal, à laquelle nous avons frappé à différentes reprises pendant au moins une heure et demie, sans ouverture. Décidés à dresser procès-verbal d'absence des Officiers municipaux, avons vu paraître le sieur Le Goyat, maire, qui nous a ouvert. Nous lui avons demandé le sujet de notre *veniat,* il nous a répondu qu'il allait nous donner des ordres à l'effet d'escorter le prêtre constitutionnel qui devait dire la messe du matin à sept heures, du presbytère à l'église, et de l'église au presbytère.

« A peine le Maire s'est-il disposé à rédiger cet ordre, qu'il a vu avec nous la porte du bureau assiégée d'un attroupement de peuple émeuté qui ont crié d'une voix unanime qu'ils n'avaient qu'une vie à perdre et qu'ils la sacrifieraient à leur résolution de n'entendre la messe d'un prêtre constitutionnel tel que le sieur Chansy, vicaire nouvellement nommé à Brasparts.

« L'émeute s'est accrue en proportion de la multitude, et bientôt le Maire avec nous s'est vu enclavé au bureau. La population s'est saisie de la clef et nous a laissés enfermés sans quitter néanmoins la porte. Dès ce moment, le péril est devenu évident, notre massacre le talonnait nécessairement de près et, pour éviter une catastrophe, nous nous sommes vus forcés de délibérer. Nous avons prié le Maire de consentir que le sieur Le Page, prêtre non conformiste, eut dit la messe au matin au bourg de Brasparts.

(1) L. 136.

« Pour le prévenir à cette fin, le sieur l'Haranchipy, l'un de nous, est sorti par l'une des fenêtres du bureau, s'est retiré vers le sieur Le Page et l'a accompagné à l'église. Sur l'apparition de ce dernier, le peuple s'est radouci, et pour un temps nous avons vu le calme succéder à l'orage.

« Nous avons profité de ce moment pour demander au Maire un certificat de notre présence au bureau et de notre offre de service, et il nous en a dispensé pour la messe du matin.

« Sur quoi nous nous sommes retirés chez nous, sauf les sieurs Le Prédour et Haranchipy qui ont assisté à la première messe avec M. le Maire et la grande partie des Officiers municipaux.

« Les sieurs Le Bihan, ancien recteur, Favennec et Auffret, prêtres étrangers, ont ensuite messé et à l'issue de la messe du dernier, finie à dix heures, nous nous sommes de rechef rendus au bureau municipal, à l'effet de prendre de nouveaux ordres pour la conduite du prêtre qui devait célébrer la grand'-messe, et, en effet, il nous en donna.

« A dix heures un quart, nous nous sommes retirés pour nous rendre au presbytère prendre le prêtre, lorsque, le long du cimetière et même dans le cimetière, nous avons aperçu plus de deux cents personnes, filles, femmes et hommes, qui ont commencé à nous huer, nous siffler et nous vomir mille injures et fini par faire pleuvoir sur nous une grêle de pierres.

« Ces maltraitements, que nous n'avons pu repousser, n'étant pas munis d'armes, nous ont forcé de gagner nos domiciles respectifs, toujours poursuivis par l'effrénée populace. Elle a si constamment montré son acharnement, qu'elle nous a ce jour privés de la messe et de la liberté de quitter nos foyers.

« Nous devons vous assurer que nous sommes les seuls patriotes du bourg de Brasparts, à un ou deux autres près,

de toute la paroisse. Et c'est pourquoi il a plu à la Municipalité de préférer à notre sûreté le plaisir de nous sacrifier à ses amis. Aussi, à dix heures et demie, le bureau municipal était fermé et tous les officiers absents, pour ne pas ordonner de nous porter main-forte. »

Sur ce rapport, le District de Châteaulin sollicita du Département l'envoi d'une force armée à Brasparts, et le 18 Novembre, le Directoire y envoya 100 hommes pour arrêter les deux prêtres réfractaires. La troupe ne rencontra aucune résistance, le curé assermenté célébra la messe devant « deux ou trois individus qui semblaient y être attirés par la curiosité ». Mais elle ne crut pas devoir rechercher les prêtres réfractaires « vu que toute tentative à cet égard eut été inutile tant ces derniers avaient employé de précaution dans leur retraite ».

Le Département mécontent de ces ménagements ordonna à la gendarmerie de Quimper de s'emparer des abbés Le Bihan et Le Page, ci-devant curé et vicaire de Brasparts.

Le procès-verbal suivant nous apprend comment la gendarmerie s'acquitta de sa mission le 23 Novembre :

« Nous, Le Page, Hamelin, Bertrian et autres gendarmes ayant été commandés, le 22 Novembre, de nous saisir de Le Bihan, ci-devant recteur, et du Page, ci-devant curé de la paroisse de Brasparts, nous avons arrivé vers midi et demi auprès du dit bourg où moi, Page, ai commandé trois gendarmes de rester à l'écart du chemin, et que s'ils entendaient un coup de pistolet de venir à notre secours. En arrivant au bourg, je me suis adressé à M. Cariou, homme de loi, qui m'a indiqué la maison du dit Page ; je l'ai prié de venir avec nous, mais m'a répondu que s'il le faisait, il serait assommé. Sans perdre de temps, moi et Bertrian nous sommes entrés dans la demeure du dit Page, et montés dans la chambre, nous avons trouvé le dit Page disant sont bréviaire. Je lui ai déclaré l'arrêt de sa per-

sonne, puis j'ai dit à Bertrian d'aller chercher les autres.

« Puis, je suis allé chez M. Goyat, maire de la commune, le priant de nous donner un guide pour nous conduire à la demeure du ci-devant Recteur, à quoi il a paru fort embarrassé. Je lui ai dit que s'il ne voulait pas le faire, j'allais rapporter un procès-verbal contre lui. Il a pour lors passé dans sa cuisine, où il a parlé en breton à sa femme et à d'autres, et en retournant dans la salle il m'a dit de lui faire un réquisitoire, ce que j'ai fait sur le champ. Il a ensuite fait chercher le tambour qui est venu, et à qui il a dit de venir avec nous ; celui-ci a répondu qu'il n'avait pas le temps. Pour lors, il nous a donné un petit garçon qui ne parle point français, qui a conduit trois gendarmes à la demeure soi-disant du ci-devant Recteur, qui est éloignée du bourg d'environ une lieue, où rendus, ils ont fait des perquisitions dans la maison et autres circonvoisines, et ne l'ayant pas trouvé, sont revenus à Brasparts, où est survenu le sieur Chenel, notaire à Brasparts, qui a tenu toutes sortes de propos incendiaires, comme : Si le dit prêtre Le Page voulait aller ou ne le voulait pas, il n'avait qu'à le dire. Avons observé qu'il était ivre. Deux gendarmes gardèrent le sieur Page jusqu'au lendemain, et nous revînmes à Châteaulin. »

Le 25 Novembre, la gendarmerie vint conduire au département le sieur Page, prêtre non assermenté seul pris, qui déclare n'avoir jamais été vicaire à Brasparts (1). Il présente, à cet effet, une attestation du Maire de Brasparts. Sur ce, on le laisse en liberté sur parole dans la ville de Quimper, d'où il ne devra pas sortir.

Survient à l'assemblée du Département le sieur Féni-

---

(1) M. Le Page, en effet (L. 133), était doyen d'un collège de chapelains desservant la chapellenie de Châteaunoir, en Brasparts. Il avait pris possession du dit doyenné le 3 Juillet 1775.

gant, qui se justifie de sa modération dans l'accomplissement de sa mission à Brasparts, disant qu'il a constaté que la cause principale des troubles dans cette paroisse était due principalement à l'inconduite des deux prêtres assermentés.

Le Département n'en proteste pas moins contre son peu d'énergie et maintient le blâme consigné dans le procès-verbal de la séance du 22 Novembre.

Cette expédition ne produisit que fort peu d'effet à Brasparts. Six ou sept mois après, le sieur Taillen, administrateur du Département, pouvait constater que la Constitution et les Constitutionnels étaient loin d'être encore acceptés. Il écrivait au Département, le 2 Juillet 1792 (1) :

« J'ai découvert à Brasparts, un pays perdu par l'aristocratie, perdu pour la religion, perdu pour les honnêtes gens, les autels déserts et dévastés, le culte négligé au point qu'on y trouve à peine un répondant au Curé. La Municipalité de Brasparts a voulu me mettre en arrestation à cause que je leur prêche l'obéissance à la loi... »

Le moment devait bientôt arriver où le vaillant recteur, M. Le Bihan, allait être arrêté, après avoir défié pendant longtemps toutes les poursuites. Le 26 Mars 1793 (2), un procès-verbal de gendarmerie rapporte que plusieurs gendarmes du Faou, « sur avis leur donné par deux citoyens qu'il y avait des prêtres réfugiés dans Brasparts, se sont transportés jusqu'au village de Penhoat, y ont fait plusieurs perquisitions, et enfin, dans une grange, ont trouvé un particulier, couché dans un lit clos, qui a déclaré s'appeler Guillaume Le Bihan, ci-devant recteur de Brasparts. L'ayant fait se vêtir des hardes qui étaient auprès du dit

(1) L. 89.
(2) L. 139.

lit, ils l'ont conduit chez Yves Omnès, officier municipal, dont la maison est distante de la grange de dix à douze pas. Le dit Officier municipal ayant à leur réquisition fait ouverture d'une armoire, y ont trouvé un rochet, une bourse pour servir à porter le Bon Dieu, et trois fusils. Voulant se saisir des dites armes, Jean Labousse, jeune homme qui se trouvait dans la dite maison, s'y est opposé, et a même arraché une bayonnette d'un des fusilliers qui accompagnaient les dits gendarmes. »

A la suite de cette perquisition, M. Le Bihan, Jean Labousse et Yves Omnès furent conduits sous escorte à Landerneau.

Par cette arrestation de M. Le Bihan, l'Administration pouvait croire la paroisse de Brasparts privée de tout secours religieux, car les premiers prêtres constitutionnels imposés à cette population si chrétienne n'avaient pu tenir contre la réprobation générale ; aussi, pour ne pas exaspérer les esprits, voulut-on essayer encore de faire accepter un curé constitutionnel. Un sieur Quéméneur fut élu et se présenta, le 5 Mai, pour prendre possession ; mais la Municipalité refusa de l'installer, et le 11 Mai (1), le sieur Fénigant écrivait aux Administrateurs du Département :

« 10 Mai 1793.

« Jacques Le Quemener, vicaire de Saint-Rivoal, a été élu curé de Brasparts, s'est présenté dimanche dernier pour prendre possession. Charles Caugan, de Kerlan, officier municipal, dit que le sort étant tombé sur Quemener, il ne pouvait être curé, et lui avait demandé avant de montrer son congé ».

On arrêta, le 11 Mai 1793, neuf conseillers municipaux

(1) L. 16.

de Brasparts, qui avaient refusé d'installer le citoyen Quemener, élu leur curé :

« Considérant que leur but est d'écarter de leur territoire tout prêtre assermenté et qu'ils donnent asile à des prêtres insermentés, conclut qu'ils seront conduits à la maison d'arrêt de Quimper. »

Ces neuf conseillers étaient : Charles Caugant, Guillaume Piriou, Jean Le Borgne, Pierre Chullou, Jérôme Le Coant, Jérôme Le Guillou, Yves Chullou, Olivier Le Meur et Yves Le Goff.

Cette mesure n'intimida pas cette courageuse population, et le 12 Août 1793, en pleine Terreur, une pétition, signée des plus notables de la paroisse, était adressée au Département pour réclamer le libre exercice du culte en faveur de trois de leurs anciens prêtres non assermentés. Voici les noms des signataires de cette pétition : Favennec, Michel, Le Baut, J. Kerdevez, Bideau, Chenel, Cozic, Le Normand, Mocaër, Le Coant, Omnès, Piriou, Labous, Le Guillou, Labbé, Cariou, Ridou, Le Paige, Lescure, Cogant, Poigt, Le Saux, Ménez, Le Meur, Conan, Le Dantec, Le Roux, Cessou, Le Mével et Yvenat.

Le District de Châteaulin, en adressant cette pétition au Département, y joignait la lettre de recommandation suivante (1) :

« Châteaulin, le 7 Septembre 1793.

« La commune de Brasparts n'a, depuis le commencement de la Révolution, cessé de donner les preuves les plus éclatantes de son incivisme. Travaillée en tous sens par une foule de prêtres réfractaires, elle a constamment favorisé et favorise encore leur retraite. Si l'on en croit le bruit public, elle recèle les nommés Le Page, Le Goff et Favennec.

(1) Registre de Correspondance du District de Châteaulin.

« En 1791, la Municipalité voyait d'un œil tranquille insulter et lapider le Curé constitutionnel. Une force armée, envoyée par le Département, n'eut qu'un succès éphémère : dès qu'elle eut quitté le territoire de Brasparts, le Curé constitutionnel fut de rechef harcelé et s'est vu forcé d'abandonner ce poste.

« Le 5 Mai dernier, la Municipalité s'opposa à l'installation du nouveau Curé. Du nombre des opposants sont les pétitionnaires Guillaume Piriou et Charles Caugant.

« Le canton de Brasparts est le seul de tout le District qui ne s'est pas réuni pour délibérer sur l'acte constitutionnel.

« Parmi les signataires de la pétition, l'on remarque Yves Omnès, qui donna retraite à l'ancien Curé et fut conduit à Brest avec ce dernier. On remarquera surtout Michel Procureur, qui a la confiance de tout Brasparts. Qui ne le soupçonnerait d'être l'auteur de cette pétition vraiment révolutionnaire ? »

Sur une telle recommandation, la Commission administrative du Finistère prenait, le 14 Septembre 1793, l'arrêté qui suit (1) :

« Vu la pétition de la commune de Brasparts, du 12 Août 1793, tendant à rétablir dans leurs fonctions sacerdotales trois de leurs prêtres réfractaires ;

« Vu la lettre du District de Châteaulin renseignant sur l'incivisme de quelques-uns des signataires ;

« Considérant que ces signataires sont au moins très suspects ;

« Arrête de constituer en état d'arrestation provisoire Yves Le Goff, notable, Yves Omnès, officier municipal, Mathieu Le Coant, Charles Caugant, Guillaume Piriou, Guillaume Gallou, tous membres du Général ;

---

(1) L. 130.

« Que Jean-Louis Cozic demeurera sous la surveillance immédiate de la Commission administrative ; que Michel Le Baut, juge de paix, Le Paige, notaire, Favennec, secrétaire de la Municipalité, et Jean Le Page, notaire, se rendront à Châteaulin pour y demeurer sous la surveillance du District. »

Plusieurs autres personnes étaient également signalées comme suspectes : Jeanne-Marie Tourmel, jeune fille ménagère des prêtres réfractaires ; Chenel, notaire, pour avoir fait baptiser chez lui son enfant, à la fin d'Août, par Le Page, prêtre réfractaire ; Michel Le Page, officier municipal, pour avoir refusé de suivre ceux qui recherchaient les prêtres réfractaires.

Recteurs de Brasparts, depuis le Concordat

1804-1814. François Le Cann, de Pleyben.
1814-1818. Joseph-Marie Abgrall, de Saint-Sauveur.
1818-1822. Jean-Marie Bléas, de Plougourvest.
1822-1823. Jean Richard, de Saint-Coulitz.
1823-1824. Bernard Le Fournier, de Plougonven.
1824-1829. Claude Mérer, de Plougourvest.
1829-1838. Pierre Grall, de La Feuillée.
1838-1847. Jean-Paul Léon, de Lopérec.
1847-1871. René Tanguy, de Henvic.
1871-1876. Yves Guillauma, de Plouescat.
1876-1885. François-Iltut Le Guen, de Gouesnou.
1885-1894. Victor Duclos.
1894-1898. Jean-Marie Martin, de Saint-Thégonnec.
1898. Nicolas Bourvon.

Vicaires de Brasparts, depuis le Concordat

Jean Le Pape, de Brasparts.
Guillaume Charles.

1817-1819. Yves Le Roux, de Plouénan.
1819-1829. Gabriel Le Bars, de Pouldergat.
1829-1834. Gabriel-Auguste de Frollo, de Lanriec.
1834-1836. François-Marie Drogou, de Bohars.
1836-1838. Paul Cocaign, de Plouénan.
1838-1839. Pierre-Marie Le Bars, de Morlaix.
1839-1847. Hervé Combot, de Saint-Pol-de-Léon.
1847-1851. Olivier Le Cann, d'Irvillac.
1851-1852. Alain Postec, de Plouvorn.
1852-1854. Jean Favé, de Ploudaniel.
1854. Yves-Goulven Morvan, de La Forêt-Landerneau.
1859. Alain Le Pape, de Lampaul-Guimiliau.
1863. Joseph Fleury, du Huelgoat.
1867. Joseph Marzin, de Plogoff.
1870. Christophe Paugam, de Plougoulm.
1872. Désiré Kérézéon, de Brest.
1881. Théodore Dagorn, de Saint-Thégonnec.
1884. Ernest Foulet, de Brest.
1885. Albert Cloastre, de Saint-Pierre-Quilbignon.
1887. François Quéinnec, de Ploaré.
1888. Pierre Lesvenan, de Plougonvelin.
1891. Germain Marchand, de Cléden-Cap-Sizun.
1892. Jean Hémon, du Juch.
1893. Alfred Labat, de Brest.
1894. Jean-Marie Le Pape.
1896. Jean-Yves Féroc.

Prêtres originaires de Brasparts de 1800 a 1900

MM.

1. — Le Goff, Yves, ordonné le 15 Mars 1823.
2. — Cozic, Jean-Marie, ordonné le 16 Juin 1832.
3. — Daniel, Yves, ordonné le 28 Juillet 1833.

4. — Daniel, François-Mathieu, ordonné le 29 Mai 1839.

5. — Chénel, Pierre-Joseph-Mathieu, ordonné le 18 Décembre 1852.

6. — Nézet, Yves, ordonné le 29 Juillet 1855.

7. — Colléoc, Yves, ordonné le 13 Août 1865.

8. — Dantec, Germain, ordonné le 21 Décembre 1867.

9. — Kerdavid, Narcisse-Lucien, ordonné le 19 Décembre 1874.

10. — Le Goas, François-Louis, ordonné le 27 Octobre 1878, Père du Saint-Esprit.

11. — Pouliquen, Yves-Marie, Franciscain.

12. — Salaün, François, ordonné le 23 Décembre 1899, professeur à Pont-Croix depuis 1899.

Maisons nobles

Lettres de Jean V, données à Vannes, le 8 Août 1427, pour l'anoblissement d'Yvon Tuiczeau.

« Jehan... à toutz... salut.

« Scavoir faisons que nous, cognoissantz par experiance faicte devant nous, la grande force et puissance de corps de nostre subget Yvon Tuiczeau, demerant à Brasperz, et considérant les bons et honorables services que par ce nous peut faire ce temps avenir, veu la bonne volonté qu'il a de y emploier soy et ses biens, icelui Yvon, ennoblissons et exemptons avecques ses hoirs malles de lui procreez o leurs terres et heritages de touz fouages pourveu que ilz nous serviront en armes... Si mandons... avec décharge d'un feu pour ses co-paroissiens. »

Huon, sieur du Squiriou : *d'or au lion morné de sable,* qui est Léon, *brisé d'une fasce en divise de gueules,* qui est Penhoet.

Keramanach, sieur de la Forest : *d'argent à 3 jumelles de gueules, au canton d'or chargé d'un lion de sable.*

Kerhoent, seigneur du Squiriou : *losangé d'argent et de sable ;* devise : Dieu soit loué.

De La Marche, seigneur du dit lieu, en Brasparts : *de gueules au chef d'argent ;* devise : Marche droit.

Monuments anciens de Brasparts

Substructions et tuiles dans un camp retranché de forme rectangulaire au village de Châteaunoir.

Tumulus de 6 mètres, près du village de Pratarbloch.

Menhir de 4 mètres, près de Roquinarch.

Alignement d'une vingtaine de menhirs, près du marais de Saint-Michel, sur les terres du Parc ou du Cosquer (appelé Eured-Ven, ou Noce de Pierres).

Enceinte appelée Plaç-ar-Bernou dans le même marais, à peu de distance de l'alignement.

A 2 kilomètres de Brasparts, sur le chemin vicinal du Faou, on remarque, à 200 mètres de ce chemin, une motte féodale au village de la Motte ou du Voden.

On trouve en cette commune l'emplacement de deux camps romains : l'un au village de Castel-Du, l'autre au village de Stunenven, appelé Kan ou Cane. Ces camps sont situés sur l'ancienne route de Saint-Rivoal à Saint-Cadou-Sizun.

A 400 mètres du village de Castel-Du, on voit une vieille pierre qui porte une inscription indéchiffrable, à la jonction de la route de Saint-Rivoal à celle de Morlaix.

(A suivre.)

ARCHITECTURE BRETONNE

Etude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

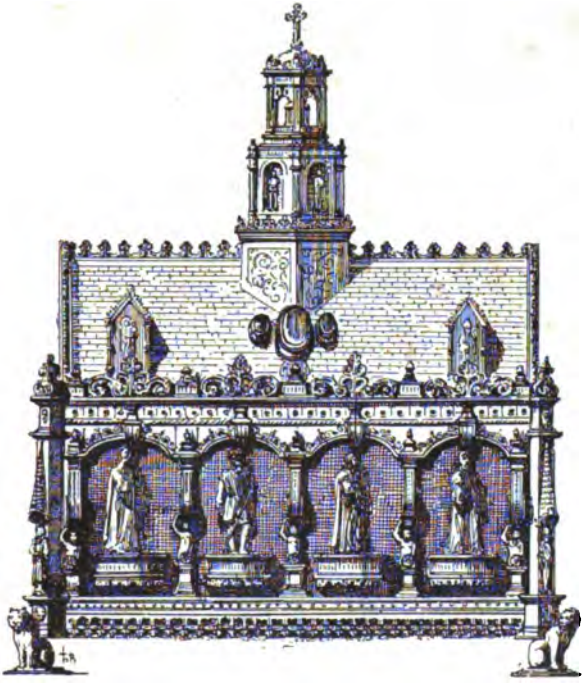

Châsse de saint Salomon, à La Martyre.

(Voir p. 23, n° de Janvier-Février.)

Plobannalec. — Reliquaire à pied, en forme de monstrance, en argent doré, de 0 m. 29 de hauteur. Sur un pied carré s'élèvent quatre montants ou contreforts légers supportant un dais gothique, de manière à former comme un petit édicule de style flamboyant dans lequel est logée une petite statuette d'évêque, qui ne peut être autre que saint Alour, patron de la paroisse. Au-dessus de ce dais, un encorbellement reçoit un coffret carré dont les quatre côtés vitrés sont couronnés par des crêtes fleuronnées et par des pignons décorés sur leurs faces de dessins flamboyants, avec rampants hérissés de crochets feuillagés. Aux angles sont des niches abritant les statuettes de saint Louis, roi de France, saint Sébastien, sainte Barbe, sainte Catherine. Sur la croisée du toit est établi un petit clocheton octogonal, accosté de contreforts et ajouré de lancettes.

Plougasnou. — Joli ostensoir du temps de Louis XIII. Le pied, de forme elliptique, est entouré d'une bordure de feuilles d'acanthe, puis d'un orle de perles, et sur le renflement du milieu une ornementation de têtes d'anges se combine avec des enroulements de feuillages et un médaillon encadrant un personnage en buste.

La tige est composée de deux nœuds inégaux, séparés par une gorge et par un épanouissement en corolle. Le premier nœud au-dessus d'un rang de feuille d'acanthe a une série de têtes d'anges ; le second, plus élancé, a aussi à sa base une ornementation feuillagée ; du sommet sort comme un bouquet de feuilles qui porte la lunette dont le cercle est garni de têtes de chérubins et entouré de rayons alternativement pointus et ondulés ou flamboyants.

Mais ce qui fait la distinction de cette jolie monstrance et en fait une œuvre tout-à-fait remarquable, ce sont les deux petits anges qui l'accompagnent de chaque côté. Du pied du premier nœud partent en volutes deux branches

de palmier, qui se terminent comme en cornes d'abondance pour supporter deux petites Renommées gracieusement drapées d'une robe longue et d'une tunique courte. Les deux élégantes figurines ont leurs ailes déployées, d'une main elles tiennent une palme et de l'autre soutiennent les rayons de l'ostensoir.

L'église de Plougasnou a de plus deux calices, dont l'un spécialement est digne d'attention. Le pied à six lobes est décoré de feuillages et d'entrelacements de tiges, travail estampé ou fait au repoussé absolument dans la note de la Renaissance. Le nœud qui entoure la tige est dans le même style et comprend six niches avec statuettes, séparées par des colonnettes fuselées, dans le genre de celles du calice de la Forêt-Fouesnant. Niches et colonnettes sont couronnées par une crête découpée et par de petites urnes. A la base de la coupe, un ruban formant entrelacs dessine six médaillons dans lesquels se jouent des arabesques Renaissance admirablement agencées.

Plouider. — Reliquaire en argent de saint Didier, un peu dans le genre de celui de Lannédern.

Pont-l'Abbé. — Au musée de Kernuz, un calice gothique ; un autre, style Louis XIII ou Louis XIV. — Petit ostensoir de 0 m. 36 de haut, portant cette inscription : *Pour la paroisse de Beuzec-Cap-Sizun.* M. I. M. R. H. G. F. 1630. *Jean Moreau, Recteur.*

Encensoir de même ornementation, venant aussi de Beuzec. — Encensoir de cuivre, du xiiie siècle.

Roche (La). — Le trésor de La Roche conserve encore deux calices anciens et un joli petit reliquaire en argent.

L'un des calices doit être de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. La coupe et le nœud offrent des découpures et des arcatures flamboyantes rehaussées d'émaux ; mais le pied est plus récent et a été rapporté ; il est à cinq lobes, du style du xviie siècle, et porte cette

inscription : P . LA . CHAPELLE . DE . SAINT . YVES . DE . LA . ROCHE . MORIZ. 1610. — Sa hauteur est de 0 m. 27.

Le second mesure 0 m. 24 et est en bon style Louis XIII. De fins médaillons représentent : sur la coupe, la prière au Jardin des Oliviers ; sur le pied, le portement de croix ; sur la patène, le crucifiement.

Le petit reliquaire a la forme d'une chapelle gothique flamboyante, avec fenêtres à meneaux, contreforts, crête feuillagée contournant le tout, autre crête couronnant le toit, joli clocher découpé, à huit pans, à cheval sur la toiture. Les dimensions de cette pièce d'orfèvrerie sont : longueur, 0 m. 22 ; largeur, 0 m. 13 ; hauteur du toit, 0 m. 20 ; hauteur du clocheton, 0 m. 31.

Roscoff. — Belle statue en argent de la Sainte-Vierge et riche chapelet, dons de Marie Stuart ; car c'est à Roscoff que débarqua cette jeune princesse lorsqu'elle vint à ce *plaisant pays de France* pour se fiancer, en 1548, et se marier, en 1558, au Dauphin, qui devint ensuite le roi François II.

Le chapelet est un vrai chef-d'œuvre d'orfèvrerie ; tous les grains sont en ambre, entourés d'ornements en filigrane d'argent d'une finesse extrême et d'une admirable variété.

La statue et le chapelet sont portés en procession les jours de grande solennité.

Saint-Corentin de Quimper. — Riche calice du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

Chapelle de l'hôpital de Quimper : ostensoir Louis XIII, provenant de l'église d'Ergué-Gabéric, et de même style que les chandeliers de cette paroisse. Il est de même dimension et de même dessin que l'ostensoir de Plougasnou, sauf qu'il n'a pas les deux anges des côtés.

Sainte-Croix de Quimperlé. — Au couvent de la Re-

traite, autrefois des Dominicains, châsse en argent du XVIe siècle, faite de feuilles d'argent appliquées sur un coffret en bois. Elle est en forme de chapelle, reposant sur un soubassement, avec neuf petites fenêtres ou ouvertures percées sur chacune des faces ; sur le toit ce sont des ouvertures rondes et rectangulaires. Le tout est couronné d'un petit clocher. La longueur du soubassement est de 0 m. 40 ; la hauteur du toit, 0 m. 20 ; la hauteur du clocheton, 0 m. 40.

Saint-Éloi. — Riche calice.

Saint-Évarzec. — Reliquaire du Saint Clou, petite châsse en argent en forme de chapelle, portée sur quatre pieds figurant des contreforts d'angles. Longueur, 0 m. 31 ; largeur, 0 m. 11 ; hauteur, 0 m. 13. A l'intérieur, une gaîne d'argent en forme de clou renferme une parcelle d'un des clous de la Passion. Sur la gaîne se lisent ces inscriptions gothiques : *De . Sancto . Clavo . — D . Y . Loheac . R . de . Sancteverdec.*

Saint-Jean-du-Doigt. — Le trésor de cette église est le plus riche du Diocèse. Outre la croix Renaissance qui a été déjà décrite, on y conserve deux beaux calices et trois reliquaires.

1. — Le grand calice en vermeil est le plus monumental qui se puisse voir ; il mesure 0 m. 35 de hauteur, avec 0 m. 155 de diamètre à la coupe. Le pied, qui a 0 m. 22 d'empattement, est couvert d'enroulements de feuillages et d'arabesques. Le nœud, dans le genre des nœuds des croix processionnelles, contient huit niches garnies de statuettes, et sur le bas de la coupe se déploient encore des arabesques, des dauphins et des têtes d'anges. La patène, large comme une assiette et mesurant 0 m. 24 de diamètre, a la même ornementation feuillagée dans laquelle deux petites Renommées tiennent un médaillon offrant le profil de François Ier, tandis qu'au centre même

se trouve un émail de la plus grande beauté représentant la Sainte-Vierge et saint Joseph à genoux devant l'Enfant-Jésus, pendant que deux bergers, au second plan, s'approchent pour lui offrir leurs hommages.

2. — Le petit calice est très simple comme ornementation, mais il a sur son nœud huit petits émaux noirs et blancs d'une finesse extrême, donnant les effigies des Apôtres.

3. — Bras-reliquaire en argent, renfermant un os du bras de saint Maudet.

4. — Tête d'argent, contenant la tête de saint Mériadec.

5. — Petit étui en vermeil, enfermant sous un cristal une phalange d'un doigt de saint Jean-Baptiste, transporté miraculeusement en cet endroit et devenu ainsi l'origine et l'occasion de la construction de cette admirable église.

Saint-Nic. — Deux petites châsses d'argent. La première est en forme de chapelle gothique, portée sur quatre lions placés sur les angles. Sur les faces et les extrémités sont des arcatures flamboyantes dont trois abritent les statuettes de saint Pierre, saint Côme et saint Damien qui ont dans la paroisse une chapelle célèbre. Aux angles montent des contreforts. Au bas et au haut du toit sont des crêtes fleuronnées, et au milieu s'élève un clocheton à six pans ajourés et à flèche très élancée. Au pied de ce clocheton, dans le milieu du toit, est serti un cabochon. Les dimensions sont : longueur, 0 m. 18 ; largeur, 0 m. 11 ; hauteur du toit, 0 m. 17, hauteur du clocheton, 0 m. 36.

Sur un des rampants du toit est gravée au burin cette inscription, qui donne le détail des reliques contenues dans la châsse : VN : PARTIE : DE . LA . CORO . DE NOTR SIGNVR . VN : PARTI : DE .·. SA . ROBA : : VN : : PARTIE .·. DE : RELIQVES : : DE ·:· SAINT . COM : ET DOMIEM .·. VN ·:· PAR : DE .·. RELIQVE : DE : SAINT PIERE : VN : PARTIE : DE . RELIQVES : SAINT : MEN

VN : PARTIE : DE : RELIQVES : DE : MARIA : : MADELENE : ET : VN : PARTIE : DE : SA : ROBA : ITEM : DES AUTRES : RELIQVES

La seconde est d'un style différent, couverte d'une ornementation de feuilles un peu lourdes, qui indiquent le XVIIe ou le XVIIIe siècle. Le toit est surmonté d'une croix et des statuettes de deux prêtres juifs, dont l'un tient un encensoir et l'autre les pains de proposition. Longueur, 0 m. 15 ; largeur, 0 m. 08 ; hauteur totale, 0 m. 15. Dessous se lit cette inscription : MESSIRE : CLAVDE : DE TREANNA : GRAND : ARCHIDIACRE : DE : QVIMPER RECTEVR : DE : St-NIC

Saint-Urbain. — Reliquaire en bois noir, avec application de bordure et de cartouches en argent, surmonté d'un beau buste de saint Urbain, pape.

Sizun. — Buste reliquaire en argent avec cristal au haut du crâne, bordures ornées de rinceaux et de cabochons.

La base hexagonale est supportée par six lions et sur le pourtour on lit cette inscription :

POVR : SERVIR : A : MONSIEVR : S : CILIAV :
PAROISSE : DE : SIZVN : FAICT : L'AN : 1625

Saint-Thégonnec. — Lampe d'argent richement ornée au repoussé.

Trégunc. — Avec la belle croix monumentale, l'église de Trégunc possède une crosse en argent, sur le pied de laquelle on lit cette inscription :

YVES ·:· DE ·:· ROCHEROVZE
SIEVR ·:· DE ·:· PENANRVN ·.· EN
LAN . 1611 ·:· A ·:· BAILE ·:· CETE
A ·:· NRE ·:· DAME ·:· DE ·:· KVEN

La chapelle de Notre-Dame de Kerven est située à deux petits kilomètres à l'Est du bourg de Trégunc, et le château de Penanrun à 3 kilomètres Sud-Est.

Cette crosse est-elle une crosse abbatiale ayant appartenu à une sœur ou à une parente de Yves de Rocherouze ? En tout cas, elle semble plus ancienne que la date de 1611, qui est celle de la donation.

Elle mesure 0 m. 41 de hauteur, et la grande volute a 0 m. 12 de diamètre. Au-dessus de l'inscription est un nœud de 0 m. 07 de diamètre, composé d'arcs et de rais de cœur en haut et en bas. Le milieu est étranglé par une gorge autour de laquelle sont rangés de petits anges drapés, portant des banderoles, et entre deux de ces anges se trouve un écu portant trois fleurs de lis avec une étoile en chef.

A partir de ce nœud, les deux côtés de la volute sont couverts d'une série de petits compartiments carrés dans lesquels se répète toujours le même motif : un pot de fleurs à deux anses, au pied duquel se trouve des deux côtés la lettre H, surmontée d'une fleur de lis. Au haut du bouquet sortant du vase se trouve une troisième lettre H. Ce motif, toujours le même, se rapetisse à mesure que la tige de la volute se rétrécit.

Le dos de la volute est orné de crossettes végétales enroulées. Dans le vide de l'enroulement se trouve une petite statuette d'abbesse, tenant un livre ouvert.

Cette crosse, marquée de la lettre H si souvent répétée, ne serait-elle pas du temps de Henri II ?

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

EVEN DE LA FORET
1283-1290

128.

ANNIVERSARIUM DANIELIS THESAURARII CORISOPITENSIS ECCLESIE SUPER TERRA APUD TREGUENC (1)

Le trésorier donne au Chapitre terres en Treguno en leur fief pour son obit et baillieront aux assistants 25 sols.

— Juin 1281. —

Anno Domini M° CC° octuagesimo primo in Capitulo generali in crastino synodi Penthecostes constitutus dominus Halgomarus de Cornubia recognovit se emisse ab Eudone Kaergauter quamdam terram sitam apud Treguenc in terra (2) seu feodo Capituli Corisopitensis pro precio XVIII librarum X solidorum, quam terram venerabilis vir Daniel, thesaurarius Corisopitensis per proximitatem retinuit et eam statim Capitulo contulit et assignavit pro anniversario suo et Gorcuf sutoris et Gremiou parentum suorum faciendo una die in ecclesia Corisopitensi ; pro qua quidem terra tenemur die anniversarii predicti, solvere annuatim XXV solidos canonicis presbyteris et clericis presentibus anniversario ante dicto.

(1) C. 56, f° 23. Cet acte a été passé pendant la vacance du siège.
(2) *On lit en marge :* Nota quod ista terra est apud Kergauter.

129.

QUOD EXECUTORES CANONICI DEFFUNCTI TENEANT DOMUM USQUE AD CERTUM TEMPUS [1]

Que les héritiers du chanoine décédé et exécuteurs de son testament auront 20 jours sa maison prébendale après son décès.

— Mai 1282. —

Anno Domini M° CC° LXXX° secundo, die sabbati in crastino festi beati Chorentini estivalis, fuit statutum in generali Capitulo Corisopitensi quod cum contigerit aliquem canonicum Corisopitensem decedere habentem domum a Capitulo Corisopitensi, executores et familia et mandatum dicti decedentis *(teneant)* usque ad viginti dies computandos a die sui obitus ad disponendum et ordinandum de rebus et bonis dicti decedentis et ad inhabitandum dictam domum si dicti executores, familia et mandatum voluerint et sibi viderint expedire.

130.

DE CLERICIS UXORATIS [2]

Que clerc marié n'entrera au chœur durant matines en habit de chœur et n'aura privilege, mesme veuf, sans reconciliation.

— Octobre 1283. —

Anno Domini M° CC° LXXX° tercio, die jovis post Synodum S^ti^ Luce Evangeliste, statutum fuit in generali Capitulo Corisopit. quod nullus clericus uxoratus amodo in vestibus chori intret corum durante matrimonio.

(1) C 56, f° 51.
(2) Ib. Il s'agit de simples clercs légitimement mariés, dont on restreint les privilèges du for ecclésiastique.

131.

DECANATUS DE BUZEC CAP CAVAL ET DE CAP SIZUN ANNULANTUR [1]

Doyennez de Beuzec Cap Caval et de Beuzec Cap Sizun abrogèz.
— Décembre 1283. —

Anno Domini millesimo CC° LXXXIII° die lune post festum beati Corentini hyemalis, annullati fuerunt decanatus de Cap Caval et de Cap Sizun de consensu episcopi et capituli et hoc actum dicta die fuit in Capitulo generali.

132.

SEQUUNTUR STATUTA SPECIALIA CANONICORUM ET MINISTRORUM ECCLESIE CORISOPITENSIS.

QUOD CANONICI MINUTI HABEANT DISTRIBUCIONES [2]

Les petits chanoines (3) ont distributions.
— 5 Mai 1284. —

Anno Domini M° CC° LXXX° quarto, die veneris post inventionem Ste Crucis fuit ordinatum in Capitulo Corisopitensi quod canonici minuti in civitate Corisopitensi existentes, percipient distributiones cotidianas et alia emolumenta canonico debita ac si interessent omnibus horis in ecclesia Corisopitensi, ab hora minutionis eorum usque ad tres dietas completas.

(1) C. 56, f° 26.
(2) Ib., f° 51.
(3) Cette annotation française qui se lit en marge du Cartulaire est une traduction par trop fantaisiste du latin *minuti canonici*, qui parle tout simplement des chanoines qui se sont fait saigner *(minuti sanguine)* et auxquels on accorde trois jours de repos sans perdre droit aux distributions manuelles.

133.

CONTESTATION ENTRE LE SACRISTE ET LE CHAPITRE SOUMISE A L'ARBITRAGE DE L'ARCHIDIACRE [1]

29 Mai 1284.

Anno Domini M° LXXX° IIII° die Penthecostes post invencionem Sancte Crucis, ordinatum fuit inter Capitulum Corisopitense ex una parte et A., sacristam ex altera quod magister Droco et Alanus Morellus requirant super contencionibus suis hinc inde et inquisitionem presentabunt H. dicto Torz, archidiacono Briocensi, qui pronunciabit inter partes dictam ordinacionem. Quam pronunciacionem et ordinacionem promisit ipse sacristanus tenere sub pena amissionis porcionis sue de communitate Capellanorum ecclesie Corisopitensis, presentibus dicto Archidiacono. A. Cantore, D. thesaurario, O. *(Olivier)* et Y. *(Yves)* de Conc ipsis inquisitoribus, dicto Boch.

134.

INVENTAIRE DES TITRES DU CHAPITRE [2]

— 8 Mai 1285. —

Anno Domini M° CC° LXXX^mo quinto, die martis post Ascensionem (3) Domini posuimus hic quasdam litteras pertinentes ad prebendas nostras et quasdam quartas nostras de quibus fit mencio infra.

§. Quedem littere pertinentes ad presentacionem domus dei, facientes mencionem de Gaufrido Boffic.

§. Littera de ecclesia de Rostraenen scilicet quod spectat ad luminare.

(1) C. 31, f° 31.
(2) Ib., f° 59.
(3) L'Ascension tombant en 1285 le jeudi 3 Mai, cette pièce est datée du mardi suivant, 8 Mai.

§. Littera de ecclesia de Ploeguernevel collata capellanis et clericis chori.

§. Littere Hervei Alani super donacione ab eo facta magistro Henrico Torz de Penlazio, molendini in Plebenova facti ab eodem canonico.

§. Littere si aliquis canonicus decedat intestatus quod Capitulum debet ordinare de bonis ipsius deffuncti.

§. Littere Henrici Longi filii Guidonis Longi militis super donacione de quadam terra apud Treguenc in feodo Capituli.

§. Littere composicionis inter Capitulum et dominum de Rostraenen super ecclesia de Rostraenen.

§. Littere Renaldi episcopi super asignacione quarumdam ecclesiarum ad prebendas.

§. Littere Guidonis Episcopi et Capituli super composicione de Colle-berr super anniversariis Renaldi episcopi; Magistri Galerani, Gaufridi Boffic super collacione vicarie de Ploeguernevel, de Plebe nova, de Kemenet Maën et super terra de Lancalet.

§. Littera Renaldi Episcopi super donacione ecclesie de Plebe nova ad officium dyaconatus.

§. Littera Guidonis Episcopi super composicione inter Comitem et Capitulum racione aupenticii juxta ecclesiam Corisopitensem quod capitulum voluit edificare.

§. Composicio inter Capitulum et Henricum Roberti super quibusdam juribus et quadam domo.

§. Littere Petri Alani Guidomari super donacione ab ipso facta de decima de Ploegonoc ad opus fabrice.

§. Littere super donacione facta magistro Petro de Roma de Scazre.

§. Littera Guidonis Episcopi super presentacione hospitalis de Kemper Corentin.

§. Littera composicionis inter Renaldum Episcopum et Capitulum super correctione clericorum chori, super villa

episcopi, super quadam missa et super quibusdam aliis.

§. Littera Yvonis Episcopi super confirmacione composicionis inite inter episcopum Guidonem et Capitulum super Colle berr et super anniversario Renaldi et quibusdam aliis.

§. Littera Renaldi Episcopi et statutum et de certo numero.

§. Littere Ameline filie Job de novem denariis de domo Obrogen haden in vico sutorum.

§. Littera composicionis inter Capitulum et Droniou, filium Gaufridi Kadoredi.

§. Littere Renaldi Episcopi super assignacionem ecclesiarum Sancti Mathei, de Scazre, Sancti Doleni ad usus prebendarum.

§. Littere Renaldi Episcopi de statuendo decimatum cantorum in ecclesia ista.

§. Item alia littera de terra Guillermi Amelini obligata post Episcopo Renaldo et postea, ut in aliis litteris continetur, ei vendita et postea, ut in aliis litteris continetur data pro anniversario dicti Episcopi.

§. Littera de quinque solidis percipiendis de Villa lata(1).

§. Alia littera super dicta villa lata.

§. Littere relicte Hervei de Cornubia et Halmorus ejus filius super compromisso super contencione terre cooperte cum stagno de Kaer Kermus.

§. Littere Renaldi Episcopi de ecclesia de Nevez Treguenc ad usum Capituli data.

§. Littera magistri Gaufridi Infantis (2) de composicione inter ipsum et Capitulum super fructibus anni vacacionis ecclesie de Plebe nova in fago.

§. Quedam littera inter Renaldum episcopum et vigerium de Kemper Corentin et Capitulum.

---

(1) *Villa lata*, traduction latine de *Kerledan*.
(2) Traduction probable du mot *buguel*.

§. Littera composicionis inter episcopum Reginaldum et Capitulum ex una parte et Theobaldum Deryani militem super terra de Pleyben.

§. Littera Petri archiepiscopi super ecclesia de Ploeguernevel.

§. Littere Renaldi episcopi de donacione facta Capitulo de Gaufrido quondam thesaurario Corisopitensi.

§. Littere super excambio furni de Kaerdro sigillata sigillo Yvonis episcopi.

135.

RENTE DUE AU CHAPITRE EN CLOHARS FOUESNANT [1]

— 1er Septembre 1285. —

Universis presentes litteras inspecturis humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Noverint universi quod in nostra curia constitutus Rivallonus Guidonis Guezenoci et Meaucia ejus uxor recognoverunt se vendidisse viro venerabili Guillermo Henrici archidiacono Cornubie, totam terram et pocessiones quas habebant in villa que dicitu recclesie villa, sitas in feodo nostro in parrochia de Croezual Foenant pro XII libris; super quibus terris promiserunt dicti Rivallonus et Meaucia dictum Archidiaconum garantizare.

Datum die sabbati in festo Sti Egidii (1er Septembre), anno Domini Mo CCo LXXXo quinto.

---

(1) C. 51, f° 76.

136.

REMISSIO PORTIONIS FRUCTUUM ECCLESIARUM VACANCIUM FACTA FABRICE ECCLESIE PER CAPITULUM CORISOPITENSE [1]

Le Chapitre quitte la portion des annattes présentes et futures à la fabrice de St Corentin.

— 19 Octobre 1285. —

Anno Domini Mo CCo LXXXo quinto, die veneris post synodum Sti Luce continuata a die Jovis precedenti in Capitulo nostro generali, remisit et restituit Capitulum Corisopitense portionem ipsum Capitulum attingentem in fructibus et exitibus (2) ecclesiarum vacancium et vacaturarum in dyocesi Corisopitensi, convertendam in usum fabrice predicte ecclesie Corisopitensis in solidum.

Et ego Alanus Moreu fui presens et consensi et consentio.

Ego thesaurarius presens fui et consensi.

Ego cantor Corisopitensis presens consentio.

Item ego Archidiaconus Cornubie fui presens.

Ego magister Draco fui presens et consensi.

Ego Petrus de Roma fui et consensi.

Item ego Alanus Sauvage fui et consensi.

137.

JURAMENTUM EPISCOPI IN SUO JUCUNDO INTROITU [3]

Serment de l'Évêque de Cornouaille à sa première réception.

Forma juramenti quod prestat episcopus Corisopitensis in adventu suo ad ecclesiam Corisopit. talis est.

(1) C. 56, f° 49, et C. 31, f° 64.
(2) *Exitus*, sorte d'imposition (Ducange).
(3) C. 56, f° 50.

§. Est ne pacificus adventus tuus. Responsio : Sic.

§. Promictis servare jura ecclesie Corisopit. Responsio : Promicto.

§. Promictis et juras servare jura ecclesie Corisop. Responsio : Promicto et juro,

§. Promictis et juras servire consuetudines, libertates, canonicos, ministros et statuta ecclesie Corisopit. Responsio : Promicto et juro.

§. Promictis et juras alienata ecclesie Corisopiten pro posse revocare. Responsio : Promicto et juro pro posse revocare.

138.

LICTERA ANNULLATIONIS DECANATUS DE CAPCAVAL.

EVENUS CAPCAVALLENSEM DECANATUM SUPPRIMIT [1]

Doyenné de Cap caval qui exerçait juridiction aboly et annulé par le Sgr Evesque du consentement du Chapistre.

— 19 Octobre 1286. —

Universis presentes litteras inspecturis et audituris Evenus miseratione divina Corisopitensis Episcopus salutem in Domino.

Notum facimus quod cum H. decanus de Cap cavall Corisopitensis diœcesis, decanatum suum predictum in nostris manibus resignasset spontanea voluntate, nos admissa resignacione predicta, considerata tenuitate redituum et proventuum sui decanatus qui ad sustentacionem congruam unius persone ydonee non sufficiunt, pensatisque hiis que in talibus pensandum occurrunt, considerantes eciam exactionibus illicitis que consueve-

(1) C. 56, f° 25.

runt a gerentibus officium hujus pro habendo vite necessaria exerceri ; considerato eciam quod coram eodem decano, cause ab imperitis illiteratis agitabantur, et in litibus eciam non insignibus in quibus non potest haberi jurium copia peritorum, et quod per hoc, maxime in causis testamentorum et matrimonialibus multa provenerunt et proveniebant pro tempore pericula animarum ; considerantes insuper quod alias ex causis predictis fuit a bone memorie Yvone, predecessore nostro, cum assensu venerabilis Capituli Corisopitensis, amotus decanatus hujus et eciam annulatus, habito diligenti tractatu super hoc cum Capitulo nostro Corisopitensi cum assensu et voluntate ipsius Capituli, Decanatum hujus, amovemus et penitus annulamus et sigillum ipsius decanatus fregimus, statuentes quod decanatus predictus non sit de cetero in loco predicto nec aliquis ad gerendum officium decanatus hujus instituatur ibidem, nec eciam admittatur.

Nos vero Capitulum Corisopitense amocionem et annulationem decanatus hujus et predictum statutum de hoc quod dictus decanatus non sit de cetero in loco predicto et quod nullus instituatur ad agendum officium decanatus hujus vel eciam admictatur ex causis predictis approbantes et eis omnibus consencientes, sigillum nostrum una cum sigillo dicti Reverendi Patris presentibus litteris duximus apponendum et hoc universis, tenore presentium intimamus.

Datum et actum in crastino festi Beati Luce Evangeliste, in nostro Capitulo generali anno Domini millesimo CC° LXXX° sexto.

139.

STATUTS CAPITULAIRES [1]

— Décembre 1287. —

De clericis uxoratis

§. Item anno Domini M° CC° LXXX° septimo die veneris in crastino beati Chorentini hyemalis fuit statutum in Capitulo generali quod nullus clericus uxoratus durante matrimonio sit de choro ecclesie Corisopiten nec gaudeat in vita vel in morte aliquo privilegio chori etiam soluto matrimonio morte uxoris vel alias, nisi iterato fuerit reconciliatus et positus in choro a Capitulo in Capitulo generali.

De non intrando chorum sine habitu et de habitu et corona

De n'entrer au chœur durant l'office sans habit décent et couronne, à peine de privation de deux obits.

§. Item quod nullus Capellanus clericus vel puer chori ab hora inceptionis hymni hore prime usque post completam meridiem et ab hora inceptionis hymni hore none usque post completorium *(chorum intrent)* eciam ab hostio crucifixi usque ad primum altare retro magnum altare, et quod pueri habeant largas coronas et tonsuram congruentes ad modum religiosorum vel ad modum puerorum chori Turonensis. Capellani vero et alii clerici chori habeant tonsuras et coronas congruentes alioquin pueri ejicientur a choro et nichilhominus tam ipsi pueri, tam Capellani et clerici chori ipso facto amictant portionem ipsos attingentem in duobus primum anniversariis sequentibus postquam ipsi vel aliquis eorum fecerit contra statutum hujusmodi ..... ipsum attingentem in eisdem anniversariis.

C. 56, f° 51.

DE NON INTRANDO TABERNAS

De n'aller boyre et manger en taverne.

§. Item Capellani non intrent tabernas causa potendi, comedendi vel commorandi ibidem.

DE NON ABSENTANDO

Ne s'absenter sans congé du chantre ou Chapitre.

§. Item unus aut plures eorum non dent licentiam uni vel pluribus eorum se absentandi nec eorum aliquis se absentet nisi petita licencia a cantore vel Capitulo et optenta.

DE NON SOLVENDO ABSENTI

Ne gaigent absens.

§. Item presentes, absenti, predicta licentia non optenta, vel expulso a choro propter delictum vel excessum suum inobediencie, nichil solvant de receptis per ipsos.

DE NON EXEUNDO CHORUM

Pour sortir du chœur.

§. Item quod capellani clerici et pueri chori exeant chorum ad mandatum cantoris, alioquin cessetur statim quousque exient et alias punientur.

DE TUMULTU

Ne causer au chœur.

§. Item non faciant tumultum nec loquantur alte in choro dum celebrantur divina.

DE SACRISTA

Plier les ornements.

§. Item sacrista ornamenta ecclesie honeste custodiat

et plicet ea semel in die qualibet qua fuerint in choro exposita, statim post horam misse.

§. Item non exeat civitatem nisi a Capitulo vel cantore petita licencia et optenta.

De distribucione plumbi

L'heure de distribuer le plomb ou marque.

§. Item distributor plumbi distribuat plumbum die qualibet, hora misse ante elevationem corporis Christi alioquin privatus sit emolumento quod uno mense solitus est habere pro officio hujusmodi exequendo.

De pena non observanti omnia premissa

Désobéissants privés d'émoluments jusques à avoir satisfait au Chapitre.

§. Item statuimus in Capitulo predicto die predicta quod ille vel illi qui non servaverit statuta predicta vel aliquod eorumdem, puniatur ultra penas predictas hoc modo videlicet : quod sunt privati emolumento quod habituri essent de anniversariis omnibus quousque satisfacione premissa, a Capitulo veniam meruerint optinere

Ego Alanus, archydiaconus Cornubie ;
Ego Herveus de Doulas, archidiaconus de Pocher interfui et consensi ;
Ego Petrus de Roma, interfui et consensi ;
Ego Guidomarus de Foresta, id. ;
Ego Yvo de Conc, id. ;
Ego Bartholomeus dictus Prepositus, interfui et consensi ;
Ego Richardus Trauado, interfui et consensi.

§. Item eodem Capitulo, juraverunt dicta die canonici presentes.

140.

INVENTAIRE DE TITRES [1]

— 15 Mai 1289. —

Anno Domini M° CC° LXXX mo nono, die sabbati ante Ascensionem Domini (2) posuimus, de quibus fit mencio in presenti cedula.

§. Littere composicionis inter ecclesiam Corisopitensem et monasterium beati Guengaloei de Landeguennoc.

§. Sentencia lata contra monasterium de Kemperele a Curia Romana pro ecclesia Corisopitensi sub manu publica et sigillo Cardinalis.

§. Item littera de festo Sancti Chorentini in ecclesia Cenomanensi.

§. Item littera composicionis ecclesie de Corle inter ecclesiam Corisopitensem et monasterium Sancte Crucis de Guengampo.

§. Littera composicionis super ecclesia de Sancto Tudino cum monasterio Rivensi.

§. Littera composicionis inter Episcopum et Capitulum Corisopitensis ex una parte et Comitem britannie ex alia ratione molendinorum et sunt duo paria.

§. Littera obligacionis a domino de Pilguelou de quadam pecunie summa.

§. Item alia littera composicionis.

§. Litteras composicionis inter ecclesiam Corisopitensem et monasterium de Landeguennec de Cappis monachorum prestandis episcopo.

§. Item littera pacis inter Capitulum Corisopitense et Theobaldum Deryani militem super terris sitis, seu jure

(1) C. 31, f° 58.

(2) L'Ascension, en 1289, était le jeudi 19 Mai. La pièce est donc du samedi précédent 15 Mai.

et possessione apud Landeguenec et in Lanheloc cum pertinenciis suis.

§. Item alia littera composicionis inter dictum monasterium de Landeguennoc et Episcopum racione officialis communis in terra abbatis.

§. Item littere de xxv solidis annuatim solvendis fabrice.

§. Item littere de fructibus ecclesiarum vacancium debitis fabrice ecclesie Corisopitensis super ecclesia de Havoc et abbate et conventu de Doulas.

§. Littera de ordinacione facta ab episcopo circa abbatem et conventum de Landeguennoc.

§. Littera sigillata sigillis archiepiscopi Turonensis et domini Pontis Abbatis super ordinacione bonorum et prebendarum Sancti Tudini.

§. Item littere Comitis quod non reclamabit jus in electione Corisopitensi.

§. Littere composicionis inter Episcopum et abbatisam Sancti Sulpicii et priorisam de loco Beate Marie super procuratione episcopi.

§. Item littere de annexione ecclesie de Germani mense episcopi.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BRÉLÈS

Avant la Révolution, Notre-Dame de Brélès était une chapelle dépendante de la paroisse de Plourin-Léon ; voici ce qu'en disait, au XVIIe siècle, le P. Cyrille Le Pennec (*Alb. le Grand*, édition Kerdanet, p. 513) :

« En Plouerin Léon, vous ne devez manquer de rencontrer, à la sortie de la paroisse de Plouearzel, la belle chapelle de Brellez, lieu de grande dévotion et en si bon ordre qu'autre qui sera dans ce diocèse ; mais ce qui le signale d'avantage et qui le rend plus recommendable sont les grandes faveurs que Dieu verse abondamment sur plusieurs bonnes personnes qui la fréquentent journellement, par l'entremise et intercession de la très digne Vierge ; c'est ce qui encourage plus le peuple d'y aborder et les habitans des ports de mer et havres circonvoisins. Son embellissement doit beaucoup à la vigilance de vénérable et discrette personne maistre Jean Meur (1) nouvel-

(1) Jean Le Meur dont il est ici question fut gouverneur de Notre-Dame de Brélès, de 1608 à 1634.

lement décédé, prestre d'une vie fort exemplaire et irréprochable. Cette chapelle dépend de la seigneurie de Gouezbian. »

Les seigneurs fondateurs de Brélez étaient les Kergroadez, S^grs de Gouezbian, qui avaient droit de présenter le chapelain gouverneur. Ils avaient également leur tombeau dans le chœur.

En 1522, Guillaume de Keroullas, chanoine de Tréguier, fonda une chapellenie « à être desservie sur l'autel de Saint-Laurent et Saint-Fiacre, côté de l'Évangile ». Ce chanoine fut enterré dans cette chapelle.

Trois autres chapelles existaient dans l'église de Brélès : l'une dédiée à Saint-Jean, au transept Nord, appartenait aux seigneurs de Belair ; les deux autres appartenaient aux seigneurs de Brescanvel.

« Le gouvernement de Brélès restoit dépendant de Plourin et l'on n'y faisait aucun baptême, mariage ni enterrement sans le consentement du Recteur qui nommait à cet effet un prêtre dit Curé de Brélès. On conserve encore des registres spéciaux pour Brélès de 1599, 1634 1660 ; mais à partir de 1697, il ne dut plus y avoir qu'un seul registre pour Plourin et Brélès. » (Notes de M. l'abbé Banabès en 1864.)

L'église actuelle de Brélès est dépourvue de tout style et semble remonter seulement au XVIIIe siècle. Les autels et les statues qui s'y trouvent sont de date récente.

A l'entrée du cimetière, au-dessus de deux lourds piliers, on a placé, en guise d'arc de triomphe, une jolie arcade en Kersanton du XVe siècle, décorée de redents trilobés, découpés à jour, dans le genre de ce qui existe au porche de l'évêque Alain de la Rue, à l'église du Folgoat, et au porche Nord du Creisker, à Saint-Pol-de-Léon.

Une petite croix sculptée, avec fleurons feuillagés, surmonte cette arcade.

Les anciennes chapelles se trouvant sur le territoire de Brélès sont celles des châteaux de Brescanvel, de Bélair, de Kergroadez ou Roquelaure et la chapelle Saint-Ambroise ; actuellement, elles sont toutes en ruine.

Curés Gouverneurs de Brélès

1524. Jean Trébaol, nommé chapelain de la chapellenie, fondée par le chanoine Guillaume de Keroullas. La nomination est faite par les héritiers du chanoine Tanguy de Keroullas et Jean de Keroullas, S^er^ de Coatquennec.

1608-1634. Jean Le Meur, dont il est question plus haut. Il fonda en 1619 une messe de *Beata* et laissa par testament son calice à la chapelle (Arch. dép., R. B. 1333).

En 1634, Me Guillaume Tréguier établit à Brélès les fonts baptismaux pour les enfants de ce quartier, et le premier enfant baptisé par Jean Le Meur fut Claudine Le Roux de Brescanvel, fille de Guillaume Le Roux de Brescanvel et de Marie de Parcevaux (Banabès).

En 1642, Isabeau du Beaudiez, veuve de François Kerengar, seigneur de Belair et Roudouziel, présente François Raoul, prêtre, à la chapellenie desservie en la chapelle de Saint-Jean à Brélès, vacante par le décès de Bernard Lestideau (r. B. 1333).

La même année, Rolland de Poulpiquet, archidiacre d'Ach, nomme Yves Kerdelan prêtre de Plourin, à la chapellenie fondée en 1621 par Françoise de Keroullas sur l'autel Saint-Laurent, vacante par la mort de Prigent Leaustic, sur la présentation d'écuyer Prigent Keroulas, Sr du Cribinec, Penanros et Kergoat.

1683-1711. François Kerebel, devint recteur de Guilers.

1722-1730. Louis Tourmen.

1730-1760. Joseph-Marie Belingant, recteur de Plourin-Tréguier, desservait le gouvernement de Brélès par M. Yves Perrot.

1763-1791. Louis Tourmen, originaire de Plourin-Tréguier; son titre clérical de 60 livres lui fut fourni par Messire Hyacinthe Morel, chevalier Sgr de Roch-Lédan, de la même paroisse (Banabès). Voici en quels termes Louis Tourmen explique sa nomination comme gouverneur de Brélès, dans une supplique adressée à « Messieurs de la Chambre ecclésiastique de l'Évêché de Léon » ; cette supplique, citée sans date par M. Banabès, doit être de 1786, époque à laquelle une enquête fut faite sur l'état des bénéfices du diocèse.

« Supplie humblement Messire Louis Tourmen, prêtre gouverneur de la chapelle de N.-D. de Brelesse en la paroisse de Plourin, disant qu'après la mort de Mr l'abbé de Bellingant, titulaire des chapellenies de Bellair et de N.-D. de Brelesse, ces deux chapellenies réunies sur une même tête furent divisées et présentées à deux différents sujets comme dépendantes de deux collateurs, le gouvernement de Brelesse dépendant de Madame la marquise de Honehin de Kergroadez comtesse de St Valérien, et la chapellenie de Bellair, de M. le marquis du Lescoet Barbier. La première fut présentée à M. l'abbé Le Dal de Tromelin, qui s'en démit aux mains de Mme la marquise de Honehin, la deuxième à M. l'abbé de Lescoet, comte de Lyon, qui la possède et la fait desservir par un chapelain. Le suppliant a été nommé chapelain sur la demande de M. de Tromelin, mais ne possédant qu'un seul des deux bénéfices, il ne doit pas être imposé au même taux que M. Bellingant, qui les possédait tous les deux ».

Au Concordat, Notre-Dame de Brélès fut érigée en pa-

roisse, et le premier recteur, de 1802 à 1824, fut Jean Morel, né à Landunvez, le 28 Juin 1754, prêtre depuis 1783. Il fut d'abord chapelain de la collégiale de Saint-Charles, en Plourin, prêta serment, fut élu curé constitutionnel de Ploumoguer en 1791, joua un vilain rôle pendant la Révolution, aussi fut-il tenu à distance par ses confrères et mal vu de ses paroissiens après le Concordat, d'autant plus qu'il fit sa rétractation formelle du schisme très tard, en 1822 ; il écrivait, le 15 Novembre de cette année à Mgr Dombideau : « J'ai eu l'honneur de vous envoyer une copie de ma rétractation ainsi que de ma profession de foi, je l'ai faite en chaire (et cependant mes confrères continuent à se refuser de venir à mes pardons) ; je connais plusieurs ecclésiastiques qui n'ont fait aucune rétractation dans la Cornouaille et qui voient leurs confrères ».

Les successeurs de M. Morel ont été :

Recteurs de Brélès

1825-1837. Jean-Louis Tanguy, de Garlan.
1837-1872. François-Marie Bervas, de Gouesnou.
1872-1885. Nicolas Laris, de Saint-Pol-de-Léon.
1885-1890. Amédée Salaün, de Porspoder.
1890-1903. Paul Miniou, d'Ouessant.
1903. Gabriel-Marie Saliou.

Vicaires depuis 1868

1868-1869. Jean-Daniel Courté, de Ploaré.
1869-1870. Gabriel Breton, de Lampaul-Guimiliau.
1870-1872. Jean-Marie Piolot, de Plouénan.
1872-1883. Jean-Louis Saout, de Saint-Pol-de-Léon.
1883-1883. Jean Quiniou, de Cast.

1883-1890. Jean-Marie Kerivin, de Plouvorn.
1890-1894. Pierre Tanguy, de Henvic.
1894-1895. Eugène Pichon, du diocèse de Luçon.
1895-1901. Yves-Corentin Quéau.
1901. Casimir Déniel.

Prêtres originaires de Brélès

MM.

1. — Lannuzel, Pierre-François, ordonné le 23 Mai 1812.
2. — Chuiton, Jean-Marie, ordonné le 22 Mars 1817.
3. — Allançon, Mathias, ordonné le 22 Mars 1817.
4. — Allançon, François, ordonné le 18 Mars 1820.
5. — Larvor, François-Marie, ordonné le 12 Août 1866, actuellement recteur de Santec depuis 1902.
6. — Salaün, Mathieu, ordonné le 10 Août 1875, mort vicaire à Audierne en 1895.

***

Dans la paroisse de Brélès se trouvent les ruines du beau château de Kergroadez ou de Roquelaure. « On raconte que le marquis de Kergroadez, en 1625, ayant trouvé Michel Le Nobletz malade et mal logé au Conquet, le pria de venir à son château ; le saint l'avertit qu'il ne garderait pas longtemps ce riche palais dans lequel il mettait toute sa complaisance, et la mort du marquis suivit de près la prophétie. Le château fut construit de 1602 à 1613 ; on lisait sur la porte principale cette inscription : SI . NON . IN . TIMORE . DN̄I . TENVERIS . TE . INSTANTER . CITO . SVBVERTETVR . DOMVS . TVA » (1).

Au château de Belair, qui appartenait au moment de la

(1) Voir *Bulletin Académique*, Brest, 1861.

Révolution à la famille de Claisrambault *(de chêne à un arbre arraché de sinople)*, se voit encore au premier étage une belle cheminée de la Renaissance avec sculptures peintes, reproduite dans le *Bulletin de la Société Académique de Brest*, en 1861.

Le *Castel Mériadec*, sur le bord d'un ruisseau qui se jette dans l'Aber, et fondé, nous dit Ogée, en 357, par le fabuleux Conan Mériadec, a été détruit, et les dernières pierres ont servi, en 1830, à la construction du moulin voisin.

Familles nobles de Brélès

Le Borgne, Sgr de Kéroulas. *D'azur à trois huchets d'or liés et virolés de même ;* devise : *attendant mieux* et *tout ou rien.*

Carn, Sgr de la Motte. *D'or à trois chevrons de gueules.*

Keranguen, Sgr de Belair. *D'argent à 3 tourteaux de gueules ;* devise : *Laca evez.*

Kerangars, Sgr de Belair. *D'azur au croissant d'argent ;* devise : *Tout en croissant.*

Kerlean, Sgr de Kerverien. *Fascé ondé d'or et d'azur de six pièces.*

Keroulas, Sgr du dit lieu. *Fascé de six pièces d'argent et d'azur ;* devise : *En Dieu mon cœur.*

Poulpiquet, Sgr de Brescanvel, en Brélès. *D'azur à 3 pallerons d'argent becquées et membrées de gueules ;* devise : *De peu assez.*

Rospiec, Sgr de Brendelvouez. *D'azur à la croix d'or cantonnée de 4 merlettes de même ;* devise : *Fidei et amoris.*

Kergroadez. *Fascé de six pièces d'argent et de sable ;* devise : *En bon espoir.*

MONUMENTS ANCIENS

Le beau menhir de Kergadiou.

M. Banabès nous dit qu'on a trouvé « en 1840 à la ferme de Kerelegou (village des Ossements), quantité d'urnes funéraires qui furent dérobées dans la nuit qui suivit la découverte ».

BRENNILIS

Ancienne trève de Loqueffret, sous le vocable de Notre-Dame-Brennilis, érigée en succursale le 9 Juin 1849 et en commune le 5 Avril 1884. Voici la note donnée en 1856 par le recteur, M. Combot, sur son église paroissiale et la chapelle Saint-Avit.

« L'église paroissiale est consacrée à la Sainte-Vierge, sous le vocable de Notre-Dame de Breac'h-Élé, ou confluent de l'Élé, parce que l'église se trouve près l'endroit où la rivière Élé, qui prend sa source dans le marais de ce nom, reçoit les eaux d'une autre rivière qui vient des montagnes D'arré ; c'est là du moins une explication qui m'a parue plausible.

« La tradition populaire attribue la fondation de l'église aux seigneurs du château en ruine de Kerannou, à 4 kilomètres de Brennilis. Elle leur attribue également les belles verrières du haut de la nef et des bas-côtés ; les armes de cette famille s'y trouvent reproduites en quatre ou cinq endroits.

« Le premier lundi de Mai, tous les habitants de la

paroisse, grands et petits, viennent faire une visite à Notre-Dame de Brennilis, depuis 4 heures du matin jusqu'à 8 ou 9 heures du soir, plusieurs font en marchant ou à genoux le tour à l'intérieur ou à l'extérieur de l'église. Cet usage date, dit-on, de temps immémorial ; quelque soin que j'aie pris pour en connaître l'origine, personne n'a pu me renseigner. »

Le bourg de Brennilis est situé comme au milieu d'un pays désert, et l'on est tout surpris d'y rencontrer une église monumentale renfermant de nombreuses œuvres artistiques.

A la façade Ouest, est une belle porte double avec trumeau central, ayant tous les caractères de la fin du xve siècle. Le clocher a également le style de cette époque. Dans le pourtour extérieur, on trouve plusieurs jolis détails de la fin de la période gothique.

Ce qui sert à dater cette église, c'est l'inscription qui est gravée à l'intérieur, près du maître-autel, au coin de l'Épître : *Yves . Toux . procureur . lan mil CCCC IIII XX cinq (1485) commencement . de . cette . chapelle.*

Le retable du maître-autel est composé de panneaux anciens, ayant conservé leur peinture primitive.

1. — *Annonciation :* La Sainte-Vierge, agenouillée sur un prie-Dieu, est toute troublée de la salutation de l'ange et se détourne pour lever vers celui-ci des yeux presque effrayés. L'ange Gabriel apparaît dans une nuée traitée à la façon du Moyen-Age ; d'une main il tient un sceptre et de l'autre une banderole très déliée qui fait plusieurs enroulements et sur laquelle on lit : *Ave Maria Dominus tecum.* Dans un angle du haut, on voit le Saint-Esprit.

2. — *Visitation :* La Sainte-Vierge, la tête découverte et sans voile, entre chez sa cousine Élisabeth qui s'agenouille devant elle. Derrière celle-ci s'avance Zacharie, dont la tête est coiffée d'un capuchon pointu.

3. — *Nativité :* L'Enfant-Jésus est étendu dans la mangeoire, sur un peu de paille. La Sainte-Vierge et saint Joseph sont agenouillés devant lui ; entre eux se trouve un petit ange en adoration. A l'arrière-plan, on voit le bœuf et l'âne. Comme théâtre de cette scène, ce n'est pas la grotte qui est figurée, mais les ruines de l'ancien palais de David.

4. — *L'Ange apparaît aux bergers :* L'ange est debout au milieu d'un nuage ; il tient une banderole portant ces mots : *Gloria in excelsis Deo.* Autour de lui, pour indiquer la troupe angélique, on a placé des têtes de chérubins. Deux bergers dorment sur la montagne, un troisième se réveille.

5. — *Adoration des Mages :* La Sainte-Vierge, assise, tient l'Enfant sur ses genoux, pour le présenter aux adorations des princes de l'Orient. Saint Joseph, tête découverte, est debout derrière elle. Le premier Mage, ayant déposé sa couronne, est agenouillé devant l'Enfant-Jésus. Il est accompagné d'un page ou jeune serviteur. Les deux autres rois, couronne en tête, sont debout et tiennent en main les présents qu'ils vont offrir à leur tour.

6. — *Circoncision :* Un vieillard, peut-être de la tribu sacerdotale, tient l'Enfant-Jésus au-dessus d'une table. La Sainte-Vierge est agenouillée, saint Joseph est debout ; deux personnages, semblant être des lévites, se tiennent là comme assesseurs.

7. — *Assomption :* C'est le panneau qui sert de porte au tabernacle. La Sainte-Vierge, debout sur un nuage, est entourée de quatre anges vêtus de longues robes, qui la touchent à peine, pour la faire monter au ciel. Les deux anges du haut déposent une couronne sur sa tête. Outre ces anges, on voit encore six ou sept têtes de chérubins.

Ces bas-reliefs sont séparés par six statuettes couronnées de dais à découpures flamboyantes. On peut recon-

naître saint Roch, saint Jean l'Évangéliste, saint Jacques le Majeur et saint Paul, apôtre ; les deux derniers saints sont plus difficiles à déterminer.

A l'autel du bas-côté Sud sont des bas-reliefs représentant les douze Sibylles. Ces statuettes, avec leurs niches d'encadrement, semblent appartenir à la période de transition entre le Gothique et la Renaissance. Comme les différents auteurs ne s'accordent pas pour l'identification de ces douze prophétesses païennes, je les cite seulement en indiquant les attributs qu'elles tiennent et qui sont à peu près les mêmes que ceux que l'on trouve à Saint-Herbot, Lampaul-Guimiliau, Pleyben et La Martyre : 1. Clous de la Passion ; — 2. Croix de résurrection, avec banderole ; — 3. Berceau ; — 4. Glaive ; — 5. Bouquet de lis ; — 6. Couronne d'épines ; — 7. Gantelet ; — 8. Sceptre et liens ou fouet ; — 9. Corne ; — 10. Croix de Passion ; — 11. Pomme ; — 12. Lanterne et serpent.

Cette église renferme un bon nombre de statues anciennes, dont quelques-unes fort remarquables : Au coin de l'Épître est la statue très belle de la sainte patronne, portant cette inscription : *Notre-Dame de Bréac Ellis.* Elle pose les pieds sur le croissant de la lune, et au-dessous se trouve le buste d'Ève, tenant la pomme fatale, ou le démon représenté avec un buste de femme.

Cette statue est abritée dans une niche à volets dont les panneaux représentent en peinture :

1. — *L'Annonciation.*

2. — *Sainte Geneviève,* tenant en main un cierge qu'un démon veut éteindre au moyen d'un grand soufflet et qu'un ange rallume avec une bougie.

3. — *Sainte Apolline,* tenant une de ses dents au bout de tenailles.

Les autres statues sont : saint Sébastien, d'une admirable beauté, comme anatomie et comme expression ; —

Ecce-Homo ; — saint François d'Assise ; — saint Yves entre le riche et le pauvre ; — sainte Anne ; — saint Divy ; — saint Hervé, foulant un loup qui a plutôt l'air d'un lion ; — sainte Barbe ; — saint Jean-Baptiste ; — un saint franciscain, tenant un calice, comme à La Roche et à Bodilis ; il porte ici le nom de saint Fidel, mais ce doit être saint Pascal-Baylon.

Au bas des collatéraux sont des clôtures en bois, composées de pilastres carrés et de balustres tournés, avec chapiteaux à feuillages. Au-dessus règne une frise contenant des médaillons ronds sur lesquels se détachent de jolis bustes élégants, en style François Ier ou Henri II. Entre ces médaillons sont des statuettes parmi lesquelles on peut reconnaître sainte Catherine, sainte Marguerite et sainte Barbe persécutée par son père.

Aux deux angles de l'abside, sous les statues de Notre-Dame et de sainte Anne, sont des armoires formant piédestaux. Les vantaux sont composés de panneaux Renaissance dont quelques-uns sont d'une ornementation feuillagée très intéressante, d'autres contiennent de petits génies païens jouant de divers instruments de musique, ou des têtes saillantes semblables à celles qu'on trouve aux bénitiers des porches de Guimiliau, Landivisiau et Landerneau.

Vitraux

Les trois fenêtres de l'abside sont garnies de vitraux peints. Le vitrail qui est au-dessus de l'autel Nord n'est pas complet, il renferme les trois panneaux suivants : sainte Anne, portant dans son sein, ou plutôt sur son sein la petite Sainte-Vierge nue, debout, les mains jointes, entourée d'une gloire rayonnante, avec cette inscription :

Saincte Conception

Cette représentation est analogue à celle qui se trouve en statue au n° 32 de la Grand'Rue à Morlaix. Les deux autres panneaux représentent saint Christophe et un saint moine.

Une singulière inscription donne le nom du donateur : *No. de Bezyen Prestre de Pleyben o faict vitrare istas fenestras.*

La maîtresse-vitre, dont les soufflets forment un dessin de trois fleurs de lis, contient huit scènes dont l'ordre a été bouleversé, et qu'il faut rétablir ainsi :

Présentation de la Sainte-Vierge au Temple ; — son Mariage ; — Annonciation ; — Visitation ; — Nativité de l'Enfant-Jésus ; — Circoncision ; — Adoration des Mages ; — Fuite en Egypte.

Le troisième vitrail, au-dessus de l'autel Sud, a trois sujets : Notre-Seigneur sortant du tombeau ; — saint Michel ; — saint Roch.

Voici, d'après M. Louis Le Guennec, les armoiries que l'on trouve dans ces vitraux et dans d'autres parties de l'église :

Maîtresse-vitre :

1. *D'argent à 3 jumelles de gueules, au franc canton d'or au lion de sable*, qui est Berrien ;

2. *Mi-parti d'un burelé d'argent et de gueules de 10 pièces*, qui est Quélen-Vieux-Chastel et *d'or à trois fasces de gueules*, qui est du Chastel (Yvon de Quélen, seigneur du Vieux-Chastel, épouse, vers 1450, Jeanne du Chastel.) ;

3. Mi-parti de Berrien et *de gueules à trois épées d'argent en bande*, qui est Coatanezre, fondu dans Berrien, puis Quélen-Vieux-Chastel ;

4. *D'azur à trois besans d'or*, parti *de gueules à la fasce d'or ;*

5. Mi-parti de Berrien et *d'azur à la croix d'or*, qui est Lezongar (Yvon de Berrien épouse, en 1443, Jeanne de Lézongar.) ;

6. Mi-parti de Quélen et de Berrien (Louise de Berrien, dame de Coatanezre et de Kerdudal, épouse, vers 1500, Olivier de Quélen, baron du Vieux-Chastel.) ;

7. Mi-parti de Berrien et *d'azur au lion d'argent*, qui est du Juch (Henry de Berrien, homme d'armes dans une montre de 1481, épouse Louise du Juch, père et mère de la précédente.) ;

8. Mi-parti de Berrien et de.....

Dans la fenêtre située à droite du maître-autel :

1. Quélen ; — 2. Berrien ; — 3. *d'argent fretté d'azur*, qui est Goazmoal ou Guicaznou.

Dans la fenêtre du transept de droite : mi-parti de Berrien et de Lézongar.

Première fenêtre de la nef, à droite : mi-parti de France et de Bretagne.

Fenêtre à gauche du maître-autel : écusson de Berrien plein.

Fenêtre du transept de gauche : Berrien.

Au haut du portail, sous le clocher : de Quélen plein.

Sur la sacristie, mi-parti de Quélen et *de trois merlettes accompagnées en chef de trois étoiles*, qui est... ?

Au pignon Est, au-dessus de la maîtresse-vitre : Quélen.

Sur la croix du cimetière : Quélen.

L'église de Brennilis possède une belle croix de procession, en argent, datée de 1650. Elle est ornée à son sommet et aux extrémités des croisillons, de grosses boules à godrons, avec dépression dans le milieu, en forme d'équateur. Le grand nœud du pied se compose d'un double étage de niches séparées par des contreforts et contenant des statuettes d'apôtres et d'autres saints, le tout couronné par un dôme à imbrications. De chaque côté de Notre-Seigneur crucifié sont la Sainte-Vierge et saint Jean, portés sur des consoles en volutes. A chacun des bras en croisillons est suspendue une clochette.

Chapelle de Saint-Avit, David ou Divy.

Elle dépendait autrefois du manoir de Kerannou. Elle est actuellement en ruine. On y remarquait encore, en 1869, deux fenêtres gothiques et deux tables en pierre. Le pardon de Saint-Avit est encore célébré, tous les ans, à l'église paroissiale.

Il existe près de la chapelle une fontaine qui a été autrefois l'objet de certaines pratiques superstitieuses : le premier jour de Mai, on y portait les enfants malades de la paroisse et des paroisses voisines, on les plongeait dans cette fontaine, on y jetait leur linge ; s'il surnageait, c'était signe de retour à la santé, si non c'était signe de mort. Ces immersions d'enfants et de linge ont totalement cessé à Brennilis (note de M. Combot, recteur, 1856).

En 1653, les seigneurs du Rusquec, héritiers des Keraznou, rendaient aveu au Roi, en ces termes, pour ses droits en Brennilis.

« Dict et affirme le dit Sr Advouant avoir droit et privileige de foires au nombre de quatre a estre tenues au bourg de Brennilis le 1er mardi subsequant le dimanche de Quasimodo, au jour et feste de St Julien, au jour et feste de St Jacques le Grand, et le jour et feste de N.-D. en Décembre, desquelles foires il a droit et coustume qu'il afferme environ 20 sols monnaye par an.

« Comme aussi a droit de juridiction contentieuse haulte, moyenne et basse à la faire exercer par sénéchal, bailly et lieutenant en la ville de Huelgoat ou ailleurs que bon lui semblera sous le ressort du dit Kerasnou, fors l'un de ses generaux plaids qui se tient une fois l'an, le mardi après Quasimodo, jour de foire au bourg de Brennilis.

« Aussi est fondateur après le Roy (à cause de la sei-

gneurie de Keraznou) de l'église et bourg de N.-D. de Brennilis etant en la dite paroisse de Locqueffret fondés par ses prédécesseurs en leurs terres. Les issues et dépendances de la dite chapelle lui appartiennent, et à cause de ce le Recteur de la dite paroisse et le gouverneur d'icelle chapelle luy debvoir annuellement a chacun jour et feste de Nostre-Dame au mois de Septembre de chef rente une paire de gants rouges à lui estre rendue ou à ses commis ou recepveurs au prosne de la grand messe que se celebre annuellement au dit jour en la dite chapelle, et le logeix et maison couverte d'ardoise, ses maison a four, escuries, cour et jardin situés pres la dite chapelle estre et est au dit seigneur declarant lors et à la fois que lui plaira y loger.

« Comme aussi il a droit d'élection de gouverneur ou fabrique de la dite chapelle et d'audition des comptes et de voix à l'employe des oblations et revenus d'icelle chapelle pour son ornement et édification, en laquelle sont les armes et intersignes de noblesse de la dite seigneurie de Keraznou en la maîtresse vitre et aultre et en bosse en pierre de taille aux pignons et autres endroits de la dite chapelle, comme fondateurs.

« Davantage advoue qu'aux limites et voisinée de la chapelle de Brennilis avoir pilliers de boy à planter en terre armoyés des armes en bosse de la maison de Keraznou lesquels pilliers sont garnis de leurs colliers et carquants de fer. »

***

En 1878, M. de Kerret fit don à la Société Archéologique du Finistère d'une allée couverte (1) située tout près

(1) *Bulletin*, VI, p. 118.

du bourg de Brennilis, et en grande partie couverte d'un tumulus.

M. l'abbé Abgrall signale la tombe du géant à Brennilis ; c'est un dolmen qui porte en breton le nom de Bez-Guevrel, la tombe de Gargantua ; cette sépulture a des dimensions considérables, mais le géant était si grand qu'il a fallu le plier en neuf pour l'y renfermer (1).

Recteurs de Brennilis

1849-1854. François Marec, de Saint-Pol-de-Léon.
1854-1856. Hervé Combot, de Saint-Pol-de-Léon.
1856-1860. Laurent Baron, de Comanna.
1860-1891. Jean Castrec, de Ploaré.
1891-1901. Méven André, de Guilligomarc'h.
1901. Jean Cloarec, de Plouguerneau.

BREST

Nous renvoyons, pour l'histoire de Brest, aux travaux de M. Le Vot, des annotateurs d'Ogée et aux documents publiés dans l'*Écho paroissial* de Brest, nous bornant à donner quelques dates précises sur l'établissement des diverses communautés religieuses, et quelques renseignements sur le personnel ecclésiastique.

(1) *Bulletin Soc. Archéol.*, XVII, p. 71.

Château de Brest.

Dès que le vieux château de Brest, construit par les Romains, a été occupé par une garnison chrétienne, un service religieux y a été établi ; une chapelle dédiée à Notre-Dame existait dès le XIe siècle, et devint la première paroisse de Brest, car au commencement du XVIe siècle, 1537 (*Écho paroissial,* nº 418), elle s'intitule « église parrochiale de Notre-Dame de Brest ». Voici comment en parle le R. P. Cyrille Le Pennec dans sa notice sur les chapelles de Notre-Dame : « Dans la dite citadelle ou fort, il y a une belle église qui est la priorale (1), dédiée à l'honneur de la Ste Vierge, elle est sans contredit merveilleusement dévote et ornée de très rares tableaux et peintures et meublée de très beaux ornements et argenterie nécessaires pour le divin service qui s'y fait avec splendeur et dévotion. On peut y remarquer beaucoup de magnifiques marques de la piété signalée vers la reyne du ciel de nos anciens princes et ducs de Bretagne et de plusieurs seigneurs et gouverneurs de la place, entre lesquels ma plume ne doit pas taire les noms glorieux de feu Messire René de Rieux, seigneur de Sourdeach, marquis d'Oixant, chevalier de l'ordre du St Esprit, et de Messire Charles de Cambout, baron de Pontchasteau et de la Roche-Bernard, marquis de Coalin, aussy chevalier de l'ordre du St Esprit, commandant à présent dans la place. Ces deux illustres seigneurs ont magnifiquement orné cette chapelle, reconnaissant la B. Vierge pour la protectrice de ce fort ».

Cette chapelle fut interdite par autorité apostolique, en

(1) Notre-Dame du Château était donc parrochiale et priorale, et dépendait probablement, comme l'église des Sept-Saints, du monastère de Saint-Mathieu fin de terre.

1625, parce que Mgr de Rieux, évêque de Léon, fils du Gouverneur, y avait reçu, le 20 Avril 1624, les vœux des religieuses Carmélites, rebelles au Saint-Siège, qui, après s'être établies à Morlaix, diocèse de Tréguier, étaient venues se mettre sous la protection de l'Évêque de Léon. Mais sous la menace d'interdiction, les religieuses Carmélites quittèrent le Château de Brest et se retirèrent en Flandre.

C'est cette chapelle qui servit aux prêtres fidèles, lors de leur détention au Château, pendant la Révolution, notamment du mois de Décembre 1791 au mois d'Août 1792, époque où soixante-douze d'entre eux furent déportés en Espagne (voir *Documents*).

Sept-Saints.

Cette église fut construite vers le xve siècle, probablement comme annexe à l'église parrochiale et priorale du Château, et finit par hériter exclusivement du service paroissial et du titre de prieuré dépendant du monastère de Saint-Mathieu fin de terre. M. Le Vot pense que son vocable des Sept-Saints ne lui venait pas du patronage des Sept Saints de Bretagne, mais des sept enfants martyrs, fils de sainte Félicité, car la fête patronale avait lieu le 10 Juillet, fête de sainte Félicité, et un tableau représentait le martyre des sept enfants de cette Sainte, tableau de Bonnieu et conservé encore à Saint-Louis, ce n'est pourtant pas là une preuve très convaincante, car il est à remarquer que, dans la chapelle de Locmaria-an-Hent, à Saint-Yvi, où le culte des Sept Saints de Bretagne ne semble pas douteux, se trouve également un tableau représentant le martyre des sept enfants de sainte Félicité, et

M. Trévédy, dans son étude sur le culte des Sept Saints de Bretagne, a démontré que la substitution du culte des saints martyrs à celui des saints évêques a eu lieu au XVIe siècle.

Le service paroissial de la ville de Brest se fit en l'église des Sept-Saints jusqu'à la construction de l'église de Saint-Louis. La trève de Saint-Marc dépendait des Sept-Saints et s'appelait *Tre-Nivez* ou *Trève-Neuve*.

En 1682, du consentement de Lucas Lestobec, maire de Brest, fut fondée dans l'église des Sept-Saints la confrérie des Bouchers ; ils devaient y assister à une messe matinale, le dimanche à 5 heures en été, à 6 heures en hiver. Voici les noms des membres fondateurs :

François Le Gallou, Yves Gourmelon, Jacques Colleau, Olivier Luel, Paul Le Joncour, Jean Nédélec, François Derrien, François Horhoré, Alain Le Rousic, Jacques Campion, demeurant tant à Brest qu'à Recouvrance, et Jean Monot et Yvon Goumezon, de Lambézellec, tous maîtres bouchers.

Prieurs des Sept-Saints

1616. Charles Fleury.
1657-1665. François Coroller, sacriste du Folgoët.
1689. M. du Coëtlogon, recteur de Crozon.
1689. Jacques Laisné, O. S. B.
1703. Bernard Meudec.
1707. Jean-Baptiste Le Hoardineau, prieur de Sainte-Croix de Quimperlé.
1713. Antoine Teilhac, de l'abbaye de Grasse.
1723. Michel Lallouer.
1723-1741. Yves-Joseph de Kerret, recteur de Brest.
1741-1773. Jean-Gabriel Perrot.
1773. Esprit Prudhomme.

Le prieuré des Sept-Saints fut uni à la paroisse de Saint-Louis de Brest dès Septembre 1766.

VICAIRES DES SEPT-SAINTS

1616. Goulven Lestobec.
1653. Pierre Deploué.
1657. Charles Cholennec.
1678. N. Roignant, qui devient recteur de Brest en 1686.

Saint-Louis.

« En 1681 (1), l'église des Sept-Saints étant insuffisante pour le service paroissial de la ville, on songea à construire une nouvelle église dans un endroit désigné par M. Vauban, en vue de la rade, à l'entrée du port, sur la place Keravel. Les travaux furent commencés et les murs s'élevaient de terre de 7 à 8 pieds, lorsque les Pères Jésuites, chargés de la direction du Séminaire des Aumôniers de Marine en 1685, sollicitèrent et obtinrent de Mgr de Léon l'union de la Cure de Brest au Séminaire. L'ordonnance, rendue le 25 Juin 1688, réservait les droits de l'abbé Roignant, recteur des Sept-Saints ; l'union ne devait être définitive qu'à sa mort. Cependant, en prévision de cette décision, et pour rendre dans l'avenir plus facile le service du Séminaire et de la paroisse, on démolit ce qui avait été construit à Keravel, et on jeta les fondations de la nouvelle église auprès des bâtiments du Séminaire de la Marine. Mgr de Léon en posa la première

(1) Mémoire de l'Évêque du Léon. — Voir l'établissement des Jésuites à Brest, par le P. Carayon.

pierre le 1er Mars 1688. Cette première pierre portait l'inscription suivante : *Sanctis Ludovico et Xaverio, Ludovicus Magnus parochialem hanc ecclesiam consecratam voluit, ac Patribus Soc. Jesu regendam, una cum eleemosynariis Seminarii Brestensis, commisit illustrissimus Episcopus et Comes Sti Pauli. D. D. de la Brousse. Regni administro marchione de Seignelay. Rei Maritimæ D. des Clouzeaux, totum opus dirigente Architecta D. Garangeau.*

« L'église de Saint-Louis fut bénite, le 29 Octobre 1702, par Mgr de la Bourdonnaye, qui officia pontificalement, le 1er Novembre. Le Sr Roignant y transféra le service paroissial, et les habitants protestèrent contre l'union future de la Cure au Séminaire. Les Jésuites se désistèrent de cette union qui leur avait été accordée, mais un arrêt du 29 Novembre 1703 maintint les Pères Jésuites dans la possession de l'église St Louis. Le Curé était pourtant autorisé à en jouir jusqu'à la construction d'une autre église spéciale pour la paroisse. En attendant, le maître-autel était à la disposition des Pères jusqu'à 10 heures ; à partir de cette heure, il servait aux offices de la paroisse. Cependant en 1740, l'église paroissiale n'était pas encore bâtie, et pour mettre un terme à un état de chose qui entraînait des conflits continuels, le R. P. de Kerret, recteur du Séminaire de la Marine, offrit de céder entièrement l'église de Saint-Louis à la paroisse, moyennant une somme de 50,000 livres qui servirait à construire une église pour le service du Séminaire. C'est alors que fut bâtie la chapelle actuelle de la Marine. »

Il est bon de signaler dans l'église de Saint-Louis les quatre colonnes en marbre ripolin qui, d'après Cambry, proviennent d'un temple de *Leiptis magna*, ville découverte sur la côte d'Afrique. Elles auraient été enlevées et transportées par M. de Seignelay.

***

En 1685, une partie des terrains de Lambézellec ayant été enclavée dans la nouvelle enceinte des murs de Brest, un accord intervint entre M. Roignant, recteur de Brest, et M. Mathieu de Kerret, recteur de Lambézellec, pour régler les droits respectifs des deux pasteurs, et Mgr de la Brosse, évêque de Léon, consacra cet accord par une ordonnance unissant à Brest la partie de Lambézellec comprise dans les remparts. Voici le texte de cette ordonnance, datée du 16 Janvier 1686 (1) :

« Nous avons uni et incorporé, unissons et incorporons à perpétuité à la paroisse de Brest toute et telle partie de la paroisse de Lambézellec qui se trouve renfermée dans la nouvelle enceinte des murailles du dit Brest, pour ne faire à l'avenir qu'une seule et même paroisse, et en conséquence nous avons supprimé le titre du vicariat du dit Brest et avons érigé et érigeons la dite paroisse en rectorie et pour dédommager les Recteurs de Lambézellec de la perte qu'ils pourraient souffrir par la présente union, nous ordonnons que les Recteurs de Brest leur payeront tous les ans la somme de 200 livres sur le plus clair des revenus certains de la dite paroisse, présents et futurs; sçavoir cent livres à Noël et cent livres à la S. Jean, le premier paiement commençant au premier des dits termes qui échoira après que la présente union aura été publiée et enregistrée dans la juridiction royale de Brest. Le tout sauf notre droit. Donné à St Paul, le 18 Janvier 1686.

« PIERRE, *évêque de Léon.* »

Pendant les vingt ans qui suivirent, de 1686 à 1706, les

(1) Archives de l'Évêché.

conventions consacrées par cette ordonnance furent fidèlement observées par MM. Roignant et de Kerret.

« En 1706, mourut Mathieu de Kerret, recteur de Lambézellec ; Yves de Kerret (son neveu) le remplaça en cette qualité et vécut jusqu'en 1710 dans la plus parfaite union avec M. Roignant, recteur de Brest, lequel mourut cette année (1710). La paroisse de Brest vacante en Cour de Rome fut donnée à Yves de Kerret, mais à la prise de possession il y eut des opposants qui l'obligèrent de recourir à la voie de défense, et cette longue procédure le mit dans le cas de jouir des deux paroisses jusqu'en 1741, que Yves de Kerret se démit purement et simplement de la paroisse de Lambézellec entre les mains de Mgr de la Bourdonnaye, évêque de Léon, qui en pourvut M. de Mouden.

« Le même jour, M. de Kerret se démit également de la paroisse de Brest, de laquelle fut pourvu M. du Menmeur, avec lequel le Recteur de Lambézellec entretint l'union la plus suivie pendant la première année. A la seconde année, M. le Recteur de Brest refusa la continuation des 200 livres portées dans le décret de réunion, ce qui obligea ce dernier à recourir au Parlement de cette province pour en avoir un extrait des lettres patentes qu'il obtint et fit signifier à M. le Recteur de Brest qui, néanmoins, continua à faire les baptêmes, mariages et sépultures des maisons de Postrein et de la Consigne (1) ; enfin, le Recteur de Lambézellec, voyant que la voix de douceur ne pouvait arrêter les atteintes préjudiciables que portait par continuation celuy de Brest aux droits de sa cure, se vit forcé, le 21 Novembre 1749, de faire une sommation, par devant notaires, pour s'opposer à la levée du corps du nommé François Hamon la Vigne, de Postrein. Malgré

(1) La consigne était une maison dite *du Consigne* ou du garde consigne, en dehors de la porte de Brest.

cela, la conduite de M. du Menmeur fut toujours la même jusqu'à sa mort, qui arriva en Mars 1757.

« M. Prudhomme le remplaça en cette qualité et a suivi constamment le même esprit d'infraction à ce respectable décret, ce qui nécessite le Recteur de Lambézellec à soutenir ses droits. »

Comme on le voit, la question était de savoir si Postrein ou Porstrein appartenait à Lambézellec, et les deux recteurs, M. Podeur, de Commana, et M. Roussel, recteur de Guipavas, chargés de juger le différend, disent que de droit naturel Porstrein est de Lambézellec puisque, pendant la nuit, pour administrer les sacrements, il est impossible au clergé de Brest de sortir de la ville, les portes étant fermées, mais que la maison dite *du consigne,* attenant aux remparts extérieurs, doit être considérée comme de la ville de Brest. Ce jugement arbitral est du 5 Novembre 1781. Quant aux 200 livres dues par Brest à Lambézellec pour la portion de cette paroisse comprise dans les murs en 1686, le Recteur de Brest put s'en exempter, en cédant à Lambézellec, comme trève, l'église de Trenivez ou Saint-Marc, qui jusque là dépendait de Brest. (Archives de l'Évêché.)

*
* *

Les registres de la Police de Brest, conservés aux archives départementales (registre années 1717-1723, f° 6) nous révèlent un droit de réquisition assez singulier de la paroisse de Saint-Louis sur les musiciens de la ville.

« Sur ce qui nous a été représenté en la chambre de Police par Mre Yves-Joseph de Kerret, prêtre et recteur de la paroisse de Saint-Louis, que depuis qu'il est en fonction de ce bénéfice, il a toujours fait observer pour l'honneur du service, engager les marguilliers à y faire trouver

les violons de cette ville, principalement lors des grandes festes solennelles, ce qui s'est pratiqué jusques à présent; cependant, les nommés Cardinal, Mouliniere, Le Paveur et Marc, qui sont les joueurs de violons, font refus de se trouver la nuit et le jour de Noël prochain dans la dite église, requièrent qu'il vous plaise y pourvoir.

« Sur quoy faisant droit, avons enjoint et fait commandement aux susnommés et à tous autres violons et joueurs d'instruments, qui seront requis et advertis de se trouver aux heures du service, tant de la nuit et du jour de Noël prochain, que de toutes autres fêtes, processions et cérémonies solennelles qui se feront en la dite église de Saint-Louis, tenant lieu de métropolitaine entre les autres églises de cette ville ; faisons deffense aux dits Cardinal, Moulinieres frères, Le Paveur et Marc de s'engager ailleurs à peine de prison.

« Arrêté par nous, commissaire du Roy, lieutenant général et premier magistrat de Police de la ville et ressort de Brest, ce 23 Décembre 1717. »

Le 22 Mars 1718, nouvelle injonction de la police contre les violons récalcitrants :

« Sur ce qu'encore, bien que par notre ordonnance du 23 Décembre dernier nous ayons enjoint aux violons de cette ville de se trouver en l'église Saint-Louis aux heures du service divin, les jours de festes lorsqu'ils en seroient requis, avec deffense de s'engager ailleurs à peine de prison, néanmoins nous avons été informés que les dits violons se voulaient distraire de l'obéissance qu'ils doivent à nos ordonnances, à quoy voulant pourvoir,

« Nous avons définitivement enjoint aux nommés Baptiste Mouliniere l'aîné, Marc Liorzou l'aîné et Le Comte, joueurs de violon, basse et basson, de se trouver à Saint-Louis, toutes fois et quantes qu'ils en seront requis par les marguilliers de la dite église, pour y jouer en salarisant

suivant la taxe que nous leur en ferons, et à Mouliniere le cadet, Prigent Le Paveur, Cardinal et Liorzou le cadet, autres joueurs de violons et basse de se trouver aux Sept-Saints lorsqu'ils seront pareillement requis, le tout à peine de 20 livres d'amende vers chacun pour laquelle ils y seront contraints mesme par corps.

« Prononcé ce jour, 22 Mars 1718. »

État de la Mendicité a Brest en 1774

« 1° 200 mendiants environ (domiciliés). 2,000 personnes aisées au moins.

« 2° Source de la mendicité :

« L'affluité des pauvres des autres villes et des campagnes ;

« La débauche et le libertinage ;

« La cherté des denrées de la dernière nécessité ;

« Les malheurs de la dernière guerre ;

« Le peu d'ouvrage du port ;

« La paie diminuée à chaque ouvrier depuis la paix ;

« Le retard des paiements, l'obligation d'acheter à crédit ;

« Le défaut de ressource de l'ouvrier du port congédié, qui ne peut trouver d'ouvrage que dans un port de mer.

« 3° Espèce de mendiants : enfants et veuves d'ouvriers du port en grande partie ; — beaucoup d'eux en état de travailler, mais faisant mieux leurs affaires en mendiant.

« 4° Comparaison entre les gens aisés et les mendiants : le nombre des gens aisés est plus qu'en proportion avec celui des mendiants *domiciliés*, mais il est bien au-dessous de celui de mendiants qui tombent à Brest de tout côté. Remède : bonne police, mais pas facile.

« 5° Y a-t-il un hôpital ? Oui, mais presque tout occupé par les troupes de terre. Son revenu insuffisant pour les

pauvres qui tombent à Brest de tout côté, et qui privent les enfants de la ville de cette ressource. On quête pour les pauvres honteux et on perçoit année commune 3,000 livres. Mme l'Intendante est trésorière, cinq dames distribuent par mois cette aumône, qui n'est pas à beaucoup près suffisante pour les pauvres honteux ; les pauvres malades que l'hôpital ne peut recevoir en absorbent la plus grande partie.

« 6° Établissement à faire ? Aucun. Brest n'en paraît pas susceptible, à moins que le roi ne le fasse et encore je ne vois pas comment on pourrait établir une administration qui ne fut sujette à mille contradictions.

« PRUDHOMME, recteur. »

RECTEURS DE SAINT-LOUIS DE BREST

Roignant, vicaire depuis 1678, devint recteur de Brest, de 1686 à 1710, époque de sa mort.

1710-1741. Yves-Joseph de Kerret. Se démit en faveur de

1741-1757. Jean-René Gourio du Menmeur.

1757-1784. Jean-Esprit Prudhomme.

1786-1790. Olivier Le Floch.

CLERGÉ DE BREST EN 1790

Olivier Floch, né en 1749, prêtre en 1773, régent de 1773 à 1777, aumônier de l'Hôpital de 1777 à 1783, curé de 1783 à 1786, recteur depuis 1786.

Pierre Labiche, né en 1735, prêtre en 1760, aumônier de l'Hôpital de la ville depuis 1774.

Charles Pentrez, ex-jésuite, né en 1726, prêtre en 1758, régent de 1758 à 1766 ; travaillant aux retraites pendant trente-deux ans.

René Kermorgant, né en 1750, prêtre en 1775, curé à Plouarzel de 1775 à 1781, aumônier des Dames de l'Union chrétienne depuis 1781 ; a travaillé aux retraites et aux missions pendant douze ans.

Simon Lemasson, né en 1737, prêtre en 1762, desservant la chapelle des Sept-Saints ; a travaillé aux retraites et missions depuis 1775, curé de 1785.

Claude Antoine Raoul de la Porte, né en 1735, dans le Languedoc, approuvé depuis 20 ans (1770), régent de 1770 à 1777, travaillant aux retraites pendant sept ans, curé de Saint-Louis, depuis 1er Juin 1790.

Pierre Kermarec, né en 1735, prêtre en 1765, régent de 1768 à 1782, travaillant aux retraites pendant douze ans, curé de Saint-Louis depuis le 1er Juin 1790.

Jean-Marie Laligne, né en 1747, prêtre en 1770, aumônier de l'Hôpital et des Religieuses, de 1786 à 1790, curé de Saint-Louis depuis le 1er Mai 1790.

Vincent-Marie Bernicot, né en 1760, prêtre en 1786, curé de Saint-Louis.

Jean-Philippe Grandjean, né en 1758, prêtre en 1783, aumônier des canoniers matelots, confessant les Allemands dans les différents hôpitaux.

Jean Jacopin, né en 1758, prêtre en 1783, vicaire à Plouguerneau, cinq ans, a travaillé aux retraites deux ans, aumônier de l'Hôpital civil de Brest depuis 1788.

Julien Denis, né en 1748, prêtre en 1775, aumônier de l'Hôpital de la marine depuis 1783.

Jean Baratciart, né en 1746, prêtre en 1770, a été sept ans vicaire au diocèse de Bayonne, aumônier des chiourmes depuis 1783.

Jean Jouanny, né en 1744, prêtre en 1772, travaillant aux retraites, aumônier des chiourmes depuis 1786.

Pierre-Alexis Lamothe, né en 1717, prêtre en 1745.

Jacques Béchennec, né en 1726, prêtre en 1751, aumônier de l'Intendance.

Louis-Michel Plessis, né en 1753, prêtre en 1777.
Jean-Marie Gestin, né en 1760, prêtre en 1786.
Luc-Désiré Labous, né en 1766, prêtre en 1790.
Nicolas Dubuisson, né en 1756.
J.-F. Duchesne, aumônier de l'Hospice tenu par les Sœurs de la Sagesse.

Curés de Saint-Louis depuis le Concordat

1804-1809. Vincent-Marie Bernicot.
1809-1817. Rolland-Michel-Marie Le Bescond Coatpont.
1818-1826. Denis-Luc Labous.
1826-1840. Joseph-Marie Graveran.
1840-1873. Joseph-Marie Mercier.
1873-1893. Hervé-Marie Cloarec.
1893. François-Marie Roull.

Vicaires

1803. Plessix.
1804-1806. Graveran.
1804-1806. Le Goez.
1806-1808. J.-M. Clérec.
1806-1811. Daveaux.
1806-1811. Joseph Hascoet.
1811-1817. Désiré-Luc Labous.
1812-1818. Inisan.
1819. Nédélec.
1819. Guéguen.
1820. M. Guizouarn.
1822. Pouchous.
1824. Yves-Marie Puluhen.
1826. René-Marie Georget.
1827. François Tanguy.

1827. Marcellin Cuzon.
1827. Joseph-Marie Mercier.
1829. Paul de la Lande de Calan.
1832. Martin-Simon Gloaguen.
1833-1841. Hervé Troadec.
1835-1850. Louis-Gabriel Mengant.
1837-1843. François-Marie Pellerin.
1839-1847. Émile Evrard.
1839. Jean Roué.
1842-1848. René Sauveur.
1843-1847. Christophe Léon.
1845-1855. Sébastien-Marie Creignou.
1845-1859. François-Louis-Gaspar Mathieu.
1846-1848. Yves-Charles Lucas.
1846-1849. Jean-Marie Cohanec.
1847-1852. Frédéric-Marcelin de Poulpiquet.
1847-1853. Hervé-Marie Cloarec.
1848-1857. Prosper Besnier.
1849-1862. Yves Kerjean.
1850-1858. Louis-Claude Marzin.
1852-1855. François-Marie Keriel.
1853-1866. Louis-Joseph Graveran.
1855-1857. Alexandre-Marie Mauduit.
1855-1856. Jean-Marie Messager.
1856-1865. Jean Quéré.
1859-1860. Jean-Baptiste L'Helgoualch.
1857-1868. Henri-Jean Celton.
1858-1870. Corentin Toulemont.
1861-1871. Jean-Marie Cloarec.
1862-1873. Pierre-Vincent Cariou.
1865. Alain Jaouen.
1865. Jean-Marie Cariou.
1866. Thomas Keraudy.
1868. Trémeur Queneuder.

1870-1874. Edmond Le Masson Morinière.
1871. Yves Bernard.
1872. Jean-François Roudot.
1873. Alain Brélivet.
1874. Rolland Le Bozec.
1875. Yves-Marie Thépault.
1877. Jean-Marie Martin.
1879. Jean-Louis Kerbiriou.
1880. Yves Berthou.
1881. Pascal Le Berre.
1882. Jean-Marie Daniel.
1883. Guillaume Théoden.
1883. Jean-Louis Le Dez.
1886. Yves-René-Roudaut.
1787. François-Marie Corre.
1889. Henri Thomas.
1894. Pierre Joncour.
1897. Jean Le Pape.
1897. Eugène Le Berre.
1899. Hervé-Marie Calvez.
1900. Michel Gouchen.
1903. Charles Guermeur.

Carmes.

L'établissement des religieux Carmes à Brest, fondé par les Carmes de Carhaix, fut approuvé par Monseigneur de Léon le 19 Novembre 1652, et ils s'installèrent dans l'église et l'hôpital Saint-Yves, avec la charge de garder un appartement à la disposition des pauvres de Brest, charge dont ils s'exemptèrent peu après par cession de quelques maisons qui leur avaient été données et des ren-

tes annexées à l'hôpital Saint-Yves. En 1718, l'ancienne chapelle Saint-Yves, qui datait du xve siècle, tombant en ruine, celle qui existe actuellement fut bâtie sur les plans de M. Robelin. Après la disparition des Carmes, en 1790, leur maison servit de prison aux prêtres incarcérés, de Juillet à Septembre 1791, puis de caserne et de magagasin (1).

Au Concordat, elle fut rendue au culte, et on essaya d'y établir un curé au profit des partisans des anciens constitutionnels ; mais le curé de Saint-Louis, M. Bernicot, s'y opposa énergiquement, comme on pourra le voir par la lettre suivante :

« Le 31 Août 1804.

« *M. Bernicot à M. de Larchantel, Grand vicaire,*

« Le Maire et M. Dandin sont les deux principaux figurans dans la pétition adressée au Préfet pour le prier d'ériger les Carmes en succursale ; je vous ai dit tout ce qu'on pouvait dire sur les dangers qui pourraient résulter de ce nouvel établissement, et je ne vous en parlerai plus par la suite. M. Le Bris (ex-constitutionnel) est désigné dans la pétition pour le placer comme desservant aux Carmes. S'il réussissait et ses partisans à obtenir ce qu'ils demandent, à Dieu ne plaise ! tout est perdu à Brest. La dernière Pâque, qui a été si édifiante, si pénible pour moi et mes chers coopérateurs, deviendrait absolument inutile et, je vous le déclare, plusieurs personnes sincèrement converties ne le verraient ici qu'avec peine, elles en seraient scandalisées et finiraient par regarder la religion comme un jeu d'enfant se prêtant au mal comme au bien. Je prie bien instamment tous les supérieurs majeurs de

(1) Voir Le Vot, et *Documents sur la Révolution* dans la *Semaine religieuse* de Quimper, ainsi que les pièces publiées dans l'*Écho paroissial* de Brest.

m'étayer de leur crédit auprès de S. Excell. le Ministre des Cultes, autrement c'en est fait de la religion catholique dans ma paroisse, l'une des plus importantes de l'Empire français, à raison de sa population et de la célébrité de son port. »

La paroisse des Carmes fut érigée un demi-siècle plus tard, par ordonnance de Mgr Sergent, le 4 Février 1857. On vénère dans cette église une belle statue de Notre-Dame des Carmes, adossée à la tribune des orgues, derrière le maître-autel.

On y conserve également une vieille statue de saint Yves, provenant de la chapelle de Saint-Yves, sur l'emplacement de laquelle a été bâtie l'église actuelle. Sur le cul-de-lampe qui la soutient on lit cette inscription : P : QVILBIGNON : MIL : Voo : XXXIIII : FIST : FAIRE : LIMAGE

Voici l'état du personnel des religieux en 1790 (L. 83-230, 98) :

Père Florent, Julien Le Roy-Launay, prieur ; se retira à Vannes, le 13 Octobre 1791.

Père Ignace, Antoine Bonnefoi, prêta serment en Août 1791.

Père Cyprien, François Kervella, définiteur, se retira à Dirinon, le 8 Octobre 1791.

Père Maurice, Yves Pencoat, né à Scaër en 1724, se retira, en Octobre, à Landerneau, où il fut détenu en 1793.

Père Albert, Albert Vaché.

Père Pacifique, Jean-Louis Le Bourdier.

Père Elisée, Hyacinthe Kervillieau Corbel, prêta serment et se fixa à Saint-Fiacre, près Morlaix, en Février 1792.

Père Alexandre, Corentin Le Lan, se retira à Vannes, en Octobre 1791.

Sébastien Hamonic, Yves Quinors, François Le Roux,

Pierre Le Noble, dont on ne donna pas le nom de religion.

A ces Carmes vinrent se joindre deux Carmes de la maison de Carhaix :

Père Corentin, François Quéré, né en 1750, ex-prieur de Carhaix, qui se retira, en Octobre 1791, à Plougastel-Daoulas,

et le Père Antoine de Saint-Jean, né à Carhaix en 1760, qui se retira à Vannes, en Octobre 1791.

Curés de Notre-Dame des Carmes

1857-1862. Martial Testard du Cosquer.
1862-1879. Victor Cozanet.
1879-1888. Émile Fleiter.
1888-1903. Pierre Monfort.
1903. M. Martin.

Vicaires

1857-1867. Paul Le Bars.
1857-1859. Victor Surieux.
1857-1866. Jean Simon.
1857-1860. Joseph Tanguy.
1857-1859. René Troussel.
1859-1870. Guy Grall.
1859. François-Marie Saout.
1860-1869. Yves Mingant.
1866. Alain Kerandel.
1866. Barthélemy Yvenat.
1867. Louis Bussereau.
1869-1873. Louis Cosquer.
1869-1873. Aimé Le Goff.

1870. Martin Mingant.
1872. Prosper Podeur.
1873. Auguste Palud.
1873. Paul Le Roux.
1874. François Ridou.
1878. François-Marie Huet.
1879. Jean-René Kerloëguen.
1880. Louis Treussier.
1880. Jean Quiniou.
1881. Jean Bourdoulous.
1882. Alexis Bizien.
1883. Jean-Marie Le Gall.
1883. Yves Penndu.
1886-1899. Joseph André.
1886-1897. Alain Talabardon.
1890-1892. Guillaume Manach.
1892. Pierre Manchec.
1892. Sébastien Le Rhun.
1892. Maurice Caroff.
1899. Goulven Kermarrec.
1900. Jean-Marie Abgrall.

Chapelles de Brest

1° Petit-Couvent. (1)

« En 1694, Catherine-Renée Le Douget, dame de Penfeunteun, fille d'écuyer François Le Douget et de Dame François Le Veyer, seigneur et dame de Kerandraon, de la paroisse de Ploumoguer, fonda, sous les auspices de Mgr de la Brosse, évêque de Léon, une communauté dite

(1) Voir la notice fort détaillée de M. Fleury dans le *Bullet. de la Soc. Acad. de Brest*, 1862, p. 309.

« des Filles du Sacré-Cœur de Jésus de l'Union chrétienne », pour l'instruction des jeunes filles. Elles s'établirent, le 13 Février 1694, rue de Siam ; mais l'année suivante, elles vinrent occuper le local qu'elles ont occupé jusqu'à la Révolution, près le Champ-de-Bataille.

« En 1700, l'Évêque de Léon y établit des retraites de femmes, deux fois par mois et duraient huit jours. On y comptait, à chaque retraite, de deux à trois cents femmes » (Fleury).

En 1702, Clément X approuva dans la chapelle une confrérie, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. La Congrégation de l'Union chrétienne, fondée à Paris vers 1661, par l'abbé Vachet, avait pour armes un cœur enflammé, surmonté d'une croix et pour devise : *In charitate Dei et patientia Christi.* Le costume des religieuses était noir et elles portaient au cou un cœur en or.

En 1736, fut commencée la construction d'une chapelle qui existe encore au lieu dit Salle de la Bourse ; mais la dédicace solennelle de la chapelle n'eut lieu qu'en 1762. Elle donna lieu à un incident qui prit une importance hors de toute vraisemblance. La cérémonie avait dû avoir lieu un des premiers dimanches du mois de Juin, et le prédicateur, un Père Jésuite nommé d'Ambrin, ne put s'empêcher de faire allusion aux persécutions auxquelles la Compagnie était en butte et qui, deux mois plus tard, devaient provoquer le décret d'expulsion. Son discours, dénoncé au procureur du Roi, fut poursuivi comme attentatoire à l'autorité de sa Majesté. « Il avait osé dire, porte la plainte du procureur, que tout bon chrétien ne doit reconnaître sur la terre d'autre roi que Jésus-Christ, et après avoir beaucoup déclamé contre ceux qui persécutent ceux qui suivent Jésus, il entreprit d'établir que l'obéissance et la soumission n'étaient dues qu'à Jésus-Christ seul ; « malheur, s'écria ce nouvel apôtre, à qui-

« conque n'est pas pénétré de cette vérité ; déjà une main « invisible trace l'arrêt du Prince sur la muraille ». En conséquence de cette plainte, formulée le 21 Juin 1762, on voulut arrêter le coupable, qu'on ne put découvrir, et que peut-être on ne rechercha pas avec trop de zèle pour pouvoir plus facilement le condamner par contumace. En revanche, la sentence fut ridiculement sévère ; datée du 26 Août 1762, elle condamnait le délinquant à faire amende honorable au Roi et à la Justice, tête et pieds nus, la corde au cou et en chemise, ayant en main une torche du poids de 2 livres, devant la porte et principale entrée de Saint-Louis, ayant un écriteau devant et derrière, portant ces mots : « Séditieux perturbateur du repos public », et de là conduit sur la place nommée Médisance, pour y être *pendu et étranglé,* jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui y sera à cette fin plantée ». Heureusement que la sentence ajoutait : « Et en cas que le dit Ambrin ne puisse être pris et appréhendé, le présent jugement sera exécuté *par effigie,* et attaché à la dite potence ».

Au moment de la Révolution, la Communauté était très florissante et comptait vingt-huit religieuses. Le 7 Janvier 1792, on voulut exiger d'elles le serment, qu'elles refusèrent toutes, excepté la Sœur maîtresse des novices (Fleury).

A la fin de cette même année, le 18 Septembre 1792, les administrateurs du District de Brest leur signifièrent le décret d'expulsion rendu la veille par le Département (L. 110).

Voici le nom des religieuses au 31 Décembre 1790 (Ib.) :

Noms.	Age.	Date de profession.
Marie-Louise Colas du Roslan de Kerannou	58	29 Mars 1754.
Jeanne-Jacquette de la Boissière.	53	30 Octobre 1754.

Noms.	Age.	Date de profession.
Marie-Jeanne Renaud, maîtresse des novices	57	26 Août 1750.
Madeleine-Charlotte de Lesguen	84	6 Mai 1723.
Marie Brisson	60	5 Janvier 1756.
Noëlle-Renée Jamet	66	4 Mars 1760.
Anne Le Bras	43	26 Mai 1765.
Catherine Le Stir	43	24 Août 1767.
Anne Le Stir	40	Id.
Marie-Yvonne Mével	44	23 Juin 1774.
Marie-Renée Simon	35	16 Mars 1775.
Marie Guerlesquin	49	9 Octobre 1776.
Olive-Suzanne Teven Guelerend.	43	21 Janvier 1780.
Marie-Françoise Tromen	38	10 Mars 1783.
Marie-Françoise Marzin	31	24 Mars 1785.
Marie-Jeanne Marzin	30	20 Sept. 1787.
Anne Branellec	22	20 Août 1788.
Marie-Anne Moign	69	29 Sept. 1746.
Marie Tournellec	67	28 Mai 1749.
Marie-Catherine Kerboul	63	15 Mars 1757.
Marie-Catherine Iliou	56	27 Octobre 1762.
Anne Colin	40	9 Octobre 1781.
Marie-Louise Melasa	35	19 Déc. 1782.
Marie-Françoise de Kergonou	30	15 Mai 1787.
Marie-Anne Briand Colac, sortie	29	17 Juin 1788.
Marie-Hervé Le Hir Arzel	25	20 Mai 1788.
Marie-Jeanne Mignon	36	17 Sept. 1788.
Marie-Jeanne Hamon	22	21 Mai 1789.

2° *Saint-Sébastien.*

Cette chapelle figure au plan de 1670 ; démolie en 1703, les matériaux servirent à construire, dans le cimetière voisin, une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Délivrance.

3° *Saint-Charles-Borromée.*

Chapelle située sur le quai, en la paroisse des Sept-Saints. Elle n'est connue, nous dit M. Le Vot, que par la mention qui en est faite dans les registres de cette paroisse, sous la date du 10 Septembre 1674, relatant le mariage qui se fit dans la chapelle Saint-Borromée, entre Henry de Maillé, marquis de Carman et Marie-Anne du Puy Murinois. Le mariage fut célébré pardevant Monseigneur de Léon, en présence du duc de Chaulnes.

Saint-Martin.

Nouvelle paroisse, fondée en 1864. L'église actuelle fut construite sur les plans de M. de Perthes, en 1874. Elle est conçue dans le style de transition entre le roman et le gothique, et offre, dans son ensemble et surtout dans ses lignes principales, une certaine parenté avec la basilique de Sainte-Anne d'Auray, dont M. de Perthes est également l'auteur.

RECTEURS

1864-1882. Isidore Chouffeur.
1882-1897. Noël Arhan.
1897. François-Marie Billant.

VICAIRES

1864. Pierre Berthou.
1864. Jean-Pierre Kersimon.
1864. Jules Quillivic.

1865. Guillaume Thomas.
1867. Eugène Janvier.
1868. Olivier Héliès.
1868. Jean-Marie Caradec.
1870. Pierre-Louis Rolland.
1872. Alain Quiniou.
1875. Pierre Terrom.
1879. Yves-Marie Goachet.
1881. Claude Léostic.
1884. François Larher.
1886. Jean-Louis Quintrec.
1887. Jean-Yves Gouzard.
1888. André Rolland.
1891. Gabriel Saliou.
1892. Sébastien Colin.
1892. Jean-Théodore Fortin.
1893. Yves Milin.
1896. Pierre-Marie Thomas.
1896. Michel Blanchard.
1901. Odilon Gouriou.
1903. Alain Lharidon.

(A suivre.)

UNE BULLE DE GRÉGOIRE XI

RELATIVE A UNE CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE ROCAMADOUR

au Diocèse de Quimper.

Le 13 Février 1904, nous avons reçu de Monseigneur Enard, évêque de Cahors, l'extrait suivant d'une lettre de M. Albe, du clergé de Cahors, chapelain de Saint-Louis des Français, à Rome :

« Il existe une bulle de Grégoire XI en faveur d'une « chapelle de Notre-Dame de Rocamadour, située dans le « diocèse de Quimper. Cette bulle a l'avantage de démon- « trer ce qu'on trouve dans nos auteurs, qu'il y avait, en « Bretagne, des sanctuaires élevés en l'honneur de notre « chère Madone, comme il y a, aujourd'hui, des chapelles « et grottes de Notre-Dame de Lourdes.

« Reg. Vat. 284 f. 154, 21 Juin 1373. »

(Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour. N° du 30 Janvier 1904.)

Dès la réception de ces lignes, nous nous sommes hâté de nous mettre en rapport avec M. l'abbé Albe, en lui demandant de vouloir bien nous adresser une copie de la bulle précitée, pensant qu'elle devait concerner la paroisse de Camaret.

Avec une grande obligeance, M. Albe a fait tirer cette copie qu'il nous a transmise.

La chapelle y désignée est bien dédiée à Notre-Dame de Rocamadour : « *Capella Beatæ Mariæ Ripeamatoris.* » Elle est située dans les limites d'une paroisse du *diocèse de Quimper*. Mais quel est le nom de cette paroisse ? Ce nom, au premier abord, ne paraît pas convenir à la paroisse de Camaret. « Le voici, tel qu'on le lit sur le document pontifical : « *Intra limites parochialis ecclesiæ de Melenaco, Corisopitensis diœcesis.* »

Toutefois, sachant que, parmi les paroisses formant actuellement le diocèse de Quimper, il n'y en avait que deux, où il existât une chapelle de Notre-Dame de Rocamadour : Camaret et Argol, nous crûmes que le nom de la paroisse de Camaret, traduit en latin, avait été modifié par la faute du copiste.

La bulle ne pouvait pas désigner *Argol* que l'on aurait facilement traduit, dans la langue latine, par *Argolensis.* N'est-ce pas Camaret, appelé primitivement *Camelet* ou peut-être *Camelen,* dont la traduction en cette langue serait *Camelenacum ?* La première syllabe *Ca* aura été supprimée par une erreur de transcription : restait alors *Melenaco.*

Aussi bien, dans le voisinage de la chapelle de Rochamadour, en Argol, pas plus que dans les limites de cette paroisse, il n'y a aucun village, ni aucun lieu quelconque, portant un nom susceptible d'être appelé *Melenacum,* comme serait le hameau du *Mélénec,* dans Ergué-Gabéric.

Nous avons pris le soin de nous en assurer.

Afin d'acquérir la certitude de notre sentiment en faveur de Camaret, nous avons parcouru dans l'almanach du Clergé la liste de toutes les paroisses des diocèses de Vannes et de Saint-Brieuc, qui appartenaient, avant le Con-

cordat de 1801, au diocèse de Quimper. Nous n'avons trouvé qu'une seule paroisse : Merléac, dont le nom, traduit en latin, *Merleacum,* pût approcher *de loin* de *Melenacum.* Cette paroisse, située dans le canton d'Uzel, fait actuellement partie du diocèse de Saint-Brieuc.

Cette recherche faite, nous avons écrit au Recteur de Merléac qui nous a répondu qu'il n'y avait pas, aujourd'hui, pas plus qu'il n'y avait eu anciennement quelque chapelle dédiée à la Très Sainte-Vierge sous le vocable de Rocamadour.

De plus, nous avons voulu savoir si dans toute l'étendue des diocèses de Vannes et de Saint-Brieuc, il y avait eu, dans le passé, ou s'il y avait dans le présent, une église ou une chapelle de ce nom. Les prêtres les plus autorisés de ces diocèses nous ont adressé une réponse négative.

Le docte Archiviste du diocèse de Vannes, M. Le Mené, doyen du Chapitre, auquel nous avions soumis notre opinion que la bulle de Grégoire XI concerne Camaret, au diocèse de Quimper, nous a répondu en ces termes : « Vous êtes parfaitement en droit de conserver pour votre diocèse la bulle de 1373 ». C'est ce que nous faisons.

✝

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire le texte même de l'acte par lequel le pape Grégoire XI (1) accorde

(1) Elu pape, au mois de Décembre 1370, le cardinal Pierre Roger de Beaufort, neveu de Clément VI, prit le nom de Grégoire XI. Il fut le dernier pape français.

C'est lui qui, sur l'avis de sainte Catherine de Sienne, transféra à Rome le Siège Pontifical qui était à Avignon, depuis 1309.

Ce fut le 13 Septembre 1376 qu'il eut le mérite d'opérer cette translation, au milieu de tous les regrets des populations de la Provence, et de ceux des Cardinaux qui ne pouvaient arrêter leurs sanglots. Le Pape, lui-même, versait des larmes.

Il mourut à Anagni, le 27 Mars 1378.

des indulgences aux fidèles qui visiteraient la chapelle de Rocamadour de Camaret, et contribueraient par leurs aumônes à la restauration de ce sanctuaire qui avait besoin de réparations considérables.

Voici le texte de la bulle Grégorienne, qui fut donnée, le 20 Juin 1373, à Pont-de-Sorgues d'Avignon, où résidait alors Grégoire XI. Elle a été relevée sur le volume 284, folio 154, série des registres du Vatican, qui sont une copie des registres originaux dits d'Avignon, sur lesquels on transcrivait chaque bulle avant de l'expédier. — *Lettre de M. Albe, du 10 Mars 1904.*

« Gregorius, etc.....

« Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, salutem etc. Licet is de cuius munere venit ut sibi a suis fidelibus digne et laudabiliter serviatur, de abundantia pietatis sue qui merita supplicum excedit, et bona bene servientibus sibi multo maiora retribuat, quam valeant promereri, nichilominus tamen desiderantes domino reddere populum acceptabilem et bonorum operum sectatorem, fideles ipsos ad complacendum ei qua, si quibusdam allectimus muneribus indulgentiis videlicet et remissionibus veniarum (?) ut comode reddantur divine gratie aptiores. Cum itaque, sicut accepimus, capella Beate Marie de Ripeamatoris sita infra limites parochialis ecclesie de Melenaco (sic) Corisopitensis diocesis, reparatione indigeat non modicum sumptuosa ad quam fidelium elemosine sunt plurimum oportune, Nos cupenties ut capella ipsa congruis honoribus frequentetur et etiam reparetur, et ut Christifideles eo libentius causa devotionis confluant ad eamdem et pro reparatione huiusmodi caritativa subsidia promptius erogent quo exinde liberius dono celestis gratie conspexerint se refectos, de omnipotentis Dei, de nostra et beatorum Betri et Pauli apostolo-

rum eius auctoritate confisi omnibus vere penitentibus et confessis qui in Nativitatis, Circumcisionis, Epiphaniæ, Resurrectionis, Ascensionis, Corporis Domini nostri Jesu Christi, Pentecostes, necnon in Nativitatis, Annuntiationis, Purificationis et Assumptionis Beate Marie Virginis, et Nativitatis beati Johannis Baptiste, dictorum apostolorum Petri et Pauli, et ipsius capelle dedicationis festivitatibus et in celebritate omnium sanctorum et per octavas ipsarum Nativitatis, Epiphanie, Resurrectionis, Ascensionis et Corporis Domini nostri Jesu Christi, necnon ipsius Beate Marie Virginis Nativitatis et Assumptionis ac Nativitatis sancti Johannis et Apostolorum Petri et Pauli predictorum festivitatum et per sex dies dictam festivitatem Pentecostes immediate sequentes prefatam capellam devote visitaverint annuatim, et ad reparationem huiusmodi manus porrexerint adiutrices singulis videlicet festivitatum et celebritatis et octavarum ipsarum et predictorum sex dierum diebus quibus dictam capellam visitaverint (et ad reparationem huiusmodi, ut prefertur) quinquaginta dies de iniunctis eis penitentiis misericorditer relaxamus. Volumus autem quod si alias visitantibus capellam predictam seu ad fabricam ipsius manus porrigentibus adiutrices, aut alias inibi pias elemosinas erogantibus aliqua indulgentia in perpetuum vel ad certum tempus nondum elapsum duratura auctoritate apostolica concessa fuerit, huiusmodi presentes littere nullius existant roboris vel momenti. Presentibus post decennium minime valituris.

« Datum apud Pontemsorgie Avinionen di., XII kal. julii anno tertio, etc. ».

Pour la commodité des lecteurs, qui ignorent le latin,

nous avons traduit largement en français le précieux document pontifical qui précède ; nous avons coupé les phrases trop longues, sans pouvoir éviter la répétition des mêmes mots qui s'y trouvent nécessairement...

« Grégoire, etc...

« A tous les fidèles de Jésus-Christ, qui liront les présentes lettres, salut, etc...

« C'est par un don de Celui de qui tout bien découle que les fidèles le servent dignement et louablement. C'est par un effet de l'inépuisable charité du Dieu, qui excède, dans la récompense, les mérites de ceux qui le prient, que ses bons serviteurs obtiennent des grâces beaucoup plus grandes qu'ils ne peuvent mériter.

« Cependant nous avons le désir de donner au Seigneur un peuple agréable et sectateur de bonnes œuvres, des fidèles que nous amènerons à lui plaire par certaines faveurs et indulgences, c'est-à-dire, par des rémissions et des pardons, à l'aide desquels ils soient facilement rendus plus aptes à recevoir la grâce divine.

« Selon ce qui nous a été mandé, il existe, au diocèse de Quimper, sur le territoire de la paroisse de Camaret, une chapelle dédiée à la bienheureuse Vierge Marie sous le vocable de Rocamadour, ayant besoin d'une réparation assez coûteuse à laquelle les aumônes des fidèles pourraient beaucoup contribuer.

« C'est pourquoi, désirant ardemment que cette chapelle puisse être fréquentée dans des conditions convenables, et dignement réparée ; ayant à cœur que les fidèles de Jésus-Christ y accourent plus volontiers, pour cause de dévotion, et contribuent plus promptement par leurs charitables largesses à sa réparation, de telle sorte qu'ils se voient, pour ces actes, comblés plus abondamment des grâces célestes ; par l'autorité du Dieu tout puissant, par la

Nôtre, et nous appuyant sur celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous remettons miséricordieusement cinquante jours de pénitence à tous ceux qui, vraiment pénitents et s'étant confessés auront, tous les ans, visité dévotement la dite chapelle et auront prêté leur concours pour la restaurer, à savoir, aux fêtes de la Naissance, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Résurrection, de l'Ascension, du Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la Pentecôte, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, ainsi qu'aux fêtes de la Nativité de saint Jean-Baptiste et des apôtres saint Pierre et saint Paul, aux fêtes de la dédicace de la chapelle susdite, le jour de la célébration de la fête de tous les Saints, et pendant les octaves des fêtes de la Nativité, de l'Epiphanie, de la Résurrection, de l'Ascension et du Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; de même pendant les octaves de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, de l'Assomption et de la Nativité de saint Jean, ainsi que de la fête de saint Pierre et de saint Paul, et pendant les six jours qui suivent immédiatement les fêtes de la Pentecôte...

« Dans le cas où par ailleurs quelque autre indulgence soit perpétuelle, soit temporaine, aurait été octroyée par l'Autorité Apostolique à ceux qui visiteraient la dite chapelle ou y feraient de pieuses aumônes, nous voulons que les présentes lettres ne soient d'aucune force, ni d'aucune valeur. Ces présentes ne seront plus valables, après dix ans.

« Donné à Pont-de-Sorgues du diocèse d'Avignon (1), le XIIe jour des Calendes de Juillet, en l'an troisième, etc ».

---

(1) Les Papes avaient auprès de Pont-de-Sorgues, à 12 kilomètres d'Avignon, un château qui fut bâti par Jean XXII, où ils résidaient quelquefois ; et quand ils y résidaient, c'est de là qu'ils dataient leurs actes.

Autour du château pontifical, situé auprès de Pont-de-Sorgues, s'est formée une agglomération, qui est maintenant de près de 4,000 habitants, et qui s'appelle, depuis plus de cent ans, *Sorgues*.

CONCLUSIONS

Quatre conclusions ressortent des termes de la bulle de Grégoire XI accordant des indulgences à tous ceux qui visiteraient la chapelle de N.-D. de Rocamadour de Camaret, au diocèse de Quimper, et feraient des aumônes pour contribuer à la réparation de cette chapelle.

1. Selon notre sentiment, il existait à Camaret, le 20 Juin 1373, une chapelle de Rocamadour.

2. Ce sanctuaire tirait son origine de celui de Rocamadour du Quercy, puisqu'il portait le même vocable : *Ripeamatoris* ou *Rupis amatoris*.

3. La chapelle actuelle de Rocamadour de Camaret, datant de 1527, aura, sans doute, remplacé celle de 1373, qui était en très mauvais état.

4. Ce n'est donc pas seulement au XVIe, ni même au XIVe siècle, mais longtemps auparavant qu'il y avait, à Camaret, une chapelle dédiée à la Sainte Vierge sous le vocable de Rocamadour : *Ripeamatoris*.

J^h TÉPHANY,

Doyen du Chapitre de Quimper.

ARCHITECTURE BRETONNE

Etude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

Orfèvrerie moderne.

Après avoir passé en revue les principales pièces d'orfèvrerie ancienne de nos églises, il n'est pas étranger à notre sujet d'examiner et de décrire quatre œuvres modernes qui, par leur importance, leur richesse et la beauté de leur style, doivent être considérées, dès maintenant, comme faisant partie de notre trésor archéologique.

Ces quatre œuvres sont :

1. — L'Autel d'or de la cathédrale de Quimper ;
2. — Le Reliquaire du Bras de saint Corentin ;
3. — La Châsse de saint Pol-de-Léon ;
4. — Le Calice de l'Ile Molène.

***

Autel d'or de la Cathédrale de Quimper

Nous disons : « Autel d'or », car, s'il n'a pas comme matière la valeur des autels d'or de Bâle, d'Aix-la-Cha-

pelle, de Milan et de la *Pala d'oro* de Venise, notre autel de Quimper, entièrement en bronze doré et émaillé, peut soutenir la comparaison et même être jugé supérieur par ses dimensions, la correction de ses lignes, la richesse de son dessin général et de ses détails, l'admirable pureté de son ornementation et de ses ciselures, la gamme si riche et si harmonieuse de ses émaux.

Lorsque Monseigneur Sergent eût entrepris et avancé les travaux de restauration de sa cathédrale, il voulut doter cet édifice d'un maître-autel précieux et en fit dresser le projet par M. Bœswilwald, architecte des Monuments historiques. Tout pénétré et comme imprégné de l'architecture mauresque, qu'il avait étudiée et pratiquée en Espagne et à Biarritz, M. Bœswillwad ne put se dégager de cette influence et nous donna une composition où le style gothique et le genre mozarabe s'allient d'une façon étrange et cependant très heureuse. L'exécution fut confiée à M. Poussielgue-Rusand, le grand orfèvre parisien, et l'œuvre figura à l'Exposition universelle de 1867.

L'autel est entouré sur ses quatre faces par une double colonnade. Les colonnes extérieures, octogonales, décorées de feuillages repoussés et ciselés, supportent une frise droite, émaillée, que surmonte la corniche d'entablement. Les colonnettes de l'arrière-plan, plus fines, plus déliées, sont cylindriques et, sur leurs gracieux petits chapiteaux, portent des arcatures trilobées dont le dessin et le galbe, les émaux et cabochons donnent à l'œil l'irrésistible impression de l'architecture de l'Alhambra.

Derrière cette colonnade à claire-voie, une vigne étale largement ses branches plantureuses et ses grappes mystiques ; à travers ses pampres montent les tiges et se dressent les épis du froment eucharistique.

Le tabernacle et le retable, d'une grande simplicité de lignes et d'une grande richesse d'ornementation, retracent

les figures du Sauveur et des Apôtres. A la porte du tabernacle est assis Notre-Seigneur, la tête entourée du nimbe crucifère, tenant de la main gauche sur ses genoux le Livre de vie et bénissant de la droite. Dans le retable, les douze Apôtres, en autant de niches ou d'arcatures ogivales, sont assis dans la pose et les costumes hiératiques du XIIIe siècle, tenant chacun son attribut spécial : « *Vous serez assis sur des trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.* »

Les quatre Évangélistes sont figurés au pied de la grande croix qui surmonte le tabernacle. Cette croix, comme inspirée de nos calvaires bretons, porte sur une traverse ou croisillon les statuettes de Notre-Dame et de saint Jean, aux côtés de Notre-Seigneur crucifié.

Les chandeliers ont été aussi dessinés pour correspondre au reste de l'œuvre et sont particulièrement remarquables par leur émaillerie.

Aux quatre angles du ciborium ou baldaquin qui sert d'abri à l'autel, quatre anges en bronze doré, aux ailes relevées, aux draperies souples et tombantes, au maintien svelte et gracieux, tiennent dans leurs mains les instruments de la Passion, et complétent cette symphonie métallique, à la fois si brillante et si calme.

Reliquaire du Bras de saint Corentin

Le 30 Novembre 1886, Mgr Nouvel, évêque de Quimper, adressait à son clergé une lettre pastorale par laquelle il reconnaissait l'authenticité du bras de saint Corentin. Le 9 Décembre suivant, devant les chanoines réunis, l'Évêque et M. Téphany, secrétaire du Chapitre, enfermaient et scellaient cette précieuse relique dans le nouveau reliquaire préparé pour la recevoir. Voici la description de

ce reliquaire, sortant aussi des ateliers de M. Poussielgue-Rusand et composé d'après un modèle ancien datant du XIIIe siècle, et conservé au musée de Cluny.

Sur une plate-forme en métal doré, quatre statuettes d'argent, accostées de deux autres, portent sur leurs épaules une châsse gracieuse formée d'un grand cylindre de cristal dont les deux extrémités s'encastrent dans d'élégants frontons gothiques tout brillants d'or et d'émaux précieux. Ces deux frontons sont réunis par une crête métallique découpée et enrichie de pierreries.

C'est dans ce cylindre de cristal que repose sur un coussin de soie le bras du glorieux saint Corentin.

Les personnages représentés par les six statuettes sont ceux qui ont eu un rôle tout spécial dans l'histoire de cette relique si providentiellement conservée :

Salvator, évêque d'Aleth, qui emporta de l'abbaye de Lehon jusqu'à Paris les reliques de saint Corentin déposées dans ce monastère.

Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Quimper, qui en 1623, obtint le bras de saint Corentin, conservé à l'abbaye de Marmoutiers avec d'autres reliques du même Saint.

Jacques Dhuisseau, grand prieur de Marmoutiers, qui lui fit la remise de cette relique.

Mgr Anselme Nouvel, évêque de Quimper et de Léon qui en fit la reconnaissance et la déclara authentique.

M. Alphonse de Penfentenyo, curé-archiprêtre de la Cathédrale, qui employa tout son zèle à faire rendre au culte la vénérable relique.

M. du Marhallac'h, auteur du rapport établissant les pièces à conviction pour la reconnaissance de cette authenticité.

Ce reliquaire est donc un vrai monument parlant, donnant comme un résumé de l'histoire de la sainte relique du Patron de notre diocèse.

Chasse de saint Pol-de-Léon

Pour ranimer le culte de saint Pol-Aurélien et renouveler la vénération due à ses reliques, M. l'abbé Messager, curé-archiprêtre, résolut en 1897 de faire une translation solennelle de ces reliques et de les renfermer dans un reliquaire digne d'un si riche trésor. D'accord avec le Conseil de Fabrique, il chargea M. l'abbé Abgrall, chanoine honoraire et architecte, de composer et de dessiner une châsse monumentale dont l'exécution fut confiée à M. Armand Calliat, de Lyon.

Cette châsse, en bronze doré, mesure 1 mètre de longueur sur 0 m. 65 de largeur et 0 m. 77 de hauteur, et pèse 120 kilogrammes. Elle a la forme traditionnelle des châsses du Moyen-Age, c'est-à-dire qu'elle affecte la forme d'une église avec nef et bas-côtés, mais cela dans le caractère et les lignes qui conviennent à un travail en métal. La façade principale est composée de trois arcades, séparées par des colonnes à bases et chapiteaux XIIIe siècle, qui portent un fronton encadrant une ouverture en trèfle dans laquelle est exposé le Chef vénéré de saint Pol, comme l'indique l'inscription émaillée qui l'entoure :

CAPVT . SANCTI . PAVLI . EPISCOPI . LEONENSIS

L'arcade du milieu contient l'os du bras du même Saint :

E . BRACHIO . EIVSDEM

Toute œuvre doit avoir sa physionomie, sa caractéristique particulière, indiquée par son affectation spéciale, par le personnage ou le Saint à laquelle elle est consacrée. Ici les miracles mêmes de saint Pol fournissaient une partie de cette ornementation symbolique. Notre Saint a dompté deux dragons, celui de l'Ile-de-Batz et celui du pays du Faou. Donc, sur les rampants du fronton, on a

posé deux dragons ailés, à l'allure fière et terrible, au dessin vigoureux et archaïque ; autour de leur cou est enlacée l'extrémité de l'étole dont le milieu vient s'enrouler autour de la crosse ou bâton pastoral qui forme l'antéfixe de cette façade.

De plus, comme la ville de Saint-Pol a toujours conservé, en breton, son ancienne dénomination de château, *Castel-Paol*, il était bon de rappeler cette idée en donnant à notre petit monument une tournure féodale, et c'est ce qui a été fait en transformant les corniches en une double ceinture de créneaux et de mâchicoulis, coupée au droit de colonnettes latérales par des tourelles crénelées. Sur chacun des côtés, ces colonnettes délimitent trois arcatures dans lesquelles sont enfermées l'*omoplate* et la *vertèbre* de saint Hervé, ainsi que l'os du *fémur* de saint Laurent, et un fragment considérable d'un os de saint Jaoua ou Joévin.

Les divers membres de cette construction en bronze sont dorés dans des teintes variées et harmonieuses : or rosé dans les colonnes, or jaune dans les grandes surfaces, or verdâtre et violet dans les écailles des toits, sans compter que sur l'ensemble on a jeté les notes les plus fraîches et les plus voyantes d'une foule d'ornements émaillés, qui luttent de finesse avec les ciselures des chapiteaux et les encadrements moulurés des arcades.

Calice de l'Ile-Molène

En reconnaissance de la sépulture chrétienne, accordée aux naufragés du *Drummond-Castle*, en 1896, par M. le Recteur de l'Ile-Molène, le *Guild of all souls* (Société de toutes les âmes), sorte de confrérie des Trépassés, établie en Angleterre, a offert à l'église de cette paroisse un calice

en vermeil, enrichi de pierreries. C'est une œuvre remarquable d'orfèvrerie et de joaillerie.

La hauteur du calice est de 0 m. 22, la largeur de la coupe, 0 m. 09 et la largeur du pied, 0 m. 17.

Le pied polylobé se compose de six lobes séparés par autant de pointes ; chaque lobe contient un médaillon circulaire en argent mat, sur fond d'émail, représentant :

1. — L'Agonie de Notre-Seigneur au jardin des Oliviers ; 2. — Notre-Seigneur devant Pilate ; 3. — Couronnement d'épines ; 4. — Flagellation ; 5. — Portement de Croix ; 6. — Notre-Seigneur mourant sur la Croix.

Tous ces sujets sont traités d'une façon archaïque, genre moyen-âge. Autour des médaillons court une guirlande de feuilles tréflées. Dans chacune des pointes est sertie une grande pierre précieuse, accostée de deux autres plus petites ; et là prennent naissance des feuilles ciselées qui s'épanouissent en montant et sont séparées par d'autres pierres fines. Le pied est couronné par une sorte de galerie ajourée, renforcée de colonnettes torses terminées par des rubis.

Puis vient le nœud, formé d'un globe de cristal de roche de 0 m. 05 de diamètre, autour duquel s'enroulent et se croisent trois bandes de vermeil filigranées et ornées de perles. La base de la coupe est également ornée de feuilles et de pierreries ; le haut demeure lisse avec un léger évasement.

En faisant le compte exact des gemmes qui décorent ce calice, on en trouve 36 de grande et de moyenne dimension et 148 petites donnant toute la gamme des nuances et des variétés.

Pour faire valoir la belle eau des pierres qui garnissent le pied, le joaillier a évidé le métal en dessous, de sorte qu'on peut les examiner par transparence.

Sous le pied est gravée cette légende :

« IN GLORIAM DEI ET IN GRATAM MEMORIAM PIAE CVRAE A SACERDOTE MOLENIENSI SVSCEPTAE IN SEPVLTVRA EORVM QVI NAVFRAGIO « DRVMMOND CASTLE » A . D . XVI . KAL . JVL . MDCCCXCVI OBIERVNT — OMNIVM ANIMARVM SOCIETAS — ALIIQVE ANGLICANI HVNC CALICEM PATENAMQVE — FIDEI COMMVNIS TESTIMONIVM QVAE PER TOTAM ECCLESIAM CATHOLICAM DE FIDELIBVS DEFVNCTIS OBTINET — DONO DEDERVNT.

« A la gloire de Dieu et en souvenir reconnaissant des soins pieux que le Recteur de l'Ile-Molène a mis pour donner la sépulture religieuse aux naufragés du *Drummond-Castle* qui ont péri le 16 Juin 1896, la *Société de toutes les âmes* et quelques autres Anglais ont offert ce calice et cette patène, comme témoignage de la foi commune, professée dans toute l'Église catholique au sujet des fidèles trépassés. »

La patène, mesurant 0 m. 14 de diamètre, porte gravé à son revers le cachet de la *Société de toutes les âmes :* une croix de Malte allongée, entourée d'un nimbe en amande contenant cette inscription :

« THE . GVILD . OF . ALL . SOVLS . † MARCH . A . D . 1878 † ». Au centre : « R. I. P. *Requiescant in pace* ».

Cette admirable pièce d'orfévrerie, imitée du style anglais moyen-âge, est enfermée dans un écrin ou cassette, en bois des îles, capitonnée en velours vieux vert à reflets. Sur le couvercle, une plaque en cuivre doré porte une autre inscription gravée :

A L'ÉGLISE DE SAINT RONAN,
ILE DE MOLÈNE,
DE LA PART DV
GVILD OF ALL SOVLS,
EN ANGLETERRE. NOEL 1896.

Cette belle œuvre d'art a été exécutée dans les ateliers de Barkentin et Krall, de Londres.

***

Me voilà arrivé au terme de ma tâche. J'ai voulu montrer ce qu'il y avait de beautés et de richesses artistiques dans notre pays de Basse-Bretagne, j'ai voulu décrire les monuments et les chefs-d'œuvre qu'ont produits la foi et le génie de nos pères.

Puissent nos églises et nos chapelles rester encore debout de longs siècles, que nos clochers se dressent dans les airs jusqu'à la fin des temps, pour proclamer la foi des Bretons ; que nos calvaires de granit continuent leur prédication vivante et protègent toujours, sous les bras de la croix du Sauveur, notre vieille terre d'Armorique !

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

141.

OBITUS EPISCOPI [1]

1289. Decedes d'Évesque.
— 14 Mars 1290 (N. S.). —

Obiit Evenus Episcopus Corisopitensis quarto decimo die marcii et decimo sexto die ejusdem mensis fuit ejus corpus traditum ecclesiastice sepulture anno Domini M° CC° LXXX° nono.

142.

LITTERA INTIMATIONIS DE OBITU EPISCOPI ET REQUISICIONIS LICENTIE DE ELIGENDO ALIUM

1289. Le Chapitre de Cornouaille demande permission au Sgr Archevesque de Tours de proceder à l'élection d'un Évesque.
— 18 Mars 1290 (N. S.). —

Reverendo patri ac Domino Buchardo Dei gracia archiepiscopo Turonensi humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino, subjectione, debita obediencia, reverencia et honore.

(1) C. 56, f° 35.

Noverit vestra paternitas reverenda quod bone memorie Evenus quondam noster episcopus Corisopitensis, die martis post dominicam qua cantatur letare Jerusalem, diem clausit extremum et ejus corpus fuit die jovis sequenti in prefata ecclesia Corisopitensi, traditum ecclesiastice sepulture.

Nos vero postmodum in nostro Capitulo congregati, de nostro communi assensu, discretos viros Magistros H. de Doulas, archydiaconum de Pocher predicte nostre ecclesie, et Heliam Britonem et Oliverium de Conc concanonicos nostros constituimus procuratores nomine nostro et ecclesie predicte nomine, ad denunciandum Reverende paternitati vestre premissa et ad petendum ab eadem reverenda paternitate, vestram licentiam providendi predicte ecclesie de pastore. Quam licentiam per ipsos vel per alterum eorum a vobis supplicamus nobis dari et alia faciendi que in talibus requiruntur et hoc paternitati vestre et aliis quibus significandum est significamus per presentes litteras sigillo nostro sigillatas.

Datum die veneris post dictam diem dominicam anno Domini M° CC° LXXX° nono (1).

---

(1) En 1290 (N. S.) le vendredi après le dimanche *letare* était le 18 Mars.

ALAIN MOREL
1290 - 1320

143.

QUOD CAPELLANI CHORI NON INTRENT TABERNAS [1]

Que choriste qui ira boyre en taverne ou ailleurs avec scandale, payera 5 deniers à la fabrique et 1 denier au dénonciateur.
— 14 Juin 1291. —

Anno Domini M° CC° nonagesimo primo, die jovis post Penthecosten (2), statuimus in nostro Capitulo generali, capellanos ecclesie Corisopitensis corrigendo, quod nullus eorum tabernam intret causa potandi in eodem et si contrarium eos vel aliquem eorumdem facere contigerit, statuimus quod incurrat penam sex denariorum qualibet vice qua intraverit, scilicet unum denarium denuncianti Capitulo et quinque fabrice ecclesie Corisopitensis; nec eciam juxta tabernam biberit in aliquo loco publico in fraudem istius statuti.

144.

CANONICI SEXAGENARII HABEANT RETRIBUTIONES MATUTINARUM [3]

Seconde ordonnance que chanoine sexagénaire sera exempt à matines. Ils debvroient adjouter qu'il fust infirme et eust ete 20 ans chanoine.
— 1292. —

Anno Domini M° CC° nonagesimo secundo in crastino Sancti Luce, statutum fuit in Capitulo nostro generali,

(1) C. 56, 52.
(2) En 1291, le dimanche de la Pentecôte tombait le 10 Juin. Le jeudi suivant était donc le 14 Juin.
(3) C. 56, f° 92.

quod si aliquis Canonicus Corisopitensis peregerit sexagenarium annum etatis, non tenetur venire ad matutinas et nichilominus habebit distributiones illius hore.

De pecunia argentarie et luminaris.

§. Item de pecunia luminaris ipsius ecclesie nisi qui preest luminari, aut de mandato ipsius.

De receptione in choro.

Ne sera aucun receu au chœur qu'en chapitre général.

§. Item eadem die fuit statutum quod nullus recipiatur in choro ipsius ecclesie nisi de consensu Capituli generalis.

145.

ADHIBICIO CONSENSUS EPISCOPI SUPER LICTERA SUPRA PROXIMA [1]

Consentement du Sgr Évesque aux presentation et departement cy devant.

— 13 Décembre 1293. —

Anno Domini millesimo CC° nonagesimo tercio, in crastino festi Corentini hyemalis, Reverendus Pater Alanus Dei gracia Corisopitensis episcopus prebuit assensum statuto immediate superius scripto de beneficiis conferendis.

---

(1) C. 56, f° 25. Le consentement de l'Évêque Alain se rapporte à une pièce que nous avons donnée plus haut à la date 1270 (n° 109).

146.

TEMPUS INFRA QUOD CAPITULUM POTEST PRESENTARE AD BENEFICIA SPECTANTIA AD EORUM COLLATIONEM [1]

1294. Au dimanche, les chanoines présents peuvent, après huict jours de l'enterrement du bénéficier présenter son benefice en présentation du Chapitre, appelant seulement les chanoines qui sont au diocèse.

— 2 Mai 1294. —

Anno Domini M° CC° nonagesimo quarto, die dominica in crastino translationis beati Corentini in mayo, fuit statutum in Capitulo generali quod quandocumque contigerit beneficia aliqua vacare, quorum presentatio spectat ad Capitulum, possint infra octo dies a die sepulture illius per cujus mortem dicta beneficia vacaverint, canonici presentes, vocatis tamen qui fuerint in diœcesi Corisopitensi, providere de dictis beneficiis et adea presentare et ea conferre non obstante statuto contrario si quod sit.

147.

DECIME DE GLOMAEL CONCEDUNTUR PRO DISTRIBUTIONIBUS CAPITULI [2]

Concession des dixmes de Glomel pour pain de Chapitre à prime et none par le Sgr Évêque qui aura, assistant, comme un chanoine.

— 13 Décembre 1295. —

Universis presentes licteras inspecturis et audituris, Alanus permissione divina Corisopitensis Episcopus et Capitulum ecclesie Corisopitensis salutem in Domino sempiternam.

Notum facimus quod nos Alanus episcopus supradic-

(1) C. 56, f° 25.
(2) C 56, f° 33.

tus, pensantes redditus et distribuciones deputatos ad usum cotidianum canonicorum residencium in nostra ecclesia Corisopitensi esse tenues et minus sufficientes, divinumque cultum augmentari et numerum canonicorum deserviencium in eadem ecclesia affectantes, super hoc, solemni tractatu habito, inquisitione perhabita diligenti cum canonicis nostre dicte ecclesie Corisopitensis in Capitulo generali, die veneris in crastino festi beati Chorentini hyemalis, anno Domini M° CC° nonagesimo quinto. Imminenti honestate dicte ecclesie et ipsius utilitate exigente, de consensu predicti Capituli, ordinavimus et statuimus, decrevimus et decernimus quod decime prediales ecclesie de Glomael nostre Corisopitensis diœcesis, cujus collacio ad nos dignoscitur pertinere, in usum predicti Corisopitensis Capituli et nostrum convertantur pro pane faciendo et distribuendo nobis dum vixerimus, et canonicis dicte ecclesie residentibus et deservientibus personaliter in eadem ; ita quod nos pro tempore nostro, de dicto pane tantum habebimus et dabitur nobis singulis diebus, quantum dabitur uni canonicorum in dicta ecclesia residencium singulis diebus, ubicumque nos contigerit interesse nec in alios usus in parte vel in toto, ullo unquam tempore convertentur decime supradicte.

Statuimus insuper et eciam ordinamus quod predicti canonici qui in eadem ecclesia hore prime interfuerint, medietatem cotidiane distribucionis dicti panis percipiant et aliam similiter medietatem qui interfuerint hore none. Nos autem Capitulum predictum habito super hoc solempni tractatu et inquisitione prehabita diligenti honore et utilitate nostre ecclesie consideratis, facultatibus eciam ipsius ecclesie prisatis, predictam ordinacionem et statutum predictum laudamus et approbamus et eisdem nostrum assensum prebemus.

Quibus ordinacioni et statuto, Guido, rector ecclesie de

Glomaël predicte, in nostra presencia assensum prebuit et consensum. In cujus rei testimonium Nos Episcopus et Nos Capitulum Corisopitense predicti, nostra sigilla presentibus litteris duximus apponenda.

Datum et actum dictis die, anno et loco ut supra.

GRADLIN.

148.

DIVISIO COLLATIONUM BENEFICIORUM SPECTANCIUM AD COMMUNEM COLLATIONEM SEU PRESENTACIONEM CAPITULI CORISOPITENSIS (1)

Accord en Chapitre pour departir entre les chanoines les collations ou presentations leur appartenant des benefices qui estoient les diaconat, subdiaconat, sacristie et vicariatz de St Corentin, l'Hospital, Quimerch, St Mathieu, Scaezre, Kaemeneven, Combrit, Berien, St Colit, Treguno, Plomodiern, Rostrenen, Plouneour, Beuzec Cap Sizun, Spezet, Carnoet Poher, Brieo, Ergue Armel, Plozevet, Kerfuntun, Landeleau, Banalec, Nevez et quelques chapellenies icy specifiées.

— 2 Mai 1296. —

Universis presentes litteras inspecturis et audituris humile Capitulum Corisopitense eternam in Domino salutem.

Noveritis quod cum aliqua beneficia ad nostram communem collationem seu presentationem spectancia contingebat vacare, inter canonicos tunc in Capitulo nostro presentes, in eligendo personas quibus dicta beneficia conferentur seu presentarentur ad ea, non minima oriebatur dissensio, quodque grave ferebatur a multis canonicis, qui tunc erant presentes in nostro Capitulo procedebant ad presentaciones et collationes hujusmodi faciendas, canonicis absentibus ad hoc minime evocatis.

Nos ad dissensionem hujusmodi anmovendam et ut inter concanonicos nostre ecclesie majus pacis et dilectio-

---

(1) C. 56, f° 24.

nis vinculum habeatur, utque absentes canonici in premissis non possint dicere se gravatos, statuimus ut de quinque beneficiis ad communem nostram collationem seu presentationem hucusque spectantibus primo vacaturis : sacristeria Corisopitensis ecclesie, domo Dei Corisopitensi (1), diaconatu et subdiaconatu in ipsa Corisopitensi ecclesia, ac ecclesia de Keinmerch, provideatur Gauffrido Glemaroci, Guillermo Atrisie, judicello abbatoris (2), judicello Galopin et Yvoni Hervei Gorcuf clericis ad nostrum titulum ordinatis.

Statuimus insuper ut omnia beneficia que usque nunc ad nostram communem collationem seu presentationem spectarunt, dividerentur inter predicte nostre ecclesie prebendatos, ita tamen ut si super jure presentandi ad aliquod beneficiorum predictorum seu ipsum conferendi per aliquem cujuscumque status ordinis seu conditionis, existat contra aliquem de prebendatis predictis aut contra nos Capitulum questio oriatur, nos Capitulum jus presentationis seu collationis ipsius beneficii super quo questio orietur, in expensis Communibus nostri Capituli tenentur prosequi et tueri.

Et si, quod absit, jus presentationis seu collationis ipsius beneficii super quo orietur questio hujusmodi evinci contingat ab illo prebendatorum predictorum ad quem per divisionem infrascriptam beneficium ipsum spectabit, nulla sit ipsa divisio ipso facto, sed predicta beneficia ad communem nostram collationem seu presentacionem prout antea fuerat, revertantur iterum et etiam reducantur, divisionem vero beneficiorum ipsorum per sortem fieri fecimus per hunc modum, videlicet quod qui habet presentare ad vicariam ecclesie Sancti Mathei conferet ca-

(1) Note marginale du *Cartulaire : Per domum Dei intelligitur forte hospitale et diversorium pauperum.*

(2) Traduction probable du mot *Laer*, nom propre.

pellaniam de vico Sutorum (1), et qui habet presentare ad vicariam de Scazre presentabit ad sacristeriam Corisopitensem, et qui habet presentare ad vicariam de Combrit presentabit ad vicariam de Kemenemaen et qui habet presentare ad vicariam de Beryan presentabit ad ecclesiam de Sancto Collito, et qui habet presentare ad vicariam de Treguenc conferet dyaconatum ecclesie Corisopitensis et qui habet presentare ad vicariam de Ploemodiern conferet capellaniam vici Nove (2) et qui habet presentare ad vicariam de Rostrenen conferet ad capellaniam de vico Molendinorum (3), et qui habet presentare ad vicariam de Ploeneor presentabit ad hospitale Corisopiten et qui habet presentare ad vicariam de Bozoc Cap Sizun conferet capellaniam de Colle-Eudonis (4) ; et qui habet presentare ad vicariam de Spethoc conferet capellaniam campi Gloegeni (5) et qui habet presentare ad vicariam de Carnoet Pohaer conferet subdiaconatum Corisopitensis ecclesie, qui habet presentare ad vicariam de Briziac presentabit ad ecclesiam de Ergue-Arzmael et qui presentabit ad vicariam de Ploezevet conferet capellaniam de vico Demer (6), et qui habet presentare ad vicariam Ville fontis presentabit ad ecclesiam de Keinmerc et qui habet presentare ad vicariam de Landeloi conferet capellaniam de Racher (7) et qui habet presentare ad vicariam de Bannazloc presentabit ad vicariam de Nevez.

Actum in Capitulo nostro generali et nostro sigillo sigillatum die mercurii in crastino festi beati Chorentini estivalis anno Domini M° CC° nonagesimo sexto.

---

(1) Parcelle de la rue Keréon.
(2) Parcelle de la rue Neuve.
(3) Parcelle de *Ru Melinou*, ou rue des Moulins, à Lanniron.
(4) Traduction de Crec'heuzen, plus tard paroisse Saint-Primel.
(5) Parcelle de Mescloaguen.
(6) Parcelle de la rue Obscure.
(7) Parcelle de Rakaer, plus tard Tour du Chatel.

149.

LITTERE EMPCIONIS DE PIRE [1]

— 14 Mars 1299 (N. S.). —

Universis presentes inspecturis, officialis Andegavensis salutem in Domino. Noveritis quod in nostra presencia constituti, Matheus dictus Goniou de parochia de Sta Gemma supra Ligerim ut dicebat, et Laurencia ejus uxor vendiderumt Alano Riveleni presbytero quandam peciam tam vinearum quam terrarum quas habebant dicti conjuges et dicebant sitam apud Pireum in feodo abbatis Jaenlline, pro precio sex librarum et decem solidorum monete currentis.

Datum et sigillatum sigillo curie Andegavensis in testimonium premissorum, die sabbati post *invocavit me* (2) anno Domini M° CC° nonagesimo octavo.

J. Goupra.

150.

DE FIRMIS PERTINENTIBUS FABRICE ET CAPITULO ET SIGILLATIONE LITTERARUM [3]

Fermes des églises pour fabrique de Saint-Coretin seront données le dernier vendredi du mois.

— 13 Juin 1299. —

Anno Domini M° CC° nonagesimo nono die sabbati post synodum Penthecostes (4) fuit statutum in Capitulo generali

(1) C. 51. 1° LXV°. Cette pièce de l'Officialité d'Angers est surtout intéressante par la mention de cet *Alain Rivelen* prêtre, dont le nom se trouve gravé sur la pierre d'autel de la Victoire, et que M. Le Men a supposé être évêque de Quimper. Ici il est qualifié de simple prêtre, mais probablement attaché à l'église de Quimper puisque cette pièce figure au Cartulaire de cette église.

(2) Le dimanche *invocavit me* est le premier dimanche de Carême, le samedi suivant en 1299 (N. S.) était le 14 Mars.

(3) C. 56, f. 52.

(4) Le samedi après la Pentecôte en 1299 était le 13 Juin.

quod de cetero, ecclesie pertinentes ad fabricam dentur ad firmam ultima die veneris mensis.

§ Item eodem die fuit statutum quod non sigillentur alique littere venditionis terre alicujus sigillo Capituli nisi ultima die veneris mensis.

§ Item omnes firme pertinentes ad Capitulum firmabuntur de cetero die veneris ultima mensis et non aliter.

Les censuels seront partagez aux Chapitres généraux.

§ Item quod omnia emolumenta firmarum vendicionum et sigilli recipiantur per prepositum Capituli et distribuantur in quatuor Capitulis generalibus scilicet in crastino synodorum et festorum sancti Chorentini.

151.

DE CAPPA CANONICORUM VIVENCIUM NON EXPONENDA

Le chanoine vivant, sa chape ne servira qu'en sa présence.
— 13 Décembre 1300. —

Anno Domini M° CCC° in crastino sancti Chorentini hyemalis fuit statutum in Capitulo generali quod cape canonicorum vivencium non exponantur nisi ipsis presentibus.

152.

LITTERE ARCHIDIACONATUS CORNUBIE (1)

1300. L'Évesque donne 25 l. de rente à l'archediaconé de Cornouaille sur la cure de Plozévet.
— 20 Octobre 1300. —

Datum per copiam sub manibus notariorum publicorum infra scriptorum (2).

---

(1) C. 56, f° 36 et C. 31, f° 28.
(2) Une note marginale visant cette mention fait remarquer que le nom des notaires fait défaut : *Nota quod non sunt.*

Universis litteras inspecturis et audituris, Alanus miseracione divina Corisopitensis Episcopus eternam in Domino salutem.

Notum facimus quod ecclesia de Ploezivet nostre dyocesis vacante per mortem Johannis de Pennenes clerici, quondam rectoris dicte ecclesie, spectante ad nostram collationem, considerantes quod redditus et proventus archidiaconatus Cornubie in ecclesia Corisopitensi erant adeo manifeste et notorie tenues et exiles quod non sufficiebant ad hujusmodi onera supportanda et adeo tenues quod erant contra dicte ecclesie Corisopitensis honestatem ; et pensatis facultatibus dicte ecclesie de Ploezivet, viginti quinque libris annui redditus archidiaconatui predicto super dicta ecclesia archidiaconis Gornubie de redditibus et proventibus dicte ecclesie annuis singulis persolvendis, manifeste et notorie supererant et remanebant rectori dicte ecclesie qui esset pro tempore, sufficientes redditus et proventus ipsius ecclesie, de quibus posset idem rector honestatam sustentationem habere, episcopalia jura persolvere et alia debita onera supportare, honore et honestate dicte Corisopitensis ecclesie iminentibus, utilitate ipsius urgente, solempni tractatu prius habito in Capitulo Corisopitensi, inquisitione prehabita diligenti et adhibita debita solempnitate que in talibus debet fieri et eciam consuevit, de consensu dicti Capituli annectimus xxv libras annui redditus dicto archidiaconatui de proventibus et redditibus dicte ecclesie de Ploezivet a rectore dicte ecclesie qui pro tempore fuerit vel ejus vices gerente, archidiaconis Cornubie qui erint pro tempore, annis singulis in perpetuum persolvendas videlicet xii libras cum dimidio in synodo Penthecostes que est die mercurii post festum Penthecostes et alias xii libras cum dimidio in sequenti synodo post festum beati Luce, et sic deinceps xxv libre in duabus sinodis, singulis annis

dictis archidiaconis solvi debebunt in perpetuum. Nos autem Capitulum Corisopitense, pensatis facultatibus dicte ecclesie de Ploezivet, considerantes quod annexis xxv libris annui redditus dicto archidiaconatus super dicta ecclesia de redditibus ipsius ecclesie a nobis qui erunt pro tempore in perpetuum persolvendis manifeste supererant et remanebant rectori existente pro tempore redditus et proventus ipsius ecclesie de quibus posset ipse rector honestatam sustentationem habere et debita onera supportare et exeguitate redditum dicti archidiaconatus pensata, Corisopitensi ecclesie honestatem iminente et exigente ipsius utilitate, solempni habito tractatu in nostro Capitulo generali et inquisitione perhabita diligenti et adhibita debita solempnitate que debet et solet fieri in talibus, dicte annexioni unanimiter consentimus et eidem annexioni nostrum prestamus assensum.

In cujus rei testimonium Nos episcopus et Capitulum predicti sigilla nostra presentibus his licteris duximus apponendum. Datum die jovis post synodum Sti Luce anno Domini Mo CCCo (1).

153.

CONSENSUS RECTORIS DE PLOEZIVET SUPER LITTERA PRECEDENTI (2)

Le Recteur de Ploezivet consent 25 l. de rente sur la cure à l'archidiacre de Cornouaille.

— 25 Novembre 1300. —

Universis presentes litteras inspecturis et audituris, Alanus permissione divina Corisopitensis episcopus salutem in Domino.

(1) Le 18 Octobre, fête de S. Luc, étant en 1300 un mardi, le jeudi suivant était le 20 Octobre.

(2) C. 56, f° 37.

Notum facimus quod in nostra presencia personaliter constitutus, Henricus rector ecclesie de Ploezivet, annexionem factam a nobis de consensu Capituli nostri Corisopitensis de xxv libris annui redditibus super dicta ecclesia et ejus redditibus archidiaconatui Cornubie de proventibus et redditibus dicte ecclesie, a rectore ipsius ecclesie aut ejus vices gerente, archidiaconis Cornubie qui fuerint pro tempore, annis singulis in perpetuum persolvendis, pro ut in licteris super hoc confectis plenius continetur, approbavit, voluit et eciam ratam habuit, voluit eciam et consensit dictam ecclesiam, dicto redditu annuo oneratam esse, prout superius est expressum et in licteris super hoc inspectis eciam nostro sigillo et dicti Capituli sigillatis, plenius continetur.

Actum apud domum nostram in camera nostra de Lannyron die veneris in festo beate Katerine virginis anno Domini M° CCC°.

154.

OBITUS PARENTUM DOMINI ALANI MOREU QUONDAM [1] EPISCOPI CORISOPITENSIS [2]

— 13 Décembre 1303. —

Universis presentes litteras inspecturis et audituris, Alanus miseracione divina Corisopitensis episcopus salutem in Domino.

Noveritis quod nos dum essemus in statu minori dedimus et concessimus de consensu nostri Capituli in Capitulo generali super hoc prestito, Capitulo, capellanis et

(1) Ce titre a été placé en tête du présent texte, lorsqu'il a été copié sur le *Cartulaire* après la mort d'Alain Morel, et c'est pourquoi on le qualifie ici d'Évêque défunt.

(2) *Cart.* 56, f° 56.

clericis nostre ecclesie Corisopitensis, nomine suo et predicte ecclesie quandam domum quam acquisiveramus de nostro et tenebamus in manu nostra, cum orto suo adjacente eidem et aliis pertinenciis suis sitis apud Poulpezron juxta domum nostram quam inhabitabamus tunc temporis, et quam tenet ad presens magister Olyverius cantor ecclesie Corisopitensis et quamdam ernam terre quam similiter acquisiveramus, sitam immediate juxta murum orti abbatis de Landeguennec, retro ortum predicte domus nunc dicti cantoris et tunc nostre et xv solidos annui census seu redditus desuper cameram tunc nostram et nunc dicti cantoris, sitam immediate et annexe aule dicte domus, quam cameram nostris propriis sumptibus fecimus edificari, quas domos, ortum, cameram et ernam terre tenet predictus cantor, seu alius ejus nomine, quas donaciones, ordinacionem et concessionem de premissis alias ut premictitur factas datas et firmas habentes, confirmamus et domus eisdem pro anniversario faciendo in predicta ecclesia ab eisdem annis singulis, pro animabus patris nostri et matris nostre in die sui obitus xv° kalendas Aprilis, quos xv solidos desuper, dictam cameram de consensu dicti Capituli impositos et x solidos desuper erna et alia domo per plures annos ad dictum anniversarium faciendum solvimus, et in quorum possessionem habendi et percipiendi sunt et fuerunt predicti Capitulum, capellani et clerici nomine quo supra, damus et eciam concedimus eisdem Capitulo, cappellanis et clericis pro anniversario in predicta ecclesia, pro remedio anime nostre die obitus nostri, annis singulis faciendo ab eisdem et assignamus ex nunc eisdem, omnes decimas qua acquisivimus et habuimus a filio dicti Aureus in parrochia de Ploegonec et ipsos in corporalem possessionem premissorum omnium et singulorum ad predicta anniversaria facienda inducimus et eos de eisdem inves-

timus, et alias diu investivimus, et debent ipsi Capitulum, capellani et clerici celebrare unam missam de spiritu sancto pro nobis vita nostra comite, annis singulis in dicta ecclesia, tercia die post festum Beati Chorentini hyemale, que anniversaria ut premictitur, dicti Capitulum, capellani et clerici facere promiserunt et tenantur.

In cujus rei testimonium presentes licteras eisdem sigillo nostro tradidimus sigillatas et ad majorem certitudinem premissorum, predictum Capitulum, presentibus litteris similiter sigillum apposuit.

Datum et actum in nostro Capitulo Corisopitensi generali, in crastino festi Beati Corentini hyemalis, anno Domini M° CCC° primo.

155.

ANNIVERSARIUM DOMINI EVENI QUONDAM EPISCOPI CORISOPITENSIS [1]

— 1302. —

Universis presentes litteras inspecturis, Alanus permissione divina Corisopitensis episcopus, salutem in Domino.

Noveritis quod cum venerabiles viri Guillermus Cornubie, Alanus de Pocher archidiaconi in ecclesia Corisopitensi et Yvo de Conc canonicus ejusdem ecclesie, et Yvo de Kemperelle officialis Corisopitensis vicarii nostri dum agebamus in remotis, ac venerabile Capitulum ejusdem ecclesie, dedissent per quasdam litteras sigillis suis sigillatas, Gauffrido Hervei Eveni clerico et suis post ipsum in perpetuum, molendinum cum acqueductu suo et omnibus pertinenciis vocatum molendinum Pontis Eveni quod fuit quondam Roddaudi de Lusuzguen militis, situm supre aqua vocata Jet et omnia prata nostra ibidem, que fuerunt

(1) C. 51, f° 86.

quondam dicti militis sita prope dictum molendinum prout se habent in longitudinem et latitudinem, cum terra infra fossam ibidem inter dictum molendinum et villam de Kerguir et inter viam ducentem de dicto molendino ad Kerguir et aquam vocatam Odet et dictam aquam vocatam Jet, ad census VIII librarum currentis monete, nobis et dicto Capitulo et successoribus nostris a dicto Gauffrido et a suis solvendum annuatim prout in dictis litteris plenius continetur :

Guillermus Cornubie, Alanus de Pocher archidiaconis in ecclesia Corisopitensi et Yvo de Conc canonicus ejusdem ecclesie vicarii Reverendi Patris Domini Alani Dei gracia Corisopitensis episcopus nunc agentis in remotis, una cum Yvone de Kemperelle officiali Corisopitensi cum illa clausula quod dictus archidiaconus de Pocher cum altero predictorum vicariorum possit omnia que ad officium spectant dicte vicarie, aliis absentibus et in requisitis expedire, ac humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Noveritis quod nos vicarii predicti, solemni habito tractatu in generali Capitulo Corisopitensi, die jovis post festum beati Luce evangeliste anno Domini M° CCC° secundo, inquisitione prehabita diligenti, pensataque utilitate episcopatus et ecclesie Corisopitensis tanquam vicarii dicti R. Patris et nomine ipsius, de assensu et voluntate dicti Capituli dedimus et damus pura donatione irrevocabili facta inter vivos, Gauffrido Hervei Eveni clerico, civi Corisopitensi et ipsius heredibus et causam habituris ab eodem in perpetuum, molendinum cum aque ductu suo et omnibus aliis pertinenciis suis vocatum molendinum Pontis Eveni quod fuit quondam Roddandi de Lusuzguen militis, situm sub aqua vocata Jet et omnia prata dicti Episcopi ibidem, que fuerunt quondam dicti militis sito prope dictum molendinum prout se habent in longitudinem et

latitudinem cum terra infra fossam ibidem inter dictum molendinum et villam de Kerguir et inter viam ducentem de dicto molendino ad Kerguir et aquam vocatam Odet et dictam aquam vocatam Jet, quod molendinum et que prata habebat et possidebat idem episcopus ibidem cum suis pertinenciis nomine suo et episcopatus sui Corisopitensis possidenda habenda et eciam explectanda ab ipso Gauffrido et ejus heredibus ad censum VIII librarum currentis monete solvendum eidem episcopo et Capitulo et eorum successoribus a dicto Gauffrido et suis, modo et terminis qui sequuntur videlicet : centum solidos dicto Episcopo et ejus successoribus durante quolibet mense januarii et sexaginta solidos dicto Capitulo, quindecimo die mensis cuiuslibet marcii intrantis, annis singulis pro anniversario bone memorie Eveni quondam Episcopi Corisopitensis faciendo in ecclesia Corisopitensi predicta, ita quod si deffecerint dicti Gauffridus aut sui in aliqua solucionum predictarum dictis terminis, quod tenentur solvere pro pena eidem Capitulo pro qualibet die in qua cessaverit dicta solucio dictorum LX solidorum a tempore deffectus hujusmodi, quinque solidorum dicte monete ultra dictum censum et tantumdem dicto episcopo pro qualibet die similiter qua cessaverit solucio pensionis predicte ejusdem episcopi a tempore deffectus hujusmodi ultra pensionem predictam, quam penam ipso facto incurrent idem Gauffridus et sui et causam habituri, ab eodem si deffecerint in premissis. Qui quidem bone memorie Evenus Episcopus tempore quo vivebat dictas res donatas episcopatui et ecclesie Corisopitensibus acquisivit et deinde anniversarium suum fundavit super eis ; predictus autem Gauffridus promisit dictam solvere pensionem seu censum predictum in terminis supra dictis, obligans quoad hoc se et heredes suos et ab ipso causam habituros et specialiter res predictas et manerium suum situm apud

Kerlazron cum suis pertinenciis universis et si premissa non sufficerint ad hoc omnia alia bona sua presencia et futura pro dictis censu et pena solvendis prout superius exprimitur.

Nos autem Capitulum Corisopitense predictum, solempni habito tractatu in predicto Capitulo generali die et anno predictis, inquisicione prehabita diligenti, pensataque episcopatus et ecclesie Corisopitensis utilitate, predictis donacioni, tradicioni et concessioni factis a dictis vicariis nomine quo supra, eidem Gauffrido et suis heredibus et causam habituris ab eodem, consentimus et nostrum prestamus assensum. Nos vero vicarii predicti nomine quo supra promictimus cum assensu et voluntate predicti Capituli quod contra donacionem, tradicionem et concessionem predictas non veniemus nec venire attemptabimus in futurum per nos aut per alios nec dictum Gauffridum aut suos heredes impediemus aut molestabimus quominus possideant et habeant dictum molendinum et dicta prata cum dictis aqueductu et pertinenciis et percipiant et habeant libere fructus et exitus premissorum, dum tamen predicti Gauffridus et heredes sui et causam habituri ab eodem in premissis, dictis episcopo et Capitulo et eorum successoribus modo et terminis quibus supra, satisfecerint de premissis. Ymo, predicta molendinum et prata cum dictis aqueductu et pertinenciis guarantabimus eidem Gauffrido et suis heredibus et causam habituris ab eodem, solvendo pensionem predictam seu censum predictum et dictam penam si in solucione pensionis ut predicitur deffecerit memorate, secundum usum et consuetudinem patrie, contra omnes obligant quoad hoc predictum venerendum patrem et bona episcopatus, predicti.

Item volumus et concedimus, quo supra nomine, quod idem Gauffridus et sui heredes et causam habituri ab

eodem, possint construere super dicto aqueductu et terra circumquaque molendinum sufficientia alia unum vel plura in opinione dicti Gauffridi et suorum et quod non possint destrui aut impediri seu deteriorari in aliquo ab eisdem Episcopo vel Capitulo nec et successoribus suis quin utantur dicta aqua et spacio competenti et via eundi et redeundi ad eadem et aliis necessariis seu quantum ad statum ipsorum prout indignerint ad usus suos in futurum sine prejudicio episcopi et Capituli ac ecclesie predictorum.

In cujus rei testimonium nos vicarii predicti, sigilla nostra presentibus litteris una cum sigillo dicti Capituli ad majorem premissorum certitudinem, salvo jure episcopi et ecclesie predictorum et cuiustibet alterius in omnibus, duximus apponenda.

Datum die et anno predictis.

Nos predictus episcopus predictam donacionem et omnia contenta in dictis litteris pro nobis et successoribus nostris de consensu et voluntate dicti Capituli approbamus et eciam confirmamus.

Nos vero predictum Capitulum, predicte confirmacioni assentimus et eciam approbamus.

In cujus rei testimonium presentibus litteris nos dictus Episcopus et nos dictum Capitulum sigilla nostra quibus utimur in talibus, salvo jure ecclesie et Episcopatus Corisopitensium et cuiuslibet alterius, duximus apponenda.

Datum hujusmodi transcripti, die jovis post *invocavit me*, anno Domini millesimo CCC^{mo} octavo. Johannes.

Facta est collacio per me et Gourmael.

Datum hujusmodi secundi transcripti die lune post festum beati Laurencii martiris teste sigillo curie Corisopitensis anno Domini M^{o} CCC^{o} tricesimo septimo. G. Finamour. Facta est collacio per meet Yvonem de Kaercalvez.

156.

HOSPITALE SANCTE CATHERINE [1]

Inventaire de l'Hôpital.

— 1304 vel 1404. —

Anno Domini M° CCC° quarto (2) die mercurii ante Circonsionem Domini visitavit Capitulum Corisopitense domum Dei de Kemper Corentin et fuerunt reperte ad opus infirmorum dicte domus in hospitali magno duodecim culcitre plumee cum duodecim pluminaribus (pulvinaribus).

Item ibidem octo coopertoria forrata tam de cuniculis (peaux de lapin) quam de aliis pellibus.

Item octo cultrice piccate et due sargie et viginti linteamina et omnia ad opus infirmorum.

Item unum missale et unus calix argenteus, infula et alia ornamenta sacerdotalia ad altare.

Item in domo prioris dicte domus, due culcitre plumee una cum duobus pluvinaribus.

Item duo coopertoria forrata pellibus cuniculorum et unum forratum pellibus edinis.

Item fuerunt inventa in domo dicti prioris duo scampua due mense et una archa.

Item Margarita mulier deserviens pauperibus in dicta domo jurata dicit quod prior ministravit pauperibus dicte domus pro pane aliquando in septimana III s. aliquando duos solidos aliquando quatuor solidos aliquando sexdecim denarios vel circiter secundum numerum pauperum.

Item dicit quod idem prior ministrat dictis pauperibus

---

(1) C. 31, f° 49.

(2) Probablement, il y a erreur de transcription pour 1404. La pièce précédente est de 1376, et les suivantes de 1406, 1408.

pro omnibus qualibet die dominica novem denarios et novem pro uno et tantumdem diebus jovis distribuendos ipsis pauperibus et servientibus per manus istius deponentis que tantum percipit de premissis quantum et unus de dictis pauperibus.

Requisita de familia prioris dicte domus, dicit quod habet familiam domini Lagacdu et pedisecam, dicit etiam quod Rivallenus filius ipsius prioris et mabilia ejus soror sunt cum eo in dicta domo in comestionibus quasi continue ceteri vero de progenie sua sepissime.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

Saint-Sauveur.

Un acte de 1473, conservé aux Archives départementales (Fonds des Reguaires de Léon), parle d'un hôpital et d'une chapelle déjà existants sous le vocable de Sainte-Catherine *vierge et martyre* (sainte Catherine d'Alexandrie) et de Notre-Dame de Recouvrance, *Beate Marie Virginis de recuperacione,* au bourg de Sainte-Catherine, près Brest, en la paroisse de Quilbignon. Les seigneurs du Chastel en étaient les fondateurs. Voici ce que nous dit le Père Cyrille Le Pennec touchant cette chapelle :

« La devotion de ce saint lieu est fort cognue de tous les généraux et capitaines de tous les embarquemants de Sa Majesté. Nous savons assez que lorsqu'ils se sont embarqués sur mer pour suivre leurs expéditions et entreprises militaires, c'est en ce lieu de dévotion que la plus grande part des soldats des armées navales se sont souvent réconciliés à Dieu par le sacrement de pénitence.

« MM. les chevaliers de Malte, lorsqu'ils sont en la rade, témoignent porter une dévotion singulière à la très auguste

princesse qu'on réclame en ceste église, c'est l'oratoire où ils se retirent d'ordinaire pour prier Dieu et pour recommander les affaires de la France à la glorieuse Vierge.

« Cette desvote chapelle est grandement fréquentée et visitée d'une grande affluence du bas et haut Léon, elle a esté mise en très bon ordre par feu Mire Denmat, prieur de Brest, gouverneur de la dite chapelle. »

Le bourg de Sainte-Catherine était devenu, en 1623, le bourg de Recouvrance, et les habitants étaient fort tentés de se contenter des offices religieux qu'ils suivaient dans la chapelle Notre-Dame sans être obligés de se rendre à la paroisse de Quilbignon ; aussi adressaient-ils la requête suivante à Monseigneur de Léon, le 3 Novembre 1623 (Reguaire de Léon) : « *A Monseigneur l'Évêque de Léon, abbé de Daoulas, du Rellec et d'Orbans, conseiller du Roy en ses conseils et grand maître de son oratoire.*

Les bourgeois et habitants du bourg de Recouvrance et paroissiens de la paroisse de Saint-Pierre vous remontrent que de tout temps immémorial, il y avait accoustumé d'avoir tous les dimanches la grand messe en l'église de Notre-Dame du dit bourg, laquelle leur avait été octroyée pour le bien commun de tous ceux du dit bourg, qui contient environ 300 ménages mais que depuis quelques années les Recteurs de St Pierre les ont voulu astreindre d'aller entendre la grand messe tous les dimanches à l'église de Monsieur St Pierre, distante de demie grande lieue... En sorte que les personnes âgées, indisposées, les enfants et les marchants traffiquants sur la mer qui sont en si grand nombre ne peuvent y aller et perdent tous les dimanches la grand messe et même d'aucune fois n'en entendent aucune, n'y ayant qu'un seul prêtre qui célèbre la messe au dit bourg, lequel la célèbre d'aucunes fois à 6 heures et 7 heures du matin et d'autres sur les 10 et 11 heures.

« Ce considéré, vous plaise permettre aux dits habitants de faire célébrer tous les dimanches une grande messe en la dite église de Notre-Dame, o l'offre qu'ils font de se trouver en la dite paroisse de St Pierre aux quatre fêtes mobiliaires de l'an et payer au Recteur les droits qu'il peut prétendre vers eux. »

L'Evêque de Léon apostilla cette pétition ainsi qu'il suit :

« Nous, évêque de Léon, sur le deffault du Recteur de St Pierre, avons quant à présent permis aux habitants de Recouvrance de faire célébrer à leurs frais, sans préjudice des droits rectoriaux, sauf au Recteur à déduire ses raisons toutes fois que bon lui semblera, et le prêtre qu'ils appelleront pour le service devra être approuvé par l'Évêque. La dite permission vaudra jusqu'au cours de notre prochaine visite.

« Fait à Brest, le 3 Novembre 1623.

« René de Rieux. »

Cette autorisation fut confirmée ; mais dans la suite, les chapelains gouverneurs de Notre-Dame tendant à se substituer peu à peu au Recteur de Saint-Pierre pour le ministère paroissial, celui-ci s'en plaignit au Parlement dans un mémoire conservé aux Archives départementales. Nous en extrayons les passages suivants qui nous éclairent sur la génèse de la paroisse actuelle dite Saint-Sauveur.

« La Cour est humblement suppliée de réfléchir que :

« 1° Les dites fonctions introduites en la dite chapelle de N.-D. ne viennent pas des fondateurs de la dite chapelle, mais des habitans de Recouvrance, qui les y ont introduites pour leur commodité et que, pour cette raison, en ont payé la rétribution, d'où il résulte que ces fonctions regardent de droit le Recteur comme étant le minis-

tre né et nécessaire de ses paroissiens, et non le chapelain de la dite chapelle qui n'a droit d'y assister que comme prêtre habitué, pour avoir la même rétribution comme les autres prêtres simples originaires et habitués du dit Recouvrance.

« 2° les dites fonctions n'ont pas été fondées à perpétuité, mais seulement introduites pour un temps, et pour y être tant et si longtemps que les Sgr Evêque de Léon, le Recteur et les habitans de Recouvrance le voudront, ne se servant de la dite chapelle que par emprunt, en attendant avoir à eux une église au dit Recouvrance pour faire les dites fonctions. D'où il résulte que l'usage des dites fonctions en la dite chapelle n'y peut former aucune possession, quelque temps qu'il ayt duré ou qu'il puisse durer à l'avenir, et que les Sers de Léon, le Recteur et les habitans y pourraient discontinuer quand ils jugeront à propos.

« 3° Les dites fonctions n'ont été introduites par les habitans de concert avec l'Évêque et le Recteur que pour être faites par le Recteur et les prêtres des dits habitans qui sont les prêtres originaires et habitués de Recouvrance.

« 4° Il a toujours été réglé que ces fonctions se feraient en la chapelle à heures convenables, sans préjudice du service paroissial, par des prêtres approuvés à cet effet par l'Ordinaire.

« 5° Les susdites fonctions ont toujours été faites de tout temps immémorial par les Recteurs et prêtres originaires et habitués de Recouvrance ; le Recteur qui à cause de l'éloignement de son église ne pouvant pas être toujours au dit Recouvrance, y a eu de tout temps un curé particulier pour faire à la tête des prêtres habitués, le service en la dite chapelle.

« Depuis qu'on y a commencé les susdites fonctions, on a été obligé de partager les prêtres de la paroisse de Quil-

bignon, à cause de la distance entre Quilbignon et Recouvrance, et de le diviser en deux bandes qui avait chacune son Curé sous le Recteur, dont l'une a été destinée pour l'église paroissiale appelés les prêtres de Quilbignon en Quilbignon ou les prêtres de St Pierre ; l'autre bande destinée pour Recouvrance, appelés les prêtres de Quilbignon en Recouvrance.

« Quoiqu'on y fit en cette chapelle les dites fonctions depuis fort longtemps, on n'y faisait pas pourtant les fonctions curiales principales comme sont de chanter la grande messe paroissiale avec toutes les solennités ordinaires, faire les bannies et mariages, donner la communion paschale, lesquelles fonctions principales se faisaient seulement dans l'église paroissiale de St Pierre.

« Il y a environ trente ans (en 1677) (1) que Recouvrance, qui lors n'était qu'un petit bourg composé d'un petit nombre de familles, commença d'être augmenté notablement, de sorte que la dite chapelle de Notre-Dame, qui est petite, ne pouvant suffir, les habitans se virent obligés de faire construire une autre chapelle, sous l'invocation de St Sauveur, dans l'alignement de la mesme rue avec celle de Notre-Dame et y introduisirent d'abord de semblables fonctions que celles qui se faisaient en la chapelle Notre-Dame.

« Enfin, peu d'années après, le dit Recouvrance ayant été par lettres patentes uni et incorporé à la ville de Brest et puis fermé d'une même enceinte de murailles, s'est trouvé tout d'un coup tellement peuplé par un grand nombre de maisons et de familles qui s'y sont venues

---

(1) En 1676, Mgr de Léon érigea à Recouvrance une Communauté de prêtres, auxquels un sieur Tanguy Elez donna une maison qui fut appelée « maison de la Communauté ». Les premiers prêtres attachés au service de la chapelle Saint-Sauveur étaient Messires Jean Pellé, Jean Jaouen, Marc Person et Jean Caour.

établir, qu'on a jugé nécessaire d'y faire (à Saint-Sauveur) les dites fonctions curiales principales et le Recteur s'est vu obligé de faire sa résidence ordinaire à Recouvrance, où se trouve à présent plus des trois quarts de ses paroissiens, et ce, suivant l'ordre de son Évêque.

« Cette résolution prise en 1689 de faire faire au dit Recouvrance les susdites fonctions curiales principales ont été l'occasion de tous les troubles entre le Recteur et le général des habitans d'une part, et le chapelain et les fermiers du temporel de la chapelle de Notre-Dame de l'autre, entre lesquels il fut question de savoir dans laquelle des chapelles de Notre-Dame et St Sauveur il convenait de faire les susdites fonctions curiales principales. Le général des habitans délibérèrent de les faire faire dans la chapelle de St Sauveur, parce qu'elle leur appartenait, et qu'elle était susceptible d'augmentation.

« Au contraire, les fermiers du temporel de Notre-Dame, qui estoient le Sr Guermadic Hubac, Lemap et dix autres des principaux habitans, qui avaient attiré quelques autres dans leur party, voulurent que les dites fonctions se fissent en la chapelle Notre-Dame, et assignèrent le Recteur à l'Officialité de Léon pour voir défense luy estre faite de chanter la grande messe paroissiale à St Sauveur avec ordre de l'aller chanter à Notre-Dame qu'ils prétendaient être église treffiale, et ce pour augmenter le revenu de leur ferme, outre que plusieurs d'entre eux ont des droits honorifiques en la dite chapelle, et ont leurs maisons proches d'icelle.

« Cependant, le Recteur et le général soutiennent qu'on ne pouvait empêcher les dites fonctions curiales principales en la chapelle de St Sauveur, attendu qu'ils la pouvaient fort aisément augmenter à cet effet, et qu'on ne pouvait les obliger de les aller faire à Notre-Dame qui

n'est pas à eux au fond et qui ne pouvait être suffisamment augmentée à cause de sa situation.

« Néanmoins, le recteur ne se refuse pas de faire en la chapelle Notre-Dame moyennant la rétribution ordinaire, toutes les dites fonctions que ses prédécesseurs faisaient aux heures et en la manière convenable et conforme à la discipline ecclésiastique.

« Et par la sentence de l'Officialité de Léon du 11 Septembre 1690, les habitans de Recouvrance ne pourront faire faire ces fonctions que sur le refus du Recteur du lieu ».

Une transaction intervint le 6 Mars 1691, en présence du Sgr Évêque de Léon et de trois avocats de la Cour, le Sr Adam, lieutenant de la juridiction de Brest, Kellec Le Ny et la Chapelleray. Elle porte : « 1° qu'on faira, par les Recteur et prêtres de Recouvrance, en la chapelle Notre-Dame les fonctions qui y avaient été faites au passé et par exprès, qu'on y chantera les dimanches et fêtes aux heures réglées une messe et les vêpres dont la rétribution sera jugée par les dits habitans ; 2° qu'on faira les fonctions curiales principales en la chapelle St Sauveur en attendant une église paroissiale au dit Recouvrance, et par exprès on y chantera, les dimanches et fêtes, grande messe de paroisse avec toutes les solennités et cérémonies accoutumées à une grande messe paroissiale, qu'on y fera les prosnes et toutes les publications ».

« Depuis la chapelle de St Sauveur est devenue comme une église paroissiale à l'égard des dits habitans, on y fait les mariages, baptêmes, communions pascales, à l'effet de quoi les habitans l'ont enrichie de toutes sortes de beaux ornements et de fort belles orgues et l'ont augmentée de deux tiers, tellement qu'elle est à présent une des plus grandes et belles églises du district. Mais on continue, selon la dite transaction, à faire à Notre-Dame les

fonctions convenues. On avait lieu d'espérer d'avoir la tranquillité à Recouvrance, mais les sieurs Kermadic et Le Map et autres habitans fermiers du temporel de Notre-Dame voulurent exclure entièrement les Recteurs et prêtres de Recouvrance du service de Notre-Dame. Ils commencèrent par appeler de leur autorité des prêtres non habitués pour faire les susdites fonctions, puis ils refusèrent aux Recteurs et prêtres leur rétribution quand ils les y allaient faire.

« C'est ainsi que le Sgr Évêque de Léon fit assigner à son Officialité le Sr Inisan, prêtre de Cornouaille, que les dits fermiers auraient mis en la dite chapelle à la tête de prêtres externes et non habitués, et par sentence de l'Officialité, confirmée par arrêt du Parlement, le dit Inisan fut obligé de sortir du diocèse de Léon, d'où il alla en celui de Nantes ; qu'il fut quelques mois dans le séminaire non pour en être directeur, mais pour en être dirigé, de quoi il avait grand besoin. Le Sgr Évêque en a agi de même à l'égard du Sr Marion et autres, que les dits fermiers ont continué d'appeler en la dite chapelle sans son approbation.

« Pour exclure de ce service les Recteurs et prêtres habitués de Recouvrance, les fermiers de Notre-Dame songèrent de faire transférer en la dite chapelle les chapelains se disant chanoines de Kersent, à dessein de leur y faire faire les dites fonctions, et à cette fin ils firent agir le Sr François Gilard, Sr de Larchantel, lors procureur fiscal du chastel ; mais ce dessein ne réussit non plus que les autres. »

De fait, l'église Saint-Sauveur demeura comme église annexe de Saint-Pierre-Quilbignon, jusqu'en 1750, époque où elle devint église paroissiale.

En 1692, la Confrérie des Agonisants existant à Notre-Dame de Recouvrance recevait, par l'entremise du Maire

de Brest, une dotation importante pour pourvoir aux soins spirituels et temporels des malades pauvres. Voici un extrait de cet acte de dotation. (Archives dép. Reguaires de Léon) :

« Par devant nous, Notaires royaux de Brest, furent présents noble homme Yves Le Gac, Sr de Larmorique, maire de cette ville de Brest, et le Sr Pierre Floch, marchand, marguilliers de la Confrérie de Notre-Dame des Agonisans, érigée au dit Brest et du côté de Recouvrance, y demeurant paroisse de Quilbignon, lequel Sr Larmorique reconnaît avoir reçu 1,800 livres de quelques personnes pieuses qui, par humilité, ne veulent être nommées ; lesquelles, considérant qu'on ne peut rien faire de plus agréable à Dieu ni de plus utile au public que d'aider les moribonds dans le passage terrible de la mort, d'où dépend leur bonheur ou leur malheur éternel, et faisant réflexion que quelques-uns des dits malades peuvent être pauvres et avoir besoin de secours corporels, ont mis la dite somme entre les mains du Sr Larmorique et être employée de l'avis de M. le Recteur de Quilbignon et des Srs de Nouailles et Kerembellec, habitants de Recouvrance, à acheter un emplacement, et y faire construire une maison, de laquelle les dits Srs Larmorique et Floch et leurs en la dite qualité (marguilliers des Agonisants) auront à perpétuité l'administration en percevront la rente, et payeront annuellement 300 livres à deux prêtres et à une fille ou veuve résidant à Recouvrance qui seront chargés du soin spirituel et temporel des malades et moribonds du dit lieu, à raison de 100 livres à chacun des trois, et emploieront le surplus à faire chanter une messe à note tous les vendredys ou mercredys, dans l'église de St-Sauveur et non ailleurs, parce qu'on y fait les fonctions curiales et le service paroissial, afin de demander à Dieu pour les moribonds une heureuse agonie et une bonne

mort. Les deux prêtres qu'on appellera les directeurs des Agonisans, et du nombre desquels ne pourront être le Recteur ni le soubscuré du dit Recouvrance seront tenus, l'un aidant et relevant l'autre, de visiter une ou deux fois le jour, les malades de Recouvrance après qu'ils auront reçu l'extrême-onction, et de se tenir auprès d'eux soit de jour soit de nuit lorsqu'ils verront ou seront avertis qu'ils s'approchent de leur fin, pour les exhorter, pour prier Dieu pour eux, et pour dire à leur trépas les recommandations de l'âme sans les pouvoir quitter qu'ils n'aient expiré. D'autant qu'ils seront censés présents aux services et offices qui se feront à Recouvrance pour recevoir leur part des émoluments tandis qu'ils seront près des moribonds.

« A l'égard de la dite fille ou veuve, qu'on nommera la servante des pauvres, elle sera aussi tenue de voir tous les jours les malades pauvres qui se trouveront hors l'hôpital de Recouvrance, et en cas de besoin de dresser leur lit, de faire connaître aux personnes charitables leurs nécessités, d'avertir quand il sera temps de leur administrer les sacrements, de devancer dans les maisons le S. Sacrement de l'autel quand on le portera aux malades pour voir si tout y sera disposé, d'aider à les ensevelir après leur mort. Lesquels directeurs des Agonisans et servante des pauvres seront choisis et nommés successivement à l'endroit du prône de la grande messe ou assemblée des plus notables bourgeois par le Recteur et les habitants du dit Recouvrance qui les pourront destituer et changer quand bon leur semblera.

« On achète en conséquence de dame Jeanne Le Gac, dame de Kerguen, demeurant à Brest, paroisse des Sept-Saints, un emplacement pour bâtir, dans un parc et un petit bois appelé Kerabezon et une petite prée en bas à Recouvrance, 42 pieds à prendre de l'encoignure du restant du

terrain vers le ruisseau et la fontaine nommée Prat an Cadran tirant à la grande porte du côté de Recouvrance et du corps de garde, et sur la rue Guion projetée de faire sur le dit ruisseau où il donne de septentrion. Les dits 42 pieds auront face sur la rue menant de la dite grande rue (située au soleil levant) à l'église de S. Sauveur avec toute la profondeur du terrain devers la dite rue conduisant au dit S. Sauveur.

« P. S. — Depuis, les dits particuliers donnataires ont déclaré vouloir mitiger les peines des dits directeurs des Agonisants et ne les vouloir obliger de se tenir toute la nuit auprès les dits moribonds, mais seulement une heure auprès de chacun d'eux après lequel temps il leur sera libre de se retenir si bon leur semble sans être obligé d'aller à un mesme malade 2 fois en une mesme nuit. » (Le 30 Juillet 1692).

Le 1er Décembre 1689, un tableau avait été commandé pour la Confrérie des Agonisants, et le marché suivant passé avec le peintre nous donne une idée générale de sa composition.

« Aujourdhuy, 1er Décembre 1689 (1), devant les soubsignants notaires ont été présents noble homme Yves Le Gac, sieur de l'Armorique, et le sieur Pierre Floch, trésorier de la Confrérie de Notre-Dame des Agonisants établie dans l'église de Notre-Dame de Recouvrance, et le sieur Yves Lostier, maistre peintre, demeurant en ceste paroisse de Quilbignon, entre lesquels est convenu le marché qui suit, c'est à scavoir : que le dit Sr Lostier, promet faire et peindre un tableau dans lequel sera représenté un malade agonisant accompagné de plusieurs figures, d'un beau lit au milieu de l'alcove, suivant et conformément au dessin qui a esté signé des dites partyes, le dit tableau

(1) *Archives départementales.*

de onze pieds de hauteur et de neuf de longueur, employant le dit Lostier pour faire le dit tableau, blanc de plomb pour les figures, de l'émail au manteau de la Vierge, de la lacque fine pour la robe, du vermillon, du vert de montagne et du vert d'oseille, du massicot jaune et du massicot blanc et autres qui seront nécessaires, le tout pour une somme de 33 livres 6 sols.

Chapelles de Saint-Sauveur

Outre Sainte-Catherine et Notre-Dame de Recouvrance, la paroisse de Saint-Sauveur possédait, en 1790, sur son territoire, les communautés et chapelles qui suivent :

1° *Chapelle de la Congrégation.*

Construite pour la congrégation des artisans, en 1725, vis-à-vis l'église de Saint-Sauveur.

2° *Saint-Elme.*

Chapelle construite pour la confrérie des calfats, fondée en 1680, et accolée à l'église Saint-Sauveur ; lors de la reconstruction de l'église et son érection en paroisse, le service de la confrérie dut être transféré dans un petit oratoire que l'on voit encore transformé en magasin, non loin de la culée du pont tournant. (Voir le travail du docteur Corre sur la confrérie des calfats, dans le *Bulletin de la Société archéologique,* XXV, p. 272.)

Les Capucins de Brest

Les Capucins, dit M. Le Vot (I, 337), habitaient depuis 1672 une maison particulière à Recouvrance ; mais ce ne

fut qu'en 1692, qu'ils furent définitivement autorisés à s'y établir.

Voici une pièce inédite que possèdent les Archives de l'Evêché touchant cet établissement.

« *Extrait du registre et cahier des délibérations de la ville et communauté de Brest.*

« Du 20 Mars 1692, dans l'assemblée de ville tenue au lieu ordinaire où présidait M. le Sénéchal et premier magistrat de Brest, présents MM. les Bailly et procureur du Roy, vénérable et discret Messire Alain Madec, prêtre, Sr recteur de la paroisse de Quilbignon et Recouvrance au dit Brest, les RR. PP. Dobeith, recteur des Jésuites, le R. P. Brunet, le R. P. Théodoze, prieur des Carmes, le R. P. Philippe, sous-prieur, et M. Gampart, sénéchal du chatel au dit Brest, côté de Recouvrance.

« MM. le Maire, Poulrinou, Kerneïdic, Duverger, syndic, Le Dall, Le Map, Mimpost, Kervennou, Duplessis de Launay, Kergonnan, La Villeneuve, Kerambellec Barzic.

« La Communauté délibérant en exécution de l'arrêt du Conseil du 1er de ce mois, conformément à la volonté de Sa Majesté et suivant l'avis de Mgr de Léon, a estimé qu'il était très avantageux à l'utilité spirituelle des habitants qu'il fût permis aux RR. PP. Capucins de Bretagne de s'établir dans la dite ville de Brest du côté de Recouvrance parce qu'ils seront obligés de confesser les habitants et qu'ils ne pourront avoir que le nombre de douze religieux, dont six seront confesseurs bretons ; qu'ils assisteront aux processions générales qui se feront en la paroisse des Sept Saints ; qu'ils fourniront un prédicateur pour la dominicale, hors l'Avent, le Carême et l'octave, lorsqu'ils en seront requis ; qu'ils ne feront la queste qu'une fois le mois dans chacune maison de la dite ville, qu'ils se pourvoiront pour leur établissement dans un lieu commode au dit Recouvrance non préjudiciable au

public et agréé par la Communauté qu'ils assisteront les malades en toute heure tant pour les confessions qu'autres secours et consolations spirituelles lorsqu'ils en seront requis, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté et de mon dit Sgr l'Evêque de Léon, vers lequel ils se pourvoiront ainsi que bon leur semblera pour obtenir les lettres à ce nécessaire ; lesquelles conditions ont été acceptées par les dits RR. PP. Capucins aux fins de leur requeste de ce jour pour eux et stipulant frère Jean François, de Morlaix, gardien de Quimper, frère Accurse de Chateauneuf, prédicateur missionnaire, frère Ange, de Landerneau, vicaire des Capucins de la dite ville, frère Joseph, de Rosporden, capucin missionnaire, frère Damaze, de St Paul, prédicateur.

« Au parsus, la dite Communauté a délibéré que les dits arrest et requeste seront enregistrés, et le dit Sr de Gampartz pour son particulier consent à tout ce que dessus, et en qualité de juge du chatel réserve les droits de Mme la duchesse de Portzmouth, au cas que l'établissement se fasse du côté de Recouvrance.

« Signé : L'Armoricq Le Gac, maire ; les sus-dénommés, plus frère Lazare, de Lannion, gardien des Capucins de Landerneau, frère Joseph, de Brest, gardien des Capucins d'Audierne, frère Zacharie, de Guingamp, capucin prédicateur. »

M. L'Armoricq Le Gac donna lui-même l'emplacement du Couvent sur les hauteurs du moulin à vent, côté de Recouvrance, où ont été construits depuis les grands ateliers de la Marine. Vauban posa la première pierre du Couvent le 30 Août 1695, et le 21 Février 1712, Duguay-Trouin, Commandant de la Marine, Mme Dumains, Ctesse d'Orogne et l'abbé Madec, recteur de Quilbignon, posaient la première pierre de l'église sous le vocable de St-Antoine de Padoue. Les plaques de plomb commémoratives

de cette cérémonie sont conservées à la bibliothèque du port. La ville de Brest n'eut qu'à se féliciter de cet établissement religieux qui, non seulement, déploya son zèle pour le bien spirituel des habitants de Brest, mais sut encore leur venir matériellement en aide en convertissant leur couvent en hôpital, lors de la cruelle épidémie de 1757-1758 (Vot. I, 339).

Les religieux qui composaient la communauté, obligés d'évacuer leur maison, supprimée en 1790, optèrent la plupart pour la maison de Roscoff seule désignée, avec celle d'Audierne, pour recevoir les quarante-huit religieux capucins existant dans le département. Aucun de ces religieux ne figure sur la liste des prêtres qui prêtèrent serment au District de Brest au commencement de l'année 1791 (1).

Yves-Joseph-Marie Lagadec, *alias* Le Gadec, P. Paterne, de Pontivy, déclara vouloir se retirer à la communauté de Vannes.

Vincent Ganivet, P. Anselme, de Corlay, se retira à la communauté de Saint-Brieuc.

Pierre Le Bailly, P. Samuel, prêtre, se retira au Calvados.

Jean-Baptiste Hubert, P. Dominique, de Vire, se retira à Rennes.

Michel O Kainty, P. Pierre, à Roscoff.

Michel Le Chinquer ou Sinquer, frère Raphaël, de Morlaix, se retire à Roscoff.

Pierre-Joseph Le Houérou, P. Paul de Tréguier, se retire à Roscoff.

Jacques Le Franc, P. Jean-François, de Brest, à Roscoff.

Toussaint Andrieux, frère Toussaint, à Saint-Brieuc.

Louis-Jacques André, P. Athanase.

---

(1) L 112, 83 — 98.

Félix-Marie Trémaria, P. Alexandre.

Guillaume Le Méhauté, P. Pacifique.

Frère Félix, laïc, Jean Grandin, de Janzé, se retire à Rennes.

— Dès le 7 Avril 1791, la maison était évacuée, les scellés apposés et confiés à un gardien.

Le 5 Août de la même année, le Département faisait abandon à la Marine de la communauté des Capucins de Brest.

Un capucin, qui n'était pas de cette communauté, aumônier des vaisseaux du Roi, n'eut pas la même fermeté que ses frères de Brest ; il renonça à la vie commune et prêta le serment.

C'était Gérard Mugnier, de la communauté de Dijon, province de Lyon ; né vers 1746, entra en religion le 17 Juin 1764, sous le nom de Père Vincent, prêtre en 1770, envoyé par ses supérieurs aux missions de Constantinople, où il travailla de 1774 à Mai 1778, envoyé en Amérique en 1779, embarqua sur les vaisseaux du roi de 1781 à 1783, s'embarqua pour l'Inde en 1784 où il demeura jusqu'au 27 Octobre 1789, arriva le 6 Juin 1790 à Lorient, et vint à Brest comme aumônier des vaisseaux du Roi.

Le Refuge

Voir M. Le Vot sur l'histoire de cet établissement commencé en 1667, autorisé en 1692 pour les dames de Saint-Thomas de Villeneuve, chargées de la direction des filles repenties qui travaillaient à la confection et au lavage des toiles à voile et du linge des hôpitaux de la Marine.

Ayant refusé le serment en 1792, elles furent incarcérées au château de Brest, d'où elles adressaient, le 8 Primaire an III (27 Novembre 1794), la pétition suivante au District de Brest :

« *Les citoyennes de la ci-devant communauté du Refuge de la Marine, maintenant détenues au Fort la Loi (château de Brest), au District de Brest.*

« La communauté du Refuge de la Marine avait son établissement en cette commune, côté de Recouvrance. Un incendie en consuma l'édifice (1782), à l'exception d'une petite maison détachée, où nous nous retirâmes et où nous sommes restées jusqu'à ce que ce local fût jugé nécessaire au service du port. A notre sortie, on fit l'estimation du terrain, plus de 100.000 livres, dont les intérêts furent promis jusqu'au moment du remboursement.

« Le conseil d'administration voulant s'assurer la continuation de nos travaux pour la couture de pavillons, nous désigna une maison que nous avons habitée et dont le loyer était payé par le Trésor ; il accorda en outre à chacune de nous un secours annuel de 200 livres. Ce traitement était sans doute bien au-dessous des intérêts du capital de l'évaluation de notre local, surtout le nombre des personnes formant ce nouvel établissement étant réduit à cinq, mais il suffisait, avec le fruit de nos travaux, pour soutenir notre vie frugale.

« Depuis notre détention au Fort la Loi, nous sommes non seulement privées de ce faible traitement, mais même la nation s'est emparée du reste de notre mobilier que les flammes avaient épargnées, ainsi que un bien de campagne d'un revenu de 300 livres.

« Privées de notre liberté depuis neuf mois, sans avoir jamais rien fait pour mériter un tel traitement, réduites à la plus grande misère, nous venons réclamer justice...

Elles réclament les rentes des biens enlevés, ou du moins les 40 sous qu'on donne à tout détenu.

« Louise-Bernardine Demizit, 68 ans ;

« Marie-Thérèse Ducap, 34 ans ;

« Anne Robain, 60 ans, converse ;

« Marie Nénan, 60 ans, converse ;

« Barbe Pouliquen, 48 ans, converse. »

Le Conseil municipal de Brest, consulté par le District, est d'avis qu'on ne paie pas les rentes, car les biens appartiennent à la nation.

Qu'elles s'adressent à la marine pour ce qui leur serait dû pour leurs ouvrages, qu'on leur donne les 40 sous, sur lesquels la concierge de la prison retiendra les 10 sous à eux accordés par la loi pour la nourriture des prisonniers.

Qu'elles doivent savoir parfaitement que le motif de leur arrestation est leur refus de serment.

Recteurs de Saint-Sauveur

Le 20 Août 1750, Saint-Sauveur fut érigée en paroisse, avec Saint-Pierre-Quilbignon comme trève, et le Sr Mathieu Coussais quitta cette paroisse pour devenir recteur de Saint-Sauveur.

1750-1765. Mathieu Coussais.

1765-1773. Jean-Louis-Gabriel Perrot, maître ès arts de Paris.

1773-1791. Jacques de la Rue.

Prêtres de Recouvrance, en 1772

Jean-Gabriel Perrot.

Jacques de la Rue, né en 1722.

François Carpentier, né en 1699, confesseur.

Jean-François Ropars, directeur de la Congrégation.

Bernard-Marie Cabon de Kerbélézan, né en 1714, confesseur.

Jean-François de la Pierre, né en 1715, confesseur.

Jacques Luguern, né en 1736, directeur de l'hôpital.

Guillaume Prigent, né en 1728, directeur du Refuge.
Ambroise-Marie Le Cam, né en 1740, curé.
Claude Pilven, né en 1743, curé.
Jean-Louis Plantec, né en 1740.
Jean-Marie-Alain Rosilio, né en 1741.

Prêtres en 1790

Jean Dréves, curé depuis 1773.
Jean de la Pierre, curé.
François-Marie Gourmelon, né en 1752, directeur de la Congrégation depuis 1781.
Jean-Marie Lhostis, né en 1759, aumônier de l'hôpital.
Jean-Marie Le Gendre, aumônier de la caserne des marins.
René-François-Louis Richault, né en 1759, travaillant aux missions depuis 1789.
Michel-Joseph de La Goublaye, né en 1754, aumônier de Cayenne en 1781.
César-Yves Mazé Lannou, né en 1761.
Jean-Antoine Le Nouvel, né en 1756.

La mendicité a Recouvrance en 1774

Réponse du Recteur à une circulaire de l'Évêché.

« Le nombre des mendiants monte à près de 900. A bien considérer les choses, tous les habitants sont très peu à l'aise, la raison en est sensible, ce sont tous des ouvriers journaliers attachés au port, qui ne sont employés quelquefois que dix ou douze jours par mois et point payés exactement, en sorte que le pain et les autres denrées chères par elles-mêmes, le deviennent encore plus par le crédit qu'ils sont obligés de prendre.

En infirmes, vieillards, enfants hors de travailler, il y en a de 5 à 600.

Une centaine tout au plus d'habitants aisés, ne peut entrer en proportion avec le nombre de mes pauvres.

La source de la mendicité à Brest, ville de guerre, et où il n'y a point de commerce, se trouve dans le défaut de travail, la cherté des denrées, des loyers et la fainéantise qui règne plus particulièrement dans les villes et où tombe un grand nombre de mendiants étrangers.

L'espèce de mendiants de ma paroisse sont des veuves de marins et d'ouvriers morts au service, leurs enfants habitués de bonne heure à mendier, restent dans l'état d'oisiveté.

Il y a dans ma paroisse un hôpital qui est sous la direction du bureau de l'hôpital général de Brest, dont les administrateurs ont été chargés de rendre compte à votre Grandeur.

Il n'y a à Saint-Sauveur de quêtes établies que depuis un an. Encore sont-elles pour les pauvres honteux, elles peuvent monter tout au plus à 300 fr. par an. La distribution s'en fait chaque mois par les mains de Mme la Sénéchale ».

Curés de Saint-Sauveur depuis le Concordat

1804-1807. Jacques-Louis Guino, de Guingamp.
1808-1811. Jacques-François Le Corre.
1811-1818. Joseph-Marie Bondaniel.
1818-1847. Pierre-Marie Inisan, de Plounévez-Lochrist.
1847-1853. Marcellin Cuzon, de Quimper.
1853-1880. Yves-Marie Quéinnec, de Saint-Thégonnec.
1880-1893. Joseph-Henri Bellec, de Quimperlé.
1893. Auguste Troussel, de Guerlesquin.

Vicaires de Saint-Sauveur

1804. Jean-Louis Combrun.
1804. Edouard Scouarnec.
1807. Clérec.
1806. Joseph Hascoet.
1807. Le Corre
1810. François Lezec.
1810. Jean Anton.
1814-1820. François-Marie Lescop.
1817. Guillaume Toux.
1819. Yves Olivier.
1819. François-Louis Audrein.
1819. Jean Pouliquen.
1820. Casimir Habasque.
1821. Pascal-Marie Plusquellec.
1823. Jean-François Pouliquen.
1824. Victor Pasquet.
1827-1834. Nicolas L'Hostis.
1829-1837. Jacques Perrot.
1831. Jean-Marie Cloarec.
1833-1850. François-Marie Guillou.
1834-1844. Gabriel de Frollo.
1837-1851. Hervé Balcon.
1837-1849. Hervé Cardinal.
1838-1853. François-Marie Siou.
1841-1853. Jean-Marie Georgelin.
1844-1849. Alain Berthou.
1849-1853. François Coulm.
1851-1853. Yves Sibirill.
1853-1854. Gabriel Boléat.
1853-1861. Ernest Le Nardou.
1853-1864. Alphonse de Penfentenyo.

1854-1877. Jacques Le Bozec.
1854-1867. Jean Favé.
1857-1867. Adolphe Guégan.
1861-1862. Louis-Emile Le Gall.
1862-1863. Guillaume Guézennec.
1863. François-Louis Floch.
1863. Jean-François Corrigou.
1864. Jean-Yves Heurté.
1865. Laurent Collober.
1867. Victor Duclos.
1867. Auguste Morgant.
1870. Jean Tandé.
1873. Aimé Madec.
1874. Olivier Derrien.
1875. François Le Coz.
1875. Michel Masson.
1877. François Laurent.
1877. Jacques Rognant.
1879. Paul-Marie Auffret.
1881. Jean-Marie Simon.
1882. Jacques Tanguy.
1882. Jean-Marie Derrien.
1883. Jacques Castel.
1884. Eugène Goulven.
1887. Herlé Kérisit.
1890. Jean Poulhazan.
1891. Jean-Marie Daniélou.
1893. François Colin.
1893. Jacques Laurent.
1893. Jean-Marie Arhan.
1896. Yves Le Jollec.
1897. Nicolas Lesconnec.
1903. Denys Villard.
1903. Joseph Caugant.

M. le curé Le Corre donne l'état suivant des écoles à Recouvrance, en 1808 :

« Mme Simon, religieuse du petit couvent de Brest, enseignant à lire, à écrire, les prières et le catéchisme, fréquentant les sacrements ;

« Item, Mme Coreoc, veuve, avec deux de ses parentes, filles de la plus grande édification et le soutien de plusieurs églises aux environs ;

« Item, Mlle Yvonne Gludic, fille fréquentant les sacrements ;

« Item, Mlle Françoise Cavel, veuve Lagadic ;

« Item, Marie-Jeanne Jaq, veuve Mignon ;

« Item, la veuve Le Breton ;

« Item, Marie-Reine Rebour, veuve le Saus ;

« Item, Julienne d'Herbelline, fille ;

« Item, Françoise Le Maux, fille ;

« Item, Jeanne Chartron, fille ;

« Item, Marie-Gabrielle Salaun, veuve ;

« Item, Mme Duhamel, veuve ;

« Item, Louise Souvestre, femme Herber ;

« M. Victor, à l'hôpital ;

« M. Jean-Marie Jézéquel, ayant femme et enfant, enseignant à lire, à écrire, et l'arithmétique ;

« M. Jean-Joseph Durbec, ayant femme et enfant, enseignant la lecture, l'écriture, la grammaire française et l'arithmétique ;

« M. Jestin, prêtre, enseignant à lire, à écrire, les prières et le catéchisme. »

BRÉVENTEC

Bréventec prieuré cure, dépendant du monastère de Saint-Mathieu fin de terre, et pour le temporel de la seigneurie de Coatelez.

Les ruines de l'église du prieuré, dédiée à saint Mathieu se trouvent actuellement sur le territoire de la paroisse du Drennec.

En 1786, le revenu du prieuré était de 1400 livres, sur lesquelles le prieur payait au Recteur une portion congrue de 700 livres. La paroisse était, au reste, des plus petites et ne comptait pas plus de 63 âmes. Le plus souvent le Recteur était distinct du prieur, mais quelque fois cependant les deux titres étaient possédés par la même personne.

En 1692, sur la démission de Léodegards de Matucrerès, Jacques-Nicolas Duchesne, prêtre de Paris, fut pourvu en cour de Rome du prieuré de Bréventec (2 G. 78), mais en 1749, un neveu probablement de Jacques Duchesne, un nommé Louis Duchesne, clerc de Paris, ayant été convaincu d'homicide, son bénéfice fut conféré par dévolut au Recteur de Bréventec, Goueznou-Marie de Launay, qui fut recteur et prieur de Bréventec de 1749 à 1774, et fut remplacé par M. Hardy, plus tard chanoine de Léon.

En 1777, le titulaire du prieuré était un chanoine de Cambrai, M. Morin de Tintot.

En 1786, on proposait à Monseigneur de Léon de supprimer la paroisse de Bréventec, de l'unir au Drennec,

mais de continuer à subvenir à la subsistance d'un desservant sur les revenus du prieuré qui serait uni à perpétuité à un établissement ecclésiastique, grand ou petit séminaire. (Archives de l'Évêché).

Recteurs de Bréventec

1655-1663. Hervé Nicolas.
1663-1672. Pierre Guéguen.
1672-1678. Yves Donval.
1681. Marc Guéguen.
1681-1723. H. de Chateaufur.
1724. G. Le Men.
1724-1729. Fr. Kermarec.
1730-1738. Olivier Le Mao.
1738-1777. Goueznou-Marie de Launay.
1777-1782. Guillaume Hardy.
1782-1792. François Garo.

BIBLIOGRAPHIE

Plonéour-Lanvern.

Nous devons signaler à nos lecteurs cette nouvelle Monographie paroissiale publiée par l'*Imprimerie de la Presse libérale du Finistère, à Brest.*

C'est une étude fort complète (200 pages in-8°) de la paroisse de Plonéour-Lanvern par M. l'abbé Eugène Cognec. L'auteur a su y grouper dans un très bon ordre ce qui a été publié d'intéressant sur cette paroisse en y ajoutant tout ce qu'il a recueilli lui-même dans les traditions du pays, les archives municipales et départementales, sur l'église et prieuré de Lanvern, sur les chapelles et châteaux de cette ancienne paroisse.

Ce travail, encouragé par la haute approbation de Monseigneur, peut servir de modèle aux études de ce genre, et la *Commission d'Architecture et d'Archéologie* serait heureuse de voir cet exemple suivi et les prêtres utiliser ainsi leurs loisirs pour le plus grand profit de notre histoire locale.

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

157.

DE DISTRIBUTIONE PANIS CAPITULI [1]

Première distribution de pain de Chapitre
— Février 1305 (N. S.). —

Anno Domini M° CCC° quarto, die jovis ante festum cathedre sancti Petri scilicet duodecimo kalendas marcii fuit panis Capituli primo distributus in ecclesia Corisopitensi canonicis residentibus in eadem.

De eodem

Anno Domini M° CCC° quinto die nona mensis Novembris intrantis videlicet V° idus ipsius mensis fuit ordinatum in Capitulo quod ab illa die usque ad diem annuum proximo sequentem, quilibet canonicus residens in ista ecclesia, recipiat, percipiat et habeat hora prime, unum panem et alium panem hora nona.

De eodem

Eodem anno diei mercurii cinerum (1306. N. S) videlicet XIIII° kalendas marcii fuit ordinatum in Capitulo quod ab illa die usque ad diem crastinam sinodi Penthecostes percipiat quilibet canonicus residens in ecclesia Corisopitensi unum panem et dimidium hora prime et unum panem et dimidium hora none.

(1) C. 56., f° 52.

158.

OBITUS MAGISTRI MAURICII QUONDAM CANTORIS TURONENSIS [1]

— 5 Mai 1305. —

Coram nobis officiali Corisopitensi constituti, Gaufridus gener filii Dalidec, Katerina ejus uxor et Theophania, filia Ancredi clerici recognoverunt se recepisse a venerabili Capitulo Corisopitensi L. libras mutui nomine, de denariis anniversarii olim Magistri Mauricii quondam Cantoris ecclesie Turonensis, quam pecunie summam promiserunt solvere dicto Capitulo.

Datum die mercurii post festum apostolorum Philippi et Jacobi (2) anno Domini M° CCC V°. Gauffridus.

159.

VIGINTI SOLIDI ANNUI JURIS SUPER KERANGADOUHE IN PARROCHIA VILLE FONTIS [3]

— 13 Octobre 1309. —

Universis presentes litteras inspecturis, humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Noveritis quod coram nobis constituti, Grazlonus filius dicti Cabuchon et Guilderch uxor sua vendiderunt Gauffrido Hervei Eveni clerico, xx solidos annui census percipiendos quolibet festo beati Mathei apostoli super eorum terris sitis apud Kerangadouhe et super terra ipsorum obligata ut dicitur Gauffrido de Kerdu ibidem in parrochia Ville fontis in feudo nostro pro xii libris eisdem conjugibus eb eodem emptore persolutis.

Datum in nostro Capitulo, teste sigillo nostro quo utimur in talibus, die lune post festum beati Dyonisii (4). Anno Domini M° CCC° nono. KADARN.

(1) C. 51, f° 72.
(2) En 1305, le mercredi après le 1er Mai tombait le 5 de ce mois.
(3) C. 51, f° 72.
(4) Saint Denys, 9 Octobre, en 1309 tombait un jeudi, le lundi suivant était donc le 13.

160.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DE L'HOTEL-DIEU [1]

— 13 Octobre 1309. —

Dies lune post festum beati Martini, anno Domini, M° CCC° IX° est atsimulatum in Capitulo generali ad providendum de administratore Domus Dei de Kemper-Corentino.

161.

OBITUS MORVANI AN DROCHERET ET EJUS UXORIS [2]

— 17 Novembre 1309 —

Noverint universi quod cum Lucia relicta Strabonis prepositi teneretur Nycholao Querost de Olonia in IX libras pro expensis per compotum factum inter ipsos per nostram curiam secularem Alani permissione divina Corisopitensis episcopi, certa de causa recognita ab eodem, idem Nicholaus cesserit dictum debitum in Morvanum filium Andrenehlinec, in dicta nostra curia constituta dicta Lucia dedit eidem Morvano in solucionem dictorum denerariorum et pro rentis computatis in universo ad X libras et VI denarios annui census percipiendos desuper domo et orto dicte Lucie, sitis in castro Sancti Chorentini inter domum quondam Louenani Perenesii et domum quondam Mauricii Alani Floci.

Datum, teste sigillo nostro seculari commorante cum domino Nycholao Gonteri presbytero, una cum sigillo Grazloni Henrici Roberti allocati nostri in regalibus nostris die lune post festum beati Martini hyemalis (3) anno Domini M° CCC^mo nono. KADARN.

(1) C. 31, f° 50.
(2). C. 51. f° 71.
(3) Saint Martin, 12 Novembre, en 1309, le lundi suivant était le 17 du mois.

162.

OBITUS MEAUCIE RELICTE DANIELIS DICTI KICHOUCLART [1]

— Novembre 1309. —

Noverint universi quod in nostra curia seculari Alani permissione divina Corisopitensis episcopi constitutus, Gauffridus Ligavani armiger dedit Maeaucie relicte Danielis dicti Kichouchlart XII solidos annui juris levandos ab eodem, quolibet mense Augusti, vivente dicta Maeaucia, et percipiendos ab habituris causam ab eodem post decessum ejusdem, desuper omnibus terris ipsius Gauffridi sitis apud Lanfyat et alibi in feudo nostro et ecclesie nostre Corisopitensis, una cum XI denariis pro pena pro qualibet die qua cessaverit dicta solucio dicti census post terminos supradictos, solvendis eidem Maeaucie et causam habituris, a dicto Gauffrido. Si que solucio cessaverit, in purum et perpetuum excambium pro omni porcione ipsius Maeaucie in omnibus terris quam dicta Maeaucia et dictus Daniel habuerant quondam a dicto Ligavano patre dicti Gauffridi, sitis apud Keranblenhoc inter duas aquas in parochia de Ploedergat... Quod quando idem Gauffridus dabit eidem Maeaucie alibi citra Pontem Crucis in feudo ecclesie Corisopitensis versus civitatem Corisopitensem in terris vel redditibus dicti Gaufridi alios duodecim solidos annui redditus in excambium pro dicto censu de Lanfiat et alibi ut dicitur competenter.

Datum, teste sigillo notro seculari commorante cum domino Nicolao Gonteri presbytero una cum sigillo Grazloni Henrici Roberti allocati nostri in regalibus nostris, die jovis post octabas festi beati Martini hyemalis anno Domini M° CCC° nono. KADARN.

(1) C. 51, f° 79.

163.

DONACIO PRO OBITU UXORIS KICHOUCLART [1]

— 1er Décembre 1309. —

Universis presentes litteras inspecturis, officialis Corisopitensis, salutem in Domino.

Noveritis quod cum Gauffridus Ligavani armiger dedisset Maeaucie relicte Danielis Kichochlart XII solidos annui census, desuper posessionibus ipsius Gauffridi sitis apud Lanfiat et alibi in feudo ecclesie Corisopitensis, una cum XII denariis pro pena pro qualibet die qua cessaverit dicta solucio... (mêmes termes que l'acte précédent).

Dicta Maeaucia ipsos XII solidos annui juris pro animarum ipsorum Maeaucie et Danielis remedio, mera liberalitate dedit canonicis, capellanis et clericis ecclesie Corisopitensis, pro anniversario faciendo in crastino obitus ipsius Maeaucie.

Datum die lune post festum sancti Andreæ apostoli, anno Domini Mo CCCo nono. GUIDO RAOLIN.

164.

OBITUS ALANI DOGANI [2]

— Mai 1310. —

Noverint universi quod in nostra curia seculari Alani permissione divina Corisopitensis episcopi, constitutus Herveus Guilloti Ruphi clericus vendidit Alano dicto Dogan tabernario XII solidos et IX denarios levandos desuper domo ipsius Hervei sita apud castrum Sancti Chorentini inter domum quondam Vigerii de Lanros et domum quondam Mauricii Alani Floci pro XI libris et XV solidis.

Datum teste sigillo nostro seculari commorante cum domino Yvone rectore ecclesie de Goezec propter absen-

(1) C. 51, f° 80.
(2) C. 51, f° 62.

ciam domini Nicolai Gonteri sigilliferi nostri, una cum sigillo Grazloni Henrici Roberti allocati notri in regalibus nostris, die veneris ante festum beati Corentini anno Domini M° CCC° decimo.

165.

IDEM DE EODEM [1]

— 7 Août 1310. —

Coram nobis officiali constitutus Herveus Guilloti Ruphi clericus concessit quod si non acquitaverit ab Alano dicto Dogan tabernario XII solidos et IX denarios annui census quos sibi vendidit desuper domo ipsius Hervei sita in castro Sancti Cborentini pro XII libris et XV solidis per litteras regalium Corisopitensium presentibus hiis annexis videlicet infra instans festum omnium Sanctorum vel saltem si non garantizaverit ipsum Alanum super dicto censu vendito prout continetur in dictis litteris, quod teneatur idem Herveus per suum juramentum se reddere in prisione firmata infra domum domini episcopi Corisopitensis, sine recessu ex inde quousque dictus Alanus se teneat pro contento de garantizacione predicta, virtute presendentium litterarum nostrarum quas idem Alanus habet contra ipsum in deposito, penes dominum Yvonem de Goezec tunc tabellionem curie Corisopitensis, donec sciatur quod faciet idem Herveus de acquitacione et garantizacione predictis.

Datum die veneris ante festum beati Laurencii, martiris, anno Domini M° CCC° decimo.

---

(1) C. 31, f° 62.

166.

CAUCIO PRO OBITU DOMINI THEOBALDI DE MOREAC EPISCOPI DOLENSIS [1]

— 18 Août 1310. —

Noverint universi quod coram nobis officiali Corisopitensi constituti Guillermus filius Belost et Azelicia filia an Brechus uxor sua, confessi sunt se debere Capitulo Corisopitensi XVIII libras ex causa mutui sibi facti ab eodem Capitulo per manum venerabilis viri Yvonis de Conc canonici Corisopitensis a reverendo in Christo patre Theobaldo de Moreac Dei gracia episcopo nunc Dolensi, deputata ad suum anniversarium in ecclesia Corisopitensi qualibet tercia die post quodlibet festum omnium Sanctorum annis singulis faciendum, quas XVIII libras promiserunt dicti conjuges solvere Capitulo, XXX solidos anno quolibet, tamdiu easdem XVIII libras penes se retenuerint...

Datum die martis post festum Assumpcionis beate Marie Virginis, anno Domini M° CCC° X°.

G. Raolin.

167.

CAUCIO PRO PARTE OBITUS DOMINI THEOBALDI DE MOREAC [2]

— 22 Août 1310 —

Noverint universi quod coram nobis officiali constituti, Guido Durandi mercerius et Theophania uxor sua recognoverunt debere venerabili Capitulo Corisopitensi XII libras ex causa puri mutui sibi per manum venerabilis viri Yvonis canonici Corisopitensis facti de denariis a Reverendo in Christo patre Theobaldo de Moreac Dei gracia Dolensi episcopo nunc vivente deputatis eidem Capi-

---

(2) C. 51, f° 78.

tulo pro suo anniversario qualibet tercia die post festum omnium Sanctorum faciendo, quos XII libras promiserunt solvere eidem Capitulo infra mensem a tempore quo fuerint super hoc requisiti et tamdiu dictam pecunie summam tenuerint, XV solidos qualibet die tercia post festum omnium Sanctorum, solvere se obligarunt.

Datum die sabbati ante festum beati Bartholomei apostoli, anno Domini M° CCC^mo^ decimo.

GUIDO RAOLIN.

On lit en marge : Ista obligacio redempta est per dominum Evenum vicecomitem de Fago.

J. BLOEZ.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LEON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BRIEC

Le Cartulaire de Landévennec nous apprend que le roi Gradlon, à l'occasion de la mort de son fils Rivelen, donna à saint Guénolé de Landévennec, en *Brithiac*, trois trefs de sa propriété appelée Guodmoch : Tref Les et sept villages, Solt Gneuer, Tref Bugdual, Tref Marchoc et sept villages, Caer Gurhouen, Pen Hischin, Busitt, Lan Hoedleian, Chnech Crasuc, Sulian, Lisi, an Laedti, Ludre Sirfic, Caer Deuc, Bot Tahauc, Tref Cann, sept villages et une parcelle de terre *in* Moelian. La plupart de ces noms de terre existent encore :

Au XIe siècle, le consul Hoël donna à saint Corentin la terre de Bremuden, en Briziec, et, en 1220, l'évêque Renaud confirma la donation de la paroisse faite par ses prédécesseurs au Chapitre.

Le 18 Octobre 1249 (*Cart.* 56, fo 3), intervenait un accord entre le Chapitre et l'abbé de Landévennec qui restituait les droits paroissiaux injustement enlevés au Chapitre, en Briec, sur les terres de Brenmoden, Kerigou, Kerdifed, Caergoloff, Caerloduic, Moustaer, Berrentguent,

Tamgadou, Kervidou, Runlaharon, Guetheloc, Lennoloc, Kenecrasoc, et sur toute la terre de Tréflès. Cependant Briec ne fut pas constitué en prébende. Le Chapitre se contentait de percevoir en commun environ 2,200 livres du produit des dîmes, sur laquelle somme, il fallait déduire 1,500 livres pour la portion congrue d'un Recteur et de quatre vicaires, 180 livres à l'abbesse de Saint-Georges de Rennes, et 400 livres à la prieure de Locmaria, ces dernières sommes étaient dues à ces deux monastères à raison d'un accord intervenu, en 1675, avec le Chapitre (G. 319), accord par lequel il fut reconnu « que les dites dames de Saint-Georges de Rennes et celles de Locmaria sont en possession immémoriale, en commun avec le Chapitre, de percevoir un tiers des dîmes et gros fruits de dix parcelles de Briziec, nommées les *Communaux* et vulgairement les parcelles de Langolen-Bian, Trevidic, Tremevel, Cozgastel, Ponguen, Lestudoret, Trebarec, Trebozen Izella et Kerjouét Garlez. Le tiers de la dîme de ces parcelles est affermé en commun, mais le Chapitre a à lui seul d'autres dîmes sur Langolen-Bras, Quistinic, Tréfflez, Kerdrain, Languern, Trebozen Huella, Trevague, Kergref, Trégain et Kerarprovost, lesquelles ne peuvent être affermées avantageusement qu'avec les autres. »

Avant la Révolution, la paroisse de Briec comprenait les trois trèves de Quilinen, Landudal et Langolen ainsi que les chapelles de Saint-Corentin du Creisquer, Saint-Sébastien de Garnilis, Saint-Adrien, Le Pénity, Sainte-Cécile, Saint-Vénec, Saint-Egarec, Notre-Dame de Pitié, Saint-Magloire sur la trève de Langolen et Saint-Tugdual sur la trève de Landudal.

Aujourd'hui, Landudal avec sa chapelle de Saint-Tugdual et Langolen avec sa chapelle de Saint-Magloire forment deux paroisses séparées, mais Landrévarzec s'est annexé la chapelle de Quilinen, ancienne trève de Briec,

et a cédé à Briec sa chapelle de la Madeleine, et son ancienne trève de Trefflez.

Au moment de la réorganisation du culte, en 1804, Landrévarzec avec Trefflez, Landudal et Quilinen étaient réunis à Briec. Langolen seule était érigée en succursale, mais vers 1814, n'étant pas pourvue de pasteur, ce furent les trois prêtres de Briec qui eurent à desservir tout le canton.

Lors de la circonscription des paroisses du District de Quimper, conformément à la loi du 16 Août 1791, la chapelle de Saint-Guenec ou Vénec fut érigée en succursale ; cette érection n'eut jamais son effet, mais le 31 Octobre 1802, les habitants de cette section le rappelaient à Mgr l'Evêque de Quimper, le priant de leur donner un prêtre.

ROLE DES DÉCIMES, 1789.

M. le chevalier Recteur	42l	5s.
La Fabrice	11l	5s.
Le sacre	2l.	
Trève de Quilinen	9l.	
Trève de Landudal	9l.	
Le Rosaire	2l.	
Trève de Langolen	9l.	
Le Rosaire	2l.	
Le Creisquer	2l.	
Saint-Sébastien	2l.	
Saint-Adrien	2l.	
Saint-Tugdual	2l.	
Le Pénity	2l.	
Sainte-Cécile	2l.	
Saint-Venec	2l.	
Saint-Egarec	2l.	
Saint-Magloire	2l.	
Notre-Dame-de-Pitié	2l.	
TOTAL	106l	10s.

Division de la paroisse en section pour le tirage au sort, en 1793 (L. 14).

Les parcelles du Bourg, de Barré, de Treffladus, de Quistinit, de Landudal, de Trenevel, de Sainte-Cécile, de Pontguine, de Trebozen, du Stanc et de Caeraprovost et les trèves de Quilinen, Trefflez et Landrévarzec.

Église paroissiale

La partie la plus ancienne de cette église est la façade Ouest, dont le style ogival flamboyant semble indiquer les premières années du XVIe siècle. La porte est encadrée de moulures prismatiques et surmontée d'une contrecourbe et d'un galbe feuillagé dont les rampants portent sur deux lions sculptés. Les contreforts sont percés de niches abritant les statues de saint Pierre et de saint Jean-Baptiste.

Le clocher qui surmonte cette façade est postérieur, et porte à sa base la date de 1692, et sur la chambre des cloches celle de 1694.

Le porche latéral, assez simple, est couvert d'une voûte d'ogive ; au-dessus de la porte, est une statue de saint Adrien, en tunique courte, manteau et couronne. Le reste des murs extérieurs est très simple et semble appartenir au XVIIIe siècle.

A l'intérieur, l'église se compose d'une nef, de deux bas-côtés et d'un petit transept, le tout formant sept travées séparées par des piles rondes qui portent des arcs surbaissés, avec moulures dans le genre du XVIe siècle.

Le maître-autel est surmonté de deux gradins ornés de feuillages et d'arabesques. Le tabernacle est entouré de huit colonnettes torses, dont six feuillagées, encadrant deux niches à coquilles qui contiennent les statuettes de saint Pierre et de saint Paul. Le couronnement à dôme et lanternon est décoré de trois niches et statuettes, de colon-

nettes torses, volutes feuillagées, urnes et bouquets de fleurs, le tout surmonté de la statuette du Christ ressuscité.

Des deux côtés du retable sont deux niches avec statuettes, quatre panneaux carrés avec peinture sur bois, représentant les quatre Evangélistes. Au-dessus court une galerie de fuseaux, sur laquelle sont deux anges portant des reliquaires.

Les statues vénérées sont : saint Pierre et saint Paul, la Vierge-Mère, dans le genre des statues sortant des ateliers du port de Brest, saint Etienne, saint Pierre-Célestin, en chape, tiare et croix papale, sainte Anne, saint Corentin, sainte Marguerite et une petite Sainte-Vierge.

Dans le cimetière, sont deux croix en pierre dont une est datée de 1656.

Un procès-verbal fut dressé en 1781, pour constater les armoieries de la cloche qui devait être refondue, car il y avait contestation entre les seigneurs de la Chateigneraye (Quistinic) et ceux de La Roche et Laz au sujet de la mouvance du patronage de l'église de Briec (B. 484).

S'il y a un écusson en bosse, au pignon oriental, aux armes du seigneur de La Roche et Laz, il est constaté qu'il y a été placé par voie de fait mais que les dits seigneurs n'y ont aucun droit.

La cloche du côté Nord a 25 pouces de hauteur sur 30 pouces de diamètre, elle ne porte aucun écusson, mais l'inscription suivante :

ANNO : DN̄Ī : 1691 :
LVDOVICO : MAGNO : XIVo : REGNANTE :
ILLMO : DD : FRANCISCO : DE : COETLOGON :
DIŒCESIM : CORISOPITEN : GUBERNANTE :
JOANNES : HVELVAN :
SACR : FACULT : PARISIEN : BACCALAUREVS :
THEOLOGVS : DOMVS : SORBONAE :
NEC : NON : PAROCHIAE : BRIZIEC :
RECTOR.

Au bas est écrit :

T. LE : SOUEFF : FONDEVR :

Au milieu, côté du Nord :

IHS.

Côté du Midi, dans un médaillon circulaire de 4 pouces de diamètre, la Vierge avec l'Enfant-Jésus dans ses bras, assise sur des nuages.

Sur la seconde cloche, du côté du Midi, qui a 27 pouces de haut et 31 pouces de diamètre, est écrit :

SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM : 1702 :

Sans armoierie, mais elle porte une croix sous laquelle on lit :

FRANCOIS : LE : MOYNE : FONDEVR :

De l'autre côté, est une Vierge en pied ayant les mains jointes.

Cette cloche est éclatée.

Lorsqu'en 1789, il fut question de reconstruire l'église, on dressa le procès-verbal suivant pour constater l'état des prééminences. Il est conservé aux Archives départementales (B. 484) :

Au pignon oriental, derrière le maître-autel, dans le vitrail représentant le mystère de la Passion, il y a 5 écussons ; 3 en haut, 2 en bas, au-dessus de la maçonnerie.

En haut, cinq compartiments, le plus supérieur à droite, côté Nord, contient un écusson aux armes de France, le 2e et le 3e des mystères, le 4e les armes de Bretagne, le 5e un mystère.

Au 2e panneau Nord, au-dessus de l'appui de la maçonnerie, est un ange portant en bannière : *d'azur à trois quintefeuilles d'argent 2. et 1.* Côté gauche même niveau, est un ange portant en bannière : *burellé d'argent et de gueules de 10 pièces.* Aucun autre écusson. Ces deux derniers appartiennent à la seigneurie de la Chataigneraye, dont le Sr Dervan est propriétaire.

Au côté Nord, entre la chapelle de la Vierge dite de *Trohanet* et la première marche du maître-autel, est une tombe en grosse fonte de fer portant un écusson circulaire avec le cordon de Saint-Michel : *parti au 1er deux faces, au 2d trois pommes de pin renversées pointe en bas.* Au pourtour est écrit : REVIVRE. CRAIGNONS : DIEV : SVR :.. et au pourtour, *Jean Mélou, chevalier seigneur de Kersaint-Eloy* et *dame Marie de Trégaïn, châtelaine.* Au haut est écrit : *donné par Messire de Trégain à la mémoire de leurs ancêtres, et monument à leur postérité, Mars 1654.* Le procureur du seigneur de la Chateigneraye a dit que cette tombe a été placée clandestinement depuis 6 à 7 ans, et demande qu'elle soit enlevée.

Au côté gauche de la dite tombe, en est une autre rase en pierre, portant une croix soutenue par des os de mort en sautoir avec un écusson sans rien de visible.

A gauche, vis-à-vis de l'Evangile, entre la marche du maître-autel et la balustrade, est une tombe sur laquelle est un écusson : *parti au 1er d'un croissant montant, au 2d d'une portion de huchet ou cor de chasse ;* à gauche morceau de pierre tombale avec un écusson, portant *au 1er un croissant montant, et au 2d une face.*

Vis-à-vis, au milieu de l'autel, est une tombe sans armoiries apparentes appartenant à Jean-Vincent de Kerguélen, Sr de Pennanjeun.

Entre la balustrade séparant le sanctuaire de la chapelle Saint-Jean et Sainte-Marguerite est une tombe ayant en son milieu un écusson portant *3 coqs 2. 1.*

Au-dessous à droite, est un autre écusson : *parti au 1er de 3 coqs 2. 1., au 2d, 3 petits écussons 2. 1., chacun de 4 besans ou tourteaux couronnés.*

A gauche, autre écusson : *parti au 1er de 3 coqs 2. 1., au 2d de 2 fusées en face au milieu surmontées de 2 besans ou tourteaux ;* tombe réclamée par Yves-Joseph de Kergué-

len, dépendante de la terre de Trémarec, juveigneurie de la Chateigneraye.

A la chapelle Saint-Jean et Sainte-Marguerite, il y a trois soufflets, le 1er porte un écusson : *d'or à 3 pommes de pin de gueules pointe en haut 2. 1.*, le reste est en verre blanc ou représente le mystère de la Passion

Dans l'enfeu, sur le milieu est un écusson portant : *3 pommes de pin 2. 1., avec une petite croix pattée en abîme au milieu*, ledit écusson *chargé en chef d'un lambel à 3 pendants.*

Sur une seconde pierre, est un écusson chargé : *d'un grelier ou cor de chasse.*

Au-dessus du dit enfeu, est une voûte surmontée d'une impériale avec moulure et porte un écusson chargé de : *3 pommes de pin pointe en haut 2. 1, avec un tourteau en abîme*, le dit écusson *couronné d'un lambel à 3 pendants.*

A la naissance droite de la dite impériale, est un écusson portant les armes de la Boixière : *3 pommes de pin 2. 1. avec une petite croix pattée au milieu ou en abîme.*

A l'autre naissance de l'impériale, à gauche, est un écusson de : *3 pommes de pin 2. 1. avec un tourteau en abîme surmonté en chef d'un lambel à 3 pendants.*

Proche la balustrade du maître-autel, est une tombe rase, portant 3 écussons sans armoieries.

En la chapelle de la Vierge, côté Nord, au haut du vitrail, sont trois écussons :

Le premier : *écartelé au 1 et 4 d'or à 3 croissants montants de gueules 2. 1. au 2 et 3 d'azur à une quintefeuille d'argent.*

Le deuxième : *parti d'un et coupé d'un*, ce qui fait *trois quartiers au 1er d'or à 3 croissants montants de gueules, au 2e qui est le parti de sinople à la massue d'argent, le 3e qui est le coupé d'azur à 1 quintefeuille d'argent.*

Le troisième : *parti et coupé du premier, ce qui fait 3.*

Le 1er porte d'or à 3 croissants montants de gueules, 2 et 1, le 2e qui est le parti d'azur à la croix pattée d'argent, au 3e qui est le coupé d'azur à quintefeuille d'argent.

Au-dessous à droite, écusson en forme de bannière, cerné du cordon de Saint-Michel : *parti au 1er d'argent à 3 faces d'azur, le 2e de sable à la bande d'or chargée de 3 croissants montants d'azur, la dite bande surmontée en son canton senestre d'un besan d'or.*

Au mur du bas côté du Nord, à droite de l'autel, enfeu avec écusson sans armoierie. En haut, écusson : *écartelé au 1er et 4 de 3 croissants, au 2 et 3 d'une quintefeuille,* dépendent de Trohanet, juveignerie de la Chateigneraye.

Dans la deuxième fenêtre du bas côté, à la clef de voûte, est un écusson *d'or à la bande losangée de gueules, surmonté au canton senestre d'une tour crénelée d'azur murée de sable.*

Au-dessous, écusson : *parti au 1er d'or à la bande losangée de gueules, surmontée d'une tour comme ci-dessus, au 2e d'or à 3 pommes de pin de gueules et d'une moitié de chevron d'argent.*

A l'extérieur, à la clef de voûte du porche, du côté du Midi, sur le cimetière, écusson très vieux sans armoieries. Sous la base de la tour, au pignon occidental, trois écussons, le supérieur, entouré du cordon de Saint-Michel porte : *3 quatre-feuilles 2. 1.*

Le 2e du côté droit, entouré du cordon de Saint-Michel, porte : *sept macles 3. 3. 1.*

Le 3e : *parti au 1er de 7 macles 3. 3. 1., au 2e burelé de 10 pièces.* — Ces trois derniers écussons appartiennent à la Chateigneraye et Acigné.

Au pignon de la vitre du maître-autel, est un écusson : *écartelé au 1er et 4 de 3 vannets ou coquilles oreillées au 2 et 3 d'un lion léopardé, surmonté d'une couronne de marquis;* appartient à M. le vicomte de Pont-Bellanger,

démissionnaire de M. le marquis du Grego, du marquisat de la Roche et de la baronnie de Laz.

L'église de Briec possède encore deux jolis calices du XVIe et du XVIIe siècle et une boîte en argent pour les Saintes-Huiles portant cette inscription :

Dono dedit Joannes peccator parrochiæ de Briec rector anno Domini Jesu-Christi 1723.

Ce recteur est Jean Heluan.

État des Chapelles.

1° Chapelle de Saint-Corentin ou du Gresquer, signalée dans un aveu de 1540 (G. 5).

Cette chapelle est située à deux kilomètres en amont de la papeterie d'Odet, sur la rive droite de la rivière, au village dit de *Gresker*. Elle est en forme de croix latine, avec abside carrée et transept à branches longues, dans le style gothique du XVIe siècle, et d'une nef plus basse et plus simple qui, par sa façade Ouest et par son petit clocher à dôme, indique le XVIIe siècle. Les murs latéraux de cette nef sont bâtis en moellon, tandis que les branches du transept et l'abside sont, à l'extérieur et à l'intérieur, en belles pierres de taille, avec contreforts aux angles, gargouilles au bas des pignons et crossettes feuillagées sur les rampants.

A l'intérieur, on trouve trois autels en pierre, très simples, ayant une table saillante en granit, posée sur un massif carré et une base moulurée.

A l'entrée et aux extrémités du transept, sont des bancs en pierre.

Près du maître-autel, du côté de l'Épître, est une piscine ouverte, et une seconde entourée d'une feuillure, pour panneau de fermeture ; du côté de l'Évangile, est une autre petite armoire ayant encore son vantail en menuiserie de chêne.

Les statues en vénération sont :

1. — Saint Corentin, en pierre, 1 m. 50 de hauteur portant chape riche, mitre et crosse, et bénissant de la main droite.

2. — Saint Tugen, bois, 1 m. 50; en chape plus simple et mitre, tenant un livre de la main gauche et une clef de la main droite. A ses pieds est un chien qui, d'après les intentions du sculpteur, devait peut-être représenter un chien enragé, mais qui est d'allure bien pacifique.

3. — Saint Germain, bois, 0 m. 75; en évêque, chape et mitre.

4. — Saint Sébastien, bois, 1 m. 20; attaché à un arbre et percé de flèches.

5. — Notre-Dame-du-Folgoat, bois, 0 m. 80 ; portant son Enfant qui tient la boule du monde.

6. — Saint Sylvestre, bois, 1 m. 10; en chape et mitre, ce qui ne semble pas indiquer le pape saint Sylvestre; les paysans prononcent : sant Gelvest ou Gelves, et son pardon se célèbre le second Dimanche de Mai. Ne serait-ce pas saint Servais, évêque de Tongres, dont la fête a lieu le 13 Mai ; et qui est honoré chez nous à Saint-Servais, à Nizon, Plogonnec, Poullaouen, Duault ?

7. — Saint Modet, ou saint Maudez, bois, 1 mètre; en chasuble antique et mitre, avec tête et mains informes, œuvre d'un sculpteur peu habile.

8. — Sur une poutre ou tref, à l'entrée du chœur, un Christ en croix.

La fenêtre à trois baies, qui est derrière le maître-autel, conserve les restes d'un très beau vitrail, représentant la *Mort de la Sainte-Vierge.*

La moitié environ a disparu; il y reste encore les panneaux supérieurs de deux baies et la partie moyenne de la troisième. On y voit les Apôtres réunis autour du lit de mort de leur Reine. Saint Pierre, vêtu d'une aube blan-

che et d'une étole croisée, tient un cierge de la main gauche, et de la droite bénit la Vierge; saint Jean est à son chevet ; deux des Apôtres sont agenouillés, l'un a devant lui un livre ouvert, sur un prie-Dieu, deux portent des encensoirs gothiques, deux autres ont des bénitiers et aspergent avec des goupillons ; saint Jacques-le-Majeur récite son chapelet ; un ange plane au-dessus du lit funèbre et dans les soufflets latéraux sont deux autres anges, les bras croisés, dans l'attitude de la prière. Les panneaux qui restent sont en fort mauvais état et menacent d'être emportés par la tempête.

Il est fort regrettable que cette vitre ne soit pas entièrement conservée, car elle était d'un très beau style, sans cependant rivaliser avec celle où est traité le même sujet, dans la chapelle du Crann, en Spézet,

A la petite fenêtre à deux baies qui se trouve au bout de l'autel, du côté de l'Évangile, est un Saint vêtu d'une robe blanche et d'un manteau bleu, tenant un livre et une clef. Ce doit être saint Pierre, car saint Tugen aurait été représenté en évêque. Au-dessus de sa tête, dans un petit cartouche ovale, on lit la date de 1583.

Dans le souffet du haut est un écusson portant : *de gueules au château crénelé et donjonné de trois pièces d'argent,* qui est Mur, comme à la chapelle de Saint-Jacques, en Bannalec. Ce même écusson se trouve aussi dans la fenêtre en face, du côté de l'Épître.

Sur le placître est un calvaire dont la croix a disparu ; il ne reste plus que les marches, le piédestal et le fût.

2° *Chapelle de Saint-Égarec.*

Elle figure au rôle des décimes de 1765. Chapelle non vendue à la Révolution et dont M. le Curé de Briec réclame instamment la conservation en 1806 « parce que les

deux jours de pardon qui s'y célèbrent, il y tombe beaucoup d'offrandes qui aideront à subvenir aux réparations de l'église ».

La statue du Saint le représente avec le costume d'abbé.

On y célèbre deux pardons, le premier, le jour de l'Ascension, le deuxième en Octobre.

La chapelle semble dater du XVIIe siècle, elle ne possède qu'un seul autel dédié à saint Egarec, mais on y remarque les statues de la Véronique et de saint Yves.

On vient à cette chapelle demander la guérison des maux d'oreilles, et pour cela on applique à l'oreille une sorte de caillou qui ressemble à un galet des bords de la mer.

3° *Chapelle de Saint-Guénolé-Tréfflez.*

Ou chapelle de Trolès, autrefois Trefflez, c'était, avant la Révolution, une église succursale de Landrévarzec, mais qui est demeurée attachée à Briec, après l'érection de Landrévarzec en paroisse. Elle est à 3 kilomètres Sud de l'église de Briec.

Elle ne fut pas vendue, au moment de la Révolution. La fête patronale s'y célèbre le 4e Dimanche de Juillet. On y honore saint Guénolé et saint Philibert, et les pèlerins demandent la guérison des maux d'estomac.

La chapelle, qui n'a qu'un seul autel, et conserve encore son baptistère et son cimetière, porte la date de 1636.

Trefflez, donnée par Gradlon à Landévennec relevait avec Landrévarzec de cette abbaye qui avait droit de présenter à ce bénéfice.

Le dernier curé de Tréflez fut M. Jérôme Cariou, né à Cast, en 1750. Prêtre en 1777 et chargé de desservir Trefflez, Mgr de Saint-Luc note que c'était un prêtre studieux,

d'une conscience délicate et qui travailla avec succès à la retraite du Séminaire, en 1784.

4° *Chapelle de la Madeleine.*

Cette chapelle dépendait de Landrévarzec avant la Révolution, mais est demeurée annexée à Briec après l'érection de Landrévarzec en paroisse. Elle ne fut pas vendue à la Révolution. Elle figure au rôle des décimes de 1765.

Le pardon de cette chapelle située à une lieue au Nord du bourg, se célèbre le dimanche qui suit la fête de la Madeleine. La chapelle ne possède qu'un seul autel, on y remarque outre la statue de la Sainte représentée à genoux, une statue de saint Jacques.

La chapelle aurait été bâtie ou rebâtie vers le milieu du XVIIIe siècle.

5° *Saint-Sébastien ou chapelle de Garnilis.*

Cette chapelle est située à 7 kilomètres Nord du bourg. Le grand pardon s'y célèbre le dimanche après la fête, le 20 Janvier, et le petit pardon a lieu le 24 Juin, pour la Saint-Jean-Baptiste.

Le jour du pardon, en 1819, il y eut quelques désordres à l'occasion des luttes qui avaient eu lieu malgré la défense ; M. Plassart, vicaire de Briec, supposant la chapelle interdite par ce fait, n'y voulait plus y dire la messe, sans un ordre exprès de Monseigneur.

On va demander à cette chapelle la guérison des maux d'yeux.

Cette chapelle comprend une nef, deux branches de croix et une petite abside droite.

La façade Ouest est percée d'une porte gothique surmontée d'une contrecourbe feuillagée au haut de laquelle est une statue de saint Sébastien accostée de deux archers

qui lui lancent des flèches, avec la date de 1586, deux fois répétée.

Le clocher à deux baies, depuis longtemps privé de sa flèche, est encore dans la donnée gothique. Sur le placître, du côté Midi, est une croix montée sur un haut soubassement à quatre gradins, avec petit autel en pierre sur la face Ouest, et sur le côté Nord du socle la date de 1570.

A l'intérieur, il y a trois autels.

Celui de l'abside a un parement plat en bois agrémenté de peintures qui semblent dater de Louis XIV ou Louis XV, représentant au milieu, un Saint-Esprit dans une gloire à rayons flamboyants, et tout autour une décoration de fleurs variées.

Les statues en vénération sont :

1. — Saint Sébastien, dans une niche à volets qui sont couverts de quatre panneaux représentant quatre archers qui le percent de flèches.

2. — Notre-Dame de Pitié.

3. — Saint Yves, en surplis, camail à capuchon et barrette. Il tient des deux mains un livre ouvert sur sa poitrine.

4. — Saint Jean-Baptiste.

5. — Saint Roch.

6. — Groupe composé de quatre personnages : saint Mathurin, en chape, parlant à une reine à genoux. Derrière la reine est un vieillard qui fait un geste d'admiration ; derrière saint Mathurin est un ange ou un petit personnage, les mains jointes.

7. — Sur la poutre ou tref à l'entrée du transept, qui porte la date de 1752, est un Christ en croix accompagné de la Sainte-Vierge et saint Jean.

Vitraux. — Au-dessus du maître-autel, dans une fenêtre à trois baies, est un vitrail du XVIIe siècle, qui a perdu

deux de ses panneaux, mais qui en conserve encore quatre : le baiser de Judas, la flagellation, le portement de croix et le crucifiement. Dans les soufflets sont deux anges portant la croix et la colonne de la flagellation. Dans ces soufflets se voient les armoiries qui suivent :

En supériorité, *parti d'argent à deux fasces de gueules* et *d'or à trois pommes de pin de gueules* qui est Trégain.

Parti d'azur au lion rampant d'argent et *d'or au chevron d'argent et trois pommes de pin de gueules.*

Parti d'azur au griffon ou basilic d'argent et *d'azur à 5 macles d'or.*

Au-dessus de l'autel du transept Nord, dans la petite fenêtre à deux baies, saint Pierre présente un prêtre donateur à Notre-Dame de Pitié, avec ce commencement d'inscription gothique : *ce . vistre . dom . guillome.*

Dans la fenêtre du fond du transept, dans la partie supérieure des deux baies, Notre-Seigneur, dans l'attitude du jugement dernier, est entouré de différents saints et saintes, parmi lesquels on peut reconnaître la Sainte-Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Sébastien, sainte Marie-Madeleine. Dans les soufflets, deux anges sonnant de la trompette ; et, en supériorité, un écusson un peu fruste où l'on reconnaît *un écartelé d'argent au greslier de sable.* Pentrez Sr de Lanquéran et de Botmel portait : *d'or au greslier d'azur lié de gueules.*

Au coin de l'abside et du transept Nord, est une tombe haute dont la dalle en ardoisine porte deux écussons accolés, surmontés d'une couronne comtale :

Ecartelé au 1 et 4 d'argent à deux fasces de gueules. Meslou Sr de Kersaint Eloy, *au 2 et 3 d'or, à 3 pommes de pin de gueules.*

D'azur à une étoile d'argent en chef, et *un croissant de même en pointe.*

Penandreff Sr de Quistinic portait : *d'argent au croissant de gueules surmonté de 2 étoiles de même.*

Sur le milieu de cette dalle, on lit cette épitaphe : *ci . gît . haute . et . puissante . Dame . Marie . Claude . Hiacinte . de . l'Ange : Dame . comtesse . de . Trégain . morte . le . 6 . Janvier . 1775 .*

Tout autour : *Donné : par : haut : et : puissant : seigneur : Guy : Guillaume : de : Melou : chevalier : comte : de : Trégain : officier : des : vaisseaux : du : Roy :*

A 100 mètres, au Nord de la chapelle, au bord de la route qui va au manoir de Trégain, est une croix détruite, au pied de laquelle on trouve aussi le groupe de saint Sébastien et des deux archers.

6° *Chapelle de Notre-Dame d'Ilijour.*

Voici comment M. Marzin, curé de Briec, expliquait, en 1857, l'origine de cette chapelle, qu'il appelle Notre-Dame-Ilijour.

« Cette chapelle construite sur le versant Est (1) de la montagne nommée Rochveur, dans les dépendances du village de Kerdrein, remplace une ancienne chapelle dédiée à saint Léger, comme il conste par une déclaration de 1786 du village de Kerdrein (2).

« Il n'existait plus de traces de cet oratoire quand, suivant la tradition, on trouva dans un buisson une petite statue de la Sainte-Vierge. L'on voyait de temps en temps quelques personnes venir s'agenouiller devant cette statue et visiter la fontaine située à quelques centaines de mètres de là. Plus tard, on construisit, auprès du buisson, une cabane que l'on couvrit de mottes dans laquelle on déposa

(1) Au Nord de la paroisse, à 4 kilomètres du bourg.

(2) Le rôle des décimes de 1765 à 1789 ne fait aucune mention de cette chapelle de Saint-Léger qui dès lors ou devait être totalement en ruines, ou être une chapelle privée d'un manoir.

la petite statue, ce qui augmenta le nombre des pieux visiteurs, c'est vraisemblablement ce qui détermina M. Floc'h, ancien curé de Briec, à y construire une petite chapelle, en 1833 ; la dévotion augmentant tous les ans, M. Floc'h crut devoir, en 1848, agrandir cette enceinte, devenue trop petite pour l'affluence des fidèles de Briec, des paroisses limitrophes et même de quelques paroisses plus éloignées. Elle fut bénite, le lundi de Pâques 1848, par M. l'abbé Sauveur, grand vicaire de Mgr Graveran.

« Les pardons s'y font le lundi de Pâques et le 8 Septembre.

« On y donne en offrande des cierges, des vêtements, du chanvre, du fil. On y vient demander spécialement la guérison de la fièvre et des maux d'yeux.

« Quelques personnes pieuses font le tour de la chapelle à genoux.

« Ces pèlerins après s'être abreuvés à la fontaine répandent de l'eau dans leurs manches.

« La fontaine porte la date de 1793. Cette date qui surprend au premier abord indique l'époque d'une reconstruction de la fontaine. Quelques jeunes gens de Pleyben en firent les frais pour accomplir le vœu qu'ils avaient fait de rétablir cette fontaine qui tombait en ruines, s'ils échappaient à la levée en masse qui eut lieu à cette époque.

« Il n'y a dans la chapelle qu'un autel avec tabernacle au-dessus duquel se trouve la statue de Notre-Dame-Ilijour, représentée assise sur un nuage. L'ancienne petite statue est placée sur un piédestal assez élevé, hors du sanctuaire, du côté de l'Évangile. On y remarque encore les statues de sainte Anne, saint Yves, mais saint Léger n'y est plus honoré.

« Le nom Ilijour ajouté à celui de Notre-Dame vient très probablement du nom de saint Léger ou Léguier qui,

en breton, se prononce *lijour* du moins dans le pays de Briec. »

7. *Chapelle de Sainte-Cécile.*

Quelle est la pensée pieuse, le motif de dévotion qui a fait ériger cette chapelle, la seule dédiée dans tout ce pays à la grande martyre romaine, à la patronne des musiciens ?

Est-ce un pélerinage fait à Rome ou à Sainte-Cécile d'Albi qui aura déterminé un seigneur ou un prêtre de notre région à consacrer un monument à la noble patricienne, dont le culte au courant du XVIe siècle était devenu très populaire, comme l'indiquent les différentes peintures faites en son honneur par Francia, Raphaël, Jules-Romain, Guido Reni, Louis Carrache et les admirables fresques qui couvrent les voûtes de la cathédrale d'Albi.

L'édifice en lui-même n'a rien de remarquable, il se compose, comme la plupart des chapelles de l'époque d'une nef, de deux branches de transept et d'une abside carrée faisant une très faible saillie sur ces deux bras de croix. Les fenêtres et les portes offrent le caractère de la dernière période du style ogival en Bretagne. C'est dans les vitraux peints, heureusement assez bien conservés, et dans les statues, que nous trouverons les documents les plus intéressants.

1. Maîtresse-vitre. — Cette fenêtre se compose de quatre baies. On y voit représenté Notre-Seigneur en croix avec la Sainte-Vierge et saint Jean ; puis dans la quatrième baie, se trouve sainte Cécile portant la palme, et ayant un petit orgue à son côté.

2. Fenêtre du transept Nord. — Annonciation. L'ange Gabriel tient une banderole avec cette inscription :

AVE MARIA GRACIA PLENA DNS TECUM

Dans le tympan est le Père-Éternel, bénissant de la main droite, et tenant de la gauche le globe du monde. Il est coiffé de la tiare et porte une chape d'or avec une étole croisée sur sa poitrine.

3. Fenêtre du transept sud. — Dans la première baie, on lit cette légende :

COMENT : S : CECIALA : PRIOET. DIEV. AVA. LES

le dernier mot a disparu mais je pense qu'on devait lire : *avant les* NOPCES. En effet, la Sainte y est représentée vêtue d'une robe violette et d'un manteau rouge doublé de vert, à genoux devant un prie-Dieu surmonté d'un crucifix. Au-dessus de sa tête, à travers une arcade ouverte, on voit un musicien qui joue à un petit orgue. Derrière l'instrument, se trouve le souffleur coiffé d'une toque verte ornée d'un plumet bleu.

Ici le peintre a mieux compris et mieux interprété que les artistes contemporains le texte des actes de sainte Cécile ; car au lieu de la figurer jouant elle-même de l'orgue, il l'a représentée en prière, et c'est ce que signifie en réalité ce passage des actes : *Cantantibus organis, Cœcilia virgo in corde suo soli Domino decantabat, dicens : fiat, Domine, cor meum et corpus meum immaculatum, ut non confundar ;* pendant que les musiciens faisaient résonner leurs instruments au jour de ses noces, la vierge Cécile s'adressait au Seigneur dans le secret de son âme et lui disait : « Faites, Seigneur, que mon cœur et mon corps restent purs et sans tâche et que ma pudeur ne souffre point d'atteinte. »

Deuxième baie : Tout le bas de cette baie a disparu mais dans le haut, on voit l'évêque Urbain instruisant Valérien, le mari de sainte Cécile. Urbain, qu'une erreur accréditée à cette époque faisait confondre avec le pape Saint Urbain, est représenté avec la tiare et une chape très riche ; mais il est démontré aujourd'hui qu'il n'était que simple évêque dans un *pagus* près de Rome.

Il fait lire des Évangiles à Valérien. Celui-ci ne porte pas le nimbe, puisqu'il est encore païen, mais au-dessus de sa tête dans une gloire lumineuse entourée de nuages, plane le Saint-Esprit sous forme de colombe.

Dans cette fenêtre, les figures et l'architecture qui les encadre offrent les caractères de la Renaissance. Dans la fenêtre du milieu, au contraire, les personnages sont surmontés de dais flamboyants, très chargés de détails.

Statues.

De chaque côté de la maîtresse-vitre, sont de grandes niches à volets. Celle du côté de l'Évangile abrite une statue de sainte Cécile, debout, les mains jointes, couronne en tête ; les nattes de sa chevelure opulente sont retenues par un large ruban. A côté d'elle est un petit orgue porté sur deux cariatides terminées par de longues gaînes.

Sur les volets de la niche, on a représenté en bas relief :

1° Sainte Cécile plongée dans une chaudière ; deux petits bourreaux nus soufflent et attisent le feu.

2° Saint Marc, avec rochet, chape et mitre pointue, prêchant à un roi païen qui l'écoute à genoux.

3° Sainte Apolline, ayant en main une longue tenaille.

4° Saint Durlou (saint Gurloës, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé), vêtu d'une robe échancrée sur les jambes, portant une sorte de couronne sur la tête, et tenant la crosse de la main droite.

Dans la seconde niche, du côté de l'Épître, se trouve la statue de saint Maurice, abbé de Langonnet et ensuite de saint Maurice de Carnoët, près de Quimperlé. Il a la chape, la mitre et la crosse.

Sur les volets sont sculptés saint Pierre, saint Paul, saint Corentin et saint Ambroise.

Dans l'angle du transept Nord, est placée une statue en pierre de saint Marc. A sa ceinture est suspendue une écritoire ; de la main gauche il tient un livre et de la main droite l'extrémité d'une banderole dont l'autre bout va se perdre dans la gueule de son lion ailé. La banderole porte en peinture cette inscription :

ZEDOIT NOECE 1591,

et sur le cul-de-lampe en pierre, on lit :

G 1578. VIBOUS.

Les autres statues que l'on voit dans la chapelle sont celles de saint Renan, Notre-Dame des Portes, sainte Anne, saint Herbot et saint Urlou.

8° *Chapelle de Saint-Vénec.*

La chapelle de Saint-Vénec n'offre rien d'intéressant à l'extérieur si ce n'est le groupement de deux portes assez ornementées, percées dans le côté et le transept Sud, et séparées par le contrefort placé dans l'angle rentrant, avec une jolie niche abritant une petite statue en pierre de saint Jean-Baptiste.

Le saint patron qu'on y vénère est saint Vénec, le même que saint Guennec, Guézennec, Guéthénoc, fils de saint Fragan et sainte Guen, et frère de saint Guénolé et saint Jacut.

M. Le Men, ancien archiviste du Finistère, lui a consacré une longue étude dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* année 1875, page 104 et suivantes, et d'après lui saint Vénec pourrait être le même que saint Cadouan, patron de Poullan, saint Cadaouan, patron d'une ancienne chapelle ruinée en Brasparts, saint Cavan ou saint Cava qui a sa chapelle sur la côte Ouest de Plouguerneau. Mais d'après le Rév. Baring-Gould, d'accord avec Garaby, saint Cadouan serait né d'un premier

mariage de sainte Guen avec Æneas Llydewig, tandis que Guethenoc, Guénolé et Jacut naquirent d'un second mariage avec Fragan.

A l'intérieur de l'édifice, sont des statues nombreuses que nous allons étudier d'après leur ordre de placement.

1. A l'angle du transept Nord, sur un grand cul-de-lampe en pierre et dans une grande niche en bois, est un saint Yves assis entre le riche et le pauvre. Ce groupe est en bois. Sur le cul-de-lampe est sculptée en relief, en caractères romains, l'inscription suivante donnant le commencement de l'oraison de saint Yves :

DEVS . QVI . BEATVM . YVONEM. CONFESSOREM. —
Y. MOEZ.

2. De l'autre côté de la fenêtre, est un saint Sébastien.

3. Au coin du maître-autel, côté de l'Évangile, un grand cul-de-lampe en pierre portant cette inscription en caractères romains :

NOTRE. DAME. MERE. DV. REDEMPTEVR. 1592.

Sur ce cul-de-lampe, une niche en bois, dans le style de la fin de la période gothique, abrite deux statues : sainte Anne et la Sainte-Vierge, la première en bois, la seconde en pierre. La Sainte-Vierge allaite l'Enfant-Jésus, elle porte la couronne et tient une pomme de la main droite. Une inscription sur le socle la désigne sous le nom de

N. D. DE. TREGVRON,

ce qui d'après quelques-uns signifierait N.-D. des Trois-Couronnes ou du Rosaire.

La Sainte-Vierge est vénérée sous le même vocable à la chapelle de N.-D. de Tréguron, en Gouézec, où elle est priée surtout par les mères et les nourrices qui ont besoin de lait pour leurs nourrissons.

Le haut de la niche est orné de sculptures grossières représentant : l'Annonciation, Notre-Seigneur ressuscité apparaissant à sa Mère, et le couronnement de Notre-Dame.

4. Au coin de l'Épître, cul-de-lampe en pierre avec l'inscription :

S. GVEZNOCE : 1578.

Niche gothique en bois dont le dais a des découpures flamboyantes très fines. Dans cette niche, est la statue en pierre du saint patron, saint Vénec ou Guesnoc. Il est représenté en guerrier, casque en tête, revêtu de la cuirasse et du reste de l'armure de fer, et portant sur le tout un manteau qui le drape élégamment. De la main droite il tient une épée nue et de la gauche un livre ouvert. A ses pieds, et dans la même niche, sont deux petites statues en bois représentant ses deux frères, saint Guénolé et saint Jacut, vêtus en abbés, avec chape, mitre et crosse.

5. Entre le maître-autel et la fenêtre du transept Sud, est la représentation la plus curieuse et la plus extraordinaire qui soit dans le pays : c'est la statue de la mère de saint Vénec, *Santes Guen Teirbron*, *Sancta alba Trimammis*, sainte Blanche aux trois mamelles, parce que d'après la légende populaire consignée dans le Cartulaire de Landévennec, Dieu lui donna une troisième mamelle à la naissance de son troisième fils. C'est un groupe en pierre peinte et dorée. La Sainte est représentée assise, couronne en tête, avec une chevelure abondante qui tombe sur ses épaules et est retenue par des rubans ou bandeaux. Elle porte sur ses genoux un petit enfant vêtu d'une robe dont le bas est orné d'une frange. Cet enfant tient de la main gauche le bout d'une banderole sur laquelle est inscrit en caractères gothiques du XVIe siècle :

S. GVENOLAE.

Aux côtés de la Sainte, sont deux autres enfants plus grands et debout, vêtus d'une robe courte ou casaque, les pieds chaussés et les jambes prises dans des bas-de-chausse. Celui de droite tient de la main droite une banderole avec l'inscription :

S. GVESNEC.

Celui de gauche tient de la gauche une banderole avec l'inscription :

S. JACVT.

La Sainte est vêtue d'une robe longue, par dessus laquelle est un autre vêtement plus court dont le bas est orné d'une bordure de pierreries et d'une frange formée de glands triangulaires.

Une particularité de cette statue, c'est qu'elle a le corsage ouvert et qu'on lui voit trois mamelles, deux petites mamelles inférieures et, au-dessus, au milieu, une plus grande sur laquelle elle pose sa main droite. Le petit saint Guénolé passe aussi sa main droite sur cette mamelle.

Sainte Guen est aussi représentée, avec ses trois mamelles dans un tableau de sa chapelle de Lesven, en Plouguin, près de Ploudalmézeau.

6. A l'angle du transept Sud, est la statue de sainte Marguerite.

7. Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

8. A l'autre angle du même transept, saint Antoine, ermite.

9. Notre-Seigneur sortant du tombeau.

Quelques débris de vitraux attestent qu'autrefois les fenêtres étaient richement décorées. Dans ces restes, on reconnaît deux anges tenant des banderoles, puis la Sainte-Vierge et saint Sébastien.

Calvaire. — A six pas de la façade Sud de la chapelle, est un calvaire remarquable, dont la base est formée de deux massifs triangulaires superposés l'un à l'autre et autour desquels sont rangés les douze Apôtres, avec leurs noms inscrits sur le socle, et un article du *Credo*, en belles lettres gothiques sur la banderole qu'ils tiennent de la main :

S. PETRVS. — CREDO . IN . DEVM...

S. JACOBVS . MAJOR. — S. JOANNES. — etc...

Au pied de la croix, par devant, se trouve le groupe de Notre-Dame de Pitié entourée des Saintes-Femmes et tenant le corps de son divin Fils sur ses genoux.

Plus haut, la Madeleine, les mains jointes, la tête baissée et pleurant, puis, de chaque côté, la Sainte-Vierge et saint Jean. Au sommet, Notre-Seigneur en croix, entouré de trois anges qui recueillent dans des calices son précieux sang.

Deux croix latérales, plantées sur la base supérieure, portent les deux larrons qui se livrent à des contorsions où se peint la plus grande douleur.

Toutes les statues qui entourent ce calvaire reposent sur des cariatides formées de bustes humains dont quelques-uns sont bizarrement contournés, et dont le style s'accorde assez bien avec la date de 1556, inscrite sur le dos de la croix principale.

Fontaine. — A 25 ou 30 mètres de l'abside de la chapelle du côté Sud, est la fontaine monumentale de Saint-Vénec, un des plus jolis édicules du XVIe siècle qu'on trouve dans notre pays. Elle est accostée de deux élégantes pyramides gothiques portées sur des colonnettes à torsades et à losanges. Au fond, une petite niche renferme une petite statue en pierre de saint Vénec, armé en guerrier, revêtu d'un manteau, portant un casque sur sa chevelure opulente, tenant de la main droite une épée nue, et de la gauche un livre ouvert.

9° *Chapelle de Saint-Adrien.*

La chapelle de Saint-Adrien figure au rôle des décimes 1765-1789. En 1806, le clocher et le pignon qui le soutenait tombèrent, la toiture était dégradée, sur la demande de M. le Curé de Briec, Mgr avait autorisé d'en prendre les matériaux pour réparer Landudal, mais ce projet ne

put s'exécuter parce que les voisins s'y opposèrent, prétendant bien la restaurer, ce qu'ils ne purent cependant accomplir.

10° Chapelle Le Pénity-Ronan.

La chapelle Le Pénity-Ronan figure au rôle des décimes 1765-1789. Tombée en ruine, la statue du saint patron, saint Ronan a été transférée dans la chapelle voisine de Sainte-Cécile. Un vol y fut commis vers 1750 (B. 240).

11° Chapelle de Kerobézan.

La Chapelle en ruine du château de Kerobézan dont les vestiges semblent indiquer l'époque du XVIIe siècle. Chapelle signalée, au *Bulletin Archéologique*, I, page 49.

12° Chapelle Saint-Édouard.

La chapelle Saint-Édouard, ne figure ni au rôle des décimes, ni dans les papiers du commencement de ce siècle. Les gens du pays prononcent ce nom, Drouard, Édouard, et Rouard, il ne reste de la chapelle qu'un pignon avec une fenêtre gothique (1892).

VICAIRES PERPÉTUELS DE BRIEC

1493. Décès de Jan Le Saux.
1493. Jean Jehan.
1512-1531. Alain Trégain, chanoine.
1532. Alain Hélias.
1533. Décès de Jacques Fevre.
1539. Perès Faverel.
1539-1555. Thomas Faverel.
1555. Henri Goetletguer, mourut la même année.
1555-1558. Pierre Meur, un des 7 curés de Saint-Corentin.
1558. Pennec.

1596. Guillaume Petit, chanoine.
1611-1632. Jean Le Pennec.
1640-1680. Jean Cosquéric.
1680. Hervé Kerguélen.

1690-1720. Jean Héluan, né vers 1644. Après avoir terminé ses études vers 1662 « servit le roi Louis XIV sur mer, sous les ordres de M. Duquesne et de MM. les maréchaux d'Estrées et de Chateaurenau, et sur terre en qualité de mousquetaire, à Brest, en 1677. » Ayant abandonné la carrière des armes, il se fit recevoir en Sorbonne, licencié en théologie, et fut pourvu, en 1690, du vicariat perpétuel de Briec. L'an 1700, il fit le voyage de Rome pour se plaindre au Pape, de l'Evêque et du Chapitre de Quimper, au sujet des dîmes qu'ils percevaient dans sa paroisse. Par un factum de 1707, le Chapitre démontra l'ancienneté de ses droits sur les dîmes de Briec.

Le Sr Héluan ne s'arrangeait pas mieux avec ses paroissiens et dans un fragment de mémoire écrit de sa main, (1) il se plaint « que les prêtres et les fabriques de sa paroisse soutenus par l'Evêque prétendent qu'ils sont en droit de faire sans sa permission, toutes leurs fonctions de prêtre dans sa paroisse et de choisir tel curé et tel prêtre pour la gouverner et leur dire la messe dimanches et fêtes ».

C'était, du reste, un savant et un travailleur, il traduisit la Bible en breton et la soumit « au Roy, à la Reyne et aux Etats de Bretagne » et à sa mort, arrivée en 1736, l'inventaire de sa bibliothèque (2) signale « 13 grands livres de l'écriture du recteur ».

En 1736, le Sr Héluan avait 92 ans, mais dès 1720, il est considéré comme démissionnaire et remplacé par René

(1) Archives de l'Evêché.
(2) B. 84.

de Penandreff « sous-diacre du diocèse » (1) quoique nous voyons dans le mémoire cité plus haut et daté de 1730, le Sr Héluan se prétendre recteur de Briec, depuis 40 ans. (2)

1720. René de Penandreff.

1737-1748. Charles-Louis Dubodiez, qui en 1737 est aussi en procès avec le Chapitre (3)

1750-1768. Alain de Pennanrun dont les archives de Rennes, (E. 1214) possèdent la correspondance, en 1750, relativement à la demande d'évocation devant l'intendant de « tous les procès nés ou à naistre entre lui et ses paroissiens. »

1771. Le Yaouanc, recteur.

1774-1790. Le Chevalier, recteur.

La révolte du papier timbré a Briec le 9 Juin 1675 (4)

Le Dimanche de la Trinité, 9 Juin 1675, à l'issue de la messe, au son du tocsin, une foule de plus de 2,000 personnes armées de fusils, fourches et bâtons ferrés, ramassés de plus de vingt paroisses des environs, remplissait le cimetière. Alain Le Moign, demeurant au village de Cosquéric, en la trève de Trevinel, en Briec, suivi d'un certain Germain Balbouz montèrent sur une bille de bois « et ayant fait battre la caisse déclarent qu'ils sont les caporaux des trèves de Gorresquer et de Landudal et qu'il faut aller avec eux au manoir de la Bouexière surprendre le marquis de la Coste et le sieur Jouau de la Garenne

(1) G. 94.
(2) Archives de l'Évêché.
(3) B. 269.
(4) Voir *la Révolte du papier timbré ou des bonnets rouges en Bretagne en 1675*, par Jean Lemoine. Les interrogatoires des coupables. — *Société Archéol.*, XXIII, p. 150 et suiv.

(ancien fermier des domaines de Carhaix), qui y sont chez le sieur de Keranstreat, puis, pénétrant dans le presbytère, ils somment les Recteurs de Briec et d'Edern de les accompagner et sur la réponse du premier qu'il est malade et ne peut y aller, ils lui repartissent durement « qu'il y serait allé par beau ou par force et qu'il n'était pas chez luy mais bien chez eux » et entraînant après eux les deux Recteurs, Alain Le Moign, Balbouz et Laurent Le Quéau, meunier du moulin de Cosquiriou, en Quéménéven, conduisent les paysans au château de la Bouexière. En vain la gouvernante de la maison, la demoiselle de la Rueneuve leur répond que ceux qu'ils cherchent sont partis, et se jetant aux genoux devant Le Moigne et les autres de sa caballe pour leur demander de ne rien brûler et leur offrant même de l'argent, ils répondent que « ce n'était pas de l'argent qu'il leur fallait, mais bien Messieurs le marquis de la Coste, la Garaine et Keranstreat et autres gabelleurs qui y estoient, et tira le dit Le Moign un coup de fusil à la fenestre du cabinet disant « qu'il y voyait de la noblesse et qu'il les fallait tout brusler » et pendant que les paysans enfoncent les barriques de vin, Le Moign cherche les enfants du sieur de Keranstreat pour les tuer disant « qu'il fallait avoir les petits diables puisqu'ils ne pouvaient trouver le grand diable de gabelleur leur père » enfin, après avoir enfoncé les portes à coups de hache, ils s'emparent des armes et des munitions qu'ils trouvent et ayant mis le feu à l'une des ailes du manoir, ils rentrent en triomphe à Briec où Le Moign étant arrivé vers le soir et entrant chez Michel Duval pour prendre du tabac déclare « que ceulx qui avaient froid n'avaient qu'à aller se chauffer à la Bouexière et qu'il y avait beau feu », menaçant aussi de brusler le presbytère et la maison de Thomas Calvès, hoste, à cause qu'il avait du vin de gabelle. » En punition de cet attentat et

aussi pour avoir participé à l'assassinat des frères Alain et Guillaume Queffélec « à l'issue du pardon de Notre-Dame de Goresquer » en 1672, Alain Le Moign fut condamné par la Cour de Carhaix le 15 Octobre 1676, à être « pris par l'exécuteur de haute justice dans les prisons de ce siège où il est détenu, la corde au col, teste et pieds-nus, en chemise, tenant une torche allumée en mains, du poids de six livres, estre conduit au devant de la porte principale de l'église collégiale de Saint-Tremeur de cette ville et là à deux genouils, demander pardon à Dieu, au Roy et à la justice, puis mené au martrait (place du marché) de cette ville, pour sur un échaffault qui y sera dressé au pied de la potence, y estre sur une croix de Saint-André estendu, son corps et ses membres rompus et brisés à coups de barre de fer, au nombre de cinq coups, iceluy préalablement étranglé jusques à extermination de vie, pour y rester jusques à demain prochain six heures du matin pour, passé de ce, son corps estre porté dans la dicte paroisse de Briec et mis sur une roue élevée de huit pieds de haulteur, sur le proche grand chemin auprès de la dite maison de la Bouexière et y demeurer jusques à parfaicte consommation, avecq deffenses à toutes personnes de l'en oster, à peine de rébellion au Roy et à la justice. »

Le clergé de Briec, 1789.

Voici l'état du clergé de Briec, à la veille de la Révolution, d'après les notes de Mgr de Saint-Luc :

Jean-Baptiste Chevalier, né à Quimper, paroisse Saint-Mathieu, en 1737, prêtre en 1761, recteur en 1773. Excellent sujet en tout genre. Chargé des retraites bretonnes des Dames en 1778, il s'en acquitte avec la plus grande distinction.

Michel Le Tymen, né à Briec en 1745, prêtre en 1769, curé en 1770. Excellent sujet pour tout, travaille ou doit travailler aux retraites de Quimper, a refusé, en Mai 1787, la paroisse de Landrévarzec. Emigré en Espagne, le 2 Juillet 1792, il résida successivement à Bilbao, à Daynniel, dans la Manche, et à Madrid, d'où il écrit le 2 Avril 1798. (G. 112.)

Yves Kernilis, né au Juch en 1743, prêtre en 1770, demeure depuis à Briec. Bon prêtre, prêche bien, confesse, fait les petites écoles. Chapelain au château du Guilguiffin.

Joseph Pennec, né à Briec en 1746, prêtre en 1774. Depuis ce temps à Briec, prêche très bien, zélé, très pieux. Envoyé à Quillinen, trève en 1779, à Langolen en Juillet 1780.

Yves Rolland, né à Briec en 1738, prêtre en 1763. A Briec depuis, bon sujet, confesse, fait les catéchismes, les petites écoles, n'a pas le talent de la parole. Emigré en Espagne.

Yves Garrec, né à Plonévez-Porzay en 1753, prêtre à Pâques 1777. A de la piété, annonce les plus heureuses espérances, santé chancelante, sujet admirable, est allé mourir à Plonévez-Porzay.

Huarner, né à Briec en 1779, venant de Combrit, y est retourné à Pâques 1780.

Michel Seznec, né à Briec en 1720, prêtre en 1755, a été curé de Quilinen cinq ans, ensuite à Briec.

Yves Le Coz, né à Briec, prêtre en 1780. Excellent sujet pour tout. Envoyé à Langolen en Septembre 1780, à Plouguernével en Avril 1781, au Séminaire de Quimper en Juin 1783.

Jean-Vincent Bolloré, né à Ploaré, prêtre en Septembre 1780, envoyé à Ploaré, puis à Châteaulin en 1784.

Michel Le Jacq, né à Langolen en Mars 1756, prêtre à Pâques 1781, *ibi* depuis. N° 1 pour tout, talent, science,

piété. A Quéménéven en Septembre 1781, à Gourin, curé à Pâques 1784.

M. Salaun, venant de l'île des Saints.

M. Jean Lardiagon, né à Briec le 27 Décembre 1757, prêtre à Pâques 1786. Charmant enfant pour la vertu. Emigré en Espagne.

Claude Vergos, né à Plougastel-Daoulas le 31 Mai 1759. Faible pour les talents mais studieux. Excellent caractère, prêtre à Pâques 1787.

Briec pendant la Révolution.

Le Recteur de Briec ayant refusé le serment dans l'assemblée électorale tenue à la Cathédrale le 27 Mars 1791, M. Ollivier prêtre de Fouesnant, fut élu curé, mais, sur son refus, on y nomma le sieur Goraguer qui prit possession le 3 Avril 1791, comme nous l'apprend la lettre suivante écrite par le district de Quimper au maire de Briec le 1er Avril 1791 (1).

« On vient de nous communiquer une lettre que vous avez écrite à M. Goraguer, curé de Briec. Nous ne vous blâmons pas sans doute de lui annoncer que vous ne lui ferez aucune politesse, vous n'y êtes pas tenu, mais en votre qualité de maire vous êtes spécialement chargé de veiller au maintien de l'ordre et de procurer aux lois leur exécution. Nous aimons à croire que vous le ferez. Au surplus, nous croyons devoir vous prévenir que s'il survenait quelque trouble à l'occasion de la prise de possession du sieur Goraguer qui aura lieu dimanche 3 du présent, si même vous négligiez de lui en faciliter les moyens, votre municipalité en répondrait et vous le premier. La

(1) Registre des correspondances, district Quimper.

crainte que nous avons, que vous ne vous compromettiez, nous engage à vous envoyer un exprès (que vous voudrez bien payer) pour vous faire connaître les désagréments auquel vous exposerait tout obstacle à cette prise de possession... »

Le sieur Goraguer, en possession de sa paroisse, put vite s'apercevoir que les cœurs demeuraient attachés aux anciens prêtres fidèles ; le 14 Juin il en est réduit à porter plainte au district des avanies qu'il doit essuyer chaque jour :

« M. Cariou, vicaire à Langolen et qui a été remplacé par M. Guillou, demeure à Langolen chez Vincent Le Jacq, conseiller municipal. Le jour de l'Ascension, après sa messe à la chapelle de M. Kerstrat, il dit publiquement que ceux qui allaient à la messe des assermentés étaient excommuniés et damnés d'avance. Il leur défendit de communiquer avec les *jureurs* en quelque manière que ce fût.... Il court les villages pour leur répéter la même chose, il met le trouble dans la trève. J'y fus samedi, après l'Ascension, pour faire un enterrement et dire la messe, plusieurs vinrent à l'église, mais quand ils virent que c'était moi qui disais la messe, ils sortirent. J'avais été la veille et la surveille chanter un *placebo* et prendre un corps au Merdi-Quistinic, en Briec, et tous ceux et celles de Langolen qui y étaient venus s'enfuirent dès que je parus et notamment une propre sœur à la morte, elle ne vint pas à l'enterrement de sa sœur pour n'être pas, disait-elle, excommuniée.... Je donne avis de ces faits à MM. du district pour qu'ils y remédient comme ils le jugeront convenable. »

Le mois suivant, 21 Juillet, le sieur Goraguer écrivait encore pour dénoncer un confrère, et voici l'arrêté du district qui en fut la conséquence :

« Vu la lettre du 21 Juillet, signée Goraguer, curé de

Briec, dénonçant M. Bourbigo, vicaire de Landrévarzec.

« Considérant que si le maintien de la tranquillité a rendu nécessaire de prendre des mesures pour enlever du milieu de leur canton les êtres turbulents et factieux accusés par la voix du peuple de vouloir exciter le trouble par leurs discours et leurs menées ténébreuses, ces corrections paternelles deviennent insuffisantes et ne peuvent être employées lorsqu'il est possible d'acquérir juridiquement les preuves de la violation de la loi.

« Considérant que si le sieur Bourbigo n'a pas pu, sans se rendre coupable, marier une fille qui n'habitait pas sa paroisse ou celle dont il est vicaire, qu'au préalable il ne se fût fait remettre le certificat de publication de ses bans dans la paroisse de son domicile ;

« Considérant qu'il faut quelque exemple d'une justice rigoureuse pour convaincre les mauvais prêtres que les règles prescrites ne se violent pas impunément.... arrête que la lettre du curé de Briec sera remise à l'accusateur public, à l'effet d'en informer et de poursuivre Bourbigo.»

La Conscription a Briec

Lors de la levée en masse, Briec fut un des cantons de Cornouaille qui montra le plus de résistance à la loi de la conscription. On pourra en juger par le rapport suivant du Commissaire administrateur du district :

« Le 14 Mars 1793, Alain Kernaflen, administrateur du district, Commissaire pour la levée de Briec, m'y suis rendu accompagné des gendarmes Antoine Ranny, Joseph Cuvellier, Dominique Allet et Jean-Baptiste La Salle, commandant d'un détachement de grenadiers des bataillons de Cher-et-Loir (un sergent, un caporal et quatre grenadiers) pour le maintien de l'ordre dans l'assemblée. A mon arrivée, je me suis occupé des dispositions les plus

propres à prévenir les troubles. Nous avons passé dans les auberges du bourg et chez le sieur du Cap, marchand de vins, j'ai fermé les caves à clef et emporté les clefs.

« J'ai placé des sentinelles dans les trois auberges avec la consigne de n'y laisser entrer absolument personne. J'ai établi le reste de la troupe dans la sacristie de l'église servant aux séances ordinaires de la Municipalité, je lui ai fait délivrer l'étape et manger de suite un morceau pour en pouvoir disposer au besoin le reste du jour et dès que l'assemblée se formerait. Bientôt les conscrits se sont réunis autour de l'église, dans le cimetière, j'étais dans l'église avec la Municipalité. Je les ai engagés à y entrer en annonçant que j'allais leur communiquer mes pouvoirs et leur donner connaissance des décrets concernant la levée mais ils s'y sont refusés malgré la pluie assez forte qui tombait alors et qui dans l'assemblée la plus paisible n'eut pas permis d'y procéder dehors avec ordre.

« Rentré dans l'église avec la Municipalité, j'y ai lu l'article qui fixe les traitements, le temps de l'engagement qui n'était que pour une campagne. Je suis retourné au portail et monté sur un escabeau, je leur ai répété ce que je venais de lire à l'église, disant que Quimper était désigné pour le cantonnement des hommes du Morbihan et du Finistère, ils ont persisté à rester dehors et à se refuser à tout.

« Cependant, tandis que je faisais la vérification de la liste des jeunes gens ou veufs sans enfant de 18 à 40 ans, le citoyen Briand, juge de paix, que j'avais envoyé vers les jeunes gens, m'est venu dire que si je leur donnais par écrit l'assurance que c'était pour Quimper et les environs qu'ils étaient destinés, ils consentaient à la levée de leur contingent et que je pourrai y procéder par la voie du sort.

« Je leur ai certifié par écrit la désignation adressée par

le Ministre, au département, pour leur cantonnement à Quimper. Ce certificat a été souscrit de la main du juge de paix, du maire, du procureur de la commune et de quelques officiers municipaux. Je leur en ai fait donner lecture par le sieur Darcillon, administrateur du département, quelques-uns entrent dans l'église, 369, doivent concourir à cette levée ; je fais 333 billets blancs et 36 billets noirs qui sont roulés par 2 officiers municipaux, je les dépose dans un sac que tenaient 2 autres officiers municipaux en les comptant à haute voix. J'étais à la fin de cette opération, il se fait un grand mouvement dans l'assemblée, les conscrits entrés insensiblement et en assez grand nombre dans l'église, où ils étaient tous très tranquilles et sans armes, en sortent tout-à-coup et se réunissent de nouveau aux opposants du dehors. Je suis allé les trouver dans le cimetière, je leur ai renouvelé, au nom de la loi, l'ordre d'y obtempérer, il ne m'a été répondu que par des *non, non,* des cliquetis de bâtons et par ces mots, *dao, dao.* Le gendarme Allet qui était à côté de moi, a reçu au même instant, un coup sur le bras, et ces gens sont entrés de force dans l'église, presque tous, de gros bâtons à la main, frappant sur les bancs, sur la balustrade, jetant des cris, levant leurs bâtons en l'air, en menaçant. Je leur ai vainement opposé la force armée qui m'accompagnait, je n'eus pu réussir à les repousser qu'en les faisant fusiller ou hacher à coups de sabre, et ces malheurs il fallait d'autant plus les éviter que ce ne pouvait être ni dans l'effusion du sang ni dans le trouble qu'il était possible de continuer l'opération commencée. J'ai donc déclaré l'assemblée dissoute.

« Poussé et repoussé par cette foule de révoltés, en pérorant cependant autant qu'il était possible de me faire entendre, mais inutilement, les bâtons continuellement levés ou menaçants, le grenadier Marteau atteint d'un

coup sur la tête, le gendarme Cuvillier d'un autre coup sur le visage, nous sortons de l'église, traversons le cimetière, les mêmes cris continuent, nous sommes assaillis de coup de pierres jusqu'à l'endroit où étaient nos chevaux. Le gendarme Ranny en reçoit un coup par les reins, Jean-Baptiste la Salle un autre à la jambe. Quelques officiers municipaux et le juge de paix les exhortent vainement à se retirer. Les insinuations des méchants avaient prévalu, une douzaine d'hommes au plus étaient à la tête des révoltés depuis le commencement de la journée. Ils sont tous connus des municipaux. Qu'ils les déclarent dans l'information qui sera faite par le juge de paix, qu'ils déclarent ceux qui sonnent les cloches pour appeler du renfort. Je pense que pour lever le contingent, il faut envoyer de suite dans cette paroisse aux frais des habitans, une forte garnison qui y resterait jusqu'à enquête faite, et les 36 hommes fournis » (1).

ALAIN KERNAFLEN.

*
* *

Le 25 Juin 1795, les émigrés arrivaient dans la baie de Quiberon, et c'est vraisemblablement pour seconder cette entreprise que les chouans quittant le Morbihan traversèrent comme un coup de foudre la Cornouaille pour s'emparer de 6 à 7 milliers de poudres du Moulin à poudre, le 17 Juin, et en jeter de 12 à 13 milliers à l'eau (L. 78). En passant par Briec, ils tuèrent le Curé constitutionnel, qui fut trouvé dans la cour du presbytère, la tête traversée d'une balle. Voici le rapport qui fut présenté à ce sujet aux administrateurs :

« Ce jour 29 Prairial an III (17 Juin 1795), vers les

(1) Archives départementales.

3 heures de l'après-midi, le citoyen Kerincuff, invité à passer à l'administration pour communiquer les renseignements qu'il devait avoir reçus concernant l'apparition des chouans à Briec et l'assassinat qui y a été commis, a dit que le matin de ce jour, il lui était venu deux cultivateurs, un de Trégourez, l'autre de Briec ; qu'il en tenait, qu'étant hier au dit Trégourez, il y arriva environ cent hommes qui fouillèrent toutes les maisons pour avoir des armes, que partis dans l'intention de s'approcher de Quimper, ils se trouvèrent au milieu d'une troupe d'hommes armés, d'environ 800 ; qu'on leur ôta aussitôt leurs cocardes et qu'ils entendirent des autres dire : « puisqu'ils sont du côté de Briec, ils nous serviront de guides » que ces deux derniers leur parurent de Leuhan, mais que tous les autres étaient habillés à la mode de Vannes, et qu'ils parlaient très mauvais breton, tous d'ailleurs à pieds, à l'exception d'un seul qui semblait le commandant et qui était à cheval, que chemin faisant cette troupe fut rejointe par une autre venant du côté de Coray et composée de cent hommes portant des fusils de munitions, que dans le temps de cette réunion il avançait un pareil détachement, du côté d'Édern, qu'ayant été renvoyés par cette troupe avant d'arriver à Briec, ils ignoraient ce qu'elle y avait fait, qu'ils croient seulement entendre, qu'ils avaient assassiné le Curé de cette commune et ensuite pris la route de Châteaulin. »

Nons donnons dans les pièces suivantes différents rapports et renseignements fournis au département sur l'état des esprits à Briec, pendant l'année 1796 (L. 310). Ils nous fournissent de curieux détails sur les chouans et sur les localités où les prêtres réfractaires et les émigrés trouvaient asile.

« Le 3 germinal an IV (L. 310), Thépault, de Briec, porta chez Le Darcillon une lettre qui devait notifier aux

fonctionnaires publics l'ordre de cesser leurs fonctions, sous peine de mort. Ouverte par Ducap, chez lui, le fils de Darcillon vint au bourg où se faisait la revue des chevaux et l'annonça vers midi 1/2 à son père, en pleurant.

Le fils de Darcillon l'a remise à Ducap. Il faudra demander à Darcillon si l'ordre de porter cette lettre à Ducap lui avait été donné, il paraît que cette lettre avait été lue au bourg chez Menut, où il y avait un grand dîner, et qu'ils crurent prudent de la déchirer pour n'être pas compromis.

Dans l'après-midi, vers 5 heures, la citoyenne Bacaud prit à part le citoyen Lamarre (1), juge de paix qui avait aussi dîné chez Menut, et lui demanda ce que contenait cette lettre, il répondit n'en avoir aucune connaissance.

Durant la conversation, Ducap entra, Briant lui demanda le contenu de la lettre en présence de Lamarre, et ce qu'elle était devenue, plusieurs citoyens approchèrent au bruit, Briand déclara à Ducap qu'il ne sortirait pas à moins qu'il ne lui représentât la lettre ou ses fragments si elle était déchirée, qu'alors Ducap se retournant vers Lamarre lui dit qu'il l'avait déchirée parce qu'elle aurait fait plus de mal que de bien.

Dans la nuit du 28 au 29 Ventôse, vers les 2 heures après, il se rassembla beaucoup de citoyens auprès du Dourdu (environ 60 personnes, Thépault en était le chef). Ils forcèrent des habitants à leur donner des fusils. Dornic de Kerhouliat remit un fusil à deux coups dont il ne se désaissit qu'après avoir eu le cautionnement de Jean Ollivier du même village que le fusil lui serait rendu. Ce fusil fut rendu avant le jour, mais déchargé.

La même nuit, Jean-Ponnabat Morvan, qui se cache,

(1) Ce fut, sans doute, à la suite de cette dénonciation que Lamarre fut destitué et remplacé par le citoyen Pierre Briand, assassiné, trois ans plus tard, par les chouans.

par crainte des chouans, était sur un fossé lorsqu'il vit aux entours du Kersperien une troupe de monde qui parcourait les villages chercher les déserteurs. Parmi cette troupe de 30 ou 40, cinq ou six étaient armés, les autres avaient des bâtons ; il présumait que c'étaient les jeunes gens de Guelven et Trégourez.

Samedi soir 29, la réunion doit s'être faite à Trégourez ; ceux de Briec n'ayant pas bien compris l'avertissement se rendirent à Coray au lieu d'aller à Trégourez. Le domestique de Le Gars, de Rupelleter retournant, le dimanche, bien fatigué, avoua chez l'aubergiste marchand de cidre Yves Stéphan, de Penvernic, en Landudal, qu'il était bien fatigué, qu'il n'avait pas pu rencontrer les autres.

Le 4 Germinal, Lamothe Bouriquen, fils, de Trégourez a été jusqu'au bourg d'Édern, il y a 8 jours, pour tâcher de réunir les fuyards.

Il doit y avoir, en la chapelle de Garnilis, une assemblée générale présidée par Dubot et quelques inconnus.

La femme de Detourelle Thomas, du bourg de Briec, apprit la nouvelle en allant au moulin du Temple, en Édern, d'où elle se rendit chez Darcillon où elle apprit la même chose.

Le Pétillon, de Kerstrat, en Trégourez, prévient son frère du Léti, en Langolen, qu'il y avait des rassemblements dans sa commune et environs, que ces rassemblements avaient pour motif de tomber sur les patriotes de la commune de Langolen, le vendredi au soir, sans estre sûr des villages. Qu'il n'avait qu'à prendre garde et prévenir ses amis, ce qu'il fit faire, il prévint le maréchal de Keraoulet, en Langolen qui, sous prétexte d'ouvrage fut chez le citoyen Yves Briand et aussitôt la femme du dit Briand fut prévenir son mari de ne point venir chez lui, ce soir là, ce qui arriva comme on l'avait prévu.

La femme du dit Briand, de Coatgoer est sûre que cela

lui est arrivé de la part de la Trevaret, que son mari était maire de Langolen, la Trevaret l'a sommée et même engagée par différentes reprises à lui rendre les clefs, ornements, calices et ciboires de Saint-Magloire, chapelle de Langolen et cela pour faire officier les prêtres non assermentés contraires aux lois, ce que le dit Briand a toujours refusé. Alors la dite Trevaret lui fit plusieurs menaces ce qu'il déposera dans le temps, et ce qui est arrivé ».

La pièce qui suit est une réponse non signée à un questionnaire adressé par le département, probablement au juge de paix du canton de Briec :

« Combien de prêtres réfractaires circulent dans votre canton ?

Louboutin, âgé de 44 ans, et Ignace Le Garrec, âgé de 61 ans, vicaire de Kerlaz, Bescon, prêtre de Kerfeuntun.

Ils vont à Bonnescat chez Rénier, à Kerivoal chez la veuve Marie Philippe, à Kerouredan chez la veuve Renée Le Berre, à Kerervan chez la veuve Renée le Hénaff, à Kerjacob chez Yves Le Grand, en Guengat, au Merdy chez Louboutin.

Ils font des courses en Briec. On ignore s'ils disent la messe, mais ils confessent et baptisent. Hervé Louboutin, de Kererho, section de Guilinen, a menacé que les jeunes gens de Briec auraient tombé sur cette commune, qu'il s'organisait en Briec, une chouanerie et, que pour la solder, il se perçoit un impôt secret.

Combien d'émigrés ?

Nous en ignorons le nombre. On assure que les du Brieu en sont et que Pétillon, ci-devant maire de Plonévez, canton de Locronan, revenant de Quimper, le 5 Germinal, fut attaqué par deux individus bourgeoisement costumés près l'allée de Bonnescat.

On soupçonne des réunions nocturnes, à Bonnescat chez Louis Renier et à Kerjacob-Hénaff chez Yves Le Grand.

On soupçonne à Briec et Langolen, Dugrego, son gendre, les deux Kerstrat, les fils de Guéguen de Trévaré, déserteur.

Le bonhomme Boudehen, près le bourg de Langolen a dit que son gendre de Kerjaouen, en Elliant, avait parlé à Kerstrat, l'aîné dans le grand pré du Stang-bras, à Langolen appartenant à Mlle Kerstrat. Hervé Hémon demeure au Ster-bras, on s'y assemble pour dire des prières dans la cour du vieux château en ruine. — Boudehen est patriote, son gendre, on n'en sait rien.

Il s'élève encore des soupçons sur la maison de Trohanet, la maison est close, la demoiselle Céleste Tréouret est à Quimper, elle n'a du laisser après elle qu'une vieille femme logée dans la maison à buée, prenez des renseignements par Briant.

Je sais qu'il y a une excellente cache à Trohanet, on m'a dit qu'elle est si bien placée qu'on ne saurait la trouver. Ceci me fut dit, il y a neuf ou dix mois, par une personne très instruite, mais elle ne s'ouvrira pas à moi. La cour derrière la maison communique au bois et devient un moyen de fuite.

Je me rappelle d'une excellente cache placée dans un autre canton et pratiquée par l'effet d'un double mur dans des appartements au second étage, on y descendait par le grenier. Si vous aviez assez d'indications pour visiter Trohanet, après avoir bien visité et sondé même les murs et les pavés d'en bas, il faudrait bien examiner aussi dans les hauts et vérifier les planchers des greniers. »

Suit le signalement des prêtres réfractaires (L. 310) :

« L'abbé du Bot, âgé de 60 ans, chauve, un bonnet de laine sous son chapeau, les paysans l'appellent *Bonedic Roux*, petite taille, homme vif, marchant bien, habillé dans le costume de Coray, va souvent à Parc-ar-Stang, en Langolen.

Penanéach, né à Guelvain, en Edern, 46 ans, passe souvent au bourg de Langolen pour aller chez son frère Hervé, à Saint-Huel, en Langolen. C'est à Saint-Huel et Parc-ar-Stang qu'ont été envoyés les bœufs pris chez Yves Briand.

Rohou, 48 ans, habite la partie de Briec. Costumé en paysan.

Lardiagon, ancien prêtre de Briec, petit, un peu gros, 35 ans, marche en dodinant, homme gai et plaisant.

Timen, 50 ans, ex-curé de Briec, gros, trapu, arrêté à la parole.

Labbé, ex-curé de Quilinen, 50 ans, beau teint, air riant, taille leste.

Bourbigot, ex-curé de Trefflez, en Landrévarzec, 35 ans, homme fluet.

Philippe, au Guelvain, trêve d'Edern, 74 ans, figure rechignée, sans dents. »

Le 16 Germinal, an IV (5 avril 1796. L. 310) les administrateurs du département donnaient les instructions suivantes au citoyen Lalande, l'un de leurs collègues en mission à Leuhan :

« Briand vous attendra à Briec, où il vous ira joindre si vous y êtes avant lui. Il vous sera difficile de trouver des guides de bonne volonté. J'aurais désiré vous envoyer Scoter de la garde territoriale qui connait parfaitement Guelvain et Langolen, et un certain maréchal de Saint-Modé, réfugié à Quimper, mais le premier est absent et ne sera de retour que ce soir et l'autre a quitté notre ville, on ignore où il s'est retiré. Si Le Briand peut le découvrir il vous le conduira.

Voici la notice exacte des villages qu'il y aura à visiter à Guelvain, Trégourez et Briec.

En Guelvain : Kenergouyen, Kervella, Kervennec, Tibondiou, Kervina, ici doivent habiter dans un penty

deux prétendues cousines de du Bot, elles ont deux vaches.

En Langolen : Parc-ar-Stang, Saint-Thuel, le Stang-Bras.

En Briec : Kerhoutient chez Ollivier, Rupelleter chez le Gars.

Je crois que Guelvain se trouve sur votre route de Coray à Leuhan, à Briec, les arrestations que vous avez faites auront donné l'éveil, et dès qu'on apercevra votre marche vers Guelvain, il est à craindre que du Bot et autres ne prennent la fuite. Demandez à Briand quel est le village où Desvilliers et Cie ont mangé un grand cochon, deux petits, et sept grandes tourtes, il me semble que c'est de cet endroit que provenaient les parties de vivres saisies au magasin Foret de Laz. LE GOAZRE.

Vers la fin de la Révolution, la paroisse de Briec fut le théâtre de scènes tragiques occasionnées par les représailles des chouans contre leurs dénonciateurs, nous ne parlerons pas de la mort de l'évêque Audren, longuement racontée ailleurs (1), mais nous rapporterons, d'après le récit de trois témoins oculaires, la mort de Pierre Briand, juge de Paix, et celle de Jean-Marie Bren, racontée par Hélène Louboutin, sa veuve.

MEURTRE DE BRIAND (L. 20).

Le 6 Frimaire, an VIII (27 Novembre 1899), Catherine Jacq, âgée de 40 ans, veuve Pierre Briand, juge de Paix de Briec, demeurant actuellement à Quimper, déclare que les malfaiteurs armés qui furent chez elle, le 17 Brumaire dernier (3 Novembre 1799), environ 7 heures du matin, étaient au nombre de 16, que Briand étant sorti de

(1) Fin de l'église constitutionnelle dans le Finistère.

la maison fut menacé par ces brigands à quelque distance du village (Kerjonc), qu'ils y revinrent aussitôt, qu'ils se firent donner les clefs des armoires où ils prirent de l'argent et des effets en grande quantité sans qu'elle ait pu voir combien, tant elle était consternée de l'événement qui venait de se passer. Qu'elle n'a reconnu aucun de ces forcenés, que deux paraissaient être du même âge et de même taille ayant environ 20 ans ; un d'eux avait eu la main blessée et dit que Briand lui avait fait cette blessure d'un coup de couteau, qu'un troisième qui pouvait être Cornouaille lui fit de grandes menaces à elle interrogée et lui fit défense de faire sa déclaration au département. »

Guénolé Benoit, valet de ferme à Kerjonc, ajoute : « qu'en partant, ils passèrent par Landudal où ils mangèrent un morceau à la hâte chez Péron, aubergiste, qu'ils prirent ensuite la route de Langolen, qu'arrivés à Parc-ar-Stang, à peu de distance de Coatcain et du moulin de la Villeneuve, ils entrèrent dans une maison sur le bord du chemin. En arrivant, les chefs dirent aux femmes occupées dans l'aire à vanner du blé qu'il leur fallait à manger, et qu'après avoir dîné lui s'enfuit à travers pays. Chemin faisant, les chefs s'entreappelaient *Carnage, Charette, Sans-souci,* que celui qu'on nomme Carnage, qu'on croit être Frollo, avait eu la main blessée par Briand.

Le 8 Frimaire, an VIII (29 Novembre 1799), Hervé Rivoal, 49 ans, sabotier à Kermarec, en Briec, déclare que le 17 Brumaire (8 Novembre 1799), travaillant à Rupiquet, il aperçut, dès le point du jour, 3 hommes armés qui l'accostèrent dans la cour, qu'ils lui dirent d'aller avec lui sur la route, qu'au même moment, il vit une troupe qui venait joindre les autres, tous armés de fusils, et sortant du chemin de Montcouart, où demeure Corentin Seznec, qu'alors il se mit en route avec ces individus, qu'après avoir fait un demi-quart de lieue, un d'eux lui

demanda s'ils étaient encore loin de Kerjonc, demeure de Briand, que ce chouan était un gros homme de moyenne taille, qui lui dit qu'il avait encore été une autre fois chez Briand, mais qu'il ne l'avait pas trouvé, qu'il espérait être plus heureux et que Briand n'échapperait pas; ces malfaiteurs étaient au nombre de 15, deux étaient d'une taille élancée, d'environ 20 ans, qu'on croit être Frollo et Guermeur, qu'il ignore si Cornouaille était avec eux, que le gros homme paraît être Gorgeu, chouan déjà amnistié, il ajoute qu'en entrant à Kerjonc, il fut gardé à vue par quatre des malfaiteurs vêtus en cultivateurs, que les autres furent à la maison, qu'il ne vit pas Briand en sortir, qu'il ignore par combien de ces brigands il fut poursuivi ; qu'il entendit plusieurs coups de fusil à une certaine distance du village, que peu après ils revinrent et qu'un des deux grands dit : « Nous sommes enfin venus à bout de ce J. F., il est mort. ». Ils pillèrent et quittèrent à environ 10 à 11 heures du matin.

Meurtre de Jean-Marie Bren (L. 20)

Le 6 Frimaire, an VIII, (27 Novembre 1799), Hélène Louboutin, 40 ans, v^ve de Jean-Marie Bren, journalier à Kerhuant, commune de Briec, déclare que la nuit du 23 au 24 Brumaire (du 14 au 15 Novembre 1799), environ 2 heures avant le jour, la maison fut cernée par une troupe de chouans armés, que sept de la bande entrèrent dans la maison, disant qu'ils étaient de la colonne mobile et demandant Le Bren pour leur faire voir la route, qu'il avait déjà été avec eux, que Le Bren étant allé se coucher dans la crèche, ils l'y poursuivirent, qu'il fut contraint de sortir avec eux en chemise, qu'ils lui firent se mettre à genoux dans la cour et dire ses prières, qu'elle l'entendit leur demander la vie, qu'alors le chef de la bande dit

aux deux meilleurs tireurs de faire feu, que son mari tomba au premier coup et qu'il se traîna à quelques pas plus loin dans le courtil, où ils l'achevèrent. Elle ajoute que des sept assassins quatre étaient vêtus en veste, les autres en cultivateurs sans qu'elle ait pu reconnaître aucun, tant elle était effrayée ; qu'après l'assassinat de son mari un d'eux vint à la porte de la maison lui demander si elle était au lit, que sur sa réponse affirmative, il dit que tous les patriotes auraient subi le même sort.

Curés de Briec depuis le Concordat

1804-1816. Michel Tymen, de Briec.
1817-1827. Alain Le Floch, de Plonévez-Porzay.
1827-1856. Guillaume Le Floch, de Lopérec.
1856-1875. Jean Marzin, de Plogoff.
1875-1885. Charles Le Floc'h, de Saint-Urbain.
1885-1894. Jean-François Quéméner, de Comanna.
1894. Jean-Michel Poulhazan, de Cléden-Cap-Sizun.

Vicaires

1804. Jean Lardigon.
1804. Jacques Corvéoc.
1806. Héliès.
1806. Troadec.
1806. François-Marie Léon.
1814. Lhostis.
1814. Pétillon.
1815. Le Gall.
1815. Kervennic.
1815. Rannou.
1817. Guillaume Plassart.
1820. Jacques Lullien.
1823. François Goarant.

1826. Jean-Marie Guernigou.
1827. Jean Le Corvellec.
1827. Noël Kersaudy.
1829. Hervé Le Pape.
1830. Jean Le Gac.
1836. Jean-Marie Guinement.
1839. Claude Nea.
1839. Hippolyte Corre.
1842. Guillaume Ménez.
1843. Joseph Le Guen.
1844. Yves Floch.
1857. Gustave Bernard.
1857. Célestin Cueff.
1858. Alain Donval.
1858. Nicolas Prigent.
1861. Jean-Guillaume Guéguen.
1863. Jean-Marie Quéau.
1865. Albert-Marie Poullaouec.
1866. Jacques-Marie Le Gall.
1868. Laurent Carval.
1869. Clet-Marie Fily.
1874. François Rolland.
1875. Jacques-Marie Poudoulec.
1876. Simon Alix.
1877. Jean-Marie Sergent.
1878. Jean-Marie Hamon.
1880. Jean-Marie Louboutin.
1883. Jean-Marie Laouënan.
1895. Yves Paugam.
1897. Jean-Marie Le Gall.
1899. Jean-Claude Le Gall.
1903. Jean Garrec.

Prêtres originaires de Briec.

Moysan, Guillaume, prêtre le 31 Janvier 1814, mort curé du Faou 1838.

Pétillon, Hervé-Marie, prêtre le 4 Juin 1814, prêtre à Paris depuis 1842, décédé en 1869.

Le Bihan, Yves, prêtre le 31 Août 1814, mort curé d'Elliant en 1843.

Pennanrun, René-Hervé, prêtre le 17 Mars 1822, vicaire à Moëlan, 1858.

Le Louët, Guillaume, prêtre le 24 Octobre 1824, curé de Plougastel-Daoulas.

Le Grand, René, prêtre le 28 Juillet 1833, recteur à Spézet.

Le Grand, Pierre, prêtre le 29 Juillet 1849, recteur à Ploumoguer.

Seznec, Jean-Louis, prêtre le 22 Décembre 1855, recteur de Guerlesquin.

Coathuel, Jean-Marie, prêtre le 8 Mars 1874, missionnaire dans le diocèse de Burlington (États-Unis), mort le 7 Décembre 1902.

Barré, Hervé-Pierre, prêtre le 10 Août 1876, recteur de Peumerit depuis 1903.

Le Cléac'h, Joseph, prêtre le 23 Décembre 1882, père du Saint-Esprit, décédé.

David, François-Marie, prêtre le 25 Juillet 1894, vicaire à Lambézellec depuis 1897.

Salaün, Jean-Louis, prêtre le 25 Juillet 1894, aumônier du Patronage de Quimper.

Salaün, Hervé, prêtre en Septembre 1898, père Jésuite, décédé le 5 Octobre 1898.

Le Scao, Jean, prêtre le 28 Octobre 1900, père du Saint-Esprit, actuellement en Afrique.

MAISONS NOBLES

Bouexière, sr dudit lieu à Édern, sr du Rulazaron, en Briec : *d'argent à la croix pattée d'azur.*

Du Coing, sr de Kerguelen, en Briec : *d'or au pélican d'azur en sa picté de gueules.*

Duault, sr de Rosquilliec, en Briec : *d'argent au lion de sinople, armé et lampassé de gueules et couronné d'or.*

Goazre de Kervélégan, en Briec : *d'argent à la croix pattée de sinople cantonnée de 4 molettes de sable.*

Liziart ou du Lezart, sr de Trohanet, en Langolen, trêve de Briec : *écartelé aux 1 et 4 d'or à 3 croissants de gueules aux 2 et 3 d'azur à la quintefeuille d'argent.*

Meslou, sr de Kersaint-Éloy et de Tregain, paroisse de Briec : *d'argent à 2 fasces de gueules, écartelé de Trégain.*

Penandreff, sr de Quistinic : *d'argent au croissant de gueules surmonté de 2 étoiles de même*; devise : Qu'aucun querelleur n'y entre.

Pentrez, sr de Languénan et de Botmel, en Briec : *d'or au greslier d'azur, lié de gueules.*

Tregain, sr dudit lieu, en Briec : *d'or à 3 pommes de pin de gueules, la pointe en haut,* fondu en 1644 dans Meslou.

Alain Trégain, abbé de Landévennec, 1524.

Quistinic ou de la Chataigneraye, sr dudit lieu, en Briec : *d'azur à 3 roses d'argent.*

La Roche Helgomarc'h sr de Kervélégant, en Briec : *d'azur au dextrochere ganté d'argent longé et grilleté d'or.*

Salou, sr dudit lieu, en Briec : *d'argent à 3 hures de sanglier arrachées de sable.*

Treouret, sr de Coetglas et de Trohanet, près Briec : *d'argent au sanglier de sable en furie ayant la lumière et les défenses d'argent ;* devise : *Sævit, furit et ardet.*

Monuments anciens (1).

Menhir à Kermenhir, à 2 kilomètres du bourg, sur la route conduisant à Quimper.

Dolmen à Pen-ar-Hoat, à 8 kilomètres Sud-Ouest du bourg, tumulus, à Goarem-an-Duchen, entre Kerdrain et Kerbernez.

Quelques centaines de petits bronzes, en grande partie à l'effigie de Tetricus, furent découverts en 1868, enfermés dans un vase d'argile sur les terres de Kermadoret.

Substructions romaines à la Chateigneraie, à 6 kilomètres Sud-Est du bourg.

Tuiles et restes romains à 2 kilomètres au Sud-Est du Penity, fragment d'un groupe équestre en granit représentant un cavalier dont le cheval se cabre sur un monstre ayant un buste d'homme avec une queue de serpent. M. Trévédy a fait transporter au Musée départemental ce groupe trouvé au Guélen et dont il nous a donné une très intéressante description. (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* XII, 64. XIII, 38).

Enceinte rectangulaire de 32 mètres sur 27 mètres de côté au Nord du tumulus de Goarem-an-Duchen.

Grande enceinte à l'intérieur de laquelle on rencontre des restes romains près la chapelle d'Ilijour.

Trois enceintes sur la montagne à l'Ouest d'Ilijour ayant dû servir à la défense du camp ci-dessus.

Petite enceinte à 500 mètres du camp d'Ilijour, restes de retranchement dans les courtils et sur le placitre du manoir de Guernigon, près Saint-Venec. (Cet ancien manoir vient d'être démoli pour faire place à une maison de ferme).

---

(1) Voir inventaire des monuments préhistoriques du Finistère par M Paul du Châtellier.

Motte avec retranchement à Keroualen.

Le 3 Juin 1899, on rencontra dans la parcelle dite Poul-ar-Garant-Pella, au village de Créac'h-Calliec, une cachette composée de 240 haches à douille carrée sans ornements.

Dans le cimetière de l'église paroissiale, se voit un stèle de 2 m. 30 surmonté d'une croix. Le stèle est un prisme octogonal à quatre grandes faces et deux petites ; sur la face Est est figuré un grand glaive dont la pointe atteint presque le sommet tandis que la poignée disparaît en partie sous terre. Sur la face Nord, est l'image d'un plus petit glaive de 1 m. 50 surmonté de 2 cercles concentriques. La croix pattée qui surmonte ce monolithe porte sur une de ses faces la date de 1656 et sur l'autre un écusson.

A l'angle Sud-Est du cimetière est une croix à base triangulaire composée de plusieurs marches sur l'une desquelles on lit cette inscription qui montre qu'elle a été empruntée à une pierre tombale :

REQ : H : I : GVICHO : ET : KT :
CORIOV : SA : FAE : L : 1639.

qu'on peut traduire : *Requiescunt hic* (reposent ici) J. Guichou et Catherine Coriou, sa femme, l'an 1639. (*V. Bulletin Soc. Archéol.* tom. I, 49.)

Mission de 1808.

Au mois de Mai 1808, la première mission depuis le Concordat fut donnée à Briec, sous la présidence de M. Dumoulin, curé de Saint-Corentin. Les ouvriers étaient :

« MM. Cornily, curé de Plougastel-Daoulas ; Coatpont, curé d'Elliant ; Garrec, curé de Châteaulin ; Laffeter, curé de Pleyben ; Guénégan, recteur de Ploudaniel ; Guionvarch, recteur de Spézet ; Guinement, recteur de Gouézec ;

Floutier, curé de Huelgoat ; Quévarec, originaire de Pleyben ; Vistorte, recteur de Kerfeunteun ; Colcanap, vicaire d'Ergué-Gabéric, 1805 ; Conan, recteur de Pluguffan ; Massé, recteur de Pouldergat ; Le Moal, vicaire de Châteauneuf ; Dulaurent ; Herviant ; Pelleteur, vicaire à Quimper ; Kermergant, recteur de Plouarzel ; L'Abbé, recteur de Plouzané ; Cajan, recteur de Plomelin ; Kerloch, vicaire de Trégunc ; le Recteur d'Edern Normant ; Morvan, recteur de Scrignac ; Doucin, recteur de Saint-Berrien ; Kergourlay, recteur de Coray, 27 prêtres.

La 1re semaine, 1682 personnes avaient suivi les exercices de la mission, on remit en vigueur, à cette occasion, la pieuse industrie de Michel Le Nobletz qui, pour enhardir les personnes à répondre aux questions sur la religion, avait formé des femmes ou des enfants qui se proposaient aux interrogations du prêtre pour stimuler par leur exemple l'émulation des plus timides. Le 14 Mai 1808, M. Dumoulin écrit, en effet, à Monseigneur : « Une femme d'environ 60 ans est entrée aujourd'hui en lice pendant le catéchisme ; elle a défié jeunes et vieux de l'embarrasser sur la religion. Plusieurs se sont présentés, mais la vieille a triomphé de tous ces particuliers. »

Cette mission, qui fut la première donnée dans le diocèse depuis la Révolution, suscita des réclamations de la part de l'autorité civile. Le Préfet écrivit à Monseigneur pour se plaindre qu'il eût autorisé ces exercices sans l'en avertir et « sans l'avoir mis à même de prendre les mesures de police nécessaires pour assurer le bon ordre. »

Le 22 Mai 1808, Monseigneur répondait qu'il n'avait pas « cru devoir avertir l'administration de cette mission, pas plus que pour ses visites pastorales, qui cependant étaient l'occasion, dans quelques paroisses, de la réunion sur un même point, de trois à quatre mille personnes ; que, du reste, il venait de publier, il y avait quatre mois,

un mandement dans lequel il annonçait le rétablissement des missions, qu'elles n'auraient lieu, cette année, qu'à Briec et à Ploudaniel et qu'il pensait que toutes ces réunions pouvaient avoir lieu sans qu'il fût besoin d'en occuper l'attention des autorités civiles. »

Monseigneur ajoutait :

« Je n'ignore pas les bruits ridicules que l'on fait courir à Quimper ; ainsi six femmes seraient accouchées de terreur dans l'église, sept ou huit personnes ont perdu la tête. Tout cela se réduit à un seul homme qui a donné quelques preuves d'aliénation d'esprit ; mais il est prouvé qu'il appartient à une famille qui, sans aller à la mission, a éprouvé le même malheur. Il faut s'attendre à tous ces propos et à beaucoup d'autres, mais je n'en remplirai pas moins avec fermeté et sagesse ce que le salut des âmes qui me sont confiées exige de moi. »

« Je me propose, M. le Préfet, de me rendre à Briec pour y donner la confirmation, à la fin de la semaine. Je compte avoir environ trois mille personnes à y confirmer.

« Je vous remercie, M. le Préfet, des précautions que vous avez cru devoir prendre pour garantir le bon ordre dans la paroisse de Briec ; mais il n'est pas juste que les gendarmes que vous y avez envoyés soient à vos frais. Je vous prie de m'envoyer la note de ce que vous croyez devoir leur faire donner et j'aurai l'honneur de vous en faire remettre le montant. M. le Maire de Briec a établi le meilleur ordre dans sa commune, il est vrai que les missionnaires lui rendent la surveillance très facile... »

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Architecture bretonne.

M. Abgrall, chanoine honoraire, vient de réunir en un volume la série des articles qu'il a publiés dans ce *Bulletin* pendant trois ans.

Ce volume in-8° de 420 pages, avec 12 photogravures tirées hors texte, a pour titre :

ARCHITECTURE BRETONNE

Étude des Monuments du Diocèse de Quimper

COURS D'ARCHÉOLOGIE

professé au Grand-Séminaire par l'Abbé **J.-M. Abgrall**, *Chanoine honoraire, Aumônier de l'Hôpital de Quimper, Correspondant de la Commission des Monuments historiques, Officier d'Académie.*

En vente chez { MM. Salaun, Libraire, rue Kéréon, à Quimper.
Bernard, id. quai du Stéir, id.
et chez l'Auteur, à l'Hôpital.

Prix : 3 francs ; — par la poste : 3 fr. 60.

Pour mieux apprécier la valeur de cet ouvrage, il est bon de jeter les yeux sur la table des matières ci-jointe :

Pages.
Préambule 1
Églises et Chapelles, classées d'après leur ordre chronologique et leur style 3
Clochers 71
Porches, — Portes ornementées 83

Pages.
Roses et Rosaces 97
Grandes Maîtresses-Vitres 100
Fenêtres fleurdelisées 101
Arcs de triomphe, — Portes monumentales à l'entrée des cimetières. 104
Ossuaires, — Chapelles de cimetières, — Oratoires 109
Croix et Calvaires 123
Fontaines saintes 152
Cloîtres 163
Salles capitulaires 167
Mobilier artistique 169
Autels et Retables 169
Jubés et Chancels 186
Stalles 200
Portes sculptées 203
Chaires à prêcher 205
Chaires extérieures en pierre 210
Cuves de Fonts Baptismaux 211
Baldaquins de Fonts Baptismaux 214
Foyers aux Fonts Baptismaux 217
Bénitiers en pierre 222
Bénitiers portatifs en bronze 226
Statues et Groupes. — Iconographie des Saints Bretons et des autres Saints classés par catégories 226
Bas-reliefs 267
Niches à volets 281
Sépulcres de Notre-Seigneur 290
Tribunes et Buffets d'orgues 291
Sarcophages anciens 293
Tombeaux de Saints 305
Tombeaux monumentaux et historiques 309
Vitraux peints 315
Peintures, — Tableaux 351
Bannières 377
Croix de procession 380
Calices, Ostensoirs, Châsses, Reliquaires et autres œuvres d'Orfèvrerie. 387
Orfèvrerie moderne : Autel de la cathédrale de Quimper. — Reliquaire du Bras de saint-Corentin, — Châsse de Saint-Pôl-de-Léon, — Calice de l'Ile-Molène 403

Musée Archéologique de l'Évêché.

Catalogue descriptif.

Les lecteurs de notre *Bulletin* savent que, grâce à l'initiative de Monseigneur l'Évêque, il a été créé, dans une vaste pièce sise à l'angle Sud-Ouest de l'Évêché, un Musée destiné à recevoir les statues, bas-reliefs, peintures, sculptures, broderies et tous objets qui ne peuvent plus figurer décemment dans nos églises et chapelles, mais peuvent cependant être conservés comme types et spécimens de l'art ancien, de notre art national aux différentes époques. Les résultats obtenus à Saint-Louis de Brest étaient de nature à nous encourager dans cette entreprise.

Ce Musée s'est garni assez rapidement et forme maintenant une collection remarquable et variée. Outre les statues en bois réunies dans cette salle, on en a déposé quelques autres, en pierre, dans les arcades du cloître qui fait la séparation entre la cour et le jardin de l'Évêché, et aussi dans l'élégant petit abri gothique adossé au pignon du transept de la cathédrale, entre les deux contreforts.

Il est bon de dresser un Catalogue de tous ces objets anciens. Quoique tous ne soient pas d'une haute valeur artistique, plusieurs cependant sont assez remarquables par leur style, indiquant l'époque à laquelle ils appar-

tiennent, puis encore par les attributs et emblèmes iconographiques employés autrefois pour caractériser chaque Saint. Il convient donc d'en faire une description aussi détaillée que possible.

On commencera par les statues, en suivant l'ordre hiérarchique.

Sainte-Trinité.

Nous avons quatre représentations de la Sainte-Trinité.

1. — **146** (1). — Groupe en bois de 0 m. 80 de hauteur : Le Père-Éternel est assis, vêtu d'une robe et d'un manteau qui vient lui couvrir les genoux ; il a une grande chevelure et une longue barbe blanches ; sa tête est coiffée d'une tiare à triple couronne.

Autrefois il tenait devant lui son divin Fils crucifié, mais maintenant ce crucifix a disparu, ainsi que la colombe figurant le Saint-Esprit.

Dépôt de la fabrique d'Esquibien.

2. — **147.** — Petite Sainte-Trinité en bois, haute seulement de 0 m. 31, ayant beaucoup d'analogie avec celle qui vient d'être décrite, mais complète : XVIIe siècle. Provient des environs de Carhaix.

Dépôt de M. le chanoine Peyron.

3. — **24.** — Sainte-Trinité couronnant la Sainte-Vierge. Bas-relief en albâtre peint et doré, mesurant 0 m. 23 × 0 m. 31. Le Père est au milieu, couronne en tête, avec barbe et chevelure blanches.

Le Fils est à sa droite, tenant d'une main une couronne

(1) Le 1er chiffre indique le n° d'ordre de ce catalogue descriptif, et le 2e chiffre celui du catalogue manuscrit qui se trouve au musée et qui est composé au fur et à mesure du dépôt des objets.

triple sur la tête de la Sainte-Vierge, et bénissant de l'autre. Il est vêtu d'un simple manteau qui laisse sa poitrine découverte, afin de mieux indiquer son humanité.

Le Saint-Esprit est aussi représenté sous forme humaine, à l'encontre de la tradition ordinaire ; c'est ce que les iconographes appellent *anthropomorphe*. Il tient de la main gauche, sur ses genoux, un disque ou une sorte de boule méplate. Cette figuration du Saint-Esprit sous forme humaine a été prohibée par une décision de Benoît XIV et a été, du reste, rarement en usage.

Cet albâtre est du xve siècle et a les mêmes caractères comme plis de draperies, pose et gestes des personnages, que les autres albâtres nombreux que l'on trouve aux Musées de Quimper, Morlaix et Kernuz et aussi dans plusieurs de nos églises, notamment dans celle de Roscoff ; les membres sont anguleux, les extrémités maigres et allongées. Beaucoup d'opinions ont été formulées sur la provenance de ces albâtres et leurs ateliers d'origine, mais pour encore aucune solution définitive n'a été fournie.

Ce couronnement de la Sainte-Vierge provient de Plougasnou.

Dépôt de M. le chanoine Abgrall.

4. — **148.** — Autre couronnement de la Vierge par la Sainte-Trinité. — Groupe en pierre de Kersanton, placé dans le petit abri gothique, au pignon du transept. Il provient de la chapelle de Kergoat, en Quéménéven, et avait été enterré dans un coin du cimetière avec d'autres statues mutilées. Il se composait originellement de quatre assises de pierre, mesurant en tout 0 m. 75 × 1 m. 70 ; l'une de ces assises a disparu.

La Sainte-Vierge est agenouillée sur un nuage, les mains élevées, dans l'attitude de l'adoration. A ses côtés, deux petits anges tiennent les bords de son manteau. Le

Père et le Fils tenaient sur sa tête une grande couronne dont on voit encore les attaches. Le Fils est vêtu d'un grand manteau qui laisse à découvert presque tout son corps comme affirmation de son humanité. Il porte dans la main droite une croix triomphale de la résurrection. Au-dessus planait le Saint-Esprit, sous forme de colombe. Au haut, deux petits anges jouent de la trompette : XVIe siècle.

Dépôt de la fabrique de Quéménéven.

Dieu le Fils.

Notre-Seigneur en Croix.

5. — **122.** — Christ en croix, bois, 1 m. 30. Figure longue et émaciée, yeux fermés, paupières arquées, chevelure abondante, couronne d'épines bien sculptée, bras largement tendus : XVIe ou XVIIe siècle.

Dépôt de la fabrique de Pont-l'Abbé.

Pour compléter cette représentation de la crucifixion, il convient d'indiquer en même temps la Sainte-Vierge et l'apôtre saint Jean qui se tiennent au pied de la croix et qui composent ainsi un groupe du Calvaire.

6. — **123.** — Sainte-Vierge, bois, 1 m. 37. Enveloppée dans son manteau, les mains croisées sur sa poitrine, la figure et les yeux exprimant une profonde tristesse et une calme résignation.

Dépôt de la fabrique de Pont-l'Abbé.

7. — **121.** — Saint Jean l'Évangéliste, drapé dans son manteau, une main posée sur sa poitrine, l'autre tenant un livre. Chevelure abondante. Il lève la tête pour regarder son maître crucifié.

Dépôt de la fabrique de Pont-l'Abbé.

8. — **11.** — Christ en croix, 1 m. 45. Un peu dans le même caractère que le précédent, mais le corps plus droit, les bras moins tendus, la tête moins penchée, et les yeux ouverts. Les plis de la ceinture et le caractère général indiquent la fin du XVIe siècle ou le XVIIe.

Dépôt de la fabrique de Pleyben.

9. — **35.** — Christ en bois vermoulu et fort mutilé, ayant la bouche entr'ouverte, ce qui lui donne l'expression d'une douleur indicible : on dirait la traduction du texte évangélique : « *Et exclamans voce magna expiravit.* »

Dépôt de la fabrique de Pleyben.

10. — **88.** — Autre Christ fruste et vermoulu, 1 m. 36. La forme générale est bonne et ce qui reste de la ceinture a le style du XVIe siècle.

11. — **157.** — Christ en bois, 0 m. 93, tête un peu mutilée ; les bras manquent.

12. — **140.** — Christ en ivoire de 0 m. 14 de hauteur. La tête appuyée sur l'épaule gauche est relevée, et les yeux se tournent vers le ciel avec une expression de supplication et de douleur profonde. Les bras sont un peu relevés, les deux pieds ne sont pas superposés, mais fixés séparément par deux clous distincts. La chevelure est très travaillée et le corps semble bien traité au point de vue anatomique ; la ceinture, dont les plis sont très tourmentés, a ses deux extrémités reliées par une cordelette.

Provient de Quimperlé.

Dépôt de M. l'abbé Bacon.

13. — **45.** — Petit Christ en ivoire, de 0 m. 085 sans bras. Pose très correcte, tous les détails sont bien traités.

14. — **46-46 bis.** — Deux Christs en os, de 0 m. 145 et 0 m. 160. Corps très raides et rétrécis aux hanches; le buste est un peu modelé et les côtes sont très apparentes. Les bras manquent.

Dépôt de M. l'abbé A. Favé.

15. — **28.** — Christ en pierre. Les jambes et les bras sont brisés.

16. — **148.** — Christ en croix, en pierre, provenant d'un ancien calvaire, 0 m. 64. Le corps est très maigre, la tête un peu disproportionnée comme grosseur. A sa droite, un ange debout reçoit dans un calice le précieux sang de la plaie du côté.

Au revers de la croix est adossée une Vierge couronnée, portant l'Enfant-Jésus.

17. — **99.** — Notre-Seigneur au Jourdain. Il est plongé à mi-jambes dans les eaux du fleuve, les mains jointes dans l'attitude de la prière et du recueillement, les reins entourés d'une ceinture drapée.

Cette statuette en bois, de 0 m. 56 de hauteur, faisait autrefois partie d'un groupe du baptême par saint Jean.

18. — **100.** — Ecce-Homo. Notre-Seigneur assis, les mains liées par une grosse corde qui tombe à ses pieds, la tête couronnée d'épines. Les traits allongés de la figure, le caractère de la barbe et des cheveux séparés en mèches détachées donnent l'indication du XVIe siècle. Une des mains devait tenir un roseau.

Bois, hauteur 0 m. 95.

Dépôt de la fabrique de Landéda.

19. — **131.** — Ecce-Homo, hauteur 1 m. 60. Même pose

que pour le précédent, la tête plus large ; dans les yeux et dans l'expression, beaucoup de calme et de résignation.

Dépôt de la fabrique de Landéda.

20. — **115.** — Ecce-Homo, hauteur 1 m. 53. Notre-Seigneur, assis sur une sorte de rocher au pied duquel on voit un crâne humain, un tibia et une mâchoire. La tête est large et plate, et dénote une facture un peu barbare.

21. — **149.** — Ecce-Homo. Pierre, hauteur 0 m. 76.

C'est une statue en Kersanton, remarquable par son expression et sa pose, la main droite tient le roseau. Le tout est peint ; on voit des traces de dorure sur les cheveux et la barbe, sur la corde qui entoure les poignets et sur le siège qui sert d'escabeau. Le siège est très curieux, parce qu'il est formé d'un ensemble de volutes dans le style du commencement du XVIIe siècle.

Dépôt de la fabrique de Quéménéven, provient de Kergoat.

22. — **87.** — Christ ressuscité. Statuette en bois de 0 m. 42, posant un pied sur le globe du monde, entouré d'une draperie légère qui flotte au vent. Les deux bras ont disparu ; une des mains devait tenir l'étendard de la Résurrection. Cette statuette d'une facture excellente du XVIIe siècle, surmontait autrefois un tabernacle ou un retable, et provient de la chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom.

Dépôt de M. le chanoine Abgrall.

23. — **117.** — Le Sauveur triomphant. Cette grande statue, mesurant 1 m. 50, est d'une facture très belle et très noble. Les plis de la robe et du manteau, d'une sou-

plesse et d'une correction parfaites, les ondulations de la chevelure, la pose de la main droite, tenant la croix triomphale, dénotent une grande science de la part du sculpteur. Le style des draperies et l'attitude générale ont un grand rapport avec la grande statue de saint Winoc, à Plouhinec, et une autre statue de moine, plus petite, à Sainte-Anne-la-Palue. Toutes trois doivent sortir du même atelier : XVIIe siècle.

Provient de la chapelle de Lambour.

Dépôt de la fabrique de Pont-l'Abbé.

Sainte-Vierge.

24. — **150.** — Immaculée-Conception. Vierge en bois doré, mesurant 0 m. 65, vêtue d'une robe et d'un manteau qui vient s'accrocher à sa ceinture pour la draper presque complètement. La tête est couverte d'un voile, les deux mains étendues et penchées vers la terre, comme pour répandre des grâces. Le pied gauche écrase la tête du serpent.

Dépôt de la fabrique de Saint-Mathieu de Quimper.

25. — **103.** — Vierge-Mère gothique, 1 m. 30. Les plis du manteau sont très harmonieux et indiquent le XIVe ou le XVe siècle, ainsi que le dessin des fleurons de la couronne ; le cou est long, et le front également très développé en hauteur. La Vierge tient de la main droite une branche surmontée d'une pomme, et l'Enfant-Jésus, drapé, qu'elle porte sur le bras gauche, tient aussi d'une main une pomme ou le globe du monde, tandis que de l'autre main il saisit le bord du manteau de sa mère.

Dépôt de la fabrique de Landéda. Peut provenir du couvent de N.-D. des Anges.

26. — **151.** — Vierge-Mère. Grande statue de 1 m. 60 de hauteur, vêtue d'une robe, d'une tunique descendant jusqu'aux genoux et d'un ample manteau qui est agrafé sur la poitrine à la façon d'une chape. Les bords du manteau sont ornementés de ciselures figurant des pierreries et des diamants. Au bas de la tunique est une bordure de perles et de rinceaux. Cette tunique est drapée de plis assez gracieux. La chevelure est toute apparente et retombe sur les épaules en longues nattes; un petit voile semble accroché au dos de la tête. L'Enfant-Jésus, que la Sainte-Vierge tient sur le bras droit, d'une façon exceptionnelle, a l'air un peu effaré et porte dans sa main gauche la boule du monde : XVIIe siècle.

Dépôt de la fabrique de Porspoder.

27. — **130.** — Vierge-Mère. Statuette de 0 m. 50. Robe à plis un peu cassés, manteau drapant largement. La main droite tenait un sceptre. L'Enfant-Jésus lève la main droite pour bénir.

Dépôt du couvent de l'Adoration perpétuelle, de Quimper.

28. — **65.** — Vierge-Mère, hauteur 0 m. 88. Draperies un peu lourdes, port de la tête raide. L'Enfant-Jésus, tenant le globe du monde et bénissant, a le buste rejeté en arrière : XVIIe siècle.

Dépôt de la fabrique de Guengat.

29. — **55.** — Vierge-Mère, hauteur 1 m. 45. Drapée amplement dans son manteau dont les plis sont abondants et bien assouplis. Geste large pour porter l'Enfant-Jésus. Cette statue a absolument le genre et le style de celles qui ont été fabriquées dans les ateliers du port de Brest au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe.

Dépôt de la fabrique de Quéménéven.

30. — **71.** — Notre-Dame de Bodivit, ancienne paroisse faisant maintenant partie de Plomelin. Le manteau, retenu sur la poitrine par une agrafe, drape presque entièrement le corps; la robe n'a pas de ceinture au bas du corsage. Un petit bandeau passant au haut du front retient un voile derrière la chevelure. L'Enfant-Jésus est fruste. Hauteur, 1 m. 05.

Dépôt de M. Berthou, recteur de Plomelin.

31. — **127.** — Vierge conduisant par la main l'Enfant-Jésus qui met le pied sur la tête du serpent. Dans ce groupe tout est étudié, les gestes sont corrects et naturels, les draperies laissent voir le modelé du corps. Le manteau de la Sainte-Vierge, accroché seulement à une des épaules, est retenu par un léger ruban et dégage le mouvement. Les cheveux et le voile sont également bien traités Hauteur, 0 m. 77.

Dépôt du couvent de l'Adoration perpétuelle.

32. — **116.** — Vierge-Mère présentant sur ses deux mains l'Enfant-Jésus à moitié couché. Hauteur, 1 m. 30.

Dépôt de la fabrique de Pont-l'Abbé.

33. — **97.** — Fuite en Egypte. Groupe très fruste mais très original. La Sainte-Vierge, montée sur un âne, tient des deux mains, sur ses genoux, l'Enfant-Jésus emmailloté ; elle est amplement drapée dans sa robe et son manteau. Les plis de ces draperies dénotent la fin du xve siècle ou le commencement du xvie. Hauteur, 1 m., longueur, 0 m. 70.

Dépôt de la fabrique d'Elliant.

34. — **119.** — Sainte-Vierge au pied de la croix, hauteur, 0 m. 97. Doit provenir du crucifiement qui se trou-

vait à l'arc triomphal de Lambour : XVIe siècle. La tête, couverte d'un voile, est penchée en signe de douleur. Les mains croisées sur la poitrine retiennent le manteau qui enveloppe presque entièrement le corps.

Dépôt de la fabrique de Pont-l'Abbé.

35. — **8.** — Vierge au pied de la croix. Hauteur, 0 m. 80. Provient d'une chapelle de Pleyben et accompagnait le Christ n° 11. La main droite est étendue, le bras gauche soutient un pan de son manteau, qui est largement drapé et mouvementé : XVIIe siècle.

Dépôt de la fabrique de Pleyben.

36. — **154.** — Notre-Dame de Pitié. Groupe très caractéristique, semblant être de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. La Sainte-Vierge, assise contre un rocher du Calvaire, tient sur ses genoux le corps inanimé de son Fils. Dans les anfractuosités du rocher, on voit des crânes de morts, des ossements, des mâchoires, puis la couronne d'épines, le marteau, les tenailles et les clous de la Passion. La tête de la Vierge est petite, ses yeux et tous ses traits expriment une profonde douleur. Le corps de Notre-Seigneur est raidi par la mort et ses pieds sont arrêtés à une aspérité du rocher. Un voile très ample, aux plis abondants et un peu cassés, enveloppe la tête et les épaules de la Sainte-Vierge ; son vaste manteau couvre en partie son genou droit, tandis que de l'autre côté il s'étale largement sur le sol. Cette œuvre semble avoir une touche flamande ; il est à croire cependant que c'est une création bretonne. Elle se trouvait depuis de longues années dans la chapelle des Ursulines de Quimper, mais avait eu précédemment sa place dans la Cathédrale. Hauteur, 1 m. 38 ; largeur, 1 m. 20.

37. — **155.** — Notre-Dame de Pitié. Groupe absolument dans la note bretonne et conforme à ceux que nous trouvons dans la plupart de nos églises. La Vierge soutient de la main droite la tête de son Fils, couronnée d'épines. Les plis de la robe et de la guimpe indiquent le XVIe siècle. Le manteau enveloppe la tête et le corps. Hauteur, 0 m. 72.

Dépôt de la fabrique d'Esquibien.

38. — **144.** — Notre-Dame de Pitié. Sculpture savante du XVIIe siècle. Le modelé du corps de Notre-Seigneur semble parfait, sauf que la tête est peut-être trop petite. La Sainte-Vierge est à moitié agenouillée, son visage exprime une douleur calme. Le voile qui lui couvre la tête est traité fort habilement. Hauteur, 1 m. ; largeur, 1 mètre.

Dépôt de la fabrique de Plogonnec.

39. — **156.** — Notre-Dame de Pitié. Groupe en pierre provenant de Concarneau. La Vierge est assise et tient sur ses genoux le corps de son Fils seulement à moitié renversé. Les têtes et les bras manquent. Les plis et l'agrafe en rosace du manteau indiquent le XVIe siècle. Hauteur sans la tête, 0 m. 85.

Dépôt de Mlle Gadon, de Concarneau.

40. — **47.** — Petite statuette en cuivre argenté. Vierge-Mère, 0 m. 15 : XVIe siècle.

Dépôt de Mlle Julie Thiriet.

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

168.

VENDICIO CENSUS SEU CAUCIO PRO ANNIVERSARIO MAGISTRI ALANI DE MELLAC CANONICI CORISOPITENSIS [1]

— 11 Septembre 1311. —

Universis presentes litteras inspecturis et audituris Alanus de Nevet armiger salutem in Domino.

Noveritis quod coram nobis in nostra curia propter hoc personaliter constituti, Daniel Gralloni Saul de parochia de Ploegonec, Meancia filia deffuncti Ninnonis de Quoetnevet quondam militis, uxor sua cum auctoritate ipsius Gralloni dicto Danieli ab eodem Grallono et cum auctoritate ipsius Danielis ipsi Meancie uxori sue a dicto Daniele legitime quoad omnia infra scripta, nec non et idem Grallonus vendiderunt domino Alano de Mellac canonico Corisopitensi ab eisdem conjugibus et Grallono... ementi sibi et suis post ipsum, in puram hereditatem, xxx solidos currentis monete usualis annui census, infra quodlibet festum Nativitatis Beate Marie Virginis, annis singulis, una cum duplo pro pena et emenda quotiens in hoc defficietur... solvendos et levandos ab ipso emptore, desuper omnibus et singulis terris... pratis, aquis, molendinis,... quas et que iidem conjuges et Grallonus habent, apud

(1) C. 51, f° 14.

Alnetum Ancredi et ipsius Alneti pertinenciis sitis in feudo nostro in dicta parochia pro octo decim libris dicte monete... renunciantes expresse cuilibet exceptioni... privilegio velleiani (1) Macedoniani minorum etatis...

Datum teste sigillo curie vendicionum viri officialis Corisopitensis, una cum sigillo nostro proprio ad preces dictorum venditorum, salvo jure nostro... presentibus hiis appenso die sabbati post festum Nativitatis Beate Marie Virginis... datum teste sigillo curie Corisopitensis una cum sigillo ipsius Armigeri ad preces dictorum conjugum et Gralloni presentibus hiis appensum die sabbati predicta, anno Domini M° CCC° undecimo.

GUIDO RAOLIN.

169.

ANNIVERSARIUM GAUFFRIDI BOUFFIC CANONICI CORISOPITENSIS (2)

— 20 Septembre 1311. —

Universis presentes litteras inspecturis humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Noveritis quod Leveneza filia an Varabin et Gloeguena ejus filia cum auctoritate Eudonis dicti an Caorzce mariti sui vendidissent Kennaroco Guillermi Ploe et suis post ipsum x solidos annui juris quos habebant... desuper domo Luce et erna terre ex parte inferiori eidem domui adjacenti in orto dicti an Varabin inter domum dicti Ylispoe a parte inferiori ex uno latere et domum Sul-

---

(1) *Vellejanum*, Senatus Consulte fait du temps de *Sillanus* et *Velleius*. Cette loi établissait l'épouse créancière privilégiée avant tous autres sur les biens de son époux. C'est pourquoi nous voyons dans les contrats où intervient l'épouse, celle-ci renoncer, le plus souvent, à son privilège de *velleian*. — V. DUCANGE.

(2) C. 51, f° 10.

guen filie Donerzi a parte superiori ex alio latere in feudo nostro in parochia Ville Fontis sita, solvendos... secundum usum dicti nostri feudi in kalendis cujuslibet mensis Januarii... pro sex libris currentis monete. Nos ad tercium bannum dum fieret per nostram curiam super premissis, nomine et ad instanciam ipsius Kennaroci, reclamantes contra eumdem Kennarocum et bannum hujusmodi, asseruimus nos esse proximior eodem Kennaroco ad retinendum dictam rem venditam pro summa pecunie antedicta, qua proximitate nostra a dicto Kennaroco recognita et nobis adjudicata per judicium dicte curie nostre postmodum cessimus et transtulimus... in magistrum Guillermum Boffic concanonicum nostrum et in suos post ipsum et judicamus dictam rem venditam... debere remanere cum eodem Magistro Guillermo et cum suis post ipsum, sive titulo legitime empcionis.

Datum teste sigillo nostro... salvo jure nostro et cujuslibet alterius, die lune ante festum beati Mathei apostoli, anno Domini M° CCC° undecimo.

GUIDO RAOLIN.

170.

OBITUS GAUFRIDI DICTI BOUCH CANONICI ET YVONIS DICTI PIGUER ET GUENSERCH UXORIS FILII PENBOUCH

— 4 Mars 1312 (N. S.). —

Coram nobis officiali personaliter constitutus Nicholaus Gauffridi Mercerii clericus civis Corisopensis, recognovit se debere venerabili Capitulo Corisopitensi xv libras quas recepit dictus Nycholaus mutuo a dicto Capitulo, videlicet xx libras racione anniversarii Magistri Gauffridi dicti Boch quondam canonici Corisopitensi et racione anniversarii Yvonis dicti Piger subdiaconi quondam in

ecclesia Corisopitense alias xx libras, et x libras residuas racione anniversarii Guenserch quondam uxoris filii Penbouch.

Datum teste sigillo dicte curie die sabbati post oculi mei (1) anno Domini M° CCC^mo^ undecimo.

171.

VENDICIO DE EODEM (1)

— Février 1313 (N. S.). —

Noverint universi quod coram officiali constitutus Herveus Guilloti Ruphi clericus recognovit se vendidisse Alano dicto Dogan et Azeline uxori sue v solidos annui census levandos desuper quadam domo quam idem Herveus possidet inter domum quondam Vigerii de Lanros et domum relicte Mauricii et Hervei Auri in castro sancti Chorentini sita.

Datum die veneris in octabas festi Purificacionis (2) Beate Marie Virginis anno Domini M° CCC° duodecimo.

G. Raolini.

172.

OBITUS GUIDONI BOTINOV ET FILI SUI (3)

— 6 Avril 1313 (N. S.) —

Noverint universi quod coram nobis officiali constitutus, Guido Boutinov presbyter beneficiatus in ecclesia Corisopitensi, donavit canonicis, capellanis et clericis chori ecclesie Corisopitensis x solidos annui juris pro anniversario deffuncti Guillermi filii sui quondam clerici die qua

(1) C. 51, f° 72. Voir l'acte précédent n° 165.
(2) 2 Février 1313 (N. S.).
(3) C. 51, f° 54.

obiit et xx solidos annuos pro suo proprio anniversario post decessum suum die qua obierit, solvendos desuper domo quam possidet et ad presens inhabitat inter domum filii Renouard et domum que olim fuit Guillermi de Locmaria canonici prope rivulum vocatum Frout in vico de Rachaer, et desuper quodam erna terre quam idem presbyter habet juxta furnum de Rachaer inter dictum furnum et domum olim filii Gousech apud Kemper Corentinum sita.

Datum die veneris ante Ramos palmarum anno Domini M° CCC° duodecimo (1). GUIDO RAOLINI (2).

173.

CAUCIO PRO PARTE OBITUS DOMINI THEOBALDI DE MOREAC (3)

— 9 Juin 1313. —

Noverint universi quod coram nobis officiali et coram Johanne Guezenoci clerico nostre curie et a nobis quoad infrascripta deputato constituti, Eudo Generi sutor et Auana ejus uxor recognoverunt debere et solvere teneri venerabili Capitulo Corisopitensi, vi libras ex causa puri mutui sibi facti per manum venerabilis viri Ivonis de Conc canonici, nomine ipsius capituli facti de denariis a bone memorie Theobaldo de Moreac dudum episcopo Dolenensi relictis eidem Capitulo pro suo anniversario, quolibet tercia die post festum omnium sanctorum in Corisopitensi ecclesia faciendo.

---

(1) En 1313, Pâques tombait le 15 Avril, le vendredi précédant le dimanche des Rameaux était donc le 6 Avril.

(2) A la page 52 du même Cartulaire 51, se trouve le visa du présent acte ainsi conçu :

Data hujus visionis die veneris in vigilia festi Nativitatis Domini anno Domini M° CCC° tricesimo tercio. G. COZKAER.

(3) C. 51. f° 68.

Datum die sabbati post festum Penthecotes, anno Domini M° CCC° tredecimo (1).

JOHANNES.

174.

CAUCIO PRO ANNIVERSARIO EUDONIS DE LANDUDEC (2)

— 6 Septembre 1313. —

Coram nobis officiali constitutus, Mauricius aurifaber de vico sutorum et Theresia uxor sua recognoverunt se solvere teneri venerabili Capitulo VIII libras ex vera causa puri mutui sibi et dicto Capitulo de denariis sibi legatis pro anniversario Eudonis de Landudec dicti archidiaconi die obitus sui, traditi et eciam liberati in pecunia numerata prout hoc iidem conjuges coram nobis in jure sunt confessi, quam pecunie summam tenentur solvere eidem Capitulo infra mensem a tempore quo a dicto Capitulo fuerint requisiti.

Datum, die jovis ante festum Nativitatis Domini anno ejusdem M° CCC° tercio decimo (3).

GUIDO RAOLINI.

175.

DONACIO PRO ANNIVERSARIO ADELICIE UXORIS FILII DANIELIS STRABONIS (4)

— 10 Août 1313. —

Noverint universi quod coram nobis officiali constitutus Daniel Strabo Petri de Roma civis Corisopitensis tanquam

---

(1) En 1313, le dimanche de la Pentecôte tombait le 3 Juin. Le 9 Juin est la date du samedi suivant.

(2) C. 51, f° 49.

(3) En 1313, le 8 Septembre tombant un samedi, le jeudi précédent était le 6.

(4) C. 51, f° 55.

pater et administrator Francisci filii sui et Azelicia quondam uxor sua legitima et tanquam exequtor ultime voluntatis deffuncte Azelicie de consilio domini Nicolai Gauteri de Niguilyac *(Neuillac)* quondam, nunc de Ploegonec rectoris, donavit venerabili Capitulo x solidos annui redditus pro anniversario ipsius Azelicie qualibet die mercurii ante festum beati Dyonisii qua obiit, levandos desuper domo sua que fuit quondam dicte Azelicie, quam idem Daniel ad presens inhabitat inter murum ex una parte et domum Ancredi Alani Ancredi ex alia, super aquam vocatam an Frout in parrochia de Colle Eudonis (1).

Datum die veneris ante festum Beate Virginis (2) anno Domini M° CCC° tercio decimo.

G. Raolin.

176.

DONACIO REDDITUS PRO ANNIVERSARIO DANIELIS STRABONIS PETRI DE ROMA (3)

— 16 Août 1313 —

Noverint universi quod coram nobis officiali curie Corisopitensis constitutus Daniel Strabo Petri de Roma civis Corisopitensis donavit sponte sua canonicis, capellanis et clericis ecclesie Corisopitensis x solidos annui redditus pro anniversario, die qua obierit vel alia die secundum usum ipsius ecclesie solvendos, die eadem qua fiet anniversarium levandos, una cum duobus solidis nomine pene quod quolibet mense qui deffecerit in solvendo, desuper

(1) Paroisse de Crec'h Euzen, plus tard dite de Saint-Primael.

(2) L'acte ne spécifie pas quelle était cette fête de la Vierge, nous pensons que ce devait être la fête de l'Assomption, car il est du même donateur que l'acte suivant, daté du jeudi après l'Assomption. Or, en 1313, le 15 Août tombant un mercredi, le jeudi suivant était le 16, et le vendredi précédent, date de la présente pièce, serait donc le 10 Août.

(3) C 51, f° 20.

domo cum appenticio, et aliis pertinenciis que idem Daniel habet inter domum Guillermi de Ergue thesaurarii ipsius ecclesie ex una parte, et domum Gauffridi Hervei Eveni ex alia in castro sancti Chorentini sita.

Datum et sigillo curie Corisopitensis, ad preces dicti Danielis, sigillatum in testimonium premissorum, die jovis post festum Assumpcionis Beate Marie Virginis anno Domini M° CCC° tercio decimo.

GUIDO RAOLINI.

177.

MIRACULUM (1)

— 4 Octobre 1313. —

Anno Domini M° CCC° tercio decimo die jovis (2) ante festum beati Dyonisii factum fuit tale miraculum in presenti ecclesia sancti Chorentini : mulier quedam Doezal nomine nata in parrochia de Poellae, conservata et nutrita in Alreyo Venetensis dyocesis, ceca a mense mayo ultimo preterito, tactis oculis ad tumbam reverendi patris Hervei de Landeleu quondam episcopi Corisopitensis, per suggestionem cujusdam parvuli, recepit visum.

---

(1) *Cart.* 56, f° 61.

(2) La fête de saint Denys se célébrait le 9 Octobre qui, en 1313, tombait un mardi, le jeudi précédent était donc le 4 Octobre.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BROUENNOU

Ancienne paroisse de l'archidiaconé de Quemenedilly, aujourd'hui simple chapelle de Landéda. Dès 1786, il était question de sa suppression, vu la modicité de son revenu ; le nombre des habitants était de 400, et le Recteur ne percevait que 200 livres des dîmes et 60 livres pour l'acquit des fondations. Le projet était de démembrer le Brouennou au profit des paroisses voisines, Landéda et Lannilis.

Dom Plaine, dans ses *Notes sur la vie de saint Pol,* fait dériver le nom de la paroisse de celui de *Bretowenus,* compagnon de saint Pol, mais il est plus vraisemblable que c'est saint Gouesnou (Brogouesnou), dont les reliques sont honorées dans cette église, qui a donné le nom à la paroisse. En 1804, le Recteur dit que le patron de la paroisse est saint Eveldoc, mais ce nom n'est sans doute que la corruption du nom de saint Tavayoc, titulaire d'une chapelle voisine, signalée en 1650 comme également dédiée à saint Jean-Baptiste.

L'église du Brouennou fut donnée, en 1858, à la fabrique

par les sieurs Guiziou et Laziou, et érigée en chapelle de secours par décret du 5 Juillet 1859.

NOMS DE QUELQUES RECTEURS DU BROUENNOU

1684. (Décès), Yvon Guiziou, recteur.
1685-1688. Yvon Le Portz, démissionne.
1688-1695. (Décès), Jean Gouez.
1695 Guillaume Léon, qui démissionne la même année.
1696-1719. (Décès), Marc Person.
1719-1725. (Décès), Jean Penn.
1725-1745. Laurent Perez.
1745-1792. Jean Perez.

BURTHULET

Ancienne trève de la paroisse de Duault, aujourd'hui dans le diocèse de Saint-Brieuc. Burthulet était sous le patronage de saint Jean-Baptiste et comptait 900 habitants. Cette trève fut desservie de 1723 à 1783, époque de sa mort, par M. François Le Moguerou, né à Burthulet en 1697. A la fin de sa vie, il était devenu aveugle et presqu'en enfance. Il fut suppléé dans ses fonctions par M. François Le Coent, né à Spézet en 1749, prêtre en 1774, et chapelain de Saint-Servais, chapelle de la paroisse. En 1783, le nouveau curé fut M. Laurent Bercot.

CALANHEL

Trève de Plusquellec, 900 habitants. Les derniers Curés avant la Révolution furent M. Yves Le Cam, né à Plusquellec en 1734, prêtre en 1764 ; il avait été jésuite prédicateur et missionnaire, « excellent sujet du meilleur ton, dit Mgr de Saint-Luc, ferait supérieurement au concours, mais il n'y veut pas venir ». Il mourut en 1787, et fut remplacé par Claude-Louis Le Noan, né à Plusquellec en 1761, « sujet de la meilleure espérance». (Aujourd'hui paroisse du diocèse de Saint-Brieuc.)

CALLAC

Petite ville faisant partie de Notre-Dame de Botmel, trève de Plusquellec. Callac avait pour patron saint Laurent, et comptait sur son territoire les chapelles de Sainte-Catherine, Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Sainte-Barbe, et le prieuré de Landujen. Callac appartenait à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé et comptait, en 1788, 2,400 âmes.

Derniers curés de Botmel avant la Révolution : François Jaouen, né à Plusquellec en 1729, prêtre en 1788, mort en 1788 et remplacé par M. Jacques Jicquel, né à Goarec en 1755, prêtre en 1790. (Voir *Brindamour aux prisons de Callac*, par l'abbé Favé, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1903.)

CAMARET [1]

Kamelet, Quamereuth, Cameret.

Sur cette pointe de la presqu'île de Crozon se voient plusieurs monuments importants des âges préhistoriques :

« Entre la pointe de Toulinguet et celle de Penhir, est un alignement composé de 41 pierres plantées se dirigeant du Nord au Sud sur une longueur de 600 mètres. Deux autres alignements parallèles entre eux, l'un composé de 12 pierres et l'autre de 14 viennent le rencontrer à angle droit vers son milieu. A l'Est, est un dolmen très mutilé, à quelque distance, à l'Ouest, est un menhir de 1 m. 80 de hauteur; on voit également près du moulin de Camaret deux dolmens mutilés (2). »

On y trouve aussi des traces de l'occupation Romaine.

« En Janvier 1863, dans le deuxième champ en remontant l'étang de Kerloc'h, Jean Alix trouva un vase de cuivre contenant 1,012 pièces d'argent des Empereurs romains, de l'an 69 à l'an 212 de l'ère chrétienne.

Au champ de *Is-parc-ar-boulen*, on aperçoit sous terre les traces d'un long mur, et, à près de 100 mètres plus loin, dans le champ *Is-parc-cordier* se voient les ruines d'un vieil édifice parmi lesquelles des briques à rebord (3). »

Ces lieux furent d'abord sanctifiés par Riok, fils d'Élorn, qui, nous dit Albert Le Grand (4), à l'âge de 15 ou 16 ans, « ayant donné tout son bien aux pauvres, choisit pour sa retraite un rocher dans la mer à la côte de Cornouaille vers l'embouchure de la baye ou golfe de Brest, au rivage

(1) Voir la Notice très complète publiée récemment sur Camaret, par M. le chanoine Téphany.
(2) *Bulletin*, Soc. Arch. Fin. IV, p. 89.
(3) *Bulletin Académique* de Brest, 1864.
(4) *Vie des Saints*, p. 33.

de la paroisse de Kamelet, lieu entièrement désert et écarté, ceint de la mer de toutes parts, fors aux basses marées qu'on en peut sortir et venir en terre ferme. »

« Il entra en cette solitude environ l'an de salut 352, et y demeura 41 ans. Saint Guénolé ayant ouï parler de l'Ermite saint Riok l'alla voir en sa grotte, et apprit de lui qu'il y avait 41 ans qu'il faisait pénitence en ce lieu se sustentant d'herbes et petits poissons qu'il prenait sur le sable au pied de son rocher, que quand il monta sur ce rocher il était vêtu d'une simple soutane, laquelle étant usée par longueur de temps, Dieu lui couvrit le corps d'une certaine mousse roussâtre, laquelle le garantissait de l'injure du temps.

« Saint Guénolé voyant Riok vieil et cassé, il le pria de venir avec lui en son monastère de Landtevennec, à quoi il s'accorda. Saint Guénolé l'ayant dépouillé de cette mousse lui donna l'habit de son ordre, et est chose bien remarquable que sa peau fut trouvée aussi blanche et nette que si elle eût toujours été couverte de fin lin et de soye; il mourut quelques années après en ce monastère en grande opinion de sainteté. »

En 1173, lorsque les comtes de Léon fondèrent l'abbaye de Daoulas, ils possédaient l'extrémité, tout au moins, de la presqu'île de Crozon, car ils font donation au monastère des dîmes de Roscoatmael ou Roscanvel. Or comme Camaret figure parmi les prieurés relevant de Daoulas, il est à supposer que le territoire de Camaret était compris dans la donation de la terre voisine. Toujours est-il que le port de Camaret relevait des princes de Léon qui y exerçaient un droit de coutume sur les marchandises qui y étaient débarquées. Nous l'apprenons par une ancienne pièce de 1335 reproduite par dom Morice (1) et citée d'une

(1) Preuves, 1 col. 1375.

manière absolument inexacte par Ogé, dans son *Dictionnaire géographique*, article « Camaret » :

« Sachent tous que comme Jehan de Cuise, marchand ou garde sur les vins qui estoient en une nef appelée la nef Sainte-Marie-Magdelaine de la Paoule (1), Martin, enseigne maistre d'icelle nef eut (esté) achaisoné *(accusé)* de noble homme Monsour Hervé de Léon, chevalier par sa court d'avoir debatu la costume, audit noble homme de la dite nef au port de Camaret, disant que il ne devoit avoir que 16 deniers, et avoir esté en plusieurs nefs, leur disant que ils ne devaient rien costumer; par quoi la dite costume estoit troublée, et depuis o tout estoit venu en la terre au dit seignour et avait pris et porté des biens à es sougietz audit seignour et avoir naffré et batu Monsour Guillaume Garent, prêtre en l'église de Camaret, costumer pour le dit noble homme o scavance de gens, et de ce fait avoir esté arresté et mis à reson, et avoir dedit les dits proposez, et de cen avoit été prouvé et jugie à vaincu *(convaincu)* dont par ladite vaincue, il se mit en la volonté audit noble homme, lequel par sa grâce tant pour l'amende que pour la pollution de l'église, et pour l'amende audit prestre que pour tout, le pardonna pour 8 tonneaux de vin contenus en la dite nef.

Item, comme ledit maistre d'icelle nef eut esté aussi achaisoné *(accusé)* dudit noble homme avoir forcé la costume audit noble homme audit port, et avait esté par la Court de ce mis à réson et jugié que la nef et toute denrée estait audit noble homme à faire sa volonté par ladite force et maufaiture *(méfait)* et ce estoit ainsi jugié et déclairé par la *Court* audit noble homme et agréé dudit marchand, comme celui marchand le connut en nostre dite Court, connaissant que ledit noble homme lui avait fait

(1) Ogé fait de cette nef ou navire, la nef de l'église de Camaret.

la grâce de ladite nef et denrée et lui avait pardonné ladite forfaiture de sa grâce, fors qu'il avait reçeu desdits vins, trois tonneaux à valoir en somme. Lesdits Jahan et Martin dempuis en nostre Court de Lesneven en droit personnellement establis, eux souzmettant à la juridiction de nostre Court quant à toutes les choses ci-écrites et qui s'ensuivent, reconnurent et confessèrent tous les proposez audit noble, comme ci-dessus sont déclairez et estre vraiz vers eux, et que ils avaient fetes les choses et excez ci-dessus ditz et gréèrent tenir et accomplir toutes les choses dessus dites comme ceux qui firent partie desdiz excez, comme ils le connurent en nostre dite Court et gréèrent de leur bonne volonté non contrains et parforcés en nostre dite Court payer au dit noble homme à sa requeste, non contrestant amande sus-donnée par assomet les choses dessus dites, la value de ladite nef et le remanant des dits vins, comme les choses qui estaient en la volonté dudit noble homme, et quant à toutes les choses dessus dites, tenir, fournir et loyaument accomplir sans jamès venir encontre ; lesdits Jahan et Martin en ladite nostre Court à Lesneven, comme il appartient à chacun d'eux, s'obligèrent et tous leurs biens, tant en mer qu'en terre, audit noble homme et à son commandement.

Fait le vendredy après la Circoncision de Notre-Seigneur, l'an de grâce mil trois cent trente et cinq. »

En 1336, le 1er de l'an tombait un mardi, le vendredi suivant, date de cette pièce est donc le 4 Janvier 1336 (nouveau style).

Dans une enquête ouverte en 1410 pour établir les droits des seigneurs de Léon sur le havre de Camaret, un témoin âgé de 66 ans, Guillaume Riou, déclare (1) « qu'il a ouï dire des anciens, qu'au temps d'Hervé de Léon, il y eut

(1) *Morice preuves*, II, 870.

un vessel d'estrange païs, qui posa à l'ancre au port de Camaret et s'en départit du port sans payer le devoir d'ancrage audit seigneur, et ouy dire que celui vessel fut tant poursuivi qu'il fut prins et rendu audit seigneur dans le havre de Landerneau, devant son manoir de Guoesletforest où il pourist. »

La chronique de Saint-Brieuc (1) nous apprend encore que le mardi 16 Décembre 1402, Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, quitta Nantes pour se rendre au port de Camaret « *usque ad portum vulgariter nuncupatum Quamereuth Crauzon,* où elle trouva l'attendant depuis plusieurs jours la flotte d'Henri, duc de Lancastre, roi d'Angleterre ; elle y monta le samedi 13 Janvier 1403, et le lendemain, dimanche, avant le jour, la flotte mit à la voile ; mais immédiatement s'élève une effroyable tempête, les navires sont dispersés; enfin, après cinq jours d'angoisse, ignorant où ils se trouvaient et croyant naviguer vers le port de Hantonne, ils étaient jetés sur les côtes de la Cornouaille anglaise, ne pouvant se soutenir, tant ils étaient excédés de fatigue, mais heureux pourtant d'avoir échappé au péril de la mer.

Le 7 Février suivant, Jeanne de Navarre épousait Henri de Lancastre, et le 25 du même mois elle était couronnée à Londres reine d'Angleterre. »

Sans parler des troubles de la Ligue dont un des plus émouvants épisodes se passa tout près de Camaret au siège de Roscanvel, Camaret reçut en 1654, dit M. Le Jean (2), la visite d'une flotte anglo-hollandaise « qui jeta à terre une troupe de débarquement, les gardes côtes se replièrent d'abord, puis aidés de renforts accourus des paroisses environnantes ils revinrent à fond de train sur

(1) *Mor.* I., *preuves*, col. 87.
(2) *Association bretonne* 1851, p. 139.

les anglo-bataves et balayèrent tout dans la mer. Un transport hollandais monté par 400 hommes fut coulé à fond, l'ennemi perdit en tout de 13 à 1,500 hommes. »

Ogé parle d'une autre descente des Anglais, en 1694, le 16 Juin « mais ils furent taillés en pièce par 200 hommes de la marine et 30 gentilshommes bretons. »

Les armes attribuées à Camaret par M. Le Men sont : *une barque à voiles éployées d'hermines accompagnée de deux étoiles en chef et d'une tour en pointe* (1).

Chapelle de N. D. de Rocamadour

Au rôle des décimes cette chapelle est appelée Rosmadou, et au procès-verbal de visite épiscopale en 1782, Rochemadou. N'y avait-il pas quelque analogie entre le nom de cette chapelle et celui de Notre-Dame de Rocamadour en Quercy ? Le 9 Décembre 1856, M. Pasquet, recteur de Camaret, écrivait à M. du Marc'hallach à ce sujet : « M. Cadiergues, chanoine de Cahors, étant venu prêcher le Carême à Brest, il y a à peu près 20 ans, et ayant entendu parler de ma chapelle, est venu la visiter avec M. Graveran, curé de Brest, et il m'a dit qu'elle ressemblait beaucoup à l'antique chapelle du Querci, et que ma statue de Marie, qui n'est pas belle, il s'en faut, avait la même forme et la même pose que celle du Querci, d'où je conclus que la dévotion et la confiance des marins qui affluent de toute part à Camaret, à Notre-Dame de Rocamadour, a donné lieu à l'érection de ma chapelle à Camaret. » M. le chanoine Téphany, après une minutieuse enquête, a établi, dans sa *Notice sur Camaret*, que la fondation de Notre-Dame de Rochemadou de Camaret est bien une importation de l'antique dévotion du Quercy à

(1) *Bulletin* VI, page 17.

Notre-Dame de Rocamadour, protectrice des marins. (Voir *Notice sur Camaret* et la bulle, publiée par M. le chanoine Téphany dans le *Bulletin de la Commission diocésaine,* accordant des indulgences à une chapelle de Notre-Dame de Rocamadour, dans une paroisse du diocèse de Quimper, qui ne pourrait être que Camaret-sur-Mer.)

Le vénérable M. du Marc'hallach qui avait entrepris, en 1856, une monographie du culte de Marie dans notre diocèse, nous a laissé quelques notes sur le pèlerinage qu'il fit à la chapelle de Rocamadour de Camaret. Nous les donnons ici, sûr qu'on y retrouvera un écho de son style plein de charme et de jeunesse :

« A l'extrémité du sillon, dit-il, un humble clocher surmonte une petite chapelle. J'ai voulu faire en traversant la baie, mon pèlerinage à Notre-Dame de Rocamadour. Un vieux marin à barbe s'offrit pour me servir de pilote, je montais dans sa barque avec deux matelots dont l'un Guillaume Laporte à chapeau de toile ciré, servait dans la marine impériale.

« Notre pilote et le second marin se découvrirent et tant qu'ils furent par le travers de la chapelle, ils prièrent la Vierge. Guillaume occupé d'une manœuvre avait gardé son chapeau ciré : « Matelot, lui dit le vieux marin en remettant son béret de laine, est-ce que les *nouvelles casques* sont si calés que ça sur le toupet aujourd'hui le jour ?

— Père Souben, reprit le jeune homme qui n'avait pas eu le temps de devenir grand philosophe, vous venez de faire une manœuvre qui ne se pratique pas à bord de l'*Armide* sur laquelle je viens de faire le tour du monde.

— A bord de l'État, tu marchais au sifflet, à bord de l'*Espérance*, on doit faire comme le contre-maître et s'il y en a qui ne veulent pas courir la même bordée, ils

iront chercher du sillage ailleurs, et il ne sera pas dit qu'un porte-malheur montera l'*Espérance*.

« Le matelot se tut, nous touchions au Sillon et, débarqué, je montais la grève vers la chapelle, lorsque je vis mes compagnons s'arrêter sur le bord de la mer, saisir de chaque main un gros galet et le lancer vers le haut de la falaise, et je me promis d'avoir plus tard, l'explication de cette cérémonie qui m'intrigua singulièrement.

« Nous visitâmes la chapelle toute remplie d'ex-voto ; elle a presque détrôné Saint-Rémi, car le Recteur désertant l'église paroissiale y vient pour ainsi dire chaque matin, depuis 25 ans, y dire la messe, excepté le dimanche, et il n'est pas rare d'y voir, les pèlerins encore tout mouillés de l'eau de la tempête, venir dévotement assister à l'office et accomplir leur vœu...

« En repassant sur la grève pour nous rembarquer, nos matelots recommencèrent leur manœuvre et lancèrent des galets vers la chapelle de Rocamadour.

« Pourquoi, dis-je à notre vieux pilote, jetez-vous des pierres à Notre-Dame ?

« — N'entendez-vous pas, me dit-il, le vacarme que fait la mer autour de nous ? Si une force surnaturelle ne retenait ces pierres au rivage, il y a longtemps que le Sillon serait emporté. On dirait quelquefois que tous les démons de l'enfer sont déchaînés sur la falaise ; alors quand nous descendons à terre nous rejetons vers le haut les pierres que la mer roule vers le bas ; je sais bien que nous ne pouvons rien contre elle, mais Notre-Dame voit le désir que nous avons de garder son sanctuaire, elle nous aide, et malgré les cinq cent mille diables, les pierres ne s'en vont pas.

« — Ne voyez-vous pas, père la Soupe, dit notre philosophe, le marin de l'État, que ce sont les remous qui renouvellent dans le calme les dunes que la mer démolit

pendant les tempêtes? — Père la Soupe lui jeta un regard de mépris.

« — C'est sans doute aussi les remous qui empêchèrent le capitaine Lancelot de quitter la baie par une forte brise d'Est et le cloua sur place comme s'il avait été mouillé par la quille.

« Je demandais l'histoire du capitaine Lancelot.

« — Oh, me dit le père Souben, c'était un philosophe, il était venu à Camaret pour charger, mais n'ayant pas trouvé de fret, il s'imagina de prendre son lest avec les galets du Sillon. C'est un joli lest qu'il dit, bien que dirent les vieux, nous allons voir combien de nœuds qu'il filera avec son joli lest. Effectivement il appareille, ventait bonne brise, voilà qu'il porte grand largue, il double Notre-Dame de Rocamadour; tous les patrons sont rangés sur le port, un vieux tire sa lunette : t'as pas besoin de lunette, mon vieux, que je lui dis. En effet, à deux encâblures de la chapelle se tenait le brick, toutes voiles dehors, sans une ralingue, la brise soufflait, les mâts craquaient, mais le brick ne bougeait pas plus qu'un corps *mort*. Quand le capitaine voit ça, il ordonne de virer et il vint rapporter son lest sur le Sillon, et la corde au cou demanda excuse à Notre-Dame de Rocamadour; puis s'embarquant, la conscience tranquille, il put quitter le port, mais en ayant soin de tirer son chapeau en passant par le travers de la chapelle. »

La chapelle de Notre-Dame de Rocamadour se compose d'une nef et de deux bas-côtés, formant cinq travées et donnant 25 mètres de longueur intérieure sur 13 m. 50 de largeur. Toute son architecture indique la fin de la période ogivale. La porte de la façade Ouest, sous le clocher, est particulièrement ornée et caractéristique de cette époque, et correspond bien à la date qui est gravée au côté gauche :

L'an mil cinq cent XXVII
fut fondée la chapele
Notre-Da^e Roc....

Le clocher a dû être reconstruit, car la base surgissant du pignon porte cette inscription :

M^RE KAVDREN : RECTEVR (1)
CVRE 1685 PALUD

La balustrade qui la couronne, ainsi que la chambre de la cloche, ont bien les caractères du XVIIe siècle, tandis que la flèche est gothique, c'est la flèche primitive reconstituée sur cette construction postérieure.

Actuellement la flèche est découronnée et la balustrade presque entièrement renversée. C'est, dit-on, l'effet d'une canonnade, lors d'une défaite des Anglais dans la baie de Camaret, le 18 Juin 1694.

Les murs latéraux de cette chapelle sont bas à proportion de la grandeur de l'édifice, les contreforts sont trapus ; on voit que la construction a été faite en vue de bien résister aux vents de mer.

A l'intérieur, sur le côté Midi de la nef, se lit cette inscription :

M : JO : KAV : R (2)
HE : TORREC : F
1647

Dans la sacristie est maintenant reléguée l'ancienne statue vénérée de *Notre-Dame de Rochemadour* ; elle est en bois, haute de 1 m. 10 et représente la Vierge couronnée, portant l'Enfant-Jésus vêtu d'une robe longue. Les draperies sont du XVIe siècle.

La chapelle de Rocamadour, non aliénée pendant la Révolution, servit de dépôt pour l'artillerie sous l'Empire,

(1) C'est Missire Alain Keraudren, recteur de 1671 à 1713.
(2) M. Joseph Keraudren, recteur 1640-1649.

mais en 1814, l'ouverture de la chapelle fut réclamée comme nécessaire au culte, lorsque l'église paroissiale fut en réparation. La pétition ajoutait « elle est, d'ailleurs, l'objet d'une vénération toute particulière, non seulement pour les habitants de Camaret, mais encore pour les fidèles des paroisses voisines ; ils ont été profondément affligés d'avoir été privés, pendant la Révolution, de la consolation de visiter cette chapelle et d'y déposer leurs vœux ». Cette pétition fut écoutée, et, par ordonnance du 22 Juillet 1818, la chapelle de Rochemadou fut rendue au culte.

L'Église

L'église paroissiale dédiée à Saint-Rémi fut reconstruite vers le milieu du XVIIIe siècle. A cette occasion, le général accorda des droits de bancs aux paroissiens qui s'étaient signalés par leur générosité. Nous le savons par la délibération suivante, conservée aux Archives départementales :

« L'an 1742, le 26 d'Août, s'est assemblé le corps politique de la paroisse de Camaret avec M. le Recteur, dans la sacristie de la dite paroisse, lieu ordinaire des délibérations et ont jugé à propos, sous le bon plaisir de Madame la comtesse de Châteaurenau et dame supérieure, qu'eu égard aux grands biens que, noble homme Joseph Torrec, sieur de Bassemaison, insigne bienfaiteur de la nouvelle église de Camaret, a dépensés pour la faire bâtir, il lui fallait accorder et à sa postérité, pour toujours, un banc où il y aurait place pour six personnes, moyennant cependant une petite reconnaissance de six sols tournois par an à la Saint-Michel, et, étant présent, l'a accepté, s'y est obligé et a signé.

« S'est aussi présenté, noble homme Jean Téphany, du

port de Camaret, cy-devant bienfaiteur de la susdite église, qui a fait offre de nouveau de payer tout le maçonnage de la sacristie du côté du Midy, et de payer une reconnaissance de cinq sols, par an, à chaque Saint-Michel, moyennant qu'on lui accorde une place de 5 pieds en quarré, en bas et à l'entrée de la chapelle du Nort de la sus dite église, et, étant présent, a accepté, s'y est obligé et a signé. Ont aussi jugé qu'il fallait avoir égard aux bienfaits du sieur Nicolas Le Moign. Les sus dits délibérants ont encore délibéré qu'il convenait d'accorder des places aux habitants, de 2 pieds en quarré chacune, moyennant une somme de 60 livres une fois payée, ou bien de 30 sols de rente, payable à chaque Saint-Michel, et, faute de paiement, il serait permis, un mois après la Saint-Michel, de louer les sus dites places à quelques autres, à la volonté du sieur Recteur et du fabrique en charge. »

Rôle des Décimes en 1789.

M. Le Marchand, Recteur.....	7l
La Fabrice.....	8l 10s
Notre-Dame de Rosmadou.....	11l

Comme structure, l'église paroissiale se compose d'une nef sans bas-côtés, d'un transept et un sanctuaire carré.

Les statues anciennes sont celles de saint Rémi, le patron, Notre-Dame de Pitié, saint Nicolas et sainte Marguerite. On y voit également six tableaux ou peintures : Notre-Dame du Rosaire, saint Corentin, saint Pierre, l'Ange gardien, baptême de Notre-Seigneur.

Dans le cimetière est une croix ancienne ayant des extrémités fleuronnées et un croisillon qui portait autrefois les statues de Notre-Dame et de saint Jean. Au pied

du fût est une inscription gothique à peu près illisible. Devant et derrière sont deux écussons : L'un porte les 9 macles des Rohan, l'autre porte une *fasce accompagnée de 3 trèfles, 2 en chef et une en pointe,* qui aurait pu appartenir à la famille Le Goarant de Tromelin, dont les armes sont *d'or à la fasce de sable accompagnée de 3 trèfles de même,* si cette famille avait été possessionnée en Camaret ou Crozon.

Chapelle Saint-Thomas

Ancienne chapelle existant sur le port, ruinée au commencement du XVIIe siècle, tout porte à croire qu'elle était sous le vocable de saint Thomas de Cantorbéry, titulaire du prieuré de saint Thomas de Landerneau, dépendant comme celui de Camaret de l'abbaye de Daoulas. Cette chapelle, reconstruite au XVIIIe siècle dans le cimetière de l'église de Camaret, a servi de lieu de réunion pour le général, puis d'ossuaire.

Recteurs-Prieurs de Camaret

1335. Guillaume Garrent.

1506. 30 Juin, présentation, comme prieur, de Frère Yves Normant, par l'abbé de Daoulas ; il permute son bénéfice avec le prieur de Saint-Thomas de Landerneau, en 1510.

1512. 21 Novembre, Frère François Le Deduier est pourvu.

1540-1547. Frère Jehan Bernard.

1557-1582. Frère Nicolas Jehan.

1587. Pascomes Donval.

1630-1639. François Cornec.

1640-1649. Joseph Keraudren.

1671-1713. Alain Keraudren.
1713-1741. Alain Le Gallou.
1741-1757. François Hélias.
1757-1769. Rigolou.
1769-1792. Marchand.

En 1791, M. Marchand et son vicaire, M. Troniou, refusèrent le serment. Le 6 Novembre 1791, M. Marchand était signalé par M. Le Dall, maire, comme ayant refusé absolument de lire le mandement de l'Évêque du Finistère, s'appuyant sur ce qu'il ne le reconnait pas pour évêque. Au mois de Mai 1793, il était interné à la communauté de Kerlot, à Quimper. Il ne semble pas que, pendant la Révolution, Camaret ait possédé un curé constitutionnel ; nous lisons, en effet, dans un rapport de l'agent du canton de Crozon, à la fin de 1799 (L. 93) : « à Camaret, l'esprit public est généralement bon. Très peu regrettent l'ancien régime ; nous n'avons qu'un prêtre constitutionnel, *qui est à Roscanvel*, et un septuagénaire inconstitutionnel à Camaret, mais qui s'abstient de toutes fonctions ». Ce vénérable septuagénaire devait être, pensons-nous, M. Marchand, qui mourut avant la réorganisation du culte après le Concordat.

Recteurs depuis le Concordat

De 1802 à 1808, la paroisse de Camaret, privée de pasteur, était desservie par un vicaire de Crozon, et le 10 Novembre 1805, M. le Curé de Crozon demandait qu'on nommât recteur de Camaret M. Carn, vicaire de Crozon, chargé de ce service ; mais ce ne fut qu'en 1808 qu'on y nomma M. Clérec, qui vers cette époque composa et fit éditer, chez Barazer, à Quimper, un catéchisme breton en vers, sous forme de cantique.

1808-1818. Jean-Marie Clérec.
1816-1819. Yves Le Pape, de Lopérec.
1819-1821. Guillaume Crassin, de Plougonven.
1821-1833. Guillaume Kerusec, de Plouénan.
1833-1864. Victor Pasquet, de Oudon (diocèse de Nantes).
1864-1879. Jean-Marie-Victor Corcuff, de Saint-Mathieu, Quimper.
1879-1886. Jean-François-Marie Le Bras, de Lopérec.
1886-1888. Raymond-Victor Bourlé, de Quimper.
1888-1893. Jacques-Marie Colin, de Lambézellec.
1893-1900. Jean-Pierre Le Férec, de Saint-Thégonnec.
1900-1902. Guillaume Hingant.
1902. Joseph Le Bras.

Vicaires

1861. Victor Corcuff.
1866. Jean-François Le Bras.
1873. Mathias Diraison.
1876. Félix d'Amphernet.
1878. Jean Kerlidou.
1880. Jean-Marie Le Gall.
1883. Yves Roudaut.
1886. Jean-Marie Le Moal.
1889. Jean-Joseph Maurice.
1890. Jean-Marie Caroff.
1896. Alain-Marie Saillour.
1899. Joseph Guirriec.

Familles nobles

Rousselet, marquis de Châteaurenault, (originaire de Touraine), sieur de Camaret; François-Louis, vice-ami-

ral et maréchal de France épousa en 1684 Marie-Anne-Renée de la Porte, dame d'Artois et de Crozon (Courcy), il portait : *d'or au chêne arraché de sinople, englanté d'or.*

De la Porte, marquis de Poulmic et sieur de Camaret : *de gueules au croissant d'hermines.*

CANIHUEL

Sous le patronage de Notre-Dame, trève de Bothoa. Comptait, en 1789, 1900 âmes. (Aujourd'hui en Saint-Brieuc).

Curé : M. Guillaume Cozic, né à Lanrivain en 1737, prêtre en 1763, quitte Canihuel en 1784, remplacé par M. François Henry et par M. Joachim-Marie Pothier, en 1785, né à Merléac en 1753.

CARANTEC

Ancienne trêve de Taulé, sous le patronage de saint Carentec, Carantoc ou Caradoc, dont l'origine remonterait à saint Tenénan, évêque de Léon, disciple de saint Carentec, qui aurait dédié cette église à son maître. Plein d'humilité, dit M. de Kerdanet (1), le saint prélat s'était fait représenter en petit disciple au pied de ce bon maître, d'où il est arrivé que les statues de saint Karantec ont été

(1) A G. p. 509.

depuis accompagnées d'un petit Tenénan. Saint Karantec était honoré sous le nom de Caradoc à Carthampton, comté de Sommerset.

L'église paroissiale de Carantec, rebâtie vers 1875, possède une belle croix de procession en argent, mesurant 1 m 30 de hauteur sur 0 m 82 de largeur aux croisillons. L'extrémité supérieure et les croisillons sont terminés par des boules à godrons. Le grand nœud comprend deux étages de six niches renfermant les statuettes des douze Apôtres, séparées par des contreforts ou pilastres et couronnées de frontons.

A côté de Notre-Seigneur en croix, deux consoles en cornes d'abondances portent les statuettes de la Sainte-Vierge et saint Jean. Derrière est adossé saint Carantec, portant crosse, mitre et chape.

Cette pièce d'orfèvrerie est datée par cette inscription :

CESTE : CROIX : FVT : FAISTE : POVR : LA : TRAIVE :
DE : QVARANTEC : LAN : 1652

Il y a en plus des chandeliers d'argent plaqué sur âme en bois, et la statuette de la donatrice, Anne de Coatjunval.

Chapelles de Carantec

Chapelle de Kerallic ou de Carantec. Au XVIIIe siècle, elle était en ruine. Les sieurs de Kerallic y avaient fondé une chapellenie à laquelle, dans les derniers temps, présentait le sieur Boudin de Tromelin.

Chapelle de Saint-Guénolé où se desservait au XVIIIe siècle la chapellenie de Cozquerven ou de Kergadelen.

Sainte-Anne du Francik, bâtie en 1789. Le pardon du 26 Juillet est très fréquenté.

Notre-Dame du Frout, chapelle privée, bâtie en 1860.

Notre-Dame des Sept-Douleurs et Saint-Sébastien au

château de Keromnes. L'architecture indique l'époque du XVIe ou XVIIe siècle ; on y voit les armes des Bouteiller, sieurs de Keromnes.

Notre-Dame de Callot

« L'an 502, (alias 513), le Prince Rivollon Murmaczon, quittant l'isle de Bretagne, descendit en Léon d'où il chassa Corsolde et ses Danois, les ayant contraints après plusieurs pertes de se retirer en l'isle de Callot où il les poursuivit, força leur camp et les tailla en pièces, et en mémoire de cette victoire obtenue par les intercessions de Notre-Dame, il fonda une chapelle au nom de la Vierge Marie au même lieu où était la tente du barbare Corsolde et c'est la dévote chapelle de Notre-Dame de Callot. » (Alb. Le Gr. Catalogue, p. 224.)

« Ce saint lieu, dit Cyrille Le Pennec, est merveilleusement hanté de beaucoup de personnes de condition et de marque et du menu peuple du haut Léon et de Tréguier, encore qu'il soit séparé de la grande terre par un sillon de sable et une chaussée nommée *Ar Vale* que la mer couvre à toute marée. Ceux de Morlaix, de Saint-Paul et de Roscoff visitent souvent cette chapelle. Mgr le très illustre Evêque de Cornouaille, René du Louet, lorsqu'il était, avant la promotion à la dignité épiscopale, premier dignitaire, chantre et chanoine de Léon, l'a faict agrandir, ayant construit, devers le Septentrion, une gentille chapelle en l'honneur de saint Joachim et de madame sainte Anne, père et mère de la très Saincte Mère de Dieu. Tout ce qui est en ce lieu ne respire que la piété et la magnificence et c'est pour parler avec candeur et ingénuité, pour la bonne conduite et la noble direction de noble et vénérable personne missire Rolland de Poulpiquet, sieur de

Feunteunspeur, chantre à présent, chanoine official et grand vicaire de Léon, recteur de la dite paroisse de Taulé. »

Cette chapelle, reconstruite à diverses reprises, fut restaurée par les soins de M. Y. Nédélec, recteur de Carantec en 1808, et bénite le 24 Avril de cette année par M. Le Laot, curé de Taulé. La Sainte-Vierge y est honorée sous le titre de *Virgo Potens* ou *Oll galloudus*. En 1857, le Recteur écrivait que ce lieu continue à être très honoré et fréquenté. « A la vue du clocher, les marins qui passent tirent leur chapeau, se signent, et récitent l'*Ave Maria*. Les marins, à leur départ, font dire une messe et laissent à la Vierge les rubans de leurs chapeaux ; messe d'actions de grâces au retour. On voit dans la chapelle plusieurs tableaux ex-voto représentant des navires en détresse ».

En 1806, M. Nédélec, recteur de Carantec, disait que les marins avaient continué de visiter la chapelle « même pendant les temps les plus facheux de la Révolution et lorsqu'elle servait de caserne aux troupes. »

Les trois pardons de la chapelle ont lieu le lundi de la Pentecôte, le lundi de la Sainte-Trinité, et le dimanche qui suit le 15 Août. C'est le lundi de la Sainte-Trinité que le concours des pèlerins est le plus grand.

Les hommes portent en procession les reliques de saint Martin de Tours et de saint Sébastien, et mettent pour cela un rochet sur leur habit laïc.

Ces trois jours, il y a une indulgence plénière (1856).

Notre-Dame de Callot était un bénéfice connu sous le titre de *Gouvernement*, dont fut pourvu, en 1592, Caradec an Dampnyet prêtre, à la mort du dernier titulaire, Auguste Le Guiriec (G. 342).

On conserve à Taulé une très belle bannière, en forme d'oriflamme, à deux pointes, portant sur un semis de fleurs de lis deux écussons surmontés d'une couronne

royale fermée. Le premier porte les armes de France : *d'azur à trois fleurs de lis d'or ;* le second : *écartelé au 1 et 4 de gueules à l'aigle d'argent couronné, membré et becqué d'or,* qui est *de Pologne ; au 2 et 3 de gueules à un cavalier armé d'argent, tenant une épée nue en sa main dextre, et en l'autre un écu d'azur à une double croix d'or, le cheval, bardé d'argent, haussé d'azur et cloué d'or,* qui est *de Lithuanie, sur le tout d'argent à une tête de buffle de sable, le mufle bouclé d'or,* qui est *Leczinski.* (Description faite par M. Le Guennec.)

Cette bannière fut offerte à Notre-Dame de Callot par Marie Leczinska, reine de France, 1725-1768.

Un acte que nous trouvons aux Archives départementales (H. 164), nous apprend que le 11 Juin 1629, Jehan de Boiseon étant sur le point de faire profession à Blois dans l'ordre des Capucins, sous le nom de Frère Jérôme de Morlaix, donna « aux religieux mendiants établis à Notre-Dame de Callot, en la maison que le seigneur de Lesireuc y a fait bâtir pour le service de la Sacrée Mère de Dieu et préférablement, aux Pères Capucins et Jacobins, 60 livres de rente, à charge de dire cinq messes aux fêtes de la Vierge ». Nous ignorons si, de fait, des religieux s'établirent à Callot pour desservir cette fondation.

Le clocher de la chapelle de Callot porte la date de 1672. L'édifice se compose d'une nef, deux bras de croix et une abside à pans coupés. Au-dessus du maître-autel est placée la statue de la sainte Patronne : *Virgo Potens,* Vierge du XVIIe siècle, portant l'Enfant-Jésus dans ses bras et tenant un sceptre composé d'une série de petites couronnes étagées et allant en décroissant jusqu'au sommet. Cet autel est surmonté de six chandeliers d'argent et d'une croix de même métal, en style Louis XIII, un peu lourds mais d'un bon dessin.

Aux autels des transepts, on voit les statues suivantes :

Côté de l'Évangile, Vierge-Mère gothique et saint Jean-Baptiste.

Côté de l'Épître, saint Roch, saint Sébastien, tableau de la Descente de Croix.

Le pardon de Notre-Dame de Callot est très pieux et très pittoresque, parce que la procession doit la plupart du temps faire une partie du trajet en bateau.

Prêtres de Carantec

1663. François Le Traon, sous-curé.
1711. Alain Urien, curé.
Yves Keramoal.
René Le Scanf.
Vers 1760. Jean Marzin, curé.
Guillaume Le Scanff, né en 1723, approuvé en 1758.
1770. Olivier Le Lez devient curé en 1775.
1775. Guillaume Le Scanff, curé.
Jean Quéré, né en 1739, approuvé en 1765, vers 1774.
1775-1805. Olivier Le Lez, vicaire, refusa serment en 1791, curé, *ibi* en Décembre 1795.
Jean Saout, en Décembre 1790, sous-curé détenu au Château de Brest, Février 1792 ; déporté en Espagne en Août 1792.

Recteurs depuis le Concordat

1802-1805. Olivier Le Lez, né à Plougoulm.
1805-1815. Yves Nédélec, de Saint-Pol de Léon.
1815-1819. Étienne Ségalen, de Plouédern.
1819-1843. Vincent Cozanet, de Ploujean.
1843-1862. François Boulic, de Plouguerneau.

1862-1864. Pierre Pichouron, de Trefevern (Saint-Brieuc).
1864-1880. Christophe Laot, de Cléder.
1880-1884. Jean-François Corrigou, du Drennec.
1884-1890. Yves Savin, de l'île de Batz.
1890. Corentin Lazennec, de Lampaul-Guimiliau.

VICAIRES

1843. Corentin Carlosquet.
1844. Louis Inisan.
1845. Jean-Marie Ségalen.
1849. Pierre Troussel.
1854. Christophe Roignant.
1856. Paul Postec.
1863. Guillaume Guezennec.
1868. Paul-Marie Guiziou.
1872. Jean-Marie Keraudren.
1873. Benjamin Berthou.
1877. Yves Stéphan.
1892. Hipolyte Simon.
1895. Jacques Trémintin.

MAISONS NOBLES.

Boutouiller, Sr de Keromnez ; *Losangé d'argent et de sable, une coupe couverte d'or en abyme.*

Corre, Sr de Keruzoré : *d'or à trois trèfles d'azur.*

Forestier, Sr de Kerangoaguet : *de sable à la bande fuselée d'argent.*

Gonidec, sr de Kerhalic : *d'argent à trois bandes d'azur ;* devise : Ioul Doue, et : fond d'argent n'est pas sans traverse.

Gouezou, Sr du dit lieu : *d'argent à trois sangliers de sable.*

Guichoux, Sr de Kerangoaguet : *d'argent au greslier d'azur lié de gueules accompagné de 3 étoiles aussi de gueules.*

Keraudy : *d'argent a deux fasces de sable.*

Kergroades, Sr de Keromnes : *fascé de six pièces d'argent et de sable.* En bonne heure.

Kerhallic, Sr dudit lieu : *d'argent à la fasce d'azur surmontée d'une merlette de même.*

Kerscau, Sr de Kerven : *d'argent à deux dauphins adossés d'azur.*

De La Motte, Sr de Kerlosquet : *d'argent au château de gueules.*

Nicolas, Sr de Cosquerguen : *d'argent à la fasce d'azur au franc canton vairé d'argent et de sable.*

Omnès, Sr de Keromnès : *losangé d'argent et de sable à la coupe couverte d'or sur le tout.*

Pensornou, Sr du dit lieu : *d'argent à la fasce de sable, surmontée d'une merlette de même.*

Poulpiquet, Sr du Francik et de Kermen : *d'azur à trois pallerons d'argent, becquées et membrées de gueules :* de peu, assez.

Salaun, Sr de Keromnès : *d'argent à la hure de sanglier arrachée de sable, défendue d'argent et couronnée d'or.* Guir ha heal.

Treanna, Sr de Pensornou : *d'argent à la mâcle d'azur.*

(A suivre.)

Musée Archéologique de l'Évêché.

Catalogue descriptif.

(Suite).

41. — **157.** — Petite IMMACULÉE-CONCEPTION en albâtre; la tête et les mains sont brisées. La Vierge est vêtue d'une robe à plis tombants et couvrant ses pieds, serrée à la taille sans ceinture apparente, puis d'un manteau tombant des deux côtés en plis gracieux et presque symétriques. Elle est entourée d'une gloire en forme d'amande ou d'ellipse, à rayons pointus et très serrés, qui sont délimités par un orle formant comme une petite bordure de nuages de convention, d'après la mode et le style de l'époque. C'est la *Mulier amicta sole*, telle qu'on la représentait au Moyen-Age. La Vierge ne tenait pas les mains jointes, mais élevées à la hauteur de ses épaules. Hauteur, sans la tête, 0 m. 30; largeur, 0 m. 20. Cet albâtre provient de la chapelle de Notre-Dame de Penzé.

Dépôt de la fabrique de Taulé.

42. — **158.** — Groupe de sainte Anne et la Sainte-Vierge, albâtre peint, brisé et très fruste, les têtes, les bras et les pieds manquent. Malgré cet état de

mutilation, cette pièce est d'un grand intérêt, car c'est une des plus anciennes représentations de sainte Anne dans notre pays ; elle doit être du xve siècle. Sainte Anne est vêtue d'une robe et d'un ample manteau qu'elle ramène largement sur sa poitrine de manière à le faire tomber en plis bien drapés, jusqu'à la hauteur des genoux. La petite Vierge, également vêtue d'une robe et d'un manteau, s'appuie contre sa mère et tient des deux mains un livre ouvert. Les draperies sont maintenant peintes en bleu et en rouge, mais sous cette peinture assez récente et grossière, on retrouve les traces d'une dorure ancienne.

Hauteur actuelle, 0 m. 40 ; largeur, 0 m. 26.

Dépôt de la fabrique de Combrit.

43. — **129.** — Sainte-Anne. Groupe triple, comprenant sainte Anne, la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus. Ces groupes sont assez nombreux dans le pays, et l'on peut en compter une trentaine dans le diocèse ; ils sont variés, d'après la pose et l'attitude des personnages.

Ici sainte Anne est vêtue d'une robe que recouvre presque entièrement un très ample manteau à plis cassés ; sa tête est enveloppée d'une guimpe qui enserre son menton et descend sur sa poitrine. Par-dessus, est un voile qui couvre la tête et descend sur les épaules jusqu'à la hauteur des coudes. Ce voile se termine par une bordure en broderie, de même que le manteau. De la main gauche, sainte Anne tient un livre ouvert, et sur le bras droit elle porte la Sainte-Vierge, assise et couronnée, ayant ses longs cheveux tombant sur ses épaules, drapée d'une robe et d'un manteau dorés, et tenant des deux mains, sur ses genoux, un petit Enfant-Jésus nu.

Ce groupe a dû être fabriqué dans le pays, mais les plis cassés des draperies lui donnent une certaine parenté

avec les sculptures flamandes et bourguignonnes du xve et du xvie siècle.

Hauteur, 0 m. 61.

Dépôt de la fabrique de Plomeur.

44. — **126.** — Sainte Anne. Groupe triple, un peu analogue au groupe précédent (43. — **129**), mais d'une époque un peu postérieure, d'après le style.

La robe et le manteau de sainte Anne sont peu drapés, elle a aussi une guimpe et un voile ; de la main droite elle tient un livre fermé, appliqué contre son manteau. A son côté gauche, mais non sur son bras, est la Vierge assise, couronnée, la tête couverte d'un voile qui laisse apparaître, par devant, les tresses de ses cheveux. Elle est presque entièrement enveloppée dans son manteau, qui lui couvre les genoux. De la main gauche elle tient une poire qu'elle offrait à l'Enfant-Jésus ; celui-ci a disparu ; il ne reste plus que la trace de ses pieds sur les genoux de sa mère.

Hauteur, 1 m. 08.

Dépôt de la fabrique de La Forêt-Fouesnant.

45. — **67.** — Sainte Anne assise, tenant un livre sur ses genoux. La tête et le menton sont enveloppés d'une guimpe et le manteau recouvre la tête en guise de voile.

D'après l'état fruste des draperies du côté gauche, on peut conclure qu'il y avait là, autrefois, une petite Sainte-Vierge debout.

xvie ou xviie siècle.

Hauteur, 1 mètre.

Dépôt de la fabrique de Cléden-Cap-Sizun.

46. — **159.** — Sainte Anne, groupe triple. Sainte Anne et la Sainte-Vierge sont assises l'une à côté de l'autre,

toutes deux de même hauteur et leurs manteaux semblent se confondre en un seul pour leur couvrir les genoux. Sainte Anne a autour de la tête une guimpe et un voile ; la Sainte-Vierge est couronnée et a des cheveux longs bien tressés lui tombant sur les épaules.

Sainte Anne tient sur ses genoux un livre ouvert, tandis que la Sainte-Vierge porte sur les siens l'Enfant-Jésus assis, dans une pose très gracieuse. Le divin Enfant fait le geste de bénir de la main droite et dans la gauche il porte soit une pomme, soit le globe du monde.

C'est un groupe très remarquable par son style et sa composition ; probablement du commencement du XVIIe siècle.

Hauteur, 0 m. 90 ; largeur, 0 m. 50.

Dépôt de la fabrique de Saint-Yvi.

47. — **94.** — Petite sainte Anne à moitié assise, tenant un livre dans lequel elle fait lire la Sainte-Vierge. Son manteau, retenu par une agrafe, est rejeté sur ses épaules et vient recouvrir ses genoux ; la tête est couverte d'un voile. La Sainte-Vierge est sans voile, les cheveux tressés en rond autour de la tête.

Hauteur, 0 m. 41.

Dépôt de la fabrique de Plougonvelin.

48. — **160.** — Sainte Anne assise, instruisant la Sainte-Vierge. Ce beau groupe, sculpté vers 1850 par M. Le Brun, de Lorient, est de bon style et de bonne exécution. Les plis des draperies sont travaillés et étudiés ; sainte Anne a une double robe et un manteau qui vient lui recouvrir la tête par-dessus sa guimpe et son voile ; ses yeux sont fixés au ciel pendant que d'une main elle indique un texte des Écritures dans le livre que tient la Vierge. Celle-ci, vêtue d'une robe et d'un manteau, a une chevelure

opulente entourée d'un bandeau et retombant en touffes frisées sur ses épaules.

Hauteur, 1 m. 15.

Dépôt des Ursulines de Quimper.

49. — **161**. — Sainte Anne, Nativité de la Sainte-Vierge. Bas-relief en terre-cuite, exécuté vers 1886 par M. Cachal-Froc. Sainte Anne est au lit, sur son séant, contemplant avec amour la petite Sainte-Vierge emmaillottée, qu'une femme de sa parenté tient sur ses genoux. Saint Joachim se tient discrètement au second plan.

Hauteur, 0 m. 86; largeur, 0 m. 62.

Dépôt de Mme veuve F. Daoulas.

50. — **151**. — Saint Joseph, en bois doré. Il est drapé dans son manteau; il tient de la main gauche un livre fermé et sa main droite étendue devait tenir un lys ou une verge fleurie.

Hauteur, 0 m. 65.

Dépôt de la fabrique de Saint-Mathieu de Quimper.

51. — **128**. — Saint Joseph, enveloppé dans un vaste manteau, ayant une chevelure abondante dont les boucles frisées lui tombent sur les épaules, tient sur son bras droit l'Enfant-Jésus vêtu d'une robe et tenant une pomme ou le globe du monde.

Hauteur, 0 m. 73.

Dépôt de la fabrique de Sainte-Croix de Quimperlé.

52. — **162**. — Saint Joseph, les mains étendues, figure maigre et anguleuse.

Hauteur, 0 m. 63.

Dépôt de la fabrique de Sainte-Croix de Quimperlé.

53. — **89**. — Saint Jean-Baptiste. Statue d'excellent style, en pierre blanche, probablement de la fin du xve siècle. Le Précurseur est vêtu d'une robe courte en peau ou en poil de chameau, sur laquelle est jeté un manteau aux plis très souples et très savamment drapés. Il a la chevelure et la barbe longues et ondoyantes. Ses yeux regardent l'Agneau couché sur le livre qu'il tient de la main gauche, tandis que l'index de sa main droite l'indique et semble dire : *Ecce Agnus Dei.*

Hauteur, 0 m. 83.

Dépôt de la fabrique de Plonéis.

54. — **168**. — Saint Jean-Baptiste. Il est vêtu sommairement d'une peau de chameau, dont la tête lui tombe sur le genou droit. Par-dessus, est un manteau qui ne lui couvre que les épaules et le dos. De la main gauche il tient un Agneau sur un livre et l'indique de la main droite.

Hauteur, 1 m. 06.

Dépôt de la fabrique de Sainte-Croix de Quimperlé.

55. — Saint Jean-Baptiste. Bien simple et bien primitif, taillé dans une pièce de bois très étroite, de sorte que les bras sont absolument ramassés et collés au corps. Comme vêtement il a une robe et un manteau qui le couvre presque entièrement par devant et forme en retombant quelques plis gracieux.

De la main gauche, il tient sur un disque ou nimbe un Agneau surmonté de l'étendard du triomphe; il le montre de l'index de la main droite. xve siècle.

Hauteur, 0 m. 93.

Dépôt de la fabrique de Landéda.

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

178.

OBITUS GAUFRIDI ARIETIS [1]

— 31 Mai 1314. —

Noverint universi quod ego Gauffridus Arietis (2) presbyter rector ecclesie de Ploedergat dedi et concessi pro remedio anime mee xx solidos annui census, percipiendos desuper domo mea sita apud Anrakaer in civitate Corisopitensi inter domum Nycholai Ablatoris *(an laer)* ex uno latere et domum Guillermi filii Denov ex alio, ecclesie Corisopitensi pro anniversario meo faciendo, qualibet die lune ante festum beati Barnabe apostoli ex nunc et in perpetuum pro me et meis

Volo eciam quod si ego cessavero vel mei post me cessaverint in solucione dictorum xx solidorum, ipsi ministri, sindicus vel procurator ejusdem ecclesie ad dictam domum accedentes, hostium possint capere prout consuetum extit in dicta civitate. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo ecclesie de Ploedergat quo utitur in dicta ecclesia ut meo proprio in eadem sigillavi nec non et venerabiles viri et discreti magister Oliverius de Conc cantor ecclesie Corisopitensis, Guillermus thesaura-

(1) C. 51, f° 50.

(2) *Arietis,* traduction du nom breton Boc'h ou Bouc'h.

rius, magister Guillermus Boffic, dominus Ivo de Conc canonici Corisopitensis, officialis de Pochaer et de Quintin, decanus de Cap-Sizun, Alexander prior domus Dei de Kempercorentino, litteras easdem una mecum sigillis suis sigillaverunt.

Datum die veneris ante festum Sancte Trinitatis, anno Domini M° CCC° quarto decimo (1).

179.

CAUCIO PRO ANNIVERSARIIS QUE DEBENT HEREDES NICOLAI GAUFRIDI MERCERII VIDELICET HEREDES PETRI TALGESINI ET GUILLERMI MAGNI (2)

Caution pour l'anniversaire de Nicolas Geoffroy Le Mercier.
— 16 Novembre 1314. —

Universis presentes litteras inspecturis officialis Corisopitensis salutem in Domino.

Noveritis quod in nostra presencia constituti, Gaufridus, Duetmat, Constancia et Katerina filii et heredes deffuncti Nicolai Gaufridi Mercerii, nec non magister Guillermus de Porzoez Constancie et Guillermus de Kerazlon Duetmat predictarum mariti ejusdem uxoribus suis auctoritatem prestantes et cum dicte filie conjugate et Katerina minores annis viderentur, fidem ante omnia prestiterunt quod contra ea que in presentibus continentur, vel aliqua de eisdem racione minoris etatis non venient in futurum, confessi sunt quod predictus Nicolaus, tempore quo vivebat, receperat mutuo a veneralibus viris Capitulo ecclesie Corisopitensis xx libras quas receperat Capitulum pro anni-

---

(1) En 1314, le dimanche Sainte-Trinité tombant le 2 Juin, le vendredi précédent était le 31 Mai.

(2) C. 51, f° 79.

versario Alani Guillermi Dervei quondam canonici, item alias xx libras quas Capitulum receperat pro anniversario Gaufridi an Bouch canonici nec non et xx libras pro anniversario Yvonis dicti an Pigour archidiaconi dicte ecclesie, insuper x libras pro anniversario relicte dicti Penbouch ; Item alias xx libras pro anniversario Magistri Alani Suygnart canonici, que anniversaria fiunt solempniter in dicta ecclesia insuper centum solidos de propriis denariis dicti Capituli, quas pecuniarum summas promiserunt dicti Gaufridus et filie se soluturos Capitulo memorato.

Datum anno Domini M° CCC° quarto decimo, die sabbati post festum beati Martini hyemale (1). — Parva vallis.

180.

CAUCIO PRO ANNIVERSARIO DANIELIS STRABONIS (2)

Caution pour l'anniversaire de Daniel Strabon (Quilcher ?).
— Février 1315 (n. s.). —

Coram nobis officiali Corisopitensi personaliter constituti Eudo Jolifet Mercerius et Katerina uxor sua recognoverunt se recepisse mutui nomine habuisse a venerabili Capitulo Corisopitensis ecclesie x libras de denariis legatis a Daniele Strabonis quondam cive Corisopitensi in suo testamento, ipsi Capitulo, pro suo anniversario, quam pecunie summam promiserunt iidem conjuges ipsi Capitulo solvere.

Datum die lune post octabas festi Purificationis Beate Marie virginis, anno Domini M° CCC° XIV°.

GUIDO RAOLIN.

---

(1) En 1314, la Saint-Martin, en Novembre, tombait un lundi ; le samedi suivant était donc le 16 Novembre.

(2) C. 51, f° 51.

181.

STATUT CAPITULAIRE [1]

— Septembre 1315. — [2]

Anno Domini M° CCC° XV° die sabbati post festum sancte Crucis in generali Capitulo continuato a die jovis post synodum Penthecostes anno predicto, fuit statutum quod canonici licet non sint in sacris ordinibus, amictantur ad electiones et alios (tractatus ?) Cappituli secundum antiquas consuetudines ipsius ecclesie, non obstante quocumque statuto in contrarium facto.

182.

CLAUSULA TESTAMENTI GAUFFRIDI HERVEI EVENI [3]

Testament de Geoffroy Hervé Even.

— 15 Septembre 1315. —

Universis presentes litteras inspecturis officialis curie Corisopitensis salutem in Domino.

Noveritis nos vidisse... testamentum quondam deffuncti Gauffridi Hervei Eveni de vico novo clerici, coram nobis in formam publicationis appertum, prius vocatis omnibus quorum intererat et sua crediderant interesse publice et in generali in parrochiis in quibus morabantur, in quo testamento vidimus istas clausulas : item volo quod tradantur XL libre currentis monete pro duobus anniversariis celebrandis in ecclesia Corisopitensi pro remedio animarum patris et matris meorum ; item volo quod similiter tradantur dicto Capitulo XX libre monete currentis

(1) C. 31, f° 43.
(2) Cet acte est bâtonné sur le manuscrit du Cartulaire.
(3) C 51, f° 7.

pro anniversario Nycolai fratris mei... item do et lego dicto Capitulo, capellanis et clericis dicte ecclesie, xx solidos annui redditus quos habeo desuper villa que vocatur villa an Gadouhe in feodo dicti Capituli... que villa sita est in parochia de Villa fontis seu Cozon non recolens quod eorum quos xx solidos ex nunc dicto Capitulo assigno, modo quo supra datum... die lune post festum exaltacionis sancte Crucis anno Domini M° CCC° XV° (1). G. Carioci, collacio facta est per me et Kergonan.

183.

CAUCIO PRO OBITU MAGISTRI BARTHOLOMEI QUONDAM CANONICI CORISOPITENSIS (2)

Caution pour obit du chanoine Barthelemy.
— Novembre 1315. —

Noverint universi quod coram nobis officiali, constituta Onguena filia Alani filii Ancredi relictaque Durandi Lambardi, recognovit se recepisse mutui nomine a venerabili Capitulo Corisopitensi xx libras bone monete parvorum turonensium, ipsi Capitulo, presbiteris et clericis chori deputatas pro anniversario deffuncti magistri Bartholomei prepositi diocesis Leonensis quondam canonici Corisopitensis, que xx libras tenetur ipsa Onguena solvere infra mensem, incipiendum a die in qua ad hoc ab ipso Capitulo fuerit requisita, una cum XL solidis annis singulis, tamdiu dictas xx libras tenuerit.

Datum die jovis post festum beati Martini hyemalis anno Domini M° CCC° XV°.

G. Raolin.

---

(1) En 1315, le 14 Septembre était un dimanche ; donc, le 15 Septembre était un lundi.
(2) C. 51. f. 68.

184.

STATUT CAPITULAIRE [1]

Que chanoine n'aura grâce et exemption de certains jours pour son absence qu'il n'ait résidé 6 mois audit ou continuz ou discontinuz.

(Sans date.)

Noverint universi presentes et futuri quod nos Capitulum ecclesie Corisopitensis die et hora solitis Capitulariter loco Capitulari campana pulsata more solito Capitulantes et Capitulum nostrum generale celebrantes, disceptationibusque orte erant et per amplius esse possint inter nos super eo quod quidam ex nobis noviter in canonicos recepti, primam suam residenciam per tres menses solum, ut ad dies vacanciarum absencie per totum annum cuilibet nostrum indultos admittantur assererent, ab aliis quoque affirmaretur quod nedum per tres, qninimo per sex menses ipsi novi canonici antequam dies absencie haberent, residere personaliter tenerentur, in futurum volentes prevenire; igitur certarum ecclesiarum Cathedralium laudabilia statuta et observancias insequendo, statuimus et ordinavimus perpetuo in futurum laudabiliter observandum fore inter nos et observari debere, quod in antea, antequam aliquis canonicus noviter per nos receptus, possit aut debeat predictos dies absencie inter nos consequi, teneatur et astringatur prius spatio sex mensium discontinuorum in eadem ecclesia una nobiscum residere et personalem facere; hoc quoque statutum nostrum tenere et inviolabiliter observare, nemine discrepante, voluimus et juravimus.

---

(1) C. 56 f. 62.

185.

CLAUSULA TESTAMENTI YVONIS HENRICI ROBERTI [1]

Testament d'Yves-Henri Robert.

— Juin 1316. —

Officialis Corisopitensis... noveritis nos vidisse testamentum quondam deffuncti Yvonis Henrici Roberti, in quo vidimus istas clausulas :

Item do et lego Capitulo et clericis ecclesie Sti Chorentini pro anniversario meo et Hervei filii mei deffuncti et meorum, xx solidos desuper pariete seu platea domus Priami sita juxta domum meam, donec heres meus voluerit ipsos assignare alibi. Eligo executorem hujusmodi testamenti Grazlonum fratrem meum, matrem meam, Guillermum de Rosmadec clericum.

Datum die mercurii ante festum Nativitatis Beati Johannis Baptiste anno Domini 1316. G. Carioci, collacio facta est per me et G. de villa Conani (2).

186.

ITEM DE EODEM (GUILLERMO BOFFIC) [3]

Autre Anniversaire de Guillaume Boffic (Voir n° 169)

— 14 Juin 1317. —

Universis..... Guillermus Boffic, Canonicus Corisopitensis salutem in Domino.

Noveritis quod ego x solidos annui census quos emi, de quibus fit mencio in litteris presentibus hiis annexis, do

(1) C. 51 f. 7.
(2) Traduction de Kergonan.
(3) C. 51. f. 11.

ex nunc et concedo, canonicis, capellanis et clericis chori ecclesie Corisopitensis percipiendos ab eis, annis singulis post decessum meum, pro anniversario meo faciendo in predicta ecclesia... volens quod nunc ipsi eos ex tunc ad usum predictum percipiant, inducens eos ex nunc in corporalem pocessionem census predicti post decessum meum ad usum anniversarii memorati, et hoc omnibus quorum interest significo per presentes litteras sigillo meo proprio sigillatas.

Datum die martis post festum beati Barnabe Apostoli (1) anno Domini M° CCC^mo^ septimo decimo.

187.

ITEM DE EODEM (GUILLERMO BOFFIC) (2)

Autre Anniversaire de Guillaume Boffic.

— 10 Mars 1318 (n. s.) —

Universis presentes litteras inspecturis et audituris Alanus permissione divina Corisopitensis episcopus salutem in Domino.

Noveritis quod in nostra curia seculari in jure propter hoc constituti, Eudo dictus Baro de Poulcoffou et Juliana uxor sua auctorizata legitime ab eodem quoad infra scripta, sponte sua, vendiderunt pure et nomine vendicionis concesserunt... Magistro Guillermo Boffic canonico Corisopitensi in puram et veram hereditatem, XI solidos currentis monete annui census seu juris Capitalis, ipsi Canonico, ab ipsis conjugibus et a suis post ipsos infra

---

(1) La fête de St Barnabé est célébrée le 11 Juin. En 1317, le 11 Juin était un samedi, le mardi suivant était le 14 Juin.

(2) C. 51 f. 11.

quodlibet festum beati Gregorii pape, in perpetuum solvendos secundum usum civitatis Corisopitensis et levandos desuper omnibus domibus terris terrarumque possessiobus et Saesinis ipsorum conjugum quas possident idem conjuges inter domum et ortum quondam dicti an Cozmerech ex una parte et domum et ortum Guilloti Guillorov ex alia apud Poullcoffou in parochia Ville fontis sitis, ad hoc a quolibet dictorum conjugum in solidum specialiter obligatis pro septem libris, tribus solidis et quatuor denariis currentis monete, in quibus idem conjuges ipsi Canonico tenebantur in solidum, ex precio bladi frumenti et siliginis, quod bladum iidem conjuges receperunt ab eodem canonico, et de quo blado ipsis conjugibus extitit legitime satisfactum, prout hoc idem conjuges in eadem nostra curia in jure sunt confessi, inducentes ex nunc ipsum Canonicum in possessionem vel quasi corporalem dicti census, per tradicionem presencium litterarum, hanc vendicionem et totum tenorem presencium tenere... nec se opponere vel venire in contrarium in futurum promiserunt iidem conjuges... tactis ab eisdem sacrosanctis evangeliis, coram nobis.

Datum, salvo jure nostro et cujuslibet alterius, teste sigillo nostro seculari commorante cum magistro Guillermo Louenani clerico una cum sigillo Gralloni de Trefgallec allocati nostri in regalibus nostris tunc temporis ad preces dictorum conjugum, presentibus hiis appenso, die veneris ante festum Beati Gregorii pape (1) anno DoMo CCCo septimo decimo GUIDO RAOLIN.

(1) La Saint-Grégoire se célébrait le 13 Mars, en 1318, le vendredi précédent était le 10 Mars.

188.

CAUCIO PRO OBITU GUILLOTI ARCHIDIACONI DE POCHAER [1]

Obit de Guillou archidiacre de Poher.
— 12 Avril 1318 (n. s.) —

Coram nobis officiali, personaliter constituti Herveus de Bey clericus et dicta Mades uxor sua et Henricus Hervei Morgan clericus promiserunt solvere venerabili Capitulo x libras a pie recordationis Guillermo quondam archidiacono de Pochaer in ecclesia Corisopitensi defuncto legatas ipsi Capitulo, pro suo anniversario.

Datum die mercuri ante ramos palmarum anno Domini M° CCC° septimo decimo (2).

GUIDO RAOLINI.

189.

VENDICIO CENSUS PRO ANNIVERSARIO DOMINI GUILLERMI DE GORUREIN [3]

Anniversaire de Guillaume de Gourin.
— 17 Mars 1320 (n. s.) —

Noverint universi quod coram nobis coadjutoribus Domini Episcopi Corisopitensis, ab eodem cum assensu sui Capituli canonice assumptis, nec non et coram Grazllono de Tregalec allocato auditore vel judice curiarium regalium vel temporalium Domini Episcopi Corisopitensis... In jure propter hoc personaliter constituti Karadocus Eveni filii an Callouch et Materran filia Guilloti sutoris uxor sua legitima vendiderunt, et concedunt sua spontanea voluntate, non coacti, Magistro Guillermo de

(1) C. 51, f. 65.
(2) En 1318, Pâque tombait le 23 Avril, le dimanche des Rameaux était le 16, et le mercredi précédent était le 12 du mois d'Avril.
(3) C. 51, f° 13.

Goururein... xx solidos usualis monete redditus census vel juris capitalis anno quolibet et mense quolibet januarii solvendos eidem Magistro et suis post ipsum... desuper domo vel domibus eorumdem Karadoci et Materran conjugum sita in vico sutorum prout se extendit etiam ex alio latere ad vicum fratrum minorum... in feudo ecclesie Corisopitensis et dicti Domini Episcopi, inter domum Gauffridi Guillermi an Chiffre auri fabri ex uno latere et domum Duetmat filie Galteri sutoris et ejus mariti ex alio pro xx libris... sibi solutis in pecunia numerata dictis venditoribus... et eamdem domum onerant (dicti conjuges) ad presentacionem dicti census vel juris capitalis annui...

Renunciantes omnibus excepcionibus doli mali fraudis... et beneficio senatus consulti Velleiani ejus tenore dicte mulieri exposito...

Datum testibus sigillis nostris una cum sigillo curie regalium Corisopitensis et signo notarii publici subscripti hiis presentibus litteris apposito die Martii post *Judica me* (1) Anno Domini M° CCC° decimo nono.

JOHANNES ALANI, Fabri.

190.

CONTRAT DE CENS (2)

— 22 Mars 1321. —

Sachent touz que en nostre court establiz Alain le filz Even Leon et Eon le filz a Caereoc et Marye la fame audit Alain et Pancoat la fame audit Eon... ont gréé paier a Gueguen de Kergonan et a Aliz sa fame XLIII soulz de cens ou cheve rente a lever desus un courtill que les diz Guéguen et sa fame lour ont doné, lequel fust jadis à Guillaume le

(1) Dimanche de la Passion 17 Mars 1220 (n. s.).
(2) C. 51, f° 76.

filz Auffroy, père, jadis à ladite Aliz entre les terres audit Alain filz Even Leon de chequn costé... done tesmoigne nostre scel o le scel Alain de Quoetbili, le jeudi avant *Oculi mei* (1).

l'an M° CCC° et vignt-Passe par Guillaume Le Monner.

191.

RECONNAISSANCE DE RENTES DUES AU CHAPITRE (2)

— 12 Novembre 1321 —

Rivallonus Eudonis Marion, Rivallonus Kadoredi et Johannes Goziani et Daniel ejus frater debent VI solidos et III denarios annis singulis in futurum solvendos *dinantea* quolibet mense Augusti pro jure Capituli seu censu desuper terris suis sitis apud an Buronov cum suis pertinenciis in parochia de Tregunc in feodo venerabilis Capituli Corisopitensis una cum avenagio et gallina.

Item Johannes Kasnevedi debet V s una cum avenagio et gallina desuper terris ibidem de prope sitis ut supra.

Item Duetmat filia Hervei Guilloti et Gaufridus suus frater et heredes Guilloti dicti Mancuff debent II s VI d cum avenagio et gallina desuper terris suis ibidem sitis.

Item Johannes Ruffi debet XX denarios si velit reavere partem suam in terris eisdem et est sciendum quod persone superius nominate obligant omnia bona sua mobilia et immobilia in feodo dicti Capituli existencia seque et suos pro premissis.

Datum die post festum Beati Martini (3) hyemalis anno Domini M° CCCmo vicesimo primo.

---

(1) 3e dimanche de Carême, 22 Mars 1321 (n. s.).
(2) C. 31, f° 61.
(3) 12 Novembre 1321.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

CARHAIX (1)

La ville de Carhaix a eu une très grande importance à l'époque de l'occupation romaine. Existait-elle, avait-elle une prépondérance dans le pays à l'époque gauloise ou préromaine ? Il est à croire que ce point de la péninsule armoricaine formait déjà comme une place forte, puisque les Romains en ont fait un centre stratégique d'où partaient toutes les voies qui rayonnaient dans le pays.

(1) Ouvrages à consulter sur Carhaix : La Tour d'Auvergne, Ogée et ses annotateurs aux mots *Carhaix* et *Plouguer ;* — Mme la comtesse du Laz, *Carhaix et ses Communautés ;* — et les articles suivants qui ont paru dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère : Vorgium, Vorganium,* par M. Le Men, t. II, p. 18 ; — *Habitation Gallo-Romaine à Carhaix,* Lequerré, IV, 24 et 175 ; — *Notice sur un anneau d'or trouvé à Carhaix,* Faty, IX, 338 ; — *Découvertes de vestiges romains à Carhaix,* Nédélec, XVII, 114 ; — *Découvertes à Carhaix,* abbé Abgrall, 1890 ; — *Découvertes à Carhaix,* du Chatellier, 1899 ; — *Aqueduc Romain de Carhaix,* abbé Rolland, 1900 ; — *Nouvelles découvertes à Carhaix,* du Chatellier, 1900 ; — *Le Cloître des Augustins,* M. Bigot, XIX, 198 ; — *Le Papegault de Carhaix,* M. Trévédy, XVI, 377 ; — *La prise de Carhaix en 1590,* M. de la Rogerie, 1898 ; — *La milice et les garnisons au pays de Carhaix,* 1898 ; — *Bourgeois et gens de métiers de Carhaix,* 1898 ; — *Altercation entre un Irlandais et le procureur du Roi à Carhaix,* 1899 ; — *Les déboires d'un maire de Carhaix en 1782,* 1900 ; — Ces quatre dernières études sont de M. l'abbé Antoine Favé.

On n'y a signalé cependant aucune trace des monuments plus anciens. Il est vrai qu'on s'est tellement attaché à observer et à étudier les vestiges romains, que les restes d'édifices ou d'objets d'une période antérieure ont pu passer inaperçus ou être confondus avec eux.

Il existe cependant un monument qui atteste une vie politique et sociale intense dans cette région avant l'invasion des Romains : c'est le pont Sainte-Catherine, étudié et décrit par M. du Chatellier dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1901, p. 260. Ce pont, situé sur la rivière Hyère, à 3 kilomètres Est de la ville, est analogue par sa construction à certaines sépultures mégalithiques de l'époque du bronze et aussi au pont ou gué gaulois appelé *Pont-Crac'h*, sur la rivière du Diouriz, entre Lannilis et Plouguerneau.

Cet ouvrage n'est certainement pas de construction mérovingienne ni carlovingienne ; il n'est pas non plus romain ; il est donc antérieur à l'occupation, et la voie romaine qui y passe n'a fait qu'emprunter le parcours d'une route gauloise existant précédemment. Cette route ne devait pas être unique, et vraisemblablement d'autres chemins gaulois rayonnaient aussi dans diverses directions.

Actuellement, les arches sont au nombre de quatre. M. Collet, conducteur des Ponts et Chaussées, estime qu'il y en avait primitivement sept ou huit ; les unes ont été obstruées par des alluvions, les autres comblées par les riverains. Ces arches sont constituées, non par des voûtes à claveaux, mais par des séries d'assises posées en encorbellement les unes sur les autres et recevant à leur sommet une grande dalle servant de linteau.

Un canal de structure semblable reçoit les eaux de la fontaine du Loup et passe sous la chaussée de cette même voie ancienne, au bas de la côte rapide qu'il faut gravir en entrant à Carhaix.

Époque Gallo-Romaine

Quel était le nom de Carhaix à cette époque ? Etait-ce *Vorgium*, était-ce *Vorganium* ? Des discussions ont eu lieu, des dissertations ont été écrites pour éclaircir ce doute. (Voir le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1874, p. 18 et seq. ; 1904, p. 86, et *Histoire de Bretagne*, de M. de la Borderie, t. I, p. 101.)

D'après les dernières études de M. Jourdan de la Passardière, il faut conclure que *Vorganium* se trouvait à Castellac'h, en Plouguerneau, et que le vrai nom de Carhaix était *Vorgium*.

Ce qui indique incontestablement la grande importance de Carhaix au temps de l'occupation romaine, ce sont les innombrables débris que l'on trouve sur les différents points de la ville et de ses abords. Il suffit de creuser le sol pour les fondations d'une nouvelle maison, il suffit pour ainsi dire, de donner un coup de pioche dans un jardin ou dans un champ, pour déterrer des briques et des tuiles romaines, des maçonneries en petit appareil, des blocs de béton bien caractérisés par le ciment si adhérent qui les constitue et où entrent toujours des débris de briques pulvérisées.

Le *Dictionnaire* d'Ogée, dans la notice sur Carhaix, parle de fragments de statues et de colonnes qui existaient à ce moment ; désormais tout cela a disparu, mais il reste encore les traces des grandes voies romaines, l'aqueduc avec ses annexes, un cimetière rempli d'urnes cinéraires, quelques substructions de maisons, avec trouvailles de poteries et ornements, monnaies, vaisselle d'argent et bague d'or.

Voies romaines. — En montant sur la plateforme du clocher de Saint-Trémeur, on distingue admirablement

les grands chemins qui sortent de Carhaix pour rayonner dans différentes directions. La plupart de ces routes sont encore fréquentées, d'autres restent abandonnées et forment comme de larges avenues couvertes de gazon et se dirigeant en ligne droite. Ces dernières sont plus faciles à étudier et fournissent plus aisément des indices romains ; mais les chemins qui servent actuellement empruntent leur parcours au tracé des voies anciennes, et révèlent sur divers points des vestiges de cette ancienneté.

Bizeul, dans son *Étude sur la Géographie de l'Armorique,* signale neuf voies principales sortant de Carhaix : 1° de Carhaix à Rennes, par Castel-Noec ; 2° à Rennes, par Loudéac ; 3° à Vannes ; 4° à Quimper, avec prolongement sur Douarnenez et la Pointe-du-Raz, puis sur Tronoën, près de Penmarc'h ; 5° à Châteaulin et Douarnenez ; 6° à Plouguerneau, avec embranchement sur Brest, à Créac'h-ar-Bleiz, près Guimiliau ; 7° Coz-Yaudet, près Lannion ; 8° vers Tréguier ; 9° à Erquy.

Aqueduc. — Les Romains tenaient à alimenter d'eaux abondantes toutes leurs villes. Voilà pourquoi ces magnifiques aqueducs qui amenaient à Rome les eaux si fraîches et si limpides des montagnes du Latium et de la Sabine ; voilà pourquoi, à Nîmes, le pont du Gard. A Carhaix aussi on exécuta à cet effet un ouvrage très considérable.

Jusqu'ici, un ou deux tronçons seulement de cet aqueduc étaient connus ; il était réservé à M. l'abbé L. Rolland, ancien vicaire à Carhaix, de l'étudier dans tous ses détails. Cette étude savante et patiente a été faite dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* année 1900, p. 55 et seq. Elle nous montre cet aqueduc faisant sa première captation d'eau, non loin des étangs de Glomel, au village de *Coat-ar-Scao,* à 14 kilomètres de Carhaix,

à vol d'oiseau, décrire un parcours de 50 kilomètres par ses différentes sinuosités, en prenant l'eau d'autres diverses sources qu'il rencontre sur son passage.

Ce conduit est généralement constitué par un canal de section elliptique de 0 m. 72 de hauteur sur 0 m. 55 de longueur à l'intérieur, construit en béton, et courant à peu de profondeur au-dessous du sol ; mais parfois il forme un vrai tunnel creusé à travers la roche. Arrivé à Carhaix, il se ramifie en plusieurs branches pour alimenter différents points de la ville, mais il semble qu'il devait aboutir à un vaste château-d'eau, dont on trouve encore des traces sous la partie Sud de la place de l'église.

Sépultures romaines. — Il y a 30 qu 40 ans, on découvrit à Carhaix un bon nombre d'urnes cinéraires, qui figurent dans une des vitrines de notre Musée archéologique.

Il y a quelques années, M. du Chatellier a exploité un champ très vaste, dans les abords de la gare, formant un immense cimetière, où les urnes cinéraires étaient rangées à 0 m. 50 l'une de l'autre, à très peu de profondeur et comme dans des sillons tirés au cordeau.

Vaisselle d'argent. — En 1890, M. Nédélec, à cette époque maire de Carhaix, trouva dans un de ses champs appelé *Parc-ar-Frout,* situé au Nord-Ouest de la ville, une trentaine de monnaies d'argent et de bronze, de Vespasien, Domitien, Nerva, etc. ; puis trois plats en bronze, de forme ronde, plaqués à l'intérieur d'une mince feuille d'argent, et enfin trois vases en argent, ayant la forme de *casseroles* avec queues ou poignées également en argent. (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1890, p. 114.)

Bague d'or. — Dans le même *Bulletin archéologique,* année 1882, p. 338, il y a une étude assez étendue de M. le major Faty, sur un bel anneau d'or trouvé deux ans auparavant dans le jardin des Ursulines de Carhaix, et

qui est maintenant en la possession de M. le chanoine Téphany, doyen du Chapitre de Quimper. Le chaton, qui est carré et qui a 9 millimètres de côté, servait de cachet, et présente, gravées en creux, deux figures se faisant face, celle d'un homme et celle d'une femme, avec cette inscription : SABINE VIVAS.

Tout dernièrement encore, dans un champ attenant à celui où M. Nédélec avait découvert sa vaisselle de bronze et d'argent, M. Charbonnier a trouvé diverses poteries de terre, fort intéressantes par leur forme et leur ornementation. *(Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1904, p. 77.)

Le Cartulaire de Redon (page 332) nous donne l'acte de fondation à Carhaix, un peu avant l'an 1108, d'un monastère dédié au Sauveur et dépendant de l'abbaye de Redon; voici la traduction de cette pièce (1) :

« Nous avons tenu à insérer ici le don digne de mémoire que Tangui, vicomte de Poher, fit à Saint Sauveur pour l'âme de ses père et mère et pour sa propre conservation, ainsi que celle de ses frères et de ses enfants.

« Lors de la tenue de l'assemblée ordinaire de la noblesse bretonne à Redon, par devant le prince Alain, le vicomte Tangui, assistant au service divin dans l'église

(1) « Donum memoria dignum quod Tangicus vicechomes de Poher, pro anima patris sui et matris et pro salute sua et fratrum ac filiorum, Sancto Salvatori dedit, huic paginule inserere studuimus.

« Congregata apud Rothonum, ut moris erat, coram Alano principe, curia omnium nobilium Britannie, Tangicus vicechomes, audiens in aecclesia Dei servicium et religionem monachorum, commendavit se orationibus eorum et dedit eis terram totam quam mater sua juxta Castellum habuerat, et salagium merchati sui et omnium reddituum suorum decimam, id est annonarum, molendinorum, pasnagiorum, venationum, brascimorum.

« Data sunt hec in Capitulo, teste Deo; edificato autem in supradicta data terra monasterio in honore Salvatoris mundi, dedit servitoribus ejus decimam parrochie Cleven, quam jure hereditario possidebat et decimam Choloroc ; dedit et uxor sua Omnio decimam molendini sui ; exemplo quorum Alfredus filius Dilex moriens dedit terram suam quam ante monasterium tenebat, annuentibus Landram fratre ejus et Madoio qui eam

du monastère, voulant se recommander aux prières des religieux, leur donna toute la terre que sa mère possédait près de *Castellum* (ou Carhaix), le droit sur le sel en son marché, la dîme de tous les revenus sur les blés, les moulins, le droit de pâture et de chasse et le droit sur les orges servant à la fabrication des boissons fermentées.

« Cette donation fut faite en Chapitre, Dieu en est témoin, et comme un monastère a été bâti sur ladite terre et dédié au Sauveur du monde, il donna aux religieux qui devaient y servir Dieu, la dîme de la paroisse de Cléden qu'il possédait par héritage, et de plus la dîme de Collorec. Son épouse Omnio donna la dîme de son moulin, et à leur exemple Alfred, fils de Diles, donna par testament le terrain qu'il possédait en face du monastère, du consentement de son frère Landran et de Madec, qui l'occupait. C'est ainsi que Even, fils d'Halenaw, voyant la mort prochaine, donna le terrain qu'il possédait devant le château (Carhaix).

« Les témoins de ces diverses donations furent Tanguy le Vicomte, Guethenoc, Fortis, Hilarius et Thebaldus ses frères et ses fils Bernard et Héli, Daniel, Collober et ses frères Bernardus et Rodaldus, Gorlois et ses fils Blenluet et Guihomarcus, Killai Rufus, Donvalonus Flo, Killai,

---

tenebat. Similiter Evenus, filius Halenau timens mortem, dedit suam terram quam coram Castello habebat.

« Horum testes : Tangicus vicecomes, Guethenocus et Fortis et Hilarius et Thebaldus fratres, filii Tangici, Bernardus et Heli testes, Daniel Collober et fratres ejus Bernardus et Rodaldus testes, Gorlois testis, Blenluet et Guihomarcus testes filii ejus, Killai Rufus testis, Donuallonus Flo testis, Killai, Pengam testes, Morvan, Nannesuc, Marchant, testes. Evenus, Louor, de clericis. Eudonus abbas (*) testis, Merianus, scriptor testis.

« Hec omnia confirmavit benignissimus Benedictus (**) Chorisopitensis episcopus, rogante eum venerabili abbate Rothonensi Walterio.

« Gratia Domini sit servantibus ea. Amen. »

(*) Cet Eude était probablement l'abbé du nouveau monastère de Saint-Sauveur, à Carhaix.

(**) Evêque de Quimper de 1064 à 1120.

Pengam ; les clercs Morvan, Nannesuc, Marchant, Evenus, Louor, Eudon, abbé, et Merianus, le scribe.

« Tout ce que dessus fut confirmé par le très bienveillant Evêque de Quimper Benoît, sur les instances de Walter, le vénérable abbé de Redon.

« Que la grâce du Seigneur soit le partage de ceux qui respecteront cette libéralité. »

Comme on le voit par cette pièce, le monastère de Carhaix fut d'abord dédié au Sauveur, et ce ne doit être que plus tard qu'il porta le titre de prieuré de Saint-Nicolas.

Dans cet acte, Carhaix est appelé *Castellum*, qui serait la traduction latine du mot gallois *Caered* ou *Caeres*, mot signifiant mur ou enceinte fortifiée (1), et l'on conçoit que le monastère établi *juxta Castellum* ainsi que la population groupée sous son patronage formèrent la paroisse hors les murs, dite de *Pouguer*, *Ploucaer*, *Ploucaered*, *plebs castelli*. Il est vraisemblable que lors de la fondation du prieuré de Carhaix, le service religieux fut exercé dans l'église de Plouguer et confié au prieur du monastère, qui conserva ce titre et cet office, même après que le monastère fut remplacé par la collégiale. A quelle époque eut lieu cette fondation d'un collège de quatre chanoines à Carhaix ? Nous ne saurions le préciser, mais ce fut vraisemblablement à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, car dans l'état de la taxe des bénéfices de Cornouaille en 1368 *(Cartul. de Quimper)*, nous voyons le prieur de Carhaix taxé XX livres et chacun des quatre chanoines taxé X livres. Dans un Rôle des décimes de 1574 (G. 57), les quatre prébendes canoniales subsistent toujours et ont subsisté jusqu'à la Révolution, mais la qualité de prieur appartient dès lors le

(1) Voir le Dictionnaire d'Ogée, au mot *Plouguer*. Dissertation de M. Moet de la Forte Maison.

plus souvent au premier des chanoines, et un vicaire perpétuel *(vicarius de Kerahes)* ou recteur dessert la paroisse jusqu'à la Révolution.

Carhaix comprenait dans son territoire Plouguer et la collégiale de Saint-Trémeur qui, avant la Révolution, n'était pas une paroisse séparée de Plouguer. Les fonctions curiales s'exerçaient souvent à Saint-Trémeur, parce que souvent le vicaire titulaire de la paroisse était un des chanoines de la collégiale. Nous pouvons juger de cet état de chose par la pièce suivante qui nous met au courant du service de la paroisse et de la collégiale au XVIIe siècle (G. 6) :

« Transaction entre Missire François Olimant, vicaire perpétuel et chanoine de Carhaix, d'une part, et Messires Nicolas Kerautret, Goulven Ely, prêtres, et Jacques Le Borgne, tous chanoines dudit Carhaix, au sujet de l'ordre à observer pour la célébration de l'office divin.

« Sur le procès mu entre eux en l'Officialité de Cornouaille, sur les troubles que ledit Olymant maintenait lui avoir été faits sur l'exercice de sa charge et prérogatives lui dus à raison de son dit vicariat en l'église de St Tremeur ; après de longs débats, et la démission de son canonicat donnée par Goulven Ely, les autres transigeant et voulant désormais vivre en meilleure intelligence, paix et amitié nourrir entre eux, ont par l'entremise de quelques personnes de mérite et de l'advis de Mgr l'Évêque transigé et accordé.... que l'église de St Trémeur est paroissiale et collégiale, dont le collège est de fondation ducale et immémoriale, composé d'un prieur premier dignitaire, d'un vicaire perpétuel et de quatre chanoines outre les autres prêtres et enfants de chœur.

« Que le dit vicaire doit préférer (1) les dits chanoines

(1) Dans le sens d'avoir préséance.

au chœur, aux processions et tous autres actes publics et particuliers, qu'à lui seul appartient la cure des âmes, les baptêmes, la levée et enterrement des corps, et ainsi est fondé de dire la messe sur le maître-autel de St Trémeur, la grande messe tous les dimanches de l'année et aux fêtes pontificales comme Pâques, Pentecoste, fêtes de Toussaints, Noel et aussi la dedicace et fête du patron de la dite église, sans que les chanoines sepmainiers le puissent empêcher, lesquels néanmoins célèbreront les grandes messes en leur rang et à l'alternative aux deux jours suivant Pâques, Pentecoste et Noël et aux jours de l'Épiphanie, Ascension, St Jean Baptiste, St Pierre, l'Assomption et autres fêtes, auxquels jours ledit sieur vicaire marchera le dernier aux processions, quoique l'officiant porte la chape, et en cas d'absence du sieur vicaire, lesdits chanoines célèbreront les messes dominicales et solennelles, et feront les levées de corps et enterrement en ladite église de St Tremeur préférablement à ses soubs curés et simples prêtres de l'église.

« Le vicaire marchera le dernier aux processions, excepté quand les chanoines porteront le St Sacrement, comme aux processions ordinaires de la frérie du Sacre, chaque troisième dimanche du mois, que les dits vicaire et chanoine le porteront à leur tour.

« Tous ensemble délibéreront en leur chapitre des affaires temporelles de l'Eglise et jugeront de la réprimende et désobéissance des autres prêtres, de la picque et de la privation du salaire des absoutes.

« Transaction qu'ils promettent d'observer.

« Fait le 30 Novembre 1645. »

***

En 1125, Alain, vicomte de La Noë, ayant donné à l'abbaye de Redon le terrain de la Coarde, en Bieuzi,

diocèse de Vannes, un prieuré y fut fondé sous le titre de Notre-Dame de la Coarde et uni au prieuré de Saint-Nicolas de Carhaix ; la collégiale jouissait encore des revenus de ce bénéfice au moment de la Révolution. C'est là que fut trouvée, au XVIe siècle, une statue de Vénus, qui fut surnommée *Groah ar Goard*, la vieille Couarde, et connue aujourd'hui sous la dénomination de Vénus de Quinipily (1).

***

L'Evêque Bertrand de Rosmadec possédait à Carhaix « deux hosteulx ou maisons à la place *an glou* (au charbon) et donnant de l'autre côté sur la rue appelée vulgairement la rue aux Sergents » ; en 1425, ces deux maisons étaient cédées par l'Evêque, *à titre de cens*, à Jean Le Roux Chastellouénan (G. 6.), mais il est à croire que cette propriété n'appartenait pas personnellement à Bertrand de Rosmadec, mais aux évêques de Quimper, car près de cent ans plus tard, le 8 Novembre 1500 (G. 6.), une transaction intervint « entre Raoul, seigneur évêque de Quimper (Raoul le Moel), et le général des habitants de Carhaix », où il est convenu que la maison rue des Charbons et le chemin traversant de ladite rue à la rue des Augustins est maison noble et quitte de toute contribution, « les Seigneurs Évêques y ayant même demeuré ».

Une chapellenie en l'honneur de saint Corentin fut fondée au commencement du XVIe siècle, à Saint-Trémeur, par Pierre de Bothou, recteur d'Aigrefeuille *(de Acri folio)* paroisse de Clisson, au diocèse de Nantes. Cette chapellenie, vacante le 16 Avril 1529 par la résignation de Hervé du Quelennec, docteur en droit, seigneur du Stang, agissant pour Alain Bothou, dernier chapelain, fut donnée

(1) Voir Aveneau de la Grancière. *Le préhistorique.... dans le centre de la Bretagne Armorique* (Vannes, 1903).

à Jean an Briz, prêtre de Quimper, sur la présentation de Guillaume de Bothou (Déal du Chapitre de Cornouaille).

Le 2 Décembre 1532, la chapellenie fondée à Saint-Trémeur, sur l'autel de Saint-Nicolas, par Antoine Guillou et sa femme Marie le Bris, étant devenue vacante par le mariage de Tanguy Cleuden, dernier titulaire, fut donnée à Nicolas Jourdren, vicaire de Carnoet, sur la présentation de Jean Cleuden, seigneur de Coetbihan, (Déal).

Le 13 Octobre 1533, la peste désolant le pays de Quimper, le Chapitre tint séance à Carhaix, dans la chapelle de Notre-Dame (Déal).

Le 27 Février 1541 (N.-S.), à la mort de Henri du Boys, Jean Le Ny, prêtre, fut nommé chapelain de la chapellenie fondée dans l'hôpital de Sainte-Anne de Carhaix, par feu maître Olivier le Margy, maître ès arts et bachelier en droit canonique. Le procureur fabrique de la collégiale de Saint-Trémeur en était présentateur.

En 1553, au mois de Mai, par lettres d'Henri II, le *papegaut* fut autorisé à Carhaix. Le tir du papegaut « se faisait à Carhaix dans un champ voisin de la ville nommé *parc aux buttes;* celui qui abattait l'oiseau était proclamé roi et accompagné de tous les tireurs, qui portaient le titre de chevaliers, il se rendait à l'église des Pères Augustins où se chantait le *Te Deum* ». Le roi du papegaut avait exemption d'impôt sur 25 tonneaux de vin. (Voir l'étude de M. Trévédy sur le papegault de Carhaix, *Bull. Soc. archéol.*, XVI, p. 380.)

M. de la Borderie nous a décrit *(Bret. et Vendée*, 1857, I, 66) le dîner que devait servir chaque année le *voyer* de Carhaix au sire de Quélen et à vingt-quatre chevaliers de sa suite. D'après l'aveu de 1679, le dîner devait être servi « dans une belle salle convenable pour recevoir tel nombre de chevaliers, où il y aura belle cheminée et beau feu

de charbon sans fumée qui fasse nuisance au Sgr de Quélen ni à ses chevaliers, et doit être la dite salle suffisamment jonchée de paille fraîche. Le voyer se tiendra à l'entrée, ayant en ses mains une torche de cire allumée et suffisante pour recevoir les dits chevaliers et les conduire dans la salle. Là il donnera à laver à ses hôtes et leur présentera pour s'essuyer de blancs touaillons. Sur de belles tables hautes, couvertes de blancs touaillons comme appartient à chevaliers, seront des vases contenant du sel et des oignons blancs, un hanap d'argent pour chaque convive. Les assiettes, écuelles et bassins seront de frêne et tout neufs. La table sera fournie de pain de froment suffisant pour chevaliers, du meilleur vin qui sera en bouteille ou en taverne à Carhaix. Un pot pour deux chevaliers, le dîner sera à trois mets; pour le bouilli, chair de porc salé avec chapon ou geline et des choux naveaux et de la moutarde; pour le ragout, de la chair fraîche de porc à la sauce verte, avec du poivre suffisant et raisonnable; pour le rôti, un chapon ou geline suffisamment lardée et rotie par chaque écuellée, chaque écuellée servant pour deux convives; au dessert, fromage à la crème. Et le voyer ne doit ni changer les mets ni les oter de sur la table sans le commandement exprès du Sgr de Quelen, auquel et à sa suite donnera le dit voyer à laver après le dîner, et les reconduira à la rue avec sa torche ardente ».

*
* *

Il faut lire, dans le chanoine Moreau, la prise de Carhaix, le 5 Septembre 1590, par les Royaux, et le soulèvement de tous les paysans des environs pour tenter de reprendre la ville. Cette tentative fut infructueuse et le chanoine Moreau, tout bon ligueur qu'il est, dit que cet échec fut très heureux, car les paysans étaient tellement

surexcités contre les nobles qui, jugeant l'entreprise folle, n'avaient pas voulu se mettre à leur tête, que s'ils avaient réussi à s'emparer de Carhaix, « ils se fussent jetés sur les maisons des nobles sans pardonner à aucun qui eut été de condition plus relevée qu'eux et en faisant de même, disaient-ils, seront tous égaux sans que l'un n'eut aucun pouvoir ni juridiction sur l'autre ».

On peut juger, par là, que de pareils défenseurs étaient aussi terribles que les ennemis eux-mêmes; aussi voyons-nous la Municipalité de Carhaix, en 1612, attribuer également aux deux partis la ruine de leur ville. Cette ruine fut en effet complète, comme nous pouvons en juger par l'enquête faite en 1600-1601 sur les suites de la guerre civile à Carhaix et que M. Bourde de la Rogerie a publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXV, p. 255.

« Jean Henry, sergent royal de la juridiction de Carhaix, âgé de 27 ans, dépose qu'au commencement de ces guerres il a veu les habitants de Carhaix barricader et clore de murailles leur ville n'y laissant que quatre portes et entrées; qu'en Septembre 1590, la ville fut surprise par grand nombre de gens de guerre conduits par les sieurs de la Tremblaye, Liscoat, Ville Jaffrez et autres (Royaux), où les troupes commirent de grandes cruautés, pendirent, tuèrent et massacrèrent partie des habitans, jusqu'à des prêtres; qu'environ la my Novembre, les mêmes troupes retournèrent audit Carhaix, tuèrent et firent mourir plus de 400 hommes, tant gentilshommes qu'autres, qui se présentèrent pour les combattre (c'est-à-dire les paysans soulevés), à l'issue duquel combat le sieur du Liscoat ayant perdu la main droite (1), en colère

(1) Coupée, dit-on, par le prêtre Linlouet, qui accompagnait les paysans et fut tué dans la lutte.

fit allumer le feu et brûler les meilleures et plus apparentes maisons de la ville, ce qui intimida de telle façon les habitants, qu'ils abandonnèrent la ville et se retirèrent partie à Quimper, les autres à Morlaix et à Concarneau. »

Hervé Guillaume, notaire royal de la juridiction de Carhaix, dépose « que les gens de guerre passant et repassant buvaient et mangeaient à discrétion sans rien payer, ce qui obligea les principaux de ladite ville jusques aux hotelliers et taverniers, d'abandonner leurs maisons, de façon que la dite ville est à présent tellement dépourvue de vin que l'on est obligé d'en aller chercher à plus de trois lieues pour célébrer les messes ».

Antoine de Rozcaer, autre notaire de Carhaix, dépose « que l'église collégiale de Saint-Trémeur fut pillée ainsi que les croix d'argent, les calices et autres ornements d'église, jusqu'à la sainte hostie, qui fut jetée de la custode, pourquoy noble et vénérable Jean de la Garenne, chanoine de Cornoaille, fut commis par Mgr l'Evêque de Cornoaille pour réconcilier les églises de Carhaix qui avaient été polluées ».

A la suite de l'enquête, « il est parlé de la bulle du St Père pour les confrères du St Sacrement, en l'autel nouveau fondé et octroyée en l'église collégiale de St Trémeur en la ville de Carhaix avec les indulgences y attachées ».

Toutes ces déprédations sont la justification de la supplique suivante, adressée à Sa Majesté, le 5 Août 1612, par la Communauté de la ville de Carhaix (1) :

« Le Procureur-Syndic expose que pendant les dernières guerres civiles, la ville de Kerhaes a été tellement ruinée, tant par les ravagements, rançonnements, brulements et démolitions de maisons faites par les gens de

(1) Document communiqué par M. l'abbé Rolland, aumônier des Frères.

guerre d'un et autre parti, ayant continuellement fréquenté et tenu garnison en ladite ville, voire même en l'église de St Trémeur, laquelle avec sa tour et clocher y joignant ils auraient fortifié et employé à ce les matériaux des prochaines maisons entr'autres de la maison presbytérale, laquelle ils auraient entièrement démolie et ruinée de fonds en comble, causé tel dommage à l'église et tour que manifeste d'un jour à autre une totale ruine, si en bref il n'y est pourvu ; qu'il y a lieu de rebâtir le presbytère et l'Hopital qui est aussi ruiné par les gens de guerre et de pourvoir à la manutention d'iceluy et à entretenir les malades et les passagers, d'entretenir un prédicateur, d'établir un collège pour l'instruction de la jeunesse et stipendier un maître d'école, faire bâtir une maison de ville dans laquelle les habitants pourront faire leurs assemblées, cette ville n'ayant aucun lieu destiné à cette fin, avoir une horloge et fonds pour son entretien, rendre les bonnes eaux en la ville et y faire une pompe au lieu le plus commode, clore les avenues et entrées de la ville par barrières ou portes pour la sureté de l'exercice de la justice et des marchands fréquentant les foires et marchés de ladite ville, etc.

« Pour subvenir à ces dépenses la communauté n'a nul fonds ni deniers d'octroi ni patrimoniaux que par impositions et levée de deniers sur les habitants qui, sous forme de taille, cause une grande animosité et dissension entre eux, de sorte que plusieurs ont quitté et abandonné la ville de Kerhaës et plusieurs autres sont sur le point de le faire. »

La Communauté demande, en conséquence, à Sa Majesté l'autorisation d'imposer 1 sol par pot de vin et 1 sol par pot de cidre ou bière qui se vendra dans la ville de Carhaix.

Cent ans plus tard, la révolte des paysans à l'occasion du papier timbré vint troubler la bonne ville de Carhaix, mais surtout les environs ; nous ne dirons qu'un mot des dégâts causés à la ville par cette révolte, et nous l'empruntons à la remarquable étude de M. Lemoine, ancien archiviste du Finistère, sur *La Révolte du papier timbré ou des bonnets rouges.*

« C'est à Carhaix même, les samedi 6 et dimanche 7 Juillet 1675, qu'eut lieu le premier rassemblement considérable, la foule attaque la demeure de Claude Sauvan, sieur de Chateaufort, fermier des grands et petits devoirs des États dans le bailliage de Carhoué, Rostrenen et Corlay ». Sa maison et ses bureaux sont pillés, un de ses commis massacré et tué, quantité de vins et eaux-de-vie bus et répandus dans ses selliers, ses papiers brûlés et emportés par les révoltés, ses pertes s'élevèrent en cette occasion à plus de 30,000 livres et les habitants de 21 treves ou paroisses prirent une part effective à l'attaque et au pillage de la maison. Les révoltés n'éprouvèrent d'ailleurs aucune résistance, et le matin du second jour, M. de Kerlouet, gouverneur de la ville, accompagné du père Cloutier, définiteur de l'ordre de Saint-Augustin, et du sieur le Brun de la Salle s'étant portés vers la maison du sieur de Chateaufort et ayant dit aux séditieux d'en sortir, ceux-ci répondirent qu'ils y resteraient et « qu'il n'en estait pas le maistre ce qui (dépose un témoin) obligea le gouverneur de se retirer ». La révolte se termina le 3 Septembre par la mort de Le Balp, qui périt de la main de M. de Montgaillard ; les révoltés se soumirent, mais le marquis de Montgaillard ayant voulu soustraire à la répression du duc de Chaulnes plusieurs révoltés qui avaient imploré sa protection, fut tué dans les rues de Carhaix, le 12 Septembre 1675, par deux gentilshommes

attachés à la suite du duc de Chaulnes, les Srs de Pontgan et de Beaumont.

Extrait des Comptes (1)

1613-1614. — Les comptables demandent décharge « d'avoir payé 4 livres 5 sols, pour bailler collation aux recteurs, curés et prêtres qui viendront le 2 Juillet avec leurs processions à Saint-Trémeur, de Cletguen, Kergloff, Plonevezel, Trebrivan, Moustoir et Treffrin, et de 75 sols payés aux sonneurs *(de cloche)* et sonneurs de haut bois, y compris leurs dépenses pour le jour de Notre-Dame, 2 Juillet, jour assigné pour la fillery au dit Saint-Trémeur ».

Le 15 Août 1614, à l'occasion du jubilé, « payé à maistre Jean Le Louarn, pour avoir communié le peuple et fourni les hosties, 10 sols, et pour du vin pour la communion du peuple, 17 sols, » ce qui ne doit pas s'entendre, comme nous l'avons remarqué ailleurs, de la communion sous les deux espèces, mais de l'usage de donner aux fidèles après la communion, à certains jours de grande fête, un peu de vin par manière d'ablution.

Payé 67 livres à Veller, maître peintre, « somme qui lui restait due de 300 livres pour le marché par lui fait avec le Dresit, fabrique, pour faire la grande et maitresse vitre de l'église de Saint-Trémeur ».

L'église Saint-Trémeur possédait depuis longtemps des orgues et nous savons qu'en 1570, l'organiste, Yves Jézéquel, recevait 12 livres 10 sols de gages par an.

Le 24 Mars 1613, avait lieu la réception des orgues, réparées par maitre Jacques Better en collaboration avec missire Jean Floch, prêtre. La réparation avait coûté 450

(1) Nous devons la plupart de ces extraits aux nombreuses notes que nous a communiquées M. Rolland, aumônier des Frères.

livres. On avait appelé comme expert pour la réception du travail Me Yves Guyomarc'h, organiste de la ville de Lantréguer, de passage à Carhaix, et Me Yan Le Brierre, médecin de Carhaix, musicien amateur, ils ne jugèrent point le travail parfait ; les facteurs durent y faire quelques modifications, et le 15 Juin suivant, on convoquait pour une nouvelle réception les sieurs Yves Guyomarc'h, de Lantréguer, Donnart, organiste à Morlaix, et Bouren, organiste à Quimper ; mais les experts réclamant sans doute une somme un peu trop forte pour leur déplacement par mesure d'économie, l'expert de Quimper seul se présenta et le 22 Juillet, jugea le travail suffisamment bien fait.

En 1620, d'autres réparations furent exécutées aux orgues par Duchesne, organiste, et son travail fut reçu par Yves Le Denmat, organiste à Saint-Pol-de-Léon.

Les habitants de Carhaix tenaient à avoir un bon instrument, mais ils désiraient surtout d'excellents artistes, aussi mettaient-ils la place d'organiste au concours. Le sieur Le Roux, organiste de Saint-Trémeur, étant décédé ; par délibération du 20 Octobre, sa place fut mise au concours, des publications furent faites dans les principales villes de la province, convoquant les candidats pour le 30 Novembre ; mais sur les entrefaites, le sieur Watrin, facteur d'orgues, ayant été invité à réparer l'instrument en vue du concours, celui-ci insinua que ce n'était peut-être pas la peine de réaliser ce projet, qu'il avait une fille, Mlle Marguerite, très bonne organiste, et que si le général voulait bien l'admettre sans concours, lui-même s'engageait à entretenir gratuitement l'instrument tant que sa fille serait en fonction. Cet arrangement économique fut agréé du général, et nous ne pouvons nous empêcher de le regretter, car il eût été intéressant de connaître non seulement les noms des artistes candidats, mais aussi

ceux des artistes amateurs chargés de prononcer le jugement.

Le 21 Juillet 1643, « les maréchaux, selliers, armeuriers, cloutiers, fourbisseurs, coutelliers, serreuriers et autres arts frappant sur marteaux » faisaient approuver par Mgr René du Louet, évêque de Cornouaille, les statuts de la confrérie de Saint-Eloy établie en l'église collégiale de Saint-Trémeur. (Voir la notice de M. Antoine Favé sur cette confrérie de Carhaix.)

L'horloge de Saint-Trémeur était entretenue et réparée, en 1611, par sire Jean Lohou Fevre, en 1688, par le sieur Lepelletier.

Au commencement de Septembre 1674, suivant le désir de M. de Trémaria, mort à Lannion le 23 Juin de cette même année, une mission d'un mois fut donnée à la ville de Carhaix. Vingt-cinq missionnaires y travaillèrent, et entre autres le recteur de Cléden-Poher, M. Falchier, bachelier de Sorbonne. Le Père Maunoir, dans la vie manuscrite de M. de Trémaria, nous dit que durant la mission ce vénérable ecclésiastique « s'apparut à diverses personnes, en divers lieux, les exhortant à changer de vie et à venir faire des confessions générales à la mission. Il apparut revêtu d'un surplis et d'une étole avec un visage plein de douceur et de majesté ».

A la suite de la mission fut fondée une congrégation sous le vocable de la Mère de Dieu, pour les hommes. Elle a duré jusqu'à la Révolution et se tenait dans la chapelle Saint-Pierre.

(A suivre.)

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN DE LA COMMISSION DIOCÉSAINE

d'Architecture & d'Archéologie

pour l'année 1904

Étude des Monuments du Diocèse de Quimper,

par M. le chanoine ABGRALL

(Fin.)

	Pages.
Bannières	5
Croix de processions	9
Calices, ostensoirs, reliquaires	16
Orfèvrerie moderne	137

Cartulaire de l'église de Quimper,

par M. le chanoine PEYRON

(Suite.)

116. Anniversaire d'Henri Torz	24
117. Règlement touchant les obits	25
118. Les héritiers d'un chanoine défunt jouit 40 jours de son logis.	26
119. Chanoine sexagénaire est exempt de matines	26
120. Chanoine traitant un chanoine externe sera exempté de vêpres.	26
121. Lettres du duc Jean composant avec le Chapitre pour terres en Trégunc	27
122. Anniversaire de Henri Beth	28
123. Règlement pour les distributions capitulaires	29
124. Revenus de la Trésorerie	29
125. Anniversaire d'Henri Torz	30

Pages.
126. Des droits et profits de l'Évêché 31
127. Donation de Pierre de Roma 32
128. Anniversaire de Daniel, trésorier 73
129. Les héritiers d'un chanoine tiendront 20 jours sa maison 74
130. Clerc marié n'aura privilège même veuf sans réconciliation... 74
131. Doyennés de Beuzec-Cap-Caval et de Cap-Sizun annulés..... 75
132. Les chanoines qui se sont fait soigner auront part aux distributions..... 75
133. Contestation entre le sacriste et le Chapitre 76
134. Inventaire des titres du Chapitre 76
135. Rente due en Clohars-Fouesnant..... 79
136. Remise des annates à la fabrice de Saint-Corentin 80
137. Serment de l'Évêque à sa première réception..... 80
138. Annulation du doyenné de Cap-Caval 81
139. Statuts capitulaires, 1287 83
140. Inventaire de titres, 1289 86
141. Mort de l'Évêque Even..... 146
142. Le Chapitre demande à l'Archevêque de procéder à l'élection d'un Évêque..... 146
143. Défense aux choristes de boire ès tavernes 148
144. Chanoine sexagénaire exempt de matines..... 148
145. L'Évêque approuve un statut capitulaire de 1270 (n° 109).... 149
146. Règlement pour la présentation des bénéficiers dépendants du Chapitre 150
147. Les dîmes de Glomel concédées pour pain du Chapitre..... 150
148. Accord des chanoines touchant la collation des bénéfices dépendants du Chapitre..... 152
149. Alain Rivelen acquiert des terres à Piré en Anjou..... 155
150. Statuts capitulaires..... 155
151. Chape d'un chanoine ne servira qu'en sa présence 156
152. 25 livres de rente données à l'archidiaconé de Cornouaille sur la paroisse de Plozévet..... 156
153. Consentement du Recteur de Plozévet à ce sujet..... 158
154. Obit des parents de l'Évêque Alain Morel 159
155. Anniversaire de l'Évêque Even 161
156. Inventaire de l'Hôpital Sainte-Catherine 166
157. Distribution du pain du Chapitre..... 194
158. Obit de Maurice, chantre de Tours 195
159. Rente sur Kerangadouhe en Kerfeunteun 195
160. Nomination d'un administrateur : l'Hôtel-Dieu..... 196

Pages.
161. Obit de Morvan an Drocheret 196
162. Obit de Meance Vve Daniel 197
163. Obit de Meance Kichouclart 198
164. Obit de Alain Dogan 198
165. Obit pour le même 199
166. Obit de Theobald de Moreac 200
167. Obit pour le même 200
168. Anniversaire d'Alain de Mellac 271
169. Anniversaire de Geoffroy Bouffic 272
170. Obit de Geoffroy Bouch 273
171. Rente pour le même obit 274
172. Obit de Guy Botinov 274
173. Obit de Theobald de Moreac 275
174. Anniversaire d'Eudes de Landudec 276
175. Anniversaire d'Adelice Strabon 276
176. Anniversaire de Daniel Strabon 277
177. Miracle attribué à Hervé de Landeleau 278
178. Obit de Geoffroy Boch 311
179. Anniversaire de Nicolas le Mercier 312
180. Anniversaire de Daniel Strabon 313
181. Statut capitulaire 314
182. Testament de Geffroy Hervé Even 314
183. Obit du chanoine Barthelemy 315
184. Statut Capitulaire 316
185. Testament d'Yves-Henri Robert 317
186. Anniversaire de Guillaume Boffic 317
187. Autre anniversaire du même 318
188. Obit de Guillot, archid. de Quimper 320
189. Anniversaire de Guillaume de Gouria 320
190. Contrat de cens en français 321
191. Reconnaissance de rente due au Chapitre 322

Notices sur les Paroisses du diocèse de Quimper,

par MM. PEYRON et ABGRALL

(Suite.)

Brasparts (suite) 33
Brélès 88
Brennilis 95
Brest 105-168

Pages.

Bréventec 191
Briec 200
Brouennou 279
Burthulet 280
Calanhel 281
Callac 281
Camaret 282
Carhaix (à suivre) 323

Une bulle de Grégoire XI *relative à une chapelle de N.-D. de Rocamadour au diocèse de Quimper*, par M. Téphany, doyen du Chapitre 129

Bibliographie. — *Plondour-Lanvern*, par l'abbé Cognec 193
— *Architecture bretonne*, par M. le chanoine Abgrall 257

Musée d'Archéologie.

Catalogue 259
Sainte-Trinité 260
Dieu le Fils 262
Sainte Vierge 266
Sainte Anne, saint Joseph 305

Cartulaire.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

(Le chiffre indique le numéro de l'acte du Cartulaire dans lequel le nom est cité.)

Pages.

A

A. Cantor 133
Ablatoris (Judicel) 148
Ablatoris (Nicolas) 178
Adelice Strabon 175
Alain (évêque) 145-147-152-153-154-155-161-164
Alain (Hervé) 134
Alain (Archidiacre de Pohaer). 155
Alain (Archid. de Cornouaille). 139
Alain de Névet 168
Alain 183
Alain de Mellac 168
Alexander 178
Aliz 190
Ameline 134
Andrenehilinec 161
Androchevet 161
Ancredus 158-183
Ancredi (Alain) 175
Arietis (Geffroy) 178
Atrisie (Guillaume) 148
Auffray 190
Auri (Hervé) 171
Avana 173
Azelina Dogan 171

B

Baro (Eude)..... 187
Bartholomeus Prepositus..... 139
Bartholomeus..... 183
Bélot (Guillaume)..... 166
Bey (Hervé de)..... 188
Bloes (Y.)..... 167
Boch..... 133
Boffic..... 134
Boffic (Guillaume). 169-178-186-187
Bouch (Geoffroy)..... 170-179
Bouffic (Geoffroy)..... 169
Boutinow (Guy)..... 172
Brechus (Azelicia an)..... 166
Brito Helias..... 142
Buchard (Archev. de Tours).. 142

C

Cabuchon..... 159
Caereoc..... 190
Calloud..... 189
Caorzce..... 169
Chiffre (au)..... 189
Carioci (G.)..... 182-185
Conc (Olivier de) 125-133-142-178
Conc (Yves de) 133-139-155-166-178
Constancia..... 179

D

D. (trésorier)..... 133
Dalidec..... 158
Daniel..... 128
Daniel Strabon..... 180
Daniel (Gralon Saul)..... 168
Daniel (dit Kichouclart). 162-163
Daoulas (Hervé de), Archi. de Poher..... 139
Denou (Guillaume)..... 178
Derien..... 134
Derien (Theobald)..... 140
Dervei..... 179
Doezal..... 177
Dogan (Alain)..... 164-165-171
Donerz (Sulguen)..... 169
Droco..... 121-133-136
Droniou..... 134
Duetmat..... 179-189-191
Durand (Guy)..... 167
Durandi..... 183

E

Eon..... 190
Ergué (Guillaume de)..... 176
Eudo Baron..... 187
Eudo..... 122-191
Eudo Jolivet..... 180
Eudo (an Caorzce)..... 169
Even (Leon)..... 190
Even (évêque)..... 138-141-155
Even (de Foresta)..... 125
Even (Geoffroy-Hervé) 155-159-176
Even (vicomte du Faou)..... 167
Eveni (Hervé)..... 182
Eveni Karadoc..... 189

F

Fabri..... 189
Finamour G..... 155
Floci (Maurice-Alain).... 161-164
Foresta (de)..... 125-139
Franciscus..... 175

G

G. (Archid. de Cornouaille).. 125
G. (Archid. de Poher)..... 125
Galeran..... 134
Galopin (Judicel)..... 148
Galteri..... 189
Gaufridus (gener filii Daridec) 158
Gaufridus (Nicolas)..... 170-179
Gauteri (Nicolas)..... 175
Generi (Eudo)..... 173
Glemarec (Geoffroy)..... 148
Gloeguena..... 169
Goniou (Mathieu)..... 149

Gonteri (Nicolas) 161-164
Gorcuff..... 128
Gorcuff (Yves-Hervé) 148
Goupra..... 149
Gourmael..... 155
Gouzech..... 172
Gozian 191
Gradlin..... 147
Grazlon (Henri-Robert)... 161-164
Grazlon (Saul) 168
Grazlonus 159-185
Grazlon de Regalec .....
Gremiou..... 128
Guégnen 190
Groce morter..... 121
Guenzerch 170
Guezennec..... 173
Guezenoc..... 135
Guido..... 135
Guido (episcopus) 134
Guido (recteur de Glomel)... 147
Guido (Durand) 167
Guidomarch de Foresta..... 139
Guidomari..... 134
Guilderch..... 159
Guillaume de Locmaria..... 172
Guillaume Rosmadec 185
Guillaume de Gourin 189
Guillerm Boutinow 172
Guillerm Donou..... 178
Guillerm (archid. de Corn.).. 155
Guillaume de Porzoez..... 179
Guillermus..... 116-135
Guilloti (Hervé) 164-165-171
Guilloti (Archid. Poher) 188
Guilloti 191

H

H. doyen de Cap-Caval 138
Halgomar..... 128
Halmorus..... 134
Helias Brito..... 141
Henricus..... 116-135
Henricus (recteur de Plozévet). 152
Hervei (Geffroy)..... 182
Herveus..... 121-134
Herveus..... 185
Hervé de Daoulas..... 139-141
Hervé de Landeleau..... 177

I

Infantis (Geoffroy)..... 134

J

Johannes..... 178
Johannes (Dux) 121
Jolifet (Eude) 180
Judicel (Ablatoris)..... 148
Judicel (Galopin)..... 148
Juliana..... 187

K

Kadarn..... 160-162
Kadoredi 134-191
Kaercalvez 155
Kaergauter (Eude) 128
Karodoc 189
Kasneved 191
Katerina..... 158-179-180
Kennaroc..... 169
Kerazlon 179
Kerdu..... 159
Kergonan..... 182
Kerledan 124-134
Kichonclart..... 162-163

L

Lagacdu..... 156
Lambardi 183
Landeleau (Hervé de)..... 177
Landudec (Eude de)..... 174
Léon..... 190
Leveneza 169
Ligavan 162-163

Locmaria (Guillaume de)..... 172
Longi (Henri)..... 134
Longi (Guy)..... 134
Louenani..... 161
Lucia..... 161
Luzuzguen (Rodaut de)..... 155

M

Mades..... 188
Magnus..... 179
Mancuff..... 191
Marion..... 191
Materran..... 189
Mauricius (aurifaber)..... 174
Mauricius..... 158
Mauricii (relicta)..... 171
Meancia..... 135
Meancia de Quoetnevet..... 168
Meancia (veuve Daniel).. 162-163
Mellac (Alain de)..... 168
Mercerii (Geoffroy)..... 170-179
Mercerius..... 180
Moreac (Theobald de) 166-167-173
Morellus (Alain)..... 133-136
Moreu (Alain)..... 136
Morgan..... 188
Morvan..... 160

N

Nevet (Alain de)..... 168
Ninnon de Quœtnevet..... 168

O

Obrogen Haden..... 134
Ouguena..... 183

P

Pancoat..... 190
Parva Vallis..... 179
Penbouch..... 170 179
Penlazio (de)..... 134
Perenesii..... 161
Petri (archevêque)..... 132
Piger (Yves)..... 170
Pigour..... 179
Pilquelou..... 140
Ploe (Guillaume)..... 169
Porzoes (Guillaume de)..... 179
Prepositus..... 139
Priami..... 185

Q

Querost (Nicolas)..... 161
Quœtbili..... 190
Quoetnevet..... 168

R

Raolin (Guy). 163-167-168-169-171
172-175-176-180-187
Reginaldus (episcopus)..... 134
Renaldus (episcopus)..... 139
Renouard..... 172
Richard (Travardo)..... 139
Rivallon..... 135-191
Rivallenus..... 156
Rivelen (Alain)..... 149
Robert (Grazlon)..... 161-162
Roberti (Yves-Henri)..... 185
Roch..... 125
Rodand de Lezerguen..... 155
Roma (Pierre de). 125-127-136-139-
175-176
Rosmadec (Guillaume)..... 185
Ruphi (Guilloti)..... 164-165-171

S

Saint Ccrentin..... 140
Salvage (Alain)..... 125-136
Saul (Grazlon)..... 168
Strabon..... 161-175-176-180
Sulguen (Donnerz)..... 169
Suniart (Alain)..... 125-179

T

Talgesini..... 179
Theobald Derien..... 140
Theobaldus..... 134
Theophania..... 158

Theophania Durand 167
Theresia 174
Torz 116-125-133-134
Travardo 139
Tregalet 189

V

Vallis 179
Varabin (an) 169
Villa Conani (Kergonan) 185
Villa lata 134

Y

Ylispoe 169
Yvo (évêque). 116-121-125-131-138
Yvo de (Quimperlé) 155
Yvo (recteur de Gouezec) 164

Cartulaire.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE LIEUX

A

Alreyo (Auray) 177

B

Banazloc 148
Beryan 148
Bey 188
Bozoc-Cap-Sidun 148
Briziac 124
Buronow 191

C

Cap-Caval 131
Cap-Sizun 181-178
Colle Eudonis (de Crecheuzen). 148-175
Colleberr 134
Combrit 148
Corlé 148
Cozon 182
Croezual (Foenant) 135

D

Daoulas 140

E

Ergue Arzmael 148
Erge Foënant 124

F

Frout (an rivulus) 172

G

Gadouhe (an) 182
Germani ecclesia (Pleyben) .. 140
Glomael 147
Goezec 164

J

Jaelline (abbas) 149
Jet (rivulus) 155

K

Kaerdro 124
Kaer Kermus 134
Keinmerch 148
Kemenet Maen 134-148
Kemper Corentin 124-134
Kemperele 140
Keranblenhoc 162
Kerangadouhe 159
Kergauter 121
Kerguir (Kervir) 155
Kernevel 124

L

Landeguenneh 124
Landeguennoc 140
Landeloi 148
Landudec 174
Lanfiat 162-163

Lannyron..... 153
Locus L'ech-Marie (Locmaria). 140

M

Mellac..... 168

N

Nevez..... 148
Niguillyac..... 175

O

Odet..... 155
Olonia (de)..... 161

P

Pireum (an Anjou)..... 149
Plebs nova in fago.. 116-125-134
Pleyben..... 124-134
Ploedergat..... 162-178
Ploegonoc..... 134-154-168
Ploeguernevel..... 136
Ploezevet..... 148
Ploezivet..... 152-153
Plomodiern..... 148
Ploneor..... 124-148
Poellac (Peillac)..... 177
Pontis Eveni (molendinum).. 155
Porzoes..... 179
Poulcoffou..... 187
Pou Treguenc.... 124
Quiotin..... 178

R

Racher..... 148
Rakaer (an)..... 172-178
Rivense monasterium..... 140
Rostraenen..... 134-138

S

Ste Gemma (Anjou)..... 149
Ste Collitus..... 148
Ste Dolenus..... 134
Ste Matheus (Quimper)... 134 148
Ste Tudinus..... 140
Scazre..... 134-148
Spethoc..... 148

T

Trabed..... 122
Tréguenc. 121-124-128-134-148-196

V

Veneti..... 121
Vicus Demer (rue Obscure).. 148
Vicus molendinorum (rue Melinou)..... 148
Vicus novus (rue Neuve)..... 148
Vicus sutorum (rue Kereon) 134-148
Villa ecclesie (Kernilis)..... 135
Villa episcopi (Kernescop)... 134
Villa fontis (Kerfeunteun)... 148-159-169-182
Villa lata (Kerlédan)..... 134

Quimper, typ. de Kerangal.